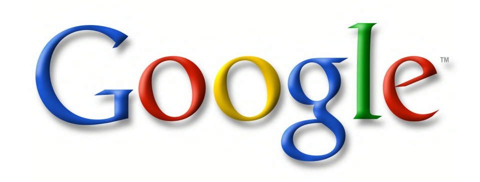
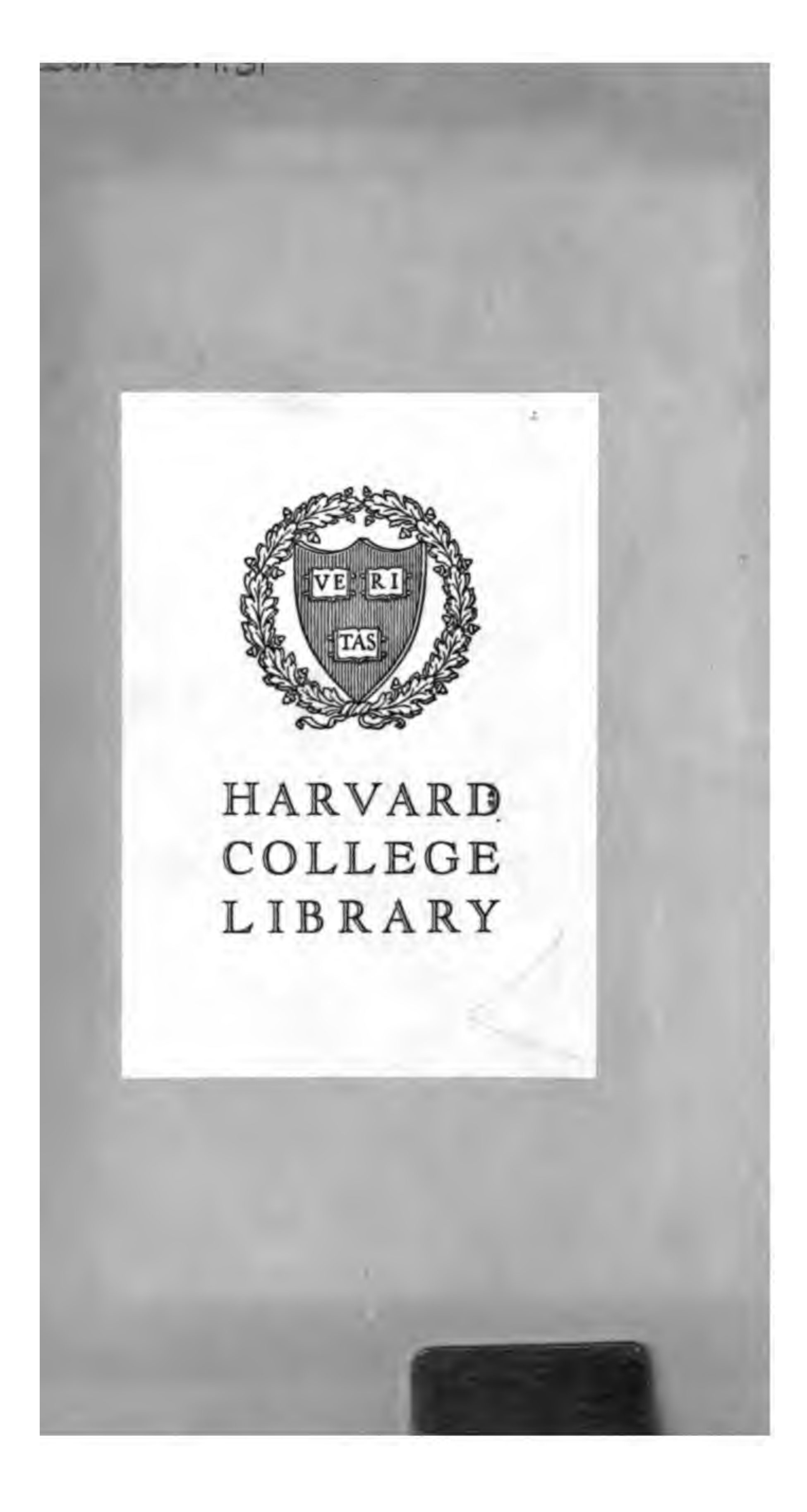

Google




VE RI
TAS
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

COURS COMPLET

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PRATIQUE.

anière dont
…es, 5e édition
. . . . . . 18 f.

rage posthume,
prix. 7

par Ch. Comte son
. . . . 3

…mes et de la société,
…ur, et publiée sur les
…son fils, 1 volume grand
. . . . 2

…ez le même libraire.

…ntre la France et le Brésil et
…anies, les changes, les banques
…Say, membre de la chambre
…eil général du département de la
…vec plans, carte et tableaux, prix, 7 50

Senlis.—Imprimerie de Madame Pyésart

ᵔᵔS COMPLET

POLITIQUE

QUE.

VRAGE

LES YEUX DES HOMMES D'ÉTAT,
IS ET DES CAPITALISTES, DES SAVANS,
S MANUFACTURIERS, DES NÉGOCIANS,
RAL DE TOUS LES CITOYENS,
ONOMIE DES SOCIÉTÉS.

PAR

AN-BAPTISTE SAY.

ÉDITION ENTIÈREMENT REVUE PAR L'AUTEUR,
BLIÉE SUR LES MANUSCRITS QU'IL A LAISSÉS
et augmentée de notes,
PAR **HORACE SAY**, SON FILS.

Après tout, la solidité de l'esprit consiste à vouloir s'instruire exactement de la manière dont se font les choses qui sont le fondement de la vie humaine. Toutes les plus grandes affaires roulent là-dessus. FÉNÉLON.

TOME SECOND.

PARIS,
GUILLAUMIN, LIBRAIRE,
ITEUR DU *DICTIONNAIRE DU COMMERCE ET DES MARCHANDISES*
ET DE L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, PAR M. BLANQUI AINÉ.
1840.

COURS COMPLET

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PRATIQUE.

CINQUIÈME PARTIE.

EXPOSITION

DE LA MANIÈRE DONT LES REVENUS SONT DISTRIBUÉS DANS LA SOCIÉTÉ.

CHAPITRE PREMIER.

Vue générale des sources de nos revenus.

Les quatre premières parties de ce Cours ont été consacrées à étudier la nature des richesses, la manière dont elles sont produites, l'action de l'industrie, la nature des instrumens dont elle se sert, et l'influence qu'exercent sur les productions, les circonstances où se trouvent la société.

Nous avons vu que les individus dont se composent les nations, se distinguent par diverses capacités productives.

Les uns ont des facultés industrielles, c'est-à-dire des connaissances, des talens, du jugement, l'aptitude au travail de l'esprit, ou au travail du corps.

Les autres se présentent avec des instrumens propres à l'industrie, tels que des capitaux, des fonds de terre.

Les facultés industrielles, les capitaux, les terres, sont les fonds d'où sortent tous les revenus de leurs possesseurs. C'est la manière dont ces re-

venus produits sont distribués, ce sont les lois qui déterminent la portion de revenu que chacun obtient naturellement dans cette distribution, qui vont être maintenant l'objet de notre étude.

Nous avons vu que les fonds, aussi long-temps qu'ils demeurent oisifs, ne concourent point à la production, ne donnent point de revenus. L'homme qui a le plus de forces, s'il se tient les bras croisés, ne produit rien; un champ qui reste en friche, ne produit rien, ou du moins ne produit rien qui ait une valeur; un capital qui dort au fond d'un coffre, ne produit rien. Mais du moment que l'homme veut tirer parti de sa force ou de ses talens, le propriétaire foncier de sa terre, le capitaliste de son capital, le service qu'ils en obtiennent, et que nous avons nommé un *service productif,* forme leur revenu; et ils vivent de ce revenu en l'échangeant contre les divers objets de leur consommation.

Cet échange s'opère comme la plupart des échanges, en donnant d'abord le service rendu contre de l'argent, et en donnant ensuite l'argent qu'on en a tiré, contre les choses que l'on veut consommer.

Ainsi, quand je loue un champ qui m'appartient, je vends à un fermier le service que ce champ peut rendre dans le courant d'une année. Je peux me servir pour mon entretien de l'argent que m'a payé mon fermier; mais ce n'en est pas moins le service du champ qui est mon premier revenu. Le fermier a tiré du blé de ce service foncier; ce blé a été changé contre de l'argent; je change cet argent contre des provisions, des habits, etc.; mais c'est toujours la même portion de revenu, la même valeur qui n'a fait que changer de forme, et dont la première origine est dans le service rendu par un fonds de terre qui m'appartient.

De même, l'homme qui prête son capital et qui en tire un intérêt, vend le service que ce capital est capable de rendre. Il échange ensuite cet argent contre des objets de consommation; mais la source de cette valeur est toujours dans le service rendu par son capital, qui est le fonds d'où ce service est sorti.

L'ouvrier qui s'est loué pour un jour, pour un an, a de même vendu le service que pouvaient rendre, pendant cet espace de temps, ses bras ou les facultés de son esprit; il a ensuite échangé l'argent de son salaire contre des alimens; mais depuis l'instant où ses services qui ont eu une valeur quelconque, puisqu'on les a payés, sont sortis de ses facultés corporelles ou intellectuelles, cette valeur a composé un revenu qui s'est montré sous différentes formes, jusqu'au moment où il a été consommé pour l'entretien de l'ouvrier.

Les services que sont capables de rendre nos fonds productifs, sont ainsi la source primitive de tous nos revenus.

Quand nous fesons valoir nous-mêmes notre fonds, nous n'en vendons pas le service, mais nous l'échangeons contre le produit qui en résulte. Quand je laboure mon champ, et qu'à la suite des diverses façons qu'il a reçues, ce champ m'a donné du blé, une portion de ce blé est une valeur obtenue en échange des services rendus par le sol; une autre portion du même blé est une valeur obtenue en échange de mon travail. Si je vends mon blé, ces mêmes services productifs qui avaient été transformés en blé, se trouvent maintenant transformés en argent; ils le seront bientôt en objets de consommation; et ce sera toujours le même revenu sous différentes formes.

Ce n'est donc pas la forme matérielle, la substance sous laquelle se montre le revenu; c'est l'origine de cette valeur qui la constitue telle; c'est la circonstance d'être sortie d'un fonds productif, quelle que soit la substance où elle se trouve attachée. Et cette valeur est toujours un revenu, jusqu'au moment où elle est consommée improductivement par son propriétaire, époque où elle n'est plus rien; ou bien jusqu'au moment où son propriétaire la consacre à une consommation reproductive; époque où elle change de nature, où elle devient un *capital,* et se perpétue par la reproduction.

Le moment n'est point encore venu où nous devons nous occuper spécialement de ces deux genres de consommation. Nous nous attachons seulement ici à reconnaître la marche des revenus, c'est-à-dire des valeurs nouvellement créées, depuis leur origine jusqu'au moment où elles parviennent à leur consommateur.

Une explication est ici nécessaire. Un produit est une chose unique, et beaucoup de personnes ont concouru à sa production : duquel de ces producteurs doit-il être la propriété? Appartiendra-t-il au propriétaire du fonds de terre qui a été sa première origine? au capitaliste dont les fonds ont permis qu'on s'en occupât? aux travailleurs dont les mains l'ont façonné?

On peut citer quelques produits qui n'ont qu'un seul producteur, et dont par conséquent la valeur n'est point partagée; ils sont en petit nombre et n'ont aucune importance. Il y a dans les montagnes Suisses des bergers qui, pour occuper leurs loisirs, sculptent à la pointe de leur couteau des figures en bois qu'ils vont vendre dans les villes et qui servent de jouets aux enfans. On rencontre quelquefois des gens de la cam-

pagne qui vont offrant de maisons en maisons, des pièces de gibier qu'ils prennent dans des pièges ou tuent à la chasse : voilà des produits dont la valeur tout entière se distribue à leur unique producteur. Mais la plupart, je dirais volontiers la totalité des produits de la société, sont loin d'être dans ce cas. S'il fallait partager entre tous leurs producteurs, une montre de poche, un vase de porcelaine, un livre, un habit, ils cesseraient d'exister, ou du moins leur valeur serait réduite à rien.

Il faut donc que cette valeur soit distribuée à tous ceux qui ont concouru à sa création, et qu'elle soit même distribuée aux propriétaires des fonds productifs en proportion de l'importance de leur coopération, sans que la valeur du produit en soit altérée. Le mécanisme de cette distribution est un de ces phénomènes qui n'attirent pas notre attention, parce que nous le voyons trop souvent. Il vaut pourtant la peine d'être remarqué, et vous allez, messieurs, en avoir l'analyse.

CHAPITRE II.

Mécanisme de la distribution des revenus.

En étudiant la production, nous avons vu que chaque produit, quoiqu'il soit l'œuvre d'une multitude de producteurs, est le fruit d'une conception unique : celle de l'entrepreneur qui en a conçu l'idée et qui a rassemblé les services des agens nécessaires pour l'exécuter. C'est l'entrepreneur dès-lors qui paie les services de divers agens en proportion du besoin qu'il en a, et qui de cette manière distribue à chacun le revenu auquel il peut prétendre. Si l'entrepreneur possède en propre le fonds de terre et le capital, s'il exécute lui-même les divers travaux, il faut le considérer comme se payant à lui-même les divers services qu'il a employés, sauf à être remboursé par la valeur du produit qui en est résulté.

C'est ainsi que la valeur de tous les produits de la société se répartit entre tous les producteurs qui ont concouru à leur existence.

Si nous demandons à l'habit de drap qui nous couvre, les métamorphoses par lesquelles il a passé pour devenir un produit à notre usage, il nous révèlera les producteurs qui ont fourni, directement ou indirectement, une certaine quantité de services productifs, desquels il est finalement résulté un habit. Chacun de ces services était nécessaire à la formation de l'habit; autrement l'entrepreneur qui les a réunis, n'en aurait pas fait la dépense.

C'est ainsi qu'il a fallu réclamer le concours du fonds de terre, des pâturages où se sont nourris les moutons dont le dos a porté de la laine. Un fermier, en payant un fermage, a acheté le concours de ce fonds de terre; et ce fermage a formé le revenu ou une portion du revenu du propriétaire du sol.

Le même fermier, en donnant un salaire à ses gens, à ses bergers, à ses tondeurs de brebis, leur a payé le prix de leurs services productifs, et lui-même, en vendant ses toisons, a reçu le prix de ses propres services; car si la valeur des toisons n'avait pas suffi tout à la fois et pour le rembourser de ses avances, et pour lui procurer un bénéfice, il n'aurait pas élevé des moutons, et la laine n'aurait pas été produite. Voilà donc son revenu payé, ou du moins une portion de son revenu, si, comme il est probable, il a créé simultanément plusieurs produits à la fois, comme du froment, des légumes, en même temps que de la laine.

Si le capital du fermier n'était pas à lui en totalité, s'il avait quelque argent emprunté, une partie des toisons a servi à en payer les intérêts; et ces intérêts ont formé une partie des revenus du prêteur.

Remarquez la parfaite analogie qui existe entre les fermages, les salaires, les bénéfices du fermier, les intérêts touchés par le capitaliste. Toutes ces valeurs sont le prix d'un service productif dont un entrepreneur s'est servi pour créer un produit; service émané d'un fonds de terre, ou bien d'un fonds capital, ou bien d'un fonds de facultés industrielles. C'est cette analogie entre ces diverses portions de revenus, qui leur a fait donner à tous le nom de profits. C'est ainsi qu'il y a

des profits du fonds de terre,
des profits du capital,
des profits de l'industrie.

Profits et *revenus* sont une seule et même chose. Dans l'usage ordinaire, on appelle *profits*, les portions de *revenus* qui sont sujettes à quelque incertitude, ou qui se touchent par petites portions; et l'on réserve le nom de *revenus*, aux profits fixes qu'un entrepreneur s'oblige à vous payer, pour que vous lui laissiez retirer (à ses périls et risques) les profits qui doivent provenir de la terre ou du capital dont il vous achette la jouissance. Mais, en étudiant, nous devons donner un nom pareil à des choses qui sont d'une nature pareille, de peur que la différence des dénominations nous fasse supposer qu'il se trouve quelque différence dans leur nature.

Nous avons considéré les toisons qui ont servi à faire un habit de drap comme un produit, parce qu'elles sont le fruit d'une seule conception : celle de l'entrepreneur de culture, du fermier; mais elles ne sont encore que la matière première d'un habit. La valeur de ce produit, distribuée par le fermier, a payé tous les services productifs, et par conséquent tous les revenus gagnés jusqu'à lui. Il en est remboursé par le fabricant de drap qui lui achette ses toisons, et qui, moyennant d'autres avances, achette les services des fileurs, des tisseurs, des foulons, des teinturiers, des apprêteurs, etc., lesquels, en lui vendant leurs services, réalisent à leur tour des profits industriels.

Si le manufacturier a emprunté une partie de son capital, l'intérêt qu'il en paie, fait le revenu ou une portion du revenu d'un capitaliste, et le loyer du local de la manufacture fait un revenu de propriétaire foncier. Vous comprenez que si c'est le manufacturier lui-même qui est propriétaire du local, c'est lui entrepreneur qui en paie le loyer à lui propriétaire; et que si la valeur du drap, lorsqu'il sera terminé, ne suffisait pas pour rembourser toutes les avances de l'entrepreneur, et ses profits (qui sont le remboursement de l'avance qu'il a faite de sôn propre temps et de ses peines), il ne prendrait pas cette peine; il ne perdrait pas son temps; le drap qui doit en résulter ne se ferait pas; pour qu'on se livre à cette production, il faut donc que le prix du produit suffise pour rembourser toutes ces avances.

Ce n'est pas tout : bien d'autres portions de revenus sont acquittées par le prix d'un habit.

Un tailleur achette ce drap, et, par cet achat, rembourse toutes les avances précédentes. Il achette aussi la doublure, les poches, les boutons. Une portion de cette doublure est en toile de coton, et son prix sert à payer des portions de revenus au négociant qui a fait venir le coton d'au-delà des mers; à l'armateur dont on a frété le navire; aux courtiers qui ont conclu les ventes; au filateur qui l'a réduit en fil; au tisseur qui l'a mis en toile, etc.

Et si une partie de la doublure est en soie, vous voyez d'ici combien de services industriels, de services fonciers, de services de capitaux, il a fallu acheter pour avoir l'étoffe de soie; or chacun de ces services a valu à son auteur un profit qui a fait une portion de son revenu.

J'en dirai autant des boutons, autant de tous les produits quels qu'ils soient, qui sont entrés dans un habit. Ce serait un travail interminable que d'énumérer toutes les portions de revenus acquittées par la production

de cet unique produit; car je vous fais grâce encore d'un fort grand nombre de producteurs. Combien n'y en a-t-il pas eu occupés par les seuls ciseaux du tailleur, ou les aiguilles de ses garçons!

Mais, ce qui est plus fort, nous-mêmes, sans nous en douter, pouvons avoir été au nombre des producteurs de l'habit que nous portons, et quand nous l'avons payé à notre tailleur, nous avons peut-être payé une portion de nos propres revenus. Ne pouvons-nous pas avoir des fonds entre les mains d'un banquier? ne pouvons-nous pas être porteurs d'actions d'une caisse d'escompte? Nos fonds peuvent donc avoir servi à escompter des effets de commerce à l'un des négocians, à l'un des manufacturiers qui ont concouru à cette production. Ce négociant, ce manufacturier, en escomptant un effet, en recevant par anticipation son montant, a emprunté; il a payé un intérêt dont nous avons pu toucher une partie. Notre capital, comme actionnaire d'une banque, a donc pu fournir un service productif qui a contribué, pour sa part, à la formation de notre habit.

Vous voyez, messieurs, en observant cette suite d'opérations, qu'un produit est le résultat de plusieurs entreprises productives qui se le transmettent l'une à l'autre dans l'état d'avancement où chacune d'elles l'a porté. L'entrepreneur-fermier transmet de la laine à l'entrepreneur-fabricant; celui-ci transmet du drap à l'entrepreneur-tailleur, qui transmet un habit au consommateur. Chacun de ces entrepreneurs, en achetant les services productifs dont il a besoin, en paie le prix aux auteurs de ces services, et ce prix forme leur revenu. L'entrepreneur qui reçoit le produit non terminé des mains de son prédécesseur, lui rembourse toutes les avances faites jusque-là. Son successeur lui rembourse à son tour à lui-même celles qu'il a faites pour élaborer le même produit; et le consommateur rembourse au dernier producteur ses avances et toutes celles de ses prédécesseurs.

Voilà comme la valeur d'un produit se distribue *tout entière* à ses divers producteurs et va former leurs revenus. Et une remarque sur laquelle j'appelle votre attention : c'est qu'il n'y a aucun revenu dans la société, qui ne soit fondé sur une production. Il faut avoir pris part directement ou indirectement à une œuvre productive, pour pouvoir réclamer avec succès une part de la valeur du produit. Le consommateur qui pour jouir du produit, rembourse toutes les avances faites par les producteurs, ne paie, en achetant un produit, que l'utilité qu'il y trouve; il ne paie pas l'utilité qu'on n'y a pas mise; et si dans le cours de la production l'un des producteurs avait avancé un profit, une portion de revenu, à quelqu'un

de qui le concours n'eût rien ajouté à l'utilité, à l'agrément, au mérite du produit, nul consommateur ne voudrait rembourser cette avance : il donnerait la préférence à un autre produit semblable qui, n'étant pas grevé de cette inutile dépense, lui serait fourni à meilleur marché.

Une veuve, un vieillard, dira-t-on, qui reçoivent une pension alimentaire, ne coopèrent à la confection d'aucun produit. J'en conviens; mais cette pension est prise sur le revenu de quelqu'un qui y coopère. Ce cas est celui des créanciers de l'état qui sont payés avec une portion des revenus des contribuables. Les valeurs produites peuvent être transférées dans plusieurs mains avant d'être consommées; mais, à coup sûr, la jouissance ne peut en être accordée aux uns qu'aux dépens des autres : on ne peut pas consommer deux fois ce qui n'a été produit qu'une. Prétendre qu'il peut y avoir un revenu qui ne soit pas fondé sur une production, ce serait prétendre que l'on peut consommer une valeur qui n'aurait pas été créée.

A peine ai-je besoin d'avertir que la même personne peut jouir de divers revenus. Un cultivateur qui fait valoir son propre fonds et qui ne doit rien sur ce fonds, fait une portion de ses profits comme propriétaire, une autre portion comme capitaliste, et une autre portion comme entrepreneur de culture. Tel homme reçoit de son fermier un fermage, tandis qu'il reçoit l'intérêt d'un capital placé, et tire en outre quelque revenu de l'exercice de ses talens.

L'argent et la monnaie servent à la distribution des richesses produites, mais eux-mêmes n'ont été qu'une fois, à leur origine, des richesses produites, et ont fait partie seulement cette fois-là, des revenus de leurs producteurs. Cette première fois leur valeur a été acquise par une production. Ils ont été le résultat des services productifs des capitaux et des travaux des entrepreneurs des mines et de leurs agens. Cette fois-là exceptée, leur valeur n'a jamais été une valeur créée, mais seulement transportée à une autre personne. Il a toujours fallu pour obtenir de la monnaie d'argent, qu'on donnât en échange un autre produit, un autre service productif, provenant d'un autre fonds. C'est cette dernière valeur qui forme le revenu du possesseur actuel de l'argent; ce n'est pas celle qu'on a créée en produisant l'argent. Ainsi quand un propriétaire reçoit mille écus de son fermier, et qu'il appelle cela son revenu, il peut s'exprimer ainsi pour se conformer à l'usage; mais ce ne sont point les écus qui forment son revenu, car la valeur des écus n'est point une valeur qui vienne d'être créée. Son revenu consiste dans une partie des produits de la terre, que

le fermier a échangée contre des écus. La valeur créée dans cette occasion, c'est la valeur du blé, du lin, des bestiaux élevés dans la ferme. Avec cette valeur nouvellement créée, on a pu acheter des écus, valeur anciennement créée. On a pu ensuite échanger de nouveau ces écus contre des objets de consommation, et consommer ainsi son revenu, sans qu'on ait créé ni détruit la valeur des écus eux-mêmes. Ils sont entrés et sortis de cette opération pour la même valeur, et ont pu servir cent fois dans la même année à faire passer une portion de revenu de la main qui l'a créée, dans la main qui l'a consommée, sans être eux-mêmes une portion de revenu.

Quant aux variations de valeur que les écus ont pu éprouver depuis deux ou trois cents ans peut-être qu'ils ont été produits, elles ont causé des pertes ou des gains fortuits comme ont fait les larcins, les pertes du jeu, les dons gratuits; mais les productions de la société n'ayant point été altérées par cette cause, elle n'a pas influé sur ses revenus. Ce que le créancier d'une rente stipulée en argent a perdu, son débiteur l'a gagné.

Le propriétaire foncier et le capitaliste reçoivent d'ordinaire leurs revenus en monnaie, parce que c'est en monnaie que sont stipulés en général le paiement de leurs fermages et de leurs intérêts. L'ouvrier de ville et l'ouvrier de manufacture reçoivent communément aussi leur revenu en argent. Mais le valet de ferme, les domestiques de l'un et de l'autre sexe, reçoivent ordinairement au moins une forte portion de leurs revenus, c'est-à-dire, de leurs salaires, en nourriture, en logement, et quelquefois en habillemens. Et à l'égard des entrepreneurs d'industrie, ils reçoivent, tous, leurs revenus en l'espèce de marchandise dont la production est l'objet de leur entreprise. Le fermier reçoit le sien en froment, en lin, en légumes, en bestiaux, en toutes sortes de produits d'une ferme; le vigneron et le propriétaire de vignobles, reçoivent le leur en vins; le chapelier en chapeaux, le fabricant d'étoffes en étoffes, et ainsi des autres. En effet, qu'est-ce qui résulte des services productifs consommés par un fabricant d'étoffes? Des étoffes. L'argent qu'il en tire, est seulement une transformation *de la valeur* qui compose son revenu. Si la valeur qu'il a produite est grande, elle sera grande encore après sa transformation; elle sera petite après cette transformation, si elle était petite auparavant; mais c'est toujours la valeur des étoffes qui, dans cet exemple, fait le revenu.

CHAPITRE III.

Du revenu annuel ; du revenu national.

La somme des profits, ou des portions de revenus que nous touchons dans le courant d'un mois, d'une année, forment notre revenu d'un mois, notre revenu annuel.

Et la somme des revenus de tous les particuliers dont se compose la nation, forme le revenu national, le revenu de la nation.

Le revenu d'une nation est égal à la valeur brute et totale de tous ses produits, car cette valeur a été distribuée en totalité à l'un ou l'autre de ses producteurs.

Il semble au premier aperçu que chaque entrepreneur en particulier, ne pouvant mettre au rang de ses revenus que les profits nets qui lui restent après que ses avances sont remboursées, les revenus de tous les entrepreneurs ensemble ne peuvent se composer que de tous les profits ou revenus nets qu'ils ont retirés. Cette proposition est vraie en effet; mais ce sont précisément tous ces produits nets de la société qui équivalent à son produit brut.

Lorsque moi, entrepreneur d'industrie, j'achette le service d'un ouvrier, je ne compte pas son salaire dans le produit net de mon entreprise; au contraire je l'en déduis; mais l'ouvrier le compte dans son produit net; et comme tous les services qui ont concouru à la confection de chaque produit, sont dans le même cas, la valeur totale de tous les produits est la même chose que la somme des profits nets de tous les producteurs.

Je me suis déjà trouvé dans le cas de vous faire cette démonstration ; mais cette vérité que *le produit brut de la société est la même chose que son produit net,* a été si généralement méconnue jusqu'ici, que je suis obligé chaque fois que son application se représente, de répéter de nouveau, quoiqu'en des termes différens, les raisons qui fondent cette opinion. Répétitions qui au reste ont l'avantage de graver dans la mémoire, des principes fondamentaux sans lesquels on ne parviendrait point à se former une idée exacte et complète des phénomènes sociaux, et à se les expliquer à soi-même.

Les distributions de valeurs qui sont le fruit de la violence, de la fraude, ou de chances fortuites, ne font partie ni des produits bruts, ni des pro-

duits nets de la société; ainsi non-seulement les fruits d'un larcin, les gains du jeu ne font partie d'aucun produit, mais on en peut dire autant des jeux de bourse, des pillages de la guerre, des tributs imposés par un peuple à un autre, par un gouvernement oppresseur à ses sujets, etc. Il y a dans tous ces cas des outrages commis envers la justice, la morale, l'humanité; mais les produits n'en ont pas moins été créés et distribués ainsi que je vous l'ai dit.

Il ne suffit pas de comprendre en quoi consiste le revenu des particuliers et des nations, et quelle marche il suit dans sa distribution; il faut encore se tenir en garde contre les doubles emplois. Une portion de revenu qui est transmise par un producteur à un autre, ne suppose pas un double revenu. Un particulier tire de sa terre 12 mille francs, à la charge de payer une rente foncière de mille francs: il n'y a pas là pour 13 mille francs de revenus dans la nation. La rente foncière est une portion du revenu de 12 mille francs dont le propriétaire perçoit 11 mille et le rentier mille.

Il en est de même des biens-fonds grevés d'hypothèques. Il y a tel propriétaire foncier qui a dix mille francs de revenus et qui paie dix mille francs d'intérêts. Cela ne fait pas vingt mille francs dans le revenu national; mais seulement dix mille francs.—Quoi! dira-t-on, n'y a-t-il pas là deux fonds productifs? La terre qui rapporte dix mille francs à son propriétaire, et le capital qui rapporte dix mille francs au prêteur?—Non, messieurs, le capital prêté n'existe plus. Il a été consommé, dissipé par le propriétaire foncier emprunteur, qui dès-lors transmet son revenu tout entier au prêteur.

Que si un propriétaire foncier, après avoir emprunté un capital dont il paie dix mille francs d'intérêts, l'emploie, en bâtimens, en bonifications sur sa terre, et que ces bonifications aient augmenté le produit de la terre de cinq mille francs, alors à la vérité, il n'a pas dissipé le capital tout entier; mais il peut être considéré comme en ayant dissipé la moitié en bonifications mal entendues, puisqu'elles lui coûtent dix mille francs par an, et ne lui en rapportent que cinq mille.

Il y aurait double emploi si l'on fesait entrer le revenu du fisc dans le revenu national. Les contributions sont une portion distraite des revenus des particuliers, et transmise au gouvernement. Si cette valeur demeurait une portion du revenu des particuliers, le gouvernement n'en jouirait pas. Si le gouvernement en jouit, les producteurs n'en jouissent pas. Une valeur produite par un particulier et transmise au gouvernement, ne devient pas double par le fait de cette transmission.

Quoique beaucoup de produits n'aient pas une longue durée, comme un panier de fraises qui doit être consommé dans le jour où il a été recueilli, ou le lendemain au plus tard, sa valeur n'en fait pas moins partie du revenu de l'année. Les profits qu'il a procurés à ses producteurs et qui égalent la valeur tout entière du panier de fraises, sont pour eux des moyens d'existence tout aussi réels que s'ils avaient produit un ustensile durable de pareille valeur.

Une représentation théâtrale est un produit dont la valeur est tout entière perdue au moment où la représentation est terminée. Néanmoins c'est un produit; sa consommation procure un plaisir qui a une valeur, puisqu'on le paie. Cette valeur pour avoir été promptement consommée, n'en a pas moins été produite, et n'en a pas moins procuré aux entrepreneurs, aux acteurs, aux décorateurs, des profits qui ont fait une partie de leurs revenus de l'année.

CHAPITRE IV.

De ce qui fait l'importance de nos revenus.

Comment déterminerons-nous l'importance d'un revenu, ce qui fait qu'un revenu est plus considérable qu'un autre? Est-ce au moyen des sommes qu'il rapporte? Mais alors nous serions obligés de dire qu'un revenu de 5000 francs à Paris vaut autant qu'un revenu de 5000 francs en Bretagne; ce qui n'est pas vrai; car une famille peut vivre en Bretagne avec plus d'aisance moyennant un revenu de 5000 francs, qu'on ne le peut à Paris avec un revenu de 10,000 francs.

Est-ce au moyen de la quantité de produits que l'on retire de son fonds? Il résulterait de cette façon d'apprécier le revenu, qu'un fermier qui récolterait tous les ans la même quantité d'hectolitres de grains, aurait tous les ans le même revenu, soit que l'hectolitre valût 15 francs ou 30 francs; ce qui n'est pas vrai encore.

Il faut donc une autre mesure pour juger de l'importance d'un revenu, et cette mesure n'est autre que celle qui nous sert à mesurer toute espèce de richesse : c'est la quantité de ce qu'on obtient en échange. Un revenu est plus ou moins considérable, selon qu'il peut nous procurer plus ou moins d'objets de consommation. La matière, l'espèce des choses, dans lesquelles réside votre revenu lorsque vous le recevez, importe peu, si

vous ne devez pas les consommer; ce qui fait leur importance, c'est leur *valeur;* et leur valeur est proportionnée à la *quantité* des choses dont vous êtes appelés à faire usage, et que votre revenu peut acheter. Nous consommons notre revenu, soit immédiatement, soit après l'avoir transformé plusieurs fois par des échanges. Les échanges ne font rien quant à son importance, car les objets que nous recevons en échange, ne valent ni plus, ni moins, que ceux que nous donnons, quand l'échange n'est pas frauduleux; mais une fois que les objets dont se compose notre revenu sont transformés en objets de consommation, notre revenu est plus considérable si nous en avons obtenu davantage; car cette fois nous ne les céderons plus pour leur valeur; leur valeur n'est plus de rien pour nous: leur usage est tout; si nous avons en eux beaucoup d'utilité à consommer, notre revenu est plus considérable que si nous n'avons qu'une petite quantité d'utilité à consommer.

Ces principes deviendront palpables par les applications que nous en ferons aux phénomènes que nous présente le monde.

Lorsqu'un cultivateur américain, fixé sur les bords de l'Ohio, au milieu d'un territoire qui n'est pas encore habité, est obligé de consommer lui-même en famille tout son revenu, c'est-à-dire tout le blé, tout le laitage, les légumes, le lin, les animaux de basse-cour que produit son domaine, l'importance de son revenu n'est pas proportionnée à la valeur vénale de toutes ces choses qui ne sont pas destinées à la vente, et qui ne pourraient se vendre à aucun prix. Elle est proportionnée à la *quantité* qu'il recueille de tous ces produits. Si l'année qui suit, il a doublé ses récoltes, il peut dire avec raison qu'il a doublé ses revenus, parce que ses revenus se composent, sans échanges, d'objets de consommation.

Un cultivateur des bords de la Loire, qui ne recueille que du safran et qui n'en consomme pas une once, ne peut, lui, mesurer son revenu que par la quantité d'objets de consommation que son safran pourra lui procurer. Remarquez bien que je ne dis pas *par la quantité de monnaie d'argent* que son safran pourra lui procurer; car la monnaie n'étant pas un objet de consommation, il l'emploiera nécessairement pour acheter les choses dont il aura besoin, et il la fera passer sur le même pied qu'il l'aura reçue. Que lui importe que l'argent soit rare et cher et qu'on lui en donne peu, pourvu qu'il soit obligé d'en donner peu pour acquérir les objets qu'il sera dans le cas d'acheter? Si on le paie en or, on lui donnera quinze fois moins d'or que d'argent; et cependant son revenu n'en sera

pas moindre, puisqu'il pourra pour une once d'or, se procurer autant d'objets de consommation que pour quinze onces d'argent.

Vous voyez donc, messieurs, que la valeur du revenu se résout en la quantité de choses consommables que l'on peut avoir pour ce revenu. Et cette doctrine est exactement conforme à celle que je vous ai développée au commencement de ce Cours, lorsque je vous ai dit que la valeur des choses, et par conséquent d'un revenu, est égale à la *quantité de toute autre chose que l'on peut obtenir en échange*.

Plusieurs écrivains des plus recommandables de notre temps, notamment Ricardo en Angleterre, ont blâmé la définition que j'ai donnée des richesses, lorsque j'ai dit qu'elles se composent de la valeur des choses que l'on possède. Ce n'est point leur valeur, disent-ils, c'est la quantité d'utilité qui réside en elles, qui en fait des richesses; et ils citent à l'appui de leur opinion, Adam Smith qui maintient avec raison qu'un homme est *riche ou pauvre selon le plus ou le moins de choses nécessaires, utiles ou agréables à la vie, dont il peut se procurer la jouissance*. Ces auteurs ne se sont pas aperçus que je soutiens précisément la même thèse, en disant que la richesse est en raison de la valeur de ce que l'on possède. N'est-ce pas en proportion de la valeur de ce qu'on possède, que l'on peut se procurer plus ou moins de *ces choses nécessaires, utiles, ou agréables?*

Maintenant ce que j'ai dit sur ce qui fait une richesse plus ou moins grande, je le dis des revenus qui sont plus ou moins grands, selon la quantité plus ou moins grande des choses qu'ils peuvent nous procurer. C'est pour la même raison encore que, si nous remontons plus haut, à la source de tous les revenus, aux services productifs que rendent nos terres, nos capitaux, ou notre travail, nous trouvons qu'ils valent d'autant plus que les produits, même ceux auxquels ces services ont concouru, sont à meilleur marché [1]. Les services sont le prix auquel on achette les produits. Plus on obtient de produits, directement (en les produisant) ou indirectement (en les achetant), avec les services d'un jour, d'un mois, d'une année, et plus ces services, ou le prix qu'on en obtient, ont de valeur.

C'est sur ce principe qu'est fondée la doctrine qui représente la richesse publique comme d'autant plus grande que tous les produits sont, à qua-

---

[1] Voyez le chap. 5 de la IIIe partie où sont consignés les principes fondamens de cette doctrine.

lités égales, à plus bas prix. Nous serions infiniment riches, si tout ce que nous pouvons désirer n'avait aucune valeur; tout comme nous serions infiniment pauvres, quel que fût le nombre de nos millions, si tous les objets que nous aurions envie de consommer, étaient infiniment chers.

Cette doctrine nous met en état de prouver des vérités qui ont été entrevues dans d'autres temps par des esprits judicieux; mais dont il leur était impossible de se rendre raison à eux-même, et qu'ils étaient encore moins en état de prouver aux autres. Vauban, que je regarde comme un de ces esprits judicieux, nous dit dans sa *Dixme royale,* que *la vraie richesse d'un royaume consiste dans l'abondance des denrées.* Vauban a parfaitement raison; mais qu'eût-il répondu à l'objection suivante? Il est arrivé dans certaines occasions que, lorsqu'il y a eu dans la récolte ordinaire du blé, un déficit en quantité d'un sixième, le prix du blé a haussé d'un tiers; tellement que si la récolte commune était, par supposition, de 6 millions de setiers, valant, à 24 francs, 144 millions, une plus mauvaise récolte produisant 5 millions de setiers seulement, a porté le blé à 32 fr. Or, 5 millions de setiers à 32 francs font une somme plus forte; c'est-à-dire, 160 millions en argent ou en toute autre marchandise (car ici nous admettons que le prix de tout le reste n'a pas varié). Ainsi donc comment pouvez-vous dire la nation plus pauvre, puisqu'elle a récolté pour 160 millions de blé, au lieu de 144, valeur de sa récolte moyenne?

Voici, messieurs, la réponse à cette objection. Une augmentation de prix ne fait rien gagner à une portion de la nation, qu'elle ne le fasse perdre à une autre portion. Les producteurs de blé ont reçu, à la vérité, dans l'année, 16 millions d'écus de plus que si le blé eût été plus abondant; mais les consommateurs de blé ont payé de plus les 16 millions que les premiers ont gagnés; et déjà sous ce rapport, la nation n'est pas plus riche par la hausse du blé. Ajoutons qu'elle est plus pauvre en ce qu'elle est moins bien pourvue de blé.

En effet, une famille qui consommait dans une année six setiers de blé, lesquels, à 24 francs, lui coûtaient. . . . . 144 fr.
vu le renchérissement, n'en a plus consommé que cinq setiers, qui, à 32 francs, lui ont coûté. . . . . 160 fr.
Outre que la dépense de cette famille de consommateurs a été augmentée de 16 francs au profit des fermiers, elle a été privée de consommer un hectolitre de blé de 24 francs que nous devons supposer lui avoir été nécessaire, puisqu'elle en fesait la dépense avant le renchérissement. Or, je vous le demande, messieurs, être privé du pouvoir de faire une consom-

[illegible] pas la même chose que d'être privé des [illegible] pouvoir consacrer à cet usage?

[illegible] le renchérissement du blé rend une nation [illegible] valeur vénale du blé est, après le renché-[illegible] auparavant.

[illegible] un siècle où l'économie sociale eût été mieux [illegible] son temps, il eût facilement prouvé ce qu'il af-[illegible] sans preuves; que malgré l'augmentation appa-[illegible] une mauvaise année, il y avait dans cette année-[illegible] dans la somme totale des revenus de la nation, [illegible] grâce à la méthode qui fait de la valeur la mesure [illegible] être appréciée avec des chiffres.

[illegible] principe qui fait consister les richesses dans les va-[illegible] fait consister dans les utilités. Elle est fondamentale [illegible] Il n'est pas possible, messieurs, dans l'évaluation [illegible] abstraction de la valeur, et se contenter de dire, [illegible] encore tous les jours, que les vraies richesses sont les [illegible] de ce qu'elles coûtent. Quiconque écarte la considé-[illegible] n'évalue rien, et par conséquent n'évalue pas les ri-[illegible] il faut évaluer tout; c'est-à-dire, le revenu comme les [illegible] évaluer sur le même pied, c'est-à-dire d'après la *quantité* de [illegible] la chose évaluée peut procurer.

[illegible] j'établis ici la valeur du revenu. Elle se proportionne à [illegible] des objets de consommation qu'il peut procurer, soit qu'on [illegible] ces objets sans les acheter, comme notre cultivateur [illegible] qu'on obtienne les objets de consommation après avoir [illegible] revenu par des ventes et des achats, comme a fait notre [illegible] de safran; comme font les producteurs d'étoffes, de cha-[illegible] produits, quels qu'ils soient, qu'eux-mêmes ne consomment [illegible]

[illegible] venons de le voir, l'importance des revenus dépend du [illegible] des objets de consommation que ces revenus doivent acheter, nous [illegible] de convenir que cette importance varie perpétuellement, [illegible] des objets de consommation varie perpétuellement. Mon re-[illegible] premiers mois de l'année, sans changer de quotité ni de nature, [illegible] moindre dans les derniers mois de la même année, si plu-[illegible] des objets de ma consommation renchérissent; tout comme mon

revenu peut augmenter, si les objets de ma consommation diminuent de prix. Ce revenu se composera néanmoins toujours du même nombre d'écus.

Il deviendra moindre aussi, s'il arrive que la valeur de la monnaie décline. C'est ce qui est arrivé en Angleterre dans les premières années de ce siècle. On avait adopté un papier-monnaie, les billets de banque. La banque en avait multiplié la quantité et en avait fait décliner la valeur environ d'un quart; tellement qu'avec un billet d'une livre sterling, on ne pouvait plus acheter de toute espèce de marchandise, qu'environ les trois quarts de ce qu'on en pouvait obtenir lorsqu'on les achetait en livres sterling d'or. Dès-lors tous ceux dont le revenu était stipulé en monnaie, comme les rentiers de l'état, ne jouissaient plus en réalité que des trois quarts de leurs revenus. Les fonctionnaires publics auraient été dans le même cas, si l'on n'y avait suppléé par des indemnités et des augmentations de traitemens. Les revenus du fisc s'en seraient de même trouvés diminués, si l'on n'y avait suppléé par des emprunts et des impôts.

Lorsque ensuite après la paix de 1814, on restreignit l'émission des billets de banque, et qu'en conséquence la valeur de cette monnaie remonta par degrés jusqu'à son ancien taux, les revenus des rentiers redevinrent ce qu'ils étaient; mais comme on ne diminua point les impôts, ni les traitemens des fonctionnaires publics dont la quotité était fixée en monnaie, il en résulta que ces fardeaux augmentèrent environ d'un quart, sans changer de dénomination. C'est une des causes de la détresse où s'est trouvée l'Angleterre pendant la paix; époque qui semblait devoir être au contraire favorable à toute espèce de prospérité.

De même que les revenus qui se touchent en monnaie, varient et par le prix de ce qu'on achette et par la valeur de la monnaie qui sert à acheter, les revenus fondés sur des produits quelconques, comme sont ceux des entrepreneurs d'industrie, qui font, les uns du froment, les autres des huiles, les autres des étoffes, etc., varient suivant le prix de toutes ces choses, et suivant le prix de tous les objets de consommation que l'on achette par leur moyen. Nous avons vu également que les revenus varient si on les transporte d'un endroit à un autre. La conclusion naturelle qu'il en faut tirer, c'est que tout revenu est perpétuellement variable. Il n'y a rien là qui doive nous étonner, puisque nous avons vu dès long-temps, que toute valeur est variable de sa nature; or, un revenu est une valeur, et ne peut s'apprécier que par d'autres valeurs.

S'ensuit-il qu'il ne faille en aucun cas apprécier un revenu? Ce n'est pas

ce que je prétends. Je dis seulement qu'une appréciation n'est plus bonne hors de la circonstance où elle est faite ; et qu'elle ne donne plus qu'une indication fausse, si vous la transportez dans un autre lieu et dans un autre temps. Ainsi, quand je dis de deux familles qui habitent la même ville : celle-ci a douze mille francs de revenu, et celle-là en a six, je peux conclure que cette dernière n'a qu'une moitié du revenu de l'autre; mais je ne puis dire avec exactitude que celle qui a douze mille francs de revenu à Paris, a le double du revenu de celle qui en a six en province ; ni que celle qui a douze mille francs au commencement du dix-neuvième siècle, a le même revenu que telle autre qui jouissait de douze mille francs au commencement du dix-huitième siècle.

Sauf ces observations fondées sur la nature des choses, l'évaluation et la comparaison des revenus peut se faire et s'exprimer en argent. Nous avons vu ailleurs que pour avoir la somme de différentes sortes de richesses, c'est-à-dire de valeurs attachées à différentes sortes de produits, il faut les réduire en une même sorte de produit; car on ne peut additionner que des quantités homogènes. Nous avons vu qu'il valait mieux faire cette réduction en cette espèce de produit que nous nommons des *francs*, parce que l'habitude que nous avons d'acheter avec des francs, les divers objets de nos besoins, nous permet de concevoir promptement l'idée de leur valeur, c'est-à-dire de la quantité de chaque objet que l'on peut se procurer pour un nombre quelconque de francs.

Mais en même temps cette meilleure manière d'évaluer, nous montre l'impossibilité d'apprécier d'une façon tolérable, les revenus de tout un pays; en effet, si j'évalue en francs les revenus de la France entière, et si les francs de Paris ne valent pas autant que les francs de province, j'additionne donc ensemble des unités qui ne sont pas homogènes, tellement que si j'estime à 8 milliards de francs les revenus français, il y a dans cette somme des francs de toutes les valeurs.

Il y a bien d'autres erreurs encore si je mets en parallèle les revenus de deux nations. Tout y est faux : et l'appréciation de chacune des sommes, et la comparaison de leur valeur réciproque. Et remarquez que tout y est faux, en supposant que les auteurs de ces parallèles y aient fait entrer tous les élémens qui devaient s'y placer, et qu'ils aient eu sur chaque point, les notions les plus exactes. C'est une des raisons qui font penser que certaines statistiques ont peu de certitude et peu d'utilité.

CHAPITRE V.

Des causes qui influent favorablement ou défavorablement sur les profits des producteurs quels qu'ils soient.

Nous avons étudié la marche que suivent les revenus lorsqu'ils se distribuent dans la société ; nous savons ce qui constitue leur importance, mais nous ne savons pas encore d'où cette importance provient ; nous ne savons pas pourquoi le revenu de tel producteur est plus important que celui d'un autre, qui se trouve en apparence pourvu des mêmes moyens. Ce n'est qu'après avoir étudié ces causes, que la distribution des richesses dans la société nous sera dévoilée.

Permettez-moi de vous répéter auparavant que, par *producteurs*, j'entends tous ceux qui concourent à la création d'un produit, soit directement par leurs travaux industriels, soit indirectement par leurs capitaux et par leurs terres; en moins de mots, les producteurs sont les industrieux, les capitalistes, les propriétaires fonciers.

La part qu'ils sont en état de réclamer dans les valeurs produites, varie beaucoup, non-seulement en raison de la quantité, mais aussi en raison de la qualité des services qu'ils sont en état de fournir. L'homme qui fait beaucoup d'ouvrage est mieux payé que celui qui en fait peu; une célèbre cantatrice reçoit de plus gros profits qu'une chanteuse de cabaret; le propriétaire d'un arpent des vignobles de Bourgogne en tire un plus gros loyer que ne fait le propriétaire d'un arpent des coteaux de Surêne. Nous apprécierons ces différences. En ce moment nous cherchons les causes qui élèvent ou abaissent en même temps les profits de tous ceux qui fournissent des services productifs, quels qu'ils soient.

Quand un produit est demandé, tous les services capables de concourir à la confection de ce produit sont demandés. Ce ne sont pas les consommateurs qui en font directement la demande aux *fournisseurs* de services, si je puis m'exprimer ainsi. Leur demande s'adresse aux entrepreneurs du produit; et ceux-ci réclament les services de chacun de leurs coopérateurs. Le consommateur de telle ou telle qualité de vin n'adresse pas sa demande à un vigneron; mais à un marchand, à un commissionnaire; et ceux-ci l'adressent au vigneron; mais tout indirecte qu'elle est, cette demande arrive toujours au vigneron; car pour avoir le produit appelé *vin*,

ce ... ..., à ses premiers pro-
...
... vient à augmenter, bien
... de chapeaux, ou à ceux
... provinces ou dans l'étranger, elle
... entrepreneurs, soit comme ou-
... Or, la demande plus ou moins
... les services qui sont indispensables
..., augmente les profits de tous ceux
...; et les circonstances qui tendent à
... les produits, augmentent les profits de tous

... province, une ville, cherchent à consommer
... deux circonstances doivent se rencontrer. Il faut
... quelque satisfaction, quelque plaisir à en faire usage;
... cette nation possède le moyen de l'acquérir; en
... faut qu'elle ait le goût des choses, et les moyens de les

... bien étonnant, mais on ne peut pas mieux constaté, que ... peuvent rester des années, des siècles, sans désirer se ..., même lorsqu'ils le peuvent, les objets que nous regardons ... les plus utiles, les plus propres à rendre l'existence douce et agréable. Les colons anglais qui commencent à peupler l'Australasie (que l'on commence par nommer improprement la Nouvelle-Hollande), ces hommes civilisés, dis-je, ont pour voisins des indigènes que nos Européens repoussent graduellement dans l'intérieur des terres; ces sauvages continent avec les possessions des habitans venus originairement d'Europe: ils voient qu'on est mieux abrité dans des maisons bien couvertes et bien fermées, où l'on se garantit de la pluie, du froid, de l'ardeur du soleil, que dans des huttes de roseaux, exposées à la rigueur des saisons. Ils ne peuvent pas faire autrement que de s'apercevoir que l'on dort plus confortablement sur des matelas, dans des draps blancs, que tout nu sur une terre brûlante en été, humide en hiver; le corps exposé aux intempéries de l'air, ou même sur des litières habitées par de la vermine. Cependant ils paraissent complètement indifférens à ces douceurs; ils ne les désirent pas; leurs générations se succèdent en restant toujours à peu près aussi arriérées en civilisation. Et il ne faut pas que l'on s'imagine que cela tienne uniquement, comme quelques écrivains l'ont prétendu, à la paresse

naturelle à l'homme; car presque toujours les sauvages dont je parle, ont refusé de se servir des objets de consommation qu'on leur a offerts gratuitement; ou bien ils les ont employés à des usages bizarres pour lesquels ils n'étaient point faits. Ils ont dédaigné le service auquel ces objets étaient propres; et par conséquent ils ne mettaient nul prix à la satisfaction des besoins que ces objets satisfont parmi nous. Deux ou trois sortes de marchandises ont seules trouvé grâce à leurs yeux : des ornemens, tels que les verroteries; des moyens de défense ou d'attaque, tels que les armes, la poudre à tirer; et les liqueurs distillées, seul aliment capable de flatter leur palais engourdi.

Les Arabes errans ont sans cesse sous les yeux le spectacle des Arabes de l'Yemen qui jouissent de plusieurs des agrémens de la vie; ils trouveraient dans l'Arabie de vastes régions où ils pourraient se fixer comme eux, cultiver la terre, trafiquer, amasser des provisions. Il ne leur faudrait pas plus de peine, ils n'auraient pas besoin de plus de courage pour les défendre, qu'ils n'en déploient pour attaquer des caravanes, ou pour combattre une tribu rivale, comme cela leur arrive souvent. Néanmoins, au dire des voyageurs, il ne parait pas qu'aucune tribu errante se soit jamais fixée, qu'elle ait jamais été jalouse de jouir enfin de ce repos et de ces consommations qui nous semblent à nous si désirables, que nous les achetons par un travail opiniâtre, et que nous fesons des économies assidues pour n'en être pas privés sur nos vieux jours.

Mais sans aller si loin chercher des exemples de l'incurie de l'homme, relativement aux jouissances qu'il peut tirer des produits de l'industrie, ne voyons-nous pas, à côté de nos villes les mieux pourvues et où les délicatesses de la civilisation sont poussées si loin, ne voyons-nous pas, dis-je, des campagnes, des provinces entières, où le paysan mène la vie la plus grossière, la plus dépourvue de toute douceur? J'ai habité une province de France où, dans les campagnes, on ne se servait de fourchettes que depuis 50 ou 60 ans; où la poterie, les ustensiles de ménage sont sans légèreté, sans grâce, et sans commodité; et il ne faut pas croire que ce soit uniquement la misère qui empêche le paysan d'employer ce que nous trouvons commode et joli. On voit dans des familles de paysans des chaînes d'or et des dentelles, et l'on n'y voit pas de bonnes fermetures pour l'hiver; point d'appartemens simplement mais proprement décorés, point de boiseries, de contrevens, de portes dont la peinture soit fraîche; ni une foule de petits meubles qui, sans coûter cher, ajoutent beaucoup aux agrémens de la vie.

Ne voyons-nous pas, aux portes de Paris, des femmes de la campagne, travailler à la terre, sans chercher à se défendre du soleil autrement que par un petit mouchoir de coton rouge qui laisse à découvert leur visage et leur col, tandis qu'elles pourraient, sans frais, se tresser dans les veillées de l'hiver, des chapeaux de paille, ainsi qu'on le fait en Italie, en Suisse, et dans quelques autres provinces de France? Ce n'est pas la dépense qui les retient; elles emploient leur argent, quand elles en ont, à des objets cent fois moins utiles. C'est un défaut de réflexion, une inaptitude à faire usage de son esprit pour comparer ce qui est bien avec ce qui est mal; il s'y mêle peut-être une fausse honte de se montrer avec des ajustemens inusités dans leur canton. Pour guérir cette maladie qui retient une portion de notre espèce dans un état d'infirmité morale, de développement imparfait, il faudrait une instruction plus répandue. L'instruction, outre qu'elle fait connaître d'autres usages, apprend à les comparer, à juger de ceux qui sont meilleurs, et elle rend moins craintif du ridicule.

Ce sont ces mêmes défauts poussés plus loin, qui rendent les sauvages dont j'ai parlé tout à l'heure, indifférens aux produits de l'Europe qu'ils pourraient imiter, ou du moins acquérir des Européens en offrant en échange les produits de leur climat. Je ne dis pas que la paresse n'a aucune part à leur indifférence; je crois seulement qu'elle y a moins de part qu'on ne l'a dit. Elle ne serait pas tellement universelle chez tous ces peuples, que quelques individus, se trouvant moins avares que d'autres de leurs peines, ne cherchassent pas à se procurer quelques produits à l'européenne, s'ils y mettaient du prix.

Il faut donc avant tout, que les nations mettent du prix aux objets de consommation pour qu'elles cherchent à s'en pourvoir. Se procurer des choses utiles, commodes, agréables, ce n'est point se corrompre; la corruption consiste à avoir des goûts dépravés plus dangereux qu'utiles; c'est au contraire parvenir à un plus haut degré de civilisation; c'est atteindre un plus grand développement de notre nature; c'est vivre davantage; c'est être un homme plus complet. Je laisse à ceux qui étudient les autres parties des sciences sociales, c'est-à-dire la nature morale et l'organisation politique, à approfondir les moyens de porter les nations à ce plus grand développement de leurs facultés; je me borne ici à en observer les effets par rapport à l'industrie.

Les produits d'un prix très-élevé ne sont pas toujours ceux qui donnent à leurs producteurs les plus gros profits. Un œuf est un objet de peu de

valeur ; cependant si la fruitière qui achette les œufs en gros des gens de la campagne, gagne seulement un centime par œuf, elle fait dans ce commerce, un profit de vingt pour cent. Je doute que ceux qui achettent du velours de soie en gros, pour le revendre en détail, fassent le même bénéfice.

On peut dire même que généralement parlant, et sauf les exceptions, les profits sont plus grands, non-seulement sur les petits objets, mais lorsque le produit n'est pas cher.

Pour en sentir la raison il faut d'abord nous faire une idée de ce que c'est que le bon marché d'un produit comparé à un autre. Une fort grosse bûche de bois à brûler nous paraîtra chère à quinze sous; et nous ne trouverions pas cher à six francs, un morceau de bois d'acajou de la même grosseur. Pourquoi? parce que ce morceau refendu en lames minces, couvrira une fort grande quantité de meubles qui pourront nous servir pendant des années. Un produit peut donc être à meilleur marché qu'un autre, quoique son prix soit plus élevé, s'il est plus utile en proportion de son prix. L'utilité du produit multiplié par le temps où l'on peut s'en servir, constitue une masse de services rendus qui ne sont pas payés cher en Europe, quand j'achette un morceau d'acajou six francs.

Un prix qui vient à baisser augmente tout de suite la demande d'un produit. Il le fait entrer dans une région plus large de la pyramide qui représente les consommateurs [1]. Or une demande plus vive élève le prix de tous les services consacrés à ce produit. Quand le prix des tissus mérinos baissa de moitié, la consommation qu'on en fit décupla; et cette demande plus vive améliora les profits de tous ceux qui s'occupaient de leur fabrication. Elle a pu contribuer à la vogue de ces tissus; mais la consommation s'en est soutenue parce que cette étoffe est d'un bon usage, qu'elle tient chaud, forme des plis agréables, se nettoie aisément, et surtout parce qu'avec ces avantages elle est à la portée de beaucoup de fortunes. La mode n'entre pour rien dans la consommation que l'on fait du blé, du vin ordinaire et de beaucoup d'autres denrées; et l'on sait qu'une diminution dans leur prix en augmente toujours la consommation dans une proportion plus forte.

Je sais que les profits d'une production se partagent fort inégalement entre les diverses classes des producteurs, et j'en assignerai bientôt les

[1] Voyez le tableau qui est à la page 360 du premier volume.

raisons ; mais au total, je crois que la somme des profits qui résultent d'une production, est plus considérable lorsque le produit est à bon marché relativement au service qu'on en retire, que lors qu'il est cher. Les deux motifs qui en établissent la demande, sont alors dans toute leur force, savoir l'utilité qui le fait désirer d'un plus grand nombre de personnes, et le bas prix qui le met à la portée d'un plus grand nombre de fortunes. La plupart des quincailliers font de bonnes affaires ; peut-être n'en peut-on pas dire autant des bijoutiers. Les boutiques de menues merceries, pourvu qu'elles soient sagement conduites, gagnent toutes ; et fréquemment les magasins de modes font faillite [1].

Ces observations nous font sentir pourquoi les impôts excessifs qui augmentent les frais de production, nuisent à la consommation et à l'activité du commerce ; et il ne faut pas croire que ce soit uniquement parce que ces frais additionnels ôtent aux producteurs indigènes les moyens de soutenir la concurrence des producteurs étrangers. Les producteurs étrangers ne peuvent nous enlever la pratique des consommateurs de notre pays, quand leurs marchandises sont écartées par les droits élevés ou même des prohibitions absolues. Cependant les consommateurs du pays, même ceux à qui leur fortune permettrait d'acheter un certain produit, ne l'achettent pas, si son prix sort de proportion avec l'*utilité* dont cet objet peut être, avec le *service* qu'on en peut tirer.

Les frais de production représentent un certain sacrifice que l'on fait pour produire une certaine satisfaction ; si nous voulons nous représenter nettement ce sacrifice, exprimons-le par un nombre de jours de travail ; supposons qu'un meuble commode soit à notre disposition, pourvu toutefois que nous allions le chercher à la distance de deux jours de marche. Nous trouvons que la jouissance que ce meuble doit nous procurer, vaut bien la peine qu'occasionnera cette marche de deux jours, et nous consentons à faire les frais de sa production ; mais si on le place à la distance de trois journées de marche, nous trouverons que la jouissance qu'il peut nous procurer, ne vaut plus autant que la peine de l'aller prendre ; et nous n'y allons pas. Un objet qui coûte trop à acquérir, n'est pas de-

[1] Les économistes qui raisonnent sur des principes métaphysiques beaucoup plus que d'après l'expérience, ne tiennent pas compte de la diversité des profits, parce qu'ils croient que les moyens de produire se portent toujours vers les productions les plus profitables. C'est une abstraction. Dans la praque, on produit en général ce qu'on peut et non pas ce qu'on veut.

mandé ; et ceux qui le produisent, ne le vendent pas. Car remarquez bien que ceux qui le produisent ne peuvent pas le vendre pour moins qu'il ne leur a coûté. Ils seraient en perte. Si le meuble ne peut être acquis que par trois journées de marche, ceux qui vont le chercher, non dans le but de s'en servir, mais de le vendre, ne peuvent le céder qu'autant qu'on leur donnera en échange un autre produit qui les indemnisera de leurs trois journées de marche ; autrement ils donneraient en échange, une plus grande valeur contre une plus petite. Ils acquerraient par un échange, au prix de trois journées de travail, ce qu'ils pourraient acquérir directement par un travail de deux jours, ou ce qui revient au même, par le salaire qu'ils retireraient d'un travail de deux jours [1].

Il y a certainement pour nous des objets qui ne valent pas à nos yeux les frais de leur production ; mais ces objets ne frappent pas nos regards ; car on ne les produit pas. Les Turcs font grand cas de certaines fourrures que nous ne voudrions pas payer ce qu'elles coûtent ; dès-lors on ne les produit pas pour la France. De la même manière, il y a bien des objets que l'on ne produit pas pour l'Angleterre, ou que l'on y vend en très-petite quantité, parce qu'ils y reviennent trop cher ; et ils y reviennent trop cher par suite des impôts exagérés.

Je sais bien que quel que soit le prix de certaines choses d'absolue nécessité, comme la viande, la bière, on est obligé d'en consommer toujours beaucoup ; néanmoins on n'en consomme pas autant qu'on en consommerait si elles étaient moins chères ; et il y en a d'autres moins essentielles dont on se passe tout-à-fait.

C'est à cette cause principalement que dans un écrit publié en 1820, et intitulé *Lettres à Malthus sur différens sujets d'économie politique*, j'ai cru pouvoir attribuer la détresse des producteurs en Angleterre, dans les années qui ont suivi 1814 ; années où, malgré la paix, on n'avait pas encore diminué le montant des impôts ; et où malgré la grande hausse survenue dans la valeur de la monnaie (les billets de banque), le fisc recevait toujours nominalement la même somme qui valait beaucoup plus.

Je vous ferai remarquer encore relativement à l'Angleterre, qui sous ce point de vue nous offre une immense matière de méditations, que tandis que la masse de ses impôts augmentait ses frais de production dans une effrayante progression, les progrès de l'industrie, l'emploi des ma-

---

[1] Voyez le chap. 3 de la IIIe partie, page 317 du premier volume.

chines, des moteurs aveugles et des procédés expéditifs, balançaient et, dans bien des cas, surpassaient l'influence mortifère des impôts. L'impôt rendait la production plus chère; le génie des industrieux tendait à la rendre plus économique, et corrigeait le fâcheux effet de l'impôt.

On a prétendu que c'était la nécessité de payer l'impôt qui avait donné du génie aux artistes, et je crois bien que l'impôt a pu, dans certains cas, produire cet effet; mais on ne peut nier que dans d'autres cas, ce soit le génie des artistes qui ait donné des facilités pour étendre les impôts. A peine un procédé était-il introduit, qui pouvait faire baisser toute une classe de produits, qu'un impôt était inventé qui en soutenait le prix. On a dans un écrit sur l'Angleterre, comparé cet inévitable impôt qui obsède les producteurs en tous genres, au cauchemar des rêves qui vous poursuit et vous atteint toujours, quelques efforts que vous fassiez pour l'éviter.

CHAPITRE VI.

Des revenus cédés.

Jusqu'ici je vous ai entretenus des profits des producteurs quels qu'ils fussent. Ce que je vous ai dit pouvait également s'appliquer au propriétaire d'un fonds de terre, au propriétaire d'un capital, ou bien à celui d'une capacité industrielle. Vous avez pu voir en quoi consiste l'importance du revenu quelle qu'en soit la source.

Maintenant nous examinerons les causes qui tendent à grossir et à diminuer les revenus de certains producteurs indépendamment des autres, et même aux dépens des autres; des propriétaires de facultés industrielles, par exemple, à l'exclusion des capitalistes et des propriétaires fonciers; ou bien des capitalistes à l'exclusion des industrieux et des propriétaires; ou bien enfin des propriétaires fonciers à l'exclusion des capitalistes et des industrieux.

Mais avant de mettre tous ces revenus en opposition les uns avec les autres, il faut que je vous dise un mot de la cession que l'on en peut faire.

Tout le monde sait que fort souvent un propriétaire cède à un fermier les profits, le revenu qu'il pourrait tirer de son fonds de terre s'il voulait l'exploiter; qu'un capitaliste cède à un manufacturier, à un commerçant, les profits, le revenu qu'il pourrait tirer de son capital s'il voulait le faire

valoir; et qu'un ouvrier, un employé, vendent à un entrepreneur quelconque, les profits, les revenus que son travail, ses talens sont capables de produire, quand ces différens producteurs ne veulent pas tirer parti de leurs fonds productifs pour leur propre compte.

Alors celui qui fait ainsi l'acquisition des services productifs de la terre, du capital, ou de quelque faculté personnelle d'un autre, en paie un prix fixe et convenu, qui forme pour le vendeur un revenu certain et déterminé; et un revenu incertain et variable pour l'entrepreneur qui en a fait l'acquisition. Quand une année est mauvaise, que la sécheresse ou les gelées ont fait tort aux productions de la terre, le fermier n'en paie pas moins le même fermage que si l'année était bonne. S'il y a des fermiers qui se trouvent hors d'état de remplir leurs engagemens, ou des propriétaires généreux qui consentent à supporter en partie la perte qui résulte de l'intempérie des élémens, il faut considérer cette libéralité comme un de ces actes de bienfesance par lesquels ceux qui ont de meilleurs revenus que d'autres, viennent au secours de ces derniers. En étudiant l'économie politique, nous observons les vicissitudes des revenus, indépendamment des actions louables ou perverses qui en troublent la distribution. Lorsqu'un propriétaire qui vient de recevoir le produit de ses terres, trouve la caisse où il avait enfermé son argent, forcée par des voleurs, et son argent enlevé, il ne s'ensuit pas que le revenu de ses terres ait été moindre, ni que les lois qui déterminent la distribution et la quotité des revenus, soient imaginaires.

L'acquéreur à forfait d'un revenu, prend donc à son compte les chances favorables ou contraires qui peuvent rendre en réalité ce revenu plus ou moins considérable : mais comme il est fort intéressé à ne pas les payer au-delà de ce qu'il en peut retirer, c'est l'importance réelle du revenu qui influe principalement sur le prix qu'on en donne. Un arpent de bonne terre se paie plus cher de loyer, qu'un arpent de mauvaise, parce que le fermier sait que le profit que rendra la bonne terre, sera plus considérable que si elle était mauvaise. Un manufacturier paie plus chèrement les journées d'un ouvrier qui a du talent, parce qu'il sait qu'il y aura plus d'ouvrage exécuté, ou un ouvrage plus précieux exécuté par cet ouvrier là que par un autre.

C'est pour cela que les circonstances qui influent sur les profits d'un fonds de terre, sur les profits d'une main-d'œuvre, y influent soit que les propriétaires de ces services productifs en tirent parti pour leur compte, ou les abandonnent à d'autres. Lors donc que nous examinerons

pourquoi tels producteurs ont des profits plus considérables que d'autres, ce que nous en dirons sera également vrai soit qu'ils tirent parti de ces services pour leur propre compte, ou qu'ils en aient cédé l'usage à d'autres. Si le service vaut davantage, celui qui l'achette, le paie plus cher. Cette circonstance ne nous empêche nullement de chercher pourquoi il vaut davantage.

CHAPITRE VII.

Des profits de l'industrie en général.

Par les profits de l'industrie vous comprenez que je veux parler des profits des industrieux ou industriels, quel que soit leur grade; c'est-à-dire, des chefs d'entreprises, des savans dont ils mettent à contribution les lumières, et des ouvriers dont ils occupent l'intelligence ou les bras [1].

Quand je vous ai parlé des intérêts de tous les producteurs à la fois, ces intérêts pouvaient être opposés à ceux des consommateurs. Si les producteurs gagnaient beaucoup, ce pouvait être aux dépens des consommateurs qui payaient en proportion. Maintenant que nous avançons dans les détails, et que nous ne nous occupons plus que d'une classe de producteurs (de ceux qui cultivent l'industrie dans tous ses degrés), nous verrons quelle part elle parvient à réclamer dans les richesses produites, et en quoi son intérêt peut être en opposition, non-seulement avec celui des consommateurs, mais avec celui des autres producteurs qui ne sont pas industrieux; je veux dire des capitalistes et des propriétaires fonciers.

Dans les chapitres suivans, lorsque nous examinerons les circonstances qui sont favorables, non à tous les industrieux quels qu'ils soient, mais à certaines classes d'entre eux, comme les entrepreneurs seulement, ou les savans uniquement, ou bien les ouvriers en particulier, nous trouverons des circonstances qui seront favorables à l'une de ces classes, et contraires aux autres; tellement que nous rencontrerons des oppositions d'intérêts,

---

[1] Les auteurs anglais, du moins ceux qui sont antérieurs à l'époque où nous sommes, faute d'une analyse complète, y comprennent les profits qui résultent des capitaux. Ils confondent ainsi l'action de plusieurs causes très-diverses. Aussi le mot anglais *profits* signifie-t-il les profits réunis qu'un homme tire de son capital et de son industrie.

non-seulement de producteurs à consommateurs, non-seulement de producteurs industrieux à producteurs non industrieux, mais de producteurs industrieux à producteurs industrieux; comme sont les circonstances qui conviennent à la classe des entrepreneurs, et sont contraires à la classe des ouvriers.

Ces considérations ne résultent pas d'une analyse superflue. Elles intéressent les personnes qui sont à portée de mettre du choix dans les professions qu'il s'agit pour elles d'embrasser, et qui veulent connaître les carrières où leurs talens, leurs capitaux, ou leurs biens-fonds, seront employés avec plus d'avantage.

Les professions industrielles exigent des capacités fort diverses. L'esprit de combinaison est nécessaire à un entrepreneur; de bons bras sont indispensables pour le manouvrier. Dans la même profession, certains hommes ont un talent transcendant; les autres ne montrent qu'une capacité médiocre : ils obtiennent des parts fort diverses dans le partage des produits, mais comme nous cherchons ici les avantages qui leur sont communs; nous observerons qu'ils ont un caractère commun : tous sont travailleurs; ils paient tous de leur personne. Nous en conclurons que partout où un travail personnel ou la simple qualité d'homme laborieux est requise, et n'est pas commune, elle obtiendra une plus forte part dans la distribution des produits. C'est ainsi que les travaux industriels de tous genres, depuis celui du plus grand entrepreneur jusqu'à celui du plus simple ouvrier, sont demandés dans les colonies demeurées dépendantes de l'Europe, et que les profits industriels y sont en général élevés.

La population y est rare parce que leur régime n'est pas favorable à sa propagation, parce que les industrieux y viennent de loin et s'en retournent quand ils ont fait fortune. La longueur du chemin, ses difficultés, la nécessité où se trouvent les industrieux de faire l'avance de leur entretien depuis le départ jusqu'à l'arrivée; l'incertitude où ils sont de pouvoir être employés en arrivant, toutes ces raisons concourent à réduire le nombre des hommes qui seraient disposés à entreprendre un semblable voyage dans le but de profiter des gains qu'aux colonies on obtient par le travail. D'autres en sont détournés par la paresse naturelle à l'homme lorsqu'il n'est pas talonné par le besoin ; ils en sont détournés encore par la prudence qui empêche de se décider pour des partis hasardeux; par la crainte des naufrages, des maladies contagieuses, des avanies que l'on peut redouter de la part des nations et des autorités lointaines.

Dans le nombre de ceux qui nonobstant ces inconvéniens, se transpor-

tent dans les pays d'outre-mer, un grand nombre périt en effet par les accidens de mer, ou par l'influence du climat. Leur population ne s'y propage pas rapidement, soit en raison des mœurs du pays, de la différence de couleur, de l'incertitude des établissemens, soit en raison des maux qu'on éprouve et de ceux que l'on craint.

Malgré ces causes qui maintiennent la population de ces lieux-là fort au-dessous de la population de la vieille Europe, la demande que nous fesons de leurs produits est considérable parce que nous sommes nombreux et que notre climat n'est pas propre aux mêmes cultures. Les populations européennes demandent aussi à la vérité de fortes quantités des produits de l'Europe; mais s'il y a beaucoup d'habitans pour les consommer, il y en a beaucoup aussi qui s'offrent pour les produire. On consomme une fort grande quantité de draps en France; mais l'on trouve en France, par cette raison même, un fort grand nombre de gens propres à travailler à la production des draps. L'offre des services industriels croissant dans la même proportion que la demande qu'on en fait, il n'y a pas de motifs pour qu'ils obtiennent de plus gros profits; mais pour les denrées équinoxiales il y a bien d'autres consommateurs que ceux qui s'occupent de la production.

On demandera pourquoi la même cause n'agit pas sur les profits des terres et des capitaux. S'il y a des raisons pour que la production soit fort active dans les établissemens européens de la zone torride, le service des capitaux et des terres ne devrait-il pas y être recherché aussi bien que celui des industrieux? Ce qui semble confirmer cette rareté de capitaux dans les colonies, c'est qu'on voit les colons toujours emprunter à la mère-patrie; ils sont toujours endettés avec elle, tantôt en recevant de fortes avances à compte sur les envois qu'ils font en Europe, tantôt en différant autant qu'ils peuvent, le paiement des marchandises qu'ils en reçoivent; tantôt en escomptant les lettres de change qu'ils tirent à longues échéances. Mais ces faits mêmes prouvent qu'on a plus de facilité dans les colonies à se procurer des capitaux que des hommes, surtout dans les établissemens anciens. Si les capitalistes d'Europe font quelquefois payer un peu chèrement aux colons, l'intérêt de leurs avances, il ne faut pas s'imaginer que tout cet intérêt compose le profit du capital: il y en a une bonne partie qu'il ne faut regarder que comme une prime d'assurance dont le montant ne fait qu'indemniser les prêteurs des pertes qu'entraîne une confiance hasardeuse.

Quant aux terres, dans les établissemens lointains il y en a beaucoup

plus de disponibles que dans des pays anciennement peuplés. Il se trouve des défrichemens à faire, ou tout au moins de grandes améliorations à introduire dans tous les établissemens coloniaux ; et l'on sait que sous la zone torride une petite étendue de terrain donne de grands produits. C'est la main et l'intelligence de l'homme qui manquent principalement ; et c'est cette main et cette intelligence qui, sous le nom d'industrie, étant plus demandées, sont mieux payées. Telle est la raison qui rend si lucratif l'infâme commerce des esclaves.

Aux États-Unis les profits industriels sont élevés parce que les nouveaux états de l'Occident, principalement le vaste bassin de l'Ohio, offrent une existence facile à l'excès de la population qui se trouve sur les côtes de l'Océan Atlantique. Ces nouveaux états font concurrence aux demandeurs de travaux industriels. Lorsque le pays sera devenu plus populeux, et que les établissemens nouveaux du côté du Mississipi, seront devenus plus difficiles et plus dispendieux, alors les travaux industriels deviendront, vers les côtes de l'Atlantique, plus offerts relativement à la demande; leurs profits baisseront; et la multiplication des hommes étant moins excitée, la population croîtra moins rapidement.

Dans les pays dont les richesses sont croissantes, les profits industriels sont plus élevés que les profits des capitaux. Ce sont les capitaux qui s'augmentent quand les richesses croissent; les capitaux deviennent donc alors plus offerts, et leurs profits baissent. Avant l'année 1789, les richesses, c'est-à-dire les capitaux de la Hollande, croissaient rapidement grâce à l'activité et à l'esprit d'économie de ses habitans ; c'est pour cela que l'intérêt des capitaux y était fort bas et la main-d'œuvre fort chère.

A Paris, où se pressent les gros capitalistes, l'intérêt est plus bas et les profits industriels plus forts qu'en aucun autre endroit de la France. Mais comme la population y est attirée sans cesse des provinces par cette cause même, la concurrence des industrieux, y borne leurs profits. La population y affluerait bien plus encore, si les objets de consommation y étaient tous à aussi bon marché que le pain. Les viandes, les boissons, les loyers y étant fort chers, y bornent nécessairement la multiplication des personnes industrieuses.

Il se rencontre des circonstances où des capitaux abondans ne réclament pourtant pas la coopération des industrieux qui trouvent dès-lors peu d'emploi. C'est lorsque l'usage que l'on peut faire des capitaux, est peu sûr, et lorsqu'on aime mieux les laisser oisifs que de compromettre leur existence. Ce cas s'est présenté en France et en Angleterre dans l'an-

née 1828. Des spéculations hasardées faites pendant les années qui avaient précédé, avaient rendu les capitalistes fort peu disposés à en risquer de nouvelles, et ils aimaient mieux perdre des intérêts que de hasarder le principal. Peut-être les capitalistes étaient-ils en France trop peu au fait des procédés de l'industrie et de ses ressources, pour comprendre tout le parti que l'on pouvait tirer de ces deux élémens de prospérité: les capitaux et le travail. Le travail commun n'est pas la partie la plus difficile et la plus rare des services industriels; c'est le travail d'esprit, c'est le jugement. Quand les entreprises ne réussissent pas, c'est plus souvent la faute des combinaisons que celle des travaux manuels [1]; et les combinaisons sont une partie essentielle des opérations de l'industrie. Pour y placer utilement des fonds, un capitaliste doit être en état de porter un jugement sain sur ces opérations; autrement il peut être victime d'un ignorant ou d'un fripon. Il n'est personne à qui les connaissances économiques ne soient utiles.

Les mœurs, les habitudes d'un pays font naître des besoins qui influent indirectement sur le taux des salaires et même de tous les profits industriels. L'ouvrier le plus pauvre chez nous ne peut pas se passer de chemise, quoique les plus riches ouvriers n'en portassent point chez les anciens. Le besoin d'en avoir égale presque dans son esprit le besoin d'avoir du pain. Il sacrifiera une partie de sa nourriture et de celle de ses enfans, plutôt que de se passer de chemise; et s'il fallait, d'une manière suivie, exécuter un travail qui ne serait pas suffisant pour lui procurer cette partie

---

[1] Combien ne voit-on pas d'entreprises industrielles manquer pour avoir été montées sur un pied trop dispendieux, et avoir été par là grevées d'une somme d'intérêts qu'elles n'ont pu supporter! On a fait par exemple à Paris une entreprise d'éclairage par le gaz, où les constructions étaient si considérables que les rentrées, en supposant le débit du gaz aussi considérable qu'il pût être, ne pouvaient payer que l'intérêt du capital employé. Les frais journaliers devaient constituer une perte constante. En même temps, au lieu d'y construire plusieurs petits gazomètres qui auraient pu être successivement réparés sans interrompre le service, on en a construit un immense dans lequel chaque réparation arrête tout. Il n'est pas douteux que les capitalistes qui ont secondé cette entreprise auraient évité de grandes pertes, si les procédés et les pouvoirs de l'industrie leur avait été mieux connus. On a plus tard été trop timide pour une cause pareille.

de son vêtement, et plusieurs autres, je doute qu'il pût s'y résoudre. L'existence lui paraîtrait trop chèrement achetée à ce prix; il est probable que le nombre de ceux qui se voueraient à un genre de travail aussi ingrat, diminuerait journellement; et pour que la classe ouvrière qui l'exécute, pût se recruter et s'entretenir, il faudrait qu'elle gagnât assez pour pouvoir s'acheter des chemises.

Il y a des besoins du même genre dans tous les grades des fonctions industrielles. On ne trouverait point, en certains pays, assez de gens pour accomplir d'une manière suivie et durable, des travaux un peu plus relevés, ceux, par exemple, d'un chef d'atelier, d'un commis de bureau, si leurs gains n'étaient suffisans pour satisfaire aux besoins de ces classes, tels que les ont faits les mœurs et les habitudes du pays. Les entrepreneurs d'industrie qui paient leur travail, se rendent eux-mêmes justice à cet égard, et n'offrent aux hommes qu'ils emploient, qu'un salaire analogue à leur situation.

Ces entrepreneurs sont eux-mêmes, pour ce qui les regarde, exactement dans le même cas. Au village, une marchande en boutique peut se contenter d'aller vêtue d'un casaquin et d'un bonnet rond; dans nos villes, elle a besoin d'être parée derrière son comptoir presque aussi bien que pour aller au spectacle. Quand un commerce de détail ne permet pas à une marchande d'être ainsi vêtue, il est abandonné; il ne se présente personne pour le faire; l'offre de ce genre de service est retirée de la circulation.

Un négociant est obligé, par les mœurs de sa ville et de son pays, d'avoir un certain appartement, de recevoir à sa table certaines personnes, d'avoir sa femme et ses enfans ajustés d'une certaine façon. Si son commerce ne lui permet pas d'en faire la dépense, il y renonce; car il lui serait trop désagréable de le faire autrement.

De semblables motifs bornent ainsi l'offre qui est faite des services personnels dans toutes les professions, jusqu'à ce que les profits industriels s'élèvent au point de les payer sur un pied que rendent nécessaire, ainsi que je viens de le dire, les mœurs et les habitudes de chaque pays, de chaque localité.

Quand les besoins des industrieux sont poussés trop loin, qu'arrive-t-il? Les produits qui sont le résultat des services industriels, deviennent trop chers, comme ils le deviennent également par l'effet des impôts trop considérables; et l'effet ultérieur est le même que celui des impôts : ils portent le prix de certains objets au-delà de ce que leur utilité vaut. Le

[illegible] est alors obligé de consentir pour se les pro- [illegible] qu'on peut attendre de leur consommation ; [illegible] diminue ; il y en a moins de produits et moins de [illegible] prospère. C'est un des inconvéniens qu'é- [illegible] du luxe et des fortes dépenses s'introduit [illegible].

[illegible] les producteurs peuvent être forcés de se con- [illegible] pour conserver leur existence, mais non pour [illegible] les douceurs. Tel est le sort de plusieurs classes [illegible] de l'Orient, et notamment dans cette Égypte où [illegible] pouvoir politique pour se rendre maître de tous [illegible]

[illegible] sort du paysan d'Irlande, que de mauvaises lois, et de [illegible] entretenues par son ignorance, obligent de vivre de [illegible]. Le monde fournit des exemples de toutes les misères ; [illegible] aussi à quel degré de prospérité peuvent s'élever les nations [illegible] à l'art de produire, la fermeté nécessaire pour récla- [illegible] lois.

CHAPITRE VIII.

[illegible] profits que font les entrepreneurs d'industrie en particulier.

Après avoir cherché à connaître ce qui influe sur la portion plus ou moins grande qu'obtiennent les industrieux de tous les ordres dans les richesses produites, apprenons à connaître les causes qui font croître ou diminuer les profits de cette portion de la classe industrieuse qui se compose de chefs d'entreprises. Permettez-moi de vous rappeler qu'on appelle ainsi les hommes qui produisent *pour leur compte*. Il y a de fort grandes entreprises qui mettent en mouvement d'immenses capitaux et un nombre de bras considérable. Il y en a de fort petites, où le chef n'a pour capital que quelques francs, et n'emploie d'autres bras que les siens. Il n'en est pas moins entrepreneur puisqu'il produit pour son compte, et que son profit dépend de la valeur du produit qui résulte de ses soins.

Telle est la classe des producteurs dont nous allons examiner les profits [1].

---

[1] M. Macculloch, professeur d'économie politique à l'université de Londres,

Les causes principales qui diminuent l'offre du service d'un entrepreneur, plutôt que l'offre du service de tout autre industrieux, sont d'une part les *capacités*, et d'une autre part les *capitaux* nécessaires pour fonder et conduire une entreprise avec succès. L'une de ces deux conditions venant à manquer à un homme, il devient incapable de remplir les fonctions d'un entrepreneur d'industrie; et outre que ces deux conditions sont toujours plus ou moins rares (considérées chacune en particulier), il est encore plus rare de les trouver réunies.

Une veuve, un mineur, se trouvent posséder des capitaux; mais ils n'ont aucun talent industriel. Combien d'hommes d'ailleurs très-capables, ont de la fortune sans avoir la capacité qui fait un cultivateur pratique, un manufacturier, un négociant! Pour faire valoir leurs capitaux, ils cherchent à les placer dans une entreprise industrielle; mais ils n'en connaissent point qui, par la solidité de ses affaires et les qualités personnelles de ses entrepreneurs, soit complètement digne de leur confiance. Étrangers eux-mêmes aux affaires, ils prêtent aux entreprises dont ils devraient le plus se défier. Leurs fonds se dissipent par l'impéritie ou la mauvaise foi des personnes qui en ont le maniement; ou bien ces capitalistes (il me suffit pour leur donner ce nom qu'ils soient propriétaires d'un capital) prêtent à un gouvernement obéré en s'intéressant dans les fonds publics; ou bien encore ils acquièrent une terre sans aucun moyen de bien choisir un fermier, d'améliorer leur fonds de terre, ou d'éviter les procès qu'enfante ce genre de propriété. Dans tous ces cas-là, le capital devient inutile à l'industrie et ne seconde aucun entrepreneur.

A ne considérer que la capacité seulement, l'industrie se compose de plus de qualités morales qu'on ne le suppose communément. Lorsque nous avons cherché par quelle espèce de services un entrepreneur d'industrie concourt à la production, nous avons vu quelles qualités, quels talens il

---

dans un Commentaire qu'il a publié sur la Richesse des nations de Smith, en parlant du profit des capitaux, dit que c'est ce qui reste à un entrepreneur *après que son capital a été établi, et qu'il a été indemnisé de la peine qu'il a prise pour la surintendance* de l'entreprise. On voit qu'il y a ici complication du service rendu par le *capital* et par le *travail* de l'entrepreneur. C'est seulement l'importance du gain qu'il doit à son travail et à son intelligence, qu'il s'agit d'évaluer ici; or, ce gain n'est pas toujours proportionné à son capital.

faut qu'il possède pour réussir dans l'espèce de travail qu'il a embrassé. Outre la connaissance de son art, il lui faut du jugement, de la constance, une certaine connaissance des hommes. Il doit pouvoir apprécier avec quelque exactitude, l'importance de son produit, le besoin qu'on en aura, les moyens de production dont il pourra disposer. Il s'agit de mettre à l'œuvre un grand nombre d'individus; il faut acheter, ou faire acheter, des matières premières, réunir des ouvriers, trouver des consommateurs. Il faut avoir une tête capable de calcul, capable d'estimer les frais de production et de les comparer avec la valeur éventuelle du produit. Dans le cours de toutes ces opérations, il y a des obstacles à surmonter, qui demandent une certaine énergie; il y a des inquiétudes à supporter, qui demandent de la fermeté; des malheurs à réparer, pour lesquels il faut avoir de l'esprit de ressources. Enfin le métier d'entrepreneur veut qu'on ait de l'invention, c'est-à-dire, le talent d'imaginer tout à la fois les meilleures spéculations et les meilleurs moyens de les réaliser.

Or, la réunion de toutes ces qualités est moins commune que la réunion de celles qui sont nécessaires à un homme pour suivre servilement les ordres qui lui sont donnés. Celui qui ne les réunit pas, ne fait pas de bonnes affaires, sort de la classe des entrepreneurs, et n'entre plus, pour l'offre de son travail, en concurrence avec ceux qui les possèdent.

Je sais que par le moyen des emprunts et du crédit, un homme capable de conduire une entreprise, trouve des fonds pour en venir à bout. Mais pour avoir du crédit, il faut non-seulement qu'il possède toutes les qualités qui peuvent seules rassurer un prêteur; ce qui exclut déjà un certain nombre d'hommes de la possibilité d'en trouver; mais il faut que ces qualités soient *connues* des gens qui ont de l'argent à placer, et cette condition en exclut peut-être un plus grand nombre encore. Il est beaucoup de gens qui auraient les talens et la probité propres à en faire de bons chefs d'entreprises; mais leurs qualités demeurent ensevelies dans l'obscurité, ou du moins ne sont connues que de personnes qui se trouvent hors d'état de leur fournir des capitaux. Iront-ils vanter eux-mêmes ce qu'ils savent? protesteront-ils de leur moralité? Tous les charlatans, tous les intrigans peuvent s'exprimer de même. Un homme de mérite et de probité se recommande par ses actions; mais pour agir, pour donner des gages de ses intentions, de ses talens, il faudrait avoir déjà ce qu'il s'agit d'obtenir : des fonds.

Je n'ai donc pas eu tort de vous dire que non-seulement la condition d'avoir la capacité d'un entrepreneur, et la condition d'avoir des capi-

taux suffisans, réduisent le nombre de ceux qui pourraient offrir ce genre de services productifs, mais que la condition d'avoir ces qualités *réunies*, le réduit encore plus.

Que résulte-t-il de là? Que dans le débat qui s'élève entre les différentes personnes qui concourent par leurs facultés personnelles à la création d'un produit, l'entrepreneur, ou du moins un certain nombre d'entrepreneurs, parviennent à obtenir une part plus considérable que tel autre travailleur qui n'a pas pris moins de peine, mais qui a fourni un genre de travail dont un plus grand nombre d'hommes sont capables. Un chef d'entreprise, si un de ses ouvriers, un de ses employés, élève trop haut ses prétentions, et réclame une trop forte part de la valeur produite, est assuré d'en trouver un autre plus accommodant; car il y a beaucoup de concurrens qui demandent à être employés comme simples travailleurs; mais lorsqu'un simple travailleur trouve que son chef se réserve de trop gros profits, il ne trouve pas si aisément, pour remplacer celui-là, un nouveau chef qui lui fasse de meilleures conditions.

Une autre cause encore contribue à rendre peu commune l'offre effective des services d'un entrepreneur d'industrie. C'est lui qui est chargé de tous les risques de la production. Il n'en est pas ainsi des agens secondaires qu'il emploie. Un commis, un ouvrier reçoivent leur traitement, leur salaire, soit que l'entreprise gagne ou bien qu'elle perde. Le capitaliste lui-même qui fait à un entrepreneur des avances, en touche les intérêts dans tous les cas; mais si le produit ne rend pas ses frais de production, l'entrepreneur est obligé de tirer ce déficit de sa bourse; et ce déficit l'expose à des pertes d'autant plus graves, que le succès est pour lui accompagné de plus gros profits. Un manufacturier qui occupe 200 ouvriers, s'il gagne seulement dix sous sur le travail de chacun, gagne 100 francs par jour; mais il perd la même somme, tous les jours, s'il perd dix sous sur le travail des mêmes ouvriers.

Quelque risque accompagne toujours les entreprises d'industrie, même celles qui sont le mieux conduites. L'entrepreneur peut, sans qu'il y ait de sa faute, y compromettre sa fortune, et, jusqu'à un certain point, son honneur.

Nous pouvons donc reconnaître trois causes principales qui diminuent la quantité offerte du genre de service que fournissent les entrepreneurs d'industrie, et qui par conséquent tendent à élever le taux de leurs profits :

1° La nécessité d'avoir les capacités morales qu'exige ce genre de travail;

2° La nécessité d'y joindre un capital suffisant;

3° Enfin l'incertitude de la rentrée de ces même profits.

Ces trois causes tendent à élever leurs profits non-seulement au-dessus de ceux des propriétaires de terre et des capitalistes, mais au-dessus de ceux des autres travailleurs, c'est-à-dire au-dessus de ceux qui cultivent les sciences, ou qui reçoivent un salaire. C'est aussi dans cette classe que se font presque toutes les grandes fortunes qui ne sont pas le fruit de la spoliation.

Les écrivains qui font de l'économie politique abstraite, plutôt que de l'économie politique pratique, n'admettent aucune différence dans les profits qu'à égalité de talens, à égalité de capitaux, font les entrepreneurs d'industrie. Ils supposent les entrepreneurs toujours en liberté d'employer leurs moyens à l'industrie qui rapporte le plus; s'il y a quelque différence dans leurs profits, ils supposent qu'elle est contre-balancée par l'agrément ou le désagrément de la profession. Je suis loin de méconnaître cette cause de disparité dans les profits, ainsi qu'on le verra tout à l'heure; mais il me semble que l'entière liberté de disposer de nos capitaux et de nos talens, même dans les pays où les lois n'y mettent aucun obstacle, est une chimère. Peu de personnes choisissent librement l'état qu'elles embrassent. On est plus ou moins l'esclave des circonstances; il faut donc étudier ces circonstances lorsqu'on veut connaître toutes les causes qui influent sur la distribution des richesses.

L'éducation qu'on a reçue, la famille à laquelle on appartient, rendent plus rares ou plus fréquentes certaines aptitudes. Les qualités nécessaires pour faire un petit marchand seront toujours plus abondantes que celles qui sont requises pour faire le commerce de long cours. Les capitaux suffisans pour entreprendre la confection des allumettes, se rencontreront aisément chez des gens capables de l'entreprendre; tandis qu'une réunion dans le même individu de la capacité et des capitaux nécessaires pour le haut commerce, est une combinaison nécessairement moins fréquente. Il y aura donc chez les premiers de ces entrepreneurs, une concurrence si étendue et si constante, que leurs profits s'élèveront peu au-dessus des salaires d'un simple ouvrier.

De même qu'un talent éminent, comme celui d'un peintre ou d'une cantatrice célèbre, obtient une plus forte rétribution qu'un talent ordinaire; il y a des entreprises industrielles qui exigent des talens spéciaux nécessairement rares. Leurs profits alors ne se proportionnent pas aux

talens, mais à leur rareté. L'homme qui n'est pas propre à un certain genre d'entreprises, échoue; il cesse dès-lors d'entrer en concurrence avec ceux qui s'y trouvent propres, et sont à portée d'exiger une part plus considérable dans les profits de la production.

Quant aux dangers, ou seulement aux désagrémens qui accompagnent l'exercice de certaines professions, il est bien clair qu'en écartant un certain nombre de concurrens, ils tendent à en élever les profits. C'est une observation de Smith, déjà citée dans mon *Traité d'Économie politique*, que certaines professions qui ne jouissent pas de beaucoup de considération dans le monde, comme celle de comédien, de danseur, etc., y sont néanmoins plus chèrement payées que d'autres infiniment plus considérées, comme celle d'un savant quand il est au-dessus de l'intrigue : « Il » semble absurde au premier aspect, dit Smith, que l'on dédaigne leur » personne et qu'on récompense leurs talens souvent avec la plus somp- » tueuse libéralité. L'un n'est pourtant que la conséquence nécessaire de » l'autre. Si l'opinion ou le préjugé du public venait à changer touchant » ces occupations, leur traitement pécuniaire tomberait à l'instant. Plus » de gens s'appliqueraient à ce genre d'industrie, et leur concurrence » en ferait baisser le prix. De tels talens poussés à un certain point, sans » être communs, ne sont pas si rares qu'on l'imagine : bien des gens » les possèdent, qui regardent comme au-dessous d'eux d'en faire un » objet de lucre; et un bien plus grand nombre seraient capables de les » acquérir, s'ils procuraient autant d'estime que d'argent [1]. »

On pourrait opposer à Smith qu'il se trouve des professions, comme celles où l'on s'occupe du nettoyage des lieux immondes, qui, quoiqu'elles soient accompagnées de désagrémens et de dangers, n'en sont dédommagées ni par la considération ni par les gros salaires qu'elles obtiennent. Il faut sans doute attribuer cet effet à l'immense concurrence qui naît de la réplétion d'une population disproportionnée avec les produits de la société.

A l'égard des places qui dans la haute administration, dans le militaire et dans l'église, procurent à la fois beaucoup d'autorité, d'honneurs et d'argent, il est permis de les regarder comme les dilapidations d'un peuple ignorant, qui prodigue des moyens de récompense fort au-delà de ce qui serait nécessaire à son bonheur; et qui n'en fait pas l'objet d'une libre

[1] Richesse des nations, liv. I, chap. 10.

concurrence, comme elle existe dans les autres professions de la société. Une nation éclairée sur ses vrais intérêts ne permet pas qu'on répande beaucoup d'honneurs et beaucoup d'argent pour récompenser des services quelquefois assez médiocres, quelquefois même préjudiciables à son bonheur.

L'incertitude de certains profits tend à en élever le taux. On paie souvent un méchant repas d'auberge, plus cher qu'un excellent dîner, parce que l'aubergiste, posté sur une route de traverse, demeure quelquefois trois ou quatre jours sans voir un voyageur. Il faut que celui qui passe, paie les profits du jour, et en outre ceux de la veille et ceux du lendemain. Si cet avantage n'existait pas, qui voudrait tenir maison ouverte sur une route de traverse?

Nous devons ranger dans la même catégorie les entreprises dont le succès est très-douteux. Les entrepreneurs de divertissemens publics gagnent gros, lorsqu'ils ont la vogue. Une année suffit quelquefois pour doubler leurs fonds; mais aussi ils sont ruinés si la vogue ne vient pas.

Je ne sais au surplus si je fais bien de ranger, à l'imitation de Smith, dans la classe des professions où l'on fait de gros profits, celles où les profits sont variables et incertains. Les services productifs n'y sont pas mieux payés que dans les autres, s'il faut que les bénéfices extraordinaires que l'on fait dans une occasion, tiennent lieu des profits qu'on ne fait pas dans une autre, quoique l'on ait déboursé les mêmes frais. Malgré son mauvais gîte bien payé, je doute que l'aubergiste de village gagne autant qu'un traiteur de Paris, qui subit une forte concurrence et offre ses comestibles au rabais, mais dont le débit est plus certain. Les professions hasardeuses, somme toute, enrichissent peu ceux qui s'y livrent. On s'y adonne comme on met à la loterie, quoique la somme des lots soit toujours inférieure à celle des mises. L'homme a du penchant à se flatter: partout où il y a quelque chance heureuse, chacun s'imagine qu'elle sera pour lui. Les services productifs les mieux entendus, ceux qui au total récompensent le mieux les peines qu'on se donne, paraissent être, au contraire, ceux où la rétribution est modique, mais sûre.

Lorsqu'un produit ne peut être le fruit que d'un talent distingué; le profit qui en résulte, excède alors tous ceux qui peuvent être obtenus en vertu des lois précédentes. Un peintre, un statuaire du premier ordre, qui peuvent être considérés comme entrepreneurs, puisqu'ils agissent pour leur propre compte, vendront peut-être trente mille francs un morceau qui n'aura pas quelquefois exigé de leur part pour plus de mille écus

d'avances. Ils retireront en un an dix fois leur capital. C'est qu'il y a fort peu de concurrence dans les talens éminens. S'il n'y a qu'un seul chef-d'œuvre des arts produit dans le cours d'une année, et qu'il se rencontre seulement deux amateurs capables de l'apprécier et de le payer, il se trouve que la quantité demandée est double de la quantité offerte. De là des prix souvent exagérés.

CHAPITRE IX.

Évaluation des facultés industrielles.

Vous voyez comment tout ce qui a une valeur appréciable, rentre dans le domaine de l'économie politique.

Les fonds industriels ont une double origine. Vous savez qu'ils se composent de facultés naturelles et de talens acquis. La vigueur d'un portefaix, la beauté d'une courtisane, dont l'un et l'autre tirent parti pour se faire un revenu, sont eux-mêmes des avantages qu'ils ne doivent pas en entier à la nature. N'a-t-il pas fallu qu'eux, leurs parens, ou le public, fissent les frais de leur entretien et de leur développement, jusqu'à ce que leurs profits pourvussent à leur existence? Le montant de ces avances est un capital dont la nature ne leur a pas fait présent, comme elle leur a fait présent de la force et de la beauté. Il y a donc, même dans les facultés naturelles, une valeur qu'il a fallu payer.

Quand un peintre, un médecin, un avocat célèbres, gagnent quarante mille francs tous les ans, il faut considérer ce revenu comme étant en partie l'intérêt viager du capital consacré à leur éducation et à leurs études; et en partie le revenu d'un fonds naturel approprié, qui est leur talent. Ce fonds ne peut pas être apprécié d'après sa valeur échangeable, puisqu'il est inaliénable; mais il peut être apprécié d'après le revenu qu'il rapporte. Ainsi, lorsque la famille d'un avocat a dépensé pour son éducation, quarante mille francs, on peut regarder cette somme comme placée à fonds perdus sur sa tête. Il est permis dès-lors de la considérer comme devant rapporter annuellement quatre mille francs. Si l'avocat en gagne trente, il reste donc vingt-six mille francs pour le revenu de son talent personnel donné par la nature. A ce compte, si l'on évalue au denier dix, le fonds naturel dont la nature lui a fait présent, il se monte à deux cent soixante mille francs; et le capital que lui ont donné ses pa-

rens en fournissant aux frais de ses études, à quarante mille francs. Ces deux fonds réunis composent sa fortune, laquelle est tout entière placée à fonds perdus sur sa tête.

Pour que les familles qui font les frais d'une étude coûteuse ne soient pas en perte, il convient d'observer que l'intérêt de leurs avances est imparfaitement payée par un simple intérêt viager. Cet intérêt pourrait suffire pour les indemniser de leurs avances, si tous les jeunes gens qu'on élève, parvenaient à l'âge où ils peuvent retirer les fruits de leur éducation, et si chacun d'eux réussissait assez bien pour pouvoir gagner un intérêt viager de ce placement. Mais plusieurs d'entre eux meurent avant l'âge d'homme, et plusieurs autres ne tirent jamais un sou de la profession pour laquelle ils ont été élevés. Dans ce cas-là les parens ont perdu leurs avances. Il faut donc qu'ils soient indemnisés, non-seulement de leurs avances, mais encore du risque auquel ils se sont exposés de les perdre. Si les produits ne procurent pas le dédommagement de ce risque, les parens sacrifient une partie de leurs fonds, et la société une partie de ses richesses.

On peut remplacer toutes ces évaluations par d'autres que l'on jugera meilleures. L'essentiel est ici l'analyse qui doit montrer en chaque chose toutes les parties dont l'ensemble compose cette chose; et le raisonnement qui doit être rigoureusement juste. Les évaluations se changent ensuite sans inconvénient, selon les différens pays, selon les différentes époques, et selon qu'on est mieux informé. On est déjà bien fort lorsqu'on tient les *cadres* et qu'on n'a plus qu'à les remplir par des *données*, à mesure qu'on est à portée de se les procurer.

Adam Smith, et après lui la plupart des écrivains de sa nation, appellent les *profits du capital*, ce que j'appelle ici les *profits de l'industrie*; et ils disent en conséquence que les profits du capital sont plus ou moins forts, selon que la profession réclame plus ou moins de talens; selon qu'elle présente plus ou moins de risques. Il est évident que ces risques, ces pertes et ces profits regardent les capacités industrielles. Les capitaux n'ont aucun motif de s'appliquer à certaines productions plutôt qu'à d'autres; ils n'ont ni goûts, ni volontés. Dire que les capitaux affluent là où ils trouvent de meilleurs profits, ne présente pas un sens plus juste que cette autre phrase : *les chevaux affluent dans les entreprises où ils mangent le plus d'avoine*. Le fait est que l'on applique plus de capitaux aux entreprises qui donnent le plus de profits, mais que les profits plus ou moins grands qu'on tire de ces entreprises, sont ceux qui résultent de

l'industrie de leurs entrepreneurs. Je relève ces fausses expressions parce qu'elles contribuent toujours plus ou moins à faire naître de fausses idées.

Lorsque les facultés industrielles [1] propres à former un entrepreneur, sont trop abondantes sur le marché, elles s'offrent au rabais; c'est-à-dire qu'il s'y rencontre un trop grand nombre d'entrepreneurs en état, par leurs talens et leurs capitaux, de poursuivre avec succès le cours d'une entreprise. Dès-lors les rétributions qu'ils peuvent obtenir par leurs capacités industrielles toutes seules, ne sont pas suffisantes pour les faire vivre selon l'état qu'exigent les habitudes du pays. Il faut dès-lors qu'ils y joignent le profit d'un capital qui leur appartienne; car, s'il font usage d'un capital emprunté, l'intérêt qu'ils sont forcés d'en payer, les réduit à vivre sur leur industrie seulement, et celle-ci n'y suffit pas. Cette surabondance d'industrie, comparée avec les débouchés que laissent des institutions vicieuses [2], est, je crois, une des causes qui ont souvent mis l'industrie anglaise dans la détresse. Le gérant d'une entreprise qui ne rapporte que cinq pour cent des fonds qu'on y emploie, s'il est obligé de payer quatre pour cent au prêteur du capital, ne retire qu'un pour cent pour ses talens et son travail. Ce profit insuffisant l'excite à grossir sa production outre mesure, et à se procurer des capitaux fictifs [3] à défaut de capitaux réels; car un pour cent qui ne lui donne pas de quoi vivre sur cent mille francs, le lui donne sur un million.

CHAPITRE X.

Des profits de la classe ouvrière en particulier.

Les entrepreneurs d'industrie achettent les services de diverses classes d'hommes qui se font un revenu de la vente de leur travail; mais parmi ces classes diverses, il en est plusieurs dont la profession suppose assez de vues, de raisonnement et de capitaux, pour être comprises dans la grande classe des entrepreneurs d'industrie. Un négociant étranger adresse à un commissionnaire français des marchandises de son pays, le

---

[1] Voyez dans le chapitre précédent en quoi elles consistent.

[2] Comme, par exemple, des monopoles tels que ceux des producteurs de blé, et des dépenses inutiles de la part du gouvernement.

[3] Comme des escomptes d'effets de circulation dans les banques publiques.

charge de les vendre, et de lui en faire les retours en marchandises françaises qu'il lui désigne. Bien que le commettant paie une commission au commissionnaire, et que le commissionnaire n'agisse pas pour son propre compte, on ne peut pas dire que celui-ci soit un simple salarié. C'est une espèce d'entreprise que de se mettre en état d'exécuter les ordres d'un négociant étranger. Un commissionnaire est obligé d'avoir un comptoir et des magasins, d'entretenir des commis, de garder des fonds en caisse, de recevoir et de payer des effets de commerce, et souvent de faire des avances, à-compte sur les rentrées que lui procurera la vente des marchandises dont il est consignataire. Il faut qu'il se connaisse en marchandises, qu'il soit au courant de leurs prix, qu'il sache quels sont les fournisseurs les plus capables de fabriquer les objets qu'il est chargé d'acheter; il doit être en état de traiter des ventes et des achats avec autant d'habileté que s'il traitait pour lui-même. Sans cela il serait peu digne de la confiance de ses correspondans.

On en peut dire autant de l'armateur qui transporte des marchandises à fret, de l'agent de change et du courtier qui sont les intermédiaires des ventes, et même du roulier qui transporte des marchandises par terre. Tous ces industrieux, bien que salariés, sont des entrepreneurs, en ce qu'ils se chargent, par entreprises, d'une certaine mission, qu'ils en font les frais et répondent de l'exécution. J'entends par ouvrier l'homme qui exécute servilement un ouvrage courant, tel qu'il lui est commandé par un maître, et suivant des procédés connus qui ont été l'objet d'un apprentissage.

Cette désignation comprend et l'ouvrier qui travaille en atelier ou en boutique, chez son maître, et celui auquel on confie une certaine quantité de matière première qu'il travaille chez lui. Beaucoup d'ouvrières couturières cousent chez elles, des gants, des bretelles, etc., dont un marchand leur confie la matière première; il y a peu de tailleurs dans les grandes villes, qui ne fassent coudre en ville plusieurs des vêtemens qu'on leur commande.

Les ouvriers sont payés soit à la tâche, soit à la journée. Toutes les fois que la tâche est appréciable, on préfère les payer ainsi, parce que, pourvu que l'ouvrage soit bien exécuté (ce qu'on vérifie avec soin), on est assuré de ne pas leur payer plus de travail qu'il n'y en a eu de fait. Il est même indispensable de payer ainsi les travaux que l'ouvrier exécute chez lui, loin des yeux du maître ou de son contre-maître. Mais comme l'expérience fait connaître bien vite à l'entrepreneur la quantité d'ouvrage qu'un

ouvrier peut exécuter en un jour, il sait quel salaire journalier chacun de ses ouvriers peut gagner à la tâche; et c'est sur le montant de cette journée, que roule le débat qui s'élève pour le prix entre le maître et l'ouvrier.

Même quand l'ouvrier qui travaille à son domicile, fournit la matière du produit, comme il arrive souvent à ceux qui tissent de la toile, à ceux qui font chez eux des objets de mercerie et de quincaillerie, des éventails, des boîtes de toutes sortes, ainsi que cela se pratique à Paris; même dans ces cas-là, quoique ces ouvriers soient de petits entrepreneurs, néanmoins les avances qu'ils font de la valeur du produit, sont souvent si peu de chose, ils exécutent si servilement ce qu'on leur commande, et l'on sait si bien à quoi se montent leurs déboursés et la quantité de produits qu'ils peuvent exécuter en un jour, que l'on traduit aisément en journées d'ouvriers, le montant des achats qu'on leur fait.

Ainsi, quand je parle de journées d'ouvriers, il faut toujours avoir devant les yeux, ces différentes manières de toucher un salaire qu'une opération de l'esprit réduit ordinairement en journées.

C'est ce salaire, ce sont ces journées qui composent ce que j'appelle les profits, le revenu de l'ouvrier.

Ces profits sont d'autant plus grands que le travail de l'ouvrier est plus demandé et moins offert, et ils se réduisent à mesure que le travail de l'ouvrier est plus offert ou moins demandé. C'est le rapport de l'offre avec la demande qui règle le prix de cette marchandise appelée *travail de l'ouvrier*, comme il règle le prix de tous les autres services productifs [1].

Ainsi à l'époque des moissons où l'on a besoin de beaucoup de bras pour recueillir des grains qui ne souffrent pas qu'on diffère, la journée des manouvriers de campagne, se paie le double et le triple de ce qu'elle vaut en d'autres temps. Elle monterait plus haut encore, si dans le temps des moissons, les habitans des montagnes où il n'y a pas de terres à blé, ne

---

[1] Plusieurs économistes politiques sont d'opinion que le prix des choses ne s'augmente pas à cause de la demande, et se règle uniquement sur les frais de production; cette assertion est fondée jusqu'à un certain point; mais les frais de production se composent du prix des services productifs et sont plus chers quand les services productifs sont plus demandés. Avec une même quantité de services productifs offerts, une demande plus grande fait monter à la fois et les frais de production et le prix des produits.

descendaient pas dans la plaine. Les mo[illegible]s des montag
Bourgogne et de Franche-Comté vont faire la moisson jusqu'à qu
lieues de leur domicile.

Au contraire en hiver, où il n'y a presque aucune demande pour l
vaux des champs, les journées d'ouvriers tombent à très-bas prix.

Il y a dans les travaux des villes, de semblables alternatives : ma
sont moins prévues ; ce qui est un malheur, parce qu'on prend mo
précautions pour se garantir de leurs inconvéniens. Une nouvelle b
de commerce, un nouveau débouché excitent la demande de c
travaux et en font hausser le salaire ; mais une cause contrai
fait baisser quelquefois d'une manière inopinée et qui trompe t
calcule.

Une mauvaise récolte, par exemple, occasionne une réduction d
demande que les consommateurs font, non-seulement des produit
terre, mais de tous les autres. Une famille qui consomme annuell
pour 400 francs de blé, si le blé augmente et qu'elle soit forcée d'e
sommer pour 600 francs, doit nécessairement retrancher 200 fra
ses autres consommations ; ce qui réduit la demande qu'elle fait des
produits et du travail des ouvriers qui s'en occupent [1].

J'ai observé en effet que les années de disette, où il serait à dési
les journées d'ouvriers fussent plus élevées, sont précisément ce
leur prix tombe le plus bas.

Pour connaître les lois qui, toutes choses d'ailleurs égales, déter
le taux des salaires, il faut connaître les causes qui influent en temp
naire sur la quantité de travail offerte par la classe ouvrière, et su
qui est demandée par la classe des entrepreneurs, par la classe co
matrice de ce travail.

La *demande* de travail dépend, ainsi que nous l'avons déjà obse
la demande que les consommateurs font des produits du travail
sommes remontés aux causes de cette demande en cherchant les
qui sont favorables à tous les producteurs quels qu'ils soient, et au
ducteurs industrieux en particulier.

---

[1] On remarque dans les grandes villes que lorsque le blé est cher,
barets sont beaucoup moins fréquentés, même quand le vin est à bo
ché. L'ouvrier est obligé alors d'employer une plus forte part de son
à l'achat d'une denrée plus indispensable que le vin.

L'*offre* du travail dépend de la quantité de travailleurs capables d'exécuter chaque espèce de travail.

Il faut donc distinguer dans les fonctions de l'ouvrier, différentes espèces ou qualités de travail.

Il y a le travail du simple manouvrier, celui que tout homme est capable d'exécuter sans aucun apprentissage, ou qu'il peut du moins exécuter après un apprentissage fort court et non coûteux; comme de piocher la terre, broyer des drogues, transporter du mortier. L'offre qui est faite d'un semblable travail s'étend facilement avec la demande qui en est faite. Cette demande peut porter les salaires un peu, mais très-peu, au-dessus du taux nécessaire pour que les familles des ouvriers puissent s'entretenir et se perpétuer; c'est-à-dire du taux nécessaire pour que chaque famille puisse élever jusqu'à l'âge adulte, assez d'enfans pour remplacer le père et la mère. Quand les salaires vont un peu au-delà de ce taux, les enfans se multiplient, et une offre plus grande se proportionne bientôt à une demande plus étendue.

Quand, au contraire, la demande de travailleurs reste en arrière de la quantité de gens qui s'offrent pour travailler, leurs gains déclinent au-dessous du taux nécessaire pour que la classe puisse se maintenir en même nombre. Les familles les plus accablées d'enfans et d'infirmités dépérissent; dès-lors l'offre du travail décline; et le travail étant moins offert, son prix remonte.

Vous voyez par là, messieurs, qu'il est difficile que le prix du travail du simple manouvrier, s'élève ou s'abaisse long-temps au-dessus ou au-dessous du taux nécessaire pour maintenir la classe au nombre dont on a besoin. D'où nous pouvons tirer cette conclusion que le revenu du simple manouvrier ne s'élève guère au-dessus de ce qu'il faut pour entretenir les familles.

Je sais qu'il y a dans les halles, sur les ports, des hommes de peine dont les gains excèdent quelquefois ceux d'un simple manœuvre; mais remarquez que ce sont des hommes de choix pour la force, ou l'intelligence, ou la fidélité; ou bien qu'ils ont un monopole, qu'ils forment une corporation, genre d'abus qui retombe toujours sur le consommateur.

Après le travail du simple manouvrier nous trouvons celui de l'homme de métier, de l'homme qui, après un apprentissage plus ou moins long, est capable, par exemple, d'élever un mur d'aplomb, de scier un arbre en planches régulières, d'assembler une charpente, de coudre des vêtemens, etc. Cette espèce de travail est constamment un peu plus chère que

l'autre ; car il ne suffit pas pour créer un homme de métier, de créer un homme adulte : il faut de plus que cet homme ait un certain degré d'intelligence et d'adresse qui, quoique fort ordinaire, ne se rencontre pas généralement chez tous les hommes ; il faut en outre que les familles qui fournissent cette qualité de travail, fassent quelques frais d'apprentissage, et par conséquent un peu plus de dépense pour élever la famille. Si leurs gains ne suffisaient pas à cette dépense, on ne trouverait bientôt plus assez d'ouvriers de métier ; ce qui ferait remonter leur salaire à un taux suffisant pour en conserver le nombre. Là où l'on trouve de simples manœuvres pour 30 sous par jour, on ne peut pas se procurer des ouvriers maçons ou menuisiers, pour moins de 50. Mais en même temps le salaire des gens de métier, ne peut pas s'élever au-dessus d'un certain taux (comme par exemple le double du salaire d'un homme de peine) ; parce qu'alors leur classe se recrute aux dépens de cette dernière, où il se rencontre toujours des jeunes gens un peu plus intelligens, un peu plus dégourdis que les autres, qui ont bientôt fait un apprentissage.

Quand l'état de la société devient tel qu'elle réclame un peu moins de travail manuel, toutes les classes ouvrières sont en souffrance, avec cette différence que l'homme de métier conserve presque toujours des moyens de subsister dont un simple manouvrier peut manquer tout-à-fait. Un ouvrier maçon peut faire le métier de manœuvre au besoin; tandis que le manœuvre ne peut pas à l'instant même devenir un maçon. Si même l'homme de métier est forcé de se réduire au rôle d'homme de peine, il s'en acquitte toujours avec un peu plus d'intelligence et de dextérité ; ce qui le fait préférer. Aussi la disette de travail, et les souffrances de la classe ouvrière, commencent-elles toujours par affecter les simples manouvriers et ceux des ouvriers dont la capacité est la plus ordinaire. Dans une population qui décline, c'est la classe où l'offre des services excède toujours la demande; c'est celle par où commence la dépopulation.

Je répèterai ici une observation que j'ai déjà faite à l'occasion d'une autre classe d'industrieux, c'est que les moyens d'existence des ouvriers ne sont point une quantité fixe. Il faut plus ou moins de moyens d'existence selon les climats et les mœurs des nations. Un ouvrier de Paris ou de Londres périrait de besoin avec ce qui suffit à un ouvrier du Bengale. Et non-seulement il faut à celui-ci moins de denrées alimentaires, moins de vêtemens, moins de logement et moins de plaisirs, mais tous ces objets de consommation sont réellement moins chers au Bengale qu'en Europe.

Lors donc que je dis que les salaires d'ouvriers ne s'élèvent que jus-

qu'au point de leur procurer les moyens d'exister, je sous-entends toujours *selon les mœurs du pays qu'ils habitent* [1]. Il faut également sous-entendre que c'est *dans l'état naturel et ordinaire des choses*; car une circonstance extraordinaire fait quelquefois monter le salaire des ouvriers à un taux fort supérieur à celui que j'assigne ici. Après un grand incendie, un désastre, on est obligé de payer fort cher les ouvriers dont on a besoin pour le réparer.

Nous avons vu comment est en général limité le nombre des entrepreneurs qui, dans chaque branche d'industrie, s'offrent à pourvoir aux besoins de la société; et nous venons de voir que le nombre des ouvriers au contraire ne cesse de s'étendre que lorsque leur salaire ne leur permet plus de subsister eux et leur famille selon les mœurs du pays. Il en résulte que les entrepreneurs exercent toujours un monopole à l'égard des ouvriers. Ceux-ci ne trouvent pas autant de maîtres qu'ils veulent; mais les maîtres trouvent toujours le nombre d'ouvriers dont ils ont besoin, s'ils peuvent leur fournir les nécessités de la vie.

J'ajouterai qu'indépendamment de cet avantage qui tient à la nature des occupations, le maître tire d'autres avantages encore de sa fortune et de sa situation dans la société. Le maître et l'ouvrier ont bien, à la vérité, besoin l'un de l'autre, puisque l'un ne peut faire aucun profit sans le secours de l'autre; mais le besoin du maître est moins pressant. Il en est peu qui ne pussent vivre plusieurs mois, et même plusieurs années, sans faire travailler un seul ouvrier; tandis qu'il est peu d'ouvriers qui pussent, sans être réduits aux dernières extrémités, passer plusieurs semaines sans ouvrage. Il est bien difficile que cette différence de position n'influe pas sur le réglement des salaires.

Que serait-ce si les maîtres se réunissaient et se promettaient entre eux, sous des peines assez sévères, de ne pas payer leurs ouvriers au-delà d'un certain prix, comme font les tailleurs de Londres, et probablement d'autres professions?

---

[1] Dans l'ancienne Rome, les vignerons qu'on louait pour tailler les ceps que l'usage était de marier aux arbres, stipulaient dans leurs contrats que s'ils venaient à tomber et à se tuer, ce serait le maître qui paierait la sépulture. On peut regarder cette légère augmentation au salaire de l'ouvrier, comme une suite des opinions des peuples de l'antiquité qui se passaient fort bien de chemises, mais qui regardaient comme un affreux malheur d'être privés de sépulture. Voyez Gioja : *Nuovo prospetto delle scienze economiche,* tome II, page 30.

Que serait-ce enfin si la législation, comme dans les pays où il y a des jurandes, autorisait de semblables conjurations, et réprimait comme des désordres coupables, des ligues semblables parmi les ouvriers?

Cette surabondance de besoins dans la classe salariée et la médiocrité des salaires, que la nature des choses et l'ascendant des premières classes de la société, tendent à réduire au niveau des besoins rigoureux et quelquefois plus bas, sont une des plaies de l'état social, et une plaie dont les bonnes institutions peuvent bien adoucir les souffrances sans pouvoir les détruire complètement; obliger qui que ce soit à payer des travaux au-delà du prix où l'on offre de les exécuter, serait une violation de la propriété et une atteinte portée à la liberté des transactions. L'effet en serait plus fâcheux encore, même pour la classe ouvrière.

Toutes les mauvaises lois, tous les vices qui s'introduisent dans l'organisation sociale, tendent à priver la société d'une partie de ses moyens d'existence, et cette privation atteignant la classe ouvrière avant toutes les autres, elle est plus qu'aucune autre, intéressée à ce que l'état soit bien administré. On a dit que les riches devaient plus s'intéresser à la chose publique parce qu'ils avaient plus à perdre. Ce sont bien plutôt les pauvres. Il y va de leur existence, tandis que les riches trouvent dans leurs biens mêmes, de quoi surmonter l'effet des circonstances fâcheuses. Quand les ouvriers s'inquiètent peu de la chose publique, ils décèlent par là une profonde ignorance de ce qui les touche le plus.

Ce n'est point au reste la civilisation qu'il faut accuser des malheurs de la classe ouvrière. Même avec la plus détestable administration, son sort n'est pas au-dessous de celui des peuples sauvages. Sur dix personnes il y en a trois peut-être qui souffrent chez les peuples civilisés : il y en a neuf chez les sauvages.

M. de Sismondi convenant en principe des inconvéniens qui résultent de l'intervention de l'autorité dans les conventions particulières, pense néanmoins que la loi doit prêter quelque force à celui des deux contractans qui est nécessairement dans une position tellement précaire et dominée, qu'il est quelquefois forcé d'accepter des conditions onéreuses. Il est impossible de ne pas partager en ce point l'opinion de M. de Sismondi, et de ne pas approuver une disposition récente de la législation anglaise, qui fixe l'âge au-dessous duquel il n'est pas permis à un manufacturier de faire travailler les enfans dans ses ateliers.

Il s'agit ici de protéger, non-seulement la faiblesse naturelle de la classe ouvrière, mais celle de l'enfance. On dira peut-être que l'enfant qu'on

empêche de travailler dans une manufacture, n'en est que plus malheureux puisque ses parens indigens ont d'autant moins de moyens de le faire subsister. Mais quand on a l'expérience de ce qui se passe parmi les classes pauvres, on sait fort bien que plus elles ont de facilité pour tirer parti du travail de leurs enfans, et plus leurs enfans se multiplient. Or, favoriser cette multiplication, c'est fournir de nouvelles victimes à la misère.

On ne peut pas approuver de même, les mesures coërcitives et prohibitives que M. de Sismondi propose pour limiter le nombre des ouvriers, et pour obliger les chefs d'entreprises à les entretenir quand l'ouvrage manque. Nous y reviendrons en traitant de la population [1].

---

[1] L'amélioration du sort des ouvriers, le moyen de leur faire revenir une part tout à fait équitable dans le partage des richesses qu'ils contribuent à produire, a été signalé avec raison comme offrant de nos jours le problème le plus important de l'économie politique pratique; la solution de cette grande question réclame le concours de la politique proprement dite et de la morale, puisqu'il s'agit par le fait de perfectionner les institutions sociales. C'est à tort, d'un autre côté, que l'on a prétendu, jusqu'à ce que cette question ait été résolue, pouvoir contester à l'économie politique son existence comme corps de science, et qu'on a voulu chercher à la faire naître de l'invention d'un ordre social nouveau, d'une utopie plus ou moins ingénieuse sur l'organisation industrielle. L'économie politique, comme toutes les sciences positives, examine les faits dans ce qu'ils ont été, dans ce qu'ils sont, dans leur liaison les uns avec les autres, dans la déduction logique de leurs conséquences. C'est ainsi qu'elle peut indiquer les points essentiels au maintien et au développement des sociétés humaines; elle démontre, par exemple, la nécessité de reconnaître et de respecter le droit de propriété si l'on veut voir les richesses se créer et s'accroître ; de même, elle montre les dangers des mesures qui tendent à protéger de certaines productions et de certains producteurs aux dépens de tous les autres.

On a vu, dans les chapitres précédens, l'auteur reprocher au système exclusif et protecteur des douanes de pousser à l'accroissement de la population ouvrière des villes, au delà de ce qui résulterait du cours naturel des choses, si les forces productives du pays n'avaient pas dévié de leur tendance naturelle. Ailleurs il a signalé l'épargne comme le meilleur moyen d'améliorer le sort des travailleurs. Déjà, en effet, dans les départemens formés de l'ancienne Alsace, les caisses d'épargne se multiplient, et le sort des travailleurs s'améliore ; il faut espérer que la lumière pénètrera dans le nord de la France

CHAPITRE XI.

Des profits de la classe savante, en particulier.

Dans l'analyse que nous avons faite des différens travaux desquels il résulte des valeurs, c'est-à-dire des richesses, nous avons distingué les travaux des savans. En effet, lorsque dans nos opérations productives, nous employons des êtres matériels, du fer, des bois, de l'eau, qu'employons-nous? de quoi nous servons-nous? De leurs propriétés naturelles, des lois qui dérivent de leur nature. Leur nature, leur manière de se comporter, font partie d'eux-mêmes, et c'est cela même que nous employons lorsque nous fesons usage de ces mêmes corps. Or, ce sont ces propriétés et ces lois qui sont l'objet des recherches des savans.

Nous en tirons un parti d'autant plus avantageux qu'elles sont mieux connues. C'est parce que nous connaissons mieux que les anciens les lois de la statique des fluides, que nous conduisons l'eau dans des réservoirs élevés, par des tuyaux qui nous dispensent de ces aquéducs, splendides monumens de la magnificence des Romains et de leur ignorance.

Les lois de la matière se combinent et réagissent en mille manières les unes sur les autres; et notre industrie est d'autant plus avancée, que nous connaissons mieux les résultats de ces combinaisons. C'est ainsi qu'après avoir mesuré les différentes dilatations du cuivre et du fer par la chaleur, nous avons pu faire des pendules à compensation, et obtenir pour nos horloges un mouvement égal et constant, quelle que soit la température de l'air.

Et qu'on ne s'imagine pas qu'il suffise aux progrès de l'industrie, que

---

et que tous les manufacturiers sans exception, en prenant des idées plus élevées, comprendront qu'il est de leur propre intérêt que les ouvriers soient associés à leurs succès et à leur prospérité, ils cesseront, par suite, de craindre l'épargne, qui, si elle rend le travailleur plus indépendant de l'entrepreneur, du moins l'intéresse directement à l'ordre et à la prospérité générale.

Ce sujet reviendra dans le livre suivant et l'on verra de plus en plus que l'auteur n'a jamais entendu considérer la production des richesses sans la rattacher toujours aux intérêts véritables des producteurs.

(*Note de l'éditeur.*)

l'on cultive les seules branches des sciences qui nous offrent des vérités actuellement applicables aux arts utiles. Une loi de la nature découverte et expliquée, peut être sans application actuelle aux besoins de l'homme, et devenir utile plus tard. Il peut se présenter une occasion où cette loi nous expliquera un inconvénient qui nous arrête, et nous fournira un moyen de l'écarter. Il serait bien téméraire celui qui affirmerait qu'une vérité qu'on découvre, ne sera jamais bonne à rien.

Pour créer des valeurs, nous n'agissons pas seulement sur des êtres insensibles, et nous n'employons pas uniquement des propriétés matérielles. Nous avons de plus affaire à des hommes qui ont des besoins, des volontés, des passions; et qui sont soumis à des lois qui leur sont imposées, les unes par leur nature d'hommes, les autres par la société dont ils sont membres. Pour nous guider dans nos travaux, toutes ces lois veulent être connues, et pour être connues, il faut les étudier. C'est l'objet que se proposent les sciences morales et politiques, celles dont le but est d'étudier l'homme moral et l'homme social; lois très-nombreuses dans l'état de société, par la raison que, dans cet état, nos relations avec les hommes et avec les choses, sont extrêmement multipliées. Cette étude embrasse non-seulement les lois qui dérivent de notre nature morale, de nos besoins physiques et de nos moyens d'y pourvoir, mais encore les lois du corps politique, la législation civile, la législation criminelle.

En vous parlant des lois auxquelles les hommes et les choses sont assujettis, remarquez, messieurs, que je n'examine point en vertu de quel droit telle ou telle loi leur est imposée, et en vertu de quel devoir ils s'y soumettent. Le *fait* et non le *droit*, est ce qui nous occupe ici. J'appelle loi au physique et au moral, toute règle à laquelle on ne peut pas se soustraire; sans m'inquiéter de la question de savoir si elle est équitable ou non, si elle est nuisible ou bienfesante; questions qui sont l'objet d'une autre étude que celle qui nous occupe en ce moment [1].

La connaissance de la nature des choses physiques et morales et des lois qui en dérivent, ne peut être acquise que par des observations nombreuses, des expériences répétées, des rapprochemens, des combinaisons sans fin. Tout cela exige des méditations profondes, une étude assidue. Plus les sciences s'étendent et se perfectionnent, et plus cette étude de-

---

[1] C'est l'objet d'un excellent ouvrage de Charles Comte. Voyez son *Traité de Législation*; l'*Esprit des Lois* de Montesquieu, laisse beaucoup à désirer sous ce rapport.

vient longue et pénible : car une science ne s'étend, que parce qu'elle se compose d'un plus grand nombre de faits constatés, d'un plus grand nombre de rapports observés, et d'un plus grand nombre de lois découvertes ou enrégistrées dans la mémoire. Lorsque nos connaissances sont très-multipliées, la vie d'un homme ne suffit plus pour apprendre même un seul ordre de faits et de lois : ce qui constitue une seule science. Alors un savant est considéré comme ayant bien employé son temps et ses facultés, et comme s'étant rendu suffisamment utile à ses semblables, lorsqu'il a bien étudié une seule branche d'une seule science. Pythagore, Thalès, savaient tout ce qu'on pouvait savoir dans leur temps. Aristote a fait les meilleurs livres de son époque sur la politique, la morale, les belles-lettres, et l'histoire naturelle : mais s'il vivait de nos jours, non-seulement il serait obligé de renoncer aux belles-lettres pour apprendre toute l'histoire naturelle ; mais en supposant qu'il voulût posséder entièrement une seule branche de l'histoire naturelle, comme la botanique ou la minéralogie, il serait obligé de se borner à une teinture générale des autres branches. Pour se rendre fameux dans les minéraux, il faudrait qu'il abandonnât à d'autres savans l'étude des animaux et des plantes. Ce n'est qu'à ce prix qu'il pourrait se flatter de reculer la borne du genre de connaissance qu'il aurait cultivé.

Si le même savant voulait cultiver plusieurs branches, ou joindre une autre occupation à ses études, il ne pourrait plus embrasser la totalité des propriétés naturelles, des faits, et des lois, dont sa science se compose. Il en perdrait une partie, il perdrait (au moins jusqu'à un certain point) cette netteté de conception qui naît de l'habitude d'envisager sous toutes ses faces et sous tous ses rapports, chacun des objets qui nous occupent.

C'est cette netteté avec laquelle on saisit tous les rapports, toutes les causes, toutes les conséquences, qui nous préserve aujourd'hui de ces erreurs, si communes autrefois, qui entraînaient beaucoup de gens à chercher le mouvement perpétuel, ou la panacée universelle. On sait maintenant que les propriétés d'un remède, favorables pour certaines maladies, sont précisément ce qui le rendrait contraire à d'autres maladies ; et on le sait parce que l'on connaît mieux le siége des maladies et la nature des désordres qu'elles causent.

S'il y a des infortunés qui cherchent encore le mouvement perpétuel, c'est parce qu'ils ignorent une partie des lois de la mécanique ; c'est qu'ils ne sont pas en état de suivre la chaîne qui lie les effets avec les causes. Et cela vient bien souvent de ce que d'autres occupations ne leur ont pas per-

mis d'étudier la science sous tous ses rapports, comme doit le faire un savant de profession. Ce sont presque toujours des mécaniciens pratiques, des entrepreneurs d'arts mécaniques, qui cherchent le mouvement perpétuel. S'ils s'étaient livrés à la théorie de la science, à l'étude de l'ensemble de ses lois, à coup sûr, ils n'emploieraient pas leur argent et des talens, souvent très-remarquables, pour atteindre un but qui n'est nulle part.

Nous ne devons pas nous étonner d'après cela qu'un vrai savant soit si rarement un bon entrepreneur d'industrie. Les études et les méditations auxquelles il faut qu'il se livre pour connaître la totalité des faits dont se compose la science, ou du moins tout ce qu'on en sait, nuisent aux méditations qui pourraient lui suggérer les moyens de faire réussir une entreprise industrielle. C'est la même raison qui fait qu'un bon entrepreneur est un savant médiocre.

Vous sentez bien, messieurs, que je ne parle ici, et que je ne peux parler, qu'en thèse générale. Dans des cas particuliers, j'ai connu des manufacturiers très-savans, et j'ai connu quelques savans qui avaient réussi dans des entreprises industrielles. M. Wollaston, secrétaire de la Société royale de Londres, et chimiste très-distingué, avait une manufacture d'ustensiles de platine; et M. Montgolfier, grand manufacturier de papier à Annonay, était encore plus distingué, comme physicien, que comme manufacturier. Il y a des capacités remarquables qui peuvent embrasser plusieurs occupations; et il y a des entreprises qui, une fois qu'elles sont montées, et qu'elles ont reçu une bonne impulsion, peuvent la conserver par le moyen d'un associé ou d'un sous-chef habile. Le chef peut alors se livrer à l'étude, et s'y distinguer. Toutefois, dans ce cas, il ne conserve d'un entrepreneur que le nom et les profits; son véritable métier est d'être un savant. En général, donc, ces fonctions sont séparées, et l'on ne peut y acquérir de la fortune ou du renom, qu'autant que l'on s'y livre exclusivement.

Si l'entrepreneur d'industrie ne peut, sans préjudice pour lui, se livrer aux études du savant, et si, d'un autre côté, il a besoin d'être au courant des connaissances acquises, il faut qu'il ait recours à ceux qui les possèdent: le concours du savant est donc nécessaire aux entrepreneurs d'industrie; il doit donc être l'objet d'une *demande* quelconque et la source d'un profit. Mais quand nous voulons apprécier ce service productif sur le pied de tous les autres, et d'après la proportion entre la quantité offerte et la quantité demandée, nous trouvons qu'il est sous ce rapport, essentiellement différent de tout autre.

Lorsque dans une entreprise agricole, vous êtes obligé d'avoir recours à un propriétaire de terres pour qu'il vous loue son terrain, vous ne cessez jamais d'avoir besoin de son consentement. Après que vous lui avez payé le loyer de l'année dernière, vous êtes obligé de lui payer le loyer de l'année courante, sous peine de ne plus disposer de la terre ; et, par la même raison, vous lui paierez le loyer de l'année prochaine.

Il en est de même du capitaliste ; il cesse de vous laisser la disposition de son capital, du moment que vous cessez de lui en payer les intérêts.

Un industrieux, un ouvrier, un employé quelconque, dans une entreprise industrielle, ne contribue à la production que pendant son travail et à proportion de ce travail. Du moment qu'on ne le paie plus, il cesse de fournir son contingent, et du moment qu'il ne le fournit plus, la production est arrêtée. Pour obtenir de nouveaux produits, l'entrepreneur est obligé de payer un nouveau travail ; et nul entrepreneur ne pouvant terminer ses produits sans faire des frais du même genre, tous sont obligés d'en demander constamment le remboursement au consommateur, qui, de son côté, est obligé de rembourser cette avance s'il veut jouir de ce produit.

Il n'en est pas ainsi du service productif du savant. Du moment qu'il a fourni un fait, une loi, un procédé, l'acquéreur peut en faire usage autant de fois et aussi long-temps qu'il lui plaît, sans être obligé de recourir de nouveau aux lumières du savant. Une découverte ne se consomme pas par l'usage qu'on en fait ; au contraire, le service qu'on en tire, s'augmente par l'usage et par l'expérience qui suit l'usage. Et lorsqu'une fois elle est livrée au public, tout le monde peut en tirer parti, durant l'éternité, sans devoir aucune rétribution à qui que ce soit. Dans les ateliers, on se la passe de maîtres en maîtres, ou même d'ouvriers en ouvriers, conjointement avec le talent manuel de la profession ; et si quelquefois on est obligé de payer une connaissance ainsi transmise, son acquisition, sous le nom d'apprentissage, se paie, non à l'auteur de l'idée, mais à l'entrepreneur chez qui elle s'acquiert.

C'est ainsi qu'une masse considérable de notions dont quelques-unes sont d'une haute importance et d'un grand service, circulent dans les arts et sont journellement employées sans que l'on paie aucune rétribution pour l'usage qu'on en fait.

En 1747, un fameux opticien anglais, Dollond, consulta le célèbre Euler sur le moyen qu'on pourrait employer pour faire disparaître les couleurs de l'arc-en-ciel autour des objets que l'on regarde avec une lunette, surtout quand elle grossit beaucoup. Euler observa la structure de l'œil,

afin de découvrir le moyen dont s'est servi la nature, pour empêcher les objets de se peindre dans notre œil avec des couleurs autres que celles qui leur sont propres. Il s'aperçut que les rayons lumineux, pour parvenir à notre rétine, sont forcés de traverser deux corps transparens qui, étant de densité différente, brisent différemment les rayons qui les traversent. Il proposa à Dollond d'imiter cet artifice; et après plusieurs essais infructueux, on parvint à faire des objectifs de lunette, composés de trois verres appliqués l'un contre l'autre, et qui détruisent mutuellement les aberrations lumineuses qu'ils occasionnent.

Ce procédé une fois connu, on a fait des lunettes achromatiques par toute la terre, sans payer la moindre rétribution à Dollond ni au savant Euler. Aussi rien n'est plus rare qu'un savant qui se soit enrichi uniquement par les sciences. Fontenelle remarque comme un fait extraordinaire, que le célèbre Boerhaave avait laissé à sa mort, quatre millions de notre monnaie; mais ce n'est pas comme savant qu'il les avait gagnés : c'est comme médecin, comme pratiquant *un art*, comme exerçant une véritable entreprise industrielle pour laquelle l'étude et la nature lui avaient donné une grande capacité.

Un industrieux qui profite d'une découverte qui s'est généralement répandue, ne fesant aucune dépense pour en jouir, ne peut s'attendre à aucun remboursement de la part du consommateur. S'il voulait élever le prix de son produit en vertu des connaissances que ce produit suppose, il ne pourrait soutenir la concurrence des autres producteurs. Le concours du savant n'étant payé ni par l'entrepreneur qui fabrique, ni par le consommateur qui jouit, est par conséquent gratuit. Le consommateur consomme l'utilité qui est le résultat des travaux du savant, sans avoir été obligé d'en faire l'acquisition; et comme le public sent confusément à cette occasion, ce que je me flatte que vous concevez nettement, sa gratitude se manifeste par la considération qu'il accorde en général aux hommes qui, par leurs travaux ou leur génie, reculent les bornes des humaines capacités. C'est bien souvent le seul salaire qu'ils peuvent obtenir.

Cependant il est des cas où les entrepreneurs d'industrie sont obligés de recourir aux lumières des savans, soit au moment où ils forment leurs entreprises, et où il est de leur intérêt de recueillir toutes les notions qui peuvent en assurer le succès; soit lorsqu'ils veulent y introduire un perfectionnement dont ils sentent la nécessité; soit lorsqu'ils sont arrêtés par un obstacle qu'ils ne peuvent venir à bout de surmonter.

Ce recours a lieu soit lorsqu'on étudie les livres publiés par les savans, soit lorsque l'on consulte directement les savans eux-mêmes.

Les savans ne peuvent retirer qu'un médiocre profit de leurs ouvrages, soit qu'ils les vendent directement au public, soit qu'ils en tirent parti par l'intermédiaire des libraires. Un gros profit pour un auteur, rendrait un livre assez cher pour qu'on cherchât à le consulter sans l'acheter; ce qui n'est jamais fort difficile, vu le grand nombre d'exemplaires que l'on tire d'un même ouvrage, et les dépôts publics où l'on peut le consulter gratuitement. Les lumières susceptibles d'être enseignées par les livres, sont mises en circulation avec une telle profusion, que la quantité offerte est presque toujours hors de proportion avec la quantité demandée; de manière que chaque exemplaire d'un ouvrage ne peut se vendre que peu de chose au-delà des frais matériels de production indispensables pour créer chaque exemplaire, c'est-à-dire de ce que coûtent le papier, l'impression, la reliure, etc. L'auteur est en conséquence obligé de céder pour une somme assez modique, des connaissances qui lui ont souvent coûté plusieurs années de recherches opiniâtres.

Sous ce rapport, le sort des savans modernes est devenu moins heureux depuis l'invention de l'imprimerie. Cet art immense par ses résultats, a été très-favorable au perfectionnement et à la diffusion des connaissances humaines; mais il n'a point été favorable à la fortune des savans. Les exemplaires nombreux qu'on a pu faire d'un même ouvrage, se sont fait concurrence les uns aux autres. Quelque éminent que soit le mérite d'un auteur, quelque importans que soient les documens qu'il procure, il est rare qu'il obtienne sur chaque exemplaire de son livre un profit égal à celui qu'en tire son libraire.

La facilité d'acquérir l'instruction à bon compte, a même rendu les leçons orales d'un professeur moins profitables qu'elles ne l'étaient avant l'imprimerie. Isocrate put se faire payer ses instructions mille drachmes par chaque élève; ce qui fait à peu près 2000 francs de notre monnaie [1]. Abailard avait jusqu'à trois mille auditeurs, et nous pouvons supposer que son enseignement lui rapporta beaucoup, puisqu'il fut en état de fonder l'abbaye du Paraclet. Il est à croire néanmoins que ni des leçons d'Isocrate, ni de celles d'Abailard, on retirât autant de connaissances positives, autant de justes idées de la nature des choses, qu'on en peut puiser dans

---

[1] Voyez les motifs de cette évaluation, partie Ire de ce Cours, chap. 23.

le plus médiocre de nos ouvrages didactiques [1]. Avec autant de moyens d'instruction qu'on en possède de nos jours, l'ignorance est véritablement honteuse.

Le savant peut prétendre à des profits plus considérables, lorsqu'on est obligé de le consulter personnellement. Tantôt c'est pour l'établissement d'un moteur hydraulique sur un cours d'eau. Il faut, d'après l'inspection et même l'étude des lieux, juger de la puissance du moteur. On peut en tirer parti plus ou moins avantageusement, suivant une foule de considérations et de combinaisons de localités sur lesquelles les livres ne peuvent pas fournir des indications suffisantes.

Tantôt on a besoin d'un homme fort instruit pour surveiller des opérations importantes et délicates qui se présentent avec des apparences trop variées, pour qu'il soit possible de les soumettre à des règles et à des recettes uniformes. Il n'y a guère qu'un chimiste de profession qui puisse conduire convenablement une pharmacie; et quand cette entreprise est entre les mains d'un homme qui n'est pas chimiste, il ne peut se dispenser d'avoir pour aides des jeunes gens qui, ayant fait une étude spéciale de cette science, peuvent passer pour des savans.

Enfin les savans sont appelés à être consultés pour lever les difficultés qui entravent quelquefois la marche des entreprises industrielles.

Si vous exercez un art chimique, par exemple, vous ne trouverez pas dans un traité de chimie tous les détails dont vous aurez besoin. Le livre, pour être complet, doit traiter beaucoup de points qui ne sont d'aucun intérêt pour votre affaire en particulier; il ne peut accorder qu'un petit nombre de pages, un petit nombre de lignes peut-être à l'objet sur lequel vous voudriez trouver des volumes. Si une circonstance imprévue vous jette dans l'embarras, vous serez donc forcé de consulter un homme accoutumé à interroger la nature, à remonter aux causes des phénomènes, et à prévoir leurs conséquences [2].

---

[1] Si des savans se sont fait des revenus considérables par leurs leçons, c'est grâce à la munificence de certains gouvernemens qui se font honneur d'entretenir à leurs frais de grands établissemens d'instruction publique.

[2] On m'a cité deux frères, teinturiers de Lyon, qui pour tirer parti d'un terrain et d'une fontaine qui leur appartenaient dans un des faubourgs de la ville, y formèrent un établissement où ils blanchissaient des soies. Leurs procédés étaient excellens, leurs soins étaient soutenus, et leurs pratiques s'étaient multipliées à un point prodigieux. Non-seulement ils décoloraient la

Je suis persuadé qu'une des causes qui, jusque vers l'époque de 1789, ont retenu l'industrie française dans un état assez peu avancé, est le peu de communications qui existait entre les entrepreneurs d'industrie et les savans. La révolution facilita les communications par la fusion des castes. Le gouvernement, dans les travaux qui le regardent, donna un exemple qui fut imité par beaucoup de manufacturiers; les chefs d'entreprises raisonnèrent mieux sur le but et les moyens de leur affaire; les savans prirent connaissance des difficultés que présente la pratique; et leurs ouvrages furent beaucoup plus nourris d'applications. Ajoutez à cette heureuse circonstance, les immenses progrès faits dans les sciences elles-mêmes depuis un demi-siècle, progrès qui sont le fruit d'une étude plus philosophique, et vous aurez la clef des beaux développemens d'industrie dont nous sommes les témoins.

Les savans pourraient tirer de leurs lumières bien plus de parti qu'ils n'en tirent en général, si l'étude n'avait pas pour effet ordinaire d'élever l'âme au-dessus des intérêts pécuniaires. On est généreux de ce qu'on sait, parce qu'il y a toujours quelque satisfaction à s'en faire honneur. Un savant que l'on consulte ne pense plus aux dépenses et aux peines que lui a coûtées l'acquisition de son savoir.

Enfin les profits des savans déjà réduits en vertu des considérations qui précèdent, le sont encore en raison de l'attrait que les sciences exercent par elles-mêmes. Il entre dans les professions savantes beaucoup plus de concurrens qu'il ne conviendrait à leurs intérêts, et parmi ceux-ci beaucoup de personnes riches qui ne sont point obligées de chercher du profit dans ce qui fait leurs délices.

---

soie; mais ils lui donnaient un blanc mat qui en relevait singulièrement le prix. Leurs affaires s'étant en conséquence fort étendues, ils convinrent de se séparer et de former deux maisons. L'aîné des frères acheta un local plus vaste que le premier et pourvu d'une eau tout aussi belle. Il y transporta les mêmes procédés, une partie des mêmes ouvriers; mais les soies qu'on lui donna à décreuser, n'avaient plus ce blanc mat qui plaisait tant au fabricant et valait un si grand succès à la première entreprise. Cette dernière ne réussait point, lorsque le teinturier s'avisa de consulter un chimiste, qui, analysant l'eau de l ancienne fontaine, la trouva chargée d'une petite quantité de carbonate de chaux qui suffisait pour donner à la soie l'aspect désiré. Le teinturier fit dissoudre artificiellement dans son eau la même dose de carbonate de chaux, objet de peu de valeur; et dès-lors le produit de sa fabrique égala ce qu'il avait jamais fait de plus beau.

Il ne faut donc pas, à moins d'une vocation bien décidée, embrasser, pour faire sa fortune, la profession de savant; mais quand on n'a pas besoin d'augmenter son bien, je ne connais pas de profession plus noble que celle-là; je n'en connais pas où l'on puisse travailler plus efficacement à la prospérité générale au milieu des plus douces occupations. On fournit à l'industrie des lumières et des directions, en même temps qu'on lui fournit des capitaux et des terres. On sert son pays sans blesser les intérêts de personne, sans ternir son caractère dans des antichambres, sans acheter par des bassesses le droit de distribuer des insolences. Chaque découverte où l'on parvient, satisfait à la fois la curiosité et la vanité, deux sentimens si féconds en jouissances! Je plains les hommes qui n'ont jamais goûté le bonheur d'être sur le chemin d'une découverte, de l'entrevoir d'abord au milieu d'un brouillard qui se dissipe graduellement, de la saisir enfin après l'avoir long-temps épiée, et une fois qu'on la tient, de la considérer à loisir, de s'assurer de son bonheur, et.... de le divulguer.

Un savant voyage-t-il? une prévention favorable l'accompagne et même le précède; les défiances s'écartent; les portes s'ouvrent. Les hommes avec lesquels il entre en relation, sont les plus distingués de chaque pays, ceux dont la conversation est la plus intéressante, et le commerce le plus sûr; et lorsqu'il parvient à d'heureux échanges d'idées, il enrichit son fonds sans diminuer celui d'autrui: on lui sait gré du butin qu'il emporte; et le pire destin qu'il puisse éprouver, est d'avoir coulé sa vie sans ennuis comme sans regrets.

CHAPITRE XII.

Du revenu des classes de la société dont les services ne sont pas livrés à une libre concurrence.

Jusqu'à ce moment nous avons parlé des revenus des industrieux dans la supposition que leurs travaux étaient livrés à une entière concurrence, soit relativement à l'offre, soit relativement à la demande. La société est plus ou moins riche, plus ou moins éclairée; elle éprouve un besoin plus ou moins grand des travaux d'un savant, d'un entrepreneur d'industrie, d'un ouvrier: de là une certaine quantité de ces travaux qui est demandée à chaque époque. D'un autre côté, certaines causes étendent ou réduisent

l'offre que l'on fait de chacun de ces travaux : de là les quantités offertes. La proportion de ces deux quantités détermine la valeur de ces travaux : de là les profits qu'on en tire.

Mais s'il y avait des professions où la demande de leurs travaux fût réglée sur de tout autres motifs que le besoin qu'on en a et les sacrifices que l'on veut faire pour en jouir, vous comprenez que toutes ces règles qui déterminent le taux des profits, seraient bouleversées.

Or, c'est en général ce qui arrive relativement aux travaux qui ont pour objet de satisfaire les besoins du corps social en masse, ou, si vous voulez, de la nation.

Les associations d'hommes ont des besoins, de même que les familles, de même que les individus ; elles ont besoin de payer des mandataires pour administrer les biens et les affaires de la communauté; il leur faut des militaires pour les défendre contre les agressions du dedans ou du dehors, des arbitres ou des juges pour vider leurs différens. Quand le pays est vaste et populeux, ces fonctions exigent des études particulières, et absorbent en totalité le temps et les capacités des hommes qui veulent les remplir dignement; et en même temps la société ne peut, sans violer à leur égard les droits de la propriété, disposer gratuitement de leur temps et de leurs travaux. Si ces travaux produisent une utilité, si cette utilité a un prix quelconque et peut devenir l'objet d'un échange, ces travaux sont productifs. Ils le sont malgré tout ce qu'en peuvent dire les publicistes qui suivent de trop près la doctrine d'Adam Smith.

Si une libre concurrence déterminait seule le prix des services rendus au public, si les personnes qui stipulent au nom de la nation, ne pouvaient trouver qu'à un certain prix, la qualité et la quantité de travail dont la nation a besoin, ce prix serait la mesure exacte de l'utilité produite, et la nation serait administrée, jugée et défendue aux meilleures conditions possibles. Mais dans la pratique, il y aurait de telles difficultés et de si grands inconvéniens à abandonner tous les services publics à une libre concurrence, qu'elle n'a jamais été établie nulle part, même dans les pays les plus libres et les plus républicains, si ce n'est pour des emplois de peu de conséquence. Il y a dans les hommes capables de remplir avec honneur les principales fonctions de l'état, une certaine susceptibilité d'amour-propre, une certaine pudeur qui ne leur permet pas, peut-être à tort, de marchander froidement le prix de leurs services. D'un autre côté, comme un grand nombre d'emplois politiques confèrent une grande autorité, un fripon pourrait s'en charger à des conditions en apparence plus modérées

que celles que pourrait accepter un honnête homme, assuré qu'il serait de trouver des dédommagemens, soit dans les emplois qu'il serait appelé à distribuer, soit dans les marchés qu'il serait chargé de conclure.

Mais tout en convenant de l'extrême difficulté de laisser le salaire des services publics se régler d'après le principe de la libre concurrence qui préside à la plupart des autres transactions sociales, on doit convenir que plus on peut admettre ce principe dans l'administration des états, et plus les intérêts de l'état sont ménagés; le public a plus besoin de la garantie du libre concours que qui que ce soit, parce que tout le monde est intéressé à le tromper, et qu'il y a peu de profit à le défendre; c'est un mineur dont les institutions sociales doivent spécialement protéger les intérêts.

Quoi qu'il en soit, et sans entrer dans des considérations de pure politique, sans approfondir les causes de ce fait, nous remarquerons que dans la plupart des sociétés, il y a des services publics qui sont soustraits à la libre concurrence de ceux qui les offrent. Pour chaque place de dix mille francs de traitement, il se peut qu'il y ait dix concurrens plus capables de la remplir que celui qui l'a obtenue. Cette même place serait peut-être remplie pour cinq mille francs, si on la donnait au rabais, même en circonscrivant le nombre de ceux qui peuvent s'offrir, même en établissant des conditions et des examens préalables pour la candidature. Il en résulte que, semblables aux bons lots d'une loterie, les places présentent un appât trompeur, qu'il y a beaucoup de personnes qui s'y consacrent, et fort peu qui les obtiennent; d'où résulte ce double inconvénient que les capacités de beaucoup d'hommes sont, par cet appât, détournées d'autres travaux utiles; et que les gens en pouvoir, fatigués de sollicitations, multiplient les places fort au-delà des besoins publics. Le public entretient un trop grand nombre d'agens par la raison même qu'ils sont trop payés.

Tous les services publics ne reçoivent pourtant pas un salaire supérieur à leur valeur véritable. Par une bizarrerie qui n'est au reste que la conséquence d'une organisation politique vicieuse, il en est de trop peu payés. En Angleterre, les places de shérifs, qui répondent à celles de préfets en France, ne procurent aucun traitement; et cependant dans certaines provinces, outre qu'elles donnent beaucoup de peine, elles jettent le fonctionnaire dans de fort grandes dépenses. Aussi est-on obligé de soumettre à une forte amende, ceux qui sont nommés et qui refusent. Si le shérif de Middlesex, qui est nommé pour un an, n'accepte pas sa nomination, il paie une amende de 12 mille francs; et s'il accepte, il dépense trois fois autant pour la représentation qu'exige sa place.

Ce sont de véritables atteintes portées à la propriété chez un peuple qui se vante de la respecter.

Dans les pays constitutionnels où les prérogatives ont été réglées par le pouvoir, les représentans des intérêts nationaux ne reçoivent pas d'indemnités. C'est une combinaison purement machiavélique dont l'objet est d'ôter aux électeurs l'avantage d'avoir des récompenses lucratives à distribuer, et de rendre les élus plus dépendans des faveurs du pouvoir. Quand le représentant n'a que des entreprises particulières à gérer, on lui porte préjudice sans compensation; quand il est fonctionnaire public, on porte préjudice aux affaires de l'état; ou, ce qui est pire encore, on lui dicte des votes plus conformes aux intérêts du pouvoir qu'aux intérêts de ses commettans.

Dans les pays où le jugement par jurés est admis, la fonction de juré n'est pas payée à beaucoup près ce qu'elle vaut, surtout pour de certaines personnes dont le temps est bien plus précieux que l'indemnité qu'elles reçoivent. Mais c'est une charge dont il résulte un si grand bien pour la société (lorsque les jurys ne sont pas transformés en commissions judiciaires), et cette charge revient si rarement lorsqu'elle est ce qu'elle doit être, qu'on aurait mauvaise grâce à s'en plaindre. Néanmoins on est obligé d'employer des moyens coërcitifs pour que les citoyens ne s'affranchissent pas de ce service, qui ne tombe pas heureusement sur les classes nécessiteuses de la société, quoique ce soient elles qui en profitent le plus. Faute de lumières, elles ne sont pas reconnaissantes autant qu'elles devraient l'être, des sacrifices que la classe mitoyenne, dans ce cas, fait en sa faveur.

Mais de tous les services publics celui qui est le moins payé, et celui par conséquent que l'on n'obtient en général que par la violence, est le service de soldat et de matelot. En Angleterre la *presse*, au moyen de laquelle on saisit de force, à main armée, sur les navires marchands et sur les embarcations qui couvrent les rivières, tous les mariniers dont on a besoin pour les vaisseaux de l'état, est une honte pour un peuple civilisé.

C'est en vain qu'on allègue l'impérieuse loi de la nécessité : on ne doit point adopter une politique qui oblige d'avoir recours à une mesure si barbare.

J'en dirais volontiers autant de la conscription ou recrutement militaire. C'est la violation la plus scandaleuse de la propriété et de tous les droits naturels, dans les pays où la force militaire n'a pas exclusivement pour objet la défense du territoire, des personnes et des propriétés. Nul ne de-

vrait être transporté hors de son pays, sans s'y être soumis par un consentement volontaire.

CHAPITRE XIII.

Des profits que rendent les capitaux à ceux qui les font valoir.

Dans le monde on n'accorde le nom de capitaliste qu'aux hommes dont l'unique, ou du moins le principal revenu, consiste dans l'intérêt de leurs capitaux. Comme nous sommes obligés de mettre plus de précision dans nos termes, nous avons donné ce nom à tous ceux qui possèdent un capital, petit ou grand, une portion même d'un capital, et qui en retirent un profit, directement ou indirectement. Le revenu que l'on retire, d'ailleurs, ou de ses terres, ou de son travail, n'empêche pas en effet que l'on ne soit capitaliste en raison du capital quelconque dont on retire un profit [1].

A vrai dire tout le monde est capitaliste, même l'homme qui n'a aucun capital placé, ou qu'il fasse valoir, pourvu qu'il ait un mobilier entretenu; car un mobilier n'est point un capital improductif. Il produit une utilité journalière, un agrément qui a une valeur. Il est tellement vrai que le service journalier des meubles a une valeur, que lorsqu'on n'en possède pas, on en loue. Un mobilier de 20 mille francs, s'il m'exempte de payer à un tapissier mille francs de loyer, me rapporte en effet mille francs par an. De ce revenu il ne me reste rien à la vérité au bout de l'année; mais c'est parce que je l'ai consommé. J'ai consommé le service rendu par mes meubles, de même que j'ai consommé le fermage qui m'avait été payé pour une pièce de terre. Ce fermage n'en a pas moins été un revenu pour

[1] Il m'est arrivé de dire indifféremment le *capital* ou les *capitaux* d'une entreprise, parce qu'une entreprise peut être conduite indifféremment soit avec un capital unique, provenant d'une même source, et appartenant à une seule personne; ou bien avec un capital formé de plusieurs capitaux, ou portion de capitaux, provenant de différens lieux, et appartenant soit à l'entrepreneur lui-même, soit à plusieurs autres personnes de qui l'entrepreneur les tient. De toutes manières, l'entrepreneur les réunissant pour le même dessein, et les fesant valoir à ses périls et risques pour son propre compte, doit être considéré comme *capitaliste* pour toute la somme capitale dont il dispose.

avoir été consommé ; de la même manière, le service que m'a rendu mon mobilier, n'en a pas moins été un revenu pour avoir été consommé.

Il faut prendre garde seulement que si le mobilier n'a pas été entretenu, et si sa valeur, au bout de l'an, n'est plus la même qu'au commencement, son possesseur alors ne s'est pas contenté de consommer le service de son capital : il a consommé une portion de son capital lui-même. Il ne faut compter comme revenu d'un capital, que la portion de ce revenu qui reste quand on a prélevé ce qui a été nécessaire pour entretenir le capital ; c'est ainsi que même en recevant trois mille francs de loyer d'une maison, je ne compte que pour 2500 francs le revenu que j'en tire, si cette maison m'oblige à un entretien de 500 francs chaque année.

Quoique rigoureusement un capital consistant en meubles à l'usage de la famille, rende un profit par le service journalier que la famille en retire, on ne donne communément le nom de capital qu'aux valeurs qui servent dans une opération productive et qui fournissent un revenu matériel. Ce capital rend un profit lorsque après avoir été consommé et rétabli en totalité par l'opération, il reste un surplus, dont le propriétaire du capital fait son profit.

Remarquons d'abord qu'un capital ne peut concourir à la création d'un produit, s'il n'est entre les mains d'un entrepreneur d'industrie. Ce capital est un instrument ; donc il ne peut agir qu'entre les mains qui sont capables de s'en servir. Nous avons vu, dans la production, que l'usage de cet instrument est de fournir à l'entrepreneur les moyens d'acheter des services productifs, et que les produits, en lui remboursant ses avances, rétablissent son capital. Nous n'avons nul besoin de revenir sur la nature des services que rend un capital productif ; il nous suffit qu'il ne peut les rendre que lorsqu'il se trouve entre les mains d'un entrepreneur.

Lors donc qu'un capitaliste n'est pas entrepreneur lui-même, il ne peut en tirer un profit qu'en le prêtant à un entrepreneur, lequel en paie un loyer, un intérêt. On peut considérer cet arrangement comme un marché à forfait où l'entrepreneur, à ses périls et risques, paie au capitaliste un profit convenu, tandis que lui, entrepreneur, tirera de ce capital qu'il emprunte, un profit peut-être plus grand, peut-être moins grand, que l'intérêt qu'il en paie. Dans le chapitre suivant, nous verrons quelles causes déterminent le taux de l'intérêt. Ici nous ne cherchons que ce qui détermine le taux du profit qu'un capital rend à l'emploi; c'est-à-dire ce que l'on gagne par le moyen d'un capital que l'on fait valoir, soit que l'on tienne ce capital de ses pères, ou bien de ses propres épargnes, ou bien

d'un prêteur qui en fait payer l'intérêt. L'origine d'un capital n'a aucune influence sur le profit qu'il rend à l'emploi. De quelque manière que j'aie obtenu le capital dont je dispose, il me rapportera un profit qui dépendra ou de mon habileté, ou de circonstances favorables à la vente de mes produits, mais non des circonstances qui m'ont permis d'en disposer.

Puisqu'un capital ne peut être mis en valeur que dans une entreprise industrielle et par les soins d'un entrepreneur, il est fort difficile de distinguer, de séparer la portion de profit que l'entrepreneur doit à son intelligence, à son talent, à son activité, à ce qui fait en un mot, le revenu de son industrie, et la portion de profit qu'il doit à son capital. Le même outil fait plus d'ouvrage conduit par des mains adroites, que lorsqu'il l'est par des mains inexpérimentées. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a une partie de l'ouvrage qu'il faut attribuer à l'outil, et une partie qui est l'œuvre de la main qui le guide. Le plus mince entrepreneur, sans avoir analysé les opérations de l'industrie, sait fort bien réclamer les profits de son instrument. Demandez à un maître ouvrier pourquoi il veut gagner sur ses compagnons, et vous faire payer l'ouvrage qu'ils ont exécuté chez vous, plus cher qu'il ne le leur paie à eux-mêmes; il vous répondra : *Ne faut-il pas que je les dirige?* (Voilà le profit de son industrie d'entrepreneur.) *Ne faut-il pas que je leur fournisse des matériaux et des outils? que je leur fasse l'avance de leur salaire jusqu'au moment où vous paierez mon mémoire?* (Voilà le profit de son capital qu'il vous demande.)

Ces deux profits sont essentiellement différens, quoiqu'ils aient été confondus par Adam Smith et par la plupart des économistes de sa nation, sous le nom de profits du fonds (*profits of stock*). Mais ce n'est pas résoudre la difficulté que de la méconnaître. Cependant une évaluation, même imparfaite, des profits du capital, aurait fréquemment son utilité dans la pratique; elle apprendrait à un entrepreneur quel intérêt il peut, sans imprudence, payer pour un capital qu'il désire faire valoir ; elle servirait de règle aux prétentions de divers associés à la même entreprise, où les uns fournissent plus de fonds, les autres plus d'industrie.

Admettons, par exemple, qu'un manufacturier ait une affaire assez bonne et assez habilement conduite, pour rapporter annuellement cinquante pour cent du capital qu'il y emploie. Il cherchera les moyens de travailler sur une plus grande échelle, et trouvera, par supposition, un associé commanditaire qui pourra disposer de 200 mille francs. Les bénéfices de l'entreprise étant toujours supposés de cinquante pour cent, le nouvel associé sera-t-il fondé à réclamer 100 mille francs sur les bénéfices?

Le gérant de son côté, sous le prétexte que les bénéfices sont dus à l'habileté de sa gestion, sera-t-il fondé à refuser au capitaliste, sauf un simple intérêt, toute participation à une augmentation de produit due en si grande partie à son capital? D'une et d'autre part la prétention est évidemment exagérée; mais que faudrait-il qu'elle fût pour être équitable? Le taux des travaux industriels et le taux des profits d'un capital, à l'endroit où se passe la transaction, suffiraient pour décider cette question; mais pour ce qui est des capacités industrielles, elles sont si variées de même que les circonstances où elles s'exercent, qu'il faudrait une appréciation pour chaque cas particulier. Quant aux taux des profits capitaux, sans différer au même point, ils diffèrent entre eux considérablement. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'économie politique ne peut que faire connaître les circonstances qui influent pour faire hausser ou baisser les profits. C'est le sens dans lequel les causes agissent, plutôt que le degré de leur intensité, qu'il faut dans bien des cas demander à cette science. Elle ne peut aller au-delà, sans partir de suppositions gratuites qui ne peuvent représenter aucun cas réel.

M. Macculloch, en traitant spécialement des profits du capital, dit qu'il ne recherche que les causes qui déterminent les profits du capital employé dans des affaires qui ne sont sujettes à aucune espèce de monopole [1]; mais qui ne voit que les avantages, naturels ou artificiels, qu'une affaire a par-dessus une autre, constituent une espèce de monopole? Il n'y a pas deux terres cultivables, deux manufactures, qui jouissent d'avantages absolument pareils; une parité absolue ne peut donc pas servir de fondement à une règle : elle admettrait autant d'exceptions que d'exemples. Voilà ce que j'appelle de l'économie politique métaphysique. Elle n'a aucune utilité, parce qu'elle ne peut fournir aucune direction dans la pratique [2].

Si nous nous en tenons aux indications de l'expérience, elle nous apprend que les services productifs, quels qu'ils soient, ceux que rendent les capitaux aussi bien que les autres, se vendent d'autant plus cher qu'ils sont plus rares et que le besoin s'en fait plus vivement sentir. Nous pourrons en conclure que dans les pays où il y a un mouvement ascensionnel,

---

[1] Voyez son Commentaire sur Adam Smith, note VII.

[2] David Ricardo, dans la 3e édition de son livre, à l'air d'être fâché de ce que je ne me suis pas arrêté sur ce qu'il appelle une importante doctrine. C'est précisément parce que je ne la crois pas importante que je n'en ai rien dit. Rien ne me paraît important que ce qui est utile et applicable.

des terres à cultiver, des circonstances favorables à l'industrie, mais encore peu d'accumulations opérées, on consentira à payer plus chèrement le concours nécessaire des capitaux. Des exemples viennent à l'appui de cette indication.

Le vaste territoire de la Russie demande à se peupler de consommateurs civilisés; et comme il produit en abondance une foule de marchandises dont les vieilles nations de l'Europe ont un fort grand besoin : des bois de construction, du fer, du chanvre, de la cire, du suif, du blé et d'autres marchandises que la Russie peut donner en échange des étoffes, des quincailleries, des modes, etc., dont une population civilisée a besoin, ses échanges et son commerce iront en croissant; mais ils exigent beaucoup plus de capitaux que n'en ont jusqu'à présent les Russes qui exercent l'industrie. Des capitaux sont le résultat de l'esprit d'économie, et de la sécurité que l'on rencontre rarement dans les pays soumis à la verge du despotisme militaire et au servage de la glèbe. Aussi voit-on des maisons étrangères, et principalement anglaises, qui vont avec de gros capitaux s'établir à Pétersbourg, à Riga, et y font de brillantes affaires. Les fonds qu'on avance à des maisons russes, lorsqu'on peut le faire avec une tolérable sécurité, rapportent de fort gros profits.

Les Anglais, dans bien des cas, paient d'avance les achats qu'ils font en Russie et accordent un long terme avant de se faire payer des envois de marchandises anglaises qu'ils font dans le même pays; tellement que les marchands russes ont souvent vendu les marchandises qu'ils reçoivent d'Angleterre, long-temps avant que le moment ne soit venu de les payer : et quoique les marchands anglais, par le prix auquel ils vendent leurs marchandises, reçoivent un gros intérêt des fonds qu'ils avancent de cette manière, le marchand russe trouve encore son avantage à user de ce crédit qu'on lui accorde. C'est une preuve qu'il peut tirer un grand parti de ces capitaux, puisque malgré le haut prix qu'il est obligé de payer pour en avoir la disposition, il y trouve son avantage.

On peut conclure de là que dans les circonstances qui sont favorables au développement de l'industrie, et peu favorables à l'accumulation des capitaux, les profits qu'on tire de ceux-ci sont plus considérables.

Un effet à peu près semblable s'observait à Cadix et à Lisbonne avant l'émancipation des colonies espagnoles et portugaises. Leurs métropoles s'étant arrogé le privilége exclusif de communiquer avec elles, ces ports étaient devenus les canaux forcés de ces grandes communications; ce qui attirait sur ces points-là une masse d'affaires pour laquelle les capitaux de

leurs négocians étaient loin de suffire. Cette circonstance devait y attirer des capitaux appartenant aux pays riches de l'Europe : mais comme les capitalistes ont toujours quelque répugnance à faire au loin des crédits importans, beaucoup de capitalistes français, hollandais, anglais, allemands, formaient des maisons de commerce pourvues de gros fonds, à Cadix, à Lisbonne ; et la plupart y acquéraient de grandes fortunes.

On ne peut nier que l'intelligence, l'activité, l'industrie en un mot de ces négocians étrangers, ne soient entrés pour beaucoup dans ces profits ; mais leurs capitaux y entraient pour davantage : sans cela ils auraient pu déployer la même activité, la même intelligence dans leur propre pays ; et beaucoup d'Espagnols et de Portugais, également pourvus de beaucoup d'industrie, se seraient probablement jetés dans des affaires aussi lucratives, s'ils avaient eu d'assez gros fonds pour les longues avances qu'exige un commerce lointain [1].

Quoique, en thèse générale, les capitaux affluent là où se présentent pour eux les plus gros profits, cependant comme il faut des hommes pour les employer : comme les capitalistes, surtout les plus riches, veulent jouir de la douceur d'habiter les lieux où sont leurs habitudes, leurs amis, leurs parens ; comme certains pays repoussent impolitiquement les étrangers qui voudraient y transporter leur fortune, l'équilibre des capitaux s'établit difficilement : c'est-à-dire que les capitaux disponibles ne se rendent pas toujours aux lieux où ils pourraient être employés avec avantage. A Odessa, sur la mer Noire, par exemple, soit que cette ville se trouve loin du centre de l'Europe, ou bien parce qu'elle en est séparée par le barbare empire des Turcs, ou bien en raison de ce que le pouvoir absolu auquel elle est soumise, n'y présente pas assez de garanties contre les vexations des gens en place, il est vraisemblable qu'il ne s'y rend pas autant de capitaux que l'on pourrait en employer.

A Paris les capitalistes sont souvent très-embarrassés pour employer leurs capitaux [2], tandis qu'à Châlons-sur-Marne il se trouve peut-être des emplois avantageux. Il serait sans doute très-facile à un capitaliste de

[1] Cette obligation imposée aux colonies de passer, pour leurs relations commerciales, par les ports de la métropole, a été un de leurs principaux motifs pour se [illegible].

[2] Un de nos principaux banquiers est convenu lui-même que des capitaux considérables restent sans emploi à Paris et ne se portent pas sur les fonds publics [illegible]. (M. Laffitte, Discours à la chambre des députés.)

Paris d'envoyer une valeur capitale à Châlons ; mais il ne veut pas y aller en même temps pour la faire valoir lui-même ; et la nécessité de la confier, est un inconvénient qui balance dans son esprit l'espoir des profits qu'il pourrait y faire. D'un autre côté ce même capitaliste a des relations d'affaires avec New-York ; il connaît les opérations qu'on y fait ; il a dans cette ville éloignée, des correspondans de toute sûreté ; il sera peut-être, par ces raisons-là, plus disposé à faire des avances à une maison de New-York ; et il se peut que malgré l'éloignement, l'équilibre des capitaux offerts et demandés, s'établisse plutôt entre New-York et Paris, qu'entre Paris et Châlons.

Il y a des capitaux engagés dans des entreprises agricoles et manufacturières, qui évidemment ne rapportent aucun profit, lorsque par l'effet de quelque circonstance imprévue, la demande de leurs produits vient à diminuer et en fait baisser le prix. Le propriétaire d'une usine qui ne trouve à la vendre, ou à la louer, pour aucun prix, et qui pour tirer du moins parti de son travail à lui-même, se décide à l'exploiter, ne fait d'autres profits que ceux de son industrie ; car si le fonds avait été susceptible de donner le moindre profit, il aurait eu une valeur locative quelconque.

Les capitaux qui ont été employés à acquérir des facultés industrielles, sont des espèces de capitaux engagés qui ne rapportent plus que de faibles profits du moment que l'on quitte la profession dont il vous rendaient capables. Les études qu'on a faites pour être médecin perdent leur valeur si l'on devient architecte. On peut supporter cette perte, lorsqu'on a, comme Claude Perrault, assez de fortune pour se passer d'exercer la médecine, et qu'on a, comme lui, le génie qui dessina la colonnade du Louvre ; mais lorsqu'on a besoin de tous les fonds qu'on possède, il est bon que l'on sente qu'on en perd une partie lorsqu'on écoute trop légèrement le goût du changement. A chaque changement, on perd la valeur du temps et des sommes qu'on avait consacrées à son instruction. C'est ce qui n'a pas échappé au bon sens populaire, lorsqu'il a donné cours au proverbe : *pierre qui roule n'amasse point de mousse.*

Il y a au reste des capacités industrielles qui sont propres à servir dans beaucoup de carrières productives, et il ne faut pas regarder comme perdus les capitaux que l'on consacre à leur acquisition. Ils servent même lorsqu'on en est réduit à changer d'état. Telles sont les études générales d'où résultent des connaissances applicables dans un très-grand nombre de cas. Les études qui vous donnent des notions saines sur la nature des choses, au physique et au moral, sont toujours utiles ; car enfin, dans le

[illegible] que nous avons [illegible] l'acquisition de ces connaissances [illegible] de la seconde enfance et de la première jeunesse; [illegible] les organes sont souples, [illegible] des idées conçues avec facilité. C'est aussi l'époque où l'on n'est point encore chargé des soins d'une famille, et où les instans de la vie ne nous sont point comptés avec cette inflexible rigueur qui les rend ensuite si précieux.

Mais quoique les instans de l'enfance soient moins précieux, il faut les mettre à profit, car le temps est une richesse. Ce sont de pauvres calculateurs que ceux qui blâment les méthodes expéditives dans l'enseignement, sous ce prétexte qu'il vaut mieux multiplier les travaux de la jeunesse que lui laisser du loisir. Sans doute il ne convient pas qu'elle ait un loisir qu'elle cherche à occuper par des vices, ou qui lui laisse prendre l'habitude du désœuvrement; mais il vaut mieux occuper son loisir à l'acquisition de connaissances nouvelles, plutôt que d'employer huit années à lui faire apprendre ce qu'elle pourrait savoir en deux ans. Les arts et les sciences qu'elle n'acquiert pas, sont un capital dont on la prive. Six années d'étude inutilement employées sont un capital aussi follement sacrifié que si on le jetait au feu ou dans la rivière.

Dans l'école qui fonde les déductions de l'économie politique sur des abstractions, on insiste trop sur ce principe que l'industrie est bornée par l'étendue des capitaux, et n'est bornée que par eux. Il y a des industries qui peuvent s'exercer avec infiniment peu de capitaux, et qui peuvent se multiplier infiniment. Une foule de petits arts n'exigent pour toute avance que les consommations qui se prennent sur les revenus habituels. Dans beaucoup de campagnes industrieuses, on fabrique des toiles, des dentelles, des clous, des mouvemens d'horlogerie, etc., qui n'exigent presque aucune avance pécuniaire de la part de ceux qui les exécutent ou de ceux qui les commandent. Dans ces lieux-là on ne peut assigner aucun profit pour l'entrepreneur à raison de son capital. Et d'un autre côté un pays renferme une immense quantité de petits capitaux inoccupés que les circonstances mettent en lumière.

Je n'en veux pour preuves que les contributions accidentelles auxquelles un pays peut être exposé sans altérer sensiblement sa production. Il semble qu'un peuple rachète par l'activité de son travail, les sommes capitales qui viennent à lui manquer par accident. Dans les coalitions contre Bonaparte, les nations liguées semblaient n'avoir point d'argent; elles

fournissaient avec une apparente difficulté les contributions imposées par leurs princes pour soutenir ces guerres, et les princes se trouvaient contraints de se mettre à la solde de l'Angleterre. Bonaparte fit l'invasion de la Prusse en 1806; il la garda jusqu'en 1812, et ses agens surent en tirer des sommes considérables. La Prusse fut-elle ruinée? non, car en 1814 et 1815, lorsqu'il fallut marcher contre celui qui l'avait opprimée, elle trouva le moyen d'équiper à ses frais une nouvelle armée plus considérable qu'aucune de celles qu'elle eût jamais mises sur pied. Ses capitaux industriels furent-ils épuisés par tant d'efforts? Probablement que non; car son industrie n'a jamais plus prospéré que depuis cette époque.

La France fut à son tour mise à contribution en 1815 par les nations coalisées; elle leur paya trois milliards; et, avant qu'aucune accumulation importante eût eu le temps d'être faite de nouveau, jamais plus de capitaux ne furent consacrés à l'industrie que depuis ce moment. Ils ont été tellement abondans, que l'on a vu à la banque de France, pendant plusieurs années, deux cent millions de dépôts en espèces, lorsque cette banque n'avait que cent millions de billets en émission.

Ne sont-ce pas là des preuves que, quoiqu'il soit vrai en principe, que l'industrie repose sur les capitaux et se proportionne à leur étendue, cette donnée est trop vague pour que la doctrine métaphysique puisse en faire le fondement de calculs rigoureux? Je ne crains pas d'affirmer que les résultats de semblables calculs seront presque toujours démentis par l'expérience, dont les décisions l'emportent sur tout.

CHAPITRE XIV.

De l'intérêt des capitaux prêtés, ou de ce qu'on appelle mal à propos, *intérêt de l'argent*.

Lorsqu'un homme prend l'engagement de restituer l'objet même qu'on lui confie, ce n'est pas un emprunt qu'il fait; c'est un dépôt dont on le charge. Ce dépôt occupe un espace, exige des soins, fait courir des risques. Loin de devoir un loyer au déposant, c'est le déposant qui contracte une obligation, une dette, envers le dépositaire.

Quand l'objet confié peut rendre un service au déposant: quand celui-ci renonce au profit qu'il en peut tirer, quand il en abandonne l'usage au dépositaire, c'est alors ce dernier qui profite du dépôt et qui en doit un loyer.

Un fabricant de bas qui n'ayant pas assez de fonds, emprunte des métiers à tricoter, doit le loyer de cet instrument de production. L'emprunt que l'on fait d'un capital est du même genre que l'emprunt qu'on fait d'une machine, puisqu'un capital est un instrument dont se prive celui qui le prête, et dont se sert celui qui l'emprunte; mais dans l'emprunt du capital, l'emprunteur ne doit rien pour la détérioration de l'instrument, puisqu'en rendant une valeur égale à la valeur qu'on lui a confiée, il rend un instrument aussi complet que celui qu'on lui a confié [1].

Lorsqu'il s'agit d'un dépôt que le dépositaire doit rendre en nature, la valeur du dépôt n'importe en aucune façon; c'est la nature de l'objet qui est l'essentiel. Pourvu que l'identité du dépôt soit constatée, le dépositaire, en le restituant, est déchargé de toute obligation, quand même la chose déposée aurait perdu la moitié de sa valeur. Quand il s'agit d'un capital, l'emprunteur n'est pas tenu de rendre les mêmes écus qui ont servi à lui transmettre la valeur capitale; mais seulement une valeur parfaitement égale à celle qu'on lui a prêtée.

Vous remarquerez, messieurs, que si le prêteur exigeait que les objets matériels où réside sa valeur capitale, lui fussent identiquement rendus, il s'opposerait à ce que l'on fît usage du capital prêté; car vous avez vu qu'il ne peut être employé sans être dénaturé.

Il peut arriver sans doute que l'emprunteur, au lieu de consommer la valeur empruntée d'une manière reproductive qui la rétablisse, la consomme improductivement et la perde. Dans ce cas il doit, s'il n'est pas insolvable, la rembourser au moyen d'un capital résidant en d'autres matières; et de plus il en doit l'intérêt, car il n'en a pas moins privé le propriétaire du capital, de l'usage de son instrument: c'est-à-dire que dans tous les cas il doit le principal et les intérêts.

C'est ainsi que le gouvernement qui, en général, consomme les capitaux qu'on lui prête, ne pouvant pas en payer les intérêts sur les profits qu'il en tire (car on ne tire aucun profit d'un capital que l'on dissipe), fait payer ces intérêts par les contribuables. Par la même raison, si l'état rembourse les rentiers, ce n'est point en rendant les mêmes capitaux qui ont été prêtés, mais en formant, au moyen d'une caisse d'amortissement, ou

---

[1] Voyez Ire Partie, ch. 10 de cet ouvrage (tome I, page 128), *sur la nature et l'emploi des capitaux*, comment le capital consiste dans *une valeur* qui peut résider en des choses de toute nature, pourvu qu'elles soient susceptibles d'avoir une valeur.

de toute autre manière, de nouvelles accumulations et de nouveaux capitaux.

Puisqu'une valeur qui réside dans certains écus quand on l'emprunte, réside dans d'autres écus quand on la rend; puisqu'on emprunte très-souvent des valeurs sans les recevoir en écus, témoin les cas où l'on achette des marchandises à crédit, ce ne sont donc pas les écus qui sont l'instrument dont on paie le loyer ou l'intérêt, c'est une valeur capitale : c'est donc à tort que l'on nomme *intérêt de l'argent,* le loyer que l'on en paie; il doit être appelé intérêt d'un capital, ou seulement intérêt. Le mot *intérêt de l'argent* sortira de notre langue comme de toutes les langues de l'Europe, lorsque l'on entendra mieux le fond des choses.

Tel est, messieurs, le fondement de l'intérêt des capitaux. Cette exacte représentation de la nature de la chose, est suffisante pour faire tomber bien des préjugés. L'intérêt exigé par un prêteur ne peut plus être représenté comme une injuste extorsion assise sur les besoins d'un emprunteur; c'est le loyer d'un instrument de production appelé capital, dont on cède à l'emprunteur le droit de tirer parti. Le prêt à intérêt est un acte tout-à-fait analogue à la cession que fait, pour un temps, un propriétaire à un fermier, de la jouissance et des produits de son terrain. L'emprunteur peut perdre sur le profit du capital, c'est-à-dire en tirer un service qui ne vaudra pas le loyer qu'il en paie; mais aussi il peut gagner sur ce même service, et en tirer un profit supérieur à ce même loyer; c'est ce que je vous ai expliqué déjà, en vous développant les procédés de l'industrie : dans tous les cas l'emprunteur trouve dans un capital un moyen de profits pour ses facultés industrielles, s'il en a véritablement.

Les théologiens prétendaient, et quelques gens soutiennent encore, que l'intérêt de l'argent n'est pas une stipulation légitime, en ce que la monnaie ne porte aucun fruit, comme la terre [1], et qu'il est vexatoire de demander à l'emprunteur une part de ce qu'il ne reçoit pas. Suivant eux, l'intérêt n'est légitime qu'autant que l'emprunteur n'est pas tenu au remboursement du principal (comme lorsque l'on s'engage à faire une rente), parce qu'alors l'intérêt est une manière de restitution du fonds, une restitution par portions.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer à des hommes qui ont quel-

---

[1] *Nummus nummum non parit.*

ques notions d'économie politique, l'erreur de ces diverses suppositions. L'argent, sans doute, n'enfante pas de l'argent, mais la valeur enfante de la valeur; et quand le prêteur demande un intérêt, cet intérêt n'est qu'une portion de la valeur enfantée par son capital, ou du moins de la valeur que son capital pouvait produire si on l'avait fait fructifier convenablement.

M. de Sismondi remarque à ce sujet [1] que la proscription de tout intérêt, par la foi catholique, est une des causes qui ont retenu les pays catholiques dans un état de pauvreté très-marqué relativement aux pays protestans. On est plus porté à la dissipation, on a plus de moyens pour faire des dons aux gens d'église, là où l'économie ne fournit qu'une occasion de plus de pécher en prêtant ses épargnes à usure, comme disent les dévots. Nos maximes, nos lois ont été faites dans des siècles d'ignorance, et nous sommes encore gouvernés par elles beaucoup plus que nous ne pensons.

CHAPITRE XV.

Des diverses formes du prêt, et de l'association en commandite.

Les valeurs qu'on prête sont transmises en bien des manières des mains du prêteur aux mains de l'emprunteur, et de celui-ci au prêteur lorsqu'on les restitue. La manière la plus simple consiste à les transmettre en monnaie du pays, et à rendre, lorsqu'on les restitue, le même nombre d'unités monétaires qu'on a empruntées. Mais, dans ce cas, la variation de la valeur des monnaies porte préjudice au prêteur ou à l'emprunteur. Un homme qui en Angleterre aurait prêté cent livres sterling en 1803 pour être remboursées dix ans plus tard, aurait reçu par ce remboursement, en 1813, cent livres sterling qui ne valaient plus que les deux tiers de la somme prêtée, parce que dans cet intervalle, la livre sterling avait perdu un tiers de sa valeur.

Et un homme qui en 1813 aurait emprunté cent livres sterling pour les rendre sept ans plus tard, aurait rendu une somme qui se serait bien toujours appelée cent livres sterling, mais qui aurait valu réellement une moitié en sus de la somme empruntée, parce que dans cet espace de temps, la livre sterling est revenue à son ancienne valeur.

[1] [illegible]

On transmet encore une valeur qu'on prête, en vendant à crédit. Lorsqu'un manufacturier fait un envoi de ses produits à un marchand, et ne demande à être payé qu'au bout de six mois, il prête à ce marchand la valeur de la marchandise qu'il lui a cédée, pendant six mois. Les intérêts des prêts de ce genre ne sont pas ordinairement stipulés en dehors du prix de la marchandise, mais ils n'en sont pas moins payés, si la marchandise est, comme de juste, vendue plus cher à terme, que comptant. Si l'on refusait le nom de prêt, à une vente à terme, sous le prétexte qu'elle ne met pas la valeur prêtée à la disposition de l'emprunteur, je ferais remarquer qu'elle l'y met bien véritablement. Celui qui a acheté ainsi, ne dispose-t-il pas à son gré de la marchandise qu'il a acquise? ne peut-il pas la vendre dès le lendemain au comptant, et se servir du prix qu'il en tire, comme d'une somme qui lui aurait été prêtée en argent?

Entre négocians les avances de valeurs sont de véritables prêts. Une maison à qui l'on adresse des marchandises, et qui permet que le consignateur fasse des traites sur elle pour la valeur, ou portion de la valeur, avant que la marchandise ne soit vendue, fait un prêt à l'autre. Entre deux maisons de commerce, qui ont ensemble un compte ouvert, celle qui au bout du compte, doit un excédant d'intérêt, a emprunté de l'autre; car elle a eu à sa disposition des valeurs plus fortes que celles dont elle a laissé la disposition à son correspondant.

Lorsqu'on escompte des effets de commerce dont l'échéance n'est pas arrivée, c'est-à-dire lorsqu'on achette, en la payant comptant, une lettre de change qui ne sera échue et acquittée qu'au bout d'un certain temps, on prête, on avance le montant de cet effet depuis le moment présent jusqu'à celui de l'échange.

L'association en commandite est une manière de prêter aux entreprises industrielles; l'associé commanditaire met des fonds à la disposition du chef de l'entreprise, en stipulant non-seulement un intérêt pour sa mise de fonds, mais une part quelconque dans les bénéfices, s'il y en a.

L'associé gérant est engagé, pour tous ses biens, envers les créanciers de l'entreprise; c'est-à-dire que, si l'entreprise a contracté plus de dettes que ses fonds n'en peuvent acquitter, tous les biens de l'associé gérant doivent en répondre, tandis que l'associé commanditaire n'engage que sa mise de fonds; ce qui me le fait ranger dans la classe des simples prêteurs.

Cette forme d'association offre une espèce de prime aux capitalistes, pour placer de préférence leurs fonds dans des entreprises productives;

elle a l'avantage d'intéresser au succès de l'industrie, même les personnes qui ne l'entendent pas. Par le moyen des associations en commandite, un entrepreneur dont la consistance personnelle ne présenterait pas assez de garanties au prêteur, peut lui offrir en outre la consistance propre à l'entreprise elle-même. Un homme qui n'a pas assez de fonds pour tirer parti de son talent ou d'une bonne idée commerciale, les met en gage, pour ainsi dire, entre les mains d'un associé commanditaire. « J'exploiterai cette » idée sous vos yeux, lui dit-il, et nous en partagerons les profits; mais si, » au lieu de gagner, nous perdons une partie du capital, vous supporterez » votre part de la perte jusqu'à la concurrence de votre mise de fonds. [1] »

Il est difficile de comprendre pourquoi la législation et les mœurs des Anglais n'admettent pas l'association en commandite. Chez eux, tout associé qui est intéressé le moins du monde dans une affaire, engage tous ses biens et sa personne envers les créanciers de cette affaire. Ils paraissent croire que quiconque prend part aux chances heureuses d'une industrie, quelles que soient ces chances, doit prendre part à ses pertes, quelles qu'elles soient. Comment ne voient-ils pas que celui qui n'a pas le droit de gérer une entreprise, doit être fondé à mettre des bornes aux pertes

---

[1] La définition si claire que l'auteur donne lui-même de la société en commandite, aurait dû le détourner de l'idée de ranger les commanditaires dans la classe des prêteurs. Une société de commerce est un être fictif, ce que, dans un langage assez barbare, on appelle un être de raison, lequel devient le véritable entrepreneur d'industrie. Cet entrepreneur présente au public qui traite avec lui, des garanties de solvabilité de diverse nature, suivant le mode adopté pour sa constitution sociale : Dans la *société en noms collectifs*, la garantie est dans la responsabilité illimitée de tous les associés sur leurs biens et sur leurs personnes ; dans la *société en commandite*, la garantie est dans la responsabilité complète du gérant, et dans une responsabilité de la part du commanditaire, limitée au montant des capitaux versés ou promis en commandite ; enfin, dans la *société anonyme*, les associés ne sont responsables vis-à-vis des tiers que pour le montant de l'*action* qui représente leur mise sociale, alors une simple association de capitaux devient dans le fait l'entrepreneur d'industrie, et les capitaux engagés dans l'entreprise servent seuls de garantie au public. Mais dans tous les cas on ne saurait regarder un associé comme prêteur envers son co-associé pour le capital qui forme son apport social.

(*Note de l'éditeur.*)

qu'il peut y faire? car il ne dépend pas de lui d'y mettre un terme par sa prudence [1].

L'association en commandite, qu'on pourrait appeler un prêt avec droit de participer aux résultats, a l'avantage de rendre les faillites plus rares. En effet, si, au lieu de devenir commanditaire, un bailleur de fonds devient simplement prêteur, et confie à une entreprise 40 mille francs par exemple, l'entreprise entre en faillite du moment qu'elle est hors d'état de rembourser cette somme; le prêteur se met au rang des autres créanciers, ce qui diminue leurs droits; tandis que s'il avait été associé commanditaire, ses 40 mille francs auraient servi à les payer, et l'entreprise aurait fait honneur à ses engagemens. Ne pensez-vous pas que ce privilége de perte, pour ainsi dire dévolu au commanditaire, autorise, aux yeux de l'équité, l'avantage de prendre part aux bénéfices s'il y en a, tandis que les prêteurs n'ont à prétendre qu'à un intérêt pur et simple?

Ces considérations me portent à croire que les faillites, si multipliées en Angleterre, le seraient beaucoup moins si les Anglais admettaient l'association en commandite.

De quelque manière qu'un prêt ait lieu, ce qui le constitue essentiellement est la renonciation que fait le prêteur à la faculté de se servir de son capital pour céder cette faculté à l'emprunteur. J'appelle *intérêt,* dans le sens le plus général de ce mot, l'indemnité qui est stipulée pour prix de cette cession.

CHAPITRE XVI.

Des causes qui influent sur le taux de l'intérêt.

Après avoir vu quelle est la nature de la chose prêtée, et les principales manières dont les emprunts s'effectuent, sachons quelles sont les causes qui influent sur le taux de l'intérêt. Ces considérations importent à tous ceux qui ont des capitaux à prêter ou à emprunter.

---

[1] La législation anglaise a voulu augmenter le gage des créanciers: elle le diminue; car un fonds en commandite toujours connu des créanciers, est une addition à la valeur du fonds fourni par l'entrepreneur. Si le commanditaire était un simple prêteur, il diminuerait le gage des créanciers en prenant part avec eux au partage de l'actif.

Le propriétaire foncier qui loue sa terre, n'a pas à craindre de la perdre. Son fermier ne peut ni détruire le fonds, ni l'emporter, et le propriétaire est assuré, tout au moins, de rentrer dans son bien, si le locataire est hors d'état d'en payer le loyer. Il n'en est pas de même du propriétaire d'un capital; son capital peut être soustrait par la mauvaise foi, il peut être dissipé par l'impéritie.

Un capitaliste qui calcule, est donc obligé d'exiger de son emprunteur, non-seulement le loyer de son instrument (loyer qui représente le service que cet instrument est capable de rendre), mais en outre une prime d'assurance qui représente le risque que le capitaliste court de le perdre. Cette prime, ce loyer, s'expriment dans un seul terme qui est le *taux de l'intérêt;* mais il est évident que cet intérêt se compose de deux parties.

Avant d'étudier les lois qui déterminent le taux de l'intérêt, permettez-moi de vous présenter deux observations.

Je vous préviens que ce que nous cherchons, c'est le véritable intérêt, l'indemnité que celui qui emprunte paie réellement à celui qui prête; et non l'intérêt apparent que le texte des lois, ou une honte bien ou mal entendue, ou des motifs quelconques de prudence, font que l'on stipule ostensiblement. Ainsi cinq pour cent d'intérêts retenus d'avance par le prêteur sur la somme prêtée, sont à nos yeux, un intérêt plus fort que cinq pour cent payables à la fin de l'année. Ainsi une prime, une chance, un lot, ajoutés à un intérêt stipulé, sont une augmentation dans le taux de cet intérêt, augmentation qu'il est facile de calculer. Les différens taux de l'escompte sont des taux différens pour les intérêts. La différence de prix d'une marchandise payable comptant ou à terme, indique le taux d'un intérêt. Un marchand achette une marchandise pour la payer au bout de six mois, avec la faculté de la payer plus tôt et de recevoir pour cette anticipation, un demi pour cent par mois; s'il n'anticipe pas sur ses paiemens, il est clair qu'il emprunte à son vendeur sur le pied de demi pour cent par mois, ou de six pour cent par an; car il consent à payer ce prix pour avoir la jouissance de cette valeur. Ce que nous étudions, ce ne sont pas les apparences, ou les mots, mais la *nature de chaque chose*, en soulevant, quand il est nécessaire, le masque dont on essaie de la couvrir.

En second lieu, je vous préviens qu'il n'est pas de mon sujet d'entrer dans les raisons d'amitié, de parenté, de reconnaissance, qui portent les hommes à se départir des avantages auxquels ils auraient pu prétendre. Dans les applications, chacun est obligé d'apprécier la force de ces causes purement morales, pour savoir jusqu'à quel point elles modifient l'action des

lois générales, constantes, universelles, qui sont les seules que nous puissions étudier ici.

Après m'être ainsi expliqué, je reviens à ce que je vous disais, que le taux de l'intérêt, sous quelque forme qu'il soit payé, comprend un véritable loyer pour l'instrument appelé capital, et de plus une prime d'assurance destinée à compenser pour le prêteur, les pertes qu'il est exposé, ou qu'il se croit exposé à faire, sur une certaine valeur prêtée, et dans un espace de temps, comme une année.

Nous examinerons d'abord les circonstances qui font varier cette partie de l'intérêt qu'on peut regarder comme le loyer du capital prêté, sans y comprendre rien pour la prime d'assurance; c'est-à-dire, les circonstances qui font hausser ou baisser le taux de l'intérêt, en supposant que l'emprunteur ait donné des sûretés parfaites, et que le prêteur n'ait aucune inquiétude à concevoir sur le remboursement du principal, non plus que sur le paiement exact des intérêts.

Plus la demande pour emprunter sera vive, et plus le taux de l'intérêt haussera; il haussera encore d'autant plus que les capitaux disponibles seront plus rares. Il baissera au contraire d'autant plus que les capitaux disponibles seront plus abondans et la demande moins vive. Ce prix du loyer d'un capital varie suivant les lois qui gouvernent toutes les valeurs. Il monte ou baisse, selon que la quantité demandée est plus ou moins considérable par rapport à la quantité offerte. Tout ce qui excitera en conséquence la demande des capitaux, fera monter le taux de l'intérêt.

La demande des capitaux ne saurait être poussée loin par les emprunteurs qui ne chercheraient à se procurer des fonds que pour les dépenser improductivement, pour les dissiper. Celui qui dissipe un capital emprunté, est obligé d'en assigner le remboursement sur un autre fonds qui lui appartient, sur une rentrée qu'il attend, sur une succession qui doit lui revenir; car s'il empruntait sachant qu'il ne peut rendre, il commettrait une escroquerie, et son prêteur serait une dupe. Mais vous sentez, messieurs, que celui qui emprunte pour anticiper sur ses revenus, ou qui ne peut s'acquitter qu'en sacrifiant son capital, atteint bien vite les bornes de sa fortune, et ne peut ensuite continuer sur le même pied. Ces emprunts-là, dans une société industrieuse, ont peu d'importance.

Les emprunts, au contraire, qui ont pour objet de faire travailler les fonds que l'on emprunte, peuvent se multiplier indéfiniment. Mais il faut que l'on trouve des emplois d'argent, des moyens de produire, qui procurent à ceux qui empruntent, de quoi payer les intérêts, aussi bien



qu'une récompense convenable pour leurs peines et pour leurs talens. Si un commerce ou une manufacture ne rapportent pas des profits équivalens à 10 pour cent, plus ou moins, du capital qu'ils emploient, l'entrepreneur ne pourra pas payer 5 pour cent de ce capital, et recueillir 5 pour cent pour ses peines. Si une industrie ou plusieurs branches d'industrie rapportent au contraire 12, 15, 20 pour cent, alors beaucoup plus de gens s'y consacreront, et ils pourront, même en se réservant de gros profits, offrir aux capitalistes plus de 5 pour cent d'intérêt.

La consistance personnelle de l'emprunteur réduit le taux de l'intérêt à ce que vaut réellement le service du capital. C'est cette consistance personnelle fondée sur la solvabilité, la probité, et la prudence, qui assure le crédit des bonnes maisons de commerce et qui leur permet d'emprunter au meilleur marché. Ce qu'elles paient d'intérêt, quand elles font usage de leur crédit, se réduit presque au loyer de l'instrument appelé *capital* qu'elles empruntent. Comme elles ne font courir aucun risque, on ne réclame de leur part presque aucune prime d'assurance.

Mais cette fleur de crédit peut se faner au moindre souffle. Les circonstances qui la procurent ne sont pas durables. La plus solide fortune peut éprouver des échecs. La garantie qui naît de la prudence et de la probité du débiteur, s'altère avec sa santé et tombe devant les maladies imprévues et les infirmités du vieil âge. Les miracles de l'industrie humaine sont faits pour enfler notre orgueil; mais la débilité de notre être semble faite pour le tempérer.

On a cru, trop légèrement peut-être, que le bas intérêt était un signe assuré de la prospérité du commerce; on l'a cru, parce qu'on supposait qu'il indiquait toujours une grande abondance de capitaux. Mais le bas intérêt peut naître aussi bien de la rareté de la demande que de la quantité offerte des capitaux. On demande peu d'une chose dont on ne peut tirer qu'un médiocre parti. Il est entendu qu'il ne faut tenir compte de la demande des capitaux que lorsque l'emprunteur offre au prêteur toutes les sécurités désirables. Toute autre demande n'est pas effective, ne peut être suivie d'aucun effet.

Or une demande effective ne saurait avoir lieu dans bien des circonstances diverses. Le gouvernement est-il absolu? se livre-t-il à l'impulsion d'un premier mouvement, comme celui de Napoléon, surtout vers la fin? vous verrez l'intérêt descendre à un taux fort bas. Une résolution capricieuse, intempestive, peut alors changer toutes les données et déranger les combinaisons les plus méditées. L'industrie, encouragée au commen-

cement de son règne, ne tarda pas à se voir contrecarrée par des guerres sans motifs raisonnables, par des mesures fiscales sans garanties. Quel motif aurait-on eu pour payer chèrement le loyer d'un instrument qu'on n'avait aucun moyen d'employer avec sécurité ?

Plus tard une paix générale favorisa d'abord toutes les spéculations commerciales ; mais la concurrence fut trop grande, l'expérience manquait; le bouleversement politique du monde entier rendait trop incertains les besoins et les ressources des différens pays; il y eut peu de sûreté dans les entreprises; l'intérêt fut encore très-bas; mais les capitaux à placer se trouvant fort abondans, ils refluèrent dans les emprunts des gouvernemens, dans les opérations des compagnies financières et dans des constructions d'édifices de tous genres; et il y eut beaucoup d'avances perdues, qui ne l'auraient peut-être pas été si l'économie sociale eût été plus généralement entendue.

Quand la situation d'un pays, ses besoins et l'état de son industrie peuvent rendre profitable l'emploi d'une certaine somme de capitaux, le taux de l'intérêt s'élève d'autant plus que les capitaux disponibles sont moins considérables, et il s'abaisse d'autant plus qu'ils sont plus abondans par rapport à la quantité réclamée. Mais nous devons ici, messieurs, asseoir nos idées sur ce qu'il faut entendre par capitaux disponibles : ce sont, ainsi que le mot l'exprime, les capitaux dont leurs maîtres peuvent disposer, et dont ils cherchent à opérer le placement. Les plus disponibles de tous les capitaux sont ceux qui existent en argent dans les coffres des capitalistes; mais on peut encore regarder comme disponibles ceux qui sont placés de manière à pouvoir être dégagés aisément lorsqu'on leur offre un placement plus avantageux. Les entreprises industrielles qui réclament des fonds n'ont pas besoin de tous leurs capitaux à la fois. Les frais de leur établissement, les avances qu'elles seront appelées à faire n'ont lieu que successivement. Des fonds *prochainement* disponibles sont pour elles comme des fonds *actuellement* disponibles. Tels sont les capitaux qu'on a prêtés en se réservant la faculté de les retirer à la suite d'un avertissement fait à l'emprunteur quelques mois d'avance ; tels sont les capitaux qu'on a employés à l'escompte d'effets de commerce dont l'échéance n'est pas fort éloignée ; ceux même qui sont en marchandises, pourvu que ces marchandises soient de facile défaite et d'une consommation courante. Ainsi des sucres, des cafés, de bonne qualité, sont comme de l'argent comptant, par la certitude qu'on a de pouvoir les vendre, au cours, du moment qu'on le voudra.

Les fonds qui sont employés en obligations négociables du gouvernement, comme les rentes, sont bien des capitaux disponibles ; cependant il ne faut pas regarder les rentes sur l'état vues en masse comme une somme de valeurs disponibles, puisque l'état n'est pas tenu de les rembourser, et qu'un rentier ne peut dégager son capital de cet emploi, à moins qu'un autre capitaliste n'y engage le sien.

Ce n'est pas le cas avec un capital qui est en denrées coloniales. Celui-ci peut être réalisé sans qu'un autre capital prenne sa place; car les objets de consommation sont achetés avec des revenus.

Quant aux capitaux qui sont prêtés sur hypothèque, et qu'on ne pourra retirer qu'après plusieurs années; quant à ceux qui consistent en bâtimens et en usines, ou même en métiers et ustensiles de manufactures, et surtout ceux qui consistent en améliorations foncières, il ne faut point les regarder comme des capitaux disponibles, même lorsque la terre est d'une vente facile; car si le vendeur d'une terre de cent mille écus se trouve, après l'avoir vendue, pouvoir disposer de la somme, l'acheteur de la même terre, qui pouvait auparavant en disposer, ne le peut plus après l'avoir appliquée à l'achat de la terre.

Lorsque l'on prête une somme, ce n'est donc point, je le répète, telle chose que l'on prête plutôt que telle autre; c'est une valeur disponible, et qui réside dans des matières quelconques ; pour la prêter, on vend ces matières; on transforme leur valeur en écus afin de la transmettre plus aisément à l'emprunteur, qui transforme à son tour la même valeur en toutes les choses dont il a besoin. Or, c'est la quantité, la somme de toutes ces valeurs à prêter, sous quelque forme qu'elles s'offrent, qui composent les capitaux disponibles, et qui influent sur le taux de l'intérêt, toutes choses étant d'ailleurs égales, c'est-à-dire, comme je viens de le dire, qu'avec un état donné de l'industrie, l'intérêt baisse lorsque les valeurs capitales disponibles sont considérables, et hausse quand elles deviennent rares.

Je sollicite, messieurs, votre attention sur cette matière qui n'a jamais été bien entendue, même des capitalistes et des gens à argent qui sont très-portés à confondre l'abondance du numéraire avec l'abondance des capitaux, tandis que, dans la réalité, l'abondance du numéraire n'influe que sur la valeur d'échange du numéraire contre les autres marchandises (c'est-à-dire sur le prix en argent des marchandises), sans influer le moins du monde sur le taux de l'interêt. Pendant les assignats, la monnaie était, certes, fort abondante, puisqu'il y en avait pour 46 milliards; et

vous savez fort bien que cela ne fit pas baisser le taux de l'intérêt.

Il y a ici une autre considération qu'il ne nous est pas permis de négliger, mais que je ne ferai que rappeler, parce que j'en ai dit quelque chose dans un des chapitres précédens : c'est la considération des localités. Les capitalistes n'aiment pas à placer leurs capitaux hors de la portée de leur inspection immédiate ; j'entends ceux qui sont purement capitalistes, et qui ne font point eux-mêmes d'opérations commerciales. Il en résulte que les capitaux sont plus abondans là où les gens riches affluent; et comme les ressources et les agrémens des grandes villes les y font affluer, c'est dans les grandes villes qu'il y a plus de capitaux à prêter. C'est en partie pour cette raison qu'on voit s'y former les grandes compagnies de finance, les caisses d'escompte, les associations d'assurances, de tontines et d'autres encore.

C'est sous ce rapport qu'on peut dire que de bonnes routes, de bons chemins de traverse peuvent faire baisser le taux de l'intérêt en favorisant le placement des capitaux. Un homme à argent sera plus coulant sur ses avances, s'il peut aller promptement et à bon marché dans un lieu pour lequel on lui en demande. S'il s'agit d'exploiter une mine de houille, il pourra plus aisément voir si la houille est abondante et bonne, si les débouchés sont assurés, si l'entreprise est bien conduite. Les directeurs pourront plus souvent rendre compte de l'état de l'affaire. Bref, la facilité des communications rapproche les distances; et si toute la France était tellement rapprochée, qu'elle tînt tout entière dans Paris, toute la France participerait aux capitaux abondans qui sont accumulés dans cette capitale.

L'industrie, ainsi que nous l'avons remarqué en traitant de la production, est susceptible de s'étendre, de s'accroître en proportion des capitaux dont elle peut disposer; mais n'y a-t-il aucune borne à cette extension? Les particuliers riches ne peuvent-ils pas amasser des capitaux tellement considérables, que les capitaux se multiplient au point d'excéder tous les besoins de l'industrie?

La réponse à cette question ne saurait être simple et positive. Les économistes abstraits, sur le fondement que les produits peuvent se multiplier indéfiniment, et par la raison qu'ils s'achettent les uns par les autres, disent que l'industrie n'est bornée que par l'étendue des capitaux. Dans l'économie pratique les résultats reposent sur des données tellement compliquées, qu'ils ne sont pas susceptibles d'une solution si absolue.

elle a l'avantage d'intéresser au succès de l'industrie, même les personnes qui ne l'entendent pas. Par le moyen des associations en commandite, un entrepreneur dont la consistance personnelle ne présenterait pas assez de garanties au prêteur, peut lui offrir en outre la consistance propre à l'entreprise elle-même. Un homme qui n'a pas assez de fonds pour tirer part de son talent ou d'une bonne idée commerciale, les met en gage, pour ains dire, entre les mains d'un associé commanditaire. « J'exploiterai cette » idée sous vos yeux, lui dit-il, et nous en partagerons les profits; mais si » au lieu de gagner, nous perdons une partie du capital, vous supporterez » votre part de la perte jusqu'à la concurrence de votre mise de fonds. [1] »

Il est difficile de comprendre pourquoi la législation et les mœurs des Anglais n'admettent pas l'association en commandite. Chez eux, tout associé qui est intéressé le moins du monde dans une affaire, engage tous ses biens et sa personne envers les créanciers de cette affaire. Ils paraissent croire que quiconque prend part aux chances heureuses d'une industrie, quelles que soient ces chances, doit prendre part à ses pertes, quelles qu'elles soient. Comment ne voient-ils pas que celui qui n'a pas le droit de gérer une entreprise, doit être fondé à mettre des bornes aux pertes

---

[1] La définition si claire que l'auteur donne lui-même de la société en commandite, aurait dû le détourner de l'idée de ranger les commanditaires dans la classe des prêteurs. Une société de commerce est un être fictif, ce que, dans un langage assez barbare, on appelle un être de raison, lequel devient le véritable entrepreneur d'industrie. Cet entrepreneur présente au public qui traite avec lui, des garanties de solvabilité de diverse nature, suivant le mode adopté pour sa constitution sociale : Dans la *société en noms collectifs*, la garantie est dans la responsabilité illimitée de tous les associés sur leurs biens et sur leurs personnes; dans la *société en commandite*, la garantie est dans la responsabilité complète du gérant, et dans une responsabilité de la part du commanditaire, limitée au montant des capitaux versés ou promis en commandite; enfin, dans la *société anonyme*, les associés ne sont responsables vis-à-vis des tiers que pour le montant de l'*action* qui représente leur mise sociale alors une simple association de capitaux devient dans le fait l'entrepreneur d'industrie, et les capitaux engagés dans l'entreprise servent seuls de garantie au public. Mais dans tous les cas on ne saurait regarder un associé comme prêteur envers son co-associé pour le capital qui forme son apport social.

(*Note de l'éditeur.*)

qu'il peut y faire? car il ne dépend pas de lui d'y mettre un terme par sa prudence [1].

L'association en commandite, qu'on pourrait appeler un prêt avec droit de participer aux résultats, a l'avantage de rendre les faillites plus rares. En effet, si, au lieu de devenir commanditaire, un bailleur de fonds devient simplement prêteur, et confie à une entreprise 40 mille francs par exemple, l'entreprise entre en faillite du moment qu'elle est hors d'état de rembourser cette somme; le prêteur se met au rang des autres créanciers, ce qui diminue leurs droits; tandis que s'il avait été associé commanditaire, ses 40 mille francs auraient servi à les payer, et l'entreprise aurait fait honneur à ses engagemens. Ne pensez-vous pas que ce privilége de perte, pour ainsi dire dévolu au commanditaire, autorise, aux yeux de l'équité, l'avantage de prendre part aux bénéfices s'il y en a, tandis que les prêteurs n'ont à prétendre qu'à un intérêt pur et simple?

Ces considérations me portent à croire que les faillites, si multipliées en Angleterre, le seraient beaucoup moins si les Anglais admettaient l'association en commandite.

De quelque manière qu'un prêt ait lieu, ce qui le constitue essentiellement est la renonciation que fait le prêteur à la faculté de se servir de son capital pour céder cette faculté à l'emprunteur. J'appelle *intérêt,* dans le sens le plus général de ce mot, l'indemnité qui est stipulée pour prix de cette cession.

CHAPITRE XVI.

Des causes qui influent sur le taux de l'intérêt.

Après avoir vu quelle est la nature de la chose prêtée, et les principales manières dont les emprunts s'effectuent, sachons quelles sont les causes qui influent sur le taux de l'intérêt. Ces considérations importent à tous ceux qui ont des capitaux à prêter ou à emprunter.

[1] La législation anglaise a voulu augmenter le gage des créanciers: elle le diminue; car un fonds en commandite toujours connu des créanciers, est une addition à la valeur du fonds fourni par l'entrepreneur. Si le commanditaire était un simple prêteur, il diminuerait le gage des créanciers en prenant part avec eux au partage de l'actif.

Le propriétaire foncier qui loue sa terre, n'a pas à craindre de la perdre. Son fermier ne peut ni détruire le fonds, ni l'emporter, et le propriétaire est assuré, tout au moins, de rentrer dans son bien, si le locataire est hors d'état d'en payer le loyer. Il n'en est pas de même du propriétaire d'un capital; son capital peut être soustrait par la mauvaise foi, il peut être dissipé par l'impéritie.

Un capitaliste qui calcule, est donc obligé d'exiger de son emprunteur, non-seulement le loyer de son instrument (loyer qui représente le service que cet instrument est capable de rendre), mais en outre une prime d'assurance qui représente le risque que le capitaliste court de le perdre. Cette prime, ce loyer, s'expriment dans un seul terme qui est le *taux de l'intérêt;* mais il est évident que cet intérêt se compose de deux parties.

Avant d'étudier les lois qui déterminent le taux de l'intérêt, permettez-moi de vous présenter deux observations.

Je vous préviens que ce que nous cherchons, c'est le véritable intérêt, l'indemnité que celui qui emprunte paie réellement à celui qui prête; et non l'intérêt apparent que le texte des lois, ou une honte bien ou mal entendue, ou des motifs quelconques de prudence, font que l'on stipule ostensiblement. Ainsi cinq pour cent d'intérêts retenus d'avance par le prêteur sur la somme prêtée, sont à nos yeux, un intérêt plus fort que cinq pour cent payables à la fin de l'année. Ainsi une prime, une chance, un lot, ajoutés à un intérêt stipulé, sont une augmentation dans le taux de cet intérêt, augmentation qu'il est facile de calculer. Les différens taux de l'escompte sont des taux différens pour les intérêts. La différence de prix d'une marchandise payable comptant ou à terme, indique le taux d'un intérêt. Un marchand achette une marchandise pour la payer au bout de six mois, avec la faculté de la payer plus tôt et de recevoir pour cette anticipation, un demi pour cent par mois; s'il n'anticipe pas sur ses paiemens, il est clair qu'il emprunte à son vendeur sur le pied de demi pour cent par mois, ou de six pour cent par an; car il consent à payer ce prix pour avoir la jouissance de cette valeur. Ce que nous étudions, ce ne sont pas les apparences, ou les mots, mais la *nature de chaque chose*, en soulevant, quand il est nécessaire, le masque dont on essaie de la couvrir.

En second lieu, je vous préviens qu'il n'est pas de mon sujet d'entrer dans les raisons d'amitié, de parenté, de reconnaissance, qui portent les hommes à se départir des avantages auxquels ils auraient pu prétendre. Dans les applications, chacun est obligé d'apprécier la force de ces causes purement morales, pour savoir jusqu'à quel point elles modifient l'action des

lois générales, constantes, universelles, qui sont les seules que nous puissions étudier ici.

Après m'être ainsi expliqué, je reviens à ce que je vous disais, que le taux de l'intérêt, sous quelque forme qu'il soit payé, comprend un véritable loyer pour l'instrument appelé capital, et de plus une prime d'assurance destinée à compenser pour le prêteur, les pertes qu'il est exposé, ou qu'il se croit exposé à faire, sur une certaine valeur prêtée, et dans un espace de temps, comme une année.

Nous examinerons d'abord les circonstances qui font varier cette partie de l'intérêt qu'on peut regarder comme le loyer du capital prêté, sans y comprendre rien pour la prime d'assurance; c'est-à-dire, les circonstances qui font hausser ou baisser le taux de l'intérêt, en supposant que l'emprunteur ait donné des sûretés parfaites, et que le prêteur n'ait aucune inquiétude à concevoir sur le remboursement du principal, non plus que sur le paiement exact des intérêts.

Plus la demande pour emprunter sera vive, et plus le taux de l'intérêt haussera; il haussera encore d'autant plus que les capitaux disponibles seront plus rares. Il baissera au contraire d'autant plus que les capitaux disponibles seront plus abondans et la demande moins vive. Ce prix du loyer d'un capital varie suivant les lois qui gouvernent toutes les valeurs. Il monte ou baisse, selon que la quantité demandée est plus ou moins considérable par rapport à la quantité offerte. Tout ce qui excitera en conséquence la demande des capitaux, fera monter le taux de l'intérêt.

La demande des capitaux ne saurait être poussée loin par les emprunteurs qui ne chercheraient à se procurer des fonds que pour les dépenser improductivement, pour les dissiper. Celui qui dissipe un capital emprunté, est obligé d'en assigner le remboursement sur un autre fonds qui lui appartient, sur une rentrée qu'il attend, sur une succession qui doit lui revenir; car s'il empruntait sachant qu'il ne peut rendre, il commettrait une escroquerie, et son prêteur serait une dupe. Mais vous sentez, messieurs, que celui qui emprunte pour anticiper sur ses revenus, ou qui ne peut s'acquitter qu'en sacrifiant son capital, atteint bien vite les bornes de sa fortune, et ne peut ensuite continuer sur le même pied. Ces emprunts-là, dans une société industrieuse, ont peu d'importance.

Les emprunts, au contraire, qui ont pour objet de faire travailler les fonds que l'on emprunte, peuvent se multiplier indéfiniment. Mais il faut que l'on trouve des emplois d'argent, des moyens de produire, qui procurent à ceux qui empruntent, de quoi payer les intérêts, aussi bien

qu'une récompense convenable pour leurs peines et pour leurs talens. Si un commerce ou une manufacture ne rapportent pas des profits équivalens à 10 pour cent, plus ou moins, du capital qu'ils emploient, l'entrepreneur ne pourra pas payer 5 pour cent de ce capital, et recueillir 5 pour cent pour ses peines. Si une industrie ou plusieurs branches d'industrie rapportent au contraire 12, 15, 20 pour cent, alors beaucoup plus de gens s'y consacreront, et ils pourront, même en se réservant de gros profits, offrir aux capitalistes plus de 5 pour cent d'intérêt.

La consistance personnelle de l'emprunteur réduit le taux de l'intérêt à ce que vaut réellement le service du capital. C'est cette consistance personnelle fondée sur la solvabilité, la probité, et la prudence, qui assure le crédit des bonnes maisons de commerce et qui leur permet d'emprunter au meilleur marché. Ce qu'elles paient d'intérêt, quand elles font usage de leur crédit, se réduit presque au loyer de l'instrument appelé *capital* qu'elles empruntent. Comme elles ne font courir aucun risque, on ne réclame de leur part presque aucune prime d'assurance.

Mais cette fleur de crédit peut se faner au moindre souffle. Les circonstances qui la procurent ne sont pas durables. La plus solide fortune peut éprouver des échecs. La garantie qui naît de la prudence et de la probité du débiteur, s'altère avec sa santé et tombe devant les maladies imprévues et les infirmités du vieil âge. Les miracles de l'industrie humaine sont faits pour enfler notre orgueil; mais la débilité de notre être semble faite pour le tempérer.

On a cru, trop légèrement peut-être, que le bas intérêt était un signe assuré de la prospérité du commerce; on l'a cru, parce qu'on supposait qu'il indiquait toujours une grande abondance de capitaux. Mais le bas intérêt peut naître aussi bien de la rareté de la demande que de la quantité offerte des capitaux. On demande peu d'une chose dont on ne peut tirer qu'un médiocre parti. Il est entendu qu'il ne faut tenir compte de la demande des capitaux que lorsque l'emprunteur offre au prêteur toutes les sécurités désirables. Toute autre demande n'est pas effective, ne peut être suivie d'aucun effet.

Or une demande effective ne saurait avoir lieu dans bien des circonstances diverses. Le gouvernement est-il absolu? se livre-t-il à l'impulsion d'un premier mouvement, comme celui de Napoléon, surtout vers la fin? vous verrez l'intérêt descendre à un taux fort bas. Une résolution capricieuse, intempestive, peut alors changer toutes les données et déranger les combinaisons les plus méditées. L'industrie, encouragée au commen-

cement de son règne, ne tarda pas à se voir contrecarrée par des guerres sans motifs raisonnables, par des mesures fiscales sans garanties. Quel motif aurait-on eu pour payer chèrement le loyer d'un instrument qu'on n'avait aucun moyen d'employer avec sécurité ?

Plus tard une paix générale favorisa d'abord toutes les spéculations commerciales ; mais la concurrence fut trop grande, l'expérience manquait; le bouleversement politique du monde entier rendait trop incertains les besoins et les ressources des différens pays; il y eut peu de sûreté dans les entreprises; l'intérêt fut encore très-bas ; mais les capitaux à placer se trouvant fort abondans, ils refluèrent dans les emprunts des gouvernemens, dans les opérations des compagnies financières et dans des constructions d'édifices de tous genres ; et il y eut beaucoup d'avances perdues, qui ne l'auraient peut-être pas été si l'économie sociale eût été plus généralement entendue.

Quand la situation d'un pays, ses besoins et l'état de son industrie peuvent rendre profitable l'emploi d'une certaine somme de capitaux, le taux de l'intérêt s'élève d'autant plus que les capitaux disponibles sont moins considérables, et il s'abaisse d'autant plus qu'ils sont plus abondans par rapport à la quantité réclamée. Mais nous devons ici, messieurs, asseoir nos idées sur ce qu'il faut entendre par capitaux disponibles : ce sont, ainsi que le mot l'exprime, les capitaux dont leurs maîtres peuvent disposer, et dont ils cherchent à opérer le placement. Les plus disponibles de tous les capitaux sont ceux qui existent en argent dans les coffres des capitalistes; mais on peut encore regarder comme disponibles ceux qui sont placés de manière à pouvoir être dégagés aisément lorsqu'on leur offre un placement plus avantageux. Les entreprises industrielles qui réclament des fonds n'ont pas besoin de tous leurs capitaux à la fois. Les frais de leur établissement, les avances qu'elles seront appelées à faire n'ont lieu que successivement. Des fonds *prochainement* disponibles sont pour elles comme des fonds *actuellement* disponibles. Tels sont les capitaux qu'on a prêtés en se réservant la faculté de les retirer à la suite d'un avertissement fait à l'emprunteur quelques mois d'avance ; tels sont les capitaux qu'on a employés à l'escompte d'effets de commerce dont l'échéance n'est pas fort éloignée ; ceux même qui sont en marchandises, pourvu que ces marchandises soient de facile défaite et d'une consommation courante. Ainsi des sucres, des cafés, de bonne qualité, sont comme de l'argent comptant, par la certitude qu'on a de pouvoir les vendre, au cours, du moment qu'on le voudra.

Les fonds qui sont employés en obligations n[illegible]es du gouvernement, comme les rentes, sont bien des capitaux disponibles; cependant il ne faut pas regarder les rentes sur l'état vues en masse comme une somme de valeurs disponibles, puisque l'état n'est pas tenu de les rembourser, et qu'un rentier ne peut dégager son capital de cet emploi, à moins qu'un autre capitaliste n'y engage le sien.

Ce n'est pas le cas avec un capital qui est en denrées coloniales. Celui-ci peut être réalisé sans qu'un autre capital prenne sa place; car les objets de consommation sont achetés avec des revenus.

Quant aux capitaux qui sont prêtés sur hypothèque, et qu'on ne pourra retirer qu'après plusieurs années; quant à ceux qui consistent en bâtimens et en usines, ou même en métiers et ustensiles de manufactures, et surtout ceux qui consistent en améliorations foncières, il ne faut point les regarder comme des capitaux disponibles, même lorsque la terre est d'une vente facile; car si le vendeur d'une terre de cent mille écus se trouve, après l'avoir vendue, pouvoir disposer de la somme, l'acheteur de la même terre, qui pouvait auparavant en disposer, ne le peut plus après l'avoir appliquée à l'achat de la terre.

Lorsque l'on prête une somme, ce n'est donc point, je le répète, telle chose que l'on prête plutôt que telle autre; c'est une valeur disponible, et qui réside dans des matières quelconques; pour la prêter, on vend ces matières; on transforme leur valeur en écus afin de la transmettre plus aisément à l'emprunteur, qui transforme à son tour la même valeur en toutes les choses dont il a besoin. Or, c'est la quantité, la somme de toutes ces valeurs à prêter, sous quelque forme qu'elles s'offrent, qui composent les capitaux disponibles, et qui influent sur le taux de l'intérêt, toutes choses étant d'ailleurs égales, c'est-à-dire, comme je viens de le dire, qu'avec un état donné de l'industrie, l'intérêt baisse lorsque les valeurs capitales disponibles sont considérables, et hausse quand elles deviennent rares.

Je sollicite, messieurs, votre attention sur cette matière qui n'a jamais été bien entendue, même des capitalistes et des gens à argent qui sont très-portés à confondre l'abondance du numéraire avec l'abondance des capitaux, tandis que, dans la réalité, l'abondance du numéraire n'influe que sur la valeur d'échange du numéraire contre les autres marchandises (c'est-à-dire sur le prix en argent des marchandises), sans influer le moins du monde sur le taux de l'interêt. Pendant les assignats, la monnaie était, certes, fort abondante, puisqu'il y en avait pour 46 milliards; et

vous savez fort bien que cela ne fit pas baisser le taux de l'intérêt.

Il y a ici une autre considération qu'il ne nous est pas permis de négliger, mais que je ne ferai que rappeler, parce que j'en ai dit quelque chose dans un des chapitres précédens : c'est la considération des localités. Les capitalistes n'aiment pas à placer leurs capitaux hors de la portée de leur inspection immédiate ; j'entends ceux qui sont purement capitalistes, et qui ne font point eux-mêmes d'opérations commerciales. Il en résulte que les capitaux sont plus abondans là où les gens riches affluent; et comme les ressources et les agrémens des grandes villes les y font affluer, c'est dans les grandes villes qu'il y a plus de capitaux à prêter. C'est en partie pour cette raison qu'on voit s'y former les grandes compagnies de finance, les caisses d'escompte, les associations d'assurances, de tontines et d'autres encore.

C'est sous ce rapport qu'on peut dire que de bonnes routes, de bons chemins de traverse peuvent faire baisser le taux de l'intérêt en favorisant le placement des capitaux. Un homme à argent sera plus coulant sur ses avances, s'il peut aller promptement et à bon marché dans un lieu pour lequel on lui en demande. S'il s'agit d'exploiter une mine de houille, il pourra plus aisément voir si la houille est abondante et bonne, si les débouchés sont assurés, si l'entreprise est bien conduite. Les directeurs pourront plus souvent rendre compte de l'état de l'affaire. Bref, la facilité des communications rapproche les distances; et si toute la France était tellement rapprochée, qu'elle tînt tout entière dans Paris, toute la France participerait aux capitaux abondans qui sont accumulés dans cette capitale.

L'industrie, ainsi que nous l'avons remarqué en traitant de la production, est susceptible de s'étendre, de s'accroître en proportion des capitaux dont elle peut disposer; mais n'y a-t-il aucune borne à cette extension ? Les particuliers riches ne peuvent-ils pas amasser des capitaux tellement considérables, que les capitaux se multiplient au point d'excéder tous les besoins de l'industrie ?

La réponse à cette question ne saurait être simple et positive. Les économistes abstraits, sur le fondement que les produits peuvent se multiplier indéfiniment, et par la raison qu'ils s'achettent les uns par les autres, disent que l'industrie n'est bornée que par l'étendue des capitaux. Dans l'économie pratique les résultats reposent sur des données tellement compliquées, qu'ils ne sont pas susceptibles d'une solution si absolue.

Les profits que rendent les capitaux employés par l'industrie, engagent les hommes à faire des économies sur leurs revenus et à se former des capitaux. Mais à mesure que ces capitaux se multiplient, leurs propriétaires en tirent un moindre intérêt, et par conséquent le motif qui porte à les accroître par des économies, devient de moins en moins puissant, jusqu'à ce qu'enfin l'intérêt qu'on en peut tirer est si modique, qu'il est facilement excédé par les plus petites jouissances d'utilité ou d'agrément que les possesseurs de capitaux peuvent retirer de leur consommation. C'est ce qui fait que dans les pays où les capitaux sont abondans et l'intérêt très-bas, on voit les gens riches satisfaire leurs goûts pour une foule de fantaisies qu'ils ne se permettraient pas si les capitaux qu'ils y emploient pouvaient être placés très-lucrativement. On m'a parlé d'un Hollandais qui, dans le siècle passé où le taux de l'intérêt était fort bas en Hollande, avait fait construire à la campagne, au milieu d'un jardin chinois, une maison entièrement dans le goût chinois, dont tous les meubles, sans exception, étaient venus de Chine, d'où ils n'avaient pu être apportés sans beaucoup de frais. Ce grand joujou (car il est impossible de le considérer autrement), en supposant qu'il eût coûté cent mille écus, dans un pays où le taux de l'intérêt eût été à 6 pour 100, aurait pris annuellement sur le revenu de son propriétaire, six mille écus ou 18 mille francs pour l'intérêt seulement des fonds qu'il y aurait employés; mais en Hollande, où le taux de l'intérêt était de 2 1/2 pour cent, le sacrifice annuel n'était que de 7,500 francs, sacrifice léger pour un homme riche.

C'est ainsi qu'à mesure que les capitaux vont croissant, le motif qui porte à accumuler va en diminuant, et qu'il n'y a aucun degré assignable où le motif qui porte à accumuler devienne absolument nul; mais ce motif varie d'intensité suivant le caractère des peuples.

Chez une nation ingénieuse, entreprenante, ambitieuse, avide de tous les genres de jouissances, l'intérêt des capitaux ne tombera jamais aussi bas que chez une autre nation plus flegmatique et plus sobre. Les besoins de la première seraient trop vifs et trop multipliés pour permettre aux particuliers déjà riches, une épargne persévérante. Ils aimeraient mieux risquer leurs épargnes dans des entreprises neuves, bizarres, gigantesques; ils aimeraient mieux les employer en objets de luxe ou d'agrément, plutôt que d'en tirer seulement deux ou trois pour cent chaque année. On peut fréquemment, en Angleterre et en France, faire des observations qui confirment cette assertion. Aussi n'y a-t-on jamais vu l'intérêt aussi bas qu'en Hollande.

Les emprunteurs consentent quelquefois à payer un plus fort intérêt dans la vue de certaines facilités qu'on leur offre. On sait que les juifs, à une certaine époque, étaient les seuls capitalistes auprès desquels on trouvât à emprunter au besoin ; et ce fut pour soustraire les chrétiens à leur dépendance, que l'on créa en Italie ces *Monts de piété* qui fesaient des avances sur gages à un intérêt modéré. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que les juifs continuèrent à trouver des emprunteurs qui leur payaient 10 pour cent d'intérêt, tandis que les Monts de piété ne prenaient que 6 pour cent. Voici l'explication que donne de ce phénomène, Gioja, auteur italien qui a écrit depuis la publication de mon *Traité d'économie politique*[1].

1° Les juifs, dit cet auteur, recevaient en gage certains objets (tels par exemple que les matières de laine) que les Monts de piété n'admettaient pas sous prétexte qu'ils étaient sujets à se détériorer.

2° Les estimateurs des objets mis en gage dans les Monts de piété étaient responsables de la valeur du gage, et ils étaient disposés par conséquent à l'évaluer plutôt moins que plus ; tandis que les juifs prêtaient toute la somme qu'ils pouvaient prêter avec sûreté, parce que leurs profits étaient proportionnés à leurs avances.

3° Pour la commodité des emprunteurs, les juifs ouvraient de bonne heure leurs bureaux et les fermaient tard, soit pour recevoir les gages déposés, soit pour les rendre; tandis que les employés aux Monts de piété, n'étant pas intéressés à attirer les emprunteurs, s'inquiétaient peu de leur causer des pertes de temps.

4° Par la même raison les juifs étaient plus discrets sur les emprunts qu'on leur fesait.

5° Ils recevaient en remboursement toutes sortes de valeurs.

Ces avantages et quelques autres de moindre conséquence, suffisaient pour engager les emprunteurs à payer 4 pour cent d'intérêt de plus aux juifs qu'aux banques instituées pour déjouer les juifs. En tous genres d'affaires, il faut pour s'attirer la préférence, se modeler, pour ainsi dire, sur les besoins du public.

Telles sont les principales circonstances qui rendent plus ou moins élevé le loyer d'un capital ; mais ce n'est pas de là que viennent les plus

---

[1] *Nuovo prospetto delle scienze economiche*, tome 3, page 190.

grands écarts dans le taux de l'intérêt; ils naissent de la prime d'assurance qui se joint naturellement au loyer; de cette prime destinée à indemniser le prêteur du danger qu'il court de ne jamais revoir son capital, ou du moins du danger d'en perdre une partie.

Le risque encouru par le prêteur de perdre la totalité ou une partie de son capital, dépend principalement de trois circonstances.

La première est la nature de l'entreprise dans laquelle la somme prêtée est employée par l'emprunteur. Celui-ci rendra d'autant plus certainement cette somme, qu'elle sera moins compromise par l'usage qu'il se propose d'en faire. Si mon créancier gagne avec l'argent que je lui ai prêté, il aura soin de m'en payer exactement les intérêts pour que je lui continue une avance qui lui est profitable; et il aura soin de rembourser cette avance aussitôt que ses gains le lui permettront, pour s'affranchir du paiement des intérêts. Mais s'il perd, il aura de la peine à s'acquitter de l'un et de l'autre. Un prêteur prudent doit toujours connaître l'emploi qu'on se propose de faire de ses fonds. Ils ne sont jamais plus compromis que lorsque l'emprunteur les consacre à ses besoins ou à ses plaisirs; car cette consommation improductive ne lui offre aucun moyen de s'acquitter du principal ni des intérêts. Il doit les payer dès-lors sur d'autres ressources; et s'il n'a point d'autres ressources, le prêt qu'on lui fait, n'est qu'un don déguisé.

Parmi les emplois de capitaux, ceux où ils sont nécessairement engagés pour long-temps, comme lorsqu'il s'agit d'ériger des immeubles, des manufactures, trouvent plus difficilement des prêteurs, et conséquemment ceux-ci peuvent exiger un plus fort intérêt. Rien n'est plus juste. Il y a nécessairement plus de dangers à courir quand l'avance doit être longue; car, dans un long espace de temps, il se présente plus de risques que dans un terme plus court. Le prêteur ne pouvant dégager ses fonds au moment qu'il veut, perd les occasions qui s'offriraient à lui d'en tirer bon parti. Enfin il est obligé de partager jusqu'au bout les vicissitudes d'une entreprise, et les mésaventures qui peuvent lui arriver.

La facilité de rentrer à volonté dans leurs avances, est si précieuse pour les prêteurs, qu'ils prêtent aux gouvernemens à un taux beaucoup plus modéré qu'il ne convient peut-être à un prêt destiné à être dissipé improductivement, simplement à cause de la facilité qu'ont les prêteurs de vendre leurs créances au moment qu'ils veulent. Le gouvernement étant un emprunteur connu de tout le monde, il n'est aucun capitaliste qui ne puisse devenir son prêteur, de sorte que ses engagemens sous le nom

d'*effets publics*, ont perpétuellement un cours ouvert sur le marché qu'on appelle la Bourse ; et quoiqu'ils ne soient pas en général remboursables, il n'y a pas de créance qu'on puisse faire rentrer aussi prochainement, si elle vous donne quelque appréhension, ou si vous voulez faire un autre placement.

La seconde circonstance qui fait que la prime d'assurance s'élève quelquefois très-haut, est dans les vices de l'organisation sociale. Il y a peu de sûreté pour les sommes prêtées là où la législation, les magistrats et les mœurs, ne protégent pas le prêteur. Qui peut prêter avec sûreté sous un gouvernement qui est maître absolu de la vie et des biens de l'emprunteur? L'intérêt est toujours élevé dans les pays où la sûreté personnelle peut n'être pas respectée.

Il suffit quelquefois, sans que la législation soit mauvaise, que la politique du gouvernement soit fausse, et qu'il appuie l'ordre public sur de mauvaises bases, pour que les capitalistes croient leur fortune compromise, s'ils l'exposent dans des entreprises au succès desquelles la tranquillité générale est nécessaire. De notre temps nous les avons vus, plusieurs fois, perdre volontairement l'intérêt de leurs capitaux, plutôt que d'en compromettre l'existence par des prêts à longs termes.

CHAPITRE XVII.

Des lois qui ont pour objet de fixer le taux de l'intérêt.

Nous avons vu quelles sont les causes naturelles qui déterminent le taux de l'intérêt. Les hommes ont cru pouvoir le fixer *à priori* en portant des lois contre l'usure, et sur ce point le législateur a même été secondé par une opinion publique peu éclairée. Mais la nature des choses, comme c'est assez l'ordinaire, a été la plus forte. D'un côté le besoin d'emprunter, de l'autre l'envie de prêter, ont éludé toutes les lois. Il est si facile de déguiser le sacrifice que l'emprunteur est obligé de faire au prêteur! Celui-ci ne peut-il pas se faire souscrire un engagement pour une somme plus forte que celle qu'il a réellement avancée?

L'honnête homme ne s'expose pas à l'animadversion des lois, même lorsqu'elles sont déraisonnables. Ne voulant point exiger un intérêt prohibé qui, sans être excessif, l'indemniserait de ses risques, il laisse les emprunteurs nécessiteux à la merci des usuriers. La loi ne protége que

les emprunteurs qui peuvent se passer d'elle, parce qu'ils ont du crédi et qu'en l'absence de la loi ils auraient trouvé de l'argent à un ta modéré.

Les lois contre l'usure ont de plus cet inconvénient que, par cela mê qu'elles rendent nécessaires des opérations déguisées, elles privent l contractans de bonne foi, de la protection des lois, et les laissent sa armes contre l'audace déhontée.

En 1769, dans la ville d'Angoulême, des hommes connus souscrivire des billets au profit les uns des autres, et les escomptèrent sur la pl d'Angoulême, sur le pied de 9 à 10 pour cent par an : à peine eurent fait cette négociation, qu'ils attaquèrent en justice leurs prêteurs po avoir contrevenu aux lois contre l'usure. On est honteux d'avouer q leurs plaintes furent admises par des tribunaux dignes plutôt du onziè siècle que du dix-huitième ! Il ne s'agissait pas moins pour les prêteu que d'aller aux galères; et c'étaient les gens les plus riches et les pl considérés de la ville! Que faire lorsqu'on n'est suffisamment protégé par l'opinion ni par les lois? Ils transigèrent avec leurs emprunteurs, achetèrent leur désistement par des sommes considérables. Mais d'autr emprunteurs, qui avaient, à d'autres époques, obtenu des avances de mêmes capitalistes et de quelques autres également considérés, enhar par le succès de l'iniquité, revinrent sur des opérations depuis long-tem consommées, et, sous le nom d'indemnités, commirent sur leurs ancie prêteurs des extorsions d'où résulta la ruine de plusieurs d'entre eux.

Heureusement ces infâmes menées parvinrent aux oreilles de l'intend de la province; et cet intendant se trouva être un homme probe et éclair c'était Turgot. Pour soustraire les malheureux prêteurs à d'odieuses pr cédures, il obtint que toutes ces affaires fussent renvoyées au conseil roi. Il fallut invoquer l'arbitraire pour combattre une législation barbar de même qu'on emploie les poisons pour guérir certaines maladies. conseil du roi fit cesser toutes les poursuites, mais n'osa pas changer u législation protégée par l'Église. Il fallut la révolution de 1789 pour fai tomber des lois qui, étant contraires à la nature des choses et au bien la société, n'étaient qu'un désordre revêtu d'un beau nom [1].

Dans cette scandaleuse occasion le risque des prêteurs ayant excé celui de perdre leur capital, puisqu'il avait été jusqu'à compromettre leu

[1] Voyez les Œuvres de Turgot, tome V, p. 262.

personnes, produisit un effet bien plus fâcheux que d'élever la prime exigée par les prêteurs. Il supprima pour un temps toute espèce de prêt à intérêt; ce qui équivaut à une prime infiniment grande. Les capitaux se cachèrent; il fut impossible d'escompter ou d'emprunter à aucun prix; les faillites se succédèrent; plusieurs établissemens industriels furent renversés.

On ne conçoit pas facilement l'utilité d'une gêne qui ne profite à aucune partie du public; tandis que la liberté sert à la fois le prêteur et l'emprunteur, et que l'usure elle-même est favorable à ce dernier. Turgot cite comme un exemple de cette vérité, les avances que font à Paris les prêteurs qu'on appelle à la petite semaine, à ces petits marchands qui achètent les denrées à la halle pour les revendre dans les différens quartiers de la capitale. Ils prennent jusqu'à deux sous par semaine sur un écu de trois francs; ce qui équivaut à un intérêt de 173 pour cent. C'est sur de pareils emprunts que roule le commerce des menues denrées de Paris. « Néanmoins, dit Turgot à ce sujet, les emprunteurs ne se plaignent pas » des conditions de ce prêt, sans lequel ils ne pourraient exercer un com- » merce qui les fait vivre; et les prêteurs ne s'enrichissent pas beaucoup, » parce que cet intérêt exorbitant n'est guère que la compensation du » risque que court le capital. En effet l'insolvabilité d'un seul emprunteur » enlève tout le profit que le prêteur peut faire sur trente d'entre eux [1] »

Turgot montre ainsi que cet intérêt de 173 pour cent, qui semble usuraire, ne l'est pourtant pas. Il ajoute que les gens même qui ont recours aux usuriers, lorsque d'ailleurs ils ont des sentimens d'honnêteté, sont loin de s'en plaindre; et il raconte à ce sujet qu'ayant été, au parlement de Paris, rapporteur d'un procès criminel pour fait d'usure, il ne fut jamais tant sollicité que pour ce malheureux accusé; et quels étaient les solliciteurs qui s'employaient avec tant de chaleur? Les personnes même qui avaient essuyé les usures qui fesaient l'objet du procès, et en faveur de qui le ministère public exerçait ses poursuites! « Le contraste d'un homme » poursuivi criminellement pour avoir fait à des particuliers un tort dont » ceux-ci, non-seulement ne se plaignaient pas, mais même témoignaient » de la reconnaissance, me parut singulier, dit l'honnête Turgot, et me » fit faire bien des réflexions. »

En 1818, le parlement d'Angleterre nomma un comité pour revoir les

[1] Œuvres de Turgot, tome V, page 283.

lois contre l'usure. Ce comité, suivant l'usage, fit app r et consulta les hommes les plus éclairés sur ces matières, et tous s'accordèrent pour signaler les pernicieux effets de la prohibition que les lois anglaises prononcent contre ceux qui prennent plus de 5 pour cent par an d'intérêt. Il résulta de ces enquêtes que des propriétaires obérés ne trouvant pas à emprunter au taux légal, avaient engagé leurs biens pour payer des rentes viagères de 10 pour cent sur trois têtes réunies, intérêt permis dès-lors qu'il était viager, mais ruineux pour l'emprunteur. Des négocians qui avaient des engagemens à payer, et qui auraient pu emprunter de l'argent à 6 pour cent, étaient obligés de revendre comptant des marchandises achetées à terme, à des prix qui leur occasionaient une perte de 10 pour cent par an. Enfin le comité de la chambre des communes, après mûre délibération, proposa au parlement d'abolir les lois contre l'usure; mais dans la chambre, où se trouvait moins d'instruction sur ce point que dans un comité composé de membres choisis, le préjugé et la routine l'emportèrent, et les lois contre l'usure furent conservées [1].

Il ne se passa pas bien des années sans que les Anglais ne fussent victimes de cette mauvaise législation. Pendant la détresse commerciale qui eut lieu en leur pays vers la fin de l'année 1825, beaucoup de maisons qui auraient pu, pour satisfaire à leurs engagemens, emprunter à 8 ou 10 pour cent par année, si les lois n'avaient pas proscrit tout intérêt au-dessus de 5 pour cent, furent contraintes de vendre des fonds publics et des marchandises à 20 ou 30 pour cent de perte [2].

Il est piquant de remarquer que les gouvernemens qui se sont crus fondés à proscrire l'intérêt, ou du moins à proscrire un intérêt supérieur

---

[1] Dix-huit ans plus tard, la chambre des députés en France ne se montra pas plus éclairée que ne l'avait été le parlement anglais. A la séance du 8 mars 1836, M. Lherbette donna lecture d'une proposition ainsi conçue : « Les dispositions de la loi du 3 septembre 1807, qui limitent le taux de l'intérêt conventionnel, sont abrogées. » Il insista avec talent dans ses développemens sur les principes les mieux établis de l'économie politique; mais les préjugés l'emportèrent encore, et, après une courte discussion, la chambre décida que la proposition ne serait pas prise en considération. (*Note de l'éditeur.*)

[2] *Considerations on the state of the currency*, par M. Th. Tooke, page 60. — Un homme qui fait une perte de 30 pour cent pour anticiper sur des rentrées qu'il n'attend que six mois plus tard, paie en réalité 60 pour cent d'intérêt.

à un certain taux, ont tous violé leurs propres maximes en payant, dans leurs emprunts, un intérêt prohibé. Lorsqu'on proscrit par les lois ce qui est permis par l'équité naturelle, on décrie nécessairement les lois; et on les décrie encore davantage lorsque ceux qui les ont faites, sont les premiers à les violer.

En même temps que je montre qu'aucune stipulation d'intérêt ne devrait être proscrite par les lois, je ne prétends pas qu'un certain taux ne doive pas être déterminé d'avance pour les cas seulement où l'intérêt est dû sans qu'il y ait eu de stipulation préalable, comme lorsqu'un jugement ordonne la restitution d'une somme avec les intérêts. Il me semble que ce taux doit être fixé par la loi au niveau des plus bas intérêts payés dans la société, parce que le taux le plus bas est celui des emplois les plus sûrs. Or, la justice peut bien vouloir que le détenteur d'un capital le rende, et même avec les intérêts; mais pour qu'il le rende, il faut qu'elle le suppose encore entre ses mains; et elle ne peut le supposer entre ses mains qu'autant qu'il l'a fait valoir de la manière la moins hasardeuse, et par conséquent qu'il en a retiré le plus bas de tous les intérêts.

Mais ce taux ne devrait pas porter le nom d'*intérêt légal*, par la raison qu'il ne doit point y avoir d'*intérêt illégal*, pas plus qu'il n'y a un cours des changes illégal, un prix illégal pour le vin, la toile et les autres denrées.

CHAPITRE XVIII.

Des profits que rendent les terres à ceux qui les font valoir.

Relativement à la production des richesses, il est impossible de considérer un fonds de terre autrement que comme un instrument qui, de même qu'un capital, seconde l'action de l'industrie. Mais cet instrument n'est pas, comme un capital, le fruit d'une épargne; c'est un instrument fourni gratuitement par la nature, aux êtres qui peuplent la terre, instrument dont les lois sociales attribuent l'usage à un homme en particulier, à l'exclusion de tous les autres. Dès-lors le propriétaire du sol se réserve le profit qui peut résulter de ce fonds; la coopération du sol n'est plus gratuite, comme la chaleur du soleil ou la force du vent; elle devient pour ceux qui entreprennent la production, une dépense, et pour les propriétaires du sol, un profit; de même que le prix du travail (qui est une dépense pour les entrepreneurs et par suite pour ceux qui achettent les produits) est un profit pour ceux qui fournissent le travail.

Lorsque nous avons étudié le phénomène de la production, messieurs, nous avons cherché à savoir comment une valeur quelconque, une portion de richesse, résulte de l'action du fonds de terre [1]; maintenant nous allons chercher les causes qui déterminent la quotité de cette valeur produite; car c'est elle qui forme la part que le propriétaire foncier est en état de réclamer : cela nous montrera de plus jusqu'à quel point il peut passer pour producteur dans la machine sociale [2].

Le service que nous avons nommé *service foncier*, celui que peut rendre un fonds de terre, n'est pas uniquement celui qui résulte de sa force végétative. Une mine renfermant de la houille, du sel ou des métaux, rend un service par les produits qu'on en tire journellement, et auxquels les besoins des hommes donnent une certaine valeur. Une partie de cette valeur est produite pas les services de l'industrie et des capitaux. Celle qui résulte de la terre est réclamée par son propriétaire au même titre que le produit des sucs végétaux que fournit un champ. Un terrain nu, mais propre à bâtir, donne un produit à sa manière : il procure un emplacement qui a un usage, et peut rendre un service aux hommes en leur fournissant le local d'une habitation. C'est un service foncier. Il n'est pas le même, mais il est du même genre que celui que rend un autre terrain en raison de sa force végétative. Il satisfait un besoin tout comme le produit d'un champ; il est demandé, il est vendu, il est consommé [3].

---

[1] J'ai cherché à établir cette vérité, qui a été vivement contestée, dans la IIe partie, chap. 2, tome Ier, page 211 de cet ouvrage.

[2] Si la valeur produite est une richesse produite, et si une portion de la valeur des produits agricoles est due aux travailleurs, une autre portion aux capitaux appliqués à l'agriculture, et une troisième portion au fonds de terre, le fonds de terre est *producteur* pour une part de la richesse agricole. C'est le propriétaire du fonds qui fait son profit de cette portion de richesse produite; et je le considère comme producteur, parce qu'il est le représentant de son instrument; de même que je considère les industrieux comme producteurs jusqu'à la concurrence des profits que leur procure leur travail. C'est une fiction, si l'on veut, que d'assimiler le travail de la terre au travail de l'homme, et d'attribuer au propriétaire la coopération due à l'instrument qu'il fournit, mais c'est une fiction indiquée par l'analogie et qui éclaircit bien des idées.

[3] Le service que rend un terrain qui porte une maison, quand son propriétaire ne consomme pas lui-même cette utilité en habitant la maison, est re

Ce service, de même que tout autre service, de même que tout autre objet utile à l'homme, est payé d'autant plus cher qu'il est plus demandé et moins offert. En chaque canton il est d'autant plus demandé, que ce canton est plus populeux et plus productif; car c'est alors que l'on a le plus grand besoin des produits de la terre, et qu'en même temps chaque personne a plus de moyens pour les acheter. L'étendue et la fertilité des terres déterminent, dans le même canton, la quantité des services qu'elles peuvent rendre.

Des circonstances naturelles qui rendent certains terrains propres à des productions d'une espèce particulière, sont des avantages voulus par la nature et du même genre que la fertilité des terres, du même genre que leur appropriation, avantages dont profitent les propriétaires, sans faire tort aux non-propriétaires qui peuvent tirer parti de leurs travaux sur un terrain qui ne leur appartient pas, et qui n'en tireraient rien s'il n'appartenait à personne, mais il ne s'ensuit pas que le revenu d'un bon terrain, comparé avec son prix d'achat, soit supérieur au produit d'un mauvais. La valeur vénale d'un terrain s'élève en proportion de la valeur vénale du produit qu'il rapporte: mais ce n'est pas relativement à la valeur vénale du fonds que nous considérons ici les profits d'une terre, mais relativement à son étendue. Celles qui rapportent trois ou quatre cents francs de revenu net pour chaque arpent, comme certains coteaux renommés de la Bourgogne, peuvent fort bien ne rendre que quatre pour cent de leur prix d'achat [1].

---

présenté par le loyer qu'il en tire; et ce loyer se compose de deux sortes de revenus: 1° le profit ou loyer du *terrain*; 2° le profit ou intérêt du capital appelé *maison*. Le service rendu par l'un et par l'autre dans le courant d'une année, est payé par le loyer de cette même année; et il est *consommé*, car il ne peut se vendre de nouveau. Le loyer de l'année suivante est le prix d'un nouveau service rendu l'année qui suit, par le même terrain et la même maison.

[1] D'après des renseignemens pris en Bourgogne, les vignobles des premiers crus se vendent 18,000 francs à 20,000 francs l'hectare. Un hectare produit 342 litres. La pièce de vin, égale à 228 litres, se vend, sur lieu, 700 francs, ou 1049 francs les 342 litres. On évalue les frais de culture et les impôts à 389 francs, qui déduits du prix du vin, laissent de revenu net 660 francs; c'est-à-dire, en supposant que le terrain coûte 18,000 francs, 3 francs 67 centimes pour cent de revenu. En 1824, le fameux Clos-Vougeot, conte-

Quelquefois un propriétaire doit à des circonstances purement fortuites un accroissement considérable de revenu. Le besoin indispensable qu'on éprouve d'un terrain pour un emploi spécial, d'une carrière, d'une mine, tournent au profit du propriétaire foncier, s'il a le talent ou le bonheur de saisir l'occasion favorable [1]. Bien des gens paresseux, pour se dispenser de prendre les soins soutenus que réclament les travaux industriels quels qu'ils soient, reposent leur imagination sur des cas extraordinaires où la fortune vient sans être provoquée, où elle est du moins provoquée avec peu de soins et de talens. Ce sont d'heureux hasards dont il serait insensé de ne pas profiter, mais sur lesquels il est peu prudent de compter.

La demande des services fonciers n'est pas nécessairement bornée, puisque les consommateurs d'un lieu quelconque peuvent devenir plus nombreux et plus riches; tandis que l'*offre* des mêmes services, au contraire, l'est nécessairement par l'étendue des terres cultivables du canton [2].

Il semble au premier abord que l'offre que l'on peut faire des produits des fonds de terre, n'est point bornée aussi long-temps qu'il existe un coin

---

nant 46 hectares, en raison de circonstances extrêmement défavorables, ne fut vendu que sur le pied de 12,000 francs l'hectare; mais l'acquéreur eut à payer sans doute en sus les droits de mutation et d'autres frais.

[1] « On nous a fait remarquer la demeure d'un M. H...., qui était, il y a » quelques années, pauvre curé de campagne, et qui jouit actuellement d'un » revenu annuel de 75,000 livres sterling, par la découverte d'une mine de » cuivre dans l'île d'Anglesey. Ce curé se trouvait propriétaire d'un champ » stérile que lord U... voulait joindre à ses possessions dans le voisinage. On » était convenu du prix, une fort petite somme; et le lord et le curé de» vaient se rencontrer à certain jour nommé pour conclure. Le lord manqua » au rendez-vous; le curé se fâcha et ne voulut plus revoir le lord. A quel» que temps la mine fut découverte dans ce même champ. » (Simond, *Voyage en Angleterre*, tome I, page 316.)

[2] Pour comprendre ces démonstrations, il ne faut pas perdre de vue que les services fonciers ne sont pas ceux que rendent les cultivateurs, mais les services que le terrain lui-même rend à la production, en sa qualité d'instrument de la production. J'ai montré ailleurs que les instrumens des travailleurs (c'est-à-dire les capitaux et les terres) concourent à la production de valeurs.

de terre encore inculte sur notre globe; car enfin, si la demande du produit des terres continue à croître quand la Beauce est entièrement cultivée, il y a encore des terres dans le Berry qui ne le sont pas, et qui peuvent subvenir à cette demande; et quand le Berry sera aussi bien cultivé qu'il peut l'être, il y aura encore des terres capables de donner de nouveaux produits en Afrique, en Tartarie, et ailleurs.

Rien n'est plus vrai; mais nous ne devons pas oublier que les produits de la terre ont d'autant plus de frais de production à supporter, qu'ils viennent de plus loin. Quelque facile et peu chère que soit la culture du blé dans une contrée étrangère, quand même on obtiendrait pour rien le concours du sol, les seuls frais de transport et de commerce peuvent porter le prix du blé à un taux que nos consommateurs ne peuvent plus atteindre. L'éloignement équivaut à la stérilité. Il en est ainsi quelquefois même de certains produits territoriaux de notre propre pays, mais cultivés dans des cantons de difficile accès : si pour les tirer de leur canton on est obligé à des dépenses qui en portent le prix au-dessus de ce qu'ils coûtent hors de là, ils n'en sortent pas; on est obligé de les consommer sur place. Les terres d'un tel canton n'entrent point en concurrence avec les autres terres du pays; elles sont, relativement à l'offre et à la demande qu'on peut faire de leurs produits, comme si elles n'existaient pas : à plus forte raison les terres incultes qui se trouvent au Monomotapa.

Vous voyez que les propriétaires de chaque localité ont une prime, un avantage sur les propriétaires des autres localités. Si je suis possesseur d'un terrain dans un canton où il y a peu de consommateurs et de mauvaises communications, le loyer que j'en tirerai sera peu de chose. Si l'on rend navigable une rivière ou un canal, et qu'ils passent tout près de mon terrain, je tirerai de celui-ci un loyer plus considérable. Si l'on bâtit une ville dans les environs, le loyer s'améliorera encore. Si la ville, dans ses agrandissemens, embrasse mon terrain, il vaudra bien davantage; son loyer et sa valeur vénale s'élèveront en proportion. Il y avait dans les environs de Paris et de Londres des terrains qui ne valaient autrefois que ce que valent les terres cultivables dans le voisinage d'une grande ville, et qui s'étant trouvés enveloppés dans les agrandissemens de ces villes colossales, ont acquis une valeur énorme et créé d'immenses fortunes [1].

---

[1] Quatre cents toises de terrain (un carré de vingt toises de côté), rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, vendues en 1768 moyennant une rente de 500

Les propriétaires fonciers se sont aisément persuadés que les avantages qu'ils tirent des circonstances locales, sont des avantages naturels qu'on n'a pas plus le droit de leur enlever que la fécondité de leur sol ; mais le droit qu'ont les autres propriétaires de profiter de tous les avantages qui résultent des progrès de la société, le droit qu'ont les consommateurs de jouir de tous les perfectionnemens de l'art de produire, sont des droits non moins sacrés. Des chemins vicinaux, de bonnes routes, des canaux navigables, en ouvrant aux produits de la terre des débouchés peu dispendieux, rapprochent pour ainsi dire les biens-fonds des circonstances qui leur sont favorables; ils tendent à détruire le monopole des terrains avantageusement placés, et améliorent la condition des consommateurs, c'est-à-dire du grand nombre. Les frais de transport sont des frais de production, des difficultés; or tout ce qui tend à les modérer, est un progrès [1].

Elles furent donc contraires à la prospérité du pays ces pétitions que présentèrent au parlement les habitans des comtés voisins de Londres, lorsqu'il fut question d'ouvrir des grandes routes jusqu'aux provinces éloignées de la capitale, afin qu'on n'accordât pas cette facilité à des provinces où la main-d'œuvre étant moins chère, pourrait leur faire concurrence dans la vente de leurs produits agricoles [2]. Ces pétitions étaient précisément du même genre que celles qui, à différentes époques et dans différens pays, ont été présentées contre l'introduction des machines et des autres moyens expéditifs. Ces moyens, de même que tous les perfectionnemens, nuisent incontestablement à certains monopoles ; mais, au total, sont favorables à la richesse nationale [3], et même, en définitive, à la pros-

---

francs, donnent aujourd'hui 26,000 francs de revenu, et ont été adjugées, en 1825, pour 518,000 francs, sans les frais. Beaucoup de terrains compris dans l'enceinte des anciens boulevards, et qui ne se vendaient autrefois que sur le pied des terres labourables, se vendent maintenant 3000 francs la toise carrée, ce qui porte l'arpent au prix de 270,000 francs.

[1] Cela ne conduit point à l'abolition du droit de propriété, qui est un monopole reconnu par la société dans l'intérêt de la société. Car si le droit de propriété était aboli, le produit des terres serait encore plus cher. (Voyez plus haut.)

[2] Smith, liv. I, chap. 11.

[3] Cette vérité n'a été démontrée que depuis que la nature des richesses a été bien connue, et qu'on a su que le bon marché des produits équivaut à l'accroissement du revenu. Voyez le chap. 4 de cette Ve partie.

périté des industrieux eux-mêmes qui, dans l'origine, ont souffert de leur introduction [1].

La même observation peut être faite relativement aux difficultés que les grands propriétaires de terre opposent encore en Angleterre à la liberté du commerce des grains. Les progrès qu'a fait la navigation, l'excellence de la marine anglaise et le bon marché de la culture en certaines contrées, telles que l'Ukraine, ont permis de produire en Angleterre, par la voie du commerce, des grains à meilleur compte qu'on ne peut les produire sur les terres de l'Angleterre elle-même. On s'oppose à un perfectionnement de l'industrie et à la richesse des Anglais, en opposant des prohibitions ou des droits qui équivalent à des prohibitions, à la libre circulation des grains. Je ne discute point ici les raisons politiques qui pourraient balancer les avantages économiques de l'importation. Il se peut qu'il soit plus expédient pour un pays de payer le blé plus cher et de le produire sur son territoire, quoique je sois tenté de croire, avec Ricardo, qu'on n'en manque jamais lorsqu'on peut le payer, et qu'on ne peut jamais payer plus facilement que lorsque l'on achette au meilleur marché [2].

De ce que les propriétaires fonciers sont plus dépendans des circonstances du pays où ils se trouvent, et de ce qu'ils ne peuvent, comme les capitalistes et les travailleurs industrieux, emporter leur instrument, et aller, au besoin, chercher des circonstances plus favorables, on a conclu qu'ils étaient, plus que ces derniers, attachés à la prospérité de leur pays, et méritaient d'être consultés comme ses véritables organes. J'ai déjà eu occasion de vous faire voir que la faculté de changer de patrie en donne rarement le désir. Au surplus, la question n'est pas tout entière là-dedans. Nul doute que les propriétaires fonciers ne veuillent la prospérité du pays; mais il faut savoir comment ils l'entendent. Lorsqu'ils sont peu éclairés, ils s'imaginent que la prospérité du pays tient *uniquement* à sa tranquillité; et dans les discussions politiques, on les voit prendre parti pour l'autorité contre les amis des libertés publiques. Ils devraient savoir que les

---

[1] Voyez le chap. 18 de la Ire partie de cet ouvrage : *Du service des machines dans les arts.*

[2] Voyez la brochure de Ricardo, intitulée : *An Essay on the influence of a low price of corn on the profits of stock, showing the inexpediency of restrictions on importation.* London, 1815, pages 28 et suivantes.

mauvaises mesures de l'autorité sont souvent la plus désastreuse des circonstances; qu'en prenant la défense d'une administration incapable ou perverse, loin d'écarter les troubles intestins, on les rend quelquefois inévitables; que l'esclavage, l'ignorance, la superstition, l'inégale distribution de la justice, et les priviléges, en retardant les progrès de l'espèce humaine, sont contraires aux intérêts des propriétaires fonciers dont les revenus sont proportionnés à ces progrès. Le pouvoir arbitraire n'est pas un gage de tranquillité, et les troubles sont moins à craindre à Philadelphie qu'à Constantinople.

Les principes exposés dans ce chapitre suffisent, je crois, pour expliquer les profits des propriétaires fonciers dans tous les pays. Partout où les institutions sociales n'ont pas été mauvaises au point de contrarier efficacement le développement de l'industrie; partout où les hommes ont été assez intelligens et assez laborieux pour se faire un revenu de leur travail; partout où ils ont été assez économes pour augmenter leurs capitaux, leur nombre s'est multiplié assez non-seulement pour consommer tout le produit des terres, mais pour en élever le prix de manière à procurer un revenu à leurs possesseurs. La borne de ce prix, et par conséquent la borne du revenu des terres, s'est trouvée dans son élévation même. A mesure qu'un produit hausse, une partie de ses consommateurs se désistent de leur demande, et le prix s'arrête au point où l'offre et la demande des produits se balancent mutuellement, d'où résulte pour les profits des fonds de terre, un taux courant qui ne subit dès-lors que des fluctuations accidentelles et peu considérables.

Tous les taux divers résultant de ces diverses suppositions, se trouvent réalisés, non-seulement dans les différens pays que nous connaissons, mais dans les différentes provinces de presque tous les pays. Il n'est peut-être pas une contrée de quelque étendue, qui n'ait des terres en friche. Par quelle raison? Parce que ces terres sont assez ingrates [1], ou assez mal situées, non-seulement pour que leur produit ne fournisse aucun pro-

---

[1] On verra plus tard que les gros impôts, en augmentant les frais de production, équivalent à une difficulté naturelle que ne peuvent pas toujours surmonter les progrès de l'art agricole et le travail opiniâtre des producteurs. De là bien des terrains en friche dans des pays qui pourraient être plus généralement productifs et populeux.

fit à leur propriétaire, mais pour qu'il ne suffise pas même pour payer les peines et les avances de ceux qui voudraient les cultiver.

En tout pays, il y a des terres que leurs propriétaires seuls peuvent faire valoir et dont aucun fermier ne voudrait offrir un loyer. Par quelle raison? Parce que leur produit peut bien payer la peine et les avances, mais ne peut rien payer pour le profit du sol.

En tout pays, il y a des terres qui ne rapportent à leur propriétaire (au-delà des profits du cultivateur) que 20 sous par arpent. La Sologne est dans ce cas. Par quelle raison? Parce que dans ces cantons la demande des produits territoriaux, réduite par la rareté et la misère des habitans, comme aussi par la difficulté des communications, ne suffit pas pour payer des frais de culture qu'augmente la stérilité du sol [1].

Enfin, nous avons des terres dont le service, indépendamment de tous les profits des travailleurs et des capitaux qui les mettent en valeur, rapportent annuellement, pour le seul service que rend le terrain, 20, 50, 500 francs par hectare, parce que le prix courant que les consommateurs peuvent mettre à leurs produits, excède d'autant les autres frais de production.

En me résumant, je crois que les revenus du propriétaire foncier, soit qu'il cultive lui-même son terrain, soit qu'il cède à un fermier les profits qu'on en peut tirer, sont d'autant plus considérables, que ce terrain est rendu plus fertile et que les consommateurs à portée desquels il est situé, sont plus nombreux et plus riches.

CHAPITRE XIX.

Profits que procurent les améliorations ajoutées à un fonds de terre.

Dans tout ce que je vous ai dit, messieurs, sur le pouvoir productif des fonds de terre et sur la valeur que leur action peut avoir, je n'ai entendu parler que du pouvoir et de l'action du sol par lui-même, en écartant tout

---

[1] Arthur Young croit la Sologne susceptible de donner de très-bons profits fonciers, si l'on y changeait complètement le système de culture et si on lui faisait produire des fourrages et des bestiaux, qui, à défaut de bonnes routes et de canaux, se transportent eux-mêmes aux lieux de consommation.

ce que peuvent y ajouter les améliorations qui s'y trouvent presque toujours répandues.

Ces améliorations sont d'une infinité de sortes, et embrassent tout ce qu'un propriétaire intelligent et économe exécute pour accroître le produit de son bien. Tantôt ce sont des fossés et des haies qui empêchent les dévastations ; ou bien des murs qui ferment le clos et portent des espaliers ; tantôt ce sont des maisons pour loger les gens de la ferme, des étables qui conservent les bestiaux et leur fumier, des bergeries favorables à l'augmentation des troupeaux ; tantôt ce sont des chemins et des ponts qui facilitent le transport des engrais ou la rentrée des récoltes ; tantôt des canaux de desséchement qui changent des marais en prairies, ou des rigoles d'arrosemens qui métamorphosent une friche aride en champs cultivés. Toutes ces choses sont des capitaux, des valeurs soustraites à une consommation improductive pour être consacrées à une consommation profitable.

En effet, le bois qui forme la charpente de cette grange ne pouvait-il pas chauffer des appartemens de luxe? On l'a soustrait à cette consommation improductive et l'on en a fait une consommation profitable, lorsqu'on en a construit un comble. Le salaire des ouvriers qui ont exécuté ces travaux, ou qui ont creusé un fossé d'écoulement, ne pouvait-il pas payer des domestiques, sans autre résultat que la jouissance de leurs maîtres? On a transformé ces salaires en une amélioration dont le produit se renouvelle chaque année. Voilà ce que l'on appelle avoir transformé des économies en un capital [1].

---

[1] C'est une preuve de plus que le capital est un instrument productif par lui-même et qu'il ajoute réellement aux produits de la terre et de l'industrie. J'en fais la remarque parce que plusieurs écrivains anglais nient encore que le capital produise des valeurs par lui-même ; ils prétendent que ce qu'il y a de productif dans les améliorations, est uniquement le résultat du travail qu'on y a employé. Il est bien évident au contraire que le résultat du travail employé aux améliorations, est la valeur de l'amélioration elle-même, la valeur additionnelle qui en est résultée pour le bien-fonds; et que la rente additionnelle qui en sort chaque année, est une autre valeur, une valeur nouvelle produite par cette partie du fonds. Ici, l'on a objecté que le profit de l'amélioration n'est que la restitution de l'entretien qu'exige cette partie du fonds. Autant vaudrait dire que le loyer qu'un propriétaire reçoit d'une maison d'habitation, n'est autre chose, que la restitution des frais

Je vous ferai remarquer en outre, messieurs, que cette valeur capitale que nous appelons en ce moment *améliorations du fonds*, par cela même qu'elle est de création humaine, est destructible comme tous les capitaux; elle peut se consommer pour le divertissement du propriétaire, ou par son incurie, ou bien par accident. On peut vendre les matériaux d'une grange et jouir du produit; on peut la laisser incendier par négligence; on peut laisser combler avec le temps un fossé de desséchement. Tout capital, même celui qui a été transformé en améliorations foncières, est consommable; c'est une valeur tirée du néant comme celle de tous les produits, et qui peut y rentrer. C'est, je crois, le seul caractère qui établisse une différence entre le fonds de terre et le fonds capital fixé en améliorations sur la terre. Du reste, l'un comme l'autre donnent des produits annuels; ils se louent ensemble; ils se vendent ensemble; et, dans l'usage ordinaire, ils sont perpétuellement confondus. Un fermier ne sait pas, dans bien des cas, qu'il paie l'intérêt d'un capital en même temps que le loyer d'une ferme; ce qui néanmoins est incontestable [1].

Il y a très-peu de fonds de terre où ne se trouve incorporée absolument aucune valeur capitale. Dans presque tous, les propriétaires, anciennement ou récemment, ont fait quelque dépense pour défricher leur fonds et pour en améliorer le produit. Il y a cependant, dit-on, des pâturages dans les Alpes, des dunes dans le Wiltshire, des forêts dans plusieurs parties de l'Europe, qui rendent un profit à leurs propriétaires sans qu'ils y aient jamais dépensé un sou : c'est alors le pouvoir du sol qui constitue seul leur revenu.

J'observe en passant, que lorsqu'une forêt n'est pas en coupe réglée, de manière à reproduire tous les ans une valeur égale à celle du bois coupé, ce n'est pas seulement un profit annuel qu'on en tire; on lui ôte en outre une espèce de valeur capitale. Il faut considérer une forêt ou un parc rempli de grands arbres comme un bien-fonds sur lequel on a laissé accumuler un produit annuel, qui est le bois. Lorsqu'on achette un tel terrain, on achette à la fois le terrain et le capital accumulé qui le couvre.

---

d'entretien qu'il fait pour cette maison. L'entretien est une déduction à faire sur le montant de ce profit, mais le profit est réel, et le plus souvent excède beaucoup les frais d'entretien.

[1] Sans cette considération j'aurais rangé le profit des améliorations du fonds, avec le profit des capitaux.

Si, après cet achat, on dispose, en coupant les arbres, de la partie de ce fonds qui était un capital, on n'en tire plus que le service et le profit annuel que peut rendre un fonds de terre dépouillé.

On demande à cette occasion, si, quand on est possesseur d'une mine, telle, par exemple, qu'une mine de houille, on dissipe, en l'exploitant, une partie du fonds : cela n'est pas douteux. La rente d'une mine est comme une rente viagère ; si l'on ne replace pas annuellement une portion de la rente viagère, il arrive une époque où il ne reste plus ni rente ni fonds. Il est vrai que la vie d'une mine de houille un peu puissante, est bien longue ; elle dure plusieurs siècles ; ce qui rapproche singulièrement la rente qu'on en tire, d'une rente perpétuelle. La vie de l'homme est si précaire et si courte, qu'il peut, sans se tromper beaucoup, regarder comme éternel tout ce qui a la chance d'une longue durée. Ne regardez-vous pas comme perpétuelle la propriété d'un bien-fonds, soit entre vos mains, soit entre celles de vos héritiers? Cependant il est indubitable qu'une fois ou l'autre ce bien leur sera arraché, deviendra peut-être un désert. Il n'est pas un coin de terre dans les environs de l'antique Thèbes, ou de Memphis, ou de Palmyre, qui ne fût une propriété précieuse. Qui pourrait nous dire où sont les propriétaires actuels de ces propriétés perpétuelles?

Dans bien des cas les bonifications foncières rapportent un revenu fort supérieur à celui du capital qu'on y consacre. On peut les comparer à ces machines qui mettent en jeu une force naturelle qui, sans elles, aurait été perdue. Mais, qu'on y prenne garde, il faut que ce soit une force naturelle appropriée, une force naturelle qui jouisse du monopole que donne la propriété ; car une force naturelle qui ne se fait pas payer, qui est également à la disposition de quiconque veut s'en servir, fournit un concours dont la plus large concurrence empêche qu'on ne puisse se prévaloir. L'homme qui achette une machine à vapeur ne saurait se faire rembourser le poids de l'atmosphère dont il fait usage, car tout autre homme en dispose gratuitement aussi bien que lui. Il ne parviendra à se faire rembourser que l'intérêt de sa machine et du combustible qu'il faut consommer pour la faire marcher.

Le privilége dont jouit le propriétaire rend les améliorations foncières très-profitables lorsqu'elles sont judicieusement faites, et que les besoins croissans d'une société progressive en portent les produits à leur plus haute valeur. On m'a cité un bien appartenant à M. Moline, dans le département du Gard, et qui a été payé, en 1767, 6500 francs, ce qui

annonce qu'à cette époque il rapportait au plus 325 francs par an. Or, ce même bien, après avoir été convenablement cultivé en vignes, a rapporté, en 1817, cinquante ans plus tard, 130,000 francs. Faites les corrections nécessaires pour réduire l'argent de 1817 à sa valeur de 1767; pour réduire une récolte probablement fort bonne, à une récolte ordinaire ; supposez un très-fort capital répandu sur cette propriété ; quand ce serait un capital d'un million rapportant 50 mille francs par an, vous auriez encore un prodigieux accroissement dans le profit obtenu des qualités inhérentes à ce fonds de terre lui-même.

Lorsque M. Fellemberg fit l'acquisition de la terre d'Offwill en Suisse, où il établit une célèbre école d'agriculture, elle ne rapportait, dit-on, que 300 muids de blé, tandis que sur le même terrain on en recueille actuellement 3000, c'est-à-dire dix fois autant. Il est difficile de croire qu'il ait répandu sur ce fonds un capital égal à dix fois son prix d'achat : si son produit a décuplé, il faut donc qu'indépendamment de l'intéret de ses avances, M. Fellemberg ait accru le profit réel résultant des facultés du sol.

Je ne cite des exemples d'améliorations surprenantes qu'avec une sorte de méfiance, et je désire que ceux qui m'écoutent ou me lisent remplacent, dans cette occasion, les exemples que je leur propose, par tout autre qui serait plus propre à faire naître en eux une conviction contraire ou plus complète. Mon ambition est de faire connaître la nature des données et le sens dans lequel elles agissent : du reste, il faut savoir par soi-même, et tirer des conclusions que puisse avouer la science, c'est-à-dire la connaissance de la nature des choses.

Quelque séduisans que soient les projets d'améliorations foncières, ce n'est qu'avec une extrême prudence qu'il convient de s'y livrer : les connaissances agricoles ne suffisent pas ; chaque localité a pour ainsi dire des conditions qui lui sont particulières, et qu'il faut connaître pour réussir. L'expérience acquise dans un lieu ne sert pas toujours dans un autre. Le climat, les qualités du terrain, les ressources environnantes ne se ressemblent jamais complètement ; et beaucoup de personnes très-intelligentes ont éprouvé de grands mécomptes lorsqu'elles ont entrepris de fertiliser des districts improductifs. On ne connaît souvent les difficultés que lorsqu'on est aux prises avec elles, et lorsqu'il n'est plus temps de reculer.

Les plus judicieuses améliorations agricoles sont perdues dans les lieux où l'on n'est pas secondé par les institutions sociales. Souvent elles ne sont pas encore mûres, comme sur les bords du Missouri : d'autres fois elles se sont dépravées, comme en Italie.

Lisez dans M. de Sismondi [1] la description qu'il fait de la campagne de Rome, autrefois si florissante, et vous apprendrez quels ravages peut causer une mauvaise législation.

« Ce territoire de Rome, dit-il, si riche et si fertile, où cinq arpens » nourrissaient une famille et fournissaient un soldat, où la vigne, l'oli- » vier, le figuier s'entremêlaient aux champs, et permettaient de renou- » veler trois ou quatre fois les récoltes par année, ce territoire a vu dispa- » raître peu à peu les maisons isolées, les villages, la population tout » entière, les clôtures, les vignes, les oliviers, et tous les produits qui » demandaient l'attention continuelle, et surtout l'affection de l'homme. » Et quelles causes assigne M. de Sismondi à des effets si déplorables ? La mauvaise administration des états romains, mais surtout les lois qui établissent les substitutions et les grandes propriétés.

Je n'ai point à examiner si, en point de droit, on a le pouvoir de disposer d'un bien quand on ne sera plus, en faveur d'un être qui n'existe point encore; je n'ai point à traiter non plus de ce droit sous le rapport de son influence politique; mais quant à ses effets économiques, ils sont détestables.

« Les détenteurs du sol, dit M. de Sismondi dans un autre ouvrage, ne » se considérant que comme des usufruitiers, ont laissé dépérir un fonds » qui n'était pas à eux. Leur fortune ne se trouvant plus en proportion » avec l'étendue de leurs domaines, un état de gêne, plutôt qu'un état » d'aisance, est devenu héréditaire avec les grandes propriétés. »

Ils ont emprunté à usure, parce que le prêteur se trouve sans recours à la mort du débiteur.

« Comme on ne peut exercer aucune industrie sans un capital quelcon- » que, comme il en faut pour le moindre apprentissage, la plupart des » cadets, exclus en Italie de toute profession utile, vivent dans une con- » stante dépendance et une constante oisiveté ; ils sont admis à la table » de l'aîné, ce qui leur donne l'habitude de la bassesse comme de la fai- » néantise. L'aîné seul se marie ; et comme il laisse autant d'enfans que » son père, les quatre cinquièmes de la nation sont condamnés à n'avoir » aucune propriété, aucun intérêt dans la vie, et à ne contribuer en rien » à la prospérité du pays. Une classe d'oisifs aussi nombreuse doit néces- » sairement influer sur le développement de tous les vices [2]. »

---

[1] *Nouveaux Principes*, etc., liv. III, chap. II.

[2] *Histoire des Républiques italiennes*, tome XVI, page 412.

Ajoutons à ces observations d'un historien judicieux, celles d'Adam Smith, sur les substitutions et sur le droit d'aînesse.

« De cette manière, dit Smith, de grandes étendues de terres incultes, » se sont trouvées réunies dans les mains de quelques familles, et la pos- » sibilité que ces terres fussent jamais partagées, a été prévenue par toutes » les précautions imaginables. Or il arrive rarement qu'un grand proprié- » taire soit un grand feseur d'améliorations. Dans les temps de désordres » qui donnèrent naissance à ces institutions barbares, un grand proprié- » taire n'était occupé que du soin de défendre et du désir d'agrandir son » domaine aux dépens de ses voisins. Lorsque des lois plus stables lui » laissèrent le loisir nécessaire pour mettre ses terres en valeur, il n'eut » souvent pas les goûts et presque jamais les qualités qu'exige un sem- » blable dessein. La dépense de sa maison absorbant et presque toujours » surpassant son revenu, où aurait-il pris un capital pour un semblable » emploi? Pour mettre une terre en valeur avec profit, il faut, comme » pour toutes les entreprises industrielles, la plus grande attention sur les » plus petits gains; attention dont un homme né avec une grande fortune, » est rarement capable. Sa position le dispose plutôt à s'occuper de quelque » décoration qui flatte sa fantaisie ou sa vanité, qu'à spéculer sur des pro- » fits dont il pense n'avoir pas besoin. L'élégance de sa parure, de ses » appartemens, de son équipage, voilà les objets auxquels, dès son en- » fance, il est accoutumé à donner des soins. La pente que de semblables » habitudes donnent à ses idées, le dirige encore lorsqu'il vient à s'occuper » d'améliorer ses terres..... Il y a encore aujourd'hui, dans chacun des » royaumes unis, de ces grandes terres qui sont restées dans la même » famille, sans interruption, depuis l'anarchie féodale : il ne faut que com- » parer l'état actuel de ces domaines, avec les possessions des petits » propriétaires des environs, pour se convaincre, sans autre argumenta- » tion, que les propriétés étendues sont peu favorables aux progrès de la » culture [1]. »

En somme, on peut dire que l'inégalité des partages et les droits attri-

[1] *Richesse des nations*, liv. III, chap. 2. Depuis que Smith a écrit ce passage, les habitudes féodales ont bien changé en Ecosse. L'administration anglaise introduite dans ce pays, et les communications qu'on y a perfectionnées, ont beaucoup accru le produit des terres; mais le peuple des îles britanniques en général a beaucoup à souffrir de l'agglomération des propriétés.

bués à la primogéniture, condamnent les aînés à ne rien faire, parce qu'ils ont trop, et les cadets à ne rien faire non plus, parce qu'ils manquent de capitaux ; sans compter que dans bien des lieux, des préjugés de caste, les y convient déjà les uns et les autres.

Au reste, les droits de primogéniture sont beaucoup moins dangereux depuis que les nations étant devenues plus opulentes, la majeure partie de leurs richesses s'est trouvée composée de biens mobiliers ; et il est très-heureux que ces biens ne puissent être assujettis aux substitutions, et qu'ils échappent aux lois injustes qui veulent réserver des avantages à une partie des enfans, au préjudice des autres.

CHAPITRE XX.

D'une opinion relative au profit des fonds de terre.

Je crois avoir prouvé dans la première et la troisième partie de cet ouvrage, que la valeur échangeable des choses s'élève en proportion du besoin qu'on en a, suivant l'état donné de chaque société [1], sans dépasser pour l'ordinaire les frais de production de chaque produit. J'ai montré comment ces frais servent à indemniser chacun des producteurs de sa coopération dans la production ; et pour rendre cette coopération plus sensible, j'ai représenté l'homme industrieux comme produisant au moyen de son instrument qui est un capital, le propriétaire foncier au moyen du sien qui est un fonds de terre [2]. Quand il s'est agi d'évaluer la portion de la richesse produite, due à chaque producteur, j'ai cru pouvoir le faire d'après le profit que chacun d'eux réussit à se faire payer sur la valeur produite ; car il est à présumer que l'importance de son concours, est proportionnée aux frais que l'on consent à faire pour se le procurer.

Telle est, relativement au sujet de ce chapitre, la doctrine professée dans le cours de cet ouvrage. Elle découle de celle d'Adam Smith, et peut seule, je crois, conduire à des résultats applicables et pratiques.

[1] C'est la valeur *reconnue* des choses, expliquée par toutes ses propriétés, et telle que je l'ai caractérisée dans les chap. 2 et 3 de la I[re] partie de cet ouvrage, dont il est ici question.

[2] Le capital d'une entreprise rurale appartient ordinairement en partie au fermier, et en partie au propriétaire, qui retirent chacun une part des profits qui en résultent.

Quelques écrivains anglais, marchant à la suite de David Ricardo, mais dont il n'est pas permis de méconnaître les services et les talens, ont cru que Smith n'avait pas assigné les véritables causes du profit foncier [1]; qu'il n'avait pas trouvé les lois qui en déterminent le montant, et qu'il n'avait pas connu de quelle manière il est affecté par les progrès de la société. Je m'arrêterai un instant sur leur doctrine à cet égard; mais regardant cette doctrine comme une pure abstraction qui n'explique pas les faits réels, et manque par conséquent d'utilité, je me bornerai à retracer les principaux argumens sur lesquels elle s'appuie, et je les prendrai dans des notes que M. Macculloch a jointes à la dernière édition d'Adam Smith, où je crois qu'ils sont réduits à leurs moindres termes.

M. Macculloch croit que l'inégalité des frais de production que coûtent les produits de la terre *est la principale cause et la mesure du profit foncier* [2]. Il se fonde sur ce qu'un mauvais terrain coûte plus à cultiver qu'un bon, et qu'il faut nécessairement cultiver le mauvais pour avoir la quantité de produit, de blé par exemple, dont la société a besoin.

D'abord on n'entrevoit pas bien comment une différence est une cause réelle, efficiente. Et de plus, qui ne voit que les produits agricoles n'ont, en raison de cette circonstance, rien de plus ni de moins que tout autre produit; qu'il n'est aucun produit de l'humaine industrie qui, relativement à ses frais de production, ne soit précisément dans le même cas? Les produits du commerce coûtent plus lorsqu'ils viennent de plus loin; est-ce la raison pour laquelle on gagne plus sur ceux qui n'ont pas tant de chemin à parcourir? Si les producteurs qui sont tout proches ne suffisent pas aux besoins de la société, le prix du produit demandé s'élève, et suffit dès-lors pour payer les frais de production de celui qu'on est obligé d'amener de plus loin. Quand un manufacturier parvient à jouir d'un avantage particulier, comme d'une situation plus favorable, il gagne plus que celui qui est forcé de faire plus de frais de production. Tout dépend de l'étendue de la demande. C'est si bien là la cause qui fait monter le prix du blé, que M. Macculloch lui-même dit en propres termes que *la valeur du blé tend à monter par l'*AUGMENTATION DE LA DEMANDE *qui résulte de l'augmentation de la population* (page 105).

---

[1] En anglais *rent*; mais le mot anglais *rent* signifie le loyer qu'un fermier paie à son propriétaire, et il est avoué que ce loyer représente le profit dû au fonds de terre, déduction faite des frais de culture et du profit du capital.

[2] Tome IV, page 106.

N'est-ce pas convenir que le prix qui fournit un profit au propriétaire foncier, provient de l'étendue de la demande[1]. N'est-ce pas convenir de ce qui est établi dans Adam Smith et dans mes ouvrages ? Quelle découverte nouvelle y a-t-il là-dedans ? Peut-on dire avec raison que les mauvaises terres d'un canton sont la cause pour laquelle les bonnes donnent un profit ? Est-on fondé à proclamer en conséquence qu'on a trouvé la véritable raison pour laquelle les terres donnent une rente, un fermage, un profit foncier ?

David Ricardo convient de même que c'est l'augmentation de la population, c'est-à-dire de la somme des besoins, qui élève assez le prix du blé pour qu'un fermier trouve son compte à payer un fermage[2]. Il en conclut que « le blé a une valeur, non par la raison qu'on est obligé de payer un » fermage, mais qu'on paie un fermage, parce que le blé a de la valeur. » C'est aussi le cas de tous les produits, quels qu'ils soient. Au prix où les besoins de la société portent une aune de drap, ce produit a une valeur suffisante pour indemniser tous ses producteurs : ceux-ci ne sont pas payés, parce qu'on a été obligé de payer les frais de production ; car les frais de production ne donneraient aucune valeur au produit, si le produit, par son utilité, n'avait été rendu désirable.

« Quand même, poursuit Ricardo, les propriétaires abandonneraient la » totalité de leurs fermages, le prix du blé ne baisserait pas. » Je le crois bien, puisque c'est l'étendue du besoin qui est la cause première de la valeur, et que l'abandon que feraient les propriétaires, ne diminuerait en rien l'étendue du besoin.

Ricardo veut prouver, contrairement à Smith, que le fermage, ou profit foncier, n'est point une partie constitutive du prix des denrées : mais ce qu'il dit ne le prouve pas. Si dans un hectolitre de 18 francs il y a 3 francs pour le propriétaire, les 3 francs sont bien une partie constitutive du prix, quoique ces 3 francs fussent payés à un autre, dans le cas où le propriétaire n'en ferait pas son profit.

Au surplus, Adam Smith avait dit long-temps avant David Ricardo, que *le fermage est l'effet et non la cause de la valeur du blé*. (Liv. I,

---

[1] L'étendue de la demande veut dire la quantité d'un certain produit qu'on demande à acquérir à un prix donné. Au prix de 18 francs l'hectolitre, on demande, en tel endroit, un certain nombre d'hectolitres de blé : voilà l'étendue de la demande.

[2] *Principles of political economy*, ch. 2.

chap. 2.) Il est vrai qu'il dit en même temps qu'il n'en est pas de même des profits du travail et du capital, qui sont la cause du prix et n'en sont pas l'effet. Je crois que, dans ce dernier cas, Smith est lui-même dans l'erreur; ce sont, de même que pour le blé, les besoins de la société qui font le prix des produits quels qu'ils soient, et qui permettent à un entrepreneur de payer les profits du travail et du capital, et quelquefois même un profit pour le monopole, quand le monopole est nécessaire pour que le produit soit créé, comme c'est le cas relativement aux produits de la terre[1].

M. Macculloch croit que le principe sur lequel il fonde le profit foncier, diffère de celui qui fonde les avantages d'un monopole; il convient que le propriétaire du terrain qui produit le Tokay, jouit d'un monopole; il convient que son bénéfice n'a de borne que celle qui lui est assignée par le prix auquel la demande porte son produit. Mais il est permis de ne voir aucune différence entre le monopole dont jouit le propriétaire d'une terre à blé et celui dont jouit le propriétaire du vignoble de Tokay, si ce n'est que celui-ci a beaucoup moins de concurrens. Quand le propriétaire est en mesure de s'approprier le profit qui résulte de l'action du sol, il exerce une espèce de monopole. Quand il ne retire de son fonds de terre rien de plus que le salaire de son travail et l'intérêt de ses capitaux, son monopole ne lui rend rien, et c'est le consommateur qui profite de l'action productive du sol.

Le même auteur, s'apercevant sans doute du ridicule qu'il peut y avoir à assigner les mauvaises terres comme la cause qui fait que les bonnes donnent du profit, ne voit là-dedans qu'une petite chicane *(a petty cavil)*, et il exprime la même idée par cette autre formule: sur le capital tout entier employé à l'agriculture, il y a une portion qui ne donne aucun profit foncier (page 113), et c'est là que se trouve le véritable fondement du profit foncier *(rent)*. Mais cette nouvelle formule est susceptible de la

[1] Voilà la raison pour laquelle j'ai commencé ce *Cours complet* par établir nettement en quoi consistent les besoins de la société. Ce qu'il y a de vrai dans la proposition de Smith, c'est que le prix ne peut pas descendre au-dessous des frais de production, quand les besoins de la société ne suffisent pas pour l'élever jusque-là; mais des frais ne sont pas une *cause*: ce sont des *empêchemens*. C'est ce que n'a pas compris le traducteur anglais de mon *Traité d'Économie politique*, qui me reproche toujours de ne pas faire mention parmi les causes du prix, *of the difficulties of attainment*.

même objection. Est-ce qu'*une absence* de profit dans un cas peut être *une cause* de profit dans un autre?

Il faut rendre à M. Malthus la justice de dire qu'il a senti le défaut de cette doctrine, et qu'il a précisé son opinion dans une réponse consignée dans une enquête parlementaire. Sur la question qu'on lui adressait pour savoir si la mise en culture de nouvelles terres, n'élèverait pas le loyer des anciennes, il a répondu: « Le renchérissement des produits comparativement avec les frais de production, *qui est la cause* de l'élévation du » fermage, a lieu d'abord, et ensuite vient la culture des mauvaises terres; » mais ce n'est pas la culture des mauvaises terres qui fait renchérir les » fermages: telle est la doctrine que j'ai établie dans mes écrits, et c'est, » je crois, la véritable: d'autres en ont soutenu une autre [1] »

Ce que je viens de dire me paraît suffisant pour justifier mon opinion sur la théorie de la rente *(theory of rent)*, qui n'a introduit aucune vérité nouvelle dans la science de l'économie politique, et qui n'explique aucun phénomène que n'expliquent plus naturellement les vérités déjà établies [2]. Je m'abstiendrai d'une plus longue discussion à ce sujet, pour ne pas encourir davantage le reproche qu'on a fait à celles qui ont eu lieu jusqu'ici, d'avoir été prodigieusement ennuyeuses, et d'avoir dégoûté beaucoup de gens d'une étude si attrayante par ses applications et par son influence sur le sort de l'humanité. Qui peut calculer, par exemple, les immenses conséquences de ce principe si clairement établi depuis Adam Smith, et maintenant adopté par tous les juges compétens, que chaque nation, chaque individu, sont directement intéressés à la prospérité de tous les autres, et que les jalousies ne procèdent que d'ignorance [3]? Quel bien n'est pas destinée à produire la preuve qu'une baisse dans la valeur des produits, équivaut à une augmentation positive de la richesse nationale [4]?

---

[1] *Third report on emigration from the united Kingdom*, page 321.

[2] M. Macculloch qui avait fait honneur de cette prétendue découverte à David Ricardo, l'a attribuée ensuite à M. Edward West; et finalement a reconnu que c'est M. James Anderson qui l'*a donnée au monde*: ce sont ses expressions.

[3] Voyez le chap. 2 de la III[e] partie, tome I[er], page 340.

[4] Voyez tome I[er], page 370.

CHAPITRE XXI.

Des terres louées et des fermages.

Le profit qu'un fonds de terre peut rendre, permet à un propriétaire d'en tirer un loyer, s'il ne juge pas à propos de le faire valoir lui-même. Ce loyer s'appelle un *fermage*, et le locataire un *fermier* [1]. Le fermier est un entrepreneur d'industrie agricole, qui prend à son compte les chances et les risques de la culture, et qui paie au propriétaire l'usage de son instrument; de même que tout autre entrepreneur paie, sous le nom d'intérêt, l'usage d'un capital, qui est un instrument aussi.

Quand le fonds qui est loué, sert à l'exercice d'une industrie qui n'est pas l'agriculture, comme lorsqu'on loue des prairies pour faire blanchir les toiles, lorsqu'on loue une manufacture, une usine, ou simplement une maison d'habitation, le profit qu'en tire le propriétaire, conserve le nom de *loyer*. Le nom ne met aucune différence dans la chose. C'est toujours le service que peut rendre un fonds immobilier dont le propriétaire, par un marché à forfait, cède à un locataire tout le profit ou l'agrément que la chose est capable de rendre pendant un espace de temps fixé.

Il est fort rare que sur un fonds de terre loué, il n'y ait pas quelques valeurs capitales répandues pour en faciliter l'exploitation, depuis une simple clôture jusqu'à des constructions dispendieuses. Le loyer qui en résulte en est d'autant plus fort; et cet accroissement de loyer est, sans en porter le nom, un véritable intérêt que paie le locataire ou le fermier.

Nous avons vu, dans les précédens chapitres, quelles sont les circonstances qui influent sur le profit que rend un fonds de terre. Ce profit, quel qu'il soit, est le taux dont le fermage tend perpétuellement à se rappro-

[1] Quelques auteurs qui ont écrit d'après les économistes anglais, nomment le fermage du nom de *rente*, de l'anglais *rent*; c'est substituer à un mot français qui est clair et expressif, un autre mot qui a un autre sens dans notre langue. Une rente foncière, en français, loin d'être le revenu d'un bien-fonds, signifie au contraire une annuité, une charge hypothéquée sur le bien-fonds, et due par le propriétaire. Selon le précepte de Voltaire, on ne doit adopter un mot étranger que lorsque le mot correspondant nous manque, et qu'il est impossible de se méprendre sur sa signification.

cher. Si le fermier s'aperçoit que le loyer qu'il paie, excède ce taux, il aura soin, au prochain renouvellement de bail, d'en demander la réduction; car, si après qu'il a payé tous les travaux nécessaires à l'entreprise, les siens compris, la terre ne lui rapporte pas de quoi s'acquitter envers son propriétaire, il est obligé de payer en partie celui-ci de ses propres deniers. D'un autre côté si le fermage ne s'élève pas au niveau du profit que le fonds de terre peut rapporter, au prochain renouvellement de bail un concurrent du fermier peut en offrir davantage; sans renoncer pour cela aux profits qu'il est en droit d'attendre de ses capitaux et de son travail; et l'intérêt personnel sollicitera le propriétaire du fonds, de préférer ce nouvel entrepreneur.

Il résulte de cette nature des choses que c'est le propriétaire qui jouit de toutes les circonstances durables qui se trouvent être favorables à sa terre, de même que de tous les perfectionnemens agricoles qui s'introduisent dans son canton; car les circonstances favorables qui surviennent, comme l'ouverture d'une route ou d'un canal, augmentent le parti qu'on peut tirer des produits de la terre; et les concurrens qui se présentent pour l'affermer, sachant qu'ils en tireront un plus grand parti, portent leurs offres plus haut. Il en est de même des perfectionnemens que le temps amène dans l'art agricole, comme, par exemple, de la culture des plantes fourragères pendant les années de repos. Un fermier qui voudra faire usage de cette nouvelle source de produits, étant en état de tirer plus de parti d'un champ, est en état d'en offrir un meilleur fermage, et d'obtenir la préférence sur un fermier moins industrieux. Mais en même temps comme il ne saurait douter qu'à mesure qu'il tirera un meilleur parti de la terre, on augmentera le prix du bail, il est peu empressé à faire des essais dont les risques sont pour lui et les succès pour son propriétaire. On pourrait attribuer à cette cause la répugnance que les fermiers montrent en général pour les nouveautés, si le défaut de lumières et la paresse d'esprit ne suffisaient pas pour expliquer le penchant de la plupart des hommes à suivre les sentiers de la routine.

On voit que les propriétaires sont plus intéressés que les fermiers, aux améliorations sociales quelles qu'elles soient; et ceux qui passent mollement leur vie dans une ville ou dans une maison de plaisance, en touchant nonchalamment à chaque terme, l'argent que leur apportent leurs fermiers; ceux qui ne visitent jamais leurs terres, qui ne s'inquiètent nullement des progrès de l'art agricole; qui ne provoquent aucune de ces grandes entreprises d'irrigations, de manufactures, de routes et de

canaux, qui doivent accroître les produits de leurs terres, suivent une routine plus honteuse encore, et plus préjudiciable à leurs vrais intérêts, que celles auxquelles ils reprochent aux gens de la campagne de rester attachés.

Si, un peu plus tôt ou un peu plus tard, le propriétaire fait son profit des circonstances favorables aux profits du fonds de terre, c'est aussi lui qui, tôt ou tard, est victime des circonstances contraires aux biens-fonds. Si le service de la terre procure au fermier tous les ans un peu moins de profits, il ne manquera guère de diminuer son offre à chaque renouvellement de bail; et nul concurrent ne peut en offrir plus que lui, à moins d'être en perte comme lui.

Telle est la marche commune des choses et le point où elles arrivent toujours avec le temps, après de lentes oscillations. Cependant des motifs d'un autre genre influent aussi sur le prix des baux. Les habitudes sont souvent, du moins pour un temps, plus fortes que les intérêts. Des gens qui ont été élevés pour être fermiers veulent l'être toujours, dussent leurs travaux leur être moins profitables que dans une autre carrière : ils restent dans le même état, dans le même canton, dans la même ferme, quoique les profits y soient tombés au-dessous du taux commun des profits industriels dans le pays.

D'un autre côté, il y a des propriétaires qui, pour obéir à des affections personnelles, ou bien à un usage constant dans leur caste, continuent à louer leurs terres aux mêmes fermiers, presqu'au même prix, quoique les circonstances aient subi de fort grands changemens. Quelquefois il y aurait pour eux des dangers à faire violence aux habitudes, quoiqu'on fût rigoureusement en droit de le faire. C'est ce qui a laissé subsister, presque jusqu'à nos jours, dans les montagnes d'Ecosse, le même mode de location qui était en usage dans le temps de la plus pure féodalité. Lorsque les grands propriétaires ne trouvaient de sûreté que dans le nombre et l'affection de leurs vassaux, qui les servaient contre les entreprises des autres seigneurs, et même du roi, il leur importait de gagner l'affection de ces cultivateurs, et de les multiplier : de là des loyers très-modérés. Vu l'étendue des terres, peu de revenus en sortaient; mais les terres nourrissaient de nombreux défenseurs et des partisans dévoués. Cependant de bonnes routes se sont étendues de tous les côtés; peu à peu l'autorité du gouvernement de la Grande-Bretagne s'est trouvée plus confirmée, on a pu la faire respecter jusqu'au milieu des montagnes les plus reculées de

l'Écosse. Les seigneurs, dès-lors, n'ont plus eu besoin de leurs vassaux pour défendre leurs domaines : ils ont habité les capitales plus que leurs terres, et ils ont été plus jaloux de grossir leurs revenus que de multiplier leurs cliens. Leurs besoins devenus plus coûteux, ils ont cherché à porter leurs baux à leur véritable valeur. Avant la tentative malheureuse du prétendant, en 1745, la chose eût été difficile. Un seigneur qui eût ôté une ferme à la famille qui s'en croyait en possession par une longue jouissance, aurait passé pour un tyran dévoré d'une avidité intolérable[1].

Cependant il n'y avait pas d'autres moyens d'étendre à ces cantons les progrès récens de l'agriculture, et de tirer parti de tous les pouvoirs du sol. Les baux ont été donnés graduellement à ceux qui en ont offert un plus fort loyer; et ils n'ont pu en offrir un plus fort loyer sans épargner sur les frais de culture, sans employer les nouveaux procédés et les machines expéditives, sans multiplier les troupeaux qui conviennent principalement aux pays de montagnes, mais qui occupent peu de cultivateurs : en un mot, les produits de ces cantons se sont accrus, mais ils ont nourri *moins* d'habitans sur le sol même, et *plus* d'habitans hors de ces mêmes districts. Une population de cultivateurs armés, ayant peu d'occupation et des besoins bornés, s'est trouvée par degrés transformée en une population d'ouvriers qui a rempli les districts manufacturiers. Les propriétaires ont tiré des revenus plus considérables de leurs domaines; des entrepreneurs de manufactures se sont créé des revenus entièrement nouveaux. Des villes, comme Glasgow, ont vu quadrupler le nombre de leurs habitans; des villages, comme Paisley, sont devenus des villes importantes. Je n'examine point si ces changemens étaient ou non désirables; mais je dois remarquer que la population totale et la richesse de l'Écosse se sont considérablement accrus. Au surplus, un tel changement était inévitable; il était la conséquence nécessaire du progrès de l'agriculture et de la paix intérieure; et si, sous certains rapports, on peut regretter la disparition de quelques habitudes patriarcales, d'un autre côté c'est bien quelque chose

---

[1] Dans la plupart des cantons de l'ancienne Picardie les fermiers se considèrent comme ayant, pour eux et leur famille, des droits acquis à rester sur la même ferme; lorsqu'un propriétaire prétend user des siens pour louer à tout autre, il s'attire des vengeances, et sa ferme est incendiée; l'usage des lieux ne lui permet de reprendre sa terre que pour la cultiver par lui-même. Ce reste de coutumes barbares est un des plus grands obstacles aux progrès agricoles dans cette partie de la France. (*Note de l'éditeur.*)

que d'être débarrassé de ces guerres de tribu à tribu, de seigneur à seigneur, et des excès, souvent des horreurs, dont elles étaient accompagnées à l'affreuse époque que l'on appelle le bon vieux temps.

C'est ainsi que dans toutes les parties policées de l'Europe les baux sont graduellement parvenus, ou parviendront, à leur entière valeur, c'est-à-dire à la valeur des profits que le fonds de terre peut donner dans chaque localité; et par les profits du fonds de terre, je répète qu'il faut entendre ce qu'il reste de profit lorsque le travail des industrieux de tous grades est payé au taux général du canton, et lorsque les intérêts des capitaux mobiles employés dans la même exploitation, sont également payés.

Je suis même tenté de croire que les fermiers, dans la concurrence qu'ils se font les uns aux autres, réduisent au taux le plus bas les profits qu'ils se réservent pour leur industrie. Il y a toujours plusieurs concurrens pour chaque ferme. Les familles de fermiers sont fécondes en enfans, parce qu'on élève aisément les enfans dans les fermes. La nourriture y coûte peu; car on l'y tient de la première main, avant que son prix ait été augmenté par les frais de transport, par les impôts sur les consommations, etc. Les vêtemens de la famille n'entraînent pas non plus dans de grandes dépenses; on en file, on en tisse une partie autour du foyer domestique, dans les saisons de l'année et aux heures où il n'est pas possible de travailler au dehors. Ce qui rend, d'ordinaire, les vêtemens dispendieux, ce sont les usages de la société qui obligent de les entretenir propres et frais tous les jours de l'année. Les familles des fermiers, posées çà et là sur la surface d'une province, ne sortent de leurs fermes que dans certains jours de fête, et ménagent long-temps leurs habits.

En même temps que les enfans coûtent peu dans les fermes; ils commencent de bonne heure à s'y rendre utiles. Les fermes ont des occupations pour tous les âges, pour toutes les capacités, et pour les deux sexes. Faut-il s'étonner que les enfans s'y multiplient! Or, à mesure qu'ils grandissent, leurs parens veulent les établir, c'est-à-dire leur trouver d'autres fermes. Il y a donc toujours de nouveaux demandeurs pour les biens à affermer; et comme, dans chaque canton anciennement cultivé, la quantité des biens à affermer demeure la même, l'offre des fermes à donner, reste toujours en arrière de la demande. Les propriétaires exercent envers les fermiers une sorte de monopole; et vous savez qu'il est dans la nature de l'homme de se prévaloir de tous les priviléges qu'il tient de la nature des choses ou des institutions.

Dans ce cas-ci on trouve des priviléges de plus d'une sorte, puisque

partout on a attribué des avantages sociaux à la propriété des terres. Je ne parle pas des privilèges pécuniaires attachés en certains pays à la possession des terres nobles; mais de la prépondérance qui naît de l'exercice de certaines fonctions, comme celles d'électeurs et de députés, ou d'administrateurs, ou de juges, prépondérance qui, dans le marché qu'un propriétaire passe avec un fermier, donne au premier un certain avantage pour stipuler les clauses qui lui sont avantageuses, ou pour faire décider en sa faveur les litiges auxquelles elles peuvent donner lieu. Nous avons encore plusieurs provinces où les fermiers nomment servilement le propriétaire *leur maître*.

« On ne peut assez s'étonner, dit un grand propriétaire foncier, » M. de Tracy, dans ses *Élémens d'idéologie*[1], que tous les hommes, et » particulièrement les agronomes, ne parlent des grands propriétaires de » terres qu'avec un amour et un respect vraiment superstitieux; qu'ils les » regardent comme les colonnes de l'État, l'âme de la société, les pères » nourriciers de l'agriculture; tandis que le plus souvent, ils prodiguent » l'horreur et le mépris aux prêteurs d'argent qui font exactement le même » service qu'eux. Un gros bénéficier qui vient de louer sa ferme exorbitamment cher, se croit un homme très-habile, et, qui plus est très-utile: » il n'a pas le moindre doute sur sa scrupuleuse probité; et il ne s'aperçoit » pas qu'il fait exactement comme l'usurier le plus âpre qu'il condamne » sans hésitation et sans pitié. Peut-être même son fermier qu'il ruine, ne » voit pas cette parfaite similitude; tant les hommes sont dupes des mots! »

Dans l'intérêt de la morale publique, la considération ne devrait être accordée qu'au mérite personnel.

Telles sont les raisons qui font que, hors des cas extraordinaires et singulièrement heureux, on ne voit guère de fortunes faites dans la profession de fermier[2]. Les familles de fermier ne font que de petites économies

---

[1] Tome IV, page 200

[2] Des fermiers, en plus grand nombre que ne pensait peut-être l'auteur, ont acquis de véritables fortunes par l'agriculture; mais les progrès agricoles en France n'ont pas été assez grands encore pour donner à la profession de fermier l'importance qu'elle aura un jour. Cela tient en partie à ce que l'on n'a pas su employer les capitaux en quantité suffisante pour porter les terres à leur pleine valeur de production. Aussi, les fils de fermiers riches se sont-ils trop rarement fait fermiers à leur tour; leurs parens les ont envoyés dans les villes chercher les études classiques, et se sont crus honorés ensuite en les voyant devenir ou notaires ou avoués. L'agriculture fera des

à l'aide de beaucoup de privations et d'un genre de vie assez grossier, assez généralement dépourvu des jouissances délicates que se procurent les entrepreneurs d'une classe équivalente dans les autres industries. J'ai vu les plus grosses fermes de France ; la maison d'habitation n'avait à l'extérieur ni cour propre, ni jardin bien tenu, ni treillage embelli d'une couleur égayante. Peu de meubles ; aucun qui approchât de ceux des villes pour la matière et pour le goût ; au lieu de ces papiers frais qui décorent nos appartemens, je n'apercevais dans le logement du maître et de sa famille, que des murs nus, ou couverts d'une boiserie enfumée, d'une vieille tapisserie, ou de ces images que le bon goût et le bon sens repoussent également.

Au surplus, cet état arriéré tient peut-être encore plus aux habitudes grossières des gens de la campagne en général, qu'à la position précaire et subordonnée du fermier. Nous avons vu que lorsque les usages d'un peuple lui rendent nécessaire la satisfaction de certains besoins, les bénéfices de la classe qui les éprouve, s'élèvent naturellement assez pour que ces besoins soient satisfaits [1]. Quand la France sera plus civilisée dans les classes inférieures de la société, quand l'instruction y sera plus répandue et l'influence des prêtres plus éclairée, la classe des fermiers se rapprochera davantage de celle qu'on appelle, peut-être à tort, des gens *comme il faut* [2].

Alors peut-être le taux commun des fermages comprendra une espèce de garantie, de prime d'assurance, que le propriétaire doit indubitable-

---

progrès plus surs lorsque ceux qui doivent se destiner à la profession honorable de fermier, pourront se procurer une instruction convenable et suffisamment développée. Les études classiques ont détourné sans profit, bien des hommes de leur destination naturelle; les enseignemens professionnels, un jour convenablement encouragés, ne manqueront pas d'exercer les plus heureux effets sur la prospérité de toutes les industries. (*Note de l'éditeur.*)

[1] Voyez les pages 33 et 48 de ce volume.

[2] Il est fâcheux que la langue française ne puisse pas exprimer cette idée, sans employer une expression insultante. Il est incontestable qu'on remarque une fort grande différence entre les personnes qui ont reçu de l'éducation et celles qui en ont été privées. Le mal est d'en avoir été privé, mais non d'exprimer une différence malheureusement trop réelle. Aux États-Unis, cette différence est à peine sensible, parce que l'instruction y est plus généralement répandue.

ment au fermier pour le mettre à couvert des risques que son marché lui fait courir de la part des fléaux naturels, comme la grêle et la gelée, ou de la part des fléaux humains, comme la guerre, les réquisitions et les impôts dont les lois politiques ne lui donnent souvent aucun moyen de se préserver. Si le fermage n'est pas réglé d'après les risques de ce genre, si la prépondérance du propriétaire est à cet égard plus forte que l'équité, qu'arrive-t-il ? Ces fléaux retombent néanmoins sur lui, mais d'une manière moins régulière et moins équitable. Il n'est pas un propriétaire qui ne sache combien sont fréquentes les remises qu'il faut faire à ses fermiers, et combien est incertain le revenu qui semble être le plus solide de tous.

SIXIÈME PARTIE.

DU NOMBRE ET DE LA CONDITION DES HOMMES.

CHAPITRE PREMIER.

Du principe de la population.

Après avoir cherché à vous expliquer comment sont produits les biens qui servent à l'entretien de la société, et suivant quelles proportions ils s'y distribuent, je vais observer avec vous, messieurs, les effets qui en résultent relativement au nombre et à la condition des hommes.

Apprenons d'abord à quelles causes nous devons attribuer la multiplication des êtres humains. Ces causes, quelles qu'elles soient, nous les appellerons le principe, l'origine de la population. Nous chercherons ensuite comment cette population humaine se maintient, se multiplie et décroît ; enfin nous verrons en quoi elle peut être regardée comme misérable ou prospère.

Relativement à ce dernier point, une explication est nécessaire qui préviendra bien des chicanes. Les hommes sont heureux ou malheureux, selon qu'ils jouissent de certains biens, ou selon qu'ils en sont privés. Mais ces biens ne sont pas tous du domaine de l'économie politique. Elle n'enseigne à l'homme ni les moyens de conserver sa santé, que l'hygiène et l'art de guérir ne peuvent eux-mêmes lui procurer qu'en partie ; ni les moyens de se concilier l'estime et l'affection de ses semblables, que l'étude de l'homme moral peut seule nous faire connaître. L'homme, en proie à des désirs qu'il ne peut satisfaire, celui que tourmentent l'envie, ou la haine, ou des terreurs religieuses, peuvent, jusqu'à un certain point, être préservés de ces maux par la philosophie. La politique expérimentale peut enseigner aux hommes en société comment ils obtiennent la sécurité et le libre développement de leurs facultés ; mais pour jouir de ces biens que les hommes ne peuvent atteindre que par le perfectionnement de leur intelligence et de leurs habitudes, il faut qu'ils puissent exister, et même qu'ils puissent exister avec un certain degré d'aisance. Or, ce point fondamental est celui que se propose l'économie politique ; et lorsque je parle de nations misérables ou prospères, je ne considère que les conditions au

moyen desquelles elles peuvent exister avec le degré d'aisance dont une grande société est susceptible, laissant à ceux qui culti[illegible]t d'autres connaissances, le soin de chercher les conditions au moyen desquelles l'homme peut parvenir à l'entier développement de son être.

Je reviens aux conditions nécessaires à l'existence de l'homme en société.

Je ne sais si l'on parviendra jamais à caractériser le principe de vie autrement que par ses effets. Nous savons qu'un être est vivant par la manière dont il se comporte ; du reste nous ne pouvons, soit dans les animaux, soit dans les plantes, assigner aucune autre différence entre la matière vivante et la matière morte et inorganique.

Nous savons également qu'une foule d'accidens, et finalement la vétusté, font passer perpétuellement les êtres organisés de l'état de vie à l'état de mort, sans qu'aucun exemple du contraire se soit jamais offert à nous, c'est-à-dire sans qu'aucune portion de matière ait jamais passé de l'état inorganique à l'état organisé, autrement qu'en suivant les lois établies de la génération et de la nutrition, qui ne sont que des faits dont la cause nous échappe. Des espèces entières d'animaux et de plantes, qui ont été vivantes une fois, n'existent plus à l'état de vie : nous n'en retrouvons les vestiges que dans des débris fossiles ; et nous ne concevons aucune possibilité que ces espèces pussent se renouveler, sans un acte particulier de la volonté divine, sans une influence surnaturelle dont nous n'avons point d'exemple avéré. Suivant l'ordre de la nature, tel qu'il se manifeste à nous, il serait rigoureusement possible que tantôt une espèce, tantôt une autre, passât de l'état de vie à l'état de mort, jusqu'à ce que la terre entière ne contînt plus un seul être vivant. Nous ne pouvons, dans ce cas, concevoir la possibilité qu'il en revînt jamais.

Mais la nature a pris les plus fortes précautions pour prévenir l'anéantissement des espèces. Les êtres vivans éprouvent un besoin constant de se nourrir, c'est-à-dire d'absorber et d'assimiler à eux-mêmes des matières mortes et inorganiques, et en même temps ils éprouvent à un certain âge le besoin de reproduire des êtres semblables à eux, qui, grandissant à leur tour par la nourriture, tendent constamment, aussi bien que leurs parens, à étendre le cercle de la matière organisée et l'empire de la vie sur la mort.

Mais de toutes les précautions prises par la nature pour conserver les espèces, celle sur laquelle elle paraît avoir le plus compté est l'extrême profusion des germes ; tellement que quelle que soit la quantité qui s'en

perde avant d'éclore, quelle que soit la destruction des individus après qu'ils sont éclos, destruction dont ensuite elle paraît s'inquiéter assez peu, il en échappe toujours un assez grand nombre, non-seulement pour conserver l'espèce, mais pour la multiplier au point d'envahir le globe si on la laissait faire [1]. Un pied de pavot porte jusqu'à trente-deux mille graines, qui peuvent donner naissance à autant de pieds de pavots. Un orme donne jusqu'à cent mille semences par année. On a compté 342,000 œufs dans une carpe. Un auteur italien, Gregorio Fontana, a calculé que si tous les germes d'un pied de jusquiame étaient replantés, il ne leur faudrait que quatre ans pour couvrir la totalité de la terre habitable, et qu'il ne faudrait pas plus de dix ans à une paire de harengs pour que leur postérité remplît l'Océan, quand même l'Océan couvrirait toute la terre.

Qu'est-ce donc qui manque aux êtres organisés pour multiplier à ce point? L'espace et l'aliment. La difficulté n'est jamais pour eux de se multiplier, mais de se procurer les moyens de subsister. Un nombre infini de germes tombent en des endroits où ils ne peuvent prendre aucun développement. Parmi ceux qui parviennent à l'état de vie, la plupart ne grandissent pas; mais il y en a toujours assez pour absorber en très-peu de temps tous les moyens de vivre qui peuvent leur être offerts.

L'espèce humaine subit à cet égard les lois qui régissent la nature organisée. Si nous écartons toutes les causes qui bornent l'accroissement de notre espèce, nous trouverons qu'un homme et une femme mariés aussitôt qu'ils sont nubiles, peuvent aisément donner naissance à douze enfans tout au moins. On a vu des femmes en produire jusqu'à trente. Or douze enfans qui naîtraient pour remplacer le père et la mère, sextupleraient le genre humain à chaque génération si chacun d'eux parvenait à l'âge de se reproduire.

L'expérience, à la vérité, nous apprend que la moitié environ des êtres humains périssent avant l'âge de 20 ans; mais en même temps que ceux

---

[1] Le mépris que montre la nature pour la conservation des individus qu'elle laisse périr par myriades avant le temps, semble s'accorder mal avec le soin qu'elle a voulu que les mères prissent de leur progéniture. Mais qui ne voit que l'insouciance des mères n'aurait pas exposé les individus seulement, mais l'espèce? car elle eût exposé la totalité des individus à périr avant l'âge où ils peuvent pourvoir eux-mêmes à leur conservation et à leur reproduction.

qui atteignent cet âge ont une probabilité de vie moyenne de 26 ans. Elle nous apprend en même temps que les deux sexes naissent à peu près en même nombre [1]. On voit par là que si chaque couple ne peut pas élever douze enfans en état de se reproduire, il en peut élever six qui sont capables de peupler autant que le premier couple l'a fait lui-même. D'où l'on peut conclure que, s'il n'y avait aucun autre obstacle à cette multiplication, la population d'un pays quelconque triplerait au bout de 26 ans. Une nation de 30 millions d'âmes, comme la nôtre, en aurait alors 90 millions : 26 ans plus tard elle aurait trois fois ce nombre ou 270 millions d'âmes. Au bout de trois fois 26 ans, dans 78 ans, elle en aurait 810 millions. Enfin, un siècle à peine révolu, la France contiendrait 2 milliards 400 millions d'habitans (beaucoup plus que l'on n'en compte maintenant sur la surface entière du globe).

Cette puissance procréatrice s'est manifestée toutes les fois que la multiplication de l'espèce humaine n'a pas été contrariée par les circonstances; et, sans parler de la propagation des Hébreux en Égypte, qui après y être entrés au nombre de 70, en sortirent, assure-t-on, quatre siècles plus tard, au nombre de plus de 600,000 hommes en état de porter les armes, non compris les lévites, nous avons des exemples analogues non moins frappans dans les temps plus modernes. Feijoo rapporte qu'un homme et quatre femmes, ayant échappé à un naufrage en 1590, abordèrent à l'île des Pins, près de Madagascar, et qu'ayant trouvé dans cette île une quantité d'excellens fruits, ils multiplièrent au point qu'ils étaient environ 12 mille lorsque les Hollandais les découvrirent.

Mais l'observation la plus concluante sur ce point, parce qu'elle est plus moderne, qu'elle est faite sur une plus grande échelle, et qu'elle est mieux constatée, c'est celle que nous offrent les États-Unis d'Amérique. M. Warden, qui a réuni avec diligence et exactitude tout ce qui a rapport à cette république, nous fait voir que sa population a toujours doublé dans chaque période de 21 ans [2]. En même temps on a la certitude que les émigrans qui viennent des autres parties du monde, quoique nombreux, n'ont que très-peu de part à cette augmentation. Les émigrans qui débarquent sont obligés de se faire enregistrer; on estime leur nombre à 4000, année

---

[1] Le nombre des naissances masculines est aux féminines comme 21 est à 20, et, dans certains cas, comme 16 est à 15. La vie des hommes plus aventureuse que celle des femmes, rétablit l'équilibre.

[2] *Description des États-Unis*, tome V, page 104.



commune ; par conséquent on peut évaluer à 84,000 ceux qui sont arrivés dans les vingt-une dernières années : or, dans cet espace de temps, la population des États-Unis s'est accrue de plus de 5 millions de personnes. Vous voyez que c'est à peine la soixantième partie de l'accroissement. S'il n'y avait eu aucune émigration, la population des États-Unis aurait doublé en vingt-un ans et quatre ou cinq mois, au lieu de vingt-un ans.

Dans nos vieux états de l'Europe l'accroissement est presque insensible, comparé à celui-là. On n'y est cependant pas plus indifférent pour satisfaire au vœu de la nature.

Seraient-ce les guerres, les épidémies, les famines qui réduiraient perpétuellement le nombre de leurs habitans ? Mais avec une puissance prolifique pareille à celle dont nous avons vu que l'homme est doué, les ravages causés par ces fléaux passagers, se trouveraient réparés en peu de temps.

Les guerres de Napoléon ont été longues, imprudentes et meurtrières ; il a introduit l'inhumaine pratique de faire bivouaquer les armées, c'est-à-dire de les faire reposer sans tentes dans toutes les saisons et sous tous les climats ; il a poussé jusqu'au scandale le mépris de la vie des hommes ; il a levé jusqu'à trois cent mille recrues par année : eh bien, en supposant que sur ce nombre d'hommes il n'en ait pas échappé un seul aux meurtres, aux fatigues, aux privations de la guerre, si le pouvoir peuplant est, comme nous venons de le voir, de 30 millions de personnes nubiles en vingt-six années, il en peut produire 1200 mille par année ; et ces guerres cruelles n'auraient diminué un pareil accroissement, que d'un quart la première année, de moins d'un quart la seconde ; tellement qu'une guerre de vingt-deux ans, horriblement destructive, n'aurait pas empêché la population de la France d'excéder à la paix 53 millions d'habitans ! Il y a donc une autre cause plus puissante que la guerre qui met des bornes à l'extension possible de la population.

Seraient-ce les maladies contagieuses qui la bornent ? La peste heureusement est trop rare dans nos climats, elle ravage chaque fois une étendue de pays trop bornée, pour maintenir la population dans les limites où nous la voyons : celle de Marseille, en 1720, causa, dit-on, la mort de 50 mille personnes. Admettons que ce nombre n'ait pas été exagéré par l'effroi ; admettons que ce fléau ne soit tombé sur aucune des personnes qui auraient succombé en vertu des causes accidentelles qui font périr la moitié des hommes avant l'âge de puberté, ses ravages n'auraient eu d'autre effet que de réduire à 1150 mille âmes au lieu de 1200 mille l'ac-



croissement que nous avons vu qu'une nation comme la nôtre peut prendre chaque année. Or, une semblable réduction aurait, au bout de peu d'années, été insensible dans l'accroissement de population que la marche de la nature procurerait à la France.

Une peste plus générale et plus terrible fut celle qui se manifesta dans la majeure partie de l'Europe vers l'année 1348, et qui enleva, disent les historiens du temps, le quart des habitans de la France. Admettons cette proportion probablement très-exagérée, et qu'il est impossible de vérifier, et voyons si c'est cette cause qui a influé sur la population actuelle de la France. On ne sait pas le nombre d'habitans qu'elle renfermait à cette époque; mais, d'après des raisons qui tiendraient ici trop de place, il est impossible de porter ce nombre à plus de 12 millions, dont la peste enleva 3 millions. Il resta donc neuf millions d'habitans après la cessation de ce fléau; et d'après la loi d'accroissement, vingt-six ans plus tard, c'est-à-dire en 1374, ces neuf millions triplés se seraient élevés à 27 millions, et cette peste affreuse n'aurait pas empêché la population sur qui elle avait exercé ses ravages, de doubler en moins de vingt-quatre ans.

Cette même contagion eût-elle été plus terrible encore, n'eût-elle respecté que deux personnes nubiles, la population de la France, en suivant la loi naturelle de l'augmentation, serait encore de plus de deux milliards de personnes. Vous voyez quelle est l'inefficacité de la peste pour maintenir le genre humain dans les bornes où nous le voyons.

Des épidémies moins graves, telles que la variole, ou petite-vérole, les fièvres pernicieuses, seraient, à plus forte raison, impuissantes pour borner le nombre du genre humain. D'ailleurs elles sont comprises dans les causes quelconques qui diminuent de moitié le nombre de personnes qui parviennent à l'âge nubile et qui bornent à 26 ans leur vie commune, causes dont par conséquent nous n'avons pas négligé l'influence.

Nous pouvons faire les mêmes observations sur les famines qui désolent de temps en temps les nations. Quel que soit le nombre qu'elles moissonnent, les années qui suivent chaque famine, seraient plus que suffisantes pour remplacer et pour multiplier la population des états. Supposons qu'une famine fasse périr les 1200 mille personnes que nous avons vu que la population française pourrait produire chaque année; admettons qu'elle enlève le double de ce nombre : certes ce serait une famine affreuse que celle qui causerait la mort de plus de deux millions de personnes; cependant elle ne retarderait que de deux ans l'accroissement naturel de la population; et comme l'expérience nous apprend qu'on n'éprouve pas de

famines, et surtout de famines aussi sévères, une fois en dix ans, il y aurait huit années sur dix, où l'accroissement de la population devrait suivre la loi indiquée.

Si ce que je vous dis est vrai de ces trois énormes fléaux de la guerre, de la peste, et de la famine, ce sera vrai à plus forte raison des causes moins puissantes à réduire le nombre des hommes. — Des épidémies passagères et peu dangereuses, des guerres courtes et peu acharnées, des chertés modérées dans les subsistances, ne contrarieront que faiblement l'essor de la population.

Cependant cet essor est constamment contenu, puisque dans les états les plus florissans, la population que, ni les grands, ni les moindres fléaux ne sauraient comprimer, est perpétuellement renfermée dans les limites beaucoup plus étroites, qui se resserrent, ou s'étendent, mais qu'elle ne franchit point ; or, quelles sont ces limites ? Par qui sont-elles posées ?

Il est évident, messieurs, que la cause qui retient les populations dans les limites où nous les voyons, ou du moins qui les condamne à un accroissement toujours de plus en plus lent, est la borne de leurs moyens d'existence. La tendance des hommes à se reproduire et leurs moyens de se multiplier, sont pour ainsi dire infinis, mais leurs moyens de subsister sont finis, et il est incontestable qu'on ne saurait exister par-delà.

Tel est en effet le principe fondamental de toute considération sur la population [1]. Les développemens qui suivent vous en fourniront la preuve.

---

[1] Ce principe a été reconnu de presque tous les publicistes de quelque réputation. « Tout individu, dit Steuart (Tome I, page 208 de l'éd. ang.), a naturellement le désir de se reproduire. Un peuple ne peut pas plus s'empêcher de peupler qu'un arbre de pousser. Mais pour vivre il faut se nourrir; et comme tout accroissement a un terme, c'est là que la population s'arrête..... C'est une maladie politique accompagnée de beaucoup de misères... J'avoue que je ne connais point de remèdes à ce mal. »

Herrenswand s'exprime en ces termes : « La procréation de l'espèce humaine paraît être sans bornes; sa nourriture au contraire a des limites. Tant que la procréation n'a pas atteint les limites de la nourrirure, l'espèce humaine est susceptible de multiplication. » (Discours sur la population.)

Malthus a confirmé, par de savantes recherches, les mêmes principes, qui n'ont été contestés et vivement attaqués que depuis qu'ils ont été mis hors de doute ; ce qui n'étonnera au surplus que les personnes qui connaissent peu le cœur humain.

CHAPITRE II.

Des moyens d'existence des hommes.

Ces moyens d'exister, seule borne des populations, en quoi consistent-ils? Telle est la question qu'amènent les conclusions du précédent chapitre. La solution n'est pas exempte de difficultés; elle a conséquemment donné naissance à des objections faciles à résoudre du moment qu'on a une vue complète du sujet.

Les moyens d'existence d'une population sont toutes les choses, sans exception, capables de satisfaire ses besoins : cette proposition se prouve d'elle-même. Or les besoins de l'homme varient suivant les climats et suivant les habitudes contractées, soit dans la nation tout entière, soit dans certaines classes en particulier.

Dans les climats septentrionaux, le vêtement et le couvert sont aussi indispensables pour exister que la nourriture. Dans les pays civilisés, on ne pourrait pas vivre de viande crue, comme font certains peuples. Dans les classes instruites de la société, et parmi ce que l'on appelle les gens bien élevés, un homme condamné à se vêtir de haillons et à se nourrir de la soupe des goujats, serait un homme mort. Or, ce que nous voyons ainsi indispensable à la vie dans les divers pays et dans les diverses classes de chaque pays, voilà ce que j'appelle les moyens d'exister de la population. C'est en proportion de la quantité de ces divers moyens d'exister, dont chacune des classes de la nation peut disposer, que cette classe se maintient, s'augmente, ou se réduit. Lorsque dans une classe quelconque de la société, les moyens d'exister viennent à augmenter, les causes naturelles qui tendent à multiplier progressivement les hommes, en multiplient le nombre jusqu'au point d'absorber les moyens de cette classe; et quand ces moyens s'étendent pour la majorité des classes, et encore mieux quand ils s'étendent pour toutes les classes, la population du pays va croissant.

De ces deux propositions incontestables, l'une que la population a une tendance à s'accroître progressivement, l'autre qu'elle ne peut pas dépasser les moyens d'exister, on peut donc déduire cette troisième proposition : c'est que la population d'un pays n'est jamais bornée que par ses produits. La production est la mesure de la population, moyennant les explications que je vous ai données relativement à la nature des besoins. C'est ainsi

que sur la même quantité de production qui a lieu en Angleterre, il vivra plus de Chinois que d'Anglais, par la raison qu'avec les habitudes de la nation chinoise en général, elle peut vivre de moins que la nation anglaise.

Vous remarquez, messieurs, que je vous parle de produits en général et non de certains produits en particulier, comme du blé. Je ne vous ai pas dit *une nation est d'autant plus nombreuse qu'elle produit plus de blé pour se nourrir,* ce qui se trouverait démenti par l'expérience; car, sur une lieue carrée en Pologne, il pousse bien plus de blé qu'en Hollande; et cependant une lieue carrée en Pologne nourrit moins d'habitans qu'une lieue carrée en Hollande. Pourquoi? Parce que cette surface en Hollande, bien qu'elle produise moins de blé, donne au total plus de produits. La valeur de ce qu'elle produit sert à acheter ce qu'elle ne produit pas. Ce n'est donc pas tel ou tel produit en particulier qui favorise la population, mais bien la production en général [1].

On me demandera comment la production en général suffit pour satisfaire aux besoins variés des différentes classes d'habitans? Si c'est le blé dont le besoin se fait le plus sentir, comment une production de toile y pourvoira-t-elle, sa valeur fût-elle supérieure?

Messieurs, dans le cours habituel des choses les besoins d'une population donnée sont assez bien connus des producteurs; ils sont très-intéressés à les connaître, de même que les changemens qu'on peut prévoir. Il ne leur convient pas de procurer, de fabriquer les choses dont personne n'aura besoin, ni même de faire en grande quantité des choses qu'on ne pourra consommer qu'en petite quantité. Le prix de chaque objet, comparativement avec ses frais de production, avertit toujours de la nature des objets dont le besoin se fait le plus sentir. Si le prix d'une aune de toile rembourse les frais de sa production, et si le prix d'un boisseau de blé ne rembourse pas les frais de la sienne, on fera de la toile et non du blé. Ce serait folie, malgré cette indication, de prétendre que la société a plus besoin de blé que de toile. Le prix de chaque produit, comparativement avec ses frais de production, est, pour les producteurs, le meilleur de tous les encouragemens pour produire de préférence ce qui est plus utile; car les profits d'une production s'élèvent d'autant plus, que le prix de la

[1] On verra dans un des chapitres suivans, quelle influence spéciale les denrées alimentaires exercent sur la production générale, et par cela même sur la population, et cette vue nouvelle est de nature à rapprocher bien des opinions qui paraissent opposées.

marchandise est plus grand, comparé avec les frais indispensables pour la produire.

Mais les frais de production ne se comparent pas seulement de produit à produit; ils se comparent aussi dans les différentes manières de procurer le même produit. Il y a deux manières de produire du blé en Hollande; l'une est de le semer dans un champ, à côté du consommateur, l'autre est de le faire venir de Dantzig ou d'ailleurs. Le producteur compare les frais de production de chaque manière, et se décide en faveur de la moins coûteuse. Si, au prix où est le blé qui vient de Dantzig, un arpent semé en blé en rapporte, frais déduits, pour 60 francs, et que le même arpent, semé en lin, rapporte du lin pour 90 francs, il sèmera en lin; et au lieu de quatre quintaux de blé, plus ou moins, qu'il aurait recueillis sur son arpent, le même arpent lui en rapportera six; car, avec 90 francs, le cultivateur de lin achettera six quintaux du blé que le commerce fait venir de Dantzig. Vous voyez que lorsque nous voulons connaître les rapports de la production avec la population, nous nous égarerions si nous nous occupions de la nature des produits; c'est l'affaire de la population elle-même: la facilité des échanges fait qu'elle peut ne songer à autre chose qu'à gagner, puisque la valeur produite procure la chose dont le besoin se fait le plus vivement sentir. Nous pouvons donc, relativement à un peuple tout entier, ne nous occuper que de la somme des produits; et nous répèterons qu'en tout pays le nombre des habitans s'élève autant que le permet la production totale du pays, et ne va jamais au-delà.

Rapprochant ensuite cette vérité de celles qui ont précédé, nous ajouterons que les malheurs accidentels, les fléaux qui retranchent du nombre des vivans des portions quelconques de l'humanité, ou qui empêchent les hommes de naître, quand ce n'est pas le défaut de produits, ne font que retarder le moment où la population atteint la limite de la production; mais que par la raison que la force procréatrice est plus que suffisante pour atteindre cette limite, elle l'atteint toujours.

Remarquez, messieurs, que cette proposition, *la population s'élève toujours en raison de la quantité des produits du pays*, équivaut à celle-ci: *la population s'élève toujours en raison des revenus du pays.*

Qu'est-ce en effet que le revenu d'un pays? c'est la *quantité de produits* obtenue en échange des services productifs de tous les producteurs. C'est ce que je vous ai rigoureusement prouvé au commencement de la quatrième partie de ce Cours. Dans l'une et l'autre proposition, c'est toujours la *quantité de produits*, sous deux noms différens.

Et quand je vous ai dit que la production se conforme naturellement aux besoins, qu'ai-je entendu, sinon que pour exister du mieux qu'il peut, chacun emploie son revenu aux choses qui satisfont le mieux ses besoins? C'est ainsi que nous arrivons, par la voie de la démonstration, aux vérités les plus vulgaires, et que nous marchons entourés par les faits; mais c'est toujours en les observant, c'est en les expliquant, en remarquant d'où ils viennent et où ils tendent.

Dans ce calcul, il ne faut pas même défalquer cette portion des revenus qu'on économise; car ce qu'on économise augmente les capitaux, et les capitaux se consomment reproductivement, c'est-à-dire nourrissent des producteurs.

Lorsqu'on mange son capital, on en vit, et la population n'en est pas pour le moment altérée; mais comme un capital consommé ne travaille plus à la production, les produits de l'année suivante diminuent, à moins qu'on ne rachette par une plus habile industrie, ce que l'on gagne de moins sur ses capitaux. La possibilité de transformer un produit en un autre par le moyen des échanges, laisse à une population, quand surviennent des temps de disette, la ressource de consommer en denrées, une portion du mobilier qu'on s'était formé à des époques plus favorables. On retrouve alors et l'on applique à sa nourriture, des valeurs qu'on avait accumulées pour un autre usage.

C'est une ressource que n'a point un peuple trop indigent. Un Indou qui ne possède qu'une hutte en terre et qui n'est vêtu que d'une cotonnade de quelques sous, ne supporte pas les années rigoureuses; tandis qu'en Hollande, pendant la disette de 1812, les pauvres gens qui possédaient tous des moules à faire des gaufres, trouvèrent quelque soulagement dans ce meuble et d'autres du même genre. Le peuple de Hollande étant bien vêtu, pouvait rester un an, deux ans, sans acheter d'habits, de linge, de bas, de chapeaux. La portion de ses profits, appliquée ordinairement à l'entretien de toutes ces choses, put être employée à des alimens. Dans une classe un peu plus relevée du même pays, on consomma jusqu'à des maisons. On voyait démolir de très-bonnes constructions que leurs propriétaires vendaient pièce à pièce pour vivre. C'étaient des privations et des pertes; mais dans ces cas-là il vaut mieux supporter des pertes, que de périr. C'est déjà un bonheur que d'avoir quelque chose à perdre.

L'absence de tout moyen d'exister, ne pouvant suppléer à rien, quand la fécondité de l'espèce multiplie les êtres humains au-delà de ce terme,

ils y sont ramenés par les [illegible] instructions qui pour ces êtres dont les sensations sont si délicates et si exaltées, au physique et au moral, deviennent de si grands malheurs. On peut songer sans frémir à ces angoisses de la faim éprouvées par nos semblables, au dépérissement d'une famille nombreuse, à ces enfans qui faute de vêtemens, faute de propreté, faute de médicamens ou de chaleur, succombent sous les yeux de leurs parens, aux infortunes que la mort prématurée d'un père, d'une mère, d'un frère, d'un fils, laisse dépourvus de secours? Ces douleurs de toute espèce seraient bien plus fréquentes encore, sans la prévoyance, la prudence de l'homme. Seul entre tous les êtres vivans, il prévoit les suites d'une multiplication non calculée de sa famille; il y met d'avance des bornes qui sauvent à l'humanité une partie des maux qui chez des êtres déjà pourvus de vie et de sentiment, accompagnent les destructions tardives. C'est par les effets de cette prévoyance, que nous voyons en général les familles beaucoup moins nombreuses qu'elles ne seraient si l'on s'abandonnait sans retenue aux impulsions de la nature. C'est elle qui rend les mariages d'autant plus rares que la population devient plus nombreuse.

En 1760 la population de l'Angleterre avec le pays de Galles, était seulement de 6.736.000 âmes, et l'on y contracta 57.848 mariages; ce qui fait un mariage sur 116 personnes. On sait que la population de l'Angleterre a constamment augmenté depuis cette époque, et qu'en 1821 elle était, non compris l'Écosse, selon M. James Cleland, de 12 millions d'habitans. Aussi les mariages ont-ils constamment diminué depuis. En 1770, il n'y en avait plus qu'un sur. . . . . 118 habitans.

En 1780, un sur. . . . . 123 *dito*.

En 1821, un sur. . . . . 134 *dito* [1].

Cette réserve, fruit de la prudence, prévient des maux infinis, et proportionne plus que toute autre cause, la population des états à leur production. Mais, comme elle-même est commandée par les moyens d'existence de chaque famille, ce sont toujours en définitive les moyens d'existence qui bornent la population.

Dans ce qui précède, on a pu remarquer que les obstacles que rencontre l'accroissement naturel de la population, sont de deux sortes. Les uns l'empêchent de dépasser les bornes que lui assigne la production : on peut les appeler *obstacles préventifs*. C'est ainsi que les grandes familles se

---

[1] Macculloch : Notes sur Adam Smith, tome IV, p. 143.

multiplient peu ; leurs revenus étant presque toujours inférieurs à leurs besoins. D'un autre côté quand l'imprévoyance ou l'erreur, ou des encouragemens mal entendus de la part du gouvernement, favorisent un développement de population supérieur à la production, elle est violemment ramenée à son taux nécessaire. Telle est la grande mortalité qui se manifeste dans les classes indigentes et dans les hôpitaux ; tristes moyens par lesquels la nature des choses, toujours obéie, manifeste son pouvoir. Les obstacles de ce dernier genre, peuvent être appelés *restrictifs*, ou *suppressifs*.

Quelques écrivains ont attribué la population presque stationnaire que l'on remarque chez de vieilles nations, non à l'état annuel de leur production, mais à cette multitude d'accidens, de maladies, de crimes, et à la corruption qui règnent parmi les populations nombreuses, et ils ont nié ce pouvoir de l'homme de reproduire son semblable en nombre supérieur aux moyens qu'il a d'exister. Il n'est pas besoin, disent-ils, de la guerre et de la famine pour réduire les populations. Elles sont toujours tellement réduites par les maux de tous genres, ordinaires et extraordinaires, qui assaillent l'homme en société, que c'est à grand' peine qu'il peut maintenir son nombre.

Ces écrivains ne tiennent nul compte des progrès que fait, même dans les pays anciennement civilisés, la population du moment que la production augmente.

En second lieu, si le pouvoir générateur pouvait à peine entretenir les populations, comment réussirait-il si promptement, même dans les vieilles sociétés, à rétablir les populations moissonnées par les grands fléaux ?

En 1709 et 1710, il y eut en Prusse une peste terrible, puisqu'elle enleva un tiers de la population du pays. Un auteur allemand, cité par Malthus, et qui se nomme Sussmilch, ayant conservé des tables très-exactes du nombre des mariages, des naissances et des décès en Prusse, depuis 1692 jusqu'en 1757, a pu nous faire connaître assez fidèlement les effets de cette épidémie sur la population : ils sont curieux.

On pouvait s'attendre que, dans l'année qui suivit la peste, les deux tiers des personnes qu'elle avait laissées subsister, durent avoir moins d'enfans que la population tout entière n'en avait eu précédemment ; point du tout. L'année qui avait précédé celle de la peste, il y avait eu, en nombre rond, 26,000 naissances, et l'année qui suivit la peste il y en eut 32,000.

On serait tenté de s'imaginer du moins que dans la profonde tristesse,

dans le découragement que dut causer ce fléau, et lorsque chaque famille avait ses pertes à déplorer, on dut avoir peu de goût pour le mariage; on se tromperait. En 1708 (année qui précéda la peste) il y avait eu, en nombre rond, 6000 mariages. En 1711 (année qui suivit la peste), combien supposez-vous qu'il y en eut? 12,000! Et remarquez que ces 12,000 nouveaux mariages ne durent contribuer que faiblement aux 32,000 naissances qui eurent lieu la même année, quelque bonne volonté qu'on y mît.

En même temps, une fois la contagion terminée, le nombre des décès tomba de 16,000 qu'il était auparavant, à 10,000; car, sur une population réduite aux deux tiers, la mort ne put pas exercer le même ravage; de sorte que le rapport entre les naissances et les décès, aussitôt après le fléau, fut de 320 naissances pour 100 décès; proportion qui excède les progrès des pays les plus florissans, comme les États-Unis.

Le nombre des mariages, à la vérité, déclina ensuite, soit parce que toutes les personnes en état de contracter ce lien, s'étaient mariées dès les premières années, et qu'il ne se présenta pour les suivantes que celles qui parvenaient successivement à la nubilité, soit parce qu'à mesure que la population approchait de nouveau de la limite des moyens d'existence que pouvait offrir la production du pays, les mêmes stimulans n'existaient plus pour travailler aussi activement à réparer les pertes qu'un fléau destructeur avait occasionnées.

Ceci n'est point un effet particulier à une certaine époque ou à un certain pays. Il y avait eu une peste affreuse à Londres en 1666; et, si l'on en croit les écrivains du temps, il n'y paraissait plus quinze ou vingt ans plus tard.

Messance a prouvé qu'après la peste de Marseille, en 1720, les mariages furent, en Provence, bien plus féconds qu'auparavant. L'abbé d'Expilly a trouvé les mêmes résultats. Les famines qui ravagent fréquemment l'Indoustan, et qui vont jusqu'à détruire un tiers de la population, comme celle de 1770, n'empêchent point ces contrées d'être au nombre des plus populeuses du monde. Enfin les convulsions de la nature, les éruptions volcaniques, les tremblemens de terre, quand ils n'ont pas altéré les sources de la reproduction des valeurs, n'ont jamais opéré sur la population qu'un effet purement passager. Rien ne saurait empêcher la race humaine, comme toutes les autres espèces organisées, de remonter bientôt au point que lui assignent, en chaque lieu, ses moyens d'exister, parmi lesquels la possibilité d'avoir des alimens, soit par l'agriculture, soit par le commerce, joue le principal rôle.

La plupart des publicistes, quoique divisés sur beaucoup d'autres points, s'accordent sur le résultat dont je viens de vous donner les preuves par le raisonnement appuyé de l'expérience; mais Malthus est celui qui l'a mis dans tout son jour. Il faut à cet égard se joindre au témoignage que lui rend Dumont, à qui nous devons la publication des OEuvres de Jérémie Bentham. Dumont dit que dans le livre de Malthus ce n'est pas le principe qui est nouveau, « c'est d'avoir fait de ce principe une application raisonnée et conséquente, d'en avoir tiré la solution de plusieurs problèmes historiques, d'avoir parcouru l'Europe ce principe à la main, et d'avoir montré qu'on ne saurait lutter contre lui sans produire de grands dérangemens dans l'ordre social [1]. »



CHAPITRE III.

Objections élevées contre le principe de la population.

Malgré les raisons qu'on a de croire que tous les êtres organisés, l'homme compris, ont à multiplier leur espèce une tendance fort supérieure aux moyens qu'ils ont de l'entretenir, ce principe a été vivement contesté. Personne n'a prétendu, comme vous le pensez bien, que des hommes pussent subsister là où ils ne trouveraient point de subsistances; mais on a dit que le genre humain n'était jamais arrivé au point de consommer toutes les subsistances que la terre peut produire. S'il ne demande qu'à se multiplier, a-t-on dit, la population aurait dû se répandre partout où elle pouvait se nourrir; et une immensité de régions fertiles et dépeuplées aurait dû se couvrir d'habitans.

Cette objection naît d'une vue incomplète de la production. Pour que la production agricole ait lieu, il faut à la vérité des terres susceptibles de

[1] Bentham, *Théorie des Peines et des Récompenses*, tome II, page 305. J'avais eu le bonheur de me rencontrer avec Malthus sur les conséquences importantes de ce principe, dans la première édition de mon Traité d'Économie politique qui fut publiée à peu près dans le même temps qu'il donna la première édition de son Essai sur la population: mais je ne considérais le sujet qu'accessoirement, et j'en ai fait deux chapitres; tandis que Malthus l'a traité comme son objet principal, et en a fait trois volumes, où il se livre à des recherches étendues et concluantes.

culture; mais les terres cultivables ne suffisent pas : il faut en outre une industrie agricole, et des capitaux pour subvenir aux avances que réclame la culture. Et pour que l'industrie agricole puisse se développer, pour que les capitaux puissent être accumulés et mis en œuvre, il faut des institutions protectrices.

Pourquoi la Chine compte-t-elle deux à trois mille habitans par lieue carrée, tandis que la presqu'île de Malacca, située sous un climat non moins beau et avec un territoire non moins fertile, est peu peuplée? C'est parce que les Malais font un métier de brigands, de forbans; que l'espèce de gouvernement ou plutôt d'anarchie qu'ils préfèrent, n'étant nullement propre à l'accumulation des propriétés et à la multiplication des produits, une population nombreuse ne saurait y subsister. Le défaut d'institutions y met des bornes au développement de l'industrie et notamment à celui de l'industrie agricole; de là le défaut de production et de population. Il n'en est pas moins vrai que, par quelque cause que le défaut de production ait lieu, c'est le défaut de production qui met des bornes à la population. Et qu'on ne s'imagine pas que la production et la population qui en est la suite, soient bornées seulement dans les contrées où l'absence d'un gouvernement régulier interdit l'accumulation des capitaux et toute grande entreprise industrielle. L'Ukraine, province dont on vante la fertilité, est soumise à un gouvernement régulier et ne nourrit pas, à beaucoup près, toute la population qu'elle pourrait nourrir. Les institutions féodales n'y permettent pas un bon aménagement des terres; et des pays dont les institutions sont beaucoup plus favorables à la production que celles qu'on observe en Ukraine, sont néanmoins eux-mêmes bien éloignés d'admettre tout le développement dont ils seraient susceptibles.

Nous avons vu que la possibilité des échanges rend à peu près indifférente la nature des produits, et que tous les genres de production développent également la population, pourvu qu'ils soient productifs de valeur. Tous les genres d'industrie sont donc des élémens de population. Mais d'autres considérations nous apprennent que le combustible est indispensable au développement de toute espèce d'industrie; que les forêts s'épuisent plus rapidement qu'elles ne se réparent, et que la houille seule peut suffire au développement d'une vaste industrie. Or, la nature a placé les dépôts de houille à de grandes distances les uns des autres; et le transport de ce combustible en élève le prix et en interdit l'emploi dans les lieux où de puissans moyens de communication, et particulièrement des canaux artificiels de navigation, n'en rendent pas l'apport facile. Ainsi, faute non-

seulement de capitaux, mais de l'art, de l'activité, de la persévérance qui font qu'on réussit dans les canaux de navigation, et aussi en raison de l'esprit de fiscalité de l'administration, qui nuit à leur succès, leur usage est borné; celui de la houille l'est également; les produits de l'industrie ne se multiplient pas comme ils le devraient, et la population de certaines contrées ne prend pas l'accroissement dont elle serait susceptible, seulement parce qu'il ne s'y établit pas des canaux de navigation. Le défaut de communications peu coûteuses empêche qu'on ne fasse usage de houille; le défaut de houille empêche le développement des arts nécessaires à l'agriculture; l'imperfection des uns et des autres entrave la production, et c'est encore la production qui met des bornes à la population.

En soumettant chaque pays et chaque localité de tous les pays à des épreuves du même genre, on s'expliquera aisément comment la majeure partie de la terre habitable n'a point une population analogue à sa fertilité, ni en général, à ses moyens naturels. Dans une peuplade quelconque nous pouvons supposer qu'il se trouve toujours quelques hommes qui, pour vivre à l'aise et se reposer sur leurs vieux jours, seraient assez disposés à cultiver un coin de terre, à étendre par degrés leurs défrichemens, à élever d'abord une cabane, puis une maison, à multiplier des bêtes à laine, des bêtes à cornes, et finalement à faire un bon établissement d'agriculture: ceux-là seraient imités par d'autres, et peu à peu tout le pays se trouverait cultivé et peuplé, comme cela se pratique au Kentucky. Mais dans la plupart des contrées de la terre, celui qui commencerait un défrichement pareil, aussitôt qu'il aurait amassé un sac de blé, aussitôt qu'il aurait élevé deux moutons, serait pillé par les gens de sa tribu ou d'une autre tribu, ou par son propre gouvernement, et jamais il ne parviendrait à faire les accumulations nécessaires pour composer un établissement agricole.

Les arts et l'industrie étant peu développés chez les anciens, ils étaient, plus souvent que nous, poussés, par le besoin de nourriture, à se déclarer la guerre [1]. Ce fléau, dans ce cas, n'était qu'un instrument de désastre, dont le défaut de production était la cause primitive. De nos jours, ce motif est rarement ce qui détermine une invasion; mais la population est ra-

---

[1] « La faim le veut, la faim cruelle et irrésistible, cette source de tant de » maux pour les mortels. C'est par elle que s'équipent des flottes qui, affron- » tant la rage d'Amphitrite, portent la guerre aux rives éloignées.» Homère, Odyssée, chant 17.

menée au nombre que peut nourrir la production, par d'autres moyens qui ne sont pas toujours accompagnés de maux aussi redoutables que ceux qui accompagnent les guerres.

Les principes suffisent de même pour expliquer comment, avec des circonstances en apparence défavorables, la population peut s'accroître. Pourquoi n'a-t-elle pas décliné pendant la révolution française, époque où la France a perdu ses colonies, son commerce extérieur, et consommé une énorme quantité d'hommes? C'est parce que les productions intérieures, qui sont de beaucoup les plus importantes, ont été favorisées par la liberté d'industrie et par l'activité que l'effervescence populaire a développée. Les classes oisives se sont éloignées [1]; les classes laborieuses ont fait de nouveaux efforts; on a produit davantage; et les pertes d'hommes ont pu coûter des larmes à l'humanité, mais n'ont jamais pu absorber les accroissemens dont toutes les populations sont susceptibles lorsque la production est favorisée. Si ces accroissemens n'ont pas été plus rapides sous le gouvernement de la Convention et sous celui de l'empereur, ce n'est pas à cause des consommations d'hommes qu'on peut justement leur reprocher, c'est par la faute des mauvaises lois et de la mauvaise administration [2].

M. de Sismondi, pour prouver, en contradiction avec Malthus, que ce n'est pas la borne des moyens d'existence, qui limite la population, dit que les grandes familles, les familles les plus opulentes, et qui ne manquent de rien, diminuent et s'éteignent peut-être plus fréquemment que les autres. « Les Montmorency, dit-il, n'ont jamais manqué de pain; leur » multiplication, selon le système de Malthus, n'a jamais dû être arrêtée » par défaut de subsistances; leur nombre aurait donc dû doubler tous les » vingt-cinq ans. A ce compte, et en supposant que le premier Montmo- » rency ait vécu en l'an 1000, dès l'an 1600 ses descendans auraient dû se

---

[1] On verra, quand je traiterai de la *consommation*, que si les émigrations de nobles et de prêtres peuvent nuire à certaines consommations, elles ne diminuent pas la consommation totale. Quand les oisifs s'éloignent et que les producteurs restent, si la consommation stérile diminue, la consommation productive augmente, et les accumulations ou accroissemens de capitaux se multiplient.

[2] Une administration n'est pas bonne seulement parce qu'elle fait payer rigoureusement de gros impôts et maintient le bon ordre; il faut de plus qu'une nation se trouve indemnisée des sacrifices de tous genres qu'on lui impose: autrement on la vole.

» trouver au nombre de 16,777,216. La France, à cette époque, ne comp-
» tait pas tant d'habitans. Leur multiplication continuant toujours de
» même, l'univers entier ne contiendrait plus aujourd'hui que des Mont-
» morency ; car leur nombre, en 1800, se serait élevé à plus de deux
» milliards ! »

M. de Sismondi confond ici les moyens d'exister avec les subsistances. Si les subsistances sont, pour la plupart des hommes, la portion essentielle de leurs moyens d'exister, elles ne sont, pour une famille illustre qui a toujours occupé des postes importans à la cour et dans les armées, qu'un objet de dépense secondaire. Il ne faut à une famille d'ouvriers, pour subsister, que du pain, de la soupe, quelques vêtemens et un abri : il faut de plus à une famille noble, des terres à partager entre tous les enfans, des pensions ou des places dont le nombre est borné, des mariages qu'on appelle convenables, c'est-à-dire où le personnel du conjoint est une considération secondaire, et où le rang et la fortune sont de rigueur. C'est la crainte de ne pas réussir à pourvoir ainsi une nombreuse famille, qui impose cette réserve, soit pour contracter des mariages, soit pour en user, qui borne plus efficacement que toute autre cause le nombre des enfans. La continence, qui dans les familles borne le nombre des enfans, agit avec d'autant plus de force, que les familles craignent plus de déchoir de leur rang dans la société. Un pauvre ouvrier dit : *Mon enfant gagnera sa vie par son travail, comme son père.* Mais un noble, qui regarde le travail comme une honte, ne voudra point y exposer ses descendans. Si les Montmorency n'ont jamais manqué de moyens d'exister, c'est précisément parce qu'ils se sont peu multipliés. Mais, en même temps, comme ces moyens d'exister, pour les grandes familles, sont beaucoup plus rares, et d'une acquisition plus difficile que la soupe et la cabane qui suffisent au pauvre, ce sont, après tout, les grandes familles qui se perpétuent le moins. Aussi, lorsqu'on croit ne pouvoir se passer de noblesse (chose dont les États-Unis se passent fort bien), on est toujours obligé de la recruter par des anoblis et par des alliances roturières.

M. de Sismondi en conclut que le principal obstacle à la multiplication des hommes est dans la volonté des hommes eux-mêmes. C'est ce qu'on ne lui dispute pas, pourvu qu'il convienne que cette volonté leur vient du défaut de moyens d'exister, ou seulement de la crainte d'en manquer ; et alors ce sera toujours la borne des moyens d'exister, qui marquera la limite de la multiplication. Ce sera cette borne qui arrêtera les plus prudens ; ce sera contre cette borne que viendront se briser les fous qui

courent dans la carrière de la vie sans regarder devant eux. Nous sommes exposés, nous autres hommes, à beaucoup de maux par cette prévoyance qui nous rend malheureux de la crainte du mal ; mais, d'un autre côté, la même prévoyance nous préserve souvent des fâcheuses extrémités où une multiplication inconsidérée précipite, dans les autres espèces, une multitude de créatures vivantes.

CHAPITRE IV.

Influence de la production alimentaire sur la population.

Je vous ai dit, messieurs, que la facilité des échanges accommode l'espèce des produits aux besoins de la société ; mais dans les cas où cette facilité ne se rencontre pas, ou devient onéreuse, il n'est plus permis de faire abstraction de l'espèce des produits.

Parmi les besoins des hommes, la nourriture est celui qui se fait sentir le plus universellement, le plus constamment ; et après avoir été satisfait, c'est celui qui se renouvelle le plus tôt. Quoiqu'une petite maîtresse fasse plus de dépense pour sa toilette que pour sa table, et que chez les gens riches, le logement, les ameublemens, les habits et les plaisirs, coûtent beaucoup ; cependant quand on prend les peuples en masse, on trouve qu'il se consomme pour une plus grande valeur de denrées alimentaires, que de toutes les autres ensemble. On ne peut disconvenir non plus que le besoin de nourriture est de tous le plus impérieux et celui qui souffre le moins de remise ; ce qui établit pour les denrées alimentaires une demande plus constante, plus soutenue que pour toutes les autres.

D'un autre côté, les moyens qu'on a pour multiplier les denrées alimentaires, ont des bornes qu'on atteint plus tôt que celles qui existent pour les autres produits. Sur un territoire comme celui de la France, on fabriquerait facilement des étoffes pour vêtir cent millions d'habitans. Il n'est pas sûr qu'on pût, malgré tous les perfectionnemens imaginables de l'agriculture, y fabriquer des alimens suffisans pour une si nombreuse population. Il est vrai qu'à mesure qu'elles renchérissent, les denrées alimentaires peuvent supporter de plus gros frais de transport, et le commerce trouve alors son compte à les amener de plus loin. Mais remarquez que les denrées alimentaires sont lourdes et encombrantes ; les frais de leur transport, du moment que le transport devient difficile, en élèvent le prix au-dessus des facultés de la grande masse du peuple.

On a prétendu que jusqu'à ce que la terre entière fût cultivée comme un jardin, elle pouvait fournir des subsistances à une population exubérante; mais on n'a pas fait attention que le prix auquel on peut acquérir les subsistances, n'est pas une considération de moindre importance que l'aliment lui-même. S'il faut sacrifier deux journées de travail, ou la valeur de deux journées de travail, pour amener la nourriture d'un homme pendant un jour seulement, il est impossible qu'on ait recours à cet aliment; car il ne soutiendrait l'existence que pendant la moitié du temps nécessaire pour se le procurer.

Voilà pourquoi les hommes qui travaillent pour vivre, ne peuvent vivre quand les subsistances sont chères; une cherté un peu grande équivaut à une famine meurtrière. On dit que le transport maritime peut amener le blé de fort loin avec peu de frais; mais cette assertion vague ne suffit pas : il s'agit ici de préciser le montant de ces frais. Le transport maritime n'est pas la seule dépense de ce commerce. Il faut amener le blé du lieu de la récolte au lieu de l'embarquement, et du port d'arrivage à l'endroit de la consommation. Il y a des chargemens et des déchargemens, des commissions, des assurances à payer; et le tout porte le blé des contrées les plus fécondes, à un prix inabordable pour la classe laborieuse.

Je sais que certains perfectionnemens mécaniques équivalent à une production alimentaire. On compte par exemple dans la Grande-Bretagne quinze mille machines à vapeur en activité, de la force moyenne de vingt-cinq chevaux. Or, comme chaque cheval réclame pour sa nourriture le produit de deux acres de terrain, ces machines équivalent au produit de 750,000 acres. Les machines à vapeur substituent, jusqu'à un certain point, à la consommation des produits superficiels de la terre, la consommation d'un produit souterrain, la houille. Toutefois il ne faut pas accorder trop de confiance à ce calcul d'arithmétique politique. La houille supplée à la force des chevaux, mais en diminue probablement fort peu le nombre; elle multiplie plutôt la quantité des produits au moyen desquels on achette des denrées alimentaires.

Je croirais plutôt que l'usage des moulins à eau ou à vent a dû multiplier les populations, car ils ont permis qu'on eût du pain à meilleur marché; par conséquent un plus grand nombre de personnes ont pu subsister après l'invention de ces ingénieuses machines [1].

---

[1] Cette observation n'est point contraire à la proposition où l'on représente

De ces deux circonstances, l'une que la nourriture est de tous n
celui qui souffre le moins de remise, l'autre que, à mesure qu
lation se multiplie, ce sont les denrées alimentaires qui rench
plus, il résulte que c'est la cherté de ces denrées qui borne le pl
vement la population. A mesure que leur prix s'élève il excède l
de certaines familles, à commencer par les plus indigentes. O
consacrer de préférence leurs profits à satisfaire le plus imp
besoins, d'autres besoins qui, sans être aussi pressans, ne laiss
se trouver nécessaires à l'entretien des familles, demeurent en s
Quand les vivres sont chers, outre que les indigens n'en ont pa
la quantité qui leur serait nécessaire pour se maintenir en bonn
s'excèdent quelquefois par le travail; ils s'entassent dans des
trop étroits, ou malpropres, ou humides; ils souffrent du fr
maladie, de la privation de secours; et tous ces maux, ajoutés
la faim, réduisent perpétuellement leur nombre.

C'est ainsi que la disette des denrées alimentaires entraîne pou
indigente, la disette de tous les autres produits nécessaires au m
la vie. Elle est obligée de consacrer à l'achat de sa nourriture u
de ses profits qu'elle aurait, sans la cherté des vivres, cons
vêtir plus chaudement, à se tenir plus proprement; et, bien
vrai que ce soient généralement tous les moyens d'exister qui c
au maintien de la population, elle est presque toujours bornée
par la quantité de denrées alimentaires, que l'on peut se pro
dessous d'un certain prix. La disette de l'aliment le plus commun
pour le peuple, la privation de tous les autres produits.

Le peuple de Norwége, surtout près des côtes, se nourrit
ment de poisson. Des circonstances inexplicables éloignent que
poisson des côtes pendant plusieurs années de suite, après le

---

le blé comme une mesure des valeurs moins variable qu'une autre.
vrai que le pain étant moins cher, le cercle des consommateurs
s'étendre; mais de toute manière le nombre des consommateurs
s'étendre au-delà de ce que la quantité de blé, quelle qu'elle fût,
rir. Si les consommateurs ont augmenté en nombre, ce n'est qu'
l'agriculture a produit davantage, ou que les perfectionnemens du
ont permis de l'apporter de plus loin pour les mêmes frais. Le com
a pu alors payer le blé le même prix qu'auparavant, et faire son
l'économie obtenue dans la réduction du blé en farine.

revient. On lit dans Fabricius que lorsque le poisson s'éloigne des côtes, c'est une véritable calamité pour le pays. La population décroît. Si le poisson revient, elle se rétablit.

Wargentin, auteur suédois, a donné les tableaux des mariages, des naissances et des décès de son pays; et rapprochant ces tableaux de celui des années stériles et des années d'abondance de la dernière moitié du dix-huitième siècle, il a trouvé que dans les deux années les plus abondantes, le nombre des mariages des deux années réunies, a été en nombre rond de. 46,000
tandis que le nombre des mariages dans les deux années les plus stériles, n'a été que de. 38,000
Il y a eu au-delà de 8000 mariages de moins dans les deux années stériles.

Le nombre des naissances a été, dans les deux années d'abondance, de. 182,000,
et dans les deux années stériles, de . . . . 165,000.
Il y a eu dans ces années 17,000 naissances de moins.

Le nombre des décès a été, dans les années d'abondance, de 122,000,
et dans les années stériles, de. . . . . 142,000.
20,000 morts de plus dans ces dernières que dans les autres [1].

Nous pouvons conclure en même temps de ce rapprochement que la population de la Suède suit une marche croissante, puisque même dans les deux années stériles, où les naissances ont été moins nombreuses que de coutume, elles ont encore excédé les décès de 23,000, quoique les décès aient été, ces années-là, plus nombreux qu'à toute autre époque. Les disettes momentanées ont bien pu empêcher pour un temps l'accroissement de la population d'être aussi rapide que de coutume; mais elles n'ont pas pu l'arrêter tout-à-fait.

La pomme de terre (cette racine américaine, qui, à égalité de terrain et de frais de production, fournit plus de matière nutritive dans nos latitudes tempérées, qu'aucun autre végétal), en se répandant par toute l'Europe à

[1] M. Mylne, dans son ouvrage sur la durée de la vie (*Life annuities*, vol. II, page 390), a fait voir qu'un renchérissement de quelque importance dans le prix du blé en Angleterre, est toujours accompagné de décès plus nombreux; et que le nombre des décès diminue toujours quand le prix du blé vient à baisser.

la suite des progrès de l'agriculture, paraît entrer pour beaucoup dan l'augmentation de population qu'on y remarque presque partout; mais ce effet est surtout frappant en Irlande, où la pomme de terre réussit singu lièrement bien [1].

William Petty, en 1672, évaluait la population de l'Irlande à 1,100,000 âmes.

En 1754, lorsque la culture de la pomme de terre avait commencé à s répandre, les relevés faits à l'occasion de l'impôt des foyers, donnèren une population de 2,300,000 âmes. C'était plus que le double. En 1791 les mêmes relevés ont donné une population de 4,200,000 habitans.

Un rapport fait au parlement, en 1814, donne à l'Irlande 5,900,000 habitans; et des rapports plus récens, en 1826, la portent à près de 7 millions [2]. Il est vrai qu'elle vit très-frugalement.

Mais, messieurs, il ne faut pas se dissimuler de certaines vérités, quand même elles seraient sévères. Être capable de prévoir un malheur, est la première condition nécessaire pour le prévenir. Je crois que les progrès que l'industrie a faits presque partout, de notre temps, ont contribué à l'augmentation du nombre des hommes qui se remarque presque partout en Europe. Je crois que la multiplication des pommes de terre, de son côté, y a beaucoup contribué. S'ensuit-il que cette progression doive durer éternellement? Gardons-nous de le supposer.

Plus les arts utiles se perfectionnent, et plus de nouveaux perfectionnemens deviennent difficiles; et lorsque cette marche se ralentit, les progrès de la population qui peuvent leur être attribués, se ralentissent à proportion.

On en peut dire autant de la partie de la population qui peut être attribuée aux pommes de terre. Quand cette plante aura été introduite dans tous les terrains, dans toutes les circonstances où elle peut être cultivée avec avantage, elle cessera d'être propagée; et la population cessera de

---

[1] Suivant un voyageur moderne (M. Duvergier de Hauranne), 2 1/2 stones de pommes de terre par jour (35 livres pesant), qui coûtent en Irlande, prix moyen, 25 à 27 sous, nourrissent aisément une famille de dix personnes (en 1826), et un acre fournit sans peine cette quantité. Il en résulte qu'un acre (environ 1 1/6 arpent), nourrit une famille. Le même auteur pense que l'Irlande est arrivée au maximum de la population qu'elle peut nourrir.

[2] Un recensement de 1831 donne une population de 7,767,401 habitans pour l'Irlande. *(Note de l'éditeur.)*

croître. Les bornes des moyens de subsistance auront été reculées, mais les hommes viendront néanmoins alors se briser contre cette borne.

Je vous ferai observer à ce sujet que les disettes sont bien plus funestes dans les pays où les mœurs, la religion ou les lois, portent le peuple à une extrême frugalité qui détermine une population exubérante. Comme cette population vit alors avec aussi peu de substances alimentaires qu'il est possible, la moindre diminution dans cette quantité, est un arrêt de mort qui fait périr des multitudes. C'est malheureusement ce qu'on observe à la Chine et dans l'Indoustan, lorsqu'il survient des disettes. Dans notre Europe, sauf une classe excessivement pauvre, qui heureusement n'est pas la plus nombreuse, les familles indigentes peuvent, dans ces extrémités, s'imposer quelques privations qui ne causent point la mort. Elles peuvent supprimer quelque chose, soit sur la quantité, soit sur la qualité de leurs mets; elles retranchent beaucoup sur leurs boissons fermentées; la suppression de la bière, du vin, de l'eau-de-vie, ne cause point de mortalité.

On pourrait trouver là-dedans des motifs de redouter pour l'usage ordinaire, les nourritures économiques du comte de Rumford. Si nous parvenions à réduire au *minimum*, la consommation de nos ouvriers, nous paierions un peu moins cher leurs journées, et nous verrions, chaque mauvaise année, se renouveler sous nos yeux, les scènes déplorables de la Chine et de l'Indoustan.

Il vaut mieux n'avoir recours aux soupes économiques que dans des temps de disette, dans des circonstances passagères[1].

---

[1] Il ne faut pas craindre de rendre économique la nourriture de la classe ouvrière; mais ce qu'il faut réserver pour les momens difficiles, ce sont les ressources de la charité publique ou privée. Il faut tâcher surtout que dans les momens où les salaires sont supérieurs aux besoins journaliers, l'excédant, placé en épargne, devienne pour l'ouvrier une garantie pour les temps malheureux, et lui donne le sentiment de la dignité personnelle et d'une certaine indépendance. (*Note de l'éditeur*).

CHAPITRE V.

Influence de la civilisation sur la population.

Vous vous rappelez, messieurs, que je vous ai prouvé par le raisonnement et par les faits [1], que la production est toujours proportionnée au degré de civilisation et de lumières des nations. Et comme il nous est prouvé maintenant que la population est en raison de la production, nous devons trouver que les hommes sont partout d'autant plus nombreux qu'ils sont plus éclairés et plus civilisés. C'est en effet ce que l'expérience nous fait observer en tous lieux.

Les hommes les plus bas dans l'échelle de la civilisation, semblent être les habitans de l'Australie, ou Nouvelle-Hollande. Le voyageur Péron, qui fit le voyage de découverte que le gouvernement français ordonna en l'année 1800, les représente comme plus rapprochés de la brute que de l'homme. Aussi leurs peuplades sont-elles excessivement clair-semées sur ce vaste continent. Jamais nos voyageurs n'aperçurent que quelques hommes épars çà et là; et souvent ils parcoururent de vastes étendues de pays sans en rencontrer un seul [2].

Est-ce la faute du pays? nullement; car c'est sur ce même continent que les Anglais ont fondé la colonie de la Nouvelle-Galles du sud, où se trouve Botany-Bay et le port Jackson; et comme ils y ont apporté leur civilisation et leurs arts, la population de ces établissemens va croissant d'une manière surprenante. Sur une terre où quelques misérables indigènes mouraient de faim en fesant la chasse aux araignées, aux chenilles et aux lézards pour s'en repaître, il y avait déjà, en 1815, 13,000 Anglais à demeure, bien habillés et bien nourris.

En 1818 on y comptait 22,000 personnes, et en outre

40 mille bêtes à cornes,
72 mille bêtes à laine,
22 mille cochons,
et 33 mille chevaux [3].

---

[1] Ire partie, chap. 26.

[2] *Voyage de Péron*, tome I, page 463.

[3] *Journals of an Expedition, etc., by John Oxley, London*, 1820.

Je n'examine pas comment cette population s'est formée ; je sais qu'elle se compose en partie de condamnés à la déportation ; mais cela ne fait rien à la présente thèse. Ces hommes, tant ceux qui ont été apportés que ceux qui y sont nés, connaissent les arts de l'Europe, suivent ses institutions, et sont probablement en cet instant (1829) au nombre de 50 mille sur un territoire où avant eux cinquante naturels avaient peut-être grand' peine à trouver leur subsistance ; et quelle subsistance !

Pareille observation peut être faite sur l'Amérique septentrionale. Il est impossible de savoir ce qu'elle renfermait d'indigènes lorsque les Européens s'y établirent ; mais nous voyons qu'aujourd'hui ces derniers ont successivement répoussé les anciens habitans, et qu'ils occupent, par leurs établissemens, environ la moitié de l'espace enveloppé par l'Océan, le Mississipi et les grands lacs. On n'a pas de raison de croire que l'espace conquis fût, avant cette conquête, plus peuplé d'Indiens que la partie que les Européens n'occupent point encore. Or, M. Gallatin, ci-devant ambassadeur des États-Unis à Paris, qui s'est occupé de recherches statistiques, et qui a traité plusieurs fois avec les Indiens, ne pense pas que toutes leurs nations réunies dans tout l'espace qui leur reste, composent plus de soixante mille individus. Il y en avait donc à peu près autant dans l'espace occupé par les citoyens des États-Unis, c'est-à-dire environ soixante mille Indiens dans un espace où la population s'élevait, en 1821, à dix ou onze millions d'âmes, et qui, suivant la progression d'accroissement qu'on observe dans ce pays-là, s'élèvera vers le milieu de ce siècle à trente millions d'individus.

Il n'y avait pas dans les tribus indiennes qui occupaient les États-Unis, moins d'envie de peupler et moins de force procréatrice que dans les Anglo-Américains. Que leur manquait-il donc pour n'être encore, au bout de je ne sais combien de siècles, qu'au nombre de soixante mille ? Il leur manquait la civilisation des habitans actuels et les produits que leur industrie sait faire naître ; ils étaient réduits à peu près aux productions spontanées de la nature.

Et ce qui est assez digne de remarque, quelques-uns de ces sauvages (les Cherokées) commencent à se civiliser ; ils s'adonnent à la culture et à quelques arts ; et, depuis ce moment, leur nombre augmente graduellement[1]. Partout nous trouvons la preuve que la population s'étend en pro-

---

[1] Warden : tome IV, page 344.

portion de la production, et ne s'étend qu'en vertu de la production [1].

En Angleterre la population a suivi les progrès des arts industriels. Au temps d'Édouard III elle n'était encore que de 2,092,000 âmes. Il y eut un grand développement d'activité sous Élisabeth; elle s'éleva alors, selon Walter Raleigh, à 4,600,000. L'industrie prospéra au dix-septième siècle; et malgré les guerres civiles, malgré les émigrations qui en furent la suite, et qui commencèrent à peupler l'Amérique septentrionale, elle se trouva, au moment de la révolution de 1688, s'élever à 6,500,000 habitans.

En 1775, immédiatement avant l'émancipation des États-Unis, Chalmers la porte à 9,400,000.

Enfin voici une augmentation bien plus forte, en dépit de deux guerres furieuses, mais aussi avec des progrès industriels qui ont de beaucoup surpassé ceux des siècles précédens : d'après les dénombremens officiels de 1821, le nombre des habitans de l'Angleterre, exclusivement de ceux de l'Écosse et de l'Irlande, s'est trouvé surpasser 12 millions, et la population de toutes les Iles Britanniques ne s'élève pas maintenant à moins de 20 millions [2].

L'Espagne, quoique plus faiblement, a néanmoins participé aux progrès de l'industrie qui ont surtout caractérisé les quarante dernières années qui se sont écoulées; aussi ne suis-je pas surpris de trouver dans un de

---

[1] Ceci montre, pour le dire en passant, dans quelle erreur J.-J. Rousseau est tombé, lorsque dans son discours sur l'*Inégalité des conditions* *, il parle de l'excessive population qui existerait, si l'homme fût demeuré dans ce qu'il appelle l'état de nature; population, dit-il, qui n'eût pas tardé à couvrir la terre entière. Pour entretenir une nombreuse population, il faut une grande industrie; pour avoir une grande industrie, il faut être civilisé.

[2] Le recensement décennal de 1831 a donné les résultats suivans :

Pour la Grande-Bretagne.	16,539,318 habitans.
Pour l'Irlande	7,767,401
Total pour le Royaume-Uni	24,306,719

Il est probable que le recensement qui doit se faire en 1841 constatera un accroissement de population encore plus considérable.

(*Note de l'éditeur.*)

* Note 17.

nos journaux, des notes statistiques qui portent sa population, en nombres ronds,

en 1768 à 9,300,000;
en 1787 à 10,400,000;
en 1797 à 10,500,000;
en 1807 à 10,560,000;
et en 1817 à 11,100,000.

D'après ces notes, les époques de la plus rapide augmentation sont précisément celles qui comprennent la guerre que l'Espagne fit, de concert avec la France, contre l'Angleterre pour l'indépendance des États-Unis, et la guerre terrible et générale qu'elle eût à supporter lorsque Napoléon voulut la gouverner sous le nom de son frère. Il est probable que ces crises, toutes sanglantes qu'elles furent, réveillèrent plus qu'aucune autre circonstance l'apathie qu'on reproche quelquefois à cette nation, et que les rapports de querelles ou d'amitié qu'elle eut alors avec les peuples les plus actifs et les plus ingénieux de la terre, influèrent très-avantageusement sur son sort.

Le déclin de la civilisation produit des effets contraires à ses progrès. Au temps d'Homère, l'Égypte était le pays le plus civilisé et le plus éclairé de la terre; et quoiqu'on puisse soupçonner ce poète d'exagération quand il nous parle de Thèbes aux cent portes, par chacune desquelles il pouvait sortir dix mille combattans, ce qui semblerait annoncer une garnison d'un million d'hommes, cela nous montre toujours qu'on avait une haute idée de sa population, qui nous est en outre confirmée par ces constructions colossales qui subsistent encore, et qui indiquent l'emploi d'une multitude d'ouvriers. Mais aujourd'hui que le joug ottoman a abruti cette malheureuse nation, aujourd'hui qu'elle est livrée à l'arbitraire et aux déprédations, la population du pays tout entier n'égale pas probablement celle que la seule cité de Thèbes contenait autrefois.

La Syrie, la Grèce, les États du pape, fournissent des observations pareilles, et pour les mêmes raisons. Toujours la population suit les produits, et les produits suivent les progrès ou le déclin de la civilisation.

Lorsque les causes de déclin sont durables, comme celles que nous venons de voir, la population va constamment en diminuant; mais lorsque ces causes sont passagères, lorsque la civilisation et l'industrie sont conservées, la population, grâce à cette force procréatrice toujours supérieure aux moyens d'exister, se rétablit bientôt sur le pied où elle doit être. Elle atteint son ancien niveau si la production moyenne est stationnaire; elle le surpasse si la production moyenne est ascendante.

CHAPITRE VI.

Conséquences nécessaires du principe de la population.

Vous ne serez pas étonnés de l'importance que j'ai mise à vous prouver que la population se multiplie en proportion des moyens d'exister et ne va jamais au-delà, lorsque vous verrez les nombreuses conséquences qui découlent de ce principe.

Il nous démontre d'abord la parfaite inutilité de toutes les mesures qu'on prend pour multiplier la population des états. Un pays ne conservera jamais que le nombre d'hommes qu'il pourra nourrir ; et le nombre d'hommes que le pays pourra nourrir, avec les mœurs des habitans telles qu'elles sont, ce nombre, dis-je, sera toujours complet, quoi qu'on fasse. Si l'on peut multiplier les hommes, ce n'est que par des actes favorables à la multiplication des produits ; et tout acte nuisible à la multiplication des produits s'oppose inévitablement à la multiplication des hommes.

Les gouvernemens sont fiers de pouvoir montrer des tableaux de population couverts de chiffres ; et ils ont raison, car rien ne dénote mieux une bonne administration ; mais, dans ce but, ils ont cherché à multiplier le nombre des naissances, et ils ont eu tort ; car, quel que soit le nombre des naissances, il n'influe en rien sur la population des états. Lorsqu'une fois un vase est plein, ce n'est pas en y ajoutant de nouveau liquide qu'on en fait tenir davantage ; c'est en agrandissant la capacité du vase : il n'y a pas d'autre moyen [1].

Les Hébreux frappèrent de honte les célibataires et les femmes stériles. Lycurgue et Solon imitèrent les Hébreux, et les législateurs de Rome imitèrent ceux de la Grèce. La loi *Papia Poppœa* établissait à Rome certains priviléges proportionnés au nombre d'enfans qu'on avait. Jules-César et Auguste sanctionnèrent les amendes infligées par les censeurs aux vieux garçons.

[1] « Le soin de multiplier la population, dit Arthur Young, ne doit pas fixer » un seul instant l'attention des gouvernemens. Si elle est oisive, ou si elle ex- » cède le nombre des hommes qui peuvent trouver de l'emploi, c'est multi- » plier la misère, la maladie et le crime. La population ne devient utile que » par l'emploi. Trouvez cet emploi, et elle se multipliera d'elle-même en » dépit de tous les obstacles. » Tome II, page 102 de l'édition anglaise.

Chez les musulmans, des crieurs publics parcourent les rues pendant la nuit, et rappellent aux époux leurs devoirs conjugaux. « On enseigne » aux femmes de cette religion, dit lady Montagu dans ses Lettres, » qu'elles assurent leur bonheur éternel en fesant de petits musulmans, » et que celles qui meurent sans en avoir mis au monde seront réprouvées » par le ciel. » Les prêtres se joignent aux potentats dans les mêmes exhortations; les premiers pour remplir leurs mosquées, les autres pour recruter leurs bataillons.

Nous avons plusieurs ordonnances en faveur de ceux qui font beaucoup d'enfans, et M. de Sismondi indique plusieurs ouvrages faits par des gens d'église, sur ce qu'ils appellent les devoirs des époux, dont un auteur qui se respecte n'ose pas répéter les instructions.

Toutes ces instigations n'augmentent pas d'un homme la population des états.

Il n'est pas plus sage de retenir les hommes prisonniers dans un pays, que de vouloir les y faire naître. Toutes les lois contre l'émigration sont iniques: chacun a le droit d'aller où il se flatte de respirer plus à l'aise; et c'est respirer plus à l'aise que de subsister plus facilement. Veut-on par-là conserver le nombre d'hommes que le pays peut nourrir? on le conservera sans ce moyen. Veut-on en avoir plus que le pays ne peut en nourrir? on n'y réussira point. Lorsqu'on empêche une population surabondante de sortir par la porte des frontières, elle sort par la porte des tombeaux.

Il ne faut pas en conclure que je ne regarde pas comme un mal une émigration d'adultes, surtout si ce sont des hommes laborieux, savans, utiles: en supposant que le pays fût capable de les nourrir, je conviens qu'une semblable émigration n'altère point pour long-temps le nombre des habitans; mais elle est cause que des hommes faits sont remplacés par des enfans, des hommes forts et capables par des êtres débiles, et qui seront pendant plusieurs années à charge à leurs familles et à leur pays au lieu de leur être utiles. Quelque fâcheuse néanmoins que soit l'émigration des hommes faits, les lois coërcitives sont un mauvais moyen de les retenir; il est mauvais, d'abord parce qu'il est injuste, et ensuite parce qu'il est insuffisant. Louis XIV fesait tirer des coups de fusil sur ses sujets protestans, au moment où ils fuyaient ses persécutions; et il n'a pu empêcher qu'ils ne portassent en Suisse, en Hollande, en Angleterre et en Prusse, leur ressentiment et leur industrie. On peut faire le même reproche aux législateurs qui ont cru servir la révolution française, en portant des lois contre l'émigration. Plus équitables, plus éclairés et plus politiques,

Louis XIV n'aurait pas fait fuir les émigrans, et la Convention ne les aurait pas retenus.

Plusieurs écrivains, et notamment Wallace en Angleterre [1] et Montesquieu en France [2] ont prétendu que le monde était beaucoup plus peuplé autrefois qu'aujourd'hui, et que le genre humain diminuait tous les jours. Ils ont soutenu cette thèse avec érudition et avec esprit; ils ont cité les innombrables armées à la tête desquelles les rois de Perse attaquèrent les Grecs, et les 300,000 combattans que la seule ville de Sybaris envoya contre Crotone, et les nuées de barbares qui vinrent fondre sur l'empire romain lorsque ce grand corps, privé de la vie, ne fut plus en état de se défendre. Wallace appelle à son aide le prophète Jonas, qui dit qu'à Ninive il se trouvait 120,000 personnes hors d'état de distinguer leur main droite de leur main gauche : là-dessus il cherche à quel âge un enfant est incapable de discerner sa droite de sa gauche; il pense que c'est à deux ans, et qu'en conséquence Ninive renfermait 120,000 enfans au-dessous de deux ans, d'où il conclut pour cette capitale une population de 2,200,000 personnes.

Mais la population de Ninive est peu de chose, comparée au nombre des Hébreux qui, au rapport de l'historien Josèphe, se rassemblèrent à Jérusalem de toutes les parties de la Judée pour célébrer la Pâque, et qui se montaient, dit-il, à 27 millions. Or, je vous prie de remarquer que lors même que la Palestine (pays qui, à peine, a cinquante lieues de long sur vingt de large, et dont le sol est stérile en beaucoup d'endroits) aurait été dans la proportion trois fois aussi populeuse que la France actuelle, et autant que la Chine, elle n'aurait encore contenu que 3 millions d'habitans.

D'où vient l'erreur de ces auteurs? de ce qu'ils prennent pour des vérités les exagérations des poètes et des historiens de l'antiquité, exagérations d'autant plus faciles, qu'on n'avait alors pour toutes ces évaluations que des données beaucoup moins certaines encore que les nôtres, qui le sont si peu! D'ailleurs, si certains pays sont aujourd'hui moins peuplés qu'autrefois, la différence est plus que compensée par d'autres qui le sont infiniment davantage. Sans doute l'Égypte, soumise à un pacha, ne produit pas ce qu'elle produisait sous l'administration éclairée des Sésostris et des

[1] *Dissertation on the numbers of mankind.*

[2] *Lettres Persanes, Esprit des Lois*, liv. XXIII.

Ptolémées. La Syrie, l'Asie mineure ne valent pas ce qu'elles valaient sous les successeurs d'Alexandre. La Grèce, sous le bâton des Turcs ou massacrée par les Turcs, n'a pu valoir la Grèce lorsqu'elle était composée de vingt républiques rivales de commerce et de gloire. Ces diverses contrées ont perdu de leur population en perdant de leur industrie : mais leur industrie même qu'était-elle comparée aux pays industrieux de notre époque ? Or, si l'industrie est la source unique de la production, et si la production est la condition nécessaire de la population, les pays anciens, même ceux qui étaient renommés pour leur prospérité, ne pouvaient être aussi populeux que les nôtres, toute proportion gardée.

En effet, qu'était leur industrie au prix de la nôtre? Que pouvait-elle être? J'accorde que leur agriculture fût aussi perfectionnée ; ils ne pouvaient faire usage d'une foule de fruits, de légumes, et même d'animaux utiles, qui n'ont été connus que depuis [1]. Quant aux produits que ne leur donnait pas immédiatement leur agriculture, ils ne pouvaient les obtenir que par leur commerce et l'échange de leurs produits manufacturés; or, quelle masse de produits manufacturés pouvaient-ils avoir dans l'état où nous savons qu'étaient leurs arts chimiques et mécaniques, comparés aux nôtres; et quel commerce que celui de Corinthe et d'Alexandrie, si nous le comparons à celui de Londres et de New-York ! Sans doute nos moyens de communication sont loin d'être parfaits ; mais les communications terrestres étaient anciennement bien plus imparfaites encore ; on ne connaissait pas les canaux de navigation, ni l'usage des écluses, et quant aux bâtimens de mer, ils ne peuvent, ni pour le nombre ni pour la grandeur, soutenir aucune comparaison avec les nôtres, sans parler de l'extension de navigation que nous devons à la boussole. Autrefois le monde civilisé ne s'étendait pas au-delà des états qui bordent la Méditerranée : maintenant il couvre le globe. L'univers, en s'agrandissant sous les pas de l'homme, a rendu la production commerciale incomparablement plus grande.

Les hordes de Scythes, de Germains, de Scandinaves, qui fondirent en masse sur les provinces romaines, pouvaient paraître innombrables aux Romains dégénérés qui songeaient à fuir les Barbares plutôt qu'à les compter. Mais il faut n'avoir pas observé la marche de la civilisation pour croire que ces peuples à demi sauvages, qui n'avaient ni commerce ni

---

[1] On peut citer la pomme de terre parmi les légumes, la poule d'Inde parmi les animaux.

agriculture, pussent égaler en nombre ceux qui occupent actuellement la Pologne, l'Allemagne et la Suède. La Gaule et les Iles Britanniques couvertes de forêts, ne pouvaient pas nourrir un nombre d'habitans comparable à celui qu'entretiennent maintenant leur agriculture, leurs ateliers et leur commerce. Que dirons-nous donc de ces nouvelles nations qui peuplent successivement les deux Amériques, leurs îles, le cap de Bonne-Espérance, les îles de l'Asie, et jusqu'à des parties du monde dont l'existence n'était pas même soupçonnée il y a deux siècles?

A cette question : *Le monde est-il plus ou moins peuplé qu'autrefois?* vous pouvez, messieurs, répondre par cette autre question : *Le monde est-il plus ou moins généralement industrieux qu'autrefois?* Si, comme mille preuves le constatent, il est plus généralement industrieux maintenant, plus généralement productif, prononcez hardiment qu'il est plus généralement populeux. Quelques pays qui ont dégénéré, ne peuvent balancer les immenses progrès qui ont été faits presque partout. Et, sauf dans quelques villes que nous savons avoir été de grands centres d'industrie, telles qu'Alexandrie d'Égypte et quelques autres lieux renommés pour leur commerce, tenez pour certain que des nombres excessifs et trop disproportionnés avec ceux que nous observons de nos jours en des pays bien administrés et bien cultivés, sont des nombres fabuleux.

On se demande quelquefois quel est le plus grand nombre d'habitans qu'un pays d'une fertilité connue, que la France, par exemple, peut contenir? Vous sentez, messieurs, d'après tout ce que je vous ai dit, que la réponse à cette question ne peut qu'être extrêmement vague. Elle ne dépend pas seulement de la fertilité du pays ; elle dépend de sa production totale qui embrasse ses manufactures, son commerce, ses pêcheries ; elle dépend de ses communications intérieures ; elle dépend encore des besoins que les coutumes du pays veulent qu'on satisfasse. Cependant, et malgré l'incertitude qui accompagne nécessairement une réponse à cette question, on peut affirmer que la France peut entretenir un nombre d'habitans fort supérieur à celui qu'on y voit actuellement, et qui, de fait, augmente tous les jours.

Voici sur quelles données je fonde cette assertion.

Arthur Young, excellent observateur qui a visité la France en 1789, époque où elle comptait 25 millions d'habitans, estime que la production des terres y est en arrière de la production des terres dans les îles britanniques à cette époque, dans le rapport de 25 à 42 ; c'est-à-dire qu'en An-

gleterre, malgré l'infériorité du sol et du climat, un même espace de terre rapportait un revenu égal à 42, tandis qu'en France il ne rapportait qu'un revenu égal à 25; de sorte que, si la France était seulement aussi bien cultivée que l'Angleterre en 1789, et si, à proportion, il y avait autant de capitaux répandus sur les biens-fonds, elle pourrait entretenir 42 millions d'habitans au lieu de 25 millions qu'elle nourrissait, lorsque Arthur Young l'a visitée. Depuis ce temps nous avons vu s'opérer une partie de ces améliorations, mais l'agriculture de l'Angleterre en a éprouvé, dans le même intervalle, pour le moins d'aussi grandes; de sorte que nous pouvons considérer les deux pays comme ayant conservé les mêmes rapports.

Or, si l'agriculture de la France est encore à celle de l'Angleterre comme 25 est à 42, on peut croire que si elle était portée au même point, au lieu de 30 millions d'habitans qu'elle nourrit, elle en nourrirait plus de 50.

Mais ce n'est pas le tout. M. William Jacob, un des agronomes anglais de ces derniers temps, qui paraissent les mieux informés, prétend, dans ses *Considérations sur l'agriculture britannique*, qu'elle est encore susceptible de beaucoup d'améliorations, et pourrait donner un tiers plus de produits qu'elle n'en donne. De sorte que, si la France fesait les mêmes progrès, le nombre de ses habitans, au lieu d'être porté à 50 millions par une production égale à celle de l'Angleterre actuelle, pourrait être de 66 millions, sans rien accorder pour la supériorité du sol et du climat, ni pour les progrès que la France peut faire dans sa production manufacturière et commerciale.

Les progrès agricoles que ces résultats supposent, n'ont rien d'inadmissible, quand on songe que les terres à blé ne rapportent en France, le fort portant le faible, que 5 à 6 grains pour un, tandis que, suivant de bons agriculteurs pratiques, elles pourraient en rendre bien davantage; que la suppression des jachères, et la culture des plantes fourragères sur les terres qui se reposent encore une année sur trois, dans la majeure partie de la France, multiplieraient à un point étonnant les troupeaux, les engrais, et la viande de boucherie; que la pomme de terre enfin, ce précieux végétal, qui, sur un même espace de terre, donne plus de substance nutritive même que le froment, est encore bien loin d'être partout répandue. A toutes ces causes ajoutez 22 millions d'arpens incultes, quoique susceptibles de devenir productifs; et vous trouverez que la France, sans même avoir recours à l'importation d'aucune subsistance, est encore bien loin de compter autant d'habitans qu'elle en pourrait nourrir.

CHAPITRE VII.

Que la vie moyenne de l'homme [1] s'est prolongée.

On pourrait inférer des principes relatifs à la population, que les progrès ou le déclin de l'art de guérir n'ont aucune importance; car si la population est nécessairement, et dans tous les cas, réduite au nombre de personnes que le pays peut nourrir, celles qui sont sauvées par les progrès de l'art, condamnent un nombre pareil à succomber par d'autres causes.

L'expérience justifie jusqu'à un certain point une semblable crainte. Un médecin anglais, M. Watt, a compulsé les registres mortuaires de la ville de Glasgow, depuis 1783 jusqu'en 1813, c'est-à-dire à peu près pendant les quinze années qui ont précédé, et les quinze années qui ont suivi la découverte de la vaccine; et il s'est convaincu que, quoique depuis la vaccine, le nombre des enfans de dix ans et au dessous, morts de la petite vérole, ait été considérablement réduit, cependant le nombre des morts, parmi les enfans de cet âge, est toujours demeuré à peu près le même. La petite vérole en a emporté beaucoup moins; mais la rougeole et les autres maladies propres à l'enfance, en ont emporté beaucoup plus [2].

Pareille observation a été faite à Pavie par M. Rusconi. Depuis l'usage de la vaccine, la mortalité des enfans diminua, dans la ville même, dans

---

[1] On sait que par la *vie moyenne*, on entend le nombre d'années que vivent les hommes, l'un portant l'autre; c'est-à-dire les vies plus longues servant de compensation aux plus courtes. On calcule la vie moyenne en additionnant l'âge d'un grand nombre de décédés, et en divisant la somme des années par le nombre des morts.

La *probabilité de vie* est le nombre d'années que l'on a probablement à vivre dans chacun des âges où l'on se trouve. On la connaît en cherchant quelle a été la vie moyenne d'un grand nombre de personnes prises au même âge.

Dans un état donné de la société, la vie moyenne reste toujours la même. La probabilité de vie change à tous les âges. Un enfant de dix ans doit probablement vivre plus long-temps qu'un enfant d'un an.

[2] Watt en conclut faussement que la vaccine engendre ou aggrave ces autres maladies. Il devait en conclure simplement que la mort trouvant fermée une de ses issues ordinaires, s'en était ouvert de nouvelles.

la proportion de 41 sur cent, à 30 sur cent; mais dans le faubourg humide et populeux du Tésin, la mortalité augmenta en même temps dans la proportion de 58 à 60 sur cent [1].

Malthus, en rapportant des observations analogues du docteur Heberdeen, ajoute : « Il semble que la mortalité doive toujours avoir son cours : « si vous obstruez quelques-uns des canaux par où elle entraîne le genre « humain, il faut qu'elle coule dans d'autres canaux. » Jamais les progrès de la médecine, jamais les moyens préservatifs ou curatifs que l'on connaît déjà, ou que l'on découvrira par la suite, n'exerceront d'influence sur la population des états. De même que nulle contagion ne saurait y porter atteinte quand la production se soutient, mille Boerhaaves donnant gratuitement les secours de leur art, ne pourraient la maintenir, si la production va en déclinant [2].

Faut-il en conclure que les progrès de l'art de guérir sont absolument indifférens et qu'il n'en résultera jamais aucun bien? Non, messieurs. Cet art, et en général tout régime diététique conservateur de la vie des hommes, s'il n'influe pas sur leur nombre, influe beaucoup sur leur condition. C'est de quoi vous allez vous convaincre.

La population d'un pays, quelle qu'elle soit, peut s'entretenir au nombre où la somme des produits veut qu'elle se maintienne, de deux manières différentes : ou par une durée plus longue des mêmes individus, ou par des renouvellemens plus fréquens. Une personne qui a vécu 40 ans, a tenu la même place dans le monde, que deux personnes successives qui ont vécu 20 ans chacune. Mais dans la première de ces suppositions, la place a été occupée sans qu'il y ait eu plus d'une naissance et d'un décès dans cet espace de temps; tandis que dans la supposition où la même place aurait été occupée par deux vies successives, de 20 ans chacune, il y aurait eu deux naissances et deux morts.

De même si, dans la population totale d'un pays, il y a trente millions de places semblables, que les individus occupent successivement, il faudra

---

[1] Voyez un mémoire inséré dans la Bibliothèque médicale, par le docteur Prunelle, sous ce titre : *De l'action de la médecine sur la population des états.*

[2] Gioja, dans son *Nouveau Tableau des sciences économiques*, donne des relevés des registres du royaume d'Italie, d'où il résulte que dans les cantons où l'on cultive le riz (cantons extrêmement malsains en raison de la nécessité où l'on est de tenir les rizières inondées), les mariages et les naissances sont bien plus multipliés que dans les autres cantons. Tome II, page 261.

la moitié moins de naissances et de décès si la vie moyei e des individus se prolonge à 40 ans, que si cette vie moyenne est de ans. Des deux façons l'effet sera le même par rapport au nombre des hommes ; mais il sera fort différent par rapport à leur condition. Là où il y a moins de naissances et de décès, il y a moins aussi de ces douleurs qui accompagnent toujours plus ou moins notre entrée dans la vie et le congé que nous sommes obligés de prendre en la quittant. Dans ces deux occasions solennelles, l'humanité a des souffrances morales à supporter aussi bien que des douleurs physiques. Que de maux, de soucis accompagnent la naissance ! L'heure de la séparation sonne-t-elle? Que de liens rompus violemment ! Liens de familles, liens d'amitié, besoins qu'une fille a de sa mère, un frère de son frère, un père de son fils. Que de regrets d'une part ! que de privations de l'autre ! Nos lumières, notre expérience, notre capacité, en un mot, ne s'acquièrent pas à peu de frais. Ces biens coûtent aux auteurs de nos jours des sacrifices, à nous-mêmes des travaux et des peines qui se renouvellent pour chaque individu, et d'autant moins souvent que la vie moyenne est plus longue. L'homme jouit alors plus long-temps de ce qu'il a péniblement acquis; il vit proportionnellement davantage dans un état de maturité, dans la plénitude de sa vie et de ses facultés; et l'on peut dire avec exactitude que l'espèce humaine est plus parfaite, quand la durée moyenne de la vie est plus longue. Avec une durée moyenne de la vie de vingt ans, à peine a-t-on conquis son rang dans le monde, qu'il faut le quitter. Avec une durée moyenne plus longue, on peut occuper long-temps son poste, avec satisfaction pour soi, avec utilité pour les autres. Supposez Franklin emporté à vingt ans par la fièvre jaune, et Washington tué dans la guerre du Canada; quel eût été le sort de l'indépendance américaine, qui a peut-être préparé celle du monde entier?

La somme des maux est donc moins grande, la race humaine plus parfaite dans une population qui se maintient complète plutôt par une durée moyenne plus longue, que par des renouvellemens plus fréquens. Il y a plus de germes perdus, il faut en convenir; mais pour subvenir aux dévastations possibles de l'espèce, la nature prépare ses germes avec une telle surabondance, et dans tous les cas il y en a tant de perdus, que nous ne pouvons pas regarder cette perte comme un mal. Le mal est dans la souffrance des êtres doués de sentiment ; or, la nature, sage en cela, n'a pas voulu qu'ils fussent capables de souffrir avant d'avoir reçu un certain degré de développement. Le mal est de donner naissance à des générations misérables, incapables de fournir la carrière que le Créateur a ouverte à

l'homme perfectionné, et qui n'arrivent à l'existence que pour souffrir et mourir [1].

Ce n'est donc point comme devant maintenir ou augmenter la population, qu'il convient d'envisager les moyens conservateurs de la vie des hommes. Car la population augmente ou diminue par des raisons toutes différentes. C'est uniquement comme étant propres à améliorer le sort de l'humanité. Quand on lit, ou qu'on entend dire qu'en conservant la vie à cent mille personnes, la vaccine a ajouté cent mille âmes à notre population, on peut sourire de l'erreur, et néanmoins applaudir à la découverte.

Au reste, nous avons lieu d'être fort satisfaits des progrès qui ont été faits dans la conservation de l'homme. Sa vie moyenne s'est beaucoup prolongée dans les pays civilisés et va se prolongeant tous les jours davantage. La médecine, la chirurgie ont fait de remarquables progrès, et disposent de plus de moyens curatifs [2]. L'on se soigne mieux qu'on ne fesait autrefois; on se tient en général plus proprement; les villes ont des rues plus larges et mieux pavées; les habitations sont plus aérées et plus saines, les soins qu'on prend de l'enfance sont mieux entendus; on la dégage d'entraves, et la mort exerce moins de ravages dans cette première période de la vie. Aussi lorsqu'on est à portée de comparer des tables de mortalité anciennes avec les nouvelles, trouve-t-on moins de naissance et moins de décès en proportion du nombre des vivans.

Dans l'Angleterre, prise en masse, de 1780 à 1784, le nombre annuel des décès était 1/40 de la population; de 1804 à 1809 le nombre des décès a été seulement de 1/53. Le nombre des naissances a dû diminuer aussi par rapport à la population ; ce qui indique une durée moyenne de la vie plus longue. A Londrés, quoique la ville ait pris un accroissement extraordinaire, le nombre annuel des naissances et des décès a diminué : ce qui donne une indication pareille.

---

[1] Nous devons donc blâmer la loi *Papia Poppœa*, qui proscrivait les mariages où le conjoint avait plus de 60 ans, et la conjointe plus de 50; et blâmer encore plus Filangieri qui l'admire.

En Turquie le sultan remplit le sérail de ses frères de dames qui ne peuvent plus avoir d'enfans, afin que les douceurs du mariage ne soient pas accompagnées des inconvéniens qui en sont la suite.

[2] Je n'en veux pour preuve que le broiement de la pierre dans la vessie, la sulfate de quinine, la guérison du croup, etc.

Il en est de même à Paris. Le nombre des naissances et des décès n'y a pas augmenté autant que la population. Les derniers tableaux publiés par le ministre de l'intérieur portent, pour 1827, le nombre de ses habitans à 890,431 [1]. Quoique je n'ajoute pas une foi très-robuste à des états de population qui ne sont pas fondés sur des dénombremens faits avec soin et fréquemment renouvelés, cependant je ne suis pas éloigné de croire ce nombre fort approchant de la vérité, vu les accroissemens qu'on a pu remarquer dans cette capitale. Si, dans l'intérieur de la ville, son embellissement et son assainissement ont commandé la destruction de plusieurs bâtimens, d'un autre côté les jardins de beaucoup de couvens et de maisons particulières ont été bâtis. Au-delà des boulevards du nord les rues nouvelles qu'on a ouvertes et les édifices qu'on a élevés dans un espace de deux lieues de long équivalent à une fort grande ville. Cependant le nombre des naissances et des décès n'a pas augmenté en proportion de sa population. Une année moyenne, prise de 1745 à 1756, sur une population de 589 mille âmes, a donné, suivant Lalande [2], 23,391 naissances et 18,672 décès. A ce compte la population de 1827, de 890 mille âmes, aurait dû avoir pour résultats

35,344 naissances,
et 28,214 décès :

or, les recensemens de la même année ont donné seulement

29,806 naissances,
et 23,533 décès [3] ;

environ un sixième moins de naissances et de décès que la proportion, si elle était demeurée la même.

On trouverait vraisemblablement des résultats analogues dans les diverses provinces de France et dans les autres pays de l'Europe ; car la manière de vivre a fait des progrès partout, et partout se sont étendues les nouvelles découvertes de l'art de guérir. Mais une preuve beaucoup plus directe de la prolongation de la vie moyenne, et une preuve très-authentique, se trouve dans les registres de l'état civil de la république de Genève, registres qui sont tenus avec exactitude dès l'année 1561. D'après

[1] Voyez l'Annuaire du bureau des longitudes, année 1829, page 113.
[2] Encyclopédie, art. Population.
[3] Annuaire du bureau des longitudes pour 1829, page 88.

ces registres, le docteur Odier a trouvé que la vie moyenne, à Genève, a été,

dans le 16e siècle, de 18 1/2 années.
dans le 17e siècle, de 23 1/3 *dito.*
dans le 18e siècle, de 32 1/4 *dito.*

Cette progression remarquablement croissante prouve qu'à Genève du moins, chaque personne en mettant le pied sur le seuil de la vie, a maintenant la chance de vivre pendant un espace de temps presque double de celui dont elle aurait pu se flatter de disposer si elle fût née trois siècles plus tôt.

Un mathématicien laborieux, M. Duvillard, d'après d'autres calculs, a estimé qu'entre une population soumise à la variole, et une population vaccinée, la vie moyenne s'élève de 28 3/4 années à 32 1/4.

D'autres observateurs ont remarqué qu'en Suisse, bien que la prospérité et la population du pays aient considérablement augmenté depuis l'année 1620, cependant, d'après les registres, le nombre des naissances a diminué [1]; ce qui est, comme vous l'avez vu, le signe d'une longévité plus grande.

Si nous pouvions avoir des relevés anciens et nouveaux dans tous les pays de l'Europe, il est probable que nous aurions des résultats analogues et qui ne différeraient que dans leurs proportions. Nous pouvons donc affirmer que sur un même nombre de personnes, dans les pays qui ont participé aux progrès de la civilisation, il se trouve une plus grande population virile, un plus grand nombre de gens qui sont dans la force de l'âge, qui jouissent de la plénitude de leurs facultés et d'un meilleur état de santé, qu'à aucune autre époque; et qu'il faut pour tenir au complet les populations que chaque pays peut nourrir, moins de naissances à proportion de ce nombre, qu'il n'en a fallu à aucune autre époque [2].

---

[1] Prunelle : *de l'Action de la Médecine.*

[2] Je ne dis pas qu'il y ait à présent, absolument parlant, moins de naissances qu'autrefois, mais qu'il y en a moins par rapport à la population, qui est entretenue avec une moins grand nombre de naissances et de décès. Quant au nombre des vivans, il ne dépend pas du nombre des naissances, ni de celui des décès, ni des progrès de l'art de guérir, mais de la production des biens qui servent à l'entretien des hommes. Si la France ne pouvait nourrir que 20 millions d'habitans, comme au 18e siècle, elle n'aurait encore que 20 millions d'habitans, malgré l'inoculation, la vaccine, et un meilleur régime diététique.

Les mêmes progrès se continueront selon les apparences. Ce n'est que vers la fin du dernier siècle que la pratique de l'inoculation s'est un peu généralement répandue, et ce n'est que dans celui-ci que la vaccination, qui vaut mieux, a succédé à l'inoculation. Des améliorations importantes, dont on éprouvera successivement les effets, ont été introduites dans le régime sanitaire et les habitudes des peuples.

Ces améliorations sont principalement sensibles dans les classes instruites et bien élevées. Ce sont elles qui participent les premières aux progrès en tous genres. Les bonnes méthodes et les bonnes habitudes gagnent ensuite, mais lentement, les classes laborieuses et les habitans des campagnes. Si le peuple apprenait plus généralement à lire, les progrès seraient plus rapides [1].

Ces progrès exigent que l'on fasse usage avec beaucoup de précaution des tables de mortalité qu'on a pu dresser jusqu'à présent. Les lois de la mortalité ont varié et varieront encore. Déjà elles ont jeté dans quelques erreurs, les fondateurs de rentes viagères et de compagnies d'assurances sur la vie; ils ont été obligés de fonder leurs calculs sur des documens fournis par les grandes masses de la population, tandis que les actionnaires et les rentiers qui prenaient part à leurs entreprises, étaient des personnes de choix et dont la vie moyenne était plus longue que la vie moyenne de toute la nation.

Je dois vous faire remarquer encore que les tables de mortalité qui donnent le nombre des naissances et des décès, ne sont point une indication sûre de la population existante. Partout où la vie moyenne est plus longue, la population est plus nombreuse par rapport aux naissances. Car des recrues qui vivent plus long-temps, forment un nombre d'hommes plus considérable que des recrues qui vivent peu. Partout où, en vertu d'une production plus active, la population va croissant, la population est moins nombreuse par rapport aux naissances; car les naissances sont le fruit de la production de l'année courante, production qui dans ce cas est supérieure à celle des années précédentes; et la population totale est le fruit de cent années précédentes, dont chacune, dans l'hypothèse, a été, pour la production, inférieure à l'année présente.

Dans un sens contraire, le nombre des naissances trompe lorsque le

[1] Les écoles d'enseignement mutuel avancent ces progrès; les prédicateurs fanatiques les retardent, en faussant les idées du peuple.

pays décline. Il indique alors une population moins nombreuse à proportion, qu'elle n'est réellement; car les naissances de l'année sont le résultat de circonstances plus fâcheuses que celles des années précédentes, auxquelles on doit la population actuelle. C'est donc un expédient très-imparfait que celui que Necker a adopté dans son livre de l'*Administration des finances*, pour évaluer la population de la France. Il multiplie le nombre des naissances annuelles par 25 3/4, et lui-même convient que dans bien des localités, il faudrait les multiplier par 28, par 30 et davantage. Mais Necker est excusable, puisqu'il n'avait pas d'expédient meilleur à sa disposition. Dans la réalité il n'y en a qu'un bon qui est un dénombrement bien fait, et il n'y a qu'un gouvernement très-peu vexatoire et peu dépensier, qui puisse se flatter d'obtenir des renseignemens exacts; car lorsque les citoyens sont exposés à un service militaire, à des corvées, à des impositions plus fortes, ils parviennent toujours à déguiser leur nombre réel.

CHAPITRE VIII.

Des progrès désirables de la population.

Dans l'intérêt d'un pays quelconque, l'accroissement de sa population ne peut sembler désirable que sous le rapport de sa puissance, ou du bonheur de ses habitans. Avec une population plus nombreuse, le pays sera-t-il plus puissant, sera-t-il plus heureux? Telles sont les questions que nous devons nous faire.

Or, il est bien évident que la puissance et le bonheur ne sont point en raison de la population. La Chine contient, au rapport de Macartney, trois cents habitans par mille anglais carré [1]; et les rapports des autres voyageurs ne démentent pas essentiellement cette observation. L'Angleterre n'en nourrit que cent soixante-cinq sur une égale étendue de terrain [2]. En faudrait-il conclure que la puissance de l'empire chinois est à peu près double de celle de l'Angleterre? On serait démenti par cet immense développement de forces navales de la Grande-Bretagne, par ce

[1] Macartney : *Voyage en Chine*, tome IV, p. 314. Cela fait presque 2700 habitans par lieue carrée.

[2] Jos. Lowe : *Present state of England*, appendix, page 70.

commerce qui s'étend jusqu'aux confins de l'univers, et ces colonisations qui portent la civilisation sur des terres naguère inhabitées.

Dans tous les pays où l'esclavage est admis, chez les Orientaux, dans les contrées d'Amérique où l'on a conservé des nègres esclaves, on se tromperait beaucoup si l'on mesurait l'importance du pays sur le nombre des hommes. C'est leur qualité, non moins que leur nombre, qui est à considérer; et leur qualité dépend principalement de ce qu'ils ont à consommer. Leur instruction fait partie de leur consommation; car la nourriture de l'intelligence et de l'âme, coûte aussi bien que celle du corps.

Laissant de côté la question de savoir s'il convient à un peuple d'être puissant au-delà de ce qui est nécessaire à la sécurité, à l'indépendance des citoyens, tout le monde conviendra qu'il est désirable que la puissance d'une nation s'étende jusqu'au point qu'elle ne puisse pas être facilement envahie, et qu'elle puisse efficacement protéger ceux de ses citoyens que le commerce ou les sciences conduisent hors de chez elle : or, cette puissance, du moins dans les temps modernes, est due principalement à la production des richesses; car des armées nombreuses et braves ne suffiraient plus pour étendre l'influence d'une nation : il faut de plus que ces armées soient bien entretenues, pourvues de vaisseaux et d'une immense quantité d'armes et de munitions; autrement leurs attaques, malgré les plus éclatans succès, n'entraînent point de conséquences durables, et bien souvent se terminent par le désastre et la confusion.

Quant à la condition des hommes, il est évident que chaque homme, en particulier, ne tire aucun surcroît de bonheur du nombre de ses concitoyens, mais bien plutôt de son aisance personnelle et de l'aisance du reste de sa nation, car, à défaut d'aisance, chaque famille a d'autant plus de ressources que le pays tout entier est mieux pourvu. Or, une population n'est bien pourvue qu'à l'aide d'une quantité de produits suffisante.

Qu'on ne se prévale pas ici de ce principe établi plus haut, qu'une nombreuse population est l'indication d'une production abondante. Avec un climat et des habitudes semblables, sans doute le pays le plus productif sera le plus peuplé; mais avec des besoins circonscrits il pourra être plus populeux quoique moins productif. Quand les institutions tendent à l'abrutissement d'une population, elle peut être réduite à vivre de trop peu. Les parias à qui l'on dit dans l'Inde qu'ils sont d'une nature inférieure, et qui le croient, peuvent vivre sans murmurer, pourvu que chaque famille ait une hutte en terre et un peu de riz bouilli chaque jour.

C'est aussi, jusqu'à un certain point (aux murmures près), la situation des paysans irlandais, les parias de l'Angleterre. Depuis 1780, la population de l'Irlande s'est accrue dans une proportion presque aussi rapide que celle des États-Unis. Aux États-Unis, elle a été progressivement prospère: en Irlande, progressivement misérable, parce que les enfans s'y sont multipliés plus encore que les produits.

Relativement à la condition des hommes, il faut donc nécessairement mettre toujours en rapport le nombre des hommes avec la somme des produits; et quand on vous parle de la population d'un état, d'une province, vous êtes toujours en droit de demander : *Comment y vit-on* [1] ?

Les produits ont pour objet de satisfaire nos besoins, et la nature ayant attaché un sentiment de plaisir et de bien-être à cette satisfaction, le bonheur des individus, toutes choses égales d'ailleurs, est proportionné à la quantité de besoins qu'ils peuvent satisfaire, et par conséquent à la quantité de produits dont ils peuvent disposer.

Je sais fort bien que certains philosophes ont prêché la doctrine que l'homme est d'autant plus heureux qu'il se contente de moins. Mais c'est une exagération. Leur précepte, pour être raisonnable, ne doit pas aller jusqu'à prescrire de se passer des biens que l'on peut obtenir par une industrie honnête; dépouillé d'exagération, il enseigne seulement à supporter la privation de ceux auxquels on ne saurait atteindre, ou qu'il faudrait acheter par de trop grands sacrifices.

Je sais fort bien encore que la surabondance des biens produit la satiété, et que la satiété ne fait pas le bonheur; mais cette considération, applicable à peine à un homme sur dix mille, n'empêche pas au fond que le bonheur des sociétés ne soit proportionné à la quantité des besoins raisonnables qu'elles sont à portée de satisfaire.

Or, le pays où le plus de besoins peuvent être satisfaits est celui où l'on trouve non pas le plus de population à proportion de l'étendue du territoire, mais le plus de produits à proportion du nombre des hommes.

On ne doit pas en conclure qu'il soit utile et bon de réduire le nombre des hommes pour que ceux qui restent vivent plus à l'aise, ainsi que l'ont osé dire quelques philosophes à moustaches, pour justifier la guerre et ses massacres. Ce n'est point ainsi heureusement qu'on achette l'aisance.

---

[1] Cette question fait le sujet d'un des livres les plus recommandables du siècle dernier : *De la Félicité publique*, par Chastellux, aussi solide penseur que bon écrivain.

En détruisant des hommes on détruit des producteurs aussi bien que des consommateurs : les places vacantes sont bientôt remplies il est vrai ; mais elles sont désavantageusement remplies. Un homme robuste, et dans la force de l'âge, capable de servir sa famille et son pays par son travail et son intelligence, est remplacé par un enfant débile, qui est une charge loin d'accroître le revenu ; et le nouvel enrôlé, le soldat, qui aurait fait vivre, indépendamment de lui, deux, trois personnes, ne peut vivre lui-même qu'aux dépens des autres. Lorsque la production est insuffisante pour la population, ce n'est donc pas la population qu'il faut réduire, c'est la production qu'il faut accroître ; et j'avoue que c'est un peu moins facile que d'ordonner une levée de troupes ou une proscription.

Par une suite nécessaire, un pays n'est pas bien pourvu de provisions parce qu'il a peu d'habitans, ni mal pourvu quand il en a beaucoup. La Syrie et l'Égypte sont plus mal pourvues aujourd'hui qu'elles ont une faible population, qu'autrefois où elles étaient excessivement populeuses. En France, au contraire, où la population est actuellement double tout au moins de ce qu'elle était sous les derniers Valois, elle est beaucoup mieux pourvue qu'elle n'était alors, c'est-à-dire mieux logée, mieux nourrie, mieux habillée. Pourquoi ? c'est que les progrès de la production ont excédé ceux de la population. Les habitans de ce royaume n'eurent pas plus d'aisance quand Louis XIV eut obligé les protestans à chercher un refuge à l'étranger, et qu'il eut confisqué tout ce qu'il put saisir de leurs biens.

On ne se tromperait pas moins si, pour réserver aux peuples plus de moyens de subsistances, on répudiait les machines, le pouvoir des capitaux, et en général tous les moyens expéditifs. On augmenterait le nombre des hommes, mais non la quantité des produits sur lesquels ils peuvent vivre. J'ai vu admirer la sagesse des Chinois, qui ne font pas exécuter par des machines les travaux dont les hommes sont capables. En Chine, on voit en effet de lourds fardeaux, tels que ceux qui chargeraient une voiture de roulier, transportés à l'épaule, au moyen d'un brancard compliqué, par 32 hommes qui se distribuent avec assez d'égalité la totalité du fardeau. Chez le même peuple, c'est à force de bras qu'on monte l'eau des arrosemens, qu'on écrase le riz, que l'on presse la canne à sucre. Qu'en arrive-t-il? la valeur du produit n'en est pas plus grande ; seulement elle se distribue entre un plus grand nombre de travailleurs, et la portion qui en revient à chacun, est trop petite pour les faire vivre à l'aise.

C'est afin de procurer aux hommes de quoi vivre que l'on repousse à la Chine l'emploi des animaux et des machines expéditives ; c'est afin de nourrir 32 hommes qu'on leur fait transporter la charge de 5 à 6 chevaux. Qu'en résulte-t il ? qu'il faut que trente-deux hommes vivent sur ce qui ferait la ration de six chevaux. Vous voyez, messieurs, que ces pauvres hommes manquent du nécessaire précisément à cause des institutions faites pour le leur assurer : c'est ainsi qu'en Europe on fait des lois prohibitives des produits étrangers, afin de favoriser la population indigène, et de faire vivre douze hommes dans la gêne au lieu de six dans l'abondance.

En Europe, un homme qui a une mauvaise charrette et un mauvais cheval à lui, possède en cela même un capital quelconque. Il a donc pour revenu, outre le salaire qu'il gagne en conduisant son maigre équipage, le profit que lui vaut cet équipage lui-même : il est capitaliste en même temps que travailleur. A la Chine, pour traîner la même charrette, quatre hommes se mettent à l'œuvre, et nul d'entre eux ne se fesant aider par un capital de quelque importance, ne retire de ce travail que le simple salaire de sa peine réduit au minimum par la concurrence. Une machine produit et ne mange pas, ou du moins on peut la nourrir à meilleur compte que des hommes ; et ce qu'on économise sur son entretien ne cause aucune souffrance à l'humanité.

Vous voyez par là, messieurs, que les institutions les plus favorables au bonheur de l'humanité sont celles qui tendent à multiplier les capitaux. Un nouveau capital mis en action augmente directement la quantité des produits et n'augmente qu'indirectement le nombre des consommateurs. Une amélioration sur un fonds de terre doublera le produit de ce fonds, et il n'y aura pour consommer ce produit double que les mêmes propriétaires, les mêmes cultivateurs, etc. Il convient donc d'encourager les hommes à faire des épargnes plutôt que des enfans ; les épargnes placées reproductivement procurent l'abondance des choses consommables qui satisfont aux besoins de la vie ; ce sont les épargnes qui permettent aux familles de consommer, outre le revenu de leur industrie, de leurs travaux et de leurs talens, un autre revenu encore, celui de leur capital. Plus il y a dans une nation de ces familles qui vivent sur plusieurs revenus différens, mieux cette nation est pourvue : c'est là ce qui fait la différence d'un peuple qui a de l'aisance avec un peuple qui n'en a pas.

M. de Tracy, dans son *Commentaire sur l'Esprit des Lois*[1], qui vaut

[1] Chap. XVI.

mieux que l'Esprit des Lois, distingue, avec beaucoup de raison, les peuples *riches* des peuples *où il y a de grandes richesses*. Il est à remarquer, ajoute-t-il, que le peuple est presque toujours plus riche dans les nations que l'on appelle *pauvres* que dans les nations que l'on appelle *riches*. Il est bien vrai qu'en Suisse, pays que l'on regarde comme pauvre, parce qu'il ne s'y trouve point de fortune colossale, le moindre paysan a de quoi vivre indépendant, et que dans un pays peut-être le plus riche de l'Europe, en Angleterre, on est obligé de donner des secours à la huitième partie de la population.

Lorsqu'on dit qu'une nation est amollie par le luxe et les richesses, cela ne peut s'entendre que d'une fort petite partie de la nation ; le reste est abruti par la misère et par la pauvreté ; et si les richesses y étaient mieux réparties, personne ne serait abruti.

En résumé, toute population qui porte en elle les moyens de bien vivre, est désirable, et toute population qui ne peut vivre que misérablement est à redouter.

CHAPITRE IX.

De la distribution des habitans en chaque pays.

Le principe de la population agit dans chaque localité de chaque pays, aussi bien et de la même manière que vous avez vu qu'il agit sur le pays tout entier. C'est lui qui détermine la population que nous voyons dans un certain canton, dans une certaine ville en particulier. Chaque localité à un nombre d'habitans proportionné à ses produits.

Je sais qu'il y a des lieux, comme autrefois Versailles, où il se produisait fort peu de valeurs et où il s'en consommait beaucoup. Une partie des fruits de l'agriculture, des manufactures, du commerce des provinces, levés par les collecteurs de l'impôt, y étaient absorbés par une population presque entièrement composée de gens tenant des emplois ou des pensions de la cour, et de leur subordonnés : fournisseurs, domestiques et autres. Mais aussi, du moment que cette distribution forcée d'une portion des produits de la France a cessé d'avoir lieu, la population de Versailles est tombée à la moitié, peut-être au tiers, de ce qu'elle était auparavant.

J'appelle cela une distribution forcée, parce que ce n'est que forcément que les contribuables fournissent aux dilapidations d'une cour. Il n'y a de

distribution naturelle de l'argent des contributions, que lorsque le traitement des fonctionaires publics n'est qu'une équitable indemnité de leurs travaux, indemnité débattue et réglée entre eux et les mandataires des contribuables.

On peut donc dire que, sauf les cas où le cours naturel des choses est dérangé par l'intervention de la force (et ce sont des cas d'exception), chaque localité a autant d'habitans qu'elle en peut faire vivre par ses produits, et n'en a pas davantage.

Je dis *par ses produits*, sans en spécifier la nature, parce que les échanges, ainsi que je vous l'ai déjà montré pour la population générale, transforment un produit quelconque, en tout autre produit dont le besoin se fait plus vivement sentir. Une ville ne produit point de blé ; mais elle produit des valeurs avec lesquelles elle achette du blé. Un village ne produit point de drap ; mais il produit d'autres valeurs avec lesquelles il achette du drap. Ainsi la ville d'un côté, la campagne de l'autre, auront des habitans en proportion des valeurs qu'elles auront produites. La ville en outre pourra contenir une partie des propriétaires fonciers, parce que leurs profits, nés dans la campagne, peuvent être transportés à la ville. Sauf ces explications très-simples, on peut dire que chaque localité a un nombre d'habitans proportionné à ses produits [1].

Toutes les fois que vous voudrez vous rendre raison du nombre considérable d'habitans qui se rencontrent en certain lieu, ou que vous voudrez pressentir la population qu'un certain endroit est susceptible de nourrir, informez-vous des moyens de production qu'on y trouve.

Comme les hommes, en quittant la vie sauvage et la vie nomade, se bâtissent avant tout des logemens, et que des maisons, quelles qu'elles soient, sont des objets apparens, on peut avec assez de certitude juger de la population d'un canton par le nombre des habitations qu'il présente, surtout lorsque l'on a l'expérience des mœurs du pays, et qu'on sait le nombre de personnes qui, dans les différentes conditions sociales, ont coutume de loger dans une même habitation. Aussi Arthur Young, dans son *Voyage en France*, juge-t-il que la population et par conséquent

---

[1] Une erreur très-commune chez les anciens économistes, c'est de dire que Paris absorbe les produits des provinces, et ne leur rend rien. Certes les gens de la campagne ne donnent pas leurs produits pour rien. Paris est une ville de grande manufacture et de grand commerce, et fournit beaucoup de choses aux provinces.

la production de certains cantons est croissante, lorsqu'il y voit des maisons neuves. *C'est un signe*, ajoute-t-il, *qui ne m'a jamais trompé*. Cependant il faut s'assurer que ce ne soit pas par l'effet d'un monopole qui ne favoriserait la production d'un endroit, qu'aux dépens d'un autre. En voyant une ville comme celle de Lorient, créée par le privilége qu'elle avait seule de faire le commerce de l'Inde, on aurait eu tort peut-être, d'inférer de son agrandissement, que la population de la France s'était accrue d'autant. Les maisons qu'on y élevait, étaient peut-être bâties aux dépens de Nantes et de Bordeaux.

Les moyens de production sont ou généraux, c'est-à-dire les mêmes pour tous les lieux, comme l'industrie, les capitaux; ou spéciaux et particuliers à la localité. Les moyens généraux nous les avons étudiés dans tous le cours de ces leçons; quant aux moyens spéciaux, je ne peux que vous en citer quelques exemples, qui vous aideront à porter un jugement sur les cas analogues.

M. Cleland, de Glasgow, qui a fait imprimer les relevés de la population de l'Écosse, paroisse par paroisse, pour l'année 1821, fait remarquer que le nombre des habitans s'est accru dans tous les lieux où l'on a ouvert des mines de houille et des carrières; dans tous les lieux où l'on a partagé des biens communaux et où par conséquent les produits du sol se sont multipliés par la culture; dans tous les lieux où l'on a établi des routes, des ports et autres moyens de communication propres au débouché des produits, et surtout dans tous les lieux où l'on a formé de nouvelles manufactures.

Là où il s'est formé des grandes fermes et des pâturages, la population a diminué; non que la production totale ait été moins considérable, mais parce qu'une grande partie de la valeur produite appartient dans ces cas-là aux capitalistes habitans des villes.

M. John Sinclair, dans sa statistique de l'Écosse, rapporte qu'un village nommé *Petty*, n'avait pour combustibe que des tourbes, et que ses tourbières étant venues à s'épuiser, ce village s'est dépeuplé. Un autre village d'Écosse, nommé *Tyric*, a vu au contraire s'augmenter sa population, aussitôt qu'on y a découvert, en très-grande abondance, une espèce de mousse excellente pour le chauffage. Il paraîtra étonnant aux personnes peu familières avec l'économie sociale, qu'une substance qui ne peut pas servir d'aliment accroisse la population; elle l'accroît de même que la production des clous, des planches, que l'on fabrique dans d'autres villages, et qui directement, ne peuvent pas nourrir non plus.

Mais, dira-t-on, une mousse qui n'est bonne qu'à brûler, ne peut supporter les frais d'un long trajet, et ne saurait s'exporter dans d'autres cantons pour obtenir des vivres en échanges. — Messieurs, cette mousse augmentait les revenus du village de Tyrie, même en ne s'exportant pas. En effet, on ne peut nulle part se passer de combustible. Les habitans de Tyrie, avant qu'ils en eussent chez eux, devaient s'en procurer pour apprêter leurs alimens, pour résister aux rigueurs de l'hiver, pour exercer quelques arts enfin. Ce combustible, ils étaient forcés de le faire venir d'une distance plus ou moins grande, après l'avoir payé plus ou moins cher. Mais quand le nouveau chauffage a été découvert, non-seulement les anciens habitans ont vu s'augmenter leurs revenus de toute la somme qu'ils ont payée de moins pour leur combustible; mais tous ceux qui sont nés ou qui sont venus s'établir à Tyrie, se sont trouvés avoir sur leurs moyens de production, quels qu'ils fussent, terres, capitaux ou industrie, un excédant d'autant plus fort qu'ils avaient moins à dépenser en combustible, ce qui équivaut à une augmentation directe de revenu, de moyens d'existence, de population.

Cette observation a ses analogues dans les grands états comme dans les petits villages. Si nous consommons en France, chaque année, pour 80 millions de francs en sucre, et si par une amélioration dans les procédés du commerce, par un tarif de droits plus modéré, et la diminution de frais qui en résultera, nous obtenons la même quantité de sucre pour un quart moins de dépense, c'est-à-dire pour 60 millions de francs, nous n'aurons pas moins de sucre à consommer, ni sous ce rapport moins de moyens d'exister; mais nos revenus se trouveront augmentés des 20 millions que nous aurons dépensés de moins en sucre; et cette augmentation de revenu pouvant être appliquée à des objets quelconques de consommation, entraînera une augmentation équivalente dans la population. Par la même raison une augmentation dans le prix du sucre produirait un effet contraire, et causerait, si elle était permanente, toutes choses d'ailleurs égales, une diminution de population en France.

En effet si la France est entraînée à une dépense en sucre plus forte d'un million seulement, sans avoir plus de sucre, la France a un million de moins à donner à ses autres consommations; ses revenus sont diminués d'un million, et sa population suit ses revenus.

Toutes les économies que l'on parvient à faire sur les frais de production, étant équivalentes à une augmentation de revenu, dans tous les lieux où l'on a pu substituer avec avantage l'action de la machine à vapeur à

l'action des hommes, les revenus du canton ont été augmentés, et par suite la population. D'où il est résulté cet effet bizarre, que les hommes se sont multipliés principalement dans les lieux où l'on est parvenu à se passer de leur travail. Là où dix hommes travaillaient, on a établi une machine qui fesait l'ouvrage de cent hommes; on a donc pu nourrir cent hommes au lieu de dix. C'est ainsi que les mines de houille en épargnant la main-d'œuvre, ont triplé et quadruplé, depuis un demi-siècle, la population des villes de Birmingham, de Sheffield, Manchester, Newcastle, et Glasgow. Ce n'est pas au son de la lyre d'Amphion que leurs briques se sont arrangées en maisons : c'est à la fumée du charbon de terre; ce qui n'est pas tout-à-fait aussi poétique, mais beaucoup plus avéré.

CHAPITRE X.

De la formation et de l'agrandissement des villes.

Il y a d'autres motifs encore que ceux que nous avons vus, pour ces agglomérations de bâtimens que nous nommons des bourgs, des villes, des capitales. Lorsque nous avons étudié les échanges, nous avons vu qu'ils sont fondés sur cette circonstance que chaque producteur ne fabriquant en général qu'une seule espèce de produits, et ses besoins variés l'obligeant de consommer des produits de mille espèces diverses, il est obligé de vendre, à peu de choses près, la totalité de sa production, et de racheter de même la presque totalité de sa consommation. Or, pour accomplir tous ces échanges, des lieux de réunion sont nécessaires; des lieux où tous ceux qui ont à vendre, puissent rencontrer ceux qui ont besoin d'acheter, et réciproquement.

De là les marchés, les réunions de producteurs en certains lieux déterminés; et à mesure que les relations des producteurs entre eux, ont acquis de l'importance, ces marchés, qui étaient périodiques, sont devenus perpétuels. Un fabricant de poteries, au lieu d'apporter au marché ses pots, le jour de la semaine où le fermier y apportait son grain, les a vendus à un homme tenant boutique; tellement que non-seulement le fermier, mais le citadin, à quelque jour de la semaine qu'il eût besoin de poterie, a été assuré d'en trouver un assortiment dans la boutique du marchand.

Cette facilité a fait grouper autour du marché tous les producteurs qui pouvant également bien exercer partout leur industrie, ont le choix de

leur emplacement; et ceux qui n'ayant d'autres soins que de dépenser les produits de leurs capitaux et de leurs terres, pouvant se placer également partout, doivent naturellement préférer les endroits où les objets de consommation se présentent en plus grands assortimens, et où ils peuvent rencontrer en outre les agrémens de la société. Les manufacturiers qui emploient beaucoup de bras, ont dû se mettre à portée des lieux plus habités; et enfin ces mêmes lieux étant le rendez-vous naturel des habitans de tout le canton, c'est là qu'on a dû placer les administrations, les tribunaux, et toutes les personnes qui y tiennent.

C'est ainsi que se sont formées toutes nos villes. Nous n'en voyons plus guère commencer en Europe, mais dans les pays plus neufs, où il y a beaucoup de terres qui se défrichent, beaucoup d'industrie et d'activité, et par conséquent où les produits se créent aisément, de même que la population, il s'établit beaucoup de villes nouvelles et elles croissent avec rapidité; c'est surtout lorsque des avantages particuliers au local se joignent à l'avantage essentiel de communiquer facilement avec tous les environs, et de là ensuite avec les provinces éloignées du même pays et de l'étranger. Cette facilité de communication est essentielle, car un endroit ne peut devenir un lieu de réunion que lorsqu'on y arrive facilement et qu'on en sort de même.

Voici ce que M. Birkbeck, qui dans ces dernières années est allé s'établir dans les provinces occidentales des États-Unis, nous dit de la manière dont les villes y prennent naissance.

« Sur les points où plusieurs nouveaux colons ont acheté des mains du » gouvernement, dans le voisinage les uns des autres, des terres pour les » défricher, un propriétaire qui voit d'un peu plus loin les besoins du pays, » et ses progrès futurs, supposant que sa position est favorable à l'empla- » cement d'une ville nouvelle, divise son terrain en petits lots séparés par » des rues commodément tracées, et les vend à mesure que l'occasion » s'en présente. On y bâtit des habitations. D'abord un magasinier (on » appelle de ce nom un marchand en toutes sortes d'objets) arrive avec » quelques caisses de marchandises, et ouvre une boutique. Une auberge » s'élève auprès, et devient la résidence d'un médecin et d'un homme de » loi qui fait l'office d'un notaire, d'un agent d'affaires; le magasinier y » prend ses repas, et tous les voyageurs s'y arrêtent.

» Bientôt arrivent un forgeron et d'autres artisans, à mesure que le » besoin s'en fait sentir. Un maître d'école qui sert de ministre pour

» toutes les sectes chrétiennes, est un membre obligé de la naissante
» commune.

» Si l'endroit est vraiment commode, les cultivateurs d'alentour s'y ren-
» dent, pour vendre et acheter, et la ville s'accroît jusqu'à devenir un cen-
» tre, un espèce de chef-lieu du pays environnant.

» Cent de ces tentatives ont échoué, et l'on a été obligé de faire passer
» la charrue sur des terres où l'on aurait bien voulu voir des maisons;
» mais il y en a cent autres qui prospèrent.

» Il n'y a qu'un an que dans le local de cette ville de Princeton où je
» suis (c'est toujours M. Birkbeck qui parle), on ne voyait que des gens
» vêtus de peaux; maintenant on se montre à l'église en bel habit bleu;
» les femmes en robes de toiles peintes et en chapeaux de paille.

» Une fois la ville commencée, la culture se propage rapidement et se
» varie dans ses environs. Les denrées surabondent. Des moulins à eau,
» ou (si les chutes manquent) des moulins à vapeur s'établissent sur la
» première rivière navigable. L'excédant des provisions s'en va par le
» Mississipi, et la même rivière rapporte les objets d'échange qu'on tire
» d'outre-mer, par l'entremise de la Nouvelle-Orléans qui est déjà, et de-
» viendra encore plus, un entrepôt immense. »

Ce besoin d'un centre, d'un point de réunion qui est le premier motif de la formation des villes, est aussi celui qui provoque leur plus grand accroissement. Alexandrie d'Égypte, Constantinople, Venise, ont été des centres de communications, des entrepôts de commerce, entre l'Europe et l'Asie; c'est-à-dire que les marchands d'Europe y trouvaient les produits de l'Asie, et les Asiatiques les produits de l'Europe : c'est ainsi que dans un marché le cultivateur trouve à vendre son blé, et à acheter les produits de la manufacture voisine; en même temps que le manufacturier y vend ses marchandises et y achette les denrées de la campagne.

Et comme dans le grand commerce il n'est point nécessaire que le marchand se transporte avec sa marchandise; comme il lui suffit de donner des ordres à des commissionnaires, on peut supposer qu'il y avait à Alexandrie des maisons de commission qui se chargeaient d'acheter pour Athènes et Rome, des marchandises de l'Arabie, de la Perse, ou de l'Inde, et qui fesaient des envois à leurs correspondans de Babylone ou de Bombay. Or, on crée des valeurs commerciales, en transportant ainsi des marchandises; et cette production, quand le commerce est considérable, entretient de nombreuses populations. Celle de Venise trouva de quoi se nourrir sur ses lagunes et ses pilotis, parce qu'elle sut devenir un dépôt

de marchandises du Levant, et un dépôt bien sûr, car on ne pouvait s'en emparer ni par mer ni par terre.

Les grands progrès que la navigation a faits depuis que l'on se sert de la boussole, ont permis d'établir de grands entrepôts de commerce, loin des routes directes, et partout où se sont rencontrés des ports commodes, de grands capitaux, en même temps qu'une grande industrie. Or, de *grands capitaux* peuvent se rencontrer partout où l'esprit d'épargne est favorisé par les mœurs et par les institutions; et une *grande industrie* partout où les hommes peuvent développer sans risques leur intelligence et leur activité. Tant qu'on naviguait avec timidité, la situation de Venise, celle de Constantinople, étaient précieuses pour communiquer avec l'Orient. Depuis que l'on sillonne l'Océan dans tous les sens et avec une merveilleuse rapidité, les marchandises de l'Inde ont pu nous arriver par Amsterdam et Londres, qui sont à l'opposé de l'Inde.

Remarquez, messieurs, que ce sont toujours les besoins des peuples et leur génie industriel, qui fait la fortune des villes, et non la volonté de leurs fondateurs [1]. Toutes les puissances du monde ne parviendraient pas à former une ville là où elle n'a pas envie d'exister. Le cardinal de Richelieu, avec tout son pouvoir, a voulu fonder une ville qui portât son nom, et n'a jamais pu y rassembler au-delà de quelques centaines d'habitans.

On ne réussit pas mieux, par un acte de volonté, à borner l'étendue d'une ville qui porte en elle des germes d'agrandissement. Dix fois on a posé des limites à Paris, et Paris les a toujours franchies. En 1724 il parut une ordonnance du roi qui défendit de bâtir à Paris au-delà des boulevards du nord. Le motif qu'en donne le vertueux abbé de Saint-Pierre dans ses *Annales*, est curieux : *C'est*, dit-il, *afin que les habitans soient plus rassemblés et les maisons plus hautes*. C'est-à-dire qu'il donne pour borner la ville, les motifs même qui doivent faire désirer de l'étendre. « De

[1] Ce ne fut point parce qu'Alexandre fonda Alexandrie en Égypte et lui donna son nom, que le commerce de cette ville prospéra; ce fut parce qu'il détruisit la ville de Tyr, où se fesait auparavant le commerce avec l'Asie; ce fut parce qu'Alexandrie était située en face de l'Archipel grec, dans un pays qui fut soumis à des princes grecs, et qu'une domination habile dans les choses de marine, remplaça un gouvernement qui avait la navigation en horreur. Ce fut un ensemble de circonstances, déterminées il est vrai par le règne d'Alexandre, mais dont la fondation de la ville d'Alexandrie fut la moindre.

» semblables réglemens, dit Jérémie Bentham [1], ne servent qu'à entas-
» ser des habitans dans des demeures étroites, à rendre l'air malsain, à
» procurer des maladies contagieuses, et à faire bâtir une ville sur une
» autre. »

Quant à la manière dont s'exprime J.-J. Rousseau sur la même ville, c'est une déclamation que n'appuient point les principes de l'économie politique. « Ce sont, dit-il, les grandes villes qui épuisent un état et qui
» font sa faiblesse. La richesse qu'elles produisent est une richesse appa-
» rente et illusoire. C'est beaucoup d'argent et peu d'effet. On dit que la
» ville de Paris vaut une province au roi de France : moi, je crois qu'elle
» lui en coûte plusieurs; que c'est à plus d'un égard que Paris est nourri
» par les provinces, etc. »

Il est vrai que les provinces envoient leurs produits à Paris; mais elles ne les y envoient pas gratuitement; avec les profits qu'elles en tirent, elles se procurent les produits des arts de Paris; et plus elles s'en procurent, moins leurs habitans sont fainéans et grossiers. Si les impôts des provinces sont principalement dévorés à Paris par le gouvernement, il ne dévore pas moins les contributions de Paris même.

A mesure que les villes étendent leurs limites, les parties anciennement tracées et anciennement bâties cessent d'être en harmonie avec le nombre et la richesse de leurs nouveaux habitans. Toutes les rues bâties à Paris jusqu'à François I[er], sont faites pour les communications de cent cinquante mille habitans tout au plus, parmi lesquels il n'y en avait pas un seul qui eût un carrosse ou un cabriolet, car ce genre de luxe était encore inconnu du temps de ce prince. Il fallait par conséquent moins d'espace pour la circulation des personnes et des approvisionnemens. Il en fallait moins encore dans certaines portions centrales de la ville qui ont été bâties lorsqu'elle ne comptait encore que vingt mille, douze mille habitans, et même moins. Aujourd'hui, dans ces mêmes rues, il passe cent fois plus de monde, sans compter les chevaux, les voitures, les approvisionnemens que suppose une population plus riche et plus nombreuse. Aussi l'intérieur de nos villes, et surtout de Paris, ne suffit point à la circulation de leurs habitans, et les accidens s'y multiplient tous les jours davantage. Malheureusement les progrès mêmes de la civilisation et des richesses, élèvent le prix de l'espace à mesure qu'il devient plus nécessaire. Pour

[1] *Théorie des Peines*, tome II, page 310.

élargir les rues de l'intérieur de Paris à un point désirable, il faudrait acheter pour une somme si énorme de terrains et de maisons, que cette dépense serait trop considérable, non-seulement pour les revenus de la commune, mais de l'état. Tout ce qu'on peut faire, c'est d'ouvrir quelques grandes communications devenues indispensables.

Quant aux rues nouvelles, un gouvernemeut est inexcusable de ne pas prescrire qu'on leur donne une largeur suffisante, et de ne pas borner la hauteur des maisons à 14 ou 15 mètres, tout au plus, pour conserver au jour plus d'accès, à l'air plus de circulation. Et qu'on ne se plaigne point que c'est un attentat à la propriété. La propriété, instituée pour le bien de tous, ne peut pas pousser ses droits jusqu'au détriment de tous. Ce qui menace le public excède les droits de la propriété. Un propriétaire peut faire ce qui lui plait sur son terrain, hors une maison dont l'élévation compromette la sûreté et la santé des autres citoyens; car leur personne est une propriété aussi qui veut de même qu'on la respecte. D'ailleurs quand une ville s'étend, les terrains qui deviennent propres à porter des maisons, acquièrent, grâce à la voie publique, une si grande valeur, que la voie publique qui leur procure cet avantage, a droit à quelques sacrifices de leur part [1].

---

[1] Dans les rues trop étroites, une bonne police diminuerait l'encombrement et les dangers qui en résultent pour le public, en supprimant les boutiques des marchands ambulans et tous les étalages qui empiètent sur la voie publique. On devrait à Paris obliger les conducteurs des carosses et cabriolets à marcher au petit trot de leurs chevaux, ainsi que cela se pratique à Londres, où la police est beaucoup mieux faite sous ce rapport. Il suffirait pour cela de condamner, sur la déposition de trois témoins, les délinquans à une légère amende.

En général, les lois ne sont bien exécutées qu'aux lieux où chaque citoyen a le pouvoir d'en assurer l'effet. Un pays est toujours mal gouverné, quand les fonctionnaires publics sont appelés seuls à en surveiller l'exécution, et peuvent dire à un simple citoyen : *Mêlez-vous de vos affaires; cela ne vous regarde pas*. Comme si la chose publique n'était pas l'affaire de tout le monde !

CHAPITRE XI.

De l'inégalité des récoltes par rapport à la population.

Les récoltes varient d'une année à l'autre. Les populations ne peuvent pas subir des vicissitudes si rapides. Si, année commune, la France produit 60 millions d'hectolitres de froment, et s'il faut, l'un dans l'autre, à chaque individu, deux hectolitres, je conçois qu'une récolte ordinaire nourrira 30 millions d'habitans; mais si l'année suivante la récolte se trouve de vingt millions d'hectolitres de plus, la France aura-t-elle dix millions d'habitans de plus? Non, sans doute : dix millions d'habitans de plus sont le résultat d'une longue prospérité. Faute de consommateurs, on donnera le froment à tout prix : le cultivateur ne sera plus remboursé de ses frais. Si, au contraire, il se trouve un déficit d'un tiers dans la récolte, comme il y en a des exemples, faudra-t-il que la population soit réduite d'un tiers et que dix millions d'habitans soient condamnés à périr? Ce serait un malheur effroyable.

Qu'arrive-t-il donc? Car il est évident que les récoltes sont inégales, et cependant que la population ne varie pas sensiblement d'une année à l'autre. Voici, messieurs, ce que l'on peut présumer.

Lorsque la récolte excède la récolte ordinaire, le blé tombe à bas prix; ce qui en augmente la consommation. On use plus largement de cette denrée. Les classes peu favorisées de la fortune (et ce sont les plus nombreuses), se nourrissent avec plus d'abondance; on donne le bas grain aux animaux, et les hommes mangent une plus grande portion de froment; on multiplie les bestiaux; on engraisse des volailles; on transforme la farine en mets susceptibles de se conserver. On exporte une partie de la récolte; on en met en réserve une autre partie pour attendre le moment d'un meilleur prix.

Lorsqu'au contraire, la récolte de l'année est inférieure à une récolte ordinaire, la classe indigente est avertie, par la cherté du pain, de la nécessité de le ménager : on n'en perd pas; on en mange moins; on cherche des supplémens, soit dans les grains inférieurs, soit dans les fruits, soit surtout dans les racines, comme la pomme de terre; on vend des bestiaux et des oiseaux de basse-cour, au lieu de les multiplier; on consomme les réserves des années précédentes; enfin on se procure par le commerce des denrées alimentaires du dehors.

En dépit de ces palliatifs, une récolte qui excède beaucoup la récolte moyenne ou qui reste fort inférieure à elle, est une circonstance fâcheuse et quelquefois une grande calamité.

Est-elle surabondante? la culture du blé devient désavantageuse; le cultivateur consacre des terres à blé à d'autres cultures; et, comme le bas prix des subsistances favorise les mariages et cause, sinon une augmentation actuelle de population, tout au moins un acheminement vers cette augmentation, il arrive que de pareilles années préparent à la fois pour les suivantes et plus de citoyens, et moins de denrées alimentaires pour les nourrir.

Les mauvaises récoltes et une cherté disproportionnée avec les ressources du consommateur ont des effets encore plus funestes et que je n'ai pas besoin de vous retracer.

Vous voyez, messieurs, que pour le bien de l'humanité, l'effet désirable serait que, dans les années d'abondance, on pût mettre en réserve tout le blé dont on aura besoin dans les années de disette, et procurer ainsi, à chaque nation, une année moyenne proportionnée à sa population moyenne. Le remède paraît simple; mais à l'exécution il est fort difficile; et les publicistes, les hommes d'état se sont long-temps disputés sur les moyens d'atteindre ce but. Les uns ont nettement décidé qu'on n'y saurait parvenir à moins que l'administration ne porte un œil vigilant sur l'état des subsistances, et ne fasse, selon l'occasion, des lois et des réglemens propres à prévenir les inconvéniens qui pourraient résulter pour la population de l'imprévoyance et de la cupidité des particuliers. Les autres ont été d'avis au contraire que tout acte de la part de l'autorité, est plus nuisible qu'utile, et que le meilleur moyen pour assurer l'approvisionnement des peuples, est de laisser toute latitude à l'agriculture et au commerce. D'autres enfin ont pensé qu'en certains pays le commerce et l'agriculture, quoique laissés à la plus entière liberté, ne sauraient se passer tout-à-fait de l'appui de l'administration.

Écoutons les principales raisons sur lesquelles s'appuie chacune de ces opinions, et d'abord les partisans des mesures administratives.

Quand on songe, disent-ils, aux maux effroyables qui accompagnent la disette et surtout la famine; quand on songe aux souffrances, à la mort, aux désordres qu'elle entraîne, on sent la nécessité de ne rien abandonner au hasard des événemens, pour prévenir de si grands malheurs. On doit en conséquence, si l'on voit la récolte mauvaise, défendre l'exportation des grains et des farines; accorder des primes à ceux qui en feront venir;

ordonner pour compte du gouvernement des achats dans l'étranger. Si, malgré la cherté, les fermiers refusent de vendre, il faut les contraindre à porter leur blé au marché. Si des accapareurs veulent spéculer sur la misère publique et former des magasins qui, soustrayant une partie des subsistances aux consommateurs, en font monter le prix encore plus haut, il faut prohiber toutes les ventes clandestines, surveiller les transports de grains et de farine; et quand on en découvre des amas, obliger les détenteurs à vendre à un prix raisonnable. Toutes ces mesures s'expliquent par elles-mêmes, la nécessité les excuse, et l'expérience nous apprend ce qu'il en a coûté pour les avoir négligées.

En France, la sortie des grains fut libre jusqu'en 1692; et en 1693, la disette fut telle qu'on fut obligé de défendre l'exportation *sous peine de mort*.

En 1708, la récolte fut bonne, on permit l'exportation. On ne fit aucune réserve pour l'année suivante où la gelée, saisissant une terre lavée par les pluies, coupa le blé par sa base. La famine de 1709 fut affreuse: on racheta dans l'étranger, à 50 francs le setier, des blés qu'on y avait vendus pour 8 francs.

En 1739, on vendit au dehors pour 20 millions de grain; et en 1740, on fut obligé de racheter exactement la même quantité de blé que l'on paya 40 millions.

En 1815 et 16, on abusa de même de la liberté d'exporter; et suivant un rapport fait par le ministre de l'intérieur, le 24 décembre 1818, le trésor public avait perdu dans cette occasion, en achats forcés, en indemnités et déchets de marchandises, au-delà de 49 millions [1].

Enfin, l'on peut avoir des voisins, comme les Anglais, où par suite des impôts, la production du blé est tellement chère, que son prix surpasse constamment le prix de la même marchandise sur nos marchés. Dès-lors, quand la saison a été mauvaise, et que l'Angleterre permet chez elle l'importation des blés, malgré son renchérissement en France, il est encore plus cher en Angleterre; et les particuliers trouveraient leur compte à exporter des subsistances déjà trop rares chez nous; ce qui ferait partager à nos consommateurs, à nos ouvriers, la dure condition de l'ouvrier anglais, qui est obligé de payer un prix élevé pour sa subsistance, et de

[1] Les achats se montèrent à une somme bien plus forte; mais le reventes en firent rentrer une partie.

vendre néanmoins ses produits à bon marché, afin de soutenir la concurrence du reste de l'Europe.

Les partisans de la liberté indéfinie du commerce des blés disent, de leur côté, que toutes les fois que l'on empêche le blé de monter au prix où le porte une libre concurrence, il est à craindre que le produit moyen des terres à blé (c'est-à-dire les mauvaises années balancées par les bonnes) ne soit insuffisant pour payer les frais de production du blé; or, si ces frais ne sont pas remboursés au cultivateur, la production du blé est attaquée à sa source. Ils disent que la concurrence et les besoins des vendeurs sont une garantie que le prix du grain ne montera jamais à un taux excessif; qu'il est utile, quand la récolte s'annonce mal, que le prix monte, parce que la cherté met alors, en temps utile, des bornes salutaires à la consommation. Les réserves et les magasins que forment, dans ce cas, les fermiers et les commerçans, produisent un effet pareil. Ils font monter le prix du grain lorsqu'il est nécessaire qu'on l'économise, et ils le versent dans la consommation au moment de la plus grande cherté, c'est-à-dire de la plus grande rareté; ce qui est l'instant où l'on en a le plus de besoin.

Pour que l'on forme des magasins dans les années où le blé est à vil prix (magasins qu'on retrouve dans les années de cherté), le meilleur des encouragemens est de les protéger contre tous les dangers, et de donner aux administrés non-seulement l'assurance, mais la conviction que le propriétaire d'une provision pourra en disposer quand et comment il voudra. Les magasins ne peuvent être bien tenus, que lorsque ce sont des particuliers qui les forment. Si, dans les dépôts, il se trouve des blés gâtés et perdus pour tout le monde, c'est principalement dans ceux de l'administration que ce malheur arrive; car les particuliers, pour éviter des pertes graves, ont soin de visiter les leurs, et ils se hâtent de se débarrasser des marchandises qui menacent de s'avarier. Il est difficile que les administrateurs nommés par le gouvernement ou par les villes, ayant la certitude que la perte ou le gain ne les regardent pas, mettent dans les achats, dans les ventes, dans la conservation des grains, ce soin, cette diligence que réclament absolument toutes les opérations commerciales. Quel intérêt ont-ils à surveiller les subalternes, à exiger d'eux du travail et de l'assiduité, et à réduire des frais qui, au fait, sont des profits pour tous les agens de l'administration?

Quand les particuliers sont détournés par la crainte des mesures administratives, de faire des approvisionnemens et d'avoir des dépôts de subsistances, les approvisionnemens de l'administration sont toujours insuffi-

sans dans un grand état. En évaluant au tiers le déficit d'une mauvaise récolte, il ne s'élèverait pas en France à moins de 20 millions d'hectolitres, dont la valeur moyenne est de 18 francs; ce qui fait 360 millions pour la valeur des blés qu'il faudrait toujours avoir en magasin, sans compter la valeur des édifices, des manipulations et des ustensiles nécessaires pour loger et soigner cette immense provision.

Quant aux ressources que l'on peut trouver dans les importations de l'étranger, pour suppléer au déficit des récoltes, les défenseurs de la liberté du commerce des grains observent que le commerce des particuliers peut seul faire arriver des quantités importantes. Les 80 millions que le gouvernement français dépensa en 1740, pour faire venir de l'étranger du blé qui, tout rendu, ne lui revint pas à moins de 50 francs le setier, procura un supplément d'approvisionnement suffisant pour fournir du pain à la France pendant 16 jours tout au plus; tandis qu'une récolte inférieure d'un tiers à la récolte ordinaire, laisse la France sans pain pendant 120 jours!

Plus récemment, on voit dans un rapport du ministre de l'intérieur [1] que dans la disette de 1817, le gouvernement, par des achats qui ont coûté 70 millions, a procuré à la France une quantité de 1460 mille hectolitres de blé; or cette quantité n'est pas suffisante pour fournir du pain à la France pendant 8 jours! Et remarquez que, sur les achats du gouvernement, plus du tiers avaient été faits dans la France même, qu'ils n'ajoutaient rien par conséquent à ses ressources; et qu'une quantité inconnue de blé et de farine fut avariée, qui ne servit à la nourriture de personne. Le ministre convient lui-même que *le commerce seul, et le commerce libre et indépendant, peut attirer et répandre dans l'intérieur les ressources nécessaires.*

Il ne faut pas croire que le commerce des blés soit fait seulement par des commerçans en titre et par des spéculateurs. Les fariniers ou meuniers en gros, les boulangers, et même les brasseurs, lorsque le prix est assez bas pour qu'on ne puisse pas s'attendre à une baisse plus forte, ou lorsqu'ils appréhendent un renchérissement quelconque, augmentent leurs approvisionnemens ou leur fabrication. Les fermiers eux-mêmes suspendent leurs ventes, et font des magasins de blé; et ce sont là les opérations les plus efficaces [2].

---

[1] Du 24 décembre 1817.

[2] En Angleterre où les fermes sont considérables et où la plupart des

Les achats de l'administration ont ce fâcheux effet, qu'ils décèlent des alarmes que l'ignorance populaire embrasse, propage et augmente. Chacun croit devoir se précautionner contre une disette qui n'est souvent pas réelle : on fait des provisions et l'on n'en achette pas moins sa consommation courante, ce qui, pour un temps, double les achats ; en sorte qu'un faible secours procuré par le gouvernement, outre ce qu'il coûte au contribuable, lui fait payer plus cher ce qu'il ne lui procure pas [1].

On convient généralement à présent que la circulation des grains et des farines, doit être absolument libre dans l'intérieur d'un état. Le gouvernement doit être animé d'une égale bienveillance pour tous ses sujets, et si un canton souffre de la disette, on pense qu'un autre canton doit lui faire part de son abondance ; mais les partisans des mesures restrictives demandent si l'on doit la même bienveillance aux étrangers? Si notre territoire est plus fertile, si les frais de production sont moindres chez nous que chez eux, devons-nous les appeler à prendre part à cet avantage? Devons-nous faire monter le prix du blé dans nos marchés pour que nos voisins puissent s'en procurer à meilleur compte que chez eux? Ne fait-on pas sagement en conséquence, tout en protégeant la plus libre circulation

---

fermiers ont un capital suffisant, ce sont eux qui dans les temps d'abondance font les réserves les plus sûres, parce qu'elles sont nombreuses. La prévoyance de l'administration ne peut jamais en faire au total d'aussi fortes. Elles suffisent en général pour préserver l'Angleterre des disettes si funestes dans d'autres états. Ces réserves se font par le moyen des meules de blé, et par conséquent n'exigent pas des greniers d'abondance fastueux et très-dispendieux. Il est reconnu en outre que le blé se conserve mieux de cette manière que de toute autre. Le blé n'étant pas battu, chaque grain séparément reste enveloppé dans sa balle, et cet isolement prévient sa détérioration. Il est vrai que la méthode des fermiers anglais suppose deux genres de précautions, mais qui sont à la portée des autres pays : 1° Il faut que les fermes soient pourvues de machines à battre (*thrashing mills*), afin que l'on puisse porter au marché le blé quand le haut prix ou le besoin de vendre se fait sentir ; 2° il faut que les meules soient faites avec assez de soin pour que l'épi soit garanti de l'humidité et des animaux parasites. Pour cet effet les meules doivent être élevées sur des planchers et des dés en maçonnerie ; et il faut que la paille soit artistement rangée, que l'épi soit à l'intérieur, et qu'au moyen de sa couverture en chaume et des bords coupés très-nets avec des couteaux faits exprès, la paille ne soit accessible à aucun être malfesant.

[1] On a reproché avec quelque justice à M. Necker, en 1789, d'avoir dit

intérieure du blé, d'en prohiber l'exportation, à moins d'une excessive surabondance?

Les partisans du commerce libre répondent que rien n'assure mieux l'approvisionnement intérieur, que l'habitude de l'exportation. L'exportation fait qu'un pays produit du blé par-delà sa consommation; de sorte que dans les momens de cherté, le commerçant trouvant plus de bénéfice à vendre qu'à exporter, le pays profite, dans les années de disette, du surplus que, dans les années ordinaires, il envoie à l'étranger.

Telles sont les raisons les plus concluantes apportées en faveur de l'action administrative, et en faveur de la liberté absolue. Elles sont répandues dans un grand nombre de volumes; elles sont accompagnées de beaucoup d'autres raisons moins décisives, ou trop facilement réfutées pour que je vous en entretienne. Je ne vous ai présenté que celles qui m'ont paru dignes de faire impression, et d'influer sur la conduite du législateur. L'un et l'autre parti présentent des faits et des motifs dont il n'est pas permis de méconnaître la valeur. Mais ni l'un, ni l'autre, ne me semble présenter des garanties suffisantes contre les inconvéniens qui résultent, pour l'espèce humaine, de l'inégalité des récoltes.

Une expérience fréquemment renouvelée nous prouve que l'adminis-

---

dans un écrit imprimé: « A mon arrivée dans le ministère, je me hâtai de » prendre des informations sur le produit de la récolte et sur les besoins des » pays étrangers, etc. » Quelles informations concluantes, a-t-on dit, un ministre peut-il prendre? Un maire de village ne peut pas savoir ce que sa commune a produit de blé: comment un ministre saura-t-il ce qu'a produit un vaste royaume, ce qu'on a vendu, ce qui a été consommé? Et quand il le saurait, quelle règle de conduite pourrait-il tirer de ce savoir? S'il fait des achats, il effraie le peuple et écarte les commerçans qui ne veulent point entrer en concurrence avec un gouvernement. Lorsqu'on parle en même temps de l'utile *prévoyance du gouvernement*, de la nécessité de *hâter le mouvement du commerce*, on aggrave le mal en voulant se donner le mérite de le réparer. Arthur Young, qui parcourait la France dans cette même année 1789, affirme que partout on lui dit que la récolte avait été ordinaire; et qu'aussitôt que M. Necker eut annoncé à l'assemblée nationale qu'il avait fait acheter à l'étranger 1400 mille quintaux dont 800 mille étaient déjà arrivés, cette annonce, qui semblait devoir faire baisser le prix du blé, le fit monter dans tous les marchés.

tration, après avoir dépensé des sommes énormes et enrichi les traitans par les mains desquels elle a été obligée de passer, n'a procuré aux classes moins fortunées de la société, que des secours insignifians.

Il est à craindre que les magasins formés dans des vues d'intérêt privé ne soient pas une ressource plus assurée. Les mauvaises années sont heureusement trop rares pour que le renchérissement qui en résulte, indemnise convenablement les spéculateurs de leurs frais, de leurs risques, et de leurs peines. Une année de cherté médiocre n'arrive guère qu'une fois en cinq ans, et de cherté excessive, une fois en dix ans. Les frais de garde pour le blé, l'intérêt des avances compris, ne sont pas évalués à moins de quinze pour cent par année [1]. Or, quinze pour cent à intérêt composé, sont une dépense qui excède cent pour cent au bout de cinq ans, et quatre cents pour cent, si l'on est obligé d'attendre la dixième année pour réaliser. Il faudrait donc pour que les spéculateurs fussent indemnisés, que le blé montât à un prix qui excédât celui des plus affreuses disettes qu'on ait vues en France,

La prévoyance des consommateurs eux-mêmes n'offre pas une garantie plus rassurante. La plupart manquent de capitaux suffisans pour faire

---

[1] Le déchet se compose des maladies auxquelles le blé est sujet et des ravages causés par diverses sortes d'insectes et d'animaux. La ville de Paris allouait aux entrepreneurs et soumissionnaires au rabais de cette garde, 1 franc 30 centimes par quintal métrique, pour le déchet et les manipulations. En évaluant le quintal à 23 francs, prix moyen, cela fait 6 1/2 pour cent de la valeur. La ville de Paris fournissait en outre les emplacemens et les greniers où étaient conservés les blés, qui forment seuls un capital considérable et qui coûtent indépendamment de l'intérêt, un entretien considérable, surtout à cause des planchers. C'est évaluer peu cette dépense que de la porter au 3 1/2 pour cent de la valeur des blés, ce qui fait le complément de dix pour cent, auxquels il convient d'ajouter 5 pour cent pour intérêts de la valeur du blé.

Sans comprendre encore les risques que font courir les incendies accidentels, le feu du ciel et les émeutes populaires. Enfin en supposant que tous ces frais fussent couverts par la hausse du prix de la denrée conservée, il ne resterait encore rien pour la peine, les soins pris par les spéculateurs pendant plusieurs années, sans compter les risques personnels auxquels les fureurs d'une populace souffrante pourraient les exposer, quoiqu'il n'y eût aucune faute de leur part, et que leur spéculation fût légitime, même aux yeux de la plus sévère morale.

l'avance de leurs approvisionnemens pendant un an ; ils manqueraient de local pour le garder, et en seraient embarrassés dans leurs déménagemens.

Faut-il donc dans un pays parvenu à une haute civilisation, laisser une population nombreuse en butte aux maux qui naissent de l'inégalité des récoltes? On peut supporter de grandes fluctuations de valeurs dans les choses qui sont d'une nécessité moins urgente. Un homme qui ne peut atteindre au prix d'un vêtement, en renvoie l'acquisition à un autre temps. Il peut se passer d'abri plusieurs nuits de suite. Ces privations sont pénibles, mais ne sont pas mortelles. Il ne peut pas de même ajourner à l'autre semaine, les impérieuses sollicitations de son estomac. Elles sont à la fois les plus pressantes et les plus coûteuses de toutes ; et lorsqu'elles attaquent en même temps une importante portion d'une population considérable, elles peuvent la porter à une exaspération funeste pour elle-même et dangereuse pour les autres.

N'est-ce pas ici un des cas où il faut savoir, dans la politique pratique, s'écarter des principes généraux ? Les principes généraux représentent une industrie abandonnée à elle-même comme le moyen le plus assuré de pourvoir à nos besoins : l'expérience nous fait voir que l'intérêt pécuniaire, que les habitudes ne suffisent point pour que les hommes fassent des réserves assez longues pour parer à l'inégalité des récoltes chez un grand peuple. Dans l'insuffisance où sont les gouvernemens et les particuliers pour en venir à bout, séparément, ne peuvent-ils pas unir leurs efforts, sinon pour remédier complètement à cette rigueur des choses naturelles, au moins pour en adoucir les effets? La nature semble avoir compté sur les ressources de l'industrie humaine, lorsqu'elle a placé l'homme dépouillé, nu, sans abri sur cette terre : n'a-t-elle pas de même compté sur son intelligence, sa prévoyance et ses soins, lorsqu'il s'est agi pour lui de se former en sociétés immenses et de pourvoir à leur conservation ?

Il semble que chaque commune favoriserait suffisamment les spéculations particulières relatives à la plus importante des subsistances, si elle offrait aux capitalistes qui dans chaque localité jouissent de l'estime publique, une indemnité diminuée par la concurrence, en faveur de ceux d'entre eux qui se chargeraient de former des magasins de blé, avec la condition de les revendre lorsque le blé serait monté à un prix fixé d'avance. Cette précaution serait facultative de la part des communes, et certes ce serait un des meilleurs emplois qu'elles pussent faire des deniers communaux. La commune n'aurait aucune avance à faire ; il lui suffirait de constater le

nombre d'hectolitres mis en réserve par un ou plusieurs particuliers, de faire vérifier ce nombre chaque année en payant l'indemnité, et en cas de disette, d'obliger les entreposeurs à porter sur le marché une portion de leur blé chaque semaine. Ces approvisionnemens des villes et des bourgs, laisseraient les marchés des campagnes mieux garnis, et les prix ne pourraient pas s'y élever autant. Si la ville de Paris eût dépensé de cette manière la moitié des sommes qu'on a sacrifiées pour subvenir très-imparfaitement, dans les temps de disette, aux besoins de ses nombreux habitans, il est probable qu'ils auraient été beaucoup mieux satisfaits ; on aurait soulagé les consommateurs des campagnes ; on se serait affranchi des indemnités que l'on paie aux boulangers, et l'on aurait affranchi cette industrie d'un monopole [1].

Le gouvernement louerait aux entreposeurs, les bâtimens qui lui appartiennent, à la charge par eux de les entretenir en bon état.

CHAPITRE XII.

Que les disettes seront plus rares à l'avenir.

Quels que soient, dans l'état actuel de notre civilisation, les frais qu'exigent les précautions qu'il faut prendre contre les disettes, on peut raisonnablement se flatter qu'elles seront moins embarrassantes à l'avenir. Il serait à désirer que l'agriculture fût plus perfectionnée, qu'il y eût plus de capitaux répandus sur les terres, des communications faciles et économiques [2], de bons chemins de traverse dans les campagnes, des charges

---

[1] L'administration municipale de Paris a renoncé depuis long-temps à l'achat et à la conservation des grains et farines ; mais elle fourni gratuitement aux boulangers les magasins où sont placés les trente sacs de farine que chacun d'eux est astreint à avoir en avance comme garantie ; cette mesure qui est bonne en elle-même est tout à fait indépendante de ce qui concerne la taxe périodique du pain. (*Note de l'éditeur.*)

[2] En France on ne peut pas encore compter sur les ressources que présente une province éloignée. En 1817, tandis que le blé était tolérablement abondant en Bretagne, on mourait de faim en Lorraine ; le transport des vivres de la première de ces provinces dans l'autre en quadruplait le prix ; or, on sait que le haut prix c'est la disette. En Andalousie, quand le blé monte à

CHAPITRE XI.

De l'inégalité des récoltes par rapport à la population.

Les récoltes varient d'une année à l'autre. Les populations ne peuvent pas subir des vicissitudes si rapides. Si, année commune, la France produit 60 millions d'hectolitres de froment, et s'il faut, l'un dans l'autre, à chaque individu, deux hectolitres, je conçois qu'une récolte ordinaire nourrira 30 millions d'habitans; mais si l'année suivante la récolte se trouve de vingt millions d'hectolitres de plus, la France aura-t-elle dix millions d'habitans de plus? Non, sans doute : dix millions d'habitans de plus sont le résultat d'une longue prospérité. Faute de consommateurs, on donnera le froment à tout prix : le cultivateur ne sera plus remboursé de ses frais. Si, au contraire, il se trouve un déficit d'un tiers dans la récolte, comme il y en a des exemples, faudra-t-il que la population soit réduite d'un tiers et que dix millions d'habitans soient condamnés à périr? Ce serait un malheur effroyable.

Qu'arrive-t-il donc? Car il est évident que les récoltes sont inégales, et cependant que la population ne varie pas sensiblement d'une année à l'autre. Voici, messieurs, ce que l'on peut présumer.

Lorsque la récolte excède la récolte ordinaire, le blé tombe à bas prix; ce qui en augmente la consommation. On use plus largement de cette denrée. Les classes peu favorisées de la fortune (et ce sont les plus nombreuses), se nourrissent avec plus d'abondance; on donne le bas grain aux animaux, et les hommes mangent une plus grande portion de froment; on multiplie les bestiaux; on engraisse des volailles; on transforme la farine en mets susceptibles de se conserver. On exporte une partie de la récolte; on en met en réserve une autre partie pour attendre le moment d'un meilleur prix.

Lorsqu'au contraire, la récolte de l'année est inférieure à une récolte ordinaire, la classe indigente est avertie, par la cherté du pain, de la nécessité de le ménager : on n'en perd pas; on en mange moins; on cherche des supplémens, soit dans les grains inférieurs, soit dans les fruits, soit surtout dans les racines, comme la pomme de terre; on vend des bestiaux et des oiseaux de basse-cour, au lieu de les multiplier; on consomme les réserves des années précédentes; enfin on se procure par le commerce des denrées alimentaires du dehors.

En dépit de ces palliatifs, une récolte qui excède beaucoup la récolte moyenne ou qui reste fort inférieure à elle, est une circonstance fâcheuse et quelquefois une grande calamité.

Est-elle surabondante? la culture du blé devient désavantageuse; le cultivateur consacre des terres à blé à d'autres cultures; et, comme le bas prix des subsistances favorise les mariages et cause, sinon une augmentation actuelle de population, tout au moins un acheminement vers cette augmentation, il arrive que de pareilles années préparent à la fois pour les suivantes et plus de citoyens, et moins de denrées alimentaires pour les nourrir.

Les mauvaises récoltes et une cherté disproportionnée avec les ressources du consommateur ont des effets encore plus funestes et que je n'ai pas besoin de vous retracer.

Vous voyez, messieurs, que pour le bien de l'humanité, l'effet désirable serait que, dans les années d'abondance, on pût mettre en réserve tout le blé dont on aura besoin dans les années de disette, et procurer ainsi, à chaque nation, une année moyenne proportionnée à sa population moyenne. Le remède paraît simple; mais à l'exécution il est fort difficile; et les publicistes, les hommes d'état se sont long-temps disputés sur les moyens d'atteindre ce but. Les uns ont nettement décidé qu'on n'y saurait parvenir à moins que l'administration ne porte un œil vigilant sur l'état des subsistances, et ne fasse, selon l'occasion, des lois et des réglemens propres à prévenir les inconvéniens qui pourraient résulter pour la population de l'imprévoyance et de la cupidité des particuliers. Les autres ont été d'avis au contraire que tout acte de la part de l'autorité, est plus nuisible qu'utile, et que le meilleur moyen pour assurer l'approvisionnement des peuples, est de laisser toute latitude à l'agriculture et au commerce. D'autres enfin ont pensé qu'en certains pays le commerce et l'agriculture, quoique laissés à la plus entière liberté, ne sauraient se passer tout-à-fait de l'appui de l'administration.

Écoutons les principales raisons sur lesquelles s'appuie chacune de ces opinions, et d'abord les partisans des mesures administratives.

Quand on songe, disent-ils, aux maux effroyables qui accompagnent la disette et surtout la famine; quand on songe aux souffrances, à la mort, aux désordres qu'elle entraîne, on sent la nécessité de ne rien abandonner au hasard des événemens, pour prévenir de si grands malheurs. On doit en conséquence, si l'on voit la récolte mauvaise, défendre l'exportation des grains et des farines; accorder des primes à ceux qui en feront venir;

des végétaux y est plus considérable et la végétation plus vigoureuse. Le rapport unanime des voyageurs nous représente l'Afrique, au sud du Sénégal, et l'Amérique méridionale presque entière, comme vierges pour l'agriculture, avec une immense capacité de produire. Quand nous saurons enfin l'art de former des colonies, et que nous leur porterons des marchandises au lieu de leur porter des vexations, il est probable que nous en tirerons de puissans secours en denrées alimentaires. Au Paraguay, et ailleurs, on laisse dévorer aux animaux sauvages la chair des bœufs et des vaches que l'on tue pour avoir leur peau. Avec plus d'industrie et de capitaux, dans ces mêmes contrées, on la transformerait en viande salée et séchée ; et, avec une navigation plus prompte et plus économique, on pourrait en approvisionner à peu de frais les marchés de l'Europe.

La promptitude dans la navigation, comme dans toutes les autres opérations industrielles, est une économie dans les frais de production ; les capitaux avec lesquels se conduit l'opération, sont moins long-temps employés. La navigation, sous ce rapport, a beaucoup gagné depuis le commencement du siècle. On vient à présent d'Amérique en Europe en vingt jours, tandis que le même voyage en prenait autrefois trente-six à quarante ; on fait deux expéditions aux grandes Indes, dans l'espace de temps où l'on n'en fesait qu'une [1]. Des communications plus faciles avec les diverses parties de la terre, auront, jusqu'à un certain point, l'effet d'une communication plus facile entre les différentes provinces d'un grand état. Chacune participera à la fécondité de toutes, et il en résultera une production moyenne plus uniforme.

Si quelques produits lointains ne peuvent point se naturaliser dans nos latitudes, comme la banane, et le fruit de l'arbre à pain, on apprendra peut-être à les conserver, en les desséchant ou autrement ; ou bien on les multipliera dans certains climats plus à notre portée, et qui pourront leur

---

[1] Depuis la publication de la première édition de cet ouvrage, la navigation à vapeur a fait de nouveaux progrès; des navires à vapeur de la force effrayante de mille à treize cents chevaux traversent l'Océan en quatorze ou treize jours. La mer Méditerranée est sillonnée par cette navigation; des bateaux à vapeur flottent sur la mer rouge; les voyageurs et la correspondance reprennent ainsi l'ancienne route des Indes. Il faut quatre ou cinq mois pour venir du Bengale en doublant le cap de Bonne-Espérance, et les lettres, en passant par l'Isthme de Suez, arrivent maintenant de Calcutta à Paris en moins de cinquante jours. (*Note de l'éditeur.*)

convenir. Si les puissances de l'Europe entendaient leurs vrais intérêts, les immenses armées, la tactique, les trésors qu'elles emploient à se faire du mal mutuellement, seraient employés à introduire la civilisation européenne dans l'Afrique septentrionale ; elles pourraient toutes y former des colonies qui bientôt devenues indépendantes, comme toutes les colonies devraient l'être, fourniraient des denrées alimentaires précieuses, et ouvriraient un nouvel et vaste débouché aux marchandises de l'Europe. Mais non; l'Europe, toute puissante qu'elle est, supporte la honte de payer tribut à des forbans, et souffre que ces forbans, lorsqu'ils sont de mauvaise humeur, réduisent ses enfans en esclavage [1] ! Les améliorations possibles sont immenses, celles qui s'opèrent réellement sont lentes et bornées; mais l'avenir est pour nous.

CHAPITRE XIII.

De la colonisation.

La tendance qu'ont toutes les populations à dépasser leurs moyens d'existence, et les maux qu'elles éprouvent en étant perpétuellement ramenées dans les limites que prescrit une dure nécessité, ont porté toutes les nations populeuses à former de nouvelles colonies. Il semblerait que les classes indigentes, plus exposées que les autres aux maux qui naissent de

[1] La voix de l'auteur a été entendue; quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis la publication de son livre, que déjà les armes françaises avaient vengé la civilisation des longues insultes qu'elle avait reçues de la barbarie : Alger était pris et la piraterie avait cessé sur les côtes d'Afrique. Mais la question d'une bonne colonisation sur ce point n'est pas encore résolue. Il est difficile de conquérir et de dominer d'aussi vastes régions, habitées ou parcourues par des peuples de races si diverses; il ne s'agit pas là de ces luttes faciles dans lesquelles de nouveaux colons avaient à vaincre les faibles américains effrayés de ces armes européennes qu'ils prenaient pour le tonnerre; il faut en Afrique combattre des hommes à demi civilisés et munis de toutes les armes de l'Europe. Peut-être aurait-il été sage pour les Français de se borner dans l'origine à occuper militairement les ports de mer, à trafiquer avec les gens de l'intérieur, pour coloniser successivement ensuite les seuls points où l'on aurait pu assurer une sécurité suffisante; mais ce sujet ne saurait être traité même sommairement dans les bornes que comporte une simple note. (*Note de l'éditeur*).

la pénurie, et constamment moissonnées par elle, dussent être les seules à chercher sur une terre moins encombrée, une existence plus facile. Cependant elles ne partent pas les premières. Pour partir il faut quelques avances, un capital qui suffise tout au moins pour les frais du voyage et pour subsister jusqu'au moment où les produits d'une nouvelle patrie pourvoiront à la subsistance des colons.

L'émigration commence donc par les familles où l'on éprouve des difficultés pour établir des enfans trop nombreux, mais où l'on a pourtant assez de ressources pour leur assurer les moyens d'exister pendant les premiers temps d'une colonisation. On peut dire que c'est des classes moyennes que sortent les fondateurs d'une colonie. C'est quand ils ont pourvu aux frais de premier établissement, quand ils ont fait quelques accumulations, que les classes indigentes vont leur offrir leurs travaux; mais la difficulté des déplacemens maintient pendant de longues années dans le nouvel établissement, la main-d'œuvre à très-haut prix.

Au surplus, ce n'est pas sans beaucoup de répugnance que les familles consentent à des séparations hasardeuses, et pour ainsi dire éternelles. La classe mitoyenne ne s'y résout en général qu'après avoir tenté de trouver plus près d'elle des moyens d'existence. De là les efforts que font les familles pour donner à leurs enfans une éducation qui les mette en état de remplir des fonctions dans le pays même, ou dans les pays voisins. De là ces études littéraires, cette fréquentation des écoles de droit et de médecine qui attirent dans des fonctions publiques ou privées plus de concurrens qu'il ne serait nécessaire à leur bien-être personnel, ou aux besoins de la nation. De là encore ces éducations que beaucoup de Suisses vont faire dans les états du Nord; et ce qui est beaucoup moins louable, de là les capitulations de leurs gouvernemens pour fournir des soldats mercenaires à des nations étrangères, afin de procurer aux enfans de famille des places d'officiers payées par ces nations; de là encore l'abus de la souveraineté que s'arrogent les Anglais aux Indes et dans beaucoup d'autres lieux; abus qui se perpétue et s'étend bien moins en raison des vrais intérêts de la nation anglaise, que par le besoin qu'éprouvent beaucoup de familles, de procurer des places à leurs enfans.

La formation de nouvelles colonies est favorable aux progrès de l'espèce humaine et à son bonheur, quand les établissemens coloniaux sont formés dans des contrées désertes, ou peuplées seulement de quelques sauvages, et avec le jugement et l'esprit de conduite qui seuls peuvent en assurer le succès. Dans cet esprit de conduite il faut comprendre pour beaucoup celui

de la mère-patrie. Quand le gouvernement de la métropole favorise avec discernement la colonie, non pour conserver sur elle sa domination, mais au contraire pour l'instruire à s'en passer, il n'excite pas la jalousie des nations rivales, et multiplie le nombre de ses amis.

C'est une puérilité dans les chefs d'une nation de s'imaginer qu'elle s'affaiblit par de telles émigrations quand elles sont bien conduites. Nul état florissant n'a cessé de l'être pour avoir donné naissance à des colonies florissantes. Tyr, Athènes et Corinthe ne parvinrent à leur plus grande puissance, qu'après avoir enfanté plusieurs grandes cités. Les provinces d'Espagne, d'où sortirent les aventuriers qui conquirent le Mexique et le Pérou, furent toujours les plus populeuses ; et l'Angleterre n'a jamais été plus prospère qu'après avoir fondé les établissemens de l'Amérique septentrionale [1]. Ce sont les vices intérieurs des états qui les ruinent et les dépeuplent, et non pas les émigrations.

Il ne faut donc point s'armer contre elles, ni même contre l'extraction des capitaux, d'abord parce que c'est inutilement qu'on le ferait, et aussi parce que c'est une violation du droit naturel : toute société peut bien imposer les conditions qu'il lui plait aux associés qui viennent se réunir à elle, ou qui consentent à vivre dans son sein ; mais elle n'a aucun droit sur ceux qui veulent la quitter lorsqu'ils ne prétendent rien emporter qui appartienne à l'état ou aux particuliers. S'y opposer n'est pas seulement un passe-droit, c'est une barbarie et une maladresse : « C'est changer » l'état en prison, dit Bentham [2]; c'est publier, au nom même du gouver- » nement, qu'il ne fait pas bon y vivre. Il semble, ajoute-t-il, qu'un tel édit » doit toujours commencer ainsi : *Nous*, etc., *ignorant l'art de rendre » nos sujets heureux; bien assurés que si nous leur laissions la liberté de » fuir, ils iraient chercher des contrées moins opprimées*, etc. »

Quant au sort qui attend les colons, dans un établissement nouveau, il dépend d'eux-mêmes principalement. Il faut qu'ils possèdent, outre quelques avances dont j'ai déjà parlé, les qualités qui font réussir dans les

---

[1] Il y a une île en Écosse (l'île de Skye) qui n'a pas douze lieues de long. Elle comptait, en 1755, un peu plus de 11,000 habitans. Dans les années qui suivirent, elle en perdit 8000, qui allèrent s'établir soit aux États-Unis, soit dans les parties basses de l'Écosse ; vous pourriez croire qu'après ces émigrations, il ne lui resta que 3000 habitans : elle se trouva en avoir au-delà de 14,000 ! (Statistique de sir John Sinclair.)

[2] *Théorie des peines et des récompenses*, tome II, page 310.

établissemens lointains, et dont je vais indiquer rapidement les plus essentielles, soit pour engager à les acquérir, quand on se destine à de tels établissemens; soit pour détourner les gens qui ne les ont pas, de faire des entreprises qui échoueraient nécessairement, non sans les rendre, ainsi que leurs familles, horriblement misérables.

Pour réussir dans un établissement lointain, un homme doit être jeune : car il s'agit pour lui de perdre des habitudes anciennes et d'en acquérir de nouvelles; or on sait que rien n'est plus difficile au vieil âge. Il doit pouvoir se passer sans chagrin des sociétés nombreuses, et des divertissemens qu'on ne trouve que dans les villes. La vie de famille, la liberté, et les plaisirs ruraux, doivent suffire à son bonheur et à celui de sa compagne. Il doit se sentir un caractère ferme et persévérant, car il rencontrera des obstacles qu'il n'a pas prévus; et une fois qu'on a fait une démarche semblable, et qu'on y a entraîné sa famille, on ne peut plus reculer.

Il faut qu'il ait du jugement; car ici il ne s'agit pas de suivre des routes battues : on est obligé de prendre avis du moment et des circonstances. On ne peut pas hasarder légèrement ses ressources, parce qu'on n'a pas les moyens de les rétablir si on les perd sans fruit; on n'a pas le temps de faire plusieurs essais; car si de nouveaux produits ne se trouvent pas créés lorsque ceux qu'on porte avec soi seront consommés, de quoi vivra-t-on ?

Par la même raison, il faut qu'un esprit d'ordre et d'économie préside à toutes les consommations d'un nouveau colon. Il vaut mieux qu'on se trouve avoir en main des ressources pour un mois de trop, que pour une semaine de moins.

Par la même raison, il faut qu'il sache donner à toutes ses actions, à chacun de ses mouvemens, pour ainsi dire, une direction utile, afin que l'établissement arrive plus tôt au point de se soutenir par lui-même.

On n'y doit rien laisser en souffrance. Tout ce qui a reçu quelque échec, tout ce qui va mal, doit être sur-le-champ réparé et remis en ordre. La négligence est la rouille qui ronge tous les établissemens; ceux surtout qui sont encore frêles et peu consistans. Voyez l'active fourmi : c'est quand ses magasins sont bouleversés qu'elle redouble d'activité. La raison conseille ici ce que l'instinct commande chez elle.

Plus on a de connaissances et d'expérience dans les arts industriels, et dans le plus important de tous, dans l'agriculture, et plus on a de chances de succès; car loin du monde, on est loin des conseils. Chacun des individus de la famille doit savoir manier la bêche, la hache, le marteau, la

scie et le rabot. Un citadin ne sait ordinairement rien de toutes ces choses, à cause de la facilité qu'il a d'appeler des gens du métier. Dans les forêts des Illinois, où il n'y a point de charpentiers, de menuisiers, de serruriers, ni de maçons, il faut être de tous métiers. Il n'est pas nécessaire d'y être habile, parce que les goûts y sont simples, et les moqueurs inconnus; mais il faut savoir mettre la main à l'œuvre : l'expérience et l'adresse viennent à celui qui ne manque pas de courage.

Les nations où ces qualités sont rares et qui se distinguent par les talens de société, plutôt que par les talens utiles à la société, ne sont pas propres à former des colonies et n'y réussissent pas; celles qui ont le courage du moment, plutôt que celui de tous les momens, n'y réussissent pas; celles où l'on n'agit bien que pour être regardé et pour être applaudi, n'y réussissent pas. Je connais des peuples dont la bravoure est reconnue, même par leurs ennemis, dont les talens excitent l'envie de leurs rivaux, et où les vertus ne sont pas moins communes que chez quelque peuple que ce soit; et qui n'ont presque jamais réussi à former des établissemens coloniaux, à moins que leur gouvernement ne s'en soit mêlé pour achever de les perdre.

Nul peuple n'y est plus propre que les Américains des États-Unis : ils sont élevés dans l'art des colonisations, et dans l'Amérique du nord, les habitans des contrées atlantiques peuplent le bassin du Mississipi de leurs établissemens [1]. Leur prospérité a été si rapide, qu'ils ont senti la nécessité de se répandre, avant d'avoir pu oublier les traditions et les habitudes qui font réussir de nouveaux colons.

Il faut se garder de fonder le succès d'une colonie sur un ordre de choses vicieux en soi, contraire aux intérêts et au bien-être d'un grand nombre d'hommes, et que les progrès de l'espèce humaine doivent repousser tôt ou tard, tel que l'esclavage.

---

[1] Les Américains des États-Unis ont un avantage tout particulier, lorsqu'ils vont fonder des colonies sur les bords du Mississipi, c'est qu'ils n'abandonnent pas pour cela leur patrie. A proprement parler ils ne fondent pas même des colonies, mais agrandissent leur propre pays. Des cantons où des émigrans ont mis des terres nouvelles en culture, forment un *Territoire* dépendant de l'union américaine, et lorsque ce territoire devient suffisamment peuplé, il est admis dans la confédération au rang d'*État*, et envoie alors des députés au congrès.

(*Note de l'éditeur.*)

Si quelque chose pouvait faire douter du succès définitif et de la p
périté future des états du sud de l'Union américaine, du Brésil, et
quelques autres, c'est l'esclavage des nègres; si ces nations veulen
consolider, elles doivent aspirer à l'abolir graduellement.

SEPTIÈME PARTIE.

DES CONSOMMATIONS OPÉRÉES DANS LA SOCIÉTÉ.

PREMIÈRE DIVISION.

CARACTÈRES ET EFFETS DES CONSOMMATIONS EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE PREMIER.

Caractères de toutes les consommations quelles qu'elles soient.

J'ai souvent été appelé à vous parler de la consommation des richesses, sans pouvoir vous faire remarquer les phénomènes nombreux dont elle est accompagnée. Pressé par mon sujet, je n'ai pu vous dire de la consommation que ce qui était indispensable à l'intelligence du point que je traitais. Il est temps que nous en ayons une idée complète, que nous en connaissions entièrement la nature et les résultats.

Le caractère commun à toutes les richesses, est leur utilité; ou, si vous l'aimez mieux, la propriété de servir à la satisfaction des besoins qui nous sont donnés par la nature et par les habitudes sociales. Vous avez vu que cette propriété d'être utile, de nous servir, lorsqu'elle est donnée par la nature et qu'elle ne nous coûte rien, est une richesse naturelle; et que lorsque nous sommes contraints de l'acheter par notre industrie, elle est une richesse sociale qui a une valeur d'échange, parce que nul d'entre nous n'est disposé à donner gratuitement, ce qui nous a coûté un sacrifice quelconque.

Nous ne pouvons faire usage de l'utilité qui réside dans les richesses sociales, sans altérer cette utilité, sans la détruire, en tout ou en partie, et par conséquent sans altérer ou détruire leur valeur. Nous détruisons complètement la valeur de l'aliment qui nous sert de nourriture; et chaque jour nous détruisons partiellement la valeur de l'habit qui nous couvre. C'est cette destruction de valeur qui s'appelle *consommation*.

Nous ne pouvons consommer les richesses naturelles; en respirant l'air

atmosphérique, nous l'altérons à la vérité, nous détruisons la propriété qu'il a de soutenir la vie : mais nous ne consommons point de richesse, parce qu'il n'avait point de valeur; parce qu'on pouvait en jouir sans l'acquérir au prix d'un sacrifice, sans le payer.

Il suit de là que l'importance d'une consommation doit se mesurer sur la grandeur de la valeur détruite. Une consommation qui détruit pour cent francs de valeurs, est double de celle qui n'en détruit que pour 50 francs.

Produire de la valeur était produire de la richesse. Consommer de la valeur, c'est détruire de la richesse. La production était un gain : la consommation est une perte.

Je ne dis pas, messieurs, que cette perte de richesse ne puisse être avantageusement balancée. On en est dédommagé soit par la satisfaction qu'on en retire, soit par les profits qui en résultent souvent; toujours est-il vrai que la valeur de la chose consommée est une richesse perdue, et la perte est proportionnée à la valeur consommée quelle que soit la chose consommée et quel qu'ait été le but que se proposait la consommation. Le combustible qu'on a brûlé pour distiller, perd sa valeur aussi bien que celui qui sert à chauffer nos appartemens. Une journée d'ouvrier employée, est perdue comme une journée de valet de chambre, quoique le résultat en ait été fort différent. Mais quant à la journée elle-même, elle ne peut plus être vendue, ni servir une seconde fois. C'est là une de ces vérités fondamentales qu'il ne faut perdre de vue dans aucune question.

Tout ce qui est produit se consomme. En effet, on ne fait les frais de produire une chose, que parce qu'elle aura une valeur étant produite. Et pourquoi y mettrait-on du prix, si ce n'était pour jouir de l'utilité qui est en elle? pour la consommer? Si, par impéritie ou par erreur, un producteur crée une chose que personne ne demande et qui n'a aucune valeur, cette chose n'est pas un produit. La même sottise ne se renouvelle pas; c'est un cas d'exception qui ne saurait constituer un ordre de choses constant et suivi.

Les produits dont le besoin cesse de se faire sentir, avant qu'ils soient consommés, se consomment encore, mais avec perte pour leurs auteurs. Le défaut de demande en fait baisser le prix jusqu'à ce que ce prix ne soit plus disproportionné avec leur utilité actuelle. On les achette alors; et du moment qu'on les achette, c'est pour les consommer. Une portion de leur valeur a été perdue par impéritie ou par accident; l'autre portion a été consommée.

Quelques économistes ont avancé qu'une nation ne s'enrichit que de l'excédant des valeurs produites sur les valeurs consommées. Ils ont évidemment voulu dire qu'elle ne s'enrichit que par ses épargnes, sans faire attention que les épargnes elles-mêmes sont consommées reproductivement; et qu'une consommation reproductive détruit aussi réellement la valeur consommée, que si elle avait été consommée improductivement [1].

La lenteur ou la rapidité avec laquelle s'opèrent les consommations, ne changent pas leur nature. Je vous ferai seulement observer que dans chaque période de temps, il n'y a de consommé que la portion de valeur que l'objet a perdue durant cette période. Plusieurs générations successivement peuvent se parer du même diamant, sans qu'il perde sensiblement de sa valeur. Sa consommation est donc insensible. Une maison est moins durable : sa valeur ne se soutient que par des réparations continuelles dont le prix représente la consommation graduelle, l'*usure* de la maison; et finalement il arrive une époque où ses matériaux remboursent à peine sa démolition, et où par conséquent sa valeur, comme maison, est réduite à rien. C'est seulement alors qu'elle est entièrement consommée. Je ne parle pas ici du terrain qui ne se consomme pas.

Un meuble meublant se consomme plus vite qu'une maison, et un fruit plus vite qu'un meuble. La pêche cueillie ce matin dans un jardin, n'a été complètement mûre, sa production n'a été achevée que ce matin; et il faudra qu'elle soit consommée avant la fin de la journée de demain.

De toutes les consommations, la plus rapide est celle que l'on fait des produits immatériels. Ils n'ont aucune durée; et si l'on veut que leur consommation serve à quelque chose, elle doit avoir lieu au moment même où ils sont créés. Le domestique qui me sert à table, me rend un service qui a une utilité et un prix; mais ce service d'aujourd'hui ne m'est d'aucun secours plus tard. Si je veux être servi à table demain, il faudra que le domestique prenne une nouvelle peine et que je lui paie un nouveau salaire. Le service d'hier n'a plus aucune valeur; il a été complètement consommé.

Toutes ces consommations sont proportionnées à la valeur consommée.

---

[1] Adam Smith lui-même a dit qu'une nation ne prospère que lorsque le produit annuel surpasse la consommation annuelle. Mais il n'a pas exprimé sa véritable pensée, et la preuve en est dans les développemens qu'il donne à ce théorème, où l'on voit clairement qu'il n'entend parler que de sa consommation annuelle *improductive*. Voyez Smith, liv. IV, chap. 3, vers la fin.

Une valeur de cent francs consommée en fesant usage d'un meuble, d'une maison, d'un vêtement, et une valeur de cent francs consommée en services rendus par un domestique, par un ouvrier, sont des consommations pareilles sous le rapport de leur importance, quoiqu'elles puissent différer beaucoup quant à leur rapidité, à leur résultat, et dans l'intérêt des personnes par qui elles s'opèrent.

Leur importance et leur nature sont pareilles quels qu'en soient les auteurs. Ce qui est consommé dans l'intérêt de la nation tout entière, compose les consommations nationales; ce qui est consommé dans l'intérêt d'une province, d'une ville, compose les consommations provinciales, communales; ce qui est consommé dans l'intérêt des familles ou des individus, compose les consommations privées. Les unes comme les autres peuvent être productives ou stériles; et, toutes, elles consistent en une destruction d'utilité emportant destruction de valeur, c'est-à-dire destruction de richesse.

Les consommations que les familles ou l'état font dans le cours d'une année, composent leur consommation annuelle. Celles qu'ils font chaque jour, composent leur consommation journalière.

Quand on évalue les consommations totales d'une personne, d'une association de personnes, d'un pays, il convient d'y comprendre les exportations. Une valeur exportée est, pour ceux qui l'exportent, pour le pays tout entier, une valeur ravie à toute consommation ultérieure. Elle n'est point perdue quand l'exportation est de nature à amener des retours; elle est alors dans le cas d'une matière première que l'on consomme pour la confection d'un produit. De l'indigo, comme indigo, est consommé dans l'opération de la teinture, quoique sa valeur reparaisse dans l'étoffe qui en est teinte. De la même façon, une marchandise envoyée de France en Angleterre est absolument perdue pour nous sous le rapport du service qu'elle peut rendre; mais sa valeur reparaît parmi nous, quand arrivent les marchandises que l'Angleterre nous envoie en retour. L'exportation est une consommation reproductive; et de même que l'on comprend dans les consommations totales d'un pays, la valeur des matières premières employées dans ses fabriques, il faut y comprendre ses marchandises exportées, qui sont les matières premières du commerce extérieur.

D'un autre côté, il faut comprendre les importations dans la somme des productions de notre pays; de même qu'après avoir compris dans les consommations, le houblon que consomment nos brasseries, nous comptons dans nos productions la bière qui sort de ces établissemens.

Il est d'autant plus à propos de comprendre nos exportations parmi nos consommations, que c'est l'unique moyen d'y comprendre les revenus qui, nés chez nous, vont se faire consommer dans l'étranger. Ces exportations n'amènent point de retours; ce sont des consommations improductives, pareilles à toutes celles qui ont pour objet unique de satisfaire des besoins ou des désirs.

CHAPITRE II.

De l'objet qu'on se propose en consommant.

Toute consommation entraînant une perte, un sacrifice égal à la valeur consommée, c'est folie que de consommer sans en recueillir un avantage qui puisse être considéré comme un dédommagement de ce sacrifice.

Vous savez, messieurs, qu'on peut en être dédommagé de deux manières : soit par le bien-être qui résulte d'un besoin satisfait ; soit par une production de richesse égale ou supérieure à la valeur consommée. De là les *consommations improductives* ou *stériles*, et les *consommations reproductives* [1].

J'ai représenté la production comme un échange où l'on *donne* les services productifs, ou ce qu'ils coûtent; et où l'on *reçoit* les produits, ou ce qu'ils valent. On peut de même se représenter la consommation comme un autre échange dans lequel on *donne* des richesses acquises, ou bien des services; et où l'on *reçoit* des satisfactions, ou bien de nouvelles richesses, selon

---

[1] A considérer le fond des choses, ces dénominations sont loin d'être parfaites. Une consommation qui satisfait un de nos besoins, n'est ni improductive ni stérile, puisqu'elle produit une satisfaction qui est un bien réel. D'un autre côté ce n'est pas la consommation reproductive qui produit, puisqu'en réalité les services productifs, c'est-à-dire l'action de l'industrie, des fonds de terre et des capitaux, sont les seuls moyens de production. Ce sont ces services qui sont consommés *reproductivement;* mais les industrieux, les propriétaires, les capitalistes, après avoir vendu leur concours, consomment ensuite *improductivement* le prix qu'ils en ont tiré. On est forcé d'employer la langue reçue, car il faut être entendu; et le lecteur doit chercher à pénétrer la manière dont se passe le phénomène, sans chicaner sur les mots dont l'auteur est contraint de se servir.

que la consommation est stérile ou productive. On conçoit le motif qui peut exciter les hommes au premier de ces deux échanges, à consommer pour satisfaire à ses besoins; mais on ne conçoit pas si facilement les motifs qui déterminent le second. Pour sacrifier des valeurs, pour ne retirer que des valeurs égales? car il suffit que le capital employé soit rétabli dans sa valeur première, pour que la production soit effectuée.

Cette difficulté, l'une des plus grandes que présente l'économie politique, ne peut être résolue que par une analyse rigoureuse de l'œuvre de la production [1].

Un capital consommé pour la reproduction, doit être considéré sous deux rapports : sous le rapport des produits qui le composent, et sous le rapport d'un fonds permanent qui se perpétue et qui peut servir à plusieurs productions successives. Sous le premier rapport, les produits sont détruits par la consommation ; et de leur valeur il ne reste rien. Sous le second rapport, le capital n'est pas détruit ; puisque sa consommation n'a été qu'une avance qui se trouve remboursée par les opérations productives. C'est un fonds permanent dont l'entrepreneur d'industrie, que je considère ici comme capitaliste et maître du capital [2], ne recueille aucune jouissance, mais qu'il conserve. Le seul avantage qu'il en retire, c'est le salaire du service rendu par ce fonds, c'est-à-dire le profit, l'intérêt du capital; et ce profit, étant une nouvelle valeur, peut être consommé improductivement par lui, sans que son fonds en reçoive aucune diminution [3].

---

[1] Voyez la Ire partie de cet ouvrage, chap. 9, *De l'échange des frais de production contre les produits.*

[2] S'il n'en est pas propriétaire, il en est devenu le maître par la cession qui lui en a été faite, et c'est lui qui décide de quelle façon il doit être consommé.

[3] M. Macculloch, dans ses notes sur la Richesse des nations de Smith, dit, tome II, page 5: « Des portions du fonds employées sans aucune vue de pro» duire un revenu, sont souvent de beaucoup les plus productives. Par exem» ple ce fonds qu'un entrepreneur d'industrie (*a master manufacturer*) » emploie à sa propre consommation, et sans lequel il ne pourrait pas sub» sister, est employé comme *revenu*; et cependant il est évident qu'il con» tribue à augmenter sa richesse et celle de son pays, autant que quelque » portion égale que ce soit de son fonds employée à payer les ouvriers qui » travaillent pour lui. »

Il est évident que M. Macculloch, comme la plupart des écrivains anglais,

Cette explication est importante. Elle suffit, j'espère, pour faire voir que la consommation du capital, bien que réelle et définitive par rapport aux produits, aux valeurs dont il se compose, n'est point détruite considérée comme fonds productif. Sous ce dernier rapport, le capital n'est pas plus détruit par la production que le fonds de terre. Leur service seul est détruit pendant l'espace de temps où on les fait travailler. Le capital pendant qu'il sert à une opération, ne peut pas servir à une seconde, tout comme le même terrain, pendant qu'il produit des fourrages, ne saurait produire du blé; mais l'un et l'autre, après avoir servi à une opération, peuvent servir à une autre. Dans les deux cas, le fonds est conservé; le service productif qu'il rend, est seul détruit [1].

---

confond ici la consommation improductive avec la consommation productive. C'est une matière qui n'est point éclaircie pour eux. En approfondissant la question, M. Macculloch ne peut manquer de s'apercevoir que le fonds qu'un manufacturier emploie à son entretien, est *dans tous les cas* consommé *improductivement;* c'est-à-dire ne produit que la jouissance qui résulte des besoins satisfaits. Cette portion de richesse ne concourt à la reproduction d'aucune richesse. Ce qui concourt à cette reproduction, c'est le *travail du manufacturier aidé des instrumens qu'il y consacre.* Ensuite ses ouvriers et lui, son prêteur s'il en a un, le propriétaire du local (que ce soit lui-même ou un autre), consomment improductivement *seulement le revenu* de tous les fonds dont on s'est servi.

Une erreur du même genre se retrouve dans une autre note du même auteur (page 9) relativement aux maisons d'habitation. Elles ne servent pas à la production parce qu'elles logent des producteurs; mais les producteurs gagnent en vendant leurs services productifs, et consomment improductivement ce qu'ils ont gagné soit en achetant la jouissance d'une maison d'habitation ou tout autre objet de consommation. J'assimile les profits de l'entrepreneur au salaire d'un travail; l'intérêt payé au capitaliste peut être regardé comme le salaire des fonctions du capital. (Voyez à la table alphabétique les mots *Fonds productifs, Services productifs,* etc.)

Cette théorie est fondée sur des faits: on peut l'exprimer autrement, on peut l'exprimer mieux; on ne peut pas la détruire. Dire qu'une consommation est productive, et qu'elle sert en même temps à l'entretien des hommes, c'est dire qu'elle sert deux fois.

[1] C'est ce qui m'a fait dire, quand j'ai fait l'analyse de la production, qu'elle consistait seulement en une *consommation des services productifs* d'où résultent des produits. C'est la vente des services productifs rendus par l'industrie, les capitaux et les terres qui donnent les profits qui font les revenus distribués dans la société.

On en peut dire autant d'un service industriel : il s'achette, il est consommé: mais le fonds industriel d'où il provient, le talent, la capacité, ne sont point consommés; il en sortira de nouveaux services qui seront consommés à leur tour. On les paiera, on fera l'avance de ce paiement, au moyen des avances que permet de faire le capital; et ce paiement, qui pour le travailleur sera un profit, ne se trouvera consommé improductivement qu'au moment où le travailleur le consacrera aux besoins de sa vie.

Si la consommation du capital est réelle et définitive, quoique le fonds capital soit conservé, nous en conclurons que sous le rapport des produits dont se compose le capital, la consommation reproductive a tous les mêmes effets que la consommation improductive; mais que cette destruction de valeurs n'entraîne point de perte pour la société, puisqu'elle ne diminue pas la somme des fonds de la société, de ce qui constitue sa richesse.

Soit reproductivement, soit improductivement, les valeurs peuvent être consommées par d'autres que ceux qui en ont été les auteurs. Un entrepreneur d'industrie consomme fréquemment un capital qui ne lui appartient pas, mais qu'il pourra restituer s'il conduit bien l'opération reproductive qui doit le rétablir. Une famille consomme improductivement les revenus de son chef. Les pensionnaires de l'état consomment des revenus produits par les contribuables. Les infortunés vivent des produits dont la bienfesance leur fait le sacrifice. Un voleur consomme des produits acquis par le crime.

Les différentes classes de consommateurs embrassent la totalité d'une nation. Tout le monde ne consomme pas reproductivement; mais tout le monde sans exception consomme pour satisfaire aux exigences de la vie.

CHAPITRE III.

Des mots *Dépense* et *Consommation*.

Dans l'usage commun, on remplace le mot de *consommation* par celui de *dépense*. La raison n'en est pas difficile à trouver. La presque totalité des produits d'une nation se distribue, non en nature, mais en argent, aux personnes dont ils composent les revenus. Une manufacture fabrique dans une année pour cent mille francs de marchandises ; elle les vend en totalité: et l'argent qu'elle en tire se distribue aux ouvriers qu'elle a employés,



aux capitalistes qui lui ont prêté, aux entrepreneurs qui s'y trouvent intéressés, etc. Puisque la valeur produite a été distribuée en argent, tous ceux qui ont pris part à cette distribution, sont obligés, pour la consommer, de la transformer, par un nouvel échange, en objets de consommation; c'est-à-dire d'acheter les choses qui doivent servir à satisfaire à tous leurs besoins. Ce n'est guère que dans les entreprises agricoles que les producteurs consomment, sans avoir fait aucun échange, une partie de leurs produits, les vins, le blé, les fruits qu'ils ont cultivés. Dans presque toutes les autres entreprises, les producteurs ne consomment pas eux-mêmes ce qu'ils ont produit; car il est très-rare que leurs produits n'aient pas besoin de passer en quelque autre main, pour recevoir le complément des qualités qui doivent les rendre propres à servir. Le commerçant en denrées d'outre-mer ne consomme pas le sucre qu'il fait venir; il le vend au raffineur, et rachette du raffineur le sucre de sa consommation. Je conviens que le raffineur n'achette à personne le sucre qu'il emploie pour son usage; mais vous conviendrez que cette valeur qu'il n'achette pas, est bien petite comparée à la valeur de tout ce qu'il achette pour l'entretien de lui-même et de sa famille.

Presque toutes nos consommations, comme vous voyez, ont lieu à la suite d'un achat, et ce sont ces achats qui font nos dépenses. Voilà pourquoi le mot de *dépense* est devenu synonyme de *consommation*.

Cependant dépenser n'est pas consommer : c'est seulement acquérir ce que nous voulons consommer; mais, comme les objets acquis dans ce but sont dévoués à une consommation inévitable, on s'est habitué à regarder le mot dépense comme synonyme du mot *consommation stérile*. Toujours est-il vrai que l'achat que l'on fait d'un produit n'en est pas la consommation; de même que la vente que l'on fait d'un produit qu'on a créé, n'en constitue pas la production. Un coutelier a achevé de produire ses couteaux du moment qu'ils ont été terminés. La vente qu'il en a faite, n'a rien ajouté à leur valeur; c'est un échange et non une production. L'achat qu'il fait ensuite des produits dont il veut se servir, n'altère pas davantage l'utilité ni la valeur qui sont dans ces produits; ce n'est, de même, qu'un échange qui met la valeur que nous voulons consommer, sous la forme qui convient à nos besoins.

C'est la nécessité où nous sommes, dans la plupart des cas, de transformer nos produits en argent pour les transformer ensuite en objets de consommation, qui a causé l'illusion des sectateurs de la balance du commerce. Ils ont pris le moyen pour la fin, l'argent qu'ils ne reçoivent qu'afin

de le dépenser, pour le produit qu'ils se proposent de consommer : comme feraient des gens qui, voyant qu'il faut absolument passer par la porte pour entrer dans la maison, ne s'inquiéteraient nullement du besoin de maison que ressentent les hommes, et vous diraient : *Ayez des portes, vous aurez toujours assez de maisons*. Si la pratique ne corrigeait pas sans cesse les erreurs de cette théorie, qu'arriverait-il ? Qu'on aurait plus d'entrées que d'habitations, et que ces entrées superflues perdraient toute valeur.

Cette explication relativement à la différence des mots *dépense* et *consommation*, nous était nécessaire pour être sûrs que nous ne nous formons que des idées conformes aux faits, et que les expressions ne nous font point illusion sur les choses. Maintenant prévenus, comme nous le sommes, nous pouvons sans inconvénient employer ces mots l'un pour l'autre, comme leur fait le vulgaire.

Les consommations, ou, si vous voulez, les dépenses qui ont pour objet de satisfaire aux besoins du public, sont précisément de même nature que celles des particuliers. La nature des richesses, les lois qui président à leur formation et à leur consommation, ne diffèrent pas en vertu de l'usage qu'on en fait : semblables en cela aux lois de l'hydrostatique qui ne changent pas, soit qu'on les applique à construire des machines pour les individus ou pour l'état. C'est un des derniers progrès de l'économie politique d'avoir mis cette vérité hors de doute.

Les règles qui vont suivre sont donc applicables soit aux dépenses privées, soit aux dépenses publiques. Après les avoir exposées, je montrerai l'application que l'on peut en faire, d'abord aux unes, ensuite aux autres.

CHAPITRE IV.

De l'influence de la consommation sur la production.

Toutes les anciennes écoles de l'économie politique sont d'accord en ce point, que la production dépend de la consommation, qu'elle est proportionnée à la consommation, et qu'en favorisant la consommation, on favorise la production. Les anciens partisans du système exclusif, les économistes du dix-huitième siècle, et même certains admirateurs d'Adam Smith, se réunissent à cette opinion que plus on consomme et plus on

produit. Suivant eux, la difficulté n'est pas de trouver des producteurs, mais bien de trouver des consommateurs.

Il semblerait dès-lors que l'on dût s'occuper des moyens de créer des consommateurs; mais, non : on cherche à persuader aux riches de multiplier leurs dépenses; et l'on ne veut point qu'ils acquièrent des richesses par les seuls moyens qui en produisent, parce qu'on n'a que trop de producteurs. Ce sont les consommateurs qui manquent. Or, comme les richesses ne viennent que de la production, si l'on veut avoir des consommateurs qui ne produisent pas, on veut donc qu'ils consomment les valeurs créées par d'autres hommes. Tel est en effet, messieurs, le vice de ce système. Il n'échappe à une impossibilité que par une injustice. Il conduit à une fausse distribution des richesses de la société; et, par une fausse distribution, il ne remédie à rien. La somme des consommations est inévitablement bornée par celle des revenus, et une consommation n'a jamais lieu qu'à l'exclusion d'une autre.

Je me souviens qu'étant jeune, et avant d'avoir donné beaucoup d'attention à l'économie des nations, j'assistai, à la campagne, à un repas fort gai, où l'un des convives ne manquait jamais de faire voler par la fenêtre les flacons à mesure qu'ils étaient vidés. *C'était*, disait-il, *pour faire gagner les fabriques*. Il était conséquemment fort satisfait de ses prouesses, et les assistans s'empressaient d'y applaudir.

Je commençai par en rire comme les autres; cependant à mesure que la même folie était répétée, je ne pouvais m'empêcher d'y réfléchir, et mon esprit vint à douter de l'avantage qui pouvait résulter pour la société en général, d'une consommation dont il ne résultait aucun bien pour les consommateurs. Il me semble, me disais-je à moi-même, que le convive qui consacre trois ou quatre francs de son argent, à payer des bouteilles cassées, ne peut faire cette dépense sans qu'il en résulte un retranchement de pareille somme sur une autre dépense. Ce que le verrier vendra de plus, un autre marchand le vendra de moins. Le monde ne peut rien gagner à un pareil divertissement, et il y perd le service, l'utilité que le briseur de flacons pouvait recueillir de leur usage s'ils avaient été ménagés.

Et si l'on s'imaginait que les quatre francs payés au fabricant de bouteilles fesaient plus qu'encourager la fabrication des bouteilles, et donnaient un nouvel encouragement à d'autres producteurs dont le verrier devait acheter les produits, je remarquerai que le même effet aurait eu lieu quel qu'eût été l'emploi qu'on eût fait de ces quatre francs : s'ils

n'eussent pas été chez le marchand de bouteilles, mais chez un libraire; ce libraire les eût également employés à un autre achat, et ainsi de suite : mais il est bon d'observer que ce ne sont pas les pièces de monnaie qui dans ce cas favorisent sans cesse une nouvelle production; c'est la production de l'objet même qui les procure au marchand. Les quatre pièces de monnaie qu'un libraire retire de la vente d'un livre, ne sont autre chose que la valeur de ce livre produite par les soins du libraire. Il favorise la reproduction en proportion de la valeur qu'il a produite. C'est là que se borne son influence. Comme producteur, on peut augmenter la somme des choses produites : comme consommateur on ne le peut pas [1].

On voit que la consommation stérile est indispensable ou très-favorable à notre bien-être, quand elle est judicieuse, bien entendue, et qu'elle ne porte pas atteinte au fonds de notre fortune; mais qu'il n'en résulte aucun avantage pour le corps social, vu en masse, et qu'elle ne peut favoriser une classe de producteurs, si ce n'est à l'exclusion d'une autre classe.

Lorsqu'en 1789, on supprima les galons de livrée que portaient les laquais (faste sans goût, mais non sans ridicule), personne ne prit la défense de cette consommation sous le rapport de la jouissance qui en résultait. La livrée ne procurait aucun agrément aux laquais qui la portaient; presque tous en étaient honteux. On ne peut pas sans faire injure à leurs maîtres, supposer qu'ils y prenaient un grand plaisir. Mais tout le monde, ou presque tout le monde, convenait que cette suppression était fâcheuse en ce qu'elle détruisait une branche d'industrie. On prétendait donc que la consommation des galons était heureuse, non parce qu'elle satisfesait un besoin, mais parce qu'elle fournissait de l'ouvrage aux passementiers, comme si les sommes que l'on ne pouvait plus employer en galons de livrées, ne devaient pas nécessairement se tourner vers une autre consommation, et favoriser quelque autre classe de producteurs.

Des publicistes recommandables, dont on ne peut soupçonner les intentions et qui paraissent avoir réfléchi sur cette matière, ont pensé que, puisque certains hommes ont en leur pouvoir de produire plus de valeurs qu'ils n'en peuvent consommer, il est bon que d'autres en consomment plus qu'ils n'en produisent; et que, dans certains cas, l'épargne que les riches font de leurs revenus, par la raison qu'elle met en jeu un plus grand

---

[1] Si le consommateur n'influe en rien sur la quotité des valeurs produites, il peut influer sur la nature des choses produites. Voyez le chapitre suivant.

nombre de producteurs, peut faire que ceux-ci se nuisent les uns aux autres, en créant plus de produits que la société prise en masse, n'en saurait consommer [1].

Il est bien nécessaire de fixer les idées du public sur ce point; car son opinion exerce une grande influence sur les consommations que font les particuliers et les gouvernemens. Le mal qui se fait, lorsqu'il est évident par lui-même, comme le vol, ne peut pas avoir des suites bien graves: tout le monde s'empresse d'y mettre obstacle. Le mal que l'on croit être un bien, s'enracine et prospère. Malthus regarde comme un bien qu'il y ait des rentiers désœuvrés; il en résulte que les gouvernemens font une œuvre méritoire en augmentant la dette publique, c'est-à-dire en grevant d'impôts les contribuables. Le même auteur approuve qu'il y ait dans la société un certain nombre de consommateurs oisifs qui veuillent bien se charger de la douce fonction de jouir sans rien faire [2]; ces principes conduisent, sans doute contre l'intention de l'auteur, à l'apologie de tous les abus, depuis les moines jusqu'aux courtisans.

Il n'est pas exact de dire que l'on puisse, d'une manière constante, créer plus de produits qu'on n'en peut consommer. Produire, c'est mettre dans un objet une utilité telle que la société, pour l'acquérir, consente à rembourser tous ses frais de production [3]. Un soi-disant producteur qui ferait des avances égales à cent francs, pour créer une utilité que personne ne voudrait payer au-delà de quatre-vingts francs, n'aurait rien produit: il aurait dissipé une valeur de vingt francs, dont son capital se trouverait

---

[1] «Si la nation entière travaillait comme font les seuls manouvriers; si, » par conséquent, elle produisait dix fois plus de nourriture, de logement, » de vêtemens que chacun d'eux n'en peut consommer, se figure-t-on que la » part de chacun serait meilleure? Bien au contraire; chaque ouvrier aurait » à vendre comme dix, et à acheter seulement comme un; chaque ouvrier » vendrait d'autant plus mal, et se trouverait d'autant moins en état d'ache» ter; et la transformation de la nation en un grand atelier d'ouvriers cons» tamment occupés, loin de causer la richesse, causerait la misère univer» selle.» (Nouveaux principes de M. de Sismondi, liv. II, chap. 3, p. 79.)

[2] *Principles of political Economy*, chap. VII, sect. 9.

[3] On sait que la valeur donnée à un produit par des moyens forcés, n'est pas une production, mais un déplacement de valeur. Les valeurs ainsi données ne peuvent, par conséquent, encourager une production sans en décourager une autre.

diminué. Cette perte serait pour lui un avertissement d'interrompre une production négative. Elle serait un malheur utile, en ce qu'elle ferait cesser des opérations préjudiciables pour la société; comme une brûlure au doigt est une douleur salutaire, en ce qu'elle nous oblige à retirer notre doigt du contact de la flamme qui en amènerait la destruction. Or, s'il n'y a de vrai produit que celui qui vaut autant que ses frais de production [1], de semblables produits ne sont jamais surabondans; car, du moment que la société met à un objet, un prix égal à ses frais de production, c'est une preuve qu'elle est satisfaite de le consommer.

Si de faux calculs, si des événemens qu'on n'a pu prévoir, ont fait créer en certaines occasions plus d'objets de consommation que l'état de la société n'en réclamait; si les besoins sont tombés par aventure au-dessous de la production, ces vicissitudes sont des malheurs comme les vicissitudes des saisons qui produisent du blé quelquefois plus, quelquefois moins, que n'en veut la population. Et l'on peut dire que, de ces vicissitudes, celles qui tiennent aux erreurs de l'industrie sont en général moins fâcheuses que celles qui dépendent des aberrations de la nature, auxquelles nous ne saurions nous soustraire.

M. de Sismondi craint que, si tout le monde se met à produire, les produits n'excèdent ce que chacun peut consommer; mais si chaque homme produit beaucoup, chaque homme consommera beaucoup aussi. Jusqu'à ce que, tout le monde étant bien pourvu de tout, personne n'ait plus rien à désirer, on ne peut pas dire que les produits surabondent.

La faculté de consommer, dit-on, est bornée pour chaque individu; nul homme en particulier n'a plus d'une tête à couvrir, plus d'un estomac à remplir, et de deux jambes à chausser. D'où résulte la conséquence qu'une espèce de consommation artificielle, une consommation qui porte les dépenses par-delà les besoins et la satisfaction raisonnable du consommateur, est favorable au producteur, est même indispensable à sa prospérité.

Je conviens que, dans un état donné de la civilisation, les besoins d'une nation sont bornés; mais cette même nation devenue plus riche et plus

[1] On ne doit jamais perdre de vue qu'en économie politique le profit de l'entrepreneur fait partie des frais de production. Son travail est une avance qui doit être remboursée par la valeur de ses produits; autrement il est en perte.

civilisée, a d'autres besoins à satisfaire; et bien hardi me semblerait le publiciste qui croirait pouvoir en assigner le terme.

Transportons-nous par la pensée au temps d'Henri IV, roi de France. Ce temps n'est pas très-reculé; nous en avons d'assez bons mémoires, et nous le connaissons passablement. Tout concourt à nous faire présumer qu'à cette époque les producteurs éprouvaient la même difficulté qu'à présent pour produire des choses qui pussent avoir du débit. Les marchands, quoique bien moins nombreux, étaient bien plus misérables. Les fabriques de drap, de bonneterie, de quincaillerie, et beaucoup d'autres, étaient absolument inconnues en France. Si l'on avait dit à un manufacturier d'alors que deux siècles plus tard on y fabriquerait pour des millions de chacun de ces articles, il aurait répondu : *Eh! au nom de Dieu, qui les achettera?*

Il n'aurait pu croire que plus tard cinquante mille métiers seraient perpétuellement occupés à faire des tissus de soie, ni surtout que la majeure partie de la matière première serait recueillie dans le pays. Il aurait regardé d'un air ébahi l'homme qui lui aurait prédit qu'il partirait chaque matin de Paris pour quinze à vingt mille francs de feuilles imprimées chargées de porter aux citoyens de toute la France, les nouvelles de la politique ou des arts; que plusieurs centaines de voitures publiques sortiraient et entreraient dans cette capitale tous les jours de l'année, et qu'il n'y aurait pas, dans ses environs, de petit marchand, ni même de villageois, qui voyageàt autrement qu'en carrosse. Tels sont pourtant les faits que nous avons sous les yeux. Pourquoi? parce que la nation française est dans une autre situation que du temps d'Henri IV; et qu'est-ce qui caractérise cette différence de situation? C'est que de nos jours cette nation produit et consomme plus qu'elle ne fesait alors.

Quelles exclamations n'eût pas faites un négociant de ce temps-là, si on lui eût dit que le commerce procurerait des denrées de bouche absolument inconnues de lui, même de nom, des denrées dont on consommerait dans ce même pays pour 50 à 60 millions chaque année, comme le café, le thé, le cacao; que l'on absorberait pour cent millions de sucre; pour 64 millions de tabacs, d'une herbe que l'on ferait entrer en poudre dans le nez ou en fumée dans la bouche? Quel fermier aurait supposé que l'on verrait deux siècles plus tard des champs immenses de pommes de terre, d'une racine farineuse inconnue à ses contemporains comme à ses ancêtres, et dont se nourrirait bientôt une grande partie des habitans de l'Europe? que d'autres champs de plantes oléagineuses répandraient dans

nos appartemens une lumière qui r [illegible] du [illegible]ur? duits annuels ont peut-être qu [illegible] ru [illegible] valeur depuis deux [illegible] et à chaque époque de c [illegible] ées, on a toujours pu [illegible] la France était appro[illegible] iée [illegible] nt, et qu'il était impossi[illegible] menter sa production sa[illegible] qu'il y [illegible] urabondance et impo[illegible] vendre.

Combien ne vend-on pas de produits immatériels de plus [illegible] fesait! Un théâtre n'est-il pas une vé[illegible]ble manufacture, où [illegible] au public assemblé un produit qu'il c[illegible]omme à l'instant mêm[illegible] lui présente? Sous François Ier, temps où l'on n'avait pour spec[illegible] quelques mystères exécutés sur des tré[illegible]aux, pouvait-on se fig[illegible] Paris, trois siècles plus tard, douze à quinze mille personnes [illegible] tous les soirs du plaisir du spectacle; [illegible]e les théâtres mettrai[illegible] vingt arts différens, et que des produits [illegible]natériels nouveaux tro[illegible] leurs débouchés dans des productio[illegible] matérielles nouvelles é[illegible] Dans tous les cas où le vendeur ne d[illegible]e à l'acheteur en échan[illegible] argent, qu'un plaisir, une satisfaction, et non une denrée matér[illegible] un produit immatériel qu'il lui vend, et le prix qu'il en obtient [illegible] moins substantiel et ne lui fournit [illegible]oins que des produits [illegible] les moyens de se rendre acqué[illegible]r d'[illegible] nouveau produit qui, [illegible] n'aurait pas pu se vendre.

Si nous jugeons de l'avenir par le passé, combien n'est-il pas [illegible]s nouveaux et de productions nouvelles qu'il nous est impossible d[illegible]r! Je suis même tenté de croire que la multiplication des produits [illegible]eu avec un progrès accéléré, en raison du grand mouvement qui s'est opéré dans les arts et dans les sciences de notre temps, mouvement dont nous ne fesons encore que commencer à apercevoir les résultats.

Vous voyez, messieurs, que les gains que procurent les produits immatériels offrent un immense encouragement aux productions de tout genre. Leur consommation n'a point de bornes; car le besoin qu'on a de leurs produits s'étend à mesure qu'une nation devient plus civilisée. C'est un encouragement bien plus important que celui que présente la consommation de quelques riches qui ne produisent rien et qui ne servent qu'à consommer à la place des producteurs auxquels ils ont été substitués. Smith nomme les uns comme les autres des consommateurs improductifs; mais entre eux se trouve une fort grande différence. Le producteur immatériel a rendu un service, a donné une valeur à la société, en échange de ses profits. Mais ceux qui fondent leurs consommations sur des abus,

ne donnent rie [illegible] peuple en dédommagement de ce qu'ils en reçoivent. —Ils donnent, dira-t-on, de l'argent pour prix de ce qu'ils consomment. —Ce n'est pas là la question. Je ne demande pas quel dédommagement ils donnent au marchand pour [illegible] marchandise qu'ils lui achettent. Je demande quel dédommagement ils donnent au contribuable pour la pension qu'ils reçoivent. Ils n'occasionnent même pas un surcroît de demande, de consommation; car s'ils ne dépensaient pas le montant de leurs pensions, les contribuables le dépenseraient à leur place.

On ne saurait donc approuver Malthus lorsqu'il représente les consommateurs improductifs comme utiles par leur consommation.

Si l'industrie du pauvre et l'active production qui en résulte, sont un puissant encouragement pour la production en général, on ne voit pas pourquoi l'industrie du riche et les productions dont il est l'auteur, ne produiraient pas le même effet. Les valeurs que le riche fait naître sont de même nature que celles que fait naître le pauvre, comme les écus de celui-ci sont de même nature que les écus de celui-là.

Il est donc impossible de partager les craintes que manifeste M. de Sismondi, lorsqu'il dit : « Si tout à coup la classe riche prenait la résolution » de vivre de son travail, comme la plus pauvre, et d'ajouter tout son » revenu à son capital, les ouvriers..... seraient réduits au désespoir et » mourraient de faim [1]. »

En premier lieu on ne peut admettre la supposition qu'un riche puisse ajouter à son capital *tout son revenu*; car il faut bien qu'il vive, et qu'il fasse une dépense proportionnée à sa fortune; or, cette dépense est improductive. En second lieu, le travail du riche ne fait point concurrence à celui du pauvre; au contraire. Lorsqu'un millionnaire établit une manufacture d'étoffe commune, et joint aux produits de son capital les profits de son industrie d'entrepreneur, il se porte demandeur du travail du pauvre; le pauvre (devenu travailleur), du produit de son travail, achette la bure fabriquée dans la manufacture, et par là devient consommateur du travail du riche; car en achetant de la bure, il a payé une portion des profits de l'entrepreneur. Il est mieux habillé, et le riche devient lui-même un consommateur plus important pour d'autres producteurs; car, avant de former sa manufacture, il avait peut-être cinquante mille francs à dé-

[1] *Nouveaux produits*, etc., liv. II, ch. 3, p. 82.

penser par an, et maintenant qu'il y joint ses profits de manufacturier, il dispose d'un revenu qui peut aller à soixante et dix mille.

M. de Sismondi n'est frappé que de l'idée que le riche industrieux va produire la chose même qu'il pourrait acheter de l'ouvrier, une table, par exemple, au lieu de l'acheter au menuisier; mais ce n'est pas en général ainsi que les riches exercent leur industrie. L'instruction qu'ils ont acquise dès leur enfance, et les capitaux dont ils disposent, leur permettent d'exercer une industrie qui rapporte plus de trois ou quatre francs par jour; et c'est ce genre de travail (lequel ne fait point concurrence à celui du pauvre) qu'ils échangent contre les produits du travail du pauvre.

Mais je vais plus loin, et j'admets la supposition qu'un homme actif qui a cinquante mille f re , isse lui-même une table dont il a besoin; en a-t-il moi rancs à dépenser dans son année? N'achettera-t-il pas d pr ır tout le montant de cette somme et les producteurs n'éprouveront un encouragement précisément égal? Si le menuisier v mo ıne table de dix francs, un autre producteur ne vendra-t pour francs de plus?

L'encouragement enc re, si, au lieu de dépenser stérilement cet argent, le ric l à es capitaux. Un capital n'est-il pas en totalité consacré l'acl produits ou de travaux? Comment Malthus a-t-il pu di « mi les propriétaires et les capitalistes, » l'envie d'acheter venait à diminuer, la valeur des produits baisserait » relativement à la valeur du travail; et les profits tombant à rien, la » production serait arrêtée [1]? » Que peut faire un riche de ses épargnes, si ce n'est de les enfouir ou de les ajouter à ses capitaux? S'il les enfouit, la consommation n'en est que différée; s'il les ajoute à ses capitaux, elle excite une demande de produits ou de travaux aussi grande que si l'épargne avait été dépensée stérilement. Est-ce donc là ce qui peut causer la baisse de la valeur du travail?

Loin de là, c'est ce qui augmente sa valeur; car des capitaux accrus réclament de nouveaux travailleurs et les occupent constamment, tandis qu'une somme stérilement dépensée ne les occupe qu'une fois.

On a reproché à ces principes de repousser les peuples dans la barbarie, en proscrivant les dépenses de luxe [2]. Je n'ai jamais blâmé que les dé-

[1] *Principles of political Economy*, ch. VII, sect. 4.

[2] « Si l'on suivait strictement le conseil de M. Say, tous les arts, les manu- » factures de luxe, en bronzes, glaces, belles verreries, horlogerie, meubles,

penses dont il ne résulte pas une satisfaction proportionnée à ce qu'elles coûtent. Je trouve fort bon qu'on se procure toutes les jouissances que comporte la fortune qu'on possède; mais, en même temps, il faut que l'on convienne que ces jouissances n'augmentent ni le bien du particulier, ni la richesse du pays.

CHAPITRE V.

De l'influence des consommations sur l'espèce des produits, et quels produits sont désirables.

Nous nous sommes convaincus, messieurs, que la consommation par elle-même, et quand elle n'est pas accompagnée de production, ne saurait accroître, même indirectement, la somme des produits; mais il est hors de doute qu'elle influe sur l'espèce des produits dont elle provoque la création. Les consommateurs en mettant (proportionnellement aux frais de production) un plus haut prix aux choses qu'ils préfèrent, déterminent les producteurs à diriger vers la création de ces choses, leurs moyens de production. De sorte que cette maxime des anciens économistes: *Telle est la consommation, telle est la reproduction,* est une proposition vraie et fausse tout à la fois: vraie si l'on entend parler de l'espèce de choses qu'on produit; fausse si l'on a en vue la somme, l'importance des valeurs produites.

Les causes, les moyens de production sont d'un ordre absolument différent des causes de la consommation. Prétendre que consommer fait produire, c'est prétendre que l'on peuple les forêts en brûlant du bois; mais si, dans leurs consommations, les consommateurs préfèrent le bois de chêne au bois de peuplier, on plantera moins de peupliers que de chênes.

Ce fait de la préférence accordée à un produit sur un autre, peut être considéré sous deux points de vue; c'est-à-dire comme favorable ou con-

---

» soieries, argenterie, dentelles, tissus fins en laine, coton ou lin, modes, » objets de fantaisie, etc.; les terres qui produisent des vins fins, les mûriers » et les oliviers, tout ce qui travaille le sucre, le cacao, la cochenille, les vers » à soie, le café, les épices, seraient complètement inutiles et perdus! » (*Du Système d'impôt*, par M. le vicomte de Saint-Chamans, p. 104.)

traire aux intérêts du consommateur, et comme favorable ou contraire aux intérêts du producteur. Le premier de ces points de vue est l'objet principal de cette septième partie de notre Cours, où nous examinerons la satisfaction, le dédommagement que les consommateurs, soit comme particuliers, soit réunis en corps de nation, retirent de leurs consommations. Mais nous ne pouvons négliger l'influence que ces mêmes consommations exercent sur les producteurs.

Plusieurs économistes de notre époque, ne tenant pas assez de compte de la prépondérance qu'exercent souvent les circonstances accidentelles sur les principes généraux, pensent que les producteurs, étant libres de porter leurs capitaux et leur industrie vers les genres de production les plus favorables à leurs intérêts, les avantages de chacun sont balancés par ses inconvéniens, parce que sans cela tout le monde embrasserait les meilleures professions et abandonnerait les plus mauvaises. Mais cette parfaite liberté dans le choix des professions n'existe jamais; les goûts, l'ignorance, le caprice des consommateurs, les circonstances diverses où ils se trouvent placés, ne sauraient s'accommoder à des règles impérieuses; cette condition, *toutes choses d'ailleurs égales*, équivaut à une impossibilité, et retombe dans la catégorie des suppositions gratuites. C'est un des points où les résultats de l'économie politique expérimentale, et ceux des théories absolues, s'accordent le plus rarement.

Au premier rang des consommations les plus favorables aux producteurs, on doit placer les consommations reproductives, parce qu'elles portent en elles le germe de leur rénovation. La fabrication de tout ce qui s'emploie dans les manufactures ne cesse jamais; la fabrication des objets de luxe ne se renouvelle pas souvent, du moins sous les mêmes formes. Par une raison du même genre, la production des objets constamment nécessaires à la classe laborieuse, comme celle des étoffes les plus généralement employées, quoique stérile en soi, donne lieu aux professions les plus constamment employées.

Une vue superficielle de la société a fait croire qu'on ne pouvait trouver de nouveaux profits qu'en réveillant de nouveaux goûts chez les riches; comme ce n'est qu'à eux que l'on suppose assez d'argent pour acheter au-delà de ce qu'ils achettent déjà; et comme ils sont pourvus des choses nécessaires, on voit les producteurs mettre leur esprit à la torture pour créer des superfluités et pour exciter une sensualité blasée par les jouissances. Il serait bien plus important d'éveiller de nouveaux goûts chez la

classe indigente. Elle ferait de nouveaux efforts pour les satisfaire, et c'est là qu'on trouverait des multitudes de consommateurs et des ressources inépuisables pour les producteurs.

Pour nous convaincre de l'immense quantité de produits qui pourraient trouver à se placer dans les classes nombreuses et laborieuses de la société, comparons les produits qu'on rencontre dans ces villages misérables tels qu'on en trouve par milliers dans les pays les plus civilisés de l'Europe, avec les produits qui frappent les regards lorsqu'on visite un village quelconque d'un canton prospère de l'Angleterre, des États-Unis, de la Hollande ou de la Suisse. Le bien-être de ces cantons n'est point chimérique, puisqu'il existe; les institutions auxquelles il est dû, sont encore loin d'être parfaites; le climat, le sol, ne sont pas les plus favorables. Je n'établis pas de comparaison entre de pauvres manouvriers et d'opulens propriétaires; mais entre des hommes qui exercent dans deux pays différens, des professions analogues, et qui forment, dans l'un comme dans l'autre, le fond de la population. Chaque village, dans les uns, me présente un aspect général d'aisance et de propreté, que je ne trouve point dans beaucoup de nos provinces. Des arbres et des fleurs ornent le devant des maisons et sont garantis par des barrières ou des treillages; les fenêtres sont vitrées; les contrevents, les portes, sont peints à l'huile, et cette peinture, renouvelée de temps à autre, est toujours fraîche et sert de préservatif pour les bois. J'entre, non dans une pièce servant tout à la fois de cuisine, de chambre à coucher, et peut-être d'étable; mais dans une pièce propre et rangée, meublée de chaises, de tables et d'armoires. Si l'on y voit des vases, des tasses, de la vaisselle, ce ne sont point des poteries grossières, mais des faïences légères et commodes. Si je passe dans une chambre à coucher, j'y trouve d'autres meubles encore : peut-être une pendule et un tapis de pied, mais à coup sûr des matelas et des couvertures sur les lits, des rideaux et une cheminée prête à recevoir du feu.

Dans ses repas, la famille consomme une nourriture saine et suffisamment abondante, de la viande fréquemment, des légumes, et une boisson fortifiante.

Autour de la maison, une cour, un jardin, bien tenus, une étable, des animaux de basse-cour, les outils de la profession qu'on exerce, de bonne qualité et en quantité suffisante. Toutes ces choses sont des produits dont la consommation est plus ou moins lente et qui se renouvellent lorsqu'il en est besoin. Beaucoup de ces produits sont les fruits de l'intelligence et

de l'activité de la famille, comme les p l'arrangement, la propreté, les animaux, les légumes, etc. Elle en est à la fois productrice et consommatrice; mais beaucoup d'autr s choses sont le fruit d'une industrie étrangère à la famille, parce qu' lle-même est industrieuse dans sa profession, et qu'elle crée des valeurs dont elle achette les produits du maçon, du charp r, du menuisier, du peintre, du vitrier, du serrurier, du m er, savonnier, de l'épicier, du manufacturier et du marchand qui riqué ou procuré les faïences, les étoffes, tous les produits t la et vêt ssent la famille.

Or, ces obj , ou au la plupart, sont inconnus dans l'autre village, ce c aumières qui malgré la faveur du climat et q is de t néanmoins peuplé d'habitans qui par leurs besoi et leurs tra , nt plus rapprochés de la condition des bêtes que celle des h . Calculez ce que l'un de ces villages offre d'encouragemens à la production comparativement à l'autre, et de combien de consommations et de j uissances une population, souvent nombreuse, est privée [2].

Si nous remontons de la classe des simples ouvriers à celle des petits bourgeois et même à la bonne bourgeoisie, et si nous comparons les douceurs dont on jouit, avec celles que se procure la classe riche, combien ne trouverons-nous pas de produits qu'elle ne consomme point et qu'elle pourrait consommer si elle produisait davantage! La difficulté est de produire, répète-t-on; eh! c'est cette difficulté qu'il faut apprendre à

---

[1] Dans les pays où les contributions publiques peuvent être accrues en raison de l'aisance qu'annoncent les habitations, l'affiche de la misère est une sauve-garde contre les impôts; mais souvent aussi la misère des gens de la campagne est le fruit de leur apathie et du mauvais emploi qu'ils font de leurs facultés. L'église et le cabaret en neutralisent une partie; mais c'est surtout l'intelligence, l'économie et l'activité qui leur manquent. Il n'y a pas de famille de villageois, quelque indigente qu'elle soit, qui ne pût tenir propres et rangés les abords et l'intérieur de son habitation.

[2] Un villageois cruellement tourmenté de douleurs rhumatismales, vint me consulter un jour sur les moyens de se soulager. Je lui conseillai de mettre un gilet de flanelle sur sa peau. Il ne savait seulement pas ce que c'était que de la flanelle. « Retournez alors une de vos vestes de laine et portez-là sous votre chemise.—Comment, répliqua-t-il, pourrais-je porter une veste de laine sous ma chemise, moi qui n'ai jamais eu de quoi en porter une par-dessus? » Et son village tout entier était dans le même cas.

vaincre; c'est manquer d'industrie que d'être arrêté par les difficultés; il faut agir de sa tête aussi bien que de ses bras et de ses jambes, et quand on est pourvu de facultés par la nature, ne pas s'abandonner à l'indolence. Il n'y a presque pas une ferme en France dont le produit ne pût être considérablement augmenté, si son propriétaire s'informait des progrès les plus récens de l'agriculture, et s'il travaillait à introduire dans sa terre les améliorations éprouvées dont elle serait susceptible. Au lieu de s'informer, de s'instruire, et ensuite d'agir jusqu'à ce que les améliorations soient exécutées, il préfère végéter dans l'oisiveté d'une petite ville, sans augmenter ses revenus, ses consommations, ni, par une suite nécessaire, celles de toutes les personnes qui tiennent à lui.

Voilà quelles sont dans la plupart des nations les classes où la consommation pourrait prendre un développement immense, si elles devenaient plus industrieuses et plus productives; si l'on avait le talent et l'activité nécessaires pour faire un utile emploi des capitaux qu'on amasse obscurément et qu'on perd ensuite dans d'aveugles confiances, dans de folles entreprises, ou dans le gouffre des fonds publics.

L'habitude contractée par les consommateurs de se servir de produits bien faits, oblige les fabricans à contracter l'habitude de les bien faire; et cette habitude a d'heureuses conséquences pour les producteurs aussi bien que pour les consommateurs. J'ai vu des ouvriers anglais à qui l'on disait : *Je ne vous demande pas de terminer cet objet avec tant de soin;* et qui répondaient : *Il ne dépend pas de moi de travailler autrement.* C'est cette habitude qui a assuré long-temps aux produits anglais une préférence marquée dans l'étranger. J'ai vu au contraire les meubles d'acajou, fabriqués à Paris, ne pouvoir se vendre dans les pays lointains, et les commandes qui en étaient venues d'abord, ne point se renouveler, parce que la confection de ces meubles était négligée; les tiroirs, les cloisons des commodes et des secrétaires, et en général les parties cachées, étaient faits de bois trop léger ou trop peu sec, à peine raboté; l'acajou dont ils étaient revêtus, était tellement mince, qu'il n'avait guère que la consistance d'un papier collé sur du bois. Il s'y manifestait des boursoufflures avant que les meubles fussent rendus à leur destination. C'est ainsi que le goût exquis qui se montrait dans le dessin de ces meubles, le poli et la beauté des bois extérieurs, la beauté et la richesse des ornemens de bronze, qui auraient assuré à la France un commerce où elle ne pouvait redouter aucune concurrence, ont été des avantages perdus par la mau-

vaise exécution des détails secondaires; et les détails secondaires étaient mal exécutés, parce que les consommateurs français étaient trop peu connaisseurs ou trop peu difficiles.

Cette insouciance des consommateurs nationaux est d'autant plus contraire aux exportations, que les consommateurs étrangers mettent une importance nécessaire à la bonne qualité des produits. Ils leur reviennent plus cher à cause de la distance et des frais de commerce. Ne pouvant pas les renouveler souvent, ils ont besoin qu'ils durent plus long-temps. Ils veulent que l'on puisse les monter et les démonter facilement, car ils n'ont pas la facilité de les envoyer chez le marchand pour les réparer. Des producteurs qui font des produits imparfaits par la raison qu'ils doivent aller au loin et que les consommateurs ne pourront pas se plaindre, ne reçoivent pas de plaintes en effet; mais aussi ils ne reçoivent pas de commandes. Pour avoir des débouchés étendus et constans, il faut servir bien et à bon marché.

D'un autre côté, quand les consommateurs, comme il arrive quelquefois en Angleterre, préfèrent des formes disgracieuses, des dessins contournés et d'un vieux goût, les producteurs forcés de leur complaire, perdent une partie des talens qui assurent des succès. Si leur nation s'en contente, nous ne sommes pas en droit de nous en plaindre; mais il nous est permis de remarquer que le mauvais goût des consommateurs gâte celui des producteurs, et nuit à l'étendue de leurs affaires [1].

Vous voyez, messieurs, que sous le rapport de la nature des produits, les consommateurs peuvent être plus ou moins favorables aux intérêts des producteurs en général. Vous voyez que toutes ces consommations supposent une production qui les rende praticables. Je n'entre point ici dans

---

[1] Qu'on ne dise pas que le goût est arbitraire, et que personne n'est en droit de censurer celui des autres; les auteurs qui ont le mieux analysé le goût dans les arts, Voltaire, Addison, Blair, ont montré qu'il faut reconnaître le beau en tout genre dans ce qui plaît au plus grand nombre parmi la partie cultivée de toutes les nations. L'opinion des hommes peu cultivés, qui ont vu peu d'objets et ont peu comparé, c'est-à-dire peu réfléchi, ne saurait avoir aucune autorité. Il est à remarquer que, relativement aux objets d'exportation, c'est la partie la plus cultivée des nations étrangères qui leur est favorable ou contraire: car la partie inculte des nations fait peu d'usage des importations; et quand elle en fait usage, elle se règle sur la partie cultivée.

l'examen des causes favorables à des résultats vivement souhaités par tous les amis de l'humanité. Qu'il nous suffise, quant à présent, de savoir que dans l'état où se trouve la très-grande majorité des peuples de la terre, ce ne sont pas les consommateurs qui manquent à leurs producteurs. Seraient-ce des institutions favorables à leur instruction générale, et d'où naîtrait un plus grand développement des goûts et des facultés des hommes?

CHAPITRE VI.

De la consommation des absens.

L'homme jouit de la faculté de changer de place à volonté. Cette faculté, qui lui est commune avec la plupart des animaux et qui paraît si simple au vulgaire, est pour le philosophe un sujet continuel de surprise. Une machine organisée qui porte en elle le principe de ses mouvemens et qui peut transporter le système entier de son être, par la seule impulsion de sa volonté, est sans doute un des problèmes les plus difficiles de ceux qu'a résolus la création de l'univers. Mais ce n'est point comme une œuvre merveilleuse que nous observons l'homme dans ce cours ; et, de ses facultés, nous n'étudions que ce qu'elles ont de précieux pour lui et l'influence qu'elles exercent sur l'économie de la société.

Il ne m'appartient pas non plus de décider si la société ayant, pour son propre avantage, reconnu le droit de propriété, ce droit peut s'étendre jusqu'à reconnaître à chaque individu le droit d'emporter ce qui lui appartient, lorsqu'il juge à propos de transporter sa personne et de résider dans l'étranger. Je remarquerai seulement que le droit de disposer de sa propriété dans le pays, comprend, dans le fait, la faculté de l'emporter au dehors. Il suffit de la transformer en marchandises dont l'exportation est permise. Pour les biens-meubles la chose est peu douteuse. Quant aux immeubles, un propriétaire peut les vendre, autrement il ne serait pas maître de son bien ; et un immeuble transformé en valeurs mobilières, est un bien qui peut facilement être exporté. Peu importe l'espèce des valeurs mobilières qui sont exportées. De quelque manière que ce soit, ce sont toujours des exportations qui n'entraînent point des retours, des valeurs perdues pour le pays. Ainsi donc laissant de côté la question de droit, que résulte-t-il du fait de l'exportation d'un capital ou d'un revenu, et de la consommation qui s'en fait dans l'étranger ?

Quant à l'exportation d'un capital ou de la valeur d'un bien-fonds, l'effet est le même que celui de la dissipation : c'est la suppression du revenu qui résultait pour la nation de l'emploi de ce capital, et la suppression des profits que les travailleurs trouvaient dans cet emploi [1]. Pour ce qui est d'un revenu qu'on reçoit dans un pays, dans une province, en Irlande, je suppose, et que l'on consomme dans un autre pays, en Angleterre par exemple, l'effet n'en est pas aussi funeste ; cependant il est très-contraire; il l'est sous plusieurs rapports non-seulement économiques, mais moraux.

Ne retirant aucun des fonds productifs qui existaient dans le pays, l'émigrant ne supprime positivement aucun des profits qu'ils rapportaient : les capitaux qui servaient à l'exploitation de la terre, sont censés servir encore au même but ; on peut en dire autant des profits des travailleurs. Le revenu exporté provoque la reproduction à peu près de la même manière que s'il devait être consommé dans le pays ; car pour l'envoyer au dehors, il faut acheter des produits ; si ce ne sont pas précisément ceux que consommera le propriétaire du revenu, ce seront néanmoins des produits du pays [2]. Les revenus irlandais envoyés en Angleterre, le sont en produits de l'Irlande. Mais quelle différence entre un tel envoi et une consommation sur place ! Elle est nécessairement improductive, puisqu'elle n'amènera point de retours. Celle même qui aurait été improductive, si le propriétaire eût été sur les lieux, aurait donné lieu à des dépenses plus favorables au bien-être des Irlandais. Leurs services personnels auraient été mieux récompensés ; une partie de cette dépense se serait transformée en œuvres de munificence ; celle même qui n'aurait eu pour objet que la satisfaction du maître, aurait eu pour effet d'améliorer les fonds productifs du pays, de l'enrichir. On sait combien les fonds de terre gagnent par la résidence de leurs propriétaires. Un homme fait, un chef de famille, même lorsqu'il ne dirige aucune entreprise lucrative, n'est

---

[1] Le revenu du capital n'est pas perdu pour son possesseur absent, parce qu'on peut supposer qu'il fait valoir son capital dans l'étranger ; mais c'est une portion perdue du revenu national. Voyez partie Ire, chap. 14, les effets de la dissipation des capitaux. On dissipe de même un immeuble en emportant dans l'étranger le prix de sa vente, qui dès-lors ne rapporte plus de profits au pays de l'émigrant.

[2] Le revenu envoyé en argent équivaudrait encore à un revenu envoyé en produits du pays ; car cet argent doit être remplacé, et ne peut l'être qu'au moyen des autres produits qu'on fournit en échange.

jamais oisif. Il administre au moins une partie de sa fortune et travaille au bien-être de toute sa maison ; son économie profite à son pays ; il élève ses enfans qui deviennent des membres utiles du corps social ; lui-même exerce quelques fonctions dans l'intérêt de tous ; il cultive une branche des sciences ; il défend les intérêts de son pays, par ses actions, par ses discours, par ses lumières et ses talens acquis. L'influence de chaque homme en particulier peut n'être pas très-marquée ; elle devient grave en se multipliant.

Le consommateur qui réside à l'étranger, se soustrait aux droits que son gouvernement a mis sur ses consommations, et cette portion du fardeau retombe sur ses concitoyens.

L'impossibilité d'arrêter ces déplacemens à moins de tomber dans des inconvéniens encore plus graves, doit faire naître de profondes réflexions chez les hommes qui gouvernent les nations. Le système politique du monde a subi de grands changemens. Les relations fréquentes des nations qui couvrent le globe, ont répandu presque partout une sorte de civilisation ; il s'établira beaucoup de concurrence entre les peuples divers pour attirer chez eux les capitaux et l'industrie ; les liens du pays et des habitudes deviendront moins puissans, parce que les mœurs se ressembleront davantage ; les relations commerciales seront plus fréquentes, les communications plus faciles. Déjà les peuples policés composent comme une sorte de fédération de différens états. Il s'élève parfois entre eux des guerres, mais ce ne sont à proprement parler que des guerres civiles. Les gouvernemens sous lesquels l'existence deviendra trop difficile, feront fuir leurs sujets. Louis XIV en fit la dure expérience. Napoléon l'a faite depuis, lorsque ayant tourmenté le commerce de la Hollande, il vit les principales maisons et les principaux capitaux de cette nation industrieuse, se réfugier en Angleterre. Et l'Angleterre elle-même, après la paix de 1815, a vu s'établir en France, en Italie, en Allemagne, en Russie, et surtout aux États-Unis, une foule de ses citoyens fuyant des contributions intolérables, emportant tous un capital petit ou grand, cherchant à former des établissemens dans des lieux où les conditions de l'existence fussent moins défavorables [1].

---

[1] Lowe estime que les revenus anglais mangés dans l'étranger, ont été, pendant quelque temps, de 5 millions sterling (125 millions de francs), et s'élèvent encore, en 1822, à 4 millions (cent millions de francs) *. Je sais

* *On the present state of England*, Appendix, page 39.

Il faut donc que ceux qui prennent part aux affaires publiques songent d'avance aux moyens de gouverner avec prudence, avec habileté, avec économie ; à gouverner dans l'intérêt des administrés. Les gouvernans sont très-excusables de songer à leurs intérêts ; mais ils ne doivent pas oublier ceux de leurs administrés. Les nations n'émigrent pas, diront-ils peut-être ; c'est vrai : mais elles se fâchent, et c'est encore pis [1].

CHAPITRE VII.

De l'effet des consommations improductives par rapport au consommateur.

Relativement à l'importance des consommations, nous nous sommes convaincus que l'unique dédommagement qu'elles nous imposent, se trouve dans la grandeur de la satisfaction qui en résulte. Cette espèce d'échange de la valeur consommée contre un besoin satisfait, est d'autant plus avantageux et influe d'autant plus efficacement sur le bien-être des hommes, que ces deux quantités sont mieux appréciées. Mais ici nous ne pouvons pas fonder nos calculs sur des données aussi sûres que dans la consommation reproductive.

Dans cette dernière, nous avions à comparer des quantités de même nature, une valeur avec une valeur : celle des services productifs avec celle des produits. Ces deux valeurs sont fixées par un débat contradictoire d'où résulte le prix courant des unes et des autres ; quantité positive dont les variations obéissent à des lois connues. Mais dans la consommation improductive, nous sommes obligés de comparer un sacrifice avec

---

que beaucoup de ces émigrations étaient passagères et avaient d'autres causes que l'insuffisance des revenus anglais pour bien vivre en Angleterre, mais il est constant qu'une multitude de familles anglaises sont répandues et fixées dans toutes les parties de la France. L'administration qui a succédé à celle de Castelreagh, a fait preuve de quelque habileté, lorsqu'elle a mis de l'importance à diminuer le fardeau des impôts. En France, au contraire, il n'a cessé d'augmenter tous les ans depuis la paix générale.

[1] Ceci s'imprimait en 1829 ; mais l'avertissement n'a pas été écouté et la prévision s'est promptement réalisée. Les gouvernans qui se sont succédé en France, et qui ont repoussé si dédaigneusement les conseils d'une économie politique éclairée, s'en sont en définitive assez mal trouvé.

(*Note de l'éditeur.*)

une satisfaction. On aperçoit nécessairement quelque chose de vague et d'arbitraire dans une semblable appréciation.

L'empereur Vitellius fit servir sur sa table un plat de langues de perroquets, qui coûta énormément dans un temps où l'on n'entreprenait point de voyages de long cours. Quoique je n'aie jamais goûté d'un mets semblable, je suis fort porté à croire qu'on pouvait en trouver d'aussi bons à meilleur marché. Je n'ai pas meilleure opinion de la perle que fit broyer et qu'avala Cléopâtre. Je veux bien croire que la vanité eut la principale part à ces extravagances ; je les blâme sous bien d'autres rapports ; mais si ces deux fous célèbres, ou ceux qui seraient tentés de les imiter, prétendent qu'ils préfèrent une semblable volupté, à ce qu'elle coûte, quel moyen a-t-on de leur prouver rigoureusement qu'ils ont tort?

Un homme riche sera d'avis qu'un ananas n'est pas cher à 20 francs, parce que 20 francs sont pour lui peu de chose, et qu'il prend un grand plaisir à servir à des convives un fruit peu commun : il peut donc considérer comme raisonnable, une dépense qui paraîtra extravagante à un artisan. Il est seul juge de l'importance de ces deux valeurs ; sa volonté n'est dirigée par aucune règle, n'est soumise à aucun contrôle ; le pauvre peut porter un jugement opposé à celui du riche, et ils peuvent avoir raison tous les deux.

S'agit-il des consommations publiques ? il semble plus difficile encore d'en constater la légitimité. Dans celles que font les particuliers, c'est une même personne qui consent au sacrifice et qui en jouit ; l'individu peut comparer une peine et une satisfaction qui se passent en lui-même. Mais dans les dépenses publiques, la comparaison est plus difficile, même en supposant une parfaite bonne foi dans les appréciateurs ; car ce n'est pas la même personne qui décide de la dépense, qui en supporte les frais[1]. Ce n'est pas même sans difficulté que le contribuable parvient à comparer la part qu'il supporte dans les dépenses publiques, avec la part d'avantages qu'il en recueille.

Cependant, messieurs, quelque difficile que soit pour le public et les

[1] On peut dire que dans un gouvernement représentatif, le représentant qui vote les dépenses, est en même temps le contribuable qui les paie ; mais il ne paie que quelques centaines de francs et consent des centaines de millions. Ce n'est pas lui d'ailleurs qui fait une application spéciale de l'argent. Il vote une somme pour l'instruction du peuple; et il est possible qu'on emploie cette somme à enseigner au peuple des sottises ou des erreurs.

particuliers, l'appréciation de leurs sacrifices et des avantages qu'ils en retirent, on ne saurait la croire indifférente. Toutes les consommations n'atteignent pas également leur but, qui est de procurer une satisfaction proportionnée au sacrifice. Elles s'approchent et s'éloignent plus ou moins de ce but. Les unes ont constamment d'heureux résultats ; les autres en ont constamment de fâcheux. Les effets de la consommation n'arrivent pas par hasard, non plus que ceux de la production. Il y a encore ici *des lois* dépendantes de la nature de la chose, qui veulent que les mêmes causes, dans des circonstances pareilles, soient suivies des mêmes effets.

Ce sont ces lois, messieurs, dont il s'agit de faire notre profit. Si nous n'avons pas pour nous guider dans cette recherche, des principes aussi certains que dans les autres parties de l'économie politique, nous avons du moins des questions nettement posées ; et, guidés par l'expérience, nous sommes en état, dans le plus grand nombre des cas, de rattacher les effets à leurs causes.

Afin de porter un jugement plus sain sur les consommations et leurs effets par rapport au consommateur, ou plutôt par rapport aux personnes qui en supportent le sacrifice, nous examinerons d'abord celles qui se font dans l'intérêt des individus ou des familles, et ensuite celles qui se font dans l'intérêt de la société ou de la nation.

Quelques personnes sont d'avis que les consommations privées ne devraient pas prendre place dans le tableau de l'économie des sociétés. Mais les richesses privées ne font-elles pas partie des richesses générales ? De même que les richesses générales s'accroissent par les productions privées, lorsqu'elles sont dirigées par l'intelligence, les richesses accomplissent plus ou moins parfaitement leur destinée, suivant qu'elles sont plus ou moins habilement consommées par les particuliers ou par l'état. Le bonheur des particuliers d'ailleurs est-il indépendant de leurs consommations et ne forme-t-il pas le principal élément de la félicité des peuples ?

SEPTIÈME PARTIE. — IIe DIVISION.

DES CONSOMMATIONS PRIVÉES.

CHAPITRE VIII.

Des consommations privées les plus judicieuses.

Les consommations des particuliers sont tellement variées qu'il est impossible d'en faire une classification qui les comprenne toutes; on peut du moins signaler celles qui sont en général plus particulièrement favorables aux consommateurs. Ce sont,

1° Celles qui satisfont à des besoins réels;

2° Celles qui sont lentes plutôt que rapides.

Mais toutes sont nécessairement subordonnées à la fortune du consommateur et aux autres circonstances sous l'empire desquelles il parcourt la route de la vie. La connaissance de la vraie nature des choses, un jugement sain et une ferme raison, sont dans cette matière les guides les plus sûrs qu'il puisse consulter.

1° Par *besoins réels*, je n'entends pas seulement les besoins qu'on appelle de première nécessité, et sans la satisfaction desquels, l'homme, rigoureusement parlant, ne conserverait pas sa vie et sa santé. Un sauvage peut se contenter d'avoir ces besoins-là satisfaits; mais l'homme développé, celui qui vit au sein d'une société civilisée, en a d'autres encore qui ne lui sont pas moins indispensables dans le genre de vie qu'il a embrassé. Les naturels de la mer du Sud vivent sans habits; l'homme policé ne le peut pas. L'état d'avancement de nos sociétés, nos travaux, nos arts, nos études, nous rendent nécessaires des maisons fermées; et comme ces travaux, ces arts, ces études, sont nécessaires à notre existence sociale telle qu'elle est, on peut dire que des maisons fermées sont pour nous *de nécessité* et satisfont des besoins réels.

Par une suite nécessaire, les besoins réels s'étendent à mesure que la société devient plus civilisée. Chez nos pères on pouvait remplir un poste dans la société sans savoir lire ni écrire. Nos ducs et nos barons d'autrefois ne signaient leurs noms qu'avec la pomme de leur épée, et appelaient

leur aumônier pour lire leurs lettres, quand par hasard ils en recevaient. Au dix-huitième siècle, ils en savaient un peu plus ; cependant le duc de Richelieu de cette époque, ne savait pas l'orthographe, et s'en vantait. Aujourd'hui leurs successeurs rougiraient d'ignorer la grammaire. Plus tard on ne trouvera pas, dans la plus mince chaumière, une seule personne incapable de lire, d'écrire et de chiffrer. Alors ce sera un besoin réel dans toutes les familles d'enseigner aux enfans ces premiers élémens de toutes nos connaissances.

C'est pour la même raison que je mets au rang de nos besoins réels ce qui, dans l'état de nos arts, peut porter remède à nos souffrances, comme les secours de la médecine; tout ce qui nous épargne des fatigues considérables et la perte d'un temps précieux, comme d'être transportés en voiture dans nos voyages, etc.

Les besoins réels diffèrent donc selon les différens degrés d'avancement de la société ; ils diffèrent encore dans les diverses classes dont elle se compose. Et quoiqu'il faille nécessairement, dans un sujet pareil, admettre quelque latitude dans le sens des expressions, cependant les esprits justes et éclairés s'accordent assez dans l'application qu'ils en font.

Outre que la satisfaction des besoins réels nous préserve de maux très-grands et qui excèderaient tous les sacrifices, les dépenses qui en résultent ont des bornes. Les besoins factices n'en ont point. Comment évaluer, même approximativement, les exigences de l'homme qui sacrifie tout à ses fantaisies et qui donne dans les excès de la table et du jeu ?

Toute jouissance honnête et qui ne cause aucun préjudice à personne, est un bien. Elle est permise à celui qui se trouve dans une position à pouvoir se la permettre. J'observe seulement que plus la dépense s'écarte de la satisfaction des besoins réels, et moins elle fait de profit en proportion de ce qu'elle coûte.

On doit se tenir en garde contre les dépenses que l'on ne fait que par occasion et par caprice. Il en est de semblables consommations comme de ces mets que l'on mange sans appétit et seulement parce que leur présence excite notre gourmandise. Ils ne valent pas ceux qu'assaisonne l'appétit; ils nuisent à notre santé, et ce sont ceux-là qui coûtent le plus. Il y a peu de fortunes qui soient au-dessus des atteintes que peuvent leur porter de simples fantaisies. Franklin, dans sa *Science du bonhomme Richard,* suppose qu'un grand nombre de gens se rendent à une vente publique et se laissent tenter par des objets dont le besoin ne s'était jamais fait sentir à eux. Le bonhomme Richard leur dit : « Vous venez dans l'es-

» poir d'avoir des marchandises à bon compte; mais ce qui n'est pas né-
» cessaire est toujours cher..... J'ai vu quantité de personnes ruinées à
» force d'avoir fait de bons marchés..... Il est plus facile de réprimer la
» première fantaisie que de réprimer toutes celles qui viennent ensuite....
» Ceux qui achettent le superflu finissent par vendre le nécessaire. »

Voilà d'excellens principes d'économie privée ; le besoin doit toujours précéder la dépense, et j'ajouterai volontiers aux conseils de Franklin, celui-ci : Éprouvez-vous un désir que votre fortune vous permet de satisfaire, sortez et cherchez l'objet que vous désirez ; mais ne prenez pas les objets qui vous cherchent [1].

Parmi les fortunes médiocres, beaucoup de consommations qui seraient fort bien entendues, fort désirables, restent en souffrance parce que l'on a consacré à des fantaisies, l'argent qu'elles auraient réclamé. Un bijou, un meuble recherché, une partie coûteuse, ont absorbé l'argent qu'il aurait fallu dépenser pour être mieux chauffé en hiver, mieux rafraîchi en été, pour tenir son escalier éclairé le soir, pour réparer les parties délabrées, vieillies ou malpropres, de son appartement ou de sa maison. Encore ne veux-je rien dire de l'inconduite positive qui absorbe plus d'argent que tout le reste; surtout du jeu avec lequel, dans l'espace de peu d'heures, la fortune se change en misère, et la gaîté en désespoir.

Les besoins factices ont d'autres inconvéniens. C'est là que l'on rencontre la satiété qui affadit pour nous toutes les jouissances, et les excès qui amènent presque toujours des chagrins plus grands que les plaisirs qu'ils ont procurés. Si une courte satisfaction entraîne une longue souffrance, on peut dire que celui qui a fait un semblable marché, a employé son argent à acheter une peine. On ne saurait l'employer plus mal.

On voit des gens sacrifier des sommes considérables pour soutenir, quelquefois par pure vanité, un procès qui troublera le repos de leurs nuits, qui les obligera à compulser des paperasses, à suivre des audiences,

---

[1] A Londres les belles dames s'amusent à parcourir les boutiques avant l'heure du dîner, et font développer sous leurs yeux une multitude de marchandises. C'est une manière de passer le temps, une espèce de spectacle pour elles; mais c'est un spectacle dispendieux; car, malgré la résolution qu'elles prennent de ne rien acheter, il est rare qu'elles ne trouvent pas de bonnes raisons pour justifier l'emplette d'un article qui leur plaît, et auquel elles n'auraient jamais songé si elles n'avaient pas été promener leur curiosité.

à recevoir des mortifications. On prétend qu'en Corse, il n'est pas difficile de trouver un assassin qui vous délivre d'un ennemi moyennant un salaire fort modéré. Je ne parle pas du crime que l'on commet pour se satisfaire ainsi; mais ne pensez-vous pas que la triste satisfaction que l'on goûte à se venger, doit être bien vite surpassée, si ce n'est par les peines du remords, au moins par les inquiétudes qu'une représaille, toujours à craindre, doit enfanter? « N'employez pas votre argent, nous dit Franklin, » à acheter un repentir. »

2° *Les consommations lentes plutôt que les consommations rapides.*

Les produits qui se consomment lentement, comme des habitations propres et riantes, procurent à leurs consommateurs une jouissance longtemps prolongée à proportion de ce qu'ils coûtent. La dépense que l'on fait pour se les procurer, a donc quelque chose de plus avantageux, que celle qui ne procure qu'une satisfaction passagère. Quand on achette un volume de six francs et qu'on en a soin, on peut le lire ou le consulter pendant bien des années; on peut le faire servir à l'instruction de ses enfans, le prêter à ses amis, le laisser à ses héritiers. Il rend un long service, principalement si c'est un livre d'instruction. Mais si l'on emploie le même prix de six francs, à une bouteille d'excellent vin, la satisfaction que l'on en tire, et que je suis loin cependant de mépriser, ne durera que quelques minutes. Je ne blâme point cette dernière consommation; il s'en trouve de plus rapides que l'on peut se permettre, quelque sage que l'on soit; mais au total les consommations lentes sont préférables, parce que si les jouissances qu'elles procurent sont moins vives, elles sont en somme, à prix égal, les plus considérables.

Elles le sont surtout si l'on est appelé à faire usage fréquemment de l'objet consommé. Un logement sain, commode et agréable, est une dépense bien entendue. L'agrément d'un logement, sa propreté, la gaîté de son aspect, le bon goût des meubles qui le garnissent, sont des avantages qui coûtent quelque chose, mais dont on jouit tous les jours, et pour ainsi dire dans toutes les minutes de la vie. Si vos revenus sont suffisans pour acquérir ces avantages, en vous les procurant, vous faites donc un bon emploi de vos revenus. Dans l'état actuel de nos mœurs, une famille d'une fortune médiocre, paiera peut-être trois ou quatre cents francs de plus le loyer d'un appartement qui, à égalité d'étendue, sera plus agréable et plus commode qu'un autre. Cet excès de dépense, qui fait environ un franc par jour, n'atteint pas à celles qu'occasionnent les moindres fantai-

sies pour la table, la toilette, ou les divertissemens, et embellit presque tous les instans de toute une famille.

Adam Smith trouve un autre avantage dans la dépense qu'on fait en objets durables. C'est une dépense dont on peut facilement réformer l'excès. « On ne peut, ajoute-t-il, réduire sa table ou son train de vie, sans que le » public s'en aperçoive. Une réforme à cet égard, est une espèce de con- » fession qu'on a tenu une conduite inconsidérée. Peu de personnes en » conséquence ont le courage de réduire leur dépense journalière, quand » elle a été poussée trop loin. On ne s'arrête que lorsque la ruine et le » discrédit en font la loi. Mais si quelqu'un a trop dépensé en bâtimens, » en meubles, en livres, en tableaux, un changement de conduite de sa » part, ne surprend personne. La dépense qu'il a faite, lui rend inutile » toute dépense ultérieure ; et quand il s'arrête, on peut croire, non pas » qu'il a excédé ses moyens, mais qu'il a satisfait toutes ses fantaisies [1]. » Smith pouvait ajouter que le mal qu'on s'est fait ainsi n'est pas irrémédiable, puisque celui qui a acquis trop d'objets durables, peut encore en revendre une partie au besoin.

Les consommations les plus rapides de toutes, sont celles que l'on fait des services personnels, et vous les consommez souvent sans aucune jouissance. Les personnes qui ont un nombreux domestique n'en sont pas servies constamment. Le temps que perdent les laquais oisifs est un temps que vous payez et dont vous ne jouissez pas. Je sais que c'est un faste qui chatouille l'amour-propre dans certaines occasions; mais ce faste coûte cher à proportion de l'agrément qu'il procure. Les seigneurs d'autrefois entretenaient, dans leurs châteaux, des trains nombreux de domestiques et de gentilshommes. Ils fesaient par là une immense consommation d'une chose précieuse : je désigne ainsi les services d'hommes forts et bien constitués, services qu'ils payaient par l'entretien, tout au moins, des gens qui composaient cette suite, et dont ils ne retiraient pas un avantage proportionné à ce sacrifice.

Les maisons opulentes de nos jours consomment, suivant moi, plus habilement leurs revenus. On embellit sa résidence; elle est plus vaste, plus commode; elle est meublée avec goût, embellie par les chefs-d'œuvre de l'art; les jardins en sont rians, habilement tracés, entretenus avec soin, et enrichis d'une immense variété de végétaux. Tout cela n'occupe

---

[1] *Richesse des Nations*, liv. II, chap. 3.

peut-être pas un moins grand nombre de travailleurs; mais leurs services font bien plus de profit. C'est un avantage que les gens riches doivent à l'organisation sociale des modernes, qui, tout imparfaite qu'elle est encore, est néanmoins infiniment supérieure à celle des temps qui nous ont précédés.

Les maisons et les meubles sont des produits fort durables, et sous ce rapport présentent des consommations profitables; mais c'est en supposant que leur renouvellement ne soit pas plus profitable encore. Mon idée va prendre un corps à l'aide d'un exemple dont je me suis déjà servi[1].

Un propriétaire songe à faire bâtir une maison d'habitation pour sa famille. S'il la fait en pierres de taille, avec une forte charpente et toutes les précautions qui assurent une longue durée, elle coûtera, je suppose, cent mille francs, et durera l'éternité. S'il la fait en matériaux légers, elle ne lui coûtera que 50 mille francs et ne durera que 45 ans. Lui convient-il d'acheter le produit durable, c'est-à-dire de bâtir pour l'éternité? Lui convient-il de faire une maison qui, au bout de 45 ans, ne sera plus bonne qu'à être démolie?

Dans tous les cas il a 100 mille francs à dépenser. Or, je dis que s'il fait bâtir la maison de 50 mille francs, il lui restera 50 mille francs à placer à intérêts composés. Cette somme sera doublée par les intérêts au bout de 15 ans, et par conséquent se trouvera portée à 100 mille francs. Elle sera doublée encore une fois 15 ans plus tard; elle s'élèvera à 200 mille francs; et cette dernière, doublée encore au bout de 15 ans, ne s'élèvera pas à moins de 400 mille francs lorsque 45 ans seront écoulés. Il est vrai qu'alors le propriétaire dont il est question, ou ses enfans, se trouveront possesseurs d'une maison qui, ayant été bâtie en matériaux légers, ne vaudra plus rien; mais aussi ils seront possesseurs de 400 mille francs de plus que s'ils avaient bâti un édifice plus solide; et en supposant qu'ils veuillent remplacer leur maison de 50 mille francs par une autre pareille, ils auront toujours gagné 350 mille francs à prendre ce parti.

Dans les deux cas, la jouissance recueillie aura été pareille; car une maison faite en matériaux légers, peut recevoir tous les ornemens, tous les agrémens d'une maison plus somptueuse; dans les deux cas, et malgré l'inégale durée des produits, la jouissance aura été une consommation

[1] IIe partie de ce Cours, chap. 12.

lente, éternelle même, car une maison qu'on rebâtit avec profit tous les 45 ans, peut être considérée comme un bâtiment éternel [1].

On peut faire une observation du même genre sur les meubles d'argent trop massifs. Une cuillère légère rend autant de service qu'une plus pesante; elle est même plus maniable; et avec ce qui lui manque en matière, on peut la renouveler tous les quatorze ans si elle est usée.

Il ne faut pas appliquer la même règle aux objets qui s'usent rapidement, comme les étoffes ou le linge; on ne saurait y employer de trop bons matériaux; car en même temps qu'on en consomme la matière, on consomme la main-d'œuvre qui s'y trouve incorporée. La façon d'une étoffe est la même, soit que la matière en soit bonne ou mauvaise; on en peut dire autant du transport de la marchandise, de son emballage, de son magasinage. Tout ce travail qui a été le même, qui a coûté autant pour une mauvaise étoffe que pour une bonne, est plus vite consommé quand le produit est de courte durée. Il convient donc, quelque fortune qu'on ait, de consommer les meilleures qualités, sauf à les payer plus cher.

Mais ce genre d'économie est souvent interdit à l'indigence et à l'ignorance. A l'indigence parce qu'elle ne peut pas toujours faire l'avance d'un premier déboursé plus avantageux, quoique plus cher [2].

L'ignorance de son côté s'oppose à cette économie, parce que pour préférer les bonnes qualités, outre qu'il faut savoir pour quelle raison elles sont préférables, il faut de plus s'y connaître; car le consommateur est servi comme il veut l'être.

---

[1] Il est inutile d'entrer dans le détail des autres avantages et des autres inconvéniens d'une construction légère et peu durable. Par exemple, il n'est pas sans inconvénient pour une famille d'avoir à quitter la maison qu'elle habite pendant qu'on en reconstruit une autre. Cette reconstruction fait qu'on perd beaucoup d'objets de décoration intérieure qui ne peuvent pas s'employer de nouveau; mais compterait-on pour rien l'avantage de modeler une maison nouvelle sur des besoins nouveaux? Au bout de quarante-cinq ans, les modes ont changé, une famille n'est plus composée des mêmes individus; elle a besoin dans son logement d'avoir des distributions différentes. C'est un avantage aussi d'une maison légère, qu'elle est plus grande en couvrant le même terrain, parce que les murs et les planchers ont moins d'épaisseur.

[2] C'est la même raison qui oblige de pauvres ménages à aller acheter au détail, du bois ou du charbon qui leur reviennent plus cher que s'ils les prenaient au chantier.

Si j'ai blâmé les consommations rapides, faites attention, messieurs, qu'il n'était question que de consommations stériles. Dans cette sorte de consommations il ne s'agit que de besoins satisfaits, de jouissances qu'il est de notre intérêt de prolonger. Quand il était question de consommations reproductives, c'était tout autre chose. Plus celles-ci vont vite, moins la production languit ; et plus tôt les avances qu'on a faites sont remboursées, plus tôt on possède les moyens de renouveler des opérations lucratives.

CHAPITRE IX.

Des consommations de la famille.

Les dépenses d'un ménage se composent d'approvisionnemens de tous genres qu'on renouvelle à mesure qu'ils sont épuisés, et le renouvellement de ces provisions a lieu d'autant plus fréquemment que la consommation va plus vite. Une provision de sucre durera 36 jours dans une maison bien réglée, où les provisions sont tenues sous la clef, où le gaspillage est impossible, et où les consommations sont uniquement déterminées par le bien-être dont la famille peut raisonnablement jouir selon sa fortune et le rang qu'elle occupe ; tandis qu'une provision semblable, dans une situation pareille, mais dans une maison moins bien réglée, ne durera que 30 jours au lieu de 36. Dans l'une et l'autre maison, l'approvisionnement étant achevé, il faudra faire un nouvel achat ; mais dans la dernière il faudra renouveler cet achat douze fois dans l'année, tandis que dans l'autre, il ne faudra le renouveler que dix fois.

Faites une semblable expérience pour tous les articles de dépense et vous reconnaîtrez que ce ne sont point les achats qui appauvrissent les maisons mal réglées ; mais les consommations en nature des objets qu'il faut remplacer à mesure qu'ils sont détruits.

C'est en raison de l'influence que les femmes exercent sur les consommations de tous les jours et de tous les instans, sur la conservation des provisions, des habits, des meubles, etc., que ce que l'on appelle une bonne ménagère est une personne si précieuse pour les familles, surtout dans les fortunes médiocres. Le goût de la dissipation, le besoin d'être souvent hors de chez soi, coûtent plus quelquefois par les gaspillages qu'ils introduisent, que par les dépenses positives qu'ils occasionnent. Les grandes maisons elles-mêmes, sont plus souvent ruinées par l'incurie des

femmes de charge et des intendans, lorsque les maîtres négligent de surveiller leur administration, que par leurs infidélités.

Le bon ordre est d'autant plus recommandable chez les personnes riches, que sans le bon ordre on ne saurait être libéral. Une famille rangée n'éprouve jamais ces embarras qui obligent quelquefois de recourir aux services d'autrui, et le bien qu'elle fait est toujours gratuit; tandis que le prodigue qui vous accable de ses profusions ce mois-ci, viendra vous emprunter le mois prochain [1].

Partout où l'on peut facilement se procurer en tout temps les choses dont on a besoin, il ne convient pas de faire de gros approvisionnemens. Ils occupent de la place, se détériorent, et sont exposés à devenir la proie des animaux et des voleurs [2]; enfin ce sont des valeurs mortes, des capitaux oisifs qui pourraient rapporter un revenu. Les grosses provisions sont une manie de province. Née à des époques où le commerce était imparfait, et où l'on n'avait pas la possibilité d'acheter certains objets lorsque l'époque de la foire était passée, cette coutume s'est conservée par vanité; on se glorifie des gros approvisionnemens [3]. La même faiblesse se rencontre moins dans les grandes villes, où chacun s'inquiète peu de ce que fait son voisin, et où la facilité de se procurer les choses avec de l'argent, au moment qu'on les désire, rend superflu ce genre de précaution. Les meilleures provisions, les plus complètes, celles qui coûtent le moins à garder et que l'on court le moins de risque de perdre, se trouvent chez le marchand.

Un progrès économique de ce siècle, est la suppression de ces énormes

---

[1] On lit dans les Mémoires du siècle dernier que madame Geoffrin, quoique sa fortune fût médiocre, ne ferma jamais sa maison aux gens de mérite, ni sa bourse aux malheureux; et pour que la légèreté des gens du monde ne lui fît pas un crime de son économie, elle fit graver sur ses jetons cette maxime : *L'économie est mère de la libéralité.*

[2] J'ai vu des maisons dont les provisions de linge étaient usées dans les armoires avant d'avoir servi.

[3] Il faut reconnaître toutefois que les approvisionnemens étaient autrefois une manière de conserver les épargnes; bien des sommes se trouvaient ainsi soustraites à des dépenses moins raisonnables et profitaient à toute une famille; mais de semblables épargnes ne grossissaient pas les capitaux et depuis que les moyens de tirer intérêt des fonds économisés se sont multipliés, on a renoncé de plus en plus aux grandes provisions.

(*Note de l'éditeur*).

provisions de vêtemens qu'on appelait des *garde-robes*. La simplicité des habits, surtout pour les hommes, n'admettant que peu de variété, on n'a pas besoin d'avoir à la fois un grand nombre d'habits; on s'attache uniquement à les renouveler quand ils perdent leur fraîcheur. On en est plus proprement vêtu et à moins de frais [1].

Un des meilleurs préceptes de l'économie est de payer tout comptant, autant qu'on le peut. Outre qu'on obtient les choses à meilleur marché, on est assuré par là de ne consommer que des revenus acquis. Acheter à crédit, c'est emprunter au marchand; or, emprunter pour consommer stérilement, approche beaucoup de l'inconduite. Lorsque vous empruntez, vous consommez votre revenu par avance; vous vous imposez donc une privation pour le mois suivant, pour l'année prochaine. Quant à ceux qui, en achetant à crédit, se flattent d'être dispensés du paiement, ils sont bien plus coupables : ce n'est pas leur bien qu'ils consomment, c'est le bien d'autrui.

L'habitude d'acheter à crédit excite toujours à outre-passer les bornes que l'on doit prescrire à sa dépense; il est si aisé d'acheter sans débourser! Mais alors on est dupe d'une illusion, et quelquefois on marche à sa perte sans éprouver ces obstacles, ces inconvéniens salutaires qui vous auraient averti à temps de ne pas aller jusqu'au bout.

Il convient même d'avoir toujours un peu d'argent en réserve pour les besoins imprévus; car l'expérience nous apprend que les dépenses vont presque toujours au-delà de ce que l'on avait présumé; et quand on n'est pas en mesure d'acquitter sur-le-champ une dépense devenue nécessaire, la considération personnelle en souffre toujours quelque peu. Les revenus courans non-seulement doivent pourvoir aux consommations courantes, mais réparer les pertes futures

---

[1] Les anciens poussaient cette folie plus loin que nous. « On dit qu'un jour » Lucullus ayant été prié de prêter cent manteaux de pourpre pour la repré- » sentation d'une tragédie : Le moyen, dit-il, d'en avoir un si grand nombre! » cependant je chercherai et je vous enverrai tous ceux qui se trouveront » chez moi. Le lendemain il écrivit qu'il en avait cinq mille et qu'on pouvait » les faire prendre, en tout ou en partie. » HORACE, Ép. 6, livre Ier.

CHAPITRE X.

De la prodigalité et de l'avarice.

Le mot *économie* a deux significations bien distinctes. On désigne quelquefois par ce mot les lois qui régissent l'intérieur des corps organisés, des communautés, des peuples. C'est en ce sens que l'on dit l'*économie animale*, l'*économie d'une prison*, l'*économie sociale* ou *politique*.

D'autres fois le mot *économie* est synonyme d'épargne. En ce sens l'économie consiste à ménager pour l'avenir les ressources que nous avons à notre disposition ; à comparer le service qu'elles nous rendraient dans le moment présent, avec le service qu'elles pourront nous rendre plus tard. C'est dans ce dernier sens que nous devons nous occuper en ce moment-ci de l'économie.

Sur un navire dont la navigation s'est prolongée, et auquel il reste encore un long trajet à parcourir, si l'on craint de manquer de vivres, on diminue les rations, on les *économise*, on se prive d'une partie de sa subsistance, par cette considération que dans un besoin extrême, cette subsistance économisée, en conservant l'équipage, rendra un bien plus grand service que dans le moment où l'on est, et où l'on peut à la rigueur s'en passer.

Voilà l'image de l'économie.

Lorsque l'on est porté à s'exagérer les besoins futurs et à leur attribuer une importance qu'ils n'ont pas, on tombe dans l'avarice. Lorsqu'au contraire, on ne tient pas assez de compte des besoins futurs, lorsqu'on sacrifie l'avenir au présent, on donne dans la prodigalité. La véritable économie dans les dépenses, consiste dans une comparaison *judicieuse* du service que plus tard nous pouvons tirer d'une chose, avec le service que nous en pouvons tirer dès à présent.

Remarquez que l'économie, dans le sens que je viens de signaler, peut s'appliquer presque à toutes sortes de biens. On économise son temps, son crédit, sa santé, aussi bien que ses richesses. Le fils adoptif de César, Auguste, fut économe de son pouvoir, et par là il sut l'augmenter jusqu'à la fin de sa carrière. Bonaparte ne fut pas économe du sien, et c'est ce qui le perdit. Il usa jusqu'à la bonne volonté du peuple français, qui fut immense pour lui, et il ne la trouva plus au moment du besoin.

L'économie du temps consiste à exécuter dès à présent ce qu'il faudrait

de toute nécessité exécuter plus tard. L'ouvrage du jour laisse li ploi du lendemain.

L'économie dans les dépenses est la seule qui ne sorte pas sujet. C'est à l'aide d'une sage économie que les familles pou l'éducation des enfans, à leur établissement, et aux soins que r les vieillards. Sans elle les plus grandes fortunes n'ont rien d'assı elle exige des qualités qui ne sont pas communes. Pour se résoud tairement à une privation que la raison conseille, il faut être cap certain empire sur soi-même, il faut sacrifier le présent qui vous l'occasion qui vous invite, pour un avenir moins pressant ; il fau au besoin, pouvoir résister aux désirs des personnes les plus chè suivre les avis d'une raison quelquefois austère. On n'est pas écon quelque effort ; or, un effort, toutes les fois qu'il est utile, est u

La prodigalité n'a d'autre règle que le caprice. Les conseils c dence et de la raison sont à ses yeux des calculs sordides. Sui l'argent n'est bon qu'à être dépensé, comme si toute espèce d'em indifférent. Tout ce qu'elle fait est l'œuvre de la démence ou tout de l'excessive faiblesse. Le prodigue est l'émule d'un enfant, d'u maîtresse, incapables de résister à leurs moindres fantaisies.

L'amour du plaisir inspire beaucoup de folles dépenses qui ne r point à leur but. Les gens riches sont fort enclins à se persuader q les jouissances peuvent être acquises à prix d'argent : que ce n leur affaire de chercher des moyens d'être amusés ; ils laissent l les divertir, aux gens qui ont besoin de gagner. Qu'arrive-t-il ? I demeurent en proie au supplice du désœuvrement et de l'ennui. est qu'une fois que nos premiers besoins sont satisfaits, nous beaucoup moins par les impressions que nous recevons du deh par celles dont la source est en nous-mêmes. La nature a attaché u très-vif à l'exercice de nos facultés physiques et morales. Le sp d'une comédie bâille quelquefois ; mais l'auteur de la pièce, le qui la monte, l'acteur qui la joue, ne bâillent jamais.

Pour échapper à ce malheur, un homme riche, quand il a du m fait acteur, non sur un théâtre, mais sur la scène du monde. comme Malesherbes, il recueille des végétaux étrangers, qu'il a par degrés, et dont il enrichit le sol de la patrie. Tantôt il cultive l comme Helvétius, ou à l'exemple de Turgot et de Ricardo, il aux sources de la prospérité publique. Si son goût le porte vers les comme Lavoisier, il leur consacre son temps et sa fortune.

Lors même qu'il n'a aucun de ces talens qui attirent les regards, il peut jouer un rôle honorable et même important. Celui qui peut, en s'aidant de ses lumières et de celles des autres, acheter avec discernement les productions des arts, les collections, les livres qui se recommandent par quelque mérite, exerce une sorte de magistrature, puisqu'il a des encouragemens et des récompenses à distribuer. Que de services ne peut-il pas rendre de sa personne et de sa bourse! Il est vrai qu'il y faut du discernement et des ménagemens : du discernement pour n'être pas dupe de l'intrigue et ne favoriser que le mérite ; des ménagemens, pour ne pas blesser les amours-propres. Mais cela même occupe, et l'occupation fait la vie. L'oisiveté ne convient qu'à la sottise. C'est une dégradation des plus nobles facultés de l'homme.

On a beau dire que l'on manque des talens nécessaires pour faire un bon usage de sa fortune : vain prétexte fourni par l'indolence et la paresse. Pour produire, pour gagner, sans doute il faut quelques talens spéciaux : pour dépenser convenablement, il ne faut que du bon sens et de bonnes intentions, accompagnés de quelques soins ; car rien de bon ne s'opère, si l'on n'y donne des soins.

L'avarice est une faiblesse comme la prodigalité. Celle-ci ne sait pas résister à une fantaisie ; l'avarice ne sait pas surmonter une terreur.

N'est-il pas faible, en effet, l'avare qui pousse la crainte de se voir dépourvu, jusqu'à se priver de tout? Qu'on prenne les plus grandes précautions pour placer solidement sa fortune, rien de mieux ; qu'on la divise en plusieurs placemens de natures diverses, afin de diviser les risques et de n'être pas exposé à tout perdre, c'est agir prudemmment : mais une fois qu'on a pris les précautions qu'indique la sagesse, il faut savoir courir de bonne grâce les hasards qui accompagnent toutes les choses humaines. L'avenir a ses dangers ; il faut savoir les braver. L'homme ne se serait pas rendu maître de l'univers, s'il n'avait su braver le péril de la mer. Que dis-je ? dans le monde le plus tranquille nous sommes entourés de dangers. Notre vie est menacée par la chute d'une tuile, par la rencontre d'un chien enragé ; un poison peut se mêler accidentellement dans nos alimens ; un tremblement de terre, l'imprudence d'un voisin, le bras d'un scélérat, ou d'un maniaque peuvent nous atteindre, jusqu'au sein de nos maisons. Il y a de la pusillanimité, malgré tant d'accidens possibles, à ne pas s'avancer d'un pas ferme dans le chemin de la vie. Sacrifier le bien-être de sa famille, le sien propre, sa considération, sa santé, quelquefois sa vie,



pour un avenir qui n'arrivera jamais ; se priver de tout, de peur d'être privé de tout, c'est folie. Ce n'est pas éviter le mal : c'est y tomber.

Au reste, l'avarice est beaucoup plus rare qu'autrefois. Il n'est pas probable que la nature humaine ait subi un changement; mais les circonstances où elle se trouve, sont fort différentes de ce qu'elles ont été. Dans les temps de barbarie, et même depuis, on avait beaucoup moins d'occasions de tirer parti de son argent. Les entreprises industrielles étaient petites, rares et hasardeuses. Point de grands voyages maritimes ; point de grandes entreprises d'agriculture, ni surtout de manufactures ; elles auraient été trop exposées aux ravages de la guerre, à la fureur des persécutions religieuses, aux brigandages de toute espèce. Nous ne laissons pas d'avoir eu des échantillons de tout cela, mais c'étaient des orages passagers ; de grandes étendues de pays n'y ont jamais été exposées de notre temps, même dans les contrées qui ont été le théâtre de la guerre. Et là où il y a eu des ravages, les vainqueurs aussi bien que les vaincus se sont empressés de les réparer. Leur intérêt les y invitait, et les vrais intérêts des princes et des peuples sont un peu mieux entendus qu'autrefois, sans l'être complètement.

Quand on veut s'assurer une fortune maintenant, on ne thésaurise plus guère; on prend d'autres moyens. Pour ne parler que des moyens honnêtes, et (il faut le dire à la louange de la nature humaine) ce sont les plus généralement employés, on s'industrie, on se donne plus de peine, on fait travailler son imagination, on s'avise de plus de moyens différens, soit pour multiplier ses spéculations, soit pour étendre ses affaires. On y est favorisé par les mœurs et par une aisance plus générale qui, d'une part, ont accoutumé chacun, suivant son état, à des consommations moins mesquines; et qui, de l'autre, refusent toute considération, et même tout moyen de gagner, à celui qui mène un genre de vie trop sordide. Comme les besoins se sont multipliés, le vice du siècle est plutôt la cupidité, l'avidité, que l'avarice; mais si je m'étendais sur les causes et sur les conséquences de la cupidité, j'envahirais le domaine de la morale. Qu'il me soit permis seulement de faire remarquer que les moralistes ne devraient pas demeurer étrangers à l'économie sociale. A quoi bon prêcher contre l'avarice si elle a peu de dangers, et si dans notre situation économique tout doit tendre de plus en plus à la décourager ? et comment prêcher avec succès contre la cupidité, avant d'avoir modifié des institutions sociales qui toutes sont propres à lui donner un nouveau degré d'énergie ?

CHAPITRE XI.

Influence des lois et des coutumes des peuples sur les dépenses des particuliers.

Les lois des nations influent de deux manières différentes sur les consommations des particuliers, et par conséquent sur les dépenses qui ont pour objet d'y pourvoir. Tantôt c'est directement, en restreignant, ou même en proscrivant tout-à-fait, certaines consommations, comme font les lois somptuaires; tantôt c'est indirectement, en rendant la production de certains objets plus difficile ou plus dispendieuse ; deux mots qui, en économie politique, signifient la même chose.

On a fait des lois somptuaires, des lois pour borner la dépense des particuliers, chez les anciens et chez les modernes; on en fait sous des gouvernemens républicains et sous des gouvernemens monarchiques. On n'avait point en vue la prospérité de l'état, car on ne savait point, on ne pouvait point savoir encore si de telles lois influent sur la richesse générale. D'après les préjugés anciens, on devait même croire qu'elles lui sont contraires. On leur donnait pour prétexte la morale publique, partant de cette supposition que le luxe corrompt les mœurs; mais le véritable motif n'a presque jamais été celui-là non plus. Dans les républiques, les lois somptuaires ont été rendues pour complaire aux classes pauvres qui n'aimaient pas à être humiliées par le luxe des riches. Tel fut évidemment le motif de cette loi des Locriens qui ne permettait pas qu'une femme se fît accompagner dans la rue par plus d'un esclave. Tel fut encore celui de la loi *Orchia*, à Rome, loi demandée par un tribun du peuple, et qui limitait le nombre des convives que l'on pouvait admettre à sa table. Dans les monarchies, au contraire, les lois somptuaires ont été l'ouvrage des grands, qui ne voulaient pas être éclipsés par la bourgeoisie. Tel fut, on n'en peut douter, le motif de cet édit de Henri II, qui défendit les vêtemens et les souliers de soie, à d'autres qu'aux princes et aux évêques.

Je ne prétends examiner ici les lois somptuaires que sous le rapport économique. Tout ce qui tend à réduire les dépenses que nous avons appelées mal entendues, semble devoir être favorable aux bonnes consommations, à celles qui concourent plus sûrement au bien-être des citoyens et du public; mais pensez-vous que le législateur soit mieux en

état de régler leurs consommations qu'il ne l'a été de diriger leurs productions? Les raisons qui déterminent les particuliers relativement à leurs dépenses, varient à l'infini. L'autorité peut-elle entrer dans tous les motifs, connaître toutes les ressources, apprécier toutes les excuses? Telle maison est désordonnée qui reçoit dix convives; telle autre est modérée qui en reçoit vingt : si la loi fixe le nombre des convives à quinze, elle n'atteint pas son but dans le premier cas, et le dépasse dans le second.

Quel législateur en outre est assez sage pour prévoir la consommation qu'il est utile à l'état d'empêcher, et celle qu'il convient d'encourager? Si l'on eût réussi à borner en France la consommation des soieries, croit-on que les villes de Lyon, de Nîmes, de Saint-Étienne, eussent perfectionné les produits de leur industrie, et qu'elles fussent parvenues au degré de prospérité où nous les voyons? Croit-on que la culture de la soie se fût répandue dans nos départemens du midi, au point de suffire bientôt à nos fabriques, et de fournir dans quelques années à des exportations? En bornant de certaines consommations, qui peut répondre de ne pas borner la consommation totale? La doctrine que je vous ai développée est, en somme, qu'il ne faut pas consommer pour consommer, c'est-à-dire lorsqu'il n'en résulte ni profit, ni plaisir; or, du moment qu'on laisse les hommes à eux-mêmes, leur propre intérêt les invite à suivre ce précepte. Il n'est pas besoin d'une loi pour cela; et j'appliquerais volontiers ici une phrase qu'Adam Smith applique à la production : « Nul gouvernement » n'est plus insensé que celui qui se croirait assez sage pour en savoir à » cet égard plus que les particuliers dont il aurait la prétention de régler » les dépenses. Les rois et les ministres, dit Smith dans un autre endroit[1], » sont les plus grands dépensiers de la terre. Qu'ils règlent leur prodi- » galité, avant de s'inquiéter de celle des autres. Si l'état n'est pas ruiné » par leurs extravagances, il ne le sera jamais par celles de leurs sujets. »

Ajoutons que les lois somptuaires entreprennent sur les droits des nations. La société, qui est au-dessus du gouvernement, veut la propriété; elle ne peut pas ne pas la vouloir, parce que sans la propriété point de société[2]; or, la propriété suppose dans chaque particulier le droit de disposer de son bien, d'en abuser, s'il le veut. Lorsque le gouvernement l'en empêche, il agit donc contre les intérêts et le vœu de la société, qu'il

---

[1] Liv. II, chap. 3.

[2] Voyez-en les preuves dans ce Cours, Ire partie, chap. 27.

est de son devoir de protéger. Il serait superflu de s'autoriser de l'exemple des états les plus populaires de l'antiquité. « Les anciens, dit Condorcet, » qui dans plusieurs de leurs institutions politiques ont montré une pro- » fondeur de vues et une sagacité que nous admirons avec raison, igno- » raient les vrais principes de la législation et comptaient pour rien la » justice. Ils croyaient que la volonté publique a droit d'exiger TOUT et de » les soumettre à TOUT ; opinion fausse, dangereuse, funeste aux progrès » de la civilisation et des lumières, et qui ne subsiste encore que trop » parmi nous [1]. »

Il n'est au reste pas de lois qui soient plus aisément éludées, et qui tombent plus promptement en désuétude, que les lois somptuaires : l'autorité publique n'est point intéressée à leur exécution.

Sans proscrire directement de certaines consommations auxquelles les gouvernemens trouvent des inconvéniens, ils se contentent quelquefois d'y mettre des obstacles par le moyen de l'impôt. C'est ainsi qu'en Angleterre on a soumis à des droits, non-seulement les carrosses, mais les chiens, la poudre à poudrer, les montres de poche, etc.

En admettant l'impôt comme une nécessité, il vaut mieux sans doute qu'il porte sur des consommations à l'usage des riches que des pauvres, et sur des objets d'une utilité secondaire plutôt que sur ceux d'une utilité première. L'intérêt de la société est que les besoins indispensables soient plus aisément satisfaits que ceux qui ne prennent leur source que dans une sensualité trop délicate ou dans une vanité puérile. Mais il ne faut pas croire que, absolument parlant, on fasse le bien de l'état en empêchant les dépenses de luxe. Cela n'est utile que lorsque le luxe fait tort à des dépenses qui seraient mieux entendues. C'est un luxe que de se transporter rapidement d'une ville à l'autre. Autrefois un petit marchand, un homme de la campagne, voyageaient à pied, ou tout au plus sur une méchante haridelle. Aujourd'hui, dans une voiture suspendue, ils franchissent cinquante lieues en vingt-quatre heures, au moyen de voitures publiques multipliées et commodes ; la production et la consommation de la société n'en ont été que plus actives.

On pourrait très-bien se passer de café, de tabac, puisque l'on s'en est passé pendant des siècles ; mais pourquoi se priver de ce qui fait plaisir, s'il n'en résulte aucun inconvénient, ni pour la santé, ni pour la prospérité

---

[1] Note sur le Voltaire de Kehl, tome 18, page 97, édition in-8°.

publique ? Une jouissance n'est à blâmer que lorsqu'elle n'est pas proportionnée à ce qu'elle coûte, et lorsqu'elle pourrait être remplacée par une jouissance supérieure qui ne coûterait pas plus. Une nation qui produirait et consommerait chaque année pour cinq milliards de produits, ferait quelque progrès si elle venait à produire cinq milliards et vingt millions, dussent ces vingt millions être employés à acheter du tabac, qui est peut-être la plus superflue des superfluités [1].

Les consommations ne sont pas toujours restreintes : elles sont quelquefois provoquées par les lois. Si les cérémonies du culte étaient somptueuses, et s'il n'était pas permis de s'y soustraire; si la législation était obscure et embrouillée, et obligeait les citoyens à recourir sans cesse à l'aide des légistes, la nation prise en masse serait excitée à des consommations qui ne contribueraient en rien à ses jouissances.

Il a passé par la tête de certains hommes d'état, que les procès étaient un bien en ce qu'ils fesaient vivre un bon nombre de juges et d'officiers ministériels [2]. C'est comme si l'on prétendait que le mal de dents est un bien parce qu'il fait vivre les dentistes : sans doute quand on souffre un grand mal de dents on est heureux de trouver un dentiste habile qui vous débarrasse du mal qui vous tourmente; mais on aurait été plus heureux encore de n'être pas obligé de recourir à son art. L'intérêt de la société est d'éloigner autant que possible le besoin des remèdes au physique et au moral, et d'avoir toujours les remèdes nécessaires aux maux qu'elle n'a pu éviter.

Si de l'influence des lois sur les consommations, nous passons à l'influence des mœurs du pays, nous jugerons de même que les plus favorables sont celles qui provoquent des consommations bien entendues plutôt que les autres. Si, par exemple, dans la classe laborieuse, les plai-

---

[1] La consommation du tabac n'est citée ici que comme un exemple, et dans la supposition que l'usage qu'on fait de cette plante n'a aucun inconvénient relativement à la santé ou à la propreté des personnes.

[2] Il est inutile de répéter ici ce qui a été démontré plus haut (chap. IV de cette partie), que les consommations ne sont un bien qu'en raison des besoins qu'elles satisfont ou des plaisirs qu'elles procurent, et nullement en raison des encouragemens qu'elles offrent aux producteurs.

sirs que l'on prend en famille profitent plus que les orgies du cabaret, les habitudes qui seront favorables aux premiers seront celles qu'il faudra préférer, celles que les institutions, que les gens éclairés devront chercher à répandre. Ce sont de pauvres hommes d'état que ceux qui voyant le peuple se livrer à l'oisiveté, à la joie, à l'intempérance, trouvent cela le mieux du monde, et disent : *Il est bon que le peuple s'amuse.* Ce n'est point là une proposition que l'on veuille contester. C'est du choix des amusemens qu'il s'agit ; or, il est plus avantageux au peuple lui-même de préférer les amusemens dont les suites n'ont rien de fâcheux et qui sont les plus favorables à l'ordre et à l'aisance des ménages, les plus propres à conserver la santé du corps et de l'esprit. J'ai entendu dire que l'ivresse du peuple lui était nécessaire pour s'étourdir sur ses maux ; il vaut mieux diminuer ses maux que vanter son ivresse.

Dans un autre sens, ce sont des mœurs stupides que celles de ces pays musulmans qui repoussent de certains produits excellens, tels que le vin et la viande de porc, et qui bornent par conséquent jusqu'à ce point les productions et les consommations de l'homme, c'est-à-dire ce qui rend son existence et sa civilisation plus complètes. On lit dans la relation du naufrage que fit M. Cochelet sur les côtes d'Afrique, que les Maures perdirent par cette superstition, d'excellentes provisions de vin qui se trouvaient sur le navire échoué ; et, quoique habitans d'une côte désolée, ils ne voulurent point faire usage des provisions de viandes salées qu'ils y trouvèrent, de peur qu'il ne s'y rencontrât du porc.

Quand une nation pousse trop loin l'amour du changement dans les modes, elle fait beaucoup de pertes qu'elle pourrait éviter. Il y a des dessins d'étoffes que personne n'ose plus porter quand la mode est passée : dès-lors on ne met plus à une étoffe, à un meuble, un prix suffisant pour indemniser le marchand de ses frais de production ; il subit une perte. Si, pour se dédommager, il fait payer un autre produit qui a la vogue, au-delà des frais de production, c'est alors le consommateur qui supporte cette perte. Un objet acheté qui cesse d'être à la mode, est rebuté, même avant d'avoir perdu ce qui d'ailleurs constitue son utilité. On me dira qu'un nouvel objet, s'il coûte plus, a un degré d'utilité de plus, qui est d'être conforme au goût du jour, et de flatter la vanité de son possesseur. J'en conviens, mais en payant quelquefois fort cher ce genre de satisfaction, on donne dans des consommations mal entendues, dans une de ces consommations qui satisfont à des besoins d'opinion plutôt qu'à des besoins réels.

Nos auteurs anciens, étrangers encore aux saines notions d'économie politique, et imbus du préjugé général que les consommations sont utiles parce qu'elles détruisent des produits, et indépendamment des jouissances qu'elles procurent, ont tous vanté la rapide succession des modes comme l'âme du commerce et l'un des plus puissans moyens de prospérité publique. Montesquieu va jusqu'à dire : « A force de se rendre l'esprit frivole, » on augmente sans cesse les branches de son commerce [1]. » A ce compte il est difficile d'expliquer comment les Anglais, et surtout les Hollandais, ont pu pousser si loin les succès de leur commerce : ce n'est pas probablement à force de frivolité. Les belles et bonnes quincailleries, les beaux et bons cotons filés de l'Angleterre, les suifs, les bois, les chanvres, les épiceries, dont les Hollandais ont approvisionné l'Europe, voilà les objets qui donnent les bénéfices les plus grands, les plus soutenus, parce que ces choses satisfont à des besoins réels, universels, toujours renaissans et indépendans du caprice.

Ailleurs Montesquieu met le luxe au nombre des *biens sans nombre* qui résultent *de la vanité :* de la vanité, qui en excitant les jalousies des peuples et des rois, a ravagé la terre; de la vanité, qui a dans presque tous les temps allumé les bûchers de la persécution! Montesquieu avait un génie élevé; il aimait la vérité, il méprisait la sottise et détestait le despotisme ; mais il est véritablement affligeant qu'il ait parlé de commerce et d'industrie.

Necker, homme intègre et laborieux, excellent administrateur, et publiciste médiocre, dans son livre de l'*Administration des Finances*, tient un langage pareil à celui de Montesquieu ; mais il est bien moins excusable, car l'ouvrage d'Adam Smith avait paru huit ans auparavant.

Je cite ces noms recommandables pour faire voir combien dans les matières économiques, il faut se défier des réputations qui, fondées sur de véritables services rendus à certains égards, ne doivent être d'aucun poids dans un genre d'étude et de connaissances dont on n'entendait pas même les principes élémentaires. Nos progrès dans toutes les sciences sont récens : en économie politique ils sont d'hier.

Franklin, quoique du même temps, est d'une école plus récente. Né, élevé dans l'Amérique septentrionale qui, avant son indépendance, était déjà, moins que d'anciens états, sous l'empire des vieilles habitudes et

---

[1] *Esprit des Lois*, liv. 19, chap. 8.



des abus invétérés, il a des vues presque toujours justes dans les questions économiques. Pour faire sentir combien les usages peuvent avoir d'influence sur l'économie publique, il fait un calcul plaisant d'où il résulte que si, à Paris seulement, on se levait et l'on se couchait plus tôt, on gagnerait tous les ans une somme qui ne serait pas moindre de 96 millions de francs, et qui proviendrait de l'usage que l'on ferait de la lumière du soleil perdue tous les matins pour tant de personnes qui la remplacent le soir par une lumière plus coûteuse que l'autre, et qui ne la vaut pas.

Pour achever ce que j'ai à dire de l'influence des modes sur les consommations, j'accorde volontiers que si la mode pouvait être un peu gouvernée par la raison, si elle changeait pour le mieux, la nature et la forme de nos ajustemens et de nos meubles, en un mot si elle rendait nos consommations de plus en plus judicieuses, pourvu que les changemens ne fussent pas trop rapides, elle n'aurait rien que d'avantageux. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi : elle change sans motif; elle consacre souvent ce qui est insensé et gênant, et force des hommes sages à imiter des fous. On ne conçoit pas que postérieurement à l'époque du cardinal de Richelieu, où les hommes portaient leurs cheveux dans leur couleur naturelle et d'une longueur à la fois agréable et commode, on ait pu renoncer à une mode si raisonnable, pour s'affubler la tête d'une énorme perruque qui descendait sur le dos et sur les épaules, et qui, dans les chaleurs de l'été, devait être un véritable supplice. Après les perruques, la mode des cheveux poudrés est venue, et chaque jour des hommes dont le temps était précieux, se voyaient forcés de perdre une heure entre les mains d'un perruquier pour retaper, coller, enfariner un toupet en fer à cheval, la plus ridicule coiffure dont jamais les hommes se soient enlaidis.

Les femmes n'ont pas moins souvent que les hommes changé le mieux en pire. Après la coiffure gracieuse du temps de madame de Sévigné, on ne conçoit pas qu'une nation qui se vante d'avoir du goût, ait pu dégénérer au point d'adopter pour les femmes les toupets raides et poudrés de dix-huit pouces d'élévation, qui ont été portés au commencement du règne de Louis XVI.

Je vous avoue que je n'ai aucun attrait pour les modes immobiles des Turcs et des autres peuples de l'Orient. Il semble qu'elles prêtent de la durée à leur stupide despotisme, car les habitudes se tiennent [1]; mais je

---

[1] Un grand mouvement moral et politique s'opère chez les Turcs et il se



voudrais que les changemens fussent avoués par le bon sens, et qu'il y eût toujours quelque chose à gagner à toute espèce de changement.

Nos villageois sont un peu Turcs à l'égard des modes; ils sont esclaves de la routine, et l'on voit de vieux tableaux des guerres de Louis XIV, où les paysans et les paysannes sont représentés avec des vêtemens qui diffèrent peu de ceux que nous leur voyons aujourd'hui. Ils n'auraient pas mal fait cependant de changer quelque chose à leur costume peu commode et peu gracieux. A la campagne surtout, on devrait être coiffé de chapeaux de paille. C'est un ajustement dont la matière première est sous le main des villageois, et qu'avec un peu d'adresse et d'industrie, on fabriquerait aisément dans les familles durant les veillées de l'hiver. Mais au village on craint plus qu'à la ville, les commentaires, les quolibets qu'attire un costume inusité. Plus l'homme est grossier, et plus il tient à ses usages. Dans la cohue de nos villes au contraire, où l'on fait à peine attention les uns aux autres, lorsqu'on ne peut pas se distinguer par ses talens, on cherche à se distinguer par son habit. On aime mieux être critiqué que de n'être pas remarqué; aussi ne serait-ce pas sans beaucoup de recherches que l'on parviendrait à faire le dénombrement de nos modes depuis cent ans. Pour remonter à Hugues Capet il faudrait une véritable érudition.

Le gouvernement influe sur les mœurs d'une nation, et par conséquent sur ses consommations, autrement encore que par les lois somptuaires et par les impôts. Mais le malheur veut qu'il y influe d'autant plus qu'il est plus mauvais. Le meilleur gouvernement est celui que l'on sent le moins; dès-lors son exemple a peu d'empire. Quelle influence le gouvernement des États-Unis exerce-t-il sur les mœurs de cette nation? Aucune. Mais un gouvernement despotique où le prince favorise et récompense ceux qui partagent ses goûts, et font une flatterie de leurs imitations; un gouvernement qui, soit à l'aide de militaires ou de législateurs à gages, lève de gros tributs et salarie des milliers d'agens; un tel gouvernement exerce une grande influence sur les mœurs, et par conséquent sur les dépenses de la nation; et cette influence, il faut le dire, est très-funeste. Sortant d'une source impure, elle est essentiellement corruptrice. Le mot

---

révèle au dehors par un changement dans le costume : il en a été de même chez les Russes. (*Note de l'éditeur.*)

de *cour* réveille des idées de faste et d'oisiveté. Personne ne veut être éclipsé. La finance et le commerce imitent la cour; les artisans suivent l'exemple du commerce; les provinces se règlent sur la capitale. Bonaparte n'aimait pas que ses agens fissent des économies et se missent par là au-dessus de sa dépendance. Cette marche corruptrice des gouvernemens a, je crois, été très-nuisible aux progrès de l'Europe. Ils ont été immenses depuis un demi-siècle; mais que ne pouvait-on pas attendre de ses vastes capitaux, et des progrès rapides de tous les genres d'industrie, si elle avait pu se débarrasser de la rouille de ses vieilles institutions!

VII[e] PARTIE. — III[e] DIVISION.

CAUSES ET EFFETS DES CONSOMMATIONS PUBLIQUES.

CHAPITRE XII.

Ce qu'il faut entendre par les mots *consommations publiques*.

L'état social dont nous avons reconnu les avantages en plusieurs endroits de ce Cours [1], réclame, de même que le corps humain, certaines consommations qui lui sont propres: comme le service de plusieurs fonctionnaires publics pour veiller à ses intérêts, l'approvisionnement des armées préposées à sa défense, etc. Ces diverses consommations ne sont pas toutes également indispensables pour l'existence d'une nation: on en voit subsister quoique plusieurs de leurs besoins soient très-imparfaitement satisfaits; il n'en est pas moins vrai que la vie et la santé des nations sont d'autant plus florissantes qu'elles jouissent mieux de ce qui leur est nécessaire. L'économie à leur égard consiste à le leur procurer avec aussi peu de sacrifices de leur part, qu'il est possible.

Les consommations de produits et de services qui se font dans l'intérêt de l'état, ont la plus grande analogie avec les mêmes consommations qui se font dans l'intérêt des particuliers. Dans l'un et l'autre cas, ce sont des produits ou des services entièrement perdus lorsqu'ils ont rempli leur

[1] Notamment dans le chap. I[er] de la IV[e] partie.

office. Le service rendu par un militaire ou par un juge l'année dernière, ne dispense nullement d'acheter et de consommer un service pareil durant le cours de l'année présente. De même l'emploi qu'ils font de leurs honoraires pour leur entretien peut être très-utile à leur entretien, mais ne contribue pas plus au bien-être de la société que la soupe du manouvrier ne contribue au bien-être de l'entrepreneur qui lui a donné de l'ouvrage. J'en fais la remarque, parce qu'on a souvent représenté la dépense que font ensuite les fonctionnaires publics au moyen de leurs honoraires, comme un bien pour la société. Leurs consommations à eux ont pour effet leur seul avantage. Les achats qu'ils font sont un échange de l'argent qu'ils ont gagné, contre les produits dont ils ont besoin ; et si cet achat n'eût pas été fait par eux, un achat équivalent eût été fait par les contribuables, qui ont fourni l'impôt au moyen duquel on a payé aux fonctionnaires publics leurs honoraires.

Soit que le public consomme des services, soit qu'il achette des provisions que l'on consomme pour son service, il en acquitte communément la valeur en numéraire. De là l'usage de donner le nom de dépenses publiques aux consommations publiques. Ce mot est même plus intelligible par la raison qu'il est plus employé. Il s'y rencontre peu d'inconvénient, quand on est bien prévenu que la dépense publique est l'achat que l'on fait au nom du public, de matériaux et de services qui sont ensuite consommés dans son intérêt, comme ils ont été payés de ses deniers.

Il ne faut pas dédaigner ces vérités si simples et qu'il est si facile de déduire des principes élémentaires que je vous ai développés ; car c'est faute de se les rappeler toutes les fois qu'il est question de consommations publiques, que l'on tombe fréquemment dans de graves erreurs fécondes en fâcheuses conséquences, et que des auteurs, recommandables d'ailleurs, égarent avec eux des hommes d'état dont les opinions deviennent des actes, et tournent au détriment et à l'affaiblissement des nations.

On a été long-temps persuadé, et beaucoup de gens s'imaginent encore, que les dépenses publiques ne coûtent rien à la société, parce qu'elles reversent dans la société ce qu'elles lui coûtent. Cette erreur déplorable naît d'une analyse incomplète. Qu'est-ce que les gouvernemens lèvent sur les peuples ? Des contributions en nature, ou de l'argent. S'ils font consommer par des troupes ces produits, ils ne les reversent pas dans la société ; car ils sont consommés, détruits par les troupes. Il est vrai que la sécurité qui résulte du service des troupes, est un bien ; le bien résulte d'un service rendu à la société par une armée, mais non de la consom-

mation opérée par cette armée. La société a consommé pour sa sécurité le service des troupes ; les troupes ont consommé pour leur entretien, les munitions fournies par la société ; et après que l'objet de ces deux consommations a été rempli, il n'est rien resté de l'une comme de l'autre.

Si la contribution a été levée en argent, cet argent à la vérité, ayant été employé à l'achat des munitions, des vêtemens dont les troupes se sont servies, est reversé dans la société ; mais la valeur levée sur le contribuable, n'est point reversée avec le numéraire. En payant les marchands qui ont fourni les vivres ou les habillemens du militaire, on s'est fait livrer en échange des *produits* qui valaient, ou qui étaient censés valoir, l'*argent* qu'on leur a délivré [1]. On n'a point rendu gratuitement à la nation ce qu'elle avait donné ; et encore, dans ce cas-ci comme dans l'autre, les troupes ont consommé des produits ; la nation a reçu une sécurité précieuse ; mais de la contribution il ne reste plus rien [2].

Lorsque les contributions servent à l'entretien de l'administrateur qui soigne les intérêts de tous, du prêtre qui prêche la paix et répand des consolations, l'effet est pareil : ce peut être un fort bon marché pour la nation, si elle recueille un bien-être réel qui compense ou qui excède le sacrifice qu'elle a fait ; mais elle n'en tire pas autre chose. L'économie est pour l'état ce qu'elle est pour les particuliers ; de même que les lois de la mécanique et de la physique, dont les particuliers et l'état retirent au besoin de fort grands services, sont pour l'état ce qu'elles sont pour les particuliers. L'économie politique a ses lois également, fondées sur la nature des choses et qui sont les mêmes pour tous. On a embrouillé l'économie

---

[1] Quand les produits ne valent pas l'argent, la consommation faite par les troupes ne vaut pas autant que la dépense faite par la nation ; une partie de la dépense faite par la nation n'est point faite dans son intérêt ; elle sert à payer des fournisseurs, elle est absorbée en partie par des rapines, faites par des fournisseurs ou par des agens du gouvernement.

[2] Voici une objection que j'ai entendue : *Comment posez-vous en principe qu'il ne reste plus rien de la sécurité que vous avez obtenue à l'aide du service d'un fonctionnaire public?* — De même que je dis qu'il ne reste rien du repas qui a reparé mes forces, quoique mes forces restaurées subsistent encore après le repas consommé. L'échange que j'ai fait de ma contribution pour obtenir de la sécurité, a, relativement à ma fortune et à la fortune publique, détruit la valeur que j'y ai consacrée, quoique j'aie recueilli la satisfaction qui en est résultée.

politique en s'écartant du simple bon sens : une famille qu'on excite à dépenser s'appauvrit ; deux familles dans le même cas s'appauvrissent également ; il en est de même de trois familles, de cent familles, de toutes les familles dont l'état se compose. Le nombre n'y fait rien, si ce n'est qu'il étend le mal.

Les dépenses faites pour le compte du public, comme celles que font les particuliers, peuvent être improductives ou reproductives. Si, dans une mémorable solennité, on donne au peuple des spectacles et des feux d'artifice qui aient coûté une somme de cinquante mille francs, cette dépense a été improductive. Si, au contraire, on a dépensé une pareille somme à creuser un canal de dérivation et à conduire de l'eau dans un canton aride, on a fertilisé ce canton, il se couvrira de cultures, d'habitations et d'industrie ; on aura fait une dépense reproductive.

Les dépenses publiques reproductives se résolvent toutes en une accumulation d'une portion de revenu pour en faire un capital, ou pour entretenir un capital dans son intégrité. Les dépenses improductives sont destinées à satisfaire un des besoins ordinaires du corps social, et la valeur qu'on y emploie ne sert qu'une fois ; l'emploi qui en a été fait l'a ravie pour toujours à la société.

Ainsi les dépenses consacrées à former une belle route, un pont, sont reproductives, parce que la valeur n'en est point consommée à l'instant même : un pont, une route, sont de véritables capitaux dont la rente est le service, la jouissance que ces établissemens procurent au public. Les frais que l'on fait pour les entretenir dans un bon état de réparation, ne sont point une dépense improductive, parce qu'ils servent à maintenir dans son intégrité, cette portion du capital national.

Sur les entreprises d'industrie exploitées pour le compte d'une nation, je n'ai rien de plus à dire que ce que j'ai dit au sujet des entreprises industrielles exploitées pour le compte des particuliers, si ce n'est que d'ordinaire elles donnent de la perte lorsque celles des particuliers donnent du profit ; à moins cependant que les entreprises nationales ne jouissent d'un monopole, comme celles de la poste aux lettres, en Angleterre, en France et ailleurs. Au moyen de son privilége exclusif de transporter les lettres, la régie des postes, appuyée de la loi, peut élever le prix du service qu'elle rend, beaucoup au-dessus de sa valeur [1], et de cette manière non-seule-

[1] La valeur naturelle d'un service, est le prix auquel on pourrait l'obtenir.

ment couvrir les frais d'un établissement dispendieux, mais rendre un gros revenu qui dès-lors devient un impôt.

Les dépenses consacrées à payer un service immédiatement consommé, comme celui d'un fonctionnaire public, quoique improductives, peuvent être judicieuses et profitables. Elles sont de même nature que toutes les dépenses qui se font dans les familles pour leur entretien. En disant qu'elles sont improductives, je ne dis pas qu'elles soient vaines ; mais seulement qu'elles ne peuvent pas servir davantage, qu'on ne saurait consacrer la même valeur à l'acquisition d'un autre produit, d'un autre service. Ce qu'elles ont procuré pouvait être désirable, nécessaire, peut avoir rendu un fort grand service, mais ne saurait en rendre un autre. Il faut pour cela une dépense nouvelle. Les travaux d'un fonctionnaire public pendant le mois dernier peuvent avoir été éminemment utiles, mais ils ne procurent pas au public le même avantage pour le mois courant. Il faut que le fonctionnaire donne de nouveaux travaux et reçoive un nouveau salaire pour que nous recevions un avantage pareil.

Quelques personnes pensent que ses travaux ne sont point improductifs, puisqu'ils créent pour la société de véritables avantages, des avantages tellement importans quelquefois que, sans eux, elle ne pourrait pas subsister. On ne le met point en doute. Ils créent des produits immatériels [1] ; et c'est en les consommant que la société fait une dépense improductive, une consommation de laquelle il résulte un avantage pour elle, mais non un produit visible et durable. On consomme improductivement, même les produits matériels, quand on les consomme pour son entretien ; rien n'est plus matériel que les alimens dont on se nourrit, mais le repas qui en résulte n'est pas moins une consommation improductive.

---

s'il était livré à la plus entière concurrence. Le service qu'on me rend en m'apportant une lettre de quelques centaines de lieues, m'est souvent bien plus précieux que son port ; mais on me fait payer son port trop cher, si je pouvais l'obtenir à plus bas prix.

[1] De là vient le reproche que je fais à Smith pour avoir nommé improductifs les travaux des fonctionnaires publics. Quand ils sont utiles, qu'ils produisent une utilité pour le public, ils sont producteurs d'un produit immatériel.

CHAPITRE XIII.

De l'économie relativement aux dépenses de la société.

Personne ne supposera que l'économie dans les dépenses publiques, consiste à dépenser peu ; mais tout le monde conviendra qu'elle doit consister à ne dépenser que ce qu'il faut et à ne pas payer les choses au-delà de leur valeur. Il est donc permis de croire que nul, depuis le potentat jusqu'au simple citoyen, ne refusera d'admettre ces deux maximes pour règle des dépenses d'une nation. Mais on est loin de savoir quelles en sont les conséquences, surtout dans l'application.

Les dépenses publiques, du moins dans les temps modernes, se font aux dépens des peuples. Des armées plus nombreuses, un grand attirail de guerre, une population plus compacte, des frontières plus étendues, des intérêts plus compliqués, ne permettent plus aux rois d'y pourvoir sur les revenus de leurs domaines. Les nobles ne font plus la guerre à leurs dépens ; même dans le moyen-âge, si les roturiers payaient moins de contributions régulières, ils étaient exposés à des exactions accidentelles plus désastreuses que la part que supportent maintenant les particuliers dans des contributions au total bien autrement considérables, mais plus généralement et plus équitablement réparties.

La manière de lever l'impôt ne doit pas nous occuper en ce moment ; nous remarquons seulement qu'il est payé par la société, par le peuple ; et que toutes les fois que le sacrifice qu'il impose, ne tourne pas au profit du peuple, qu'il n'est pas employé à pourvoir à la satisfaction de l'un ou l'autre de ses besoins, il y a une violation du droit de propriété ; car c'est dépouiller le propriétaire d'une valeur, que de la détourner au profit d'un autre que lui.

Ce malheur arrive rarement, ainsi que j'en ai déjà fait la remarque, lorsqu'il est question des dépenses privées ; parce que la personne qui fait le sacrifice étant la même que celle qui en supporte les frais, elle a soin, quand elle n'est pas en démence, de ne consentir à la dépense qu'autant qu'elle s'en trouve indemnisée par la satisfaction qui la suit.

La chose se passe différemment dans ce qui a rapport aux dépenses publiques. Ici le contribuable qui supporte le faix de la dépense n'est point appelé à juger quelles dépenses sont celles dont il sera suffisamment indemnisé. L'économie des nations modernes veut que le temps et les fa-

cultés des citoyens soient consacrés à l'entretien des familles. L'oisiveté même des grands terriens et des gros capitalistes est un malheur. La seule administration de leurs biens est une affaire. Chacun est occupé des siennes, et la division des travaux (seule organisation praticable pour de grandes sociétés avancées dans la civilisation), veut que le soin des affaires de l'état, devenues plus compliquées, occupe une classe d'hommes exclusivement. Le gouvernement représentatif n'est pas seulement une forme politique récemment découverte et arbitrairement établie ; elle est le fruit nécessaire des progrès économiques des sociétés modernes. Les gouverner est devenu une occupation particulière qui exige des études spéciales et absorbe les facultés d'un homme tout entier [1]. Il doit pouvoir apprécier tous les besoins du corps politique; il doit connaître les meilleurs moyens de les satisfaire; ce que chacun de ces moyens coûte au public, et l'avantage que le public en retire : ce qui suppose des connaissances non seulement politiques, mais morales, et ce qui m'a fait dire que l'économie politique, poussée à ses dernières conséquences, embrasse l'étude de l'organisation sociale tout entière.

Le soin de gouverner les nations se compose de beaucoup d'occupations séparées; mais les limites de ces occupations se confondent. Les fonctions de ceux qui font des lois, et de ceux qui les exécutent, fonctions que par suite d'anciens préjugés, on appelle des *pouvoirs*, sont tellement analogues entre elles, qu'il a toujours été impossible de séparer nettement les attributions du législateur de celles de l'administrateur. Lois, réglemens d'administration, décisions ministérielles, sont des règles imposées ; elles sont diverses quant à leur importance, mais je n'y vois aucune différence quant à leur nature. Le législateur administre lorsqu'il statue sur un échange; et l'administrateur fait une loi quand il juge à propos de faire, dans l'intérêt du peuple, une dépense dont la ratification ne peut pas être refusée. C'est pour cette raison que je donne le nom de *gouvernement* à cet ensemble d'autorités (quelles que soient les fonctions que les diffé-

---

[1] C'est bien inutilement que Machiavel, Mably, J.-J. Rousseau, et d'autres, ont voulu appliquer aux nations modernes les principes qui dirigeaient les anciennes républiques. Quelle expérience pouvons-nous tirer de la manière d'agir de cent petits peuples qui ne pouvaient subsister qu'en se pillant les uns les autres, et réduisant leurs prisonniers à l'esclavage ; où les citoyens n'avaient d'autres occupations que de promener leur oisiveté sur la place publique, y prononcer des jugemens et y vendre des votes ?

rentes constitutions politiques leur attribuent) dont les décisions doivent être obéies.

Or, quels que soient les dépositaires de l'autorité, je dis que par une suite de l'organisation nécessaire des sociétés, ce sont des personnes différentes qui fournissent aux dépenses et qui décident à quel objet elles seront appliquées. Sans doute l'homme qui siége sur les bancs d'une législature, et même celui qui occupe le bureau d'un ministre, supportent, en leur qualité de contribuables, leur part du fardeau des contributions; mais cette part est si petite, comparée aux sommes dont ils disposent, qu'ils peuvent, agissant dans l'une de ces capacités, ordonner une dépense, moins dans la vue du bien qui doit en résulter pour l'état, que de l'avantage qui en résultera pour eux-mêmes; ils pourront employer l'argent destiné à pourvoir aux besoins du corps social à grossir leur revenu particulier, à se faire des amis, à se ménager des protecteurs.

Il faut être animé d'un profond sentiment de ses devoirs, pour ne jamais perdre de vue que l'argent de la nation ne doit être employé que pour la nation; pour résister s'il le faut à des sentimens de générosité naturelle, et surtout de condescendance aux volontés des grands. On sait que pour faire sentir à Henri IV toute l'importance d'un don qu'il voulait faire, Sully fit apporter et étaler à ses yeux la somme tout entière, en espèces. Necker, étant ministre des finances, répondait à l'un de ces vampires de cour qui lui représentait qu'une pension de mille écus était bien peu de chose pour un grand prince comme le roi de France : « Savez-» vous, monsieur, que vous me demandez la contribution de tout un vil-» lage? » Qu'est-ce donc quand la contribution de cent villages est accordée à titre de munificence, et comme l'expression d'une gratitude purement personnelle!

Dans tout état bien ordonné, il faut se tenir en garde, non-seulement contre les suggestions de l'intérêt privé, mais contre l'insouciance et le mauvais jugement de ceux qui ordonnent les dépenses. Si nous voyons tous les jours des particuliers se livrer à des dépenses insensées, combien à plus forte raison ne doit-on pas en craindre de pareilles, quand les frais doivent en être puisés dans les poches des contribuables!

Quant au second principe d'économie dans les dépenses publiques, celui qui commande de payer au plus bas prix possible les consommations reconnues nécessaires, l'expérience prouve qu'il est extrêmement difficile qu'on s'y conforme dans la pratique, et de cette difficulté naissent les

principaux abus qu'on remarque dans les grandes sociétés. Les particuliers, dans leurs consommations privées, ne paient jamais les choses beaucoup au-delà de leur valeur réelle; le prix courant des objets qui sont à leur usage, ne s'élève guère au-dessus de leurs frais de production; la concurrence est là qui fait naître de nouveaux producteurs pour tous les produits qui donnent des profits trop supérieurs aux frais de leur production. Le consommateur va au meilleur marché; et s'il ne l'obtient pas d'un côté, il le cherche ailleurs. Les hommes qui décident des dépenses publiques ne sont pas de même intéressés à se procurer les choses destinées à la consommation du public, à leur juste valeur. Ce n'est pas leur argent qu'ils dépensent; le prix qu'ils paieront, quelque élevé qu'il soit, ne diminuera pas d'une obole leur traitement; il l'accroîtra peut-être. L'état a besoin de salpêtre; le commerce en procurerait à dix sous la livre; la voie la plus simple serait de l'acheter; mais on aime mieux avoir une direction des poudres et salpêtres, des officiers, des inspecteurs, de nombreux agens à nommer, des places à distribuer, etc., et payer le salpêtre le double ou le triple du prix où l'on pourrait l'obtenir; sans compter l'impôt que le monopole fait payer aux consommateurs de cette marchandise, et les vexations que l'on fait subir aux citoyens pour chercher la matière première et l'extraire de leurs étables et de leurs celliers [1].

Les services personnels que réclame le public donnent lieu à des abus plus graves encore Ils composent la principale des consommations publiques; et c'est la denrée que les nations paient le plus généralement au-delà de sa valeur. Ceux qui distribuent les places, fût-ce le peuple par des élections, ne peuvent pas connaître la capacité, l'amour du travail, la probité des hommes qu'ils élisent. La force ou l'adresse se sont toujours

[1] Comme il n'y a pas d'abus qui n'ait ses défenseurs et ses excuses, on dit en France qu'il ne faut pas dépendre de l'étranger pour un article nécessaire à la sûreté du pays. L'ignorance seule peut se contenter de cette raison. L'habitude de tirer du salpêtre de l'Inde, ne ferait que laisser à celui de France le temps de s'accumuler; au moment d'une guerre on en trouverait avec d'autant plus d'abondance qu'il y aurait eu moins d'extractions faites dans l'intérieur; le commerce et la contrebande en fourniraient même en temps de guerre; et finalement s'il fallait alors l'extraire en totalité de France, il vaudrait mieux le laisser extraire par l'industrie particulière et le payer selon la valeur où le porterait la concurrence, que d'entretenir dans tous les temps une administration dispendieuse.

emparées de la nomination aux places qui sont des moyens de lucre, en même temps que des moyens d'influence et de pouvoir. Quand elles sont très-multipliées, et que les nominations sont remises à un petit nombre de fonctionnaires, quelquefois à un seul, ceux-ci sont plus mal posés encore pour apprécier les personnes sur qui tombent leurs choix. Ce sont des favoris, des recommandations puissantes qui en décident, et rarement les intérêts généraux.

Ceux qui nomment et ceux qui sont nommés sont également intéressés à grossir les salaires ; les uns pour se faire des créatures plus dévouées, les autres pour vendre leur travail à plus haut prix.

Par la même raison, on est, de part et d'autre, intéressé à accumuler plusieurs emplois sur la même tête. On se réserve par là des moyens d'influence sur des gens à place qu'une première grâce n'exclut pas alors de l'espoir d'en obtenir une seconde, une troisième, et quelquefois un bien plus grand nombre [1].

Du cumul aux sinécures, le pas est aisément franchi. Le cumul met entre les mêmes mains des occupations diverses dont l'une fait tort à

---

[1] Pendant les violens orages de la révolution française cet abus avait été déraciné. Sous le gouvernement impérial, il s'est rétabli graduellement en France, et il se trouve que beaucoup de fonctionnaires publics jouissent de plusieurs emplois que non-seulement il est impossible à un seul homme de bien remplir, mais qui sont incompatibles entre eux.

Tel homme est à la fois conseiller dans une cour de justice, membre du conseil d'état, sécrétaire général d'un ministère.

Tel autre est à la fois juge, professeur universitaire, conseiller d'état, académicien, député.

Tel autre est censé remplir les fonctions de chef d'un corps militaire, de commandant de marine, en même temps qu'il remplit un office dans l'administration à Paris.

Des évêques ont un traitement comme évêque, un autre comme chanoine du chapitre de Saint-Denis, et une dotation à la chambre des pairs, indépendamment d'un palais richement meublé à Paris, d'un autre palais également meublé en province, et de sa part du casuel du clergé.

Pour déguiser en partie l'accumulation des traitemens dans une même main, on a soin de les revêtir de noms différens. On les reçoit à titre d'appointemens, de gratifications, d'indemnités, de traitemens d'expectative, de pensions de réforme, de retraites, d'abonnemens pour frais de bureaux, de frais de représentation, de loyers, de supplémens, etc.

l'autre ; à tel point que les unes sont purement nominales et ne sont accompagnées d'aucun travail réel. Les sinécures supposent une occupation qui n'a jamais lieu, qui n'a d'autre objet que de servir de prétexte pour donner un émolument [1].

Les gros émolumens, et en général les avantages attachés aux emplois publics, en excitant vivement l'ambition et la cupidité, établissent une lutte violente entre ceux qui sont en possession des places et ceux qui les désirent. L'administration des pays soi-disant représentatifs, est alors exposée à ces intrigues et à ces révolutions qui naissent dans les pays despotiques, de l'énorme pouvoir du prince, des dangers qu'il lui fait courir, et du désir de se mettre à sa place.

Il y a cet autre inconvénient aux places lucratives, qu'elles font supposer des vues intéressées aux amis véritables du bien public, lorsqu'ils relèvent les fautes de l'administration. Aussi les gens en place ont-ils pour habitude de repousser les attaques les plus justes, en les attribuant toujours à l'envie de décrier l'administration pour prendre sa place.

Je pousserais trop loin les conséquences de mon sujet, si je cherchais tous les abus qui se glissent dans la nomination des fonctionnaires publics ; et par quels moyens les places peuvent être mieux remplies. C'est une des parties les plus épineuses de la politique pratique ; c'est aussi une de celles où elle est le moins avancée. Je me bornerai à remarquer qu'une nation a, comme un particulier, des besoins réels et des besoins factices, qu'elle est d'autant mieux gouvernée, que l'on pourvoit aux premiers préférablement aux seconds, et que, même dans les pays où la nation ne jouit pas du droit d'élire les fonctionnaires publics, elle exerce néanmoins une

---

[1] Le mot sinécure, comme l'abus, a été fourni à la France par l'Angleterre. Autrefois en France il y avait des faveurs de cours, des dons, des parts données dans les recettes de l'état ; mais depuis que la France est régie par une constitution, il a fallu créer un prétexte au moins apparent pour distribuer l'argent du public. C'est ainsi qu'on a créé une place superflue d'inspecteur des eaux minérales de France. C'est ainsi que l'on continue à recevoir un traitement relatif à la grande armée lorsqu'il n'y a plus de grande armée ; que l'on paie des commissaires liquidateurs lorsqu'il n'y a rien à liquider ; des commissaires pour régler des frontières lorsqu'il n'y a rien à régler ; des gouverneurs qui n'ont jamais mis le pied dans leur gouvernement, des évêques *in partibus infidelium*, etc., etc.

très-haute influence sur ses destinées, par le simple ascendant de l'opinion publique.

Mais pour que cette influence soit favorable, il faut que la nation sache bien en quoi consistent ses vrais intérêts. Elle approuve alors les dépenses dont le résultat est de maintenir la paix au dedans et au-dehors, de lui procurer de bonnes lois fidèlement exécutées, des communications faciles, favorables à ses débouchés comme à ses consommations, des militaires capables de la défendre et non de l'asservir, des instituteurs en état de l'éclairer. Ces dépenses satisfont à des besoins réels et sont bien entendues.

Mais si cette nation a la fureur des conquêtes ou celle de la vengeance; si ses dépenses ont pour objet d'ajouter à son territoire des provinces qui n'ajouteront rien à son bonheur ; si elle entretient à grands frais une multitude d'agens, une cour splendide qui ne la servent pas, et une nombreuse armée propre seulement à menacer l'indépendance de ses voisins[1], elle ne satisfait par ces dépenses que des besoins factices.

C'est encore pis, si loin de trouver des satisfactions dans ses dépenses, la nation n'en peut recueillir que des peines ; si ses affaires sont d'autant plus mal gérées, qu'elle entretient un plus grand nombre d'agens et qu'elle les paie plus largement ; si le faste de sa cour ne sert qu'à humilier le mérite modeste et à corrompre les hommes dont le talent pourrait lui devenir utile ; si les armées, loin de protéger les citoyens, fournissent des sbires et des bourreaux à leurs oppresseurs ; si un clergé avide et ambitieux abrutit l'enfance, désunit les familles, s'empare de leur patrimoine, met l'hypocrisie en honneur, soutient les abus et persécute toutes les vérités.

Un auteur serait téméraire qui prétendrait prévoir et fixer d'avance les dépenses que les besoins publics lui paraissent devoir nécessiter. Mais il peut donner une idée de la nature des besoins et de ce qui en résulte. Ch. Comte a fort judicieusement observé que la puissance de l'homme

---

[1] La politique de Bonaparte était de se ménager par les traités des têtes de pont au-delà des grandes rivières, et des forts sur les revers des hautes montagnes. C'était menacer perpétuellement ses voisins et les tenir dans des liens dont ils devaient, à la première occasion, chercher à s'affranchir. Est-ce merveille qu'il n'ait plus trouvé d'alliés au moment du besoin? Il s'est plaint de leur défection ; mais n'avaient-ils pas lieu de se plaindre de leur esclavage?

qui expose une science, se borne à *faire voir ce que les choses sont et ce qu'elles produisent* [1].

CHAPITRE XIV.

Des principaux besoins de la société.

Pour apprécier convenablement les dépenses publiques, il est bon de connaître les besoins de la société. Indépendamment des besoins que ressentent les individus et les familles, et qui donnent lieu aux consommations privées, les hommes en société ont des besoins qui leur sont communs, et qui ne peuvent être satisfaits qu'au moyen d'un concours d'individus et même quelquefois de tous les individus qui la composent. Or, ce concours ne peut être obtenu que d'une institution qui dispose de l'obéissance de tous, dans les limites qu'admet la forme du gouvernement [2].

Dans tous les cas où ce concours est indispensable et salutaire, il est un besoin pour la société; et quoique le gouvernement exige de la part des membres du corps social, le sacrifice d'une partie de leur liberté et de leurs richesses, le bien-être qu'il procure à tous, peut leur faire supporter sans regrets le sacrifice que l'établissement d'un gouvernement leur impose.

Adam Smith, après avoir prouvé par les plus solides raisons, appuyées de la plus vaste expérience, qu'en tout pays, le gouvernement ne peut, sans s'exposer à d'innombrables et à de très-fâcheuses erreurs, entreprendre de diriger l'industrie et les travaux des particuliers, se demande quelle peut être l'action utile du gouvernement dans la société. « Il n'a » que trois fonctions à remplir, répond-il. Elles sont importantes, mais » simples; et l'intelligence la plus ordinaire suffit pour en comprendre la » nécessité.

[1] *Traité de Législation*, tome I, page 246.

[2] L'obéissance des gouvernés est une condition nécessaire de tout gouvernement, et cette obéissance ne peut être obtenue que par la soumission des volontés récalcitrantes. Même dans les gouvernemens libres où le vœu de la majorité fait la loi, et confère aux magistrats leur autorité, il faut bien que la minorité se soumette à une volonté qui n'est pas la sienne, à celle de la majorité.

» La première consiste à protéger la société contre les attaques ou les » violences des autres nations indépendantes.

» La seconde consiste à garantir chaque membre de la société, des » effets de la malveillance et de l'injustice de tout autre membre;

» La troisième consiste à ériger, à entretenir certains établissemens » utiles au public, qu'il n'est jamais dans l'intérêt d'un individu ou d'un » petit nombre d'individus, de créer et d'entretenir pour leur compte, par » la raison que les dépenses occasionnées par ces établissemens surpasse- » raient les avantages que pourraient en tirer les particuliers qui les sou- » tiendraient à leurs frais [1]. »

Ces diverses fonctions ne peuvent être remplies sans des dépenses auxquelles il faut bien que la société pourvoie; car la société produit seule, et c'est elle seulement qui peut fournir à des consommations quelles qu'elles soient, même dans le cas où elle possède des terres et des capitaux. Elle remplit alors à l'égard de ces biens, l'office d'un entrepreneur, d'un particulier, et peut être considérée comme tel. Au surplus les revenus qui en proviennent ne pourvoient jamais qu'à une faible partie des dépenses des nations.

Il ne faut pas confondre les dépenses publiques avec la dépense nationale. Celle-ci est la somme de toutes les dépenses qui se font dans une nation; elle comprend celles qui sont faites dans l'intérêt des particuliers, aussi bien que celles qui sont faites dans l'intérêt commun; tandis que les dépenses publiques sont uniquement celles qui sont faites dans l'intérêt commun.

CHAPITRE XV.

Dépense de la confection des lois.

Pour obtenir l'obéissance aux règles de la société que nous avons reconnues être nécessaires à son existence, il faut que chacun les connaisse; de là la nécessité de la confection, ou, si l'on veut, de la rédaction des lois.

Une nation ne peut pas les rédiger elle même. La plupart des citoyens, obligés de pourvoir aux besoins de leur famille et privés d'ailleurs des connaissances nombreuses et variées que suppose cette rédaction, sont

[1] *Richesse des nations*, liv. IV, chap. 9.

forcés d'en abandonner le soin à des fonctionnaires spéciaux. Mais la majorité d'une nation accepte toujours, au moins tacitement, les lois qu'on rédige pour elle, puisqu'elle s'y soumet. Le plus grand nombre étant le plus fort, il est clair que s'il ne voulait pas se soumettre à une loi, elle serait comme non avenue. Une nation éclairée adopte de bonnes lois, des lois favorables à son bien-être; une nation ignorante, et infestée de préjugés, en adopte de mauvaises. Des législateurs éclairés et capables, parviendraient difficilement à réformer la législation des Turcs. L'empereur Joseph II ne put parvenir à supprimer les couvens et à borner l'autorité du pape dans ses états [1]. C'est ainsi que beaucoup de nations ont de mauvaises lois. Ce qu'elles doivent désirer, ce qui devrait faire l'objet de leur étude, si elles entendaient leurs intérêts, ce seraient les moyens d'en avoir de bonnes aux moindres frais.

On a vu des peuples faire choix d'un législateur unique; et ce mode a pu suffire à des nations simples encore, où les arts et les relations sociales étaient peu variés; mais dans nos mœurs modernes cette fonction excéderait évidemment les facultés d'un homme seul qui, en le supposant complètement désintéressé, pourrait obéir, malgré lui, à des préjugés, à des systèmes, à un caractère qui le domineraient. Les Athéniens eurent à souffrir des lois de Dracon et furent obligés de les abolir presque toutes.

Quand c'est le prince qui fait les lois, comme dans la plupart des états monarchiques, la réunion de plusieurs pouvoirs dans ses mains, le commandement des troupes, la disposition du trésor, la facilité d'étouffer les réclamations, le dispensent aisément de toute responsabilité. Les lois alors sont faites dans l'intérêt du pouvoir, dans l'intérêt des agens du pouvoir et des favoris du prince, beaucoup plus que dans l'intérêt de la société. On peut ajouter que dans ces cas-là la confection de la loi, même quand elle est bonne, comme beaucoup de celles qu'ont faites Léopold en Toscane, Frédéric en Prusse, est loin d'être gratuite; car le prince ne s'oublie pas, et sa cour encore moins.

Quand les législateurs sont nombreux, comme ils le sont dans les gouvernemens représentatifs, les lois sont plus probablement conformes à l'intérêt général; mais il faut alors que le législateur reçoive une indem-

---

[1] Pierre I[er] en Russie a pu détruire les Strelitz, Méhémet-Ali a pu massacrer les Mamelouks en Égypte, et Mahmoud les Janissaires à Constantinople; mais ils n'avaient affaire qu'à des corps privilégiés mal soutenus par le vœu du plus grand nombre.

nité du temps et des peines qu'il sacrifie au public ; car la portion d'honneur et de gratitude qui échoit dans ce cas à chaque législateur en particulier, n'est pas une indemnité suffisante pour lui.

Il y a quelques pays, où les législateurs ne reçoivent aucune indemnité; mais de fâcheuses expériences nous apprennent qu'alors ils restent trop exposés aux séductions du pouvoir qui dispose des places et du trésor public. On pourrait citer des nations modernes où les représentans les plus fidèles à leur mandat, sont les seuls qui n'ont jamais de récompense ; ce qui est le principe d'une détestable législation et d'une corruption générale. La maxime qu'un citoyen se doit tout entier et gratuitement à sa patrie, loin d'être favorable à la société, lui est très-contraire. Le but de la société est de garantir à chacun ses droits, sa sûreté, sa propriété, et non d'en exiger le sacrifice; et c'est aussi par là que les citoyens sont intéressés au maintien de l'ordre social. Nous avons malheureusement hérité à cet égard des idées des anciens. Chez eux l'existence de la patrie dépendait uniquement de sa force matérielle. Elle cessait d'exister du moment qu'elle cessait de vaincre. Il fallait toujours qu'elle détruisît ses ennemis soit au dedans, soit au dehors, afin de n'être pas détruite par eux ; ce qui rendait nécessaire une sorte de fanatisme politique où les sacrifices n'étaient comptés pour rien, et la patrie au contraire pour tout. Mais qu'arrivait-il? un peuple qui n'avait compté que sur la force matérielle pour se maintenir, devenait esclave du moment qu'il était le plus faible. Il devenait esclave d'un autre peuple, ou d'un despote. Ceux-ci répondaient à leur tour à ses réclamations : *væ victis*, comme ce peuple lui-même, quand il était le plus fort, avait répondu à ses adversaires. C'était l'enfance de la civilisation. Les principes qui dirigeaient des peuples encore à demi-sauvages, ne conviennent plus au siècle des lumières, de l'industrie et des richesses.

Il était réservé aux peuples modernes d'asseoir l'édifice politique sur un fondement plus durable et plus solide, en ce qu'il ne porte pas en lui-même le principe de sa destruction. Ce fondement, c'est l'intérêt de chaque nation, et l'intérêt propre de chaque particulier, ou du moins de la grande majorité d'entre eux. Cet intérêt bien entendu nous enseigne que chaque peuple, de même que chaque individu, doit désirer, non la ruine, mais la prospérité des autres, parce qu'elle lui est favorable. Il donne ainsi la justice l'ascendant qui dans l'état inculte des hommes et des peuples, réside entre les mains de la force [1].

---

[1] Quand un peuple étranger est trop sauvage encore pour comprendre que

Telle est, telle sera tous les jours davantage la politique des peuples modernes. Ceux qui voudront lutter contre les intérêts, succomberont. La société doit vouloir, et par justice et par calcul, que les services qu'on lui rend (et par conséquent le travail de faire les lois) soient payés; mais elle ne doit pas vouloir que ce travail soit payé au-delà de sa valeur.

CHAPITRE XVI.

Dépense de l'administration civile.

Les lois qui ne sont pas exécutées, ne sont pas des lois; ce qui leur donne ce caractère, c'est d'être des règles obligatoires et vivantes. Or, elles ne sont telles qu'au moyen des hommes préposés à leur exécution. Ceux qui font exécuter les lois sont des magistrats, des fonctionnaires revêtus de différens titres, selon la constitution politique et les différens degrés de leur subordination. Adam Smith les appelle des travailleurs improductifs, parce que de leur travail il ne reste aucune valeur qu'on puisse accumuler et ajouter aux capitaux de la société. Mais de ce que leur travail ne s'est pas fixé dans un produit matériel et durable, il n'a pas moins été exécuté; son effet n'en a pas été moins réel, puisqu'à l'aide de ce travail, la société a joui de la sécurité nécessaire à son bien-être.

Tout service véritable rendu par un fonctionnaire, est une utilité qui résulte de son travail. Il vend cette utilité en recevant un traitement; et à la suite de cet échange qui ressemble à celui que l'on fait de deux produits, la nation consomme, pour sa satisfaction, le service qui lui a été rendu: c'est cette consommation qui fait partie des consommations publiques. Le fonctionnaire public consomme de son côté, pour son usage particulier, la valeur qu'il a reçue du public en échange de ses services, c'est-à-dire, son traitement; et cette dernière consommation fait partie

---

son intérêt est de vivre en paix avec vous plutôt que de vous faire la guerre, il faut bien se défendre, de même qu'il faut résister aux attaques des voleurs; mais, comme un particulier n'est pas autorisé à prendre l'offensive, une nation ne l'est pas non plus. Chaque nation est maîtresse chez elle bien plus certainement encore qu'un propriétaire sur son terrain, car la propriété d'une nation ne saurait être disputée. Dans la guerre l'agresseur a toujours tort, et celui qui défend son territoire a toujours raison.

des consommations privées qui ont lieu dans le pays ; car le fonctionnaire public, hors de l'exercice de ses fonctions et en sa qualité de consommateur, n'est plus qu'un particulier.

Les fonctionnaires publics qui dans leurs fonctions sont véritablement utiles à la société, font avec elle un échange avantageux pour tous deux. Le revenu qu'ils en tirent est des plus légitimes, et fait partie des revenus de la société [1]. Ils peuvent l'accumuler en tout ou en partie. Ce qui ne peut pas s'accumuler c'est l'utilité qui est résultée de leurs travaux, et qui *a été consommée* pour le bien de la société.

Un magistrat peut, dans certains cas, être utile même lorsqu'il ne fait rien. Il est prêt à réprimer une injustice, et cette seule disposition la réprime souvent en effet. Son temps, ses lumières, sa probité, peuvent ainsi être justement payés, même quand on n'en fait aucun usage ; il en est de lui comme des vedettes préposées à la garde d'un camp, et qui ont été utiles, même quand on ne les a pas attaquées, si l'ennemi, à cause d'elles, n'a pas osé se mesurer avec un ennemi trop vigilant pour laisser chance de succès à une attaque.

Lorsque les travaux des salariés ou des pensionnaires de l'état, sont nuls ou inutiles, comme dans ce qu'on nomme les *sinécures*, ou places sans fonctions, il en résulte une espèce de marché frauduleux où la nation paie le prix d'un produit qu'on ne lui livre pas. On peut, jusqu'à un certain point, dire la même chose d'un traitement qui excède la valeur du service qu'on lui rend [2].

Les charges de cour, par exemple, ne rendent point au public des avantages proportionnés à ce qu'elles lui coûtent. Plusieurs personnes sont d'avis qu'il faut entourer le prince d'un grand éclat, parce que

---

[1] Le traitement que reçoit un fonctionnaire, ne fait partie des revenus sociaux qu'autant qu'il donne, en retour, un service utile à la société, et qui n'est pas payé au-delà de sa valeur. Alors seulement il y a eu deux utilités produites : celle qu'a produite le contribuable laquelle a été consommée par le fonctionnaire ; et celle qu'a produite le fonctionnaire, laquelle a été consommée par la société.

[2] Il est inutile de répéter ici que les salariés ne rendent absolument aucun nouveau service à la société, en y reversant l'argent de leurs émolumens. Si cet argent n'y est pas versé par eux, il l'est par les contribuables, même quand ils l'épargnent et l'ajoutent à leurs capitaux, parce qu'alors ils le dépensent reproductivement.

l'éclat fait naître le respect, et que le respect entraîne l'obéissance [1]. On croit aussi qu'il faut entourer les magistrats d'huissiers, de recors, de gendarmes; mais il ne paraît pas que les pays pourvus de tous ces fonctionnaires, soient mieux administrés, et que l'on y jouisse de plus de sûreté, que dans les pays où le citoyen est dispensé de les voir et de les payer.

Ce qui fait que le citoyen obéit aux ordres du magistrat, c'est la certitude où il est que le magistrat ne peut rien lui commander au-delà de ce que la loi prescrit, et qu'après un commandement si juste, tout le monde au besoin prêtera son assistance au magistrat. Plus le fonctionnaire public a de latitude dans les commandemens qui émanent de lui, moins il obtient d'obéissance. C'est quand ses ordres peuvent être tout-à-fait arbitraires, qu'ils ont besoin d'être soutenus par la force. Un bon gouvernement au contraire peut laisser à chaque citoyen le droit de traduire devant le magistrat tout homme qui viole les lois et qui trouble l'ordre public; et c'est alors que la police est bien faite, car elle a des surveillans et des officiers partout où il y a des citoyens, c'est-à-dire, sur tout le territoire; et des officiers qui ne peuvent point opprimer, car ils ne peuvent, s'ils sont dans leur tort, être soutenus par le magistrat. En même temps ce sont des officiers très-économiques pour l'état; car ils ne coûtent rien. On peut être certain qu'en tout pays où la justice est bien rendue, et qui renferme un grand nombre de citoyens, il s'en trouve toujours qui réclament l'exécution des lois faites dans l'intérêt du public.

Les mauvais gouvernemens qui veulent pouvoir les violer quand cela leur convient, ne permettent qu'à leurs agens la faculté de réclamer l'exécution des lois; et ces agens, pour se rendre nécessaires et substituer leurs volontés au vœu de la loi, ont soin de faire prévaloir cette opinion. Rien n'est si commun en certains pays que d'entendre un alguazil, un gendarme, et même un juge, répondre à un citoyen qui prend fait et cause pour le public : *De quoi vous mêlez-vous? cela ne vous regarde pas.* Rien n'est plus capable de rendre une nation indifférente pour le bien; chacun alors craint de se compromettre. A Rome on voit donner un coup de poignard et l'on se garde de le remarquer.

---

[1] Le président des Etat-Unis n'est pas moins bien obéi que le roi d'Angleterre; et à son installation il ne s'affuble pourtant pas de ces habits de mascarade dont se sert le roi d'Angleterre à son couronnement.

On me dispensera, je pense, de parler des agens payés par le public, et qui loin de lui être utiles, compromettent sa sûreté, comme les juges par commission, les jurés spéciaux, préposés pour accomplir les vengeances des hommes en pouvoir. Il est trop évident que dans ce cas il y a double dommage pour le public : d'abord le mal qu'on fait aux citoyens, et ensuite la contribution qu'on leur impose pour le payer.

L'ordre social est d'autant plus parfait et les nations sont d'autant plus heureuses, que les lois sont moins multipliées et les fonctionnaires publics peu nombreux. Ce ne sont point les lois et les magistrats qui produisent les biens au moyen desquels une nation subsiste et jouit. Ils n'y influent qu'indirectement, et ce n'est jamais sans quelque inconvénient. On assujettit une cuillère d'argent à une marque nécessaire pour que l'acheteur ne soit pas trompé; mais ce n'est pas cette marque qui fait l'utilité de la cuillère. C'est la façon de l'orfèvre, et celle-là ce n'est point un fonctionnaire public qui la donne. La marque, quelque nécessaire qu'elle soit, est une difficulté et une dépense de plus ajoutées à la difficulté et à la dépense qu'exige la fabrication de la cuillère. Ce que je dis de cet usteusile, on peut le dire de toutes les choses qui servent à la subsistance et aux plaisirs des particuliers. Ce sont ces choses qui font essentiellement exister la société et qui améliorent son sort. Les lois et l'administration ne peuvent être considérées que comme les remèdes que nos maladies rendent nécessaires, et dont il faut savoir se passer le plus qu'il est possible. La société subsisterait fort bien sans eux ; mais elle ne subsisterait pas sans les vivres, sans les abris, sans les vêtemens que ses propres citoyens, mus par leur simple intérêt, lui fournissent en abondance [1].

Si la bonne administration est un mal nécessaire, la mauvaise admi-

[1] Ce principe, qui n'est que la description d'un fait, renverse le système d'un livre nommé assez mal à propos *Élémens d'économie politique*, qu'on attribue à M. d'Hauterive, employé aux affaires étrangères; livre où l'on prétend que l'administration est le plus utile des producteurs, parce que sans la sûreté que l'administration procure, rien ne pourrait se produire. On dit que dans certains pays un voyageur achette d'avance la sécurité de son voyage en payant tribut au chef des voleurs : est-on fondé à soutenir que les malfaiteurs, en recevant ce tribut, ont contribué aux résultats du voyage ? Je sais fort bien que la comparaison n'est pas juste sous un rapport, et que le magistrat ne fait pas naître le mal pour avoir occasion de le guérir; mais on ne peut pas dire que le mal et le remède soient en aide au voyageur.

nistration est un mal déplorable. Sans doute les agens de l'administration doivent dépendre de l'administration supérieure qui ne peut agir que par eux; mais lorsqu'ils sont trop indépendans de l'opinion publique, ils se montrent moins jaloux de satisfaire le public qui les paie, que le prince ou le sénat qui les nomme [1]. La classe mitoyenne est surtout celle qu'il est avantageux de consulter. La vérité parvient plus facilement jusqu'à elle, surtout dans les lieux où la presse est libre; elle est pourvue d'un grand nombre d'yeux; les intérêts privés, les recommandations puissantes, ont moins d'empire sur elle [2].

Les fonctions publiques peuvent en certains cas être mises au concours; et il s'en est offert à nous, messieurs, plusieurs exemples que je vous ai fait remarquer; mais dans beaucoup d'autres cas, ce mode présente trop d'inconvéniens, et même devient tout-à-fait impraticable. Il suppose que les juges du concours ont toute la capacité nécessaire pour juger les concurrens. Les fonctions publiques exigent des qualités sur lesquelles un concours ne donne aucune garantie. Que peut-il apprendre sur l'intégrité, le désintéressement, la diligence habituelle d'un candidat? sur son courage civil, sur cette qualité si rare, et si nécessaire à un administrateur, au moyen de laquelle il fait ce qu'il juge être bien, même alors qu'il y a du risque à le faire? Quelque indice qu'on ait des mérites d'un candidat, la bonne réputation en est un qu'il n'est jamais permis de mépriser.

---

[1] Le mot de Pope si souvent cité:

For forms of government let fools contest;
Whate'er is best administer'd is best.
Essay on man, Ep. 3.

ne signifie rien. On sait bien qu'une bonne administration est l'essentiel; mais comment avoir une bonne administration avec un mauvais gouvernement? De bonnes institutions politiques dépendent d'une science particulière qui n'est qu'un embranchement de l'économie des nations; c'est-à-dire de la politique pratique, de celle qui est fondée sur la nature des choses sociales, et qui en déduit les conséquences par le raisonnement et l'expérience.

[2] Aux États-Unis, d'après une loi du 27 avril 1816, le gouvernement doit publier une fois tous les deux ans une liste générale de tous les employés et salariés civils, militaires, et marins, qui reçoivent un traitement de l'état. Cette liste doit indiquer les fonctions et les émolumens de chacun d'eux, le lieu de leur naissance, et celui de leur résidence ordinaire. *Warden*, tome 5, page 386.

Les républiques italiennes du moyen-âge, ne voulant pas obéir à un concitoyen et redoutant sa partialité, fesaient souvent venir des étrangers pour les administrer. Gioja dit que la ville d'Agudio s'était fait une réputation pour les bonnes qualités des fonctionnaires publics qu'elle fournissait [1]; mais s'il y a quelques avantages à suivre un pareil exemple, il s'y trouve beaucoup d'inconvéniens; l'histoire de l'Italie, à cette même époque, en fournirait plus d'une preuve. Un pays n'est jamais bien gouverné, ni bien défendu, que par ses enfans.

C'est à la constitution de l'état à résoudre ces diverses difficultés; je ne peux que montrer ici les effets économiques des diverses suppositions.

Une administration qui ne réside pas auprès de ses administrés, ne saurait soigner leurs intérêts avec diligence. Des administrateurs rapprochés connaissent mieux les objets sur lesquels ils sont appelés à prendre des décisions; les décisions sont prises plus promptement; et l'administrateur ne peut pas se soustraire à la responsabilité de ses actes.

Bonaparte toujours avide de pouvoir, en appelant à soi ou à ses conseillers intimes, la décision de toutes les affaires d'un grand empire, sous prétexte d'en régulariser l'administration, l'a rendue en effet prodigieusement mauvaise et dispendieuse. Un exemple rendra palpable cet effet. Il est puisé dans un ouvrage de M. Delaborde, sur l'*Esprit d'association*.

Pendant que l'auteur était maire de Méréville, l'église de ce bourg s'écroula, faute d'une dépense pour laquelle l'autorisation du gouvernement avait été rendue nécessaire. Le gouvernement différa cette autorisation; mais l'édifice ne pouvait pas attendre.

L'accident arrivé, la commune demanda l'autorisation de vendre les bois de charpente provenant des décombres de l'église, qui demeuraient exposés aux intempéries de l'air et qui se détérioraient: l'autorisation arriva lorsque les bois furent pourris.

Il fallut trouver d'autres ressources pour la reconstruction de l'église, et l'on demanda au gouvernement la permission de s'imposer une contribution locale pour cet effet. Le devis qu'il fallut donner des frais présumés de reconstruction, demeura un an pour parvenir au ministère de l'intérieur, par l'intermédiaire obligé de la sous-préfecture d'abord, de la préfecture ensuite; chaque administration devant prendre connaissance de l'affaire et donner son avis. Le même devis resta encore un an

[1] *Nuovo prospetto delle scienze economiche*, tome I, page 288.

au bureau des bâtimens civils établi près du ministère; il fut renvoyé deux fois à la commune de Méréville pour des raisons frivoles, telles que de prétendues erreurs dans l'estimation des matériaux et des frais de journées; comme si à Paris on connaissait mieux les prix de la province, que dans la province même! Mais il fallait que tous ces administrateurs eussent l'air d'avoir été nécessaires et d'avoir gagné leur traitement.

Enfin le devis fut approuvé, mais on refusa à la commune l'autorisation de s'imposer une contribution extraordinaire, *parce que cela pourrait nuire à la perception ordinaire des impôts.*

Le bourg de Méréville, qui voulait avoir une église, offrit alors de faire le sacrifice de sa promenade publique qui, le dimanche, fesait les délices des jeunes garçons et des jeunes filles du lieu; mais de nouvelles autorisations devenaient nécessaires, et il s'écoula encore un an avant que cette demande fût prise en considération. Elle dut traverser l'administration forestière, qui envoya ses agens visiter les arbres. Leur rapport passa par la hiérarchie de leur administration, et du ministère des finances (dont cette administration dépend), pour revenir au ministère de l'intérieur duquel dépendent les communes. La vente des arbres de la promenade fut ordonnée enfin; mais son produit ne s'éleva qu'au quart de la somme nécessaire pour bâtir l'église; et comme il n'y avait pas encore de décision prise *par l'autorité*, sur les moyens de pourvoir au surplus, la commune fut obligée, en attendant, de verser à la caisse d'amortissement, l'argent de sa promenade publique. Qu'arriva-t-il ensuite? sous prétexte des *besoins urgens* de l'état, ce dépôt fut dissipé avec d'autres semblables.

Remarquez que tout cet échafaudage d'administration a pour objet de *protéger* les communes; et qu'elles paient leur part des contributions générales pour jouir de cette protection qui a fait perdre au bourg de Méréville son église et sa promenade tout à la fois.

Remarquez encore que dans cet exemple tout le mal est venu de l'organisation même, et non de la perversité des administrateurs, qui ne sont point accusés de malversation. Supposez-les tous éclairés, supposez-les intègres, supposez-les assez fermes pour ne céder à aucune considération de crainte ou de faveur, les affaires du public seront néanmoins mal conduites. Lorsque les rouages de l'administration sont compliqués, lorsqu'une affaire doit être triturée par plusieurs autorités successivement, un temps précieux se perd dans chaque opération et dans le passage de l'une à l'autre. Chaque fonctionnaire croit agir avec probité en examinant l'affaire,

en y découvrant des vices, en se fesant donner des explications. Par une faiblesse qui n'est pas un crime, il aime à faire sentir son autorité, à laisser solliciter sa bienveillance ; il donne par là des preuves de zèle et fait concevoir une plus haute idée de son importance et de l'utilité de ses services [1]. Qu'est-ce donc quand parmi cette foule de gouvernans, il s'en trouve qui sont capables de tirer personnellement parti de leur pouvoir ? de céder à la corruption, aux recommandations des hommes riches et puissans ? d'écouter l'esprit de parti ou les petits systèmes logés dans leur étroite cervelle ; malheurs assez communs quand la nomination aux places est l'effet de la faveur ? Non-seulement alors le mal est inévitable, mais tout redressement même devient impossible.

Le mal est ici dans la manie de trop gouverner, de vouloir diriger ce qui doit être abandonné à soi-même. Une commune veut vendre ses matériaux, qu'elle les vende. Cette vente peut avoir ses inconvéniens, car il y en a quelque parti que l'on prenne ; mais celui qui en a le moins est de laisser les localités décider ce qui les concerne. Que les intérêts communaux soient gérés par les hommes du choix des administrés, et que nulle entrave ne soit apportée à la critique publique des opérations des fonctionnaires ; alors on aura toutes les garanties qu'on peut humainement obtenir, que les intérêts des localités ne seront pas sacrifiés.

En Angleterre, les formes de l'administration n'ont pas les mêmes inconvéniens, mais elles en ont d'autres. Les frais inutiles dont les actes de l'administration sont grevés, arrêtent quelquefois l'exécution des mesures les plus favorables au bien public. Le partage des biens communaux (*bills of enclosure*) qui rend à la culture de vains pâturages, est entravé par les formes de l'administration. Un ouvrage d'agriculture [2] en cite deux exemples. L'un du partage d'un bien communal de 250 acres [3] dans le Yorkshire, où la seule expédition d'un bill du parlement a coûté 370 livres

---

[1] Cette complication, si funeste par elle-même, l'est encore en multipliant les frais du personnel et du matériel de l'administration. Pour exécuter tant de travaux nuisibles, il faut un grand nombre d'employés, de grands hôtels pour leurs bureaux, des garçons de bureau, des hommes de peine. Pour la moindre affaire on barbouille des multitudes de feuilles d'un beau papier qui pourrait être si utilement employé à répandre des notions élémentaires d'agriculture, de physique, de mécanique, etc.

[2] *Agricultural magazine, september*, 1814.

[3] Près de 100 hectares ou de 300 arpens.

sterling (9,250 fr.). On fut obligé de renoncer à un autre partage très-avantageux, parce qu'un seul propriétaire de la commune était récalcitrant, et que du moment qu'il s'élève une seule opposition, les frais s'élèvent si haut, qu'on est obligé d'y renoncer.

Vous venez de voir, messieurs, comment dans un système d'administration compliqué, sont protégées les communes; voulez-vous savoir comment le même système favorise les communications intérieures, bases de tout commerce? Je ne parle pas de l'obligation de prendre des passeports, obligation que l'administration impose quelquefois contre toutes les règles de droit; car un homme est, de par la nature, maître de sa personne, maître par conséquent de la transporter sans rendre compte de ses motifs; je ne parle ici que du transport des marchandises. Les canaux navigables en sont un des meilleurs véhicules, et en France on ne peut rien ajouter au zèle de l'administration pour procurer au pays les avantages de cette navigation. Malheureusement elle est soumise à trois autorités, ou plutôt à trois systèmes d'autorités : à l'autorité du génie militaire, à celle des ponts et chaussées, et à celle de la police des rivières; et le navigateur souffre également des négligences, du concert et des jalousies de ces trois compagnies de fonctionnaires publics. Pour amener de la houille des frontières belgiques à Paris, ce combustible est obligé de passer sous la couleuvrine de quatre places de guerre; il se trouve soumis à l'administration d'autant d'ingénieurs de département et d'autant d'inspecteurs de la navigation. Tous ces fonctionnaires ont un grand nombre de subordonnés, et tous considèrent les intérêts de leur administration comme devant marcher bien avant ceux des navigateurs et de l'industrie, qui sont pourtant ce qui fait vivre tous les administrateurs du monde.

Qu'en arrive-t-il? pour venir par les canaux de Condé à Chauny, et parcourir un espace que le roulage ordinaire peut franchir en huit jours, la marchandise demeure trois mois; d'où il résulte des pertes d'intérêt sur les avances, des frais multipliés de route et de conduite; et le commerce se trouve privé de presque tous les avantages qui résultent de ce puissant moyen de communication. Et n'oubliez pas que c'est toujours dans la supposition que tous les fonctionnaires sont éclairés, intègres, et incapables d'abuser de leur autorité [1].

---

[1] En Angleterre il n'y a pas de corps d'ingénieurs civils fesant partie de l'administration et prenant part à son autorité; on paie les ingénieurs quand on les emploie occasionnellement, et l'on se trouve bien de ce mode.

Que si l'on me demandait quel meilleur système d'administration je proposerais en place de celui-là, je répondrais : aucun. Il faut que les droits de chacun sur sa personne et sa propriété soient respectés ; et pour cela il ne faut que des lois et des tribunaux. En Angleterre, une loi détaillée spécifie les droits des concessionnaires d'un canal, les droits des navigateurs du canal, les droits des riverains. Quelqu'un de ces droits est-il violé? la partie lésée se plaint devant un juge de paix qui fait exécuter la loi. Est-ce le public en général qui est lésé? le premier venu peut porter plainte, à ses périls et risques si la plainte est injuste ; et comme les juges de paix sont des hommes non salariés par le ministère, le ministère lui-même est condamné s'il a tort. La volonté d'un officier militaire, ou d'un shérif, ou d'un maire, ou d'un ministre, ou d'un conseil d'état, ne se présente point ici pour juger administrativement [1], ni pour interprêter la loi, c'est-à-dire pour mettre une volonté arbitraire à la place de la loi ; et rien n'entrave la marche des entreprises particulières, quand elles ne sont pas en opposition avec elle.

CHAPITRE XVII.

Dépense de l'administration de la justice.

Dans l'état sauvage, le bon droit, l'équité naturelle n'ont aucun pouvoir; la force brutale seule est respectée [2]. Dans l'état civilisé, la puissance du corps social vient au secours du droit et de l'équité; et quand l'organisation sociale est bonne, la cupidité, la mauvaise foi, les passions injustes sont toujours réprimées, parce que tel est l'intérêt du grand nombre.

Mais a-t-on quelques moyens de connaître de quel côté est le bon droit? sait-on ce que commande l'équité naturelle? Oui, le bon droit se fonde sur des conventions mutuellement consenties; sur des lois auxquelles on s'est

---

[1] Les jugemens administratifs sont des monstruosités, où l'autorité publique est juge et partie *.

[2] J'avais dit d'abord : *Il n'y a pas d'autre droit que la force* ; mais la force ne constitue jamais un droit, même lorsqu'on est obligé de la respecter.

* Cette note de l'auteur a évidemment pour but de critiquer le défaut de garantie que présentent les tribunaux administratifs, dans l'organisation léguée à la France par l'empire, plutôt que le partage des juridictions. *(Note de l'éditeur.)*

soumis, au moins tacitement. L'équité naturelle a des règles non moins sûres : qui pourrait prétendre, par exemple, qu'en l'absence de toute loi positive, de toute convention, le fruit de mon travail appartient à un autre qu'à moi? Mais ces règles de droit, ces principes de l'équité naturelle, il faut les appliquer; il faut que les organes de la puissance sociale décident qu'ils ont été violés, découvrent les violateurs, et les punissent s'ils sont coupables. Tel est l'objet de l'administration judiciaire.

Nos personnes et nos biens peuvent être attaqués légalement ou illégalement. Ils le sont légalement dans le cas par exemple où l'on dispute à quelqu'un son état dans le monde, lorsqu'on réclame un bien qu'il regarde comme sa propriété. Ce sont alors les tribunaux qui décident du bon ou du mauvais droit. Nos personnes et nos biens sont attaqués illégalement quand ils le sont par un attentat que punissent les lois. Ce sont alors les tribunaux criminels qui en connaissent. Dans l'un et l'autre cas l'intérêt de la société est que la justice soit équitable, prompte et peu coûteuse.

La complication des lois civiles est toujours plus ou moins opposée à ces trois avantages. Quand les lois sont nombreuses et compliquées, elles offrent plus de ressources à la chicane, plus de subterfuges au mauvais droit; le bon droit est plus difficile à constater. Les procès se prolongent par la même raison. Enfin la justice est plus coûteuse, parce que des incidens plus nombreux multiplient les instrumens, les papiers de la procédure; ils obligent d'employer un plus grand nombre d'officiers judiciaires, de consulter des procureurs, des avocats, dont l'unique fonction est de connaître, et trop souvent d'embrouiller les nombreuses dispositions des lois rendues et toutes les formalités dont se hérissent les procédures. Il faut même que le plaideur y consacre un temps, des soins, une capacité qui sont dès-lors ravis à des occupations profitables, et deviennent par conséquent pour lui une véritable charge, une dépense [1].

[1] En supposant la justice toujours bien administrée à qui elle est due, ce qui est une supposition fort honnête, l'avantage qui en est résulté pour le plaideur est un avantage négatif par lequel il a été préservé d'un mal, sans avoir acquis la jouissance d'un nouveau bien. Après le gain d'un procès injuste qu'on vous avait intenté, vous ne vous trouvez pas en meilleure position que si, grâce à une meilleure législation, vos adversaires s'étaient trouvés hors d'état de vous attaquer. La meilleure législation est donc celle qui fait naître le moins de procès, et qui dans les procès qu'on ne saurait éviter, cause le moins de frais de juges, de procureurs et d'avocats.

On prétend que la complication des lois est rendue nécessaire par la complication des intérêts des hommes en société, et que les formes sont protectrices de l'innocence.

Dans les procès criminels, les formes protégent l'innocence. En prescrivant des règles étroites aux juges, elles laissent moins de latitude à leur volonté arbitraire. Mais dans les causes civiles, les formes ne sauraient protéger l'une des parties sans commettre une injustice envers l'autre.

Les intérêts des hommes en société sont compliqués, sans doute ; et c'est pour cela même qu'il ne faut pas avoir la prétention de prévoir tous les cas et de poser d'avance une règle pour chacun. La conscience et l'équité sont des règles souvent plus sûres que celles du code[1]. Il n'y a pas d'intérêts plus compliqués que ceux des négocians. Les accidens s'y multiplient ; les prix changent ; les qualités des marchandises s'altèrent, ou bien elles diffèrent par des nuances imperceptibles. On ne sait par la faute de qui les détériorations ont eu lieu. On ne sait si une confiance accordée, est coupable ou seulement imprudente. La vérité n'est pas facile à démêler à travers toutes ces circonstances. Néanmoins les contestations des négocians entre eux, sont en général les plus promptement et peut-être les plus équitablement terminées ; c'est, n'en doutons pas, parce qu'elles sont presque toujours jugées par des arbitres, à la manière d'un jury d'équité et sans égard pour les formes juridiques. Il n'y a pas d'entreprise de commerce qui ne fût complètement ruinée en peu d'années, s'il fallait que ses chefs, au lieu de s'occuper de leurs affaires, suivissent tous les procès qu'on pourrait leur intenter.

---

[1] Un fait dont j'ai été témoin, peut servir de preuve à cette vérité. Un gendre offrit à sa belle-mère, qui était dans une position de fortune gênée, de lui faire une pension ; et pour vaincre sa résistance, il fut obligé d'accompagner son offre d'une extrême délicatesse. Il lui écrivit entre autres choses : *C'est une dette que j'acquitte.* Au bout de plusieurs années où la pension fut toujours exactement payée, la belle-mère meurt. Un autre gendre se prévaut du paiement régulier de la pension, et de la lettre trouvée dans les papiers de la défunte, pour représenter le fonds de cette pension purement gratuite, comme *une dette* dont le bienfaiteur doit compte à la succession, et en conséquence il lui fait un procès. Il n'est pas douteux dans ce cas qu'un jury d'équité n'eût prononcé en faveur du gendre délicat et bienfesant, contre le gendre cupide et de mauvaise foi, qui savait bien que la belle-mère ne pouvait pas avoir acquis cette rente à titre onéreux.

N'est-ce pas là un trait de lumière ? toutes les causes civiles ne pourraient-elles pas, de même, être jugées par des arbitres ? Il ne s'agirait que de régulariser ce mode. Les tribunaux civils ne seraient plus que des corps composés d'un certain nombre d'arbitres désignés d'avance et parmi lesquels les plaideurs devraient choisir deux ou quatre juges, qui eux-mêmes en choisiraient un cinquième dans le même corps. Ce tribunal arbitral aurait égard avant tout aux conventions des parties. En fait d'intérêts privés, la loi qui est au-dessus de toutes les autres, est dans les conventions mutuellement consenties, pourvu qu'elles ne contiennent rien de contraire aux lois sociales. A défaut de conventions, comme dans le cas d'un décès sans testament, d'un mariage sans contrat, les arbitres jugeraient d'après un code fort court, car ce code ne devrait prévoir que les cas où le droit ne peut rester indécis sans inconvéniens. Dans toutes les questions qui n'auraient pas été résolues par des conventions antérieures ou par le code, la décision serait abandonnée à l'équité des arbitres.

Quoi ! diront certains jurisconsultes, vous renoncez à l'uniformité de la jurisprudence et à l'autorité des antécédens ! Deux causes absolument pareilles pourront être jugées diversement ? Pourquoi non ? si l'on s'est trompé une première fois, faut-il être injuste à perpétuité ? Pourquoi des juges antérieurs ignorans ou prévenus, feraient-ils la loi à des juges plus récens, mieux instruits et impartiaux ? Quand la loi change, la jurisprudence ne change-t-elle pas ? Ce qui était condamné hier, n'est-il pas absous aujourd'hui ? pourquoi faudrait-il que ce qui a été mal jugé hier fût mal jugé aujourd'hui ? D'ailleurs, je ne sais pas si l'on peut dire qu'il y ait deux causes absolument pareilles. Toutes sont accompagnées d'une multitude de circonstances qui modifient diversement les droits respectifs ; une réunion de circonstances pareilles à des époques différentes et dans des localités qui ne sont pas les mêmes, est d'une difficulté qui équivaut à l'impossible ; et je crois que rien n'est plus dangereux pour l'équité que de s'autoriser, quelque faiblement que ce soit, dans une cause, du jugement rendu dans une autre. Ce qu'il faut avant tout, c'est d'être juste dans le cas présent, autant que le permet l'imperfection des hommes. Toute autre considération doit céder à celle-là.

Les arbitres seraient payés par les parties ou peut-être seulement par la partie perdante, en raison, non de la longueur des procès, mais de l'importance des intérêts débattus. Les parties emploieraient ou non, à leur gré, le ministère des avoués et des avocats.

Il résulterait de là, ce me semble, que les arbitres seraient intéressés à être intègres pour obtenir une haute réputation d'équité et se trouver plus fréquemment appelés à siéger. Ils seraient intéressés à terminer promptement les différens, afin d'en pouvoir expédier en plus grand nombre. Enfin les frais des parties ne seraient pas disproportionnés avec les intérêts débattus, et il n'y aurait point de frais inutiles [1].

On voit qu'il n'est pas impossible d'introduire dans les services publics le principe de la concurrence, dont on recueille de si heureux effets dans les opérations productives.

Quant à la justice criminelle, je ne crois pas devoir m'y arrêter beaucoup, parce qu'il me semble qu'on est assez d'accord sur ce qu'il convient qu'elle soit dans l'intérêt de la société. Il n'est point d'intérêts puissans qui s'opposent à des réformes. Tout le monde désire partout qu'elle soit prompte, équitable, et peu coûteuse. Les amis de l'humanité joignent à ces désirs, le vœu qu'elle soit humaine, qu'elle tende à donner de l'éloignement pour le crime, et que la peine corrige le criminel. Les institutions de plusieurs pays exaucent déjà ces vœux en partie, et offrent des modèles

---

[1] Comme ceci n'est point un Cours de politique ni de procédure, je ne puis entrer dans les détails que rendrait nécessaires l'exécution d'une semblable idée. Il est par exemple une foule de petits procès dont plusieurs peuvent être expédiés dans une même audience. Il ne serait pas nécessaire pour ceux-là de nommer des arbitres *ad hoc*, et cependant pour que les parties ne pussent pas se plaindre de n'avoir pas des arbitres de leur choix, on pourrait établir que chaque fois que les plaideurs voudraient des arbitres *ad hoc*, ils en auraient, en payant un honoraire un peu plus fort. Ainsi les honoraires des juges pourraient se composer, 1° d'un traitement fixe payé par la province, et fort modéré; car il faut payer un homme simplement pour qu'il se tienne à la disposition du public; 2° d'une prime s'il était nommé arbitre *ad hoc*; 3° d'un honoraire proportionné aux valeurs en litige et payable après le jugement.

Les juges-arbitres choisis pourraient n'être pas toujours vacans s'ils avaient beaucoup de procès à juger. Ils inscriraient alors les nouveaux procès pour être jugés à leur tour, et sans doute les bons juges auraient des causes inscrites de longue main.

Les causes qui n'auraient pas d'arbitres *ad hoc* seraient appelées à tour de rôle à mesure que les audiences vacantes laisseraient le temps de les juger.



rivalités nationales, soit dans des intérêts mal compris. La vanité est un vice fécond en fâcheuses conséquences, aussi bien pour les nations que pour les particuliers. Quand on veut s'affranchir des conséquences, il faut supprimer les causes. Or, sans se montrer timide, on peut presque toujours réprimer l'orgueil qui n'est pas moins commun chez les nations que chez les individus. Un peuple doit tendre à placer le triomphe de sa vanité, non dans l'humiliation des vanités rivales, mais dans le bien-être dont il jouit. Quant aux rivalités nationales et aux erreurs dans lesquelles on peut tomber relativement aux intérêts nationaux, les progrès de l'économie politique en atténueront peu à peu l'influence. Jusque-là il faut s'attendre à des querelles entre les nations. Le plus faible degré de civilisation suffit pour qu'il s'établisse une sorte de droit qui préside à la décision des différends qui s'élèvent entre les particuliers. Même chez les Indiens de l'Amérique du nord, il y a des espèces de tribunaux, des vieillards, dont le jugement protége le faible opprimé. Entre nations un assez haut degré de civilisation ne les préserve pas du malheur d'en appeler à la force physique et brutale pour terminer leurs débats. Henri IV, roi de France, le vertueux abbé de Saint-Pierre, J.-J. Rousseau, ont proposé des moyens de paix perpétuelle, qui n'ont été regardés, avec raison, que comme des rêves philanthropiques. En effet que serait un tribunal qui jugerait les querelles des peuples et qui n'aurait aucun moyen de faire exécuter ses jugemens? Et si pour faire exécuter ces jugemens il réclamait les armées des puissances, peut-on croire que les puissances prêtassent leurs troupes et fissent les frais d'une guerre, autrement que dans l'intérêt de leur politique? Ce serait encore le plus fort et non le plus juste qui l'emporterait.

A mesure que les nations s'éclairent, il s'élève cependant un tribunal où sont jugés les faibles et les forts, et dont ceux-ci ne peuvent pas impunément mépriser les arrêts. C'est l'opinion publique. En voulez-vous une preuve? Depuis la fin du dix-septième siècle jusqu'à nos jours, époque à laquelle l'Europe a joui du plus haut degré de civilisation où, à notre connaissance, l'espèce humaine soit encore parvenue, il ne s'est pas livré une seule guerre sans que les contendans n'aient publié des manifestes pour exposer leurs griefs et justifier leurs mesures. Les parties belligérantes croyaient, chacune de son côté, à sa prépondérance physique puisqu'elle prenait les armes; néanmoins cette prépondérance ne semblait à aucune d'entre elles tout-à-fait suffisante, si elle n'y joignait une force morale, résultant d'une certaine ardeur réveillée chez ses sujets par le

CHAPITRE XVIII.

Dépenses que fait un état pour sa défense.

La paix est si nécessaire au développement des facultés utiles de l'homme, qu'il est presque toujours dans l'intérêt des nations de se maintenir dans l'état de paix. On ne peut raisonnablement considérer les forces militaires et les dépenses de la guerre, que comme des moyens fâcheux, mais indispensables, de vivre en paix. Les guerres pour conquérir et les guerres politiques, sont de la part des gouvernemens qui les ordonnent ou les rendent inévitables, de véritables crimes commis contre les peuples [1]; et si les peuples étaient éclairés, quel qu'en fût le succès, les chefs qui les provoquent et y concourent, n'en recueilleraient que de la honte. On réserverait la gloire pour la défense légitime, et dans la défense légitime je comprends les efforts que l'on fait pour s'affranchir d'un joug maintenu par la force, comme celui qui pesait sur les Ilotes à Lacédémone. Quiconque opprime les hommes se met en état de guerre contre eux.

Soit que l'ennemi agisse dans l'intérieur ou qu'il vienne du dehors, une nation ne peut compter que sur elle-même pour assurer son indépendance. Mais elle peut, suivant les moyens qu'elle emploie, la défendre avec plus ou moins de succès, avec plus ou moins de frais. C'est sous ce rapport que l'art de la défense rentre dans l'étude qui nous occupe. L'économie des frais comprend le succès; car des moyens qui ne réussissent pas, sont toujours chers.

Indépendamment de l'envie de conquérir et d'opprimer d'une part, et de résister de l'autre, il peut naître entre nations, de même qu'entre particuliers, des différends qui ont leur origine soit dans des vanités et des

---

[1] Les mauvais ministres rendent souvent les guerres inévitables, pour se rendre eux-mêmes nécessaires. Ce fut la politique de Louvois. Quelquefois un gouvernement ne voulant pas satisfaire aux vœux des nations, suscite une guerre pour occuper l'attention publique. Les guerres, en multipliant les dépenses, augmentent le patronage et les moyens de corruption des gouvernemens. Elles font taire les oppositions en rendant nécessaire une grande énergie d'action. Au total, elles sont nuisibles à une bonne administration, indépendamment du sang et de l'argent qu'elles coûtent.

rivalités nationales, soit dans des intérêts mal compris. La vanité est un vice fécond en fâcheuses conséquences, aussi bien pour les nations que pour les particuliers. Quand on veut s'affranchir des conséquences, il faut supprimer les causes. Or, sans se montrer timide, on peut presque toujours réprimer l'orgueil qui n'est pas moins commun chez les nations que chez les individus. Un peuple doit tendre à placer le triomphe de sa vanité, non dans l'humiliation des vanités rivales, mais dans le bien-être dont il jouit. Quant aux rivalités nationales et aux erreurs dans lesquelles on peut tomber relativement aux intérêts nationaux, les progrès de l'économie politique en atténueront peu à peu l'influence. Jusque-là il faut s'attendre à des querelles entre les nations. Le plus faible degré de civilisation suffit pour qu'il s'établisse une sorte de droit qui préside à la décision des différends qui s'élèvent entre les particuliers. Même chez les Indiens de l'Amérique du nord, il y a des espèces de tribunaux, des vieillards, dont le jugement protége le faible opprimé. Entre nations un assez haut degré de civilisation ne les préserve pas du malheur d'en appeler à la force physique et brutale pour terminer leurs débats. Henri IV, roi de France, le vertueux abbé de Saint-Pierre, J.-J. Rousseau, ont proposé des moyens de paix perpétuelle, qui n'ont été regardés, avec raison, que comme des rêves philanthropiques. En effet que serait un tribunal qui jugerait les querelles des peuples et qui n'aurait aucun moyen de faire exécuter ses jugemens? Et si pour faire exécuter ces jugemens il réclamait les armées des puissances, peut-on croire que les puissances prêtassent leurs troupes et fissent les frais d'une guerre, autrement que dans l'intérêt de leur politique? Ce serait encore le plus fort et non le plus juste qui l'emporterait.

A mesure que les nations s'éclairent, il s'élève cependant un tribunal où sont jugés les faibles et les forts, et dont ceux-ci ne peuvent pas impunément mépriser les arrêts. C'est l'opinion publique. En voulez-vous une preuve? Depuis la fin du dix-septième siècle jusqu'à nos jours, époque à laquelle l'Europe a joui du plus haut degré de civilisation où, à notre connaissance, l'espèce humaine soit encore parvenue, il ne s'est pas livré une seule guerre sans que les contendans n'aient publié des manifestes pour exposer leurs griefs et justifier leurs mesures. Les parties belligérantes croyaient, chacune de son côté, à sa prépondérance physique puisqu'elle prenait les armes; néanmoins cette prépondérance ne semblait à aucune d'entre elles tout-à-fait suffisante, si elle n'y joignait une force morale, résultant d'une certaine ardeur réveillée chez ses sujets par le

sentiment de leurs droits violés, ou d'une injure reçue ; et si elle ne répandait dans la nation ennemie une certaine tiédeur, en l'alarmant sur la justice de sa cause et l'évènement du conflit. Cet empire de l'opinion, s'il n'a pas diminué le nombre des guerres, les a rendues incontestablement moins cruelles. Mithridate fut obéi lorsqu'il ordonna le massacre de cent mille Romains dans le royaume de Pont. Le gouvernement de la terreur en France ne le fut pas lorsqu'il ordonna en 1793, de ne faire aucun quartier aux prisonniers anglais ; et depuis ce temps, l'homme que des considérations d'humanité retenaient le moins, Bonaparte, a presque toujours traité les vaincus avec une sorte de générosité, et s'est donné beaucoup de peine pour justifier le meurtre de la garnison de Jaffa.

Cet ascendant de l'opinion et des considérations morales sur la force matérielle, est peu de chose encore comparé à ce qu'elle sera quand des gouvernemens représentatifs seront établis partout, et surtout lorsque les hommes seront plus éclairés sur leurs intérêts véritables. S'il est une vérité prouvée par l'économie politique, une vérité qui sorte pour ainsi dire de toutes ses leçons, c'est que les hommes, soit qu'on les considère comme citoyens du même pays, soit qu'on les considère en corps de nations, ont beaucoup à gagner toutes les fois qu'ils entretiennent entre eux des relations amicales, et beaucoup à perdre dans le cas contraire. Le progrès des lumières doit donc tourner l'opinion à la paix, et le progrès du système représentatif doit assurer l'empire de cette opinion. Un gouvernement militaire qui voudrait ne tenir compte que de la force matérielle, n'obtiendrait probablement pas de succès durables dans ce siècle, et serait honni dans les siècles suivans.

Ces réflexions sur l'état moral des peuples et le degré d'avancement où ils sont parvenus, doivent entrer pour beaucoup dans l'adoption du système militaire qui convient à une nation.

CHAPITRE XIX.

Du système agressif et du système défensif.

Les nations veulent être indépendantes ; elles veulent jouir de l'entier développement de leurs facultés. Mais celle qui, sous prétexte d'être en mesure de se défendre au besoin, organiserait des armées propres à porter la guerre au dehors, aurait un établissement militaire dispendieux et qui la protégerait mal.

Dispendieux, en ce que pour porter la guerre dans l'étranger, il faut des armées lestes et formées de longue main; des armées permanentes, et dont les soldats ne s'occupent d'autre chose que de la guerre. Il faut des attirails nombreux, des ponts volants, des hôpitaux ambulans, double quantité de munitions; car on doit s'attendre à des gaspillages, à des pertes énormes. Un canon de gros calibre sur un rempart, ne coûte jamais aucun transport, et ses munitions ne sont pas obligées de le suivre; tandis qu'une pièce de siége réclame le service de 48 chevaux, sans compter les hommes du train. « Les grandes armées, dit Dupont de » Nemours, sont encore plus funestes à la nation qui s'épuise pour les » mettre en campagne, qu'à l'ennemi qu'elles sont destinées à combat- » tre [1]. » Les vaisseaux de guerre qui sont des moyens d'agression bien plus que de défense, sont d'une dépense énorme et d'autant plus regrettable que cette machine gigantesque et coûteuse où se sont épuisés tous les efforts du génie industriel de l'homme, est bornée dans sa durée à quinze ou vingt ans, même lorsqu'elle n'a essuyé aucun accident.

Il faudrait néanmoins se résoudre à de si grand frais, s'il n'y avait pas d'autre moyen de conserver l'indépendance nationale; mais, loin de la protéger, un grand état militaire est peut-être ce qui la compromet le plus. Les gouvernans, les hommes qui ont la direction des forces nationales, par une faiblesse commune à l'humanité tout entière, affectent envers les puissances étrangères, un langage d'autant plus hautain, qu'ils ont à leur disposition de grandes forces prêtes à agir au loin. Ils communiquent cette espèce d'orgueil à la nation elle-même. Les militaires, étrangers aux arts de la paix, et n'entrevoyant de l'avancement et de bonnes occasions de fortune, que dans la guerre, la désirent, et l'on trouve toujours de bonnes raisons pour provoquer ce que l'on désire. Si Louis XIV ne s'était pas vu à la tête de si belles armées, il n'eût pas montré tant de hauteur envers les autres peuples; il aurait réprimé cet insatiable désir de faire plier devant sa volonté, des volontés qui ne lui devaient aucun compte; désir qui enfanta toutes ses guerres. L'Angleterre ne se serait pas mêlée des intrigues de toute l'Europe, si elle n'avait pas eu de grosses flottes à envoyer dans toutes les directions; et Napoléon, s'il n'avait pas eu le commandement des armées les plus braves et les mieux disciplinées du monde, aurait mis son ambition à améliorer le sort intérieur de la France; il s'en serait mieux trouvé, et nous aussi.

---

[1] *Physiocratie*, page 166.

Comme les citoyens producteurs dont se compose une nation, ne sont jamais intéressés à porter le ravage en pays étranger, les risques qu'ils courent de la part des peuples étrangers, ne leur viennent presque jamais que des fautes ou des passions de leurs propres gouvernemens. J'ai beau parcourir l'histoire moderne, je ne trouve pas de nation un peu considérable qui ait été attaquée, si ce n'est par la faute de ses chefs. Dira-t-on que les constitutions politiques peuvent mettre un frein à l'ambition des conquêtes? vaines précautions! un gouvernement peut toujours amener les choses au point de rendre une guerre inévitable, s'il l'appelle de ses vœux [1].

Mais ce que je désire surtout que vous remarquiez, messieurs, c'est que ces forces militaires si imposantes n'ont jamais atteint le but qui aurait pu les justifier, le seul but qui importe véritablement aux nations : la défense de leurs établissemens intérieurs, de leurs lois, de leur indépendance. Les ambassadeurs de Louis XIV entendirent au congrès de Gertrudemberg, décider du sort de leur maître, sans qu'on daignât seulement écouter leurs observations. L'Angleterre, dans la guerre d'Amérique, fut forcée d'abandonner la souveraineté de ses colonies; et plus tard, elle ne dut qu'à sa position insulaire de n'être pas envahie. Bonaparte, avec des armées plus belles qu'eux tous, fut plus humilié que tous les autres. Partout les armées ont attiré d'autant plus sûrement la guerre et les maux qui l'accompagnent, qu'elles ont été plus redoutables. Il n'en est aucune qui ait préservé son pays d'une invasion. Le vieux proverbe : *Si vis pacem, para bellum*, était bon chez les anciens; la force décidait de tout. Il n'est plus, chez les modernes l'expression de la vérité : le succès ne couronne pas toujours la justice; mais de grands préparatifs de guerre amènent toujours la guerre.

Toutes les fois qu'une nation pèse sur les autres nations, qu'elle suit une politique militaire ou commerciale, ou diplomatique, incommode à un autre peuple, elle met celui-ci, dès l'instant même, en état d'inimitié, cachée s'il n'est pas encore en mesure de se défendre, ouverte s'il est assez fort. L'inimitié cachée dégénère en rupture à la première occasion favorable. La nation qui opprime, par le sentiment confus qu'elle a de son danger, entretient un état militaire considérable ; et c'est ainsi que l'injustice est coûteuse.

On ne sait pas encore combien il faudrait peu de troupes à un état qui

---

[1] Voyez plus loin, page 286, la note relative à la guerre de Suisse.

n'élèverait jamais aucune prétention sur les autres ; qui ne chercherait point à les dominer ; qui en leur montrant la force et l'aplomb que donnent la bonne administration et l'aisance intérieures, leur présenterait toujours en même temps l'avantage des communications commerciales à qui voudrait rester en paix avec lui, et la perspective de la destruction pour quiconque oserait l'attaquer.

Des gouvernemens très-éclairés pourraient à cet égard hâter l'opinion des peuples; mais de toutes manières cette opinion mûrira tôt ou tard, parce qu'elle dépend de la connaissance qu'on prendra de la vraie nature des choses qui est toujours là et qui gagne constamment du terrain.

Penserait-on qu'une jalousie de commerce fût suffisante pour porter les étrangers à nous faire la guerre? Sans doute une puissance maritime prépondérante peut bloquer les ports de nos amis et les nôtres; mais une telle injustice ne saurait durer bien long-temps, parce qu'elle est contraire aux intérêts de tous, et que tous sont intéressés à la faire cesser. Si nous étions assez sages pour recevoir les denrées lointaines de toutes mains, c'est-à-dire des nations qui nous les fourniraient au meilleur marché, les autres nations seraient plus intéressées que nous-mêmes à percer les lignes ennemies qui voudraient nous bloquer. Nous éprouverions de ce blocus un dommage à peine sensible. Ce n'est pas le blocus des Anglais qui nous a fait payer le sucre si cher : ce sont les prohibitions de Napoléon. Un blocus général est une mesure excessivement dispendieuse, et ce qu'il peut procurer d'avantages commerciaux à la nation qui bloque, ne saurait la dédommager des frais qu'elle fait pour cela. On a pris une semblable mesure, non par calcul, mais par haine contre le dominateur de l'Europe. C'est donc à cette injuste domination qu'il faut l'attribuer [1].

Et d'ailleurs quel motif aurait-on pour déclarer une guerre de commerce à une nation qui obéissant en cela à son intérêt, ainsi que je l'ai prouvé, ouvrirait ses ports pour l'importation comme pour l'exportation [2].

Nous ferait-on la guerre pour venger une injure ou ce que l'on supposerait une injure? Mais j'ai déjà remarqué que le système défensif n'ouvre

---

[1] Il est digne de remarque que ce n'est pas le blocus ordonné par l'Angleterre qui a renversé Bonaparte, mais le blocus continental de Bonaparte lui-même, puisque c'est pour avoir voulu l'étendre aux ports de la Russie, qu'il a succombé. Les auteurs de ces mesures acerbes se sont fait plus de mal qu'ils n'en ont fait à leurs ennemis, tant la colère conseille mal!

[2] Voyez le chap. 15, partie IV de ce Cours.

pas la porte à l'injure. Il ne veut pas que l'on entreprenne sur lui ; mais il ne veut rien entreprendre sur les autres, et c'est peut-être sous ce rapport qu'il écarte plus sûrement la guerre que le système offensif.

Si une invasion hostile n'avait pour objet que la rapine et le pillage, il faudrait que le système défensif fût assez fort pour résister aux envahisseurs ; et j'avoue ici que la constitution politique de l'état doit venir à l'appui de la défense pour qu'elle soit efficace. Si la nation n'est qu'un troupeau d'esclaves, exploité au profit de ses maîtres ; si des abus de tous genres ne servent qu'à engraisser des classes privilégiées ; si des entraves multipliées y gênent les mouvemens de l'industrie; si la justice y est partiale et concussionnaire, les citoyens ayant peu de choses à perdre dans un changement de domination, mettront peu d'ardeur à défendre un ordre social dont ils portent tout le fardeau et dont ils voient recueillir tous les avantages par d'autres. Ils diront comme l'âne de la fable :

« Me fera-t-on porter double bât, double charge ? »

Mais s'ils vivent sous un gouvernement économique et protecteur, s'ils sentent que la société est organisée dans leur intérêt, s'ils se sont identifiés avec la patrie, alors tous les sentimens les plus chers au cœur de l'homme, les exciteront contre un injuste agresseur. On ne pénètre qu'au sein des nations divisées d'intérêts. Celles dont on attaque tous les intérêts, se lèvent en masse; et je ne crois pas qu'une nation qui déclare son vœu de cette manière, puisse être vaincue. Je ne crois pas même qu'elle puisse être attaquée, si d'ailleurs elle n'est pas menaçante. Une agression étrangère ne peut être formidable que lorsqu'il y a un concours de plusieurs ennemis coalisés, et ce concours ne peut être obtenu que contre un état qui pèse sur les autres, qui leur impose des lois et des tributs, qui les associe forcément dans ses querelles. Mais on ne se coalise pas contre une nation qui offre toujours à ses voisins les trésors de sa bienveillance et de son commerce ; tout le monde, au contraire, est intéressé à la défendre.

Lorsque les états sont trop peu considérables pour qu'une levée en masse de tous leurs citoyens suffise à leur défense, ils doivent se lier à d'autres par un pacte fédéral; et c'est encore dans l'organisation politique, qu'il faut trouver des liens assez forts pour que les états les moins menacés ne puissent pas refuser leur concours à ceux qui le sont davantage [1].

---

[1] Je n'ignore pas que l'on peut, avec une apparence de raison, tirer quelque argument contre le système purement défensif, des événemens arrivés

Les grandes armées permanentes qu'entretiennent les puissances de l'Europe ne subsistent pas de pillage, du moins en temps ordinaire ; mais remarquons qu'elles pèsent d'un poids énorme sur des populations industrieuses qui travaillent avec une infatigable activité pour les entretenir [1].

---

en Suisse dans les dernières années du dix-huitième siècle, où cette république ne fut préservée ni par sa neutralité, ni par sa fédération, de l'invasion des armées de la république française; mais il faut embrasser la question tout entière. La Suisse était une très-mauvaise confédération. Ses peuples n'étaient pas unis par des intérêts pareils. Peut-on considérer les pays sujets, tels que l'Argovie, le pays de Vaud, et les bailliages italiens, comme des états confédérés? Ils appelaient les Français au lieu de chercher à se défendre contre eux. On peut en dire à peu près autant d'une grande partie de la population dans les cantons aristocratiques. Tout ce qui n'avait pas le droit de cité, n'était qu'une population humiliée, exploitée au profit de la classe privilégiée. Enfin la neutralité de la Suisse n'était qu'illusoire. Je ne prétends pas défendre la politique de la France envers les puissances étrangères, à cette époque : je crois qu'elle était fort mauvaise; mais enfin les principaux cantons suisses favorisaient secrètement, et même ouvertement, les ennemis de la France. Un agent anglais résidait à Bâle. Le gouvernement bernois secondait en toute occasion, les coalitions et les trames ourdies contre la république française. Enfin les intentions du parti aristocratique helvétique qui dominait alors, se sont pleinement manifestées en 1814 et depuis, où il a fait à la France tout le mal qui dépendait de lui. Si une moitié de la Suisse n'avait pas appelé les Français, et si l'autre moitié avait été réellement neutre, elle n'eût jamais été envahie.

[1] On voit dans un tableau qui termine un mémoire de M. Hennet, premier commis des finances, que les dépenses *avouées* de la guerre, de 1802 à 1813,

se sont montées à.	4,733,000,000 fr.
On ne peut pas évaluer les deux campagnes de 1814 et 1815, à moins de.	267,000,000
Total, pour la France seule. . .	5,000,000,000 fr.
Les contributions de guerre levées sur les pays soi-disant ennemis, se sont montées au moins à la même somme de	5,000,000,000
Bonaparte a donc coûté à l'humanité, sans compter les massacres, la détérioration des institutions de la France, et les indemnités, qu'on peut regarder comme la suite de tout cela.	10,000,000,000 fr.

Ces 10 milliards employés pour le bien de la France et des autres états de l'Europe, auraient eu des résultats immenses.

On est même obligé d'employer le stimulant de la vanité nationale pour engager ces nations à un travail aussi rude. On les entretient dans des idées de puissance et de gloriole militaire; on leur fait envisager un grand déploiement de forces comme le seul fondement solide de leur sécurité; on fait parader à leurs yeux des corps d'infanterie et de cavalerie; on les enivre en temps de paix des sons d'une musique guerrière, du bruit des tambours, du fracas des canons; mais tout cela coûte excessivement cher; c'est un luxe qui n'est pas moins ruineux que tout autre [1]. Heureuse encore la nation, quand de la vanité d'avoir de belles armées, elle ne passe pas à la vanité d'en faire usage! Toute guerre, sans parler de l'horreur de tuer ses semblables, quand elle n'a pas pour objet de recueillir les fruits de la paix, n'est qu'une duperie [2].

Les diplomates ont coutume de regarder une acquisition de territoire comme une indemnité des maux et des dépenses de la guerre. Mais quand des succès militaires ont entraîné la réunion d'une province, je dirai même d'un état, au territoire de la France, je demande quel avantage il en est résulté pour le département de l'Aveyron, de la Dordogne, et de cinquante autres? Je demande quel dédommagement ils ont recueilli des conscrits qu'on leur a enlevés, des millions qu'ils paient aux créanciers du gouvernement? Ils ont eu un plus grand débouché de leurs produits, dit-on; mais il n'y a aucun des produits de ces départemens qui convienne à la province conquise, à la Belgique, par exemple; une distance trop grande les en sépare, ou bien la difficulté des communications leur oppose des

[1] « Les Sybarites, dit Chastellux, avaient un luxe de mollesse; les Spartiates en avaient un d'ambition et de gloire *; » et l'on sait que l'un ne fut pas moins que l'autre, funeste à ces deux peuples.

[2] Je ne prétends pas que dans des cas excessivement rares, une nation ne puisse, ne doive même venir d'une manière désintéressée au secours d'une nation moins heureuse, de même que les règles d'une stricte économie ne défendent pas des générosités aux riches. Mais ces cas sont excessivement rares. On ne peut pas même citer le secours que la France donna pour l'émancipation des États-Unis. La France devait s'affranchir à tout prix des conditions insultantes du traité qui lui avait été imposé par l'Angleterre en 1763; traité que le gouvernement d'alors n'aurait jamais été contraint de subir, sans les abus multipliés et l'impopularité qui paralysaient ses ressources.

* *De la Félicité publique*, section I, chap. 5.

obstacles plus insurmontables que la barrière des douanes. Comment exporteraient-ils leurs produits dans la Belgique? ils ne peuvent seulement pas les expédier pour le département voisin [1].

Renversez les barrières qui séparent des concitoyens parlant le même langage et soumis aux mêmes lois. Ils en recueilleront un avantage immense ; et pour l'obtenir, il n'y aura point eu de sang répandu [2].

On a prétendu que des armées permanentes étaient un utile réceptacle des mauvais sujets d'une nation. Messieurs, il vaut mieux avoir un régime qui permette aux hommes de vivre de leur travail, qu'un régime qui leur en ravisse le prix ; il vaut mieux rendre les mauvais sujets rares, que de préparer des armées et des bagnes pour les recevoir.

Il est affligeant de le dire, mais la vie des camps n'est pas propre à donner aux hommes les qualités qui en font des citoyens utiles. Elle habitue à l'oisiveté et à la servilité. Pour être un bon soldat, il faut savoir perdre son temps et ne jamais résister à un ordre, fût-il cruel et injuste. A la guerre l'obéissance passive est d'absolue nécessité; car il faut là, que les mouvemens de cent mille hommes concourent à un but unique : la victoire. Dans l'état social le but est multiple : c'est le plus grand bien du plus grand nombre, et il ne s'acquiert que par le développement des pensées et des efforts individuels. Dans la vie civile on ne doit l'obéissance qu'à un ordre légal, et si la loi est mauvaise, il faut savoir la critiquer. Ce n'est pas tout : le soldat est porté à confondre la force avec le bon droit, et le sabre avec la raison ; ce qui est une dégradation de la plus noble partie de l'espèce humaine. Il convient en conséquence à la société que les formes nécessaires au régime militaire, soient étendues au moins grand nombre d'hommes qu'il est possible, et restreintes aux seuls momens où elles sont indispensables. De puissans intérêts, je le sais, s'op-

---

[1] Un moyen de communication, un canal, une route, ouvrent à un département intérieur, un débouché plus précieux pour lui que la conquête d'une province; car c'est par là qu'il conquiert son pays tout entier.

[2] Le seul progrès des lumières aura pour effet, sinon d'abattre, au moins d'abaisser beaucoup les barrières artificielles qui séparent les nations, et qui seront dès-lors des obstacles beaucoup moindres que les obstacles qu'oppose la nature à leurs communications. On verra dans les prohibitions et dans les gros droits d'entrée ce qu'ils sont réellement : un accroissement de frais de production, un renchérissement aussi préjudiciable aux consommateurs qu'aux producteurs.

posent au système défensif; mais pour lui donner la préférence, j'en connais un plus puissant encore : celui des peuples.

Des militaires trop étrangers aux connaissances du publiciste et du citoyen, ont élevé d'autres objections contre un système purement défensif. Je ne m'arrête pas aux déclamations d'honneur et de gloire, qui ont peu de poids du moment qu'on les met en balance avec le véritable honneur et les intérêts nationaux. La gloire consiste, non à réussir dans tous les cas, mais seulement dans ce qui est louable. Je me bornerai donc à examiner les seules raisons qui puissent avoir quelque mérite aux yeux des gens sensés.

Si nous nous bornons à la guerre défensive, a-t-on dit, notre propre territoire en devient le théâtre et souffre toujours plus ou moins de ses ravages; tandis que la guerre offensive transporte dans l'étranger le théâtre de la guerre.

On commence par supposer ici d'abord que la guerre a lieu aussi bien quand on suit le système défensif que lorsqu'on suit le système opposé. J'ai prouvé cependant que nul système n'écarte plus sûrement la guerre. Or, dans tous les cas du moins où il préserve de ce fléau, il n'exerce ses ravages ni sur un territoire ni sur l'autre.

On suppose encore que les moyens de défense ne suffiront pas pour arrêter l'ennemi sur la frontière. Dans ce dernier cas le territoire est encore préservé.

Mais admettons le cas où les premiers moyens de défense ont été insuffisans, et où l'ennemi a pénétré jusque dans notre intérieur. Sa perte n'en est que plus certaine, et le renouvellement d'un pareil malheur d'autant plus éloigné. Rien n'est plus dangereux que de s'avancer dans un pays ennemi et armé, pourvu toutefois que son gouvernement jouisse de la confiance et de l'amour du peuple, condition que j'ai reconnue pour être indispensable. Voici un extrait textuel des instructions données par Frédéric II, roi de Prusse, aux officiers de ses armées : le témoignage d'un aussi grand capitaine est de quelque poids en ces matières :

« Si je n'avais pour objet que ma gloire, dit-il, je ne ferais jamais la » guerre que dans mon pays, à cause de tous les avantages que j'y trou» verais. Chacun y sert d'espion, et l'ennemi ne saurait faire un pas sans » être trahi. On peut hardiment faire sortir de gros détachemens et leur » faire jouer tous les tours dont la guerre est susceptible.

» Si l'ennemi est battu, et il l'est toujours en quelques rencontres, » chaque paysan est soldat pour le harceler. L'électeur Frédéric Guillaume

» en fit l'épreuve après la bataille de Fehrbelin. Les paysans tuèrent plus » de soldats qu'il n'y en eut de tués dans le combat. Moi-même je l'ai vu » après la bataille de Hohen Friedberg, où les habitans des montagnes de » Silésie nous amenèrent beaucoup de fuyards de l'armée autrichienne [1]. »

Voilà un homme de guerre qui avoue que s'il n'eût combattu que pour sa gloire, c'est-à-dire pour le succès, il n'eût voulu combattre que dans son pays. Plus loin, dans les mêmes instructions, il recommande de *remuer le ciel et l'enfer* dans le but d'avoir pour soi le pays où l'on fait la guerre.

Remarquons que l'ennemi qui nous fait la guerre (si dans une telle situation, il en est d'assez mal avisé pour cela) ne peut étendre ses ravages au loin pour ne pas disperser son armée dans un pays si dangereux pour lui; qu'il doit laisser des corps nombreux sur sa route à mesure qu'il avance et pour assurer ses communications; et que, si une fois elles sont coupées, il est perdu.

Et qu'on ne cite pas ce qui est arrivé en France comme une preuve de l'impossibilité où sont des bourgeois de se défendre contre des troupes réglées. Bonaparte avait réduit les forces de la France à ses seuls soldats; il les avait fait périr de froid et de faim; et après avoir privé la nation de ses plus solides défenseurs, il avait indisposé contre lui la partie éclairée et industrieuse de la France, par ses guerres, par ses conscriptions, ses impôts, et son despotisme; enfin, même au comble de ses sottises, il se serait sauvé s'il eût fait lever la nation en masse; mais il redoutait plus la liberté des Français que la coalition des étrangers, et il en a été cruellement puni [2].

CHAPITRE XX.

De la défense de l'état par des milices.

Si les armées permanentes sont accompagnées d'inconvéniens majeurs et de dangers; si d'ailleurs elles sont inefficaces pour assurer aux nations

---

[1] Instruction militaire du roi de Prusse pour ses généraux, traduite par M. Faesch, lieutenant-colonel dans les troupes saxonnes, pages 86 et 89.

[2] Voyez les Mémoires de Fleury de Chaboulon, de Fain, et tous les Mémoires de l'époque.

la sécurité dont elles ont besoin contre les attaques extérieures, les nations pourront-elles obtenir cet avantage par leurs milices; c'est-à-dire par le moyen de leurs propres citoyens réunis accidentellement pour défendre leur indépendance, et organisés de manière à reprendre, aussitôt que le danger est passé, la vie sédentaire et le cours ordinaire de leurs occupations ? Cette question a souvent occupé les publicistes, et même beaucoup de militaires distingués habitués à joindre la théorie à la pratique de leur art. S'il est possible à un grand état de se défendre des attaques extérieures par le moyen de ses milices, il est vivement sollicité par ses intérêts pécuniaires et politiques de préférer ce moyen. Économiquement, il est désavantageux de faire d'énormes dépenses permanentes dans le seul but de pourvoir à des nécessités éventuelles. Politiquement, il est imprudent de mettre de grandes forces en des mains qui peuvent en abuser.

Les milices ne sont sujettes à aucun de ces deux inconvéniens. On ne saurait en abuser ; et leur emploi ne jette pas l'état dans de grands frais, lorsque l'état peut se passer de leur secours. Il s'agit seulement de savoir si elles peuvent répondre au but qu'on s'en propose.

L'art de la guerre est devenu plus compliqué au sein d'une civilisation plus avancée. Plusieurs parties de cet art exigent maintenant des connaissances, des talens, une longue pratique, qui ne peuvent se rencontrer dans les milices nationales composées d'hommes qui tous exercent, ou sont appelés à exercer d'autres professions. L'artillerie, le génie, la cavalerie, veulent des hommes instruits de longue main et qui consacrent leur vie entière à la profession des armes. Sans cela on aurait trop d'infériorité en combattant un ennemi armé des progrès de cet art. Il faut donc avoir en permanence de ces corps instruits que l'on ne peut pas former au moment du besoin. Cependant on peut remarquer que dans le système purement défensif, ils n'ont pas besoin d'être aussi considérables que lorsque l'on veut à la fois défendre les places de l'intérieur, et attaquer celles de l'ennemi.

Je laisse aux hommes du métier, le soin de développer les meilleurs moyens de tirer parti des milices pour la défense du pays. Des militaires expérimentés ont donné leurs vues à ce sujet [1] ; et à mesure que le sys-

[1] C'était l'opinion de Machiavel. Guibert, dans sa Tactique, soutient que les milices suffisent pour défendre un état. Il se déclare contre les places fortes. De nos jours, le général Tarayre a professé la même doctrine.

tème défensif se répandra, on ne peut pas douter que l'art de se défendre ne se perfectionne comme tous les autres. Alors il deviendra bien plus difficile encore d'entamer une nation qui saura disposer de tous ses moyens à son plus grand avantage [1].

Déjà l'on paraît convenir qu'il serait à propos de diviser les milices en gardes nationales mobiles et en gardes nationales sédentaires ; les premières composées de jeunes gens de 20 à 25 ans, qui ne sont point encore chefs de familles et chefs d'établissemens, et qui peuvent tenir la campagne et se porter à l'endroit du danger ; l'autre partie, composée de tous les autres citoyens, et surtout de ceux qui, sans un notable dommage, ne peuvent s'éloigner de leurs établissemens et de leurs familles. Ceux-ci font la garde municipale et opposent à l'ennemi une population armée qui soutient l'armée mobile, en quelque endroit du pays que l'ennemi se présente.

Remarquez l'économie que l'on trouve dans cet état militaire comparé à celui de la plupart des grandes puissances de l'Europe. Ici le trésor ne se trouve chargé que de l'entretien des corps d'élite (de moitié moins nombreux que dans le système offensif) et de gardes mobiles qui, lorsque le pays ne serait pas menacé, pourraient être fort réduits en nombre, et ne tenir la campagne que deux ou trois mois chaque année pour leur instruction. On ne serait tenu de les nourrir et de les solder que dans ces momens-là. Pendant le reste de l'année, on n'aurait à entretenir que les cadres de ces bataillons où se conserverait le dépôt de l'instruction.

Toutes les gardes nationales sédentaires ne coûteraient rien au public et coûteraient fort peu aux familles. L'équipement et les armes dont chacun se fournit dans ces cas-là sont des dépenses qui se perdent dans la somme des dépenses privées, et sont sujets à peu de renouvellement à cause du

---

[1] Les progrès des sciences paraissent devoir être favorables au système défensif. Si par exemple on parvient à faire usage de l'artillerie à vapeur où les pièces de canon peuvent lancer des centaines de projectiles par minute, ce sera bien plutôt dans des places fortes que dans des armées en campagne. Si les moyens de destruction venaient à se multiplier beaucoup sur mer, une chaloupe canonnière embossée pourrait braver un vaisseau de ligne. La poudre à canon a favorisé il est vrai les agressions des Européens dans les deux Indes; mais c'est parce que les différentes parties du monde étaient encore trop étrangères les unes aux autres, pour que les découvertes pussent rapidement se répandre.

soin particulier que chacun en prend ; et quant au temps qu'il faut consacrer au service, il se perd de même dans celui que chacun consacre à ses distractions.

Les établissemens militaires, les écoles d'instruction, les magasins de munitions, les hôpitaux militaires, occasionneraient de moins grandes dépenses que dans tout autre système ; et, dans toutes les parties, le gaspillage serait beaucoup moindre.

En joignant ces considérations à celles du chapitre précédent, on peut donc affirmer que les nations qui adopteraient un système purement défensif, jouiraient de beaucoup plus de sécurité et feraient moins de frais pour l'obtenir.

Si les milices offrent un moyen suffisant de préserver les nations des attaques extérieures, à plus forte raison sont-elles propres à les défendre des entreprises du dedans. Les séditions ne sont jamais plus sûrement réprimées que par une force qui est partout, et qui est fort intéressée au maintien du bon ordre. Elles ne sont nulle part plus dangereuses que dans les états despotiques, défendus par des armées de sicaires. Ici les exemples s'offrent en foule, et il est superflu d'en citer [1].

Je vous prie, messieurs, de ne pas confondre le système d'armer toute une nation dans ses milices, avec le projet extravagant de rendre toute une nation militaire ; c'est-à-dire d'en former des corps mobiles et aguerris prêts à soutenir des intrigues diplomatiques, et l'ambition d'un despote. Cette folie n'a jamais pu entrer que dans des têtes absolument étrangères

---

[1] Les gardes nationales sédentaires ne peuvent suffire à la police quand le gouvernement est mauvais ; c'est-à-dire, quand le plus grand nombre des citoyens est exploité au profit du petit nombre, parce qu'alors les citoyens défendent mal un ordre de choses qui leur est contraire. A de certaines époques des gouvernemens ont cru pouvoir s'en servir en nommant tous les officiers et en ôtant la disposition de ces forces aux autorités municipales ; cependant on n'a jamais pu les faire concourir à de mauvais desseins ; et sous un bon gouvernement les gardes municipales ont toujours suffi pour maintenir le bon ordre. Quand on est gouverné dans l'intérêt du pays, les auteurs des désordres sont en si faible minorité, que les premiers citoyens venus, même sans armes, suffisent pour les mettre sous la main des magistrats. Aux États-Unis, il n'y a ni gendarmes, ni gardes nationaux pour maintenir l'ordre, et nulle part il n'est mieux maintenu.

à l'économie sociale. Un agriculteur, un manufacturier, un négociant, un artisan, un ouvrier, un médecin, et toutes les autres professions utiles, travaillent à procurer à la société ce qui la nourrit et la conserve : un soldat détruit ce que les autres produisent. Changer les classes productives en classes destructives, ou seulement donner plus d'importance aux dernières, et vouloir que tout homme soit soldat avant tout, c'est considérer l'accessoire comme le principal ; c'est accorder la préséance à la disette qui fait mourir, sur l'abondance qui fait vivre. Une nation de soldats ne peut subsister que de brigandages ; ne produisant pas et ne pouvant faire autrement que de consommer, elle doit nécessairement piller ceux qui produisent ; et après avoir pillé tout ce qui se trouve à sa portée, amis et ennemis, régulièrement ou tumultueusement, elle doit se dévorer elle-même. L'histoire nous en fournit des preuves sans nombre.

CHAPITRE XXI.

Dépense d'une marine militaire.

Dans la situation des peuples de l'Europe moderne, on demande si une armée navale est une armée bien entendue. Plusieurs bonnes raisons peuvent être données pour et contre, et ces raisons ont plus ou moins de poids, selon la situation géographique d'un peuple et la nature de ses relations.

Depuis que les contrées d'outre-mer ont été mieux connues et que les progrès de la navigation ont lié par le commerce, les lieux les plus distans du globe, les pays maritimes de l'Europe ont couvert les mers de leurs navires marchands. Si le premier devoir de l'état est de protéger ses citoyens, il doit se ménager les moyens d'envoyer des forces aussi loin que ses bâtimens de commerce peuvent aller. Il serait pourtant insensé de prétendre que ce devoir s'étendît indéfiniment. Le gouvernement n'est pas obligé de porter du secours partout où il plaît à l'esprit de trafic de s'aventurer, ni de faire une dépense de dix millions pour protéger un gain de dix mille francs. L'état ne doit sa protection à ses citoyens que lorsque le droit des gens et ceux de l'humanité ont été violés à leur égard. C'est à leur prudence à prendre des précautions contre les autres risques, et à les braver, s'ils ont des motifs suffisans.

Quant à l'utilité d'une marine militaire pour la défense de nos côtes, je

répondrai ce que j'ai répondu au sujet d'une invasion de terre : que les milices soient organisées de manière à se réunir promptement, et que la nation ait des institutions qu'elle aime et qu'elle veuille sérieusement défendre, et je ne pense pas qu'un débarquement soit à redouter. L'ennemi, s'il en était d'assez fou pour attaquer une nation qui offrirait aux étrangers les avantages d'une libre communication avec elle, aurait plus à perdre qu'à gagner en opérant un débarquement qui ne pourrait jamais amener aucun résultat important.

Je n'exclus pas au reste les défenses usitées aux endroits où la côte est plus accessible : les forts, les batteries et les chaloupes canonnières. Je regarde seulement de nombreuses escadres, dont chaque bâtiment coûte plus d'un million et ne dure que peu d'années, comme trop peu utiles à une nation, pour l'indemniser des sacrifices qu'elles exigent.

Les grandes armées navales sont peu utiles à la défense du commerce, qu'elles ne préservent pas contre la petite guerre que lui font les corsaires, guerre qui pour le commerce est la plus redoutable. Les petits bâtimens de guerre sont plus propres à détruire les corsaires [1]. Le système des corsaires lui-même cèdera au temps et aux lumières. On abolira le vol des propriétés particulières sur mer, comme on l'a aboli, même en guerre, sur les grandes routes. Les prises faites par les corsaires ne profitent qu'à des particuliers assez peu intéressans et qui pourraient faire des gains non moins considérables et plus honnêtes, dans un commerce véritable et productif. Les puissances belligérantes, en abolissant la course, ne perdraient par conséquent aucune des ressources dont elles ont besoin pour la guerre [2]. Elles ont besoin d'affaiblir leur ennemi, dira-t-on; mais elles

---

[1] On peut opposer à ce qui est avancé ici, que dans la guerre du commencement de ce siècle, la marine anglaise, en détruisant celle de ses ennemis, a préservé les bâtimens de commerce de sa nation; mais à quel prix? D'ailleurs il n'est pas exact de dire que le commerce anglais ait été préservé par cette puissante marine, et de semblables combinaisons politiques ne se représenteront plus. Déjà plusieurs fois la seule crainte d'une guerre avec les États-Unis a fait trembler le commerce de la Grande-Bretagne. Que sera-ce quand plusieurs nouvelles et grandes puissances maritimes sillonneront les mers?

[2] Les Anglais à la vérité ont toujours profité de la sécurité des particuliers qui, dans les parages lointains, ignoraient les hostilités d'Europe, pour s'emparer de leurs embarcations. C'est une espèce de piraterie dont ce gouverne-

s'affaiblissent en même temps. Je ne pense pas au surplus que les gains que font les particuliers dans le commerce maritime, fournissent à leurs gouvernemens des ressources actuelles bien importantes. C'est l'industrie en général (dont le commerce étranger ne forme qu'une petite partie), ce sont les accumulations anciennes, qui fournissent à un gouvernement belliqueux, quand on a le malheur d'en avoir un semblable, les moyens de faire la guerre.

L'équipement d'une flotte est encore la moindre des dépenses qu'elle occasionne. Il faut lui préparer des refuges et des moyens de se ravitailler sur tous les points du globe; il faut, par exemple, à l'Angleterre, des ports à Gibraltar, à Malte, à Corfou, sur les côtes d'Afrique, en Asie, en Afrique, à Kingston, à Halifax; et pour cela elle est obligée de soutenir des guerres, elle est mêlée dans toutes les intrigues des quatre parties du monde, et supporte des frais immenses pour l'entretien de ces établissemens.—Elle en est dédommagée par son commerce, dira-t-on.—Eh! son commerce n'aurait-il pas lieu tout de même sans tout cet appareil militaire? Est-ce le sabre à la main que l'on fait de bonnes affaires? Ce qui fait que l'Angleterre vend ses marchandises, et dans l'Archipel et dans l'Orient, et dans les deux Amériques, c'est qu'elle sait en fabriquer qui conviennent aux consommateurs de ces diverses contrées, et qu'elle sait les établir à bon marché. Le canon n'y fait rien.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que pour éviter les guerres en général il ne suffit pas d'un régime qui en écarte les causes : il faut encore n'avoir pas d'autres institutions qui les provoquent et les nourrissent.

Déjà nous entrevoyons l'entière destruction d'une source féconde en discordes sanglantes, dans l'affranchissement des colonies. Tous les pays auxquels nous donnons encore ce nom, seront indépendans, selon toute apparence, avant le siècle révolu, et seront intéressés à entretenir de libres relations de commerce avec l'Europe, comme l'Europe avec eux [1].

---

ment cessera de se rendre coupable quand le droit international sera mieux établi.

[1] Les colonies d'Asie seront plus long-temps dépendantes que les autres, parce que la grande population des pays orientaux y rend la situation des Européens plus précaire, et les oblige de recourir à la protection de leur métropole. On ne peut ni détruire les Asiatiques comme on a fait des indigènes de l'Amérique, ni les ployer aux mœurs européennes qui amènent nécessai-

La diplomatie est une autre source de querelles. La paix est l'intérêt constant de toutes les nations, parce que c'est dans la paix que s'entretiennent les communications utiles au commerce, aux sciences et aux arts. Un système purement défensif n'est pas tout-à-fait aussi favorable aux ministres et aux négociateurs, dont la politique est de se rendre nécessaires. La diplomatie complique les intérêts des peuples avec les intérêts de famille des princes, et avec ceux des ministres. On sait que la funeste alliance de la France avec l'Autriche, en 1756, et les désastres de Rosbach, eurent pour première cause un vers du roi de Prusse contre le cardinal de Bernis, alors ministre [1].

Le vrai moyen de conserver la paix est d'être juste envers les étrangers, de ne point prétendre à leur imposer sa politique et ses vues, et d'être préparé à se lever en masse contre toute espèce d'invasion. Il n'est pas nécessaire d'avoir des ambassadeurs pour cela. C'est une des antiques sottises dont le temps fera justice [2].

---

rement l'indépendance. Les colonies d'Afrique, en partie par les mêmes raisons, seront long-temps dépendantes; mais finalement tout s'affranchira, parce qu'il est contre la nature des choses, et contre l'intérêt des hommes, qu'ils obéissent à des gens qui habitent un autre climat, et qui ont d'autres intérêts que les leurs.

[1] « Évitez de Bernis la stérile abondance. »

[2] Mon intention n'est point d'humilier les agens diplomatiques qui, sauf dans les ambassades d'apparat, présentent un fort grand nombre d'hommes d'un très-grand mérite, et parmi lesquels il en est beaucoup qui partagent les sentimens exprimés dans le texte. D'ailleurs la suppression de l'inutile dépense des ambassades d'apparat, ne donne que plus d'importance aux consuls de commerce, agens nécessaires, recommandables, et qui souvent ont fait preuve d'un courageux dévouement aux intérêts de leurs concitoyens. Ils devraient peut-être à eux seuls composer tous les agens accrédités d'une nation. On n'apprend jamais rien d'important relativement aux nations étrangères, par le ministère des ambassadeurs, parce que c'est précisément des ambassadeurs que les puissances étrangères se méfient le plus.

CHAPITRE XXII.

Dépense des établissemens publics.

Il ne faut pas se méprendre sur ce qui est ici désigné par les mots *établissemens publics*. Ce sont les établissemens qui ont exigé de la part du public la mise-dehors, l'avance d'un capital, dont le revenu est supposé consommé par le public; c'est-à-dire au profit, pour l'avantage du public. Ainsi une route, un pont, un édifice, sont des établissemens publics dont le revenu consiste dans le service qu'ils rendent au public. Mais l'institution d'une fonction publique n'est pas un établissement public, parce qu'une fonction n'emporte pas une avance, un capital fourni par le public; c'est simplement un service acheté et consommé par la communauté des citoyens.

Je dois aussi vous prévenir, messieurs, que puisque nous avons appelé dépenses publiques, aussi bien les dépenses d'une fraction de la nation, d'une commune, que les dépenses de la nation entière, nous réunirons aussi sous le nom d'établissemens publics, ceux qui sont créés dans l'intérêt de la nation tout entière, et ceux qui le sont dans l'intérêt d'une portion de la nation seulement. Les principes sont les mêmes pour toutes les dépenses faites en commun; les quotités seules diffèrent.

On ne doit comprendre dans les dépenses courantes et annuelles des établissemens publics que les frais que nécessite leur entretien; car la première mise-dehors est une accumulation, un placement. Quand le gouvernement fait construire un pont, ce pont est un produit qui, en supposant qu'on ne l'ait pas surpassé, vaut ce qu'il a coûté. La nation est donc aussi riche après la construction de cet édifice qu'auparavant. Elle n'est plus chargée que des frais d'entretien qu'il exigera. On peut le comparer aux maisons que les particuliers font construire; une construction de ce genre, bien conçue, n'altère pas la fortune d'un particulier, pourvu que la jouissance qui en résulte soit un profit suffisant du capital employé. La jouissance dans ce cas peut être appréciée par le *loyer* que ce placement est capable de rendre.

On n'a pas une règle aussi sûre pour apprécier la jouissance qui résulte d'un pont au milieu d'une ville, construction dont la ville ne peut tirer

aucun loyer [1]; cependant cette jouissance est réelle; on la paierait, s'il fallait absolument la payer; et comme elle est mise à la portée de ceux qui ne pourraient en faire la dépense s'il fallait la payer, nous devons la considérer comme un accroissement de jouissances équivalent à un accroissement de revenu pour la classe peu fortunée de la nation. Les établissemens d'utilité publique sont ainsi une accumulation forcée, prise en général sur les biens des citoyens proportionnellement à leurs facultés, et distribuée en jouissances à la classe peu fortunée, non en proportion de ses facultés, mais en proportion du besoin qu'elle a de ces établissemens. Ils sont essentiellement bienfesans, et c'est à juste titre que l'on a une grande opinion d'un peuple qui possède beaucoup de constructions d'une utilité générale et reconnue.

La plupart des établissemens publics occasionnent à une nation d'autres frais encore que ceux de premier établissement. Les dépenses qu'on fait pour les malades d'un hôpital sont des dépenses différentes et le plus souvent bien autrement considérables que celles qu'exige l'entretien du bâtiment. Ces dépenses seront jugées quand nous examinerons celles que l'on consacre aux secours publics.

Une considération générale domine ce sujet : pour qu'on puisse approuver les établissemens formés aux dépens du public, il faut qu'il en résulte, pour le public, un bien équivalent aux sacrifices qu'on lui impose à ce sujet, et quoique les frais de premier établissement soient un placement plutôt qu'une dépense, le public est en droit d'exiger de ceux qui stipulent pour lui ce placement forcé, que l'avantage qu'il en retirera soit l'équivalent, tout au moins, du revenu qu'il a droit d'en attendre.

Napoléon a dépensé cinquante millions de francs pour achever le Louvre et construire une galerie correspondante à celle qui joint ce palais à celui des Tuileries; et malgré l'énormité de cette somme, l'entreprise est loin d'être achevée [2]. Si jamais elle l'est, on pourra demander quel

---

[1] Un péage établi sur le passage du pont, ne donnerait qu'une idée imparfaite de la jouissance que le public retire d'un libre passage; car un péage donne l'idée de ce que vaut le pont pour ceux qui peuvent le payer, mais ne donne aucune idée du service qu'il rendrait à ceux qui ne sont pas en état de le payer.

[2] Voyez l'exposé fait au corps législatif en 1813 par le ministre de l'intérieur. Les 50 millions ne regardent que les dépenses faites jusque-là; il y a eu d'autres millions dépensés depuis, qui ne l'ont pas été plus judicieusement.

avantage le public en retirera pour son argent, si ce n'est la faculté qu'aura le gouvernement de distribuer quelques logemens de faveur aux gens en crédit, et d'obstruer l'un des quartiers les plus fréquentés de Paris [1]. En supposant qu'on parvînt à prouver que l'embellissement de la capitale fût un avantage capable de motiver tant de dépense, il serait facile de prouver que l'on pouvait construire, pour le même prix, cinquante bâtimens consacrés à différens usages publics, qu'il n'aurait pas été difficile de rendre plus beaux et surtout plus utiles [2].

Le public est en droit d'exiger encore qu'on ne rende pas un édifice public plus fastueux que son objet ne le demande. Il peut être utile d'offrir aux négocians un lieu de réunion où ils puissent se rencontrer pour traiter de leurs affaires, quoiqu'en supposant que le gouvernement ne s'en mêlât pas, les négocians ne parvinssent à se réunir tout de même. Mais, dans tous les cas, ce lieu de réunion pourrait, dans une grande cité, être vaste, commode, gratuit; il pourrait avec une architecture noble, sévère, analogue à son objet, embellir une grande capitale, sans un luxe de colonnes qui en fît un temple plus vaste que n'en eurent jamais l'Italie ou la Grèce antique [3]. Les voyageurs disent qu'à Pétersbourg le faste des

---

L'achèvement du vieux Louvre était seul raisonnable. Le même exposé portait le devis du palais du roi de Rome à la somme de 20 millions, dont la dépense se serait probablement élevée une fois plus haut. Ce projet n'était pas plus judicieux que le précédent. Les plans d'un architecte ont besoin d'être soumis à la révision d'un homme d'état; et les hommes d'état, pour en être juges, ont besoin d'avoir du goût, en même temps que de l'économie et un jugement sain. On a accusé Louis XIV de manquer d'économie dans ses bâtimens, et il n'est pas certain qu'il eût du goût, témoins les plans adoptés par lui du château de Versailles, des Invalides, de l'Observatoire, de la place Vendôme, etc.

[1] Cette seconde galerie ne pourrait jamais être symétrique avec la première, par suite du défaut de parallélisme et de symétrie des deux palais des Tuileries et du Louvre l'un par rapport à l'autre.

[2] Quel avantage n'aurait-ce pas été pour l'embellissement et l'assainissement de Paris, de faire disparaître et de remplacer par des conduits souterrains, les hideux ruisseaux qui salissent le milieu des rues de cette capitale? Et c'était un avantage dont aurait joui une immense population chaque jour durant des siècles.

[3] Des édifices de ce genre devraient être commodes, mais simples, ne fût-ce que pour montrer aux négocians que les succès de l'industrie se fondent

bâtimens a quelque chose de théâtral, et qu'à Dublin de belles façades, masquant de vilaines rues, réussissent mal à déguiser la misère publique.

Le public est en droit de blâmer un monument honorifique qui n'a pour objet ni de récompenser des vertus publiques, ni d'honorer la nation qui en supporte les frais, comme serait, par exemple, une chapelle expiatoire. Lorsqu'on élève des statues à un roi mésestimable [1] ou méchant [2], on insulte au bon sens d'une nation. Il y a presque du ridicule dans les monumens qu'un prince érige lui-même en son honneur aux dépens de ses sujets [3].

S'il convient à une nation de ne faire une dépense qu'autant qu'il en résulte pour elle une jouissance équivalente au sacrifice qu'elle s'impose, nous en conclurons que les établissemens publics doivent, autant qu'il est possible, être ordonnés et entretenus par les localités appelées à en supporter les frais. En effet, s'il est difficile qu'un fonctionnaire public fasse une saine comparaison des frais supportés et de l'avantage promis, la difficulté est bien plus grande lorsque le fonctionnaire est éloigné et qu'il est occupé d'une multitude d'autres affaires. Il est par conséquent plus à craindre que la société, ou la portion de la société que la chose regarde, fasse une mauvaise spéculation. S'il s'agit de percer une rue à Lyon. les meilleurs juges de cette affaire sont les habitans de Lyon; et comme ils pourraient difficilement en délibérer eux-mêmes, c'est à leurs magistrats à en délibérer pour eux; mais s'il faut, comme le veut notre législation en France, qu'ils en réfèrent à un ministre à Paris, et si le ministre, après avoir consulté ses agens, modifie le plan, le change tout-à-fait, ou le supprime, ce ne sont plus les magistrats qui connaissent le mieux l'affaire, qui en décident; c'est celui qui la connaît le moins [4].

---

sur des habitudes d'économie. Les édifices somptueux ne conviennent qu'à des traitans engraissés de la misère publique.

[1] A Londres, on voit une statue de Charles II qui vendit pour de l'argent, aux Hollandais, les intérêts de son pays.

[2] Dans la cour de Whitehall on voit la statue pédestre de Jacques II, protecteur du juge Jefferies. Paris offre de nouveau la statue de Louis XIII, qui fit condamner et exécuter son ami Cinq-Mars et le respectable de Thou.

[3] On sait ce que vaut la comédie de se faire demander par des courtisans à gages, ces sortes de monumens. C'est ainsi que Louis XIV, Louis XV, et Napoléon, ont eu des statues et des arcs de triomphe de leur vivant.

[4] Par une fiction qui me semble difficile à justifier aux yeux de la raison,

Il consulte les autorités locales, dira-t-on. — Mais en supposant qu'il suive leur avis, plutôt que ses vues ou celles de ses bureaux, la responsabilité ne pèse plus sur ces autorités locales; ce ne sont plus elles qui recueillent l'honneur ou le blâme; la chose s'exécute mollement, avec lenteur, ne se commence pas ou ne s'achève jamais. Il ne faudrait pas en conclure que des constructions qui intéressent tout l'empire, comme des travaux d'art placés sur la ligne des grandes communications, dussent être décidées par les autorités locales. Les localités ne doivent pas seules en faire les frais, puisqu'elles ne sont pas seules appelées à en jouir, et il se pourrait qu'elles consultassent l'intérêt de la localité préférablement à l'intérêt général.

CHAPITRE XXIII.

Dépense des voies de communication, et particulièrement des routes.

C'est la facilité qu'ont les hommes de communiquer entre eux, qui est le premier fondement de la société. Si des obstacles insurmontables s'opposaient à leur communication, chaque individu de notre espèce, isolé de tous les autres, serait, quant à la satisfaction de ses besoins et quant à ses jouissances, immédiatement au-dessus du singe, et au-dessous des peuplades les plus sauvages que nos voyageurs aient jamais rencontrées; car celles-ci du moins ont un langage, mettent quelques efforts en commun, et jouissent d'un commencement d'état social.

Les moyens par lesquels les hommes communiquent entre eux, sont la faculté de se mouvoir pour se rapprocher les uns des autres; la parole pour se communiquer leurs pensées quand ils sont en présence; l'écriture et l'impression pour se les communiquer à distance.

---

les communes en France sont considérées comme des mineurs et ne peuvent décider de leurs intérêts sans l'approbation du gouvernement. Si les communes nommaient leurs magistrats municipaux et que le concours d'un certain nombre d'entre eux fut nécessaire pour valider leurs décisions, il est probable que leurs intérêts seraient en de meilleures mains que dans celles des bureaux d'un ministre ou d'un commissaire nommé par lui, moins intéressé que les habitans de la localité à ce que la chose soit faite promptement et bien. Il est rare que les fictions politiques soient bonnes à quelque chose.

Nous ne nous occuperons pas encore des moyens qu'a le corps socia de favoriser la communication des pensées; je vous ferai seulement re marquer, messieurs, que ce serait en vain que les hommes auraient l faculté de s'entendre par la parole ou par l'écriture, s'ils étaient privés d la faculté de se mouvoir les uns vers les autres, car il faut pouvoir s réunir pour se parler, et il faut que quelqu'un puisse aller d'un lieu à l'autre pour y porter nos lettres et nos livres.

Remarquez encore que lorsque par l'effet de la sociabilité, l'homme es parvenu à créer des produits, lorsqu'il sait introduire dans leur fabricatio une grande subdivision des travaux, il a besoin de transporter, outre se pensées, la plupart de ses produits qui ne se fabriquent pas dans les lieu où ils se consomment.

De là l'immense importance des moyens matériels de communicatio et de transport, et l'intérêt qu'a la société de les faciliter. On pourrait dir qu'un pays n'est civilisé qu'à proportion des moyens de communicatio qu'on y trouve.

La nature nous ayant donné la faculté de nous mouvoir, il sembl qu'elle nous a tout donné à cet égard; mais quand on entre dans un examen attentif du sujet, on s'aperçoit qu'en nous donnant cette précieus faculté, elle a semé sous nos pas des difficultés sans nombre. Dans le climats qui ne sont ni desséchés par un soleil trop ardent, ni glacés pa l'obliquité de ses rayons, elle a semé une multitude de végétaux qui bornent notre vue et arrêtent nos pas. Dans les déserts de l'Arabie et de l'Afrique elle n'a point préparé de fontaines ni de ruisseaux pour nou désaltérer; presque nulle part elle n'a placé spontanément des vivre pour nous soutenir dans nos voyages. Les terres que nous devons traverser, sont quelquefois coupées par des rivières, des marais, des chaîne de montagnes, et la mer nous offre un obstacle invincible, jusqu'à ce qu notre art en fasse le plus utile des moyens de transport.

Partout nous trouvons des obstacles à surmonter, sans compter ceu que notre impéritie a, fort mal à propos, ajoutés à tous les autres; tels qu les difficultés qu'une fausse politique oppose à l'introduction des marchandises étrangères, et même quelquefois à la circulation des produits intérieurs, tels que les octrois à l'entrée des villes, les péages, les retards, le passe-ports, les avanies, tous les inconvéniens qui résultent du trop ou du trop peu de police.

A mesure que par les progrès de la civilisation, nous parvenons à diminuer le nombre ou l'intensité de ces obstacles, nous obtenons des écono-

mies dans les frais de production ; les produits baissent de prix, et cependant les profits de la production sont augmentés ; or, vous savez que les nations sont d'autant plus riches que les produits y sont à meilleur marché [1]. Si les différentes parties d'un royaume tel que la France, n'avaient entre elles aucunes communications faciles, si l'on ne pouvait recevoir à Paris, des toiles de Bretagne, des soieries de Lyon, des vins de Bourgogne, des blés de Picardie, autrement qu'à dos de mulets, tous ces produits nous reviendraient énormément cher ; un grand nombre de consommateurs seraient obligé de s'en passer ; beaucoup de producteurs, faute de débouchés, n'en produiraient pas ; il y aurait moins de profits faits par la production, moins de besoins satisfaits par la consommation.

Transportons-nous en imagination dans certaines parties des montagnes d'Auvergne ou du Jura ; nous y verrons de superbes sapins que l'on peut acheter pour un franc, mais qu'on ne peut pas sortir du lieu où la nature les a fait croître. A vingt lieues de là, dans les chantiers d'une ville, chacun de ces beaux arbres vaudrait quarante francs peut-être. Telle est du moins la somme que l'on pourrait les y vendre actuellement. Si le gouvernement ouvre une bonne route qui permette qu'on les y transporte, il élèvera donc une somme de un franc à quarante.

Un calcul hypothétique nous aidera à comprendre comment cette valeur créée, multipliée par tous les arbres de la forêt, serait distribuée entre les producteurs et les consommateurs. Cinq francs sur le prix du bois seraient peut-être employés pour les intérêts du capital qu'aurait coûté la confection de la route ; quinze francs pour l'extraction et le charroi. L'ouverture de ce débouché et l'augmentation de la demande sur le lieu de la production, y quadrupleraient la valeur du bois, c'est-à-dire, que le propriétaire foncier y vendrait ses arbres 4 francs. Tous ces frais ne porteraient encore la valeur de chaque arbre, au lieu de la consommation, qu'à 24 fr. Ses frais de production s'arrêtant à ce taux, les consommateurs gagneraient 16 francs, puisqu'ils payaient auparavant le même produit 40 francs ; tellement que le propriétaire foncier, les gens de peine, les voituriers et les consommateurs, se partageraient cet immense bénéfice. Changez les nombres, suivant le lieu de l'extraction, le lieu de la consommation, l'augmentation de demandes qui résulterait d'un prix plus

---

[1] Voyez la preuve de cette vérité dans la IIIe partie de ce Cours, chap. 5.

accessible, et vous pourrez vous former une idée approximative de l'avantage qui résulte pour tout un pays, des voies ouvertes aux communications.

Je n'ai pas ajouté qu'une bonne route ferait baisser, dans le pays de la montagne, le prix des produits de la plaine; le prix, par exemple, des denrées coloniales que le commerce y amène. Supposons que, l'une portant l'autre, ces marchandises, au moyen d'une facile communication, baissassent de 10 pour cent dans la montagne : si les montagnards en consommaient pour cent mille francs, ils auront les mêmes marchandises pour 90 mille francs; partant ils auront de plus tous les ans une somme de 10 mille francs qu'ils pourront employer à l'achat de tout autre objet, suivant leurs désirs, ou à la consommation d'une plus grande quantité de denrées de la plaine, si tel était leur plaisir. Les revenus du pays sont donc accrus de dix autres mille francs.

Et remarquez, messieurs, que je n'appelle jamais augmentation de revenu, ce qui n'est donné aux uns qu'aux dépens des autres. Si les marchands donnent pour 90 mille francs aux consommateurs de la montagne, ce qu'ils étaient obligés de leur vendre cent mille, c'est parce qu'ils font en effet pour 10 mille francs de moins de frais de transport. Ils gagnent tout autant sur la marchandise, et les dix mille francs épargnés sur les frais ne diminuent pas les profits généraux de la société; car ces dix mille francs épargnés d'un côté, sont dépensés d'un autre, et ce qu'ils achettent paie également des services productifs.

Toutes ces augmentations de revenus, dues à des communications plus faciles, sont véritablement incalculables dans un grand état. Louis XIV a fait de très-grands frais, de trop grands frais pour l'établissement des principales routes de France; moins fastueuses, elles auraient été mieux confectionnées et plus aisément entretenues; de mauvais chemins vicinaux réduisent, de moitié peut-être, les services qu'elles pourraient rendre. Néanmoins, malgré les sommes considérables qu'elles ont coûté et ce qu'elles laissent à désirer, je suis convaincu qu'elles ont procuré à la nation française des avantages fort supérieurs à la dépense.

Il me semble qu'en Angleterre on est trop porté à croire qu'un édifice public, un pont, un canal, un bassin de navigation qui ne rapportent pas l'intérêt des avances et les frais d'entretien qu'ils coûtent, ne méritent pas d'être construits. D'où résulte une sorte de préjugé contre les établissemens que les associations particulières ne veulent pas entreprendre, et

qui ont besoin d'avoir recours à l'appui et aux fonds du gouvernement, c'est-à-dire, de la nation [1].

Si, sous prétexte que les intérêts des avances et les frais d'entretien d'un établissement public, doivent être remboursés par ceux qui en font usage, c'est-à-dire par des péages, sous une forme ou sous une autre, on détourne par là beaucoup de gens d'en faire usage; on les prive de cette multitude de fruits indirects qui pouvaient en sortir, et qui, multipliés pendant des siècles au moyen d'un établissement durable, échappent à tout calcul; c'est-à-dire, qu'on prive la nation entière de ce qui forme peut-être le principal mérite de l'établissement [2].

On peut, je crois, sans crainte, mettre les moyens de communication, pourvu qu'ils soient judicieusement conçus, au rang des dépenses sociales les mieux entendues. Il en résulte une diminution de frais de production en général, une baisse de prix pour tous les produits, d'où résulte un gain pour la société. Mais quelle portion de la société doit pourvoir à leur premier établissement, au moins pour ce qui concerne les routes? Arrêtons-nous un moment sur cette question.

Les chemins sont de plusieurs classes. Quand ils font communiquer ensemble les villes les plus éloignées de l'empire, et surtout quand ils se prolongent dans l'étranger, ce sont ce qu'on appelle de grandes routes ou des routes de première classe. Quand ils font communiquer entre elles des villes, mais sans s'étendre au-delà, on les appelle des routes de traverse.

---

[1] Adam Smith croit qu'une route doit être payée par ceux qui en font usage et en proportion de l'usage qu'ils en font (liv. V, chap. I); que si le consommateur y gagne une diminution de frais de production, au moins doit-il payer les frais nécessaires. Mais ne doit-on pas, du moins dans beaucoup de cas, ranger les moyens de communication parmi ces établissemens dont Smith lui-même dit ailleurs que, quoique hautement utiles à la société en général, personne en particulier ne se croit assez intéressé à leur existence, pour vouloir en payer les frais?

[2] J'ai déjà eu occasion de blâmer une instruction donnée par une administration, d'ailleurs éclairée, où l'on recommandait à un préfet d'élever les péages d'une rivière, non jusqu'à rendre la navigation aussi dispendieuse que le chemin de terre, mais de s'approcher de ce point autant que possible. On ne s'apercevait pas que la navigation n'est pas un avantage parce qu'elle est navigation, ou parce qu'elle rapporte un péage; mais parce qu'elle est beaucoup moins coûteuse que toute autre voie, et que le péage détruit une partie de cet avantage.

Quand ils conduisent d'une ville, ou d'une route, aux campagnes environnantes, on les appelle des chemins vicinaux.

Il paraît juste que les provinces ou les départemens soient chargés d'entretenir à leurs frais, et au moyen d'une subvention levée sur leurs citoyens, la portion des routes de première classe et des routes de traverse qui passe sur leur territoire. — Elles sont fréquentées, dira-t-on, par des gens étrangers à la province. Ils en jouissent : pourquoi n'en partageraient-ils pas les frais ?—Parce que c'est un avantage sujet à réciprocité. Vous voyagez aussi sur les routes des autres provinces, et vous n'en partagez pas les frais. L'essentiel est que la route soit bien entretenue et aux moindres frais possibles; or, qui est plus intéressé que les citoyens d'une province ou d'un département, à ce que leurs chemins soient tenus en bon état ? et en même temps qui est plus intéressé qu'eux à ce qu'on obtienne cet avantage au meilleur marché ?

Si le législateur craignait qu'ils n'y missent de la négligence, il pourrait exiger des autorités provinciales que l'entretien des routes fût toujours donné à l'entreprise. Payant des entrepreneurs, elles auraient soin d'exiger d'eux que leurs engagemens fussent bien remplis, et les routes bien entretenues.

Si la nation est fondée à obliger les provinces à entretenir leurs routes de première et de seconde classe, elle ne peut sans injustice les obliger à faire les frais de leur premier établissement. C'est une avance dont la nation tout entière recueillera les fruits, et qui excèderait souvent les facultés des cantons que la route doit traverser. Une route par exemple de Paris en Espagne aurait à traverser un des départemens les plus étendus, les moins fertiles et les moins industrieux de la France, celui des Landes. La dépense qu'il aurait à faire, serait hors de proportion avec ses ressources et avec l'avantage qu'il en retirerait.

On a proposé de charger les soldats, quand la paix les réduit à l'oisiveté, d'exécuter certains travaux d'utilité publique. Ils paraissent propres surtout à ouvrir des grandes routes et à creuser des canaux. Un bataillon qui aplanit un escarpement, est plus utile à son pays que celui qui défait un corps ennemi dans une guerre étrangère. Dans la belle saison, un régiment viendrait camper auprès de la portion de route ou de canal qu'il aurait entreprise; la haute paie qu'on lui donnerait, coûterait moins que le salaire qu'on aurait à payer à des ouvriers ordinaires; on éviterait le désœuvrement des garnisons. La portion de la route ou du canal que l'on devrait à un régiment, porterait son nom. Un monument simple consa-

crerait ce service, et relaterait en outre les actions mémorables où ce même régiment se serait distingué. Un ami du bien public voulut, en 1802, obtenir de Bonaparte cette mesure d'utilité publique; mais ce chef militaire ne l'entendait pas ainsi. Sa volonté était de réserver ses troupes pour dompter les nations, et non pour les servir ; il répondit qu'un pareil ouvrage ne convenait pas à des militaires français. Il supposait le préjugé pour le faire naître. Un prince citoyen n'aurait pas eu besoin du préjugé, et il aurait travaillé à le détruire, s'il eût existé.

Quant aux chemins vicinaux, d'après les considérations que j'ai exposées plus haut, ce serait aux communes dont ils traversent le territoire, à les entretenir. Mais les corvées sont un mauvais moyen. Si elles sont arbitraires, et tombent uniquement sur le cultivateur, comme en France avant la révolution, la charge qui en résulte est injuste, inégale, et par conséquent odieuse. Si la commune répartit elle-même les travaux qui sont à faire, entre ses habitans, ceux-ci cherchent à s'y soustraire à l'envi, et rien ne s'exécute. L'état déplorable des chemins vicinaux en France, même aux époques où le principal pouvoir était entre les mains des municipalités, c'est-à-dire, depuis l'année 1789 jusqu'en 1800, prouve malheureusement qu'on ne peut pas attendre des localités des sacrifices qui seraient pourtant dans leur intérêt. Chacun a peur de contribuer pour plus que sa part à un avantage dont tout le monde devra jouir [1]. Jusqu'à ce qu'une nation soit, même dans ses villages, passablement éclairée sur ses intérêts, peut-être convient-il de mettre, dans chaque province, les chemins vicinaux sous l'inspection d'un magistrat qui, par lui-même ou par ses agens, déterminerait, de concert avec le département ou la province, quels seraient les travaux à faire aux dépens de chaque commune. Ces travaux devraient être donnés à l'entreprise, et par préférence aux habitans de la commune. De cette manière les contributions qu'un village paierait pour cet objet, seraient dépensées dans le village même.

L'art de construire des chemins a fait des progrès comme tous les autres arts; dans les pays où on l'entend le mieux, comme en Angleterre, en Suisse, et dans quelques provinces de France, d'Italie et des Pays-Bas, on les fait plus commodes, plus agréables et avec moins de dépenses qu'on ne les fesait chez les anciens, et même sous Louis XIV.

---

[1] C'est cette crainte qui explique le proverbe : *L'âne de la communauté est toujours le plus mal bâté.*

L'établissement et l'entretien des chaussées pavées coûte beaucoup ; le pavé fatigue les voitures, les voyageurs et les marchandises ; comme les pavés sont chers, la chaussée est toujours trop étroite ; et quand deux voitures se rencontrent, elles courent le double risque de se heurter ou de tomber sur les bas côtés [1]. Les routes ferrées sont préférables, et avec le soin, léger mais constant, de porter remède aux plus petites dégradations aussitôt qu'elle se manifestent, on les entretient à peu de frais. Les chaussées pavées sont un moyen de suppléer aux soins et à la diligence qu'on n'a pas ; mais c'est un moyen insuffisant, incommode et dispendieux [2].

---

[1] L'étendue de la France, le petit nombre et le mauvais état de ses rivières navigables, y rendent le roulage très-considérable et nécessitent des routes fort solides. On peut croire néanmoins qu'en assujettissant le roulage à certaines règles, comme de n'employer que des chariots à quatre roues traînés par un seul cheval, et en organisant un bon entretien des routes, les routes et les roulages y gagneraient l'un et l'autre. Des expériences comparatives, faites en Angleterre, ont prouvé que le même nombre de chevaux attelés un à un, à de petits chariots à quatre roues, traînent une somme de fardeaux d'un quart supérieure à ceux que transportent de gros chariots. Les routes en sont incomparablement plus ménagées. Il ne faut qu'un conducteur pour six chariots.

[2] Pour que les routes soient commodes et d'un entretien facile, voici quelques préceptes bien communs, mais beaucoup trop négligés :

Faites les chemins ferrés, formez-les de cailloux concassés en morceaux qui n'excèdent pas la grosseur d'un œuf. Faites-les d'une largeur suffisante, et n'y mettez rien au-delà. Quand un chemin est trop large, il enlève à l'agriculture un terrain précieux, et l'entretien en est plus coûteux.

Il est nécessaire que le terrain que recouvre la superficie du chemin, ne soit jamais humecté pour qu'il conserve sa dureté et ne s'enfonce pas ; conséquemment il doit être suffisamment bombé, et des écoulemens ménagés pour les eaux aux deux côtés.

Réparez les plus petites dégradations aussitôt qu'elles ont eu lieu. Une ornière qu'on ne remplit pas de gravier, se remplit d'eau, l'eau amollit le sol, et les roues qui surviennent enfoncent l'ornière.

Ayez de distance en distance des petits tas de matériaux secs, durs, concassés ; et que des cantonniers, placés de distance en distance, parcourent la route avec une brouette et une pelle pour remplir les moindres creux à mesure qu'ils se manifestent. Moyennant un petit soin soutenu, on n'a jamais de grandes réparations à faire ; et ce sont les plus dispendieuses.

Établissez sur un des côtés de tous les chemins, un trottoir ferré pour les

CHAPITRE XXIV.

Dépense de la navigation intérieure.

Lorsque nous nous sommes occupés de la production commerciale, je vous ai fait remarquer, messieurs, à quel point les canaux de navigation la favorisent. Ce sont des routes liquides qui supportent impunément les plus lourds fardeaux et sur lesquels ils glissent avec une facilité telle, qu'un seul cheval, sur une eau tranquille, entraîne un poids qui exigerait cinquante ou soixante chevaux et un nombre d'hommes proportionné, s'il fallait le transporter par terre. Il en résulte surtout pour les produits bruts et encombrans, tels que ceux de l'agriculture et des mines, que le marché où ils peuvent se vendre et se consommer, s'étend indéfiniment. Il existe en France des milliers de situations où le vin, les fruits, la houille, le minerai de fer se produiraient à foison et à bas prix, si l'on pouvait les y vendre; mais les frais qu'il faut faire pour tirer ces choses de leurs localités, en élèvent le prix au-dessus du taux où les consommateurs peuvent atteindre. Ce sont des choses qui pourraient être des produits, et qui n'en sont pas; des choses auxquelles il ne manque, pour devenir des richesses, que de pouvoir être voiturées à bas prix.

La plus simple et la plus naturelle des communications par eau, est celle des rivières; mais quand on y regarde de près, on s'aperçoit que celle-là

---

piétons, car les routes doivent être commodes pour les piétons, pour les gens de pied comme pour les gens en voiture, et tout ce qui facilite les communications d'un endroit à un autre, est favorable à la civilisation. Ces trottoirs doivent être arrondis pour ne pas retenir l'eau, et un peu élevés pour que les conducteurs ne puissent pas y mener leurs voitures. En Angleterre des piquets sont plantés, de distance en distance, entre la route et le trottoir, et la tête de ces piquets est peinte en blanc. Cette précaution les conserve et suffit pour les faire apercevoir pendant la nuit.

Placez à tous les embranchemens de chemins des poteaux portant indication des lieux où ils conduisent. Il faut que le voyageur étranger au canton n'éprouve aucune incertitude sur la route qu'il doit tenir.

Quand on s'occupe beaucoup du public, on a soin de placer de temps en temps des pierres servant de bancs, et des abris où le voyageur puisse trouver un refuge contre l'orage, et se reposer au besoin.

bâtimens a quelque chose de théâtral, et qu'à Dublin de belles façades, masquant de vilaines rues, réussissent mal à déguiser la misère publique.

Le public est en droit de blâmer un monument honorifique qui n'a pour objet ni de récompenser des vertus publiques, ni d'honorer la nation qui en supporte les frais, comme serait, par exemple, une chapelle expiatoire. Lorsqu'on élève des statues à un roi mésestimable [1] ou méchant [2], on insulte au bon sens d'une nation. Il y a presque du ridicule dans les monumens qu'un prince érige lui-même en son honneur aux dépens de ses sujets [3].

S'il convient à une nation de ne faire une dépense qu'autant qu'il en résulte pour elle une jouissance équivalente au sacrifice qu'elle s'impose, nous en conclurons que les établissemens publics doivent, autant qu'il est possible, être ordonnés et entretenus par les localités appelées à en supporter les frais. En effet, s'il est difficile qu'un fonctionnaire public fasse une saine comparaison des frais supportés et de l'avantage promis, la difficulté est bien plus grande lorsque le fonctionnaire est éloigné et qu'il est occupé d'une multitude d'autres affaires. Il est par conséquent plus à craindre que la société, ou la portion de la société que la chose regarde, fasse une mauvaise spéculation. S'il s'agit de percer une rue à Lyon, les meilleurs juges de cette affaire sont les habitans de Lyon; et comme ils pourraient difficilement en délibérer eux-mêmes, c'est à leurs magistrats à en délibérer pour eux; mais s'il faut, comme le veut notre législation en France, qu'ils en réfèrent à un ministre à Paris, et si le ministre, après avoir consulté ses agens, modifie le plan, le change tout-à-fait, ou le supprime, ce ne sont plus les magistrats qui connaissent le mieux l'affaire, qui en décident; c'est celui qui la connaît le moins [4].

---

sur des habitudes d'économie. Les édifices somptueux ne conviennent qu'à des traitans engraissés de la misère publique.

[1] A Londres, on voit une statue de Charles II qui vendit pour de l'argent, aux Hollandais, les intérêts de son pays.

[2] Dans la cour de Whitehall on voit la statue pédestre de Jacques II, protecteur du juge Jefferies. Paris offre de nouveau la statue de Louis XIII, qui fit condamner et exécuter son ami Cinq-Mars et le respectable de Thou.

[3] On sait ce que vaut la comédie de se faire demander par des courtisans à gages, ces sortes de monumens. C'est ainsi que Louis XIV, Louis XV, et Napoléon, ont eu des statues et des arcs de triomphe de leur vivant.

[4] Par une fiction qui me semble difficile à justifier aux yeux de la raison,

Il consulte les autorités locales, dira-t-on. — Mais en supposant qu'il suive leur avis, plutôt que ses vues ou celles de ses bureaux, la responsabilité ne pèse plus sur ces autorités locales; ce ne sont plus elles qui recueillent l'honneur ou le blâme; la chose s'exécute mollement, avec lenteur, ne se commence pas ou ne s'achève jamais. Il ne faudrait pas en conclure que des constructions qui intéressent tout l'empire, comme des travaux d'art placés sur la ligne des grandes communications, dussent être décidées par les autorités locales. Les localités ne doivent pas seules en faire les frais, puisqu'elles ne sont pas seules appelées à en jouir, et il se pourrait qu'elles consultassent l'intérêt de la localité préférablement à l'intérêt général.

CHAPITRE XXIII.

Dépense des voies de communication, et particulièrement des routes.

C'est la facilité qu'ont les hommes de communiquer entre eux, qui est le premier fondement de la société. Si des obstacles insurmontables s'opposaient à leur communication, chaque individu de notre espèce, isolé de tous les autres, serait, quant à la satisfaction de ses besoins et quant à ses jouissances, immédiatement au-dessus du singe, et au-dessous des peuplades les plus sauvages que nos voyageurs aient jamais rencontrées; car celles-ci du moins ont un langage, mettent quelques efforts en commun, et jouissent d'un commencement d'état social.

Les moyens par lesquels les hommes communiquent entre eux, sont la faculté de se mouvoir pour se rapprocher les uns des autres; la parole pour se communiquer leurs pensées quand ils sont en présence; l'écriture et l'impression pour se les communiquer à distance.

---

les communes en France sont considérées comme des mineurs et ne peuvent décider de leurs intérêts sans l'approbation du gouvernement. Si les communes nommaient leurs magistrats municipaux et que le concours d'un certain nombre d'entre eux fut nécessaire pour valider leurs décisions, il est probable que leurs intérêts seraient en de meilleures mains que dans celles des bureaux d'un ministre ou d'un commissaire nommé par lui, moins intéressé que les habitans de la localité à ce que la chose soit faite promptement et bien. Il est rare que les fictions politiques soient bonnes à quelque chose.

l'usage d'employer sur les rivières entre lesquelles on voulait établir une communication. C'est sur ce plan que furent creusés le canal de Briare sous Henri IV, et celui du Midi sous Louis XIV. Mais les grandes écluses sont fort dispendieuses à construire. A chaque manœuvre elles consomment beaucoup d'eau. Il y a beaucoup de chaînes de hauteurs où l'on peut, par des *rigoles*, amener au point de partage une quantité d'eau suffisante pour de petites écluses, mais il y en a peu où l'on puisse amener assez d'eau pour les grandes. Il y a donc beaucoup de lieux où l'on peut faire passer un canal de petite dimension, et qui n'admettraient pas un grand canal. D'ailleurs un grand canal enlève plus de terrain à l'agriculture et coûte plus à creuser. Il paraît en conséquence que le perfectionnement de la navigation intérieure consiste à faire des canaux étroits qui puissent s'établir presque partout, et à substituer à de grandes embarcations, toujours difficiles à manœuvrer, une suite de bateaux étroits, enchaînés les uns aux autres, qui puissent se conformer aux sinuosités d'un canal, et passer les uns après les autres dans de petites écluses. On a enfin senti qu'il était plus sage de faire les embarcations pour les canaux, que les canaux pour les embarcations, et que les canaux ne doivent être pour ainsi dire que des routes liquides sur lesquelles les produits du sol et de l'industrie, puissent glisser sans frottement, jusqu'aux lieux où les appellent les besoins des consommateurs.

C'est ainsi qu'on a pu établir des canaux dans des endroits qui n'en auraient point admis, et les faire passer par-dessus des hauteurs qui, sans cela, auraient été inaccessibles pour eux.

Ce n'est pas tout : on a cherché à en établir dans des lieux où l'on avait assez d'eau pour remplir des biefs, mais où l'on n'en avait point assez pour en perdre par le jeu des écluses. On a alors remplacé les écluses par des plans inclinés, garnis de coulisses de fonte sur lesquelles roulent des espèces de traîneaux où l'on place un bateau que l'on fait monter par des moyens mécaniques ; mais outre que ce procédé ne peut être employé que pour de fort petits bateaux et des charges peu considérables, les Anglais préfèrent maintenant se servir de la machine à vapeur pour remonter d'un bief inférieur à un bief supérieur, l'eau qui descend par le jeu des écluses. De cette manière, pourvu qu'on ait à bon compte le combustible nécessaire à l'aliment des machines à vapeur, on parvient à établir des canaux de navigation partout, même où il n'y a pas d'eau ; il ne s'agit que de calculer si le service qu'on tire du canal a plus de valeur que

le combustible que l'on brûle. Or, je vous ferai remarquer que le canal lui-même que l'on remplit par des machines à vapeur, est un excellent moyen pour obtenir à bon compte la houille qui alimente les machines ; car c'est la cherté des transports qui fait la majeure partie du prix de la houille.

Tout cela, messieurs, est propre à vous faire sentir la prodigieuse puissance de l'industrie de l'homme. Je n'ai rien décrit que ce qui s'opère journellement en plusieurs endroits de l'Angleterre. « On y a senti plus » vivement qu'ailleurs, dit M. Dutens dans ses *Mémoires sur les travaux* » *publics de l'Angleterre* (page 72), la nécessité de réduire le plus pos- » sible les frais de transport. A chaque pas, dans tous les genres d'indus- » trie, ce qu'on a mis en œuvre pour y parvenir, est peut-être ce qui » frappe le plus généralement l'attention de l'observateur. C'est à cet in- » térêt bien entendu que l'on doit attribuer cette foule d'embranchemens » de canaux, au moyen desquels les bateaux vont porter ou recevoir leur » chargement, jusque dans l'enceinte des manufactures, jusque sous le » plancher même de leurs magasins. »

Là où l'impossibilité de faire passer un canal est absolue, on fait passer un chemin de fer. Ce sont des rainures de fonte soutenues sur des traverses de bois noyées dans la terre, au niveau du sol. Des chariots faits exprès et à roues de fonte, roulent sur ces rainures, au moyen desquelles un seul cheval traîne la charge de quatre ou cinq.

Les chemins de fer peuvent, en beaucoup d'endroits, être substitués, pour les transports, aux canaux. Ils nécessitent des acquisitions de terrains moins étendues, et en enlèvent moins à l'agriculture. Leur établissement est moins coûteux qu'un canal partout où l'on peut obtenir la fonte de fer à bon marché. Ils seront particulièrement utiles à la France, qui n'est pas très-bien arrosée et qui manque de communications faciles. L'usage s'en étendra vraisemblablement beaucoup [1].

---

[1] Lorsque ceci a été écrit il n'était pas encore question des voyages à grande vitesse sur les chemins de fer, au moyen de ce puissant moteur à vapeur qui marche avec le convoi qu'il est chargé de faire avancer ; machine merveilleuse à laquelle l'homme semble avoir transmis son intelligence en même temps que les moyens de se mouvoir. Cette découverte exercera sans doute une influence immense sur les rapports futurs des hommes entre eux ; mais l'établissement de ces voies de communication soulève des questions trop graves pour qu'elles puissent être traitées ici ; soit relativement au meilleur mode

Quand les canaux ne nous sont pas offerts gratuitement par la nat dans des rivières navigables, ce sont des travaux d'art en général dispendieux. Il faut, à l'aide d'une loi spéciale, en acheter le terrai ses propriétaires ; il faut en creuser le lit à mains d'hommes ; il fa selon les occurences, faire sauter des rochers, bâtir des aqueducs et ponts, construire des écluses ; et l'intérêt de ces énormes avances, j aux frais de l'entretien du canal, si l'on fait payer le tout aux march dises qui prennent cette voie, peut en rendre le transport aussi cher la voie de terre ; surtout si des vues fiscales viennent se mêler aux d cultés de l'art, si l'on en fait une occasion de lever des droits ou d'exe des priviléges, ou bien encore si des réparations malhabiles en interdi l'usage trop souvent, et trop long-temps. On perd ainsi tout l'avantag ce moyen de communication.

Telle est la réflexion qui peut naître en France à l'aspect de plusi canaux de navigation comme celui de Briare, qui sont beaucoup m fréquentés qu'ils ne devraient l'être, parce que leur navigation dis dieuse [1] ne permettant pas d'établir les marchandises à bas prix, restr l'usage de cette voie, et par conséquent la production. J'ai déjà cit houille de Saint-Étienne en Forez qui ne coûte que 8 à 10 francs la v sur le carreau de la mine, et qui, avec les péages, les droits et les fra navigation, revient à 60 francs lorsqu'elle est rendue à Paris.

Les frais de confection d'un canal, même les frais indispensab peuvent être tels que les droits de navigation ne soient pas suffisans p payer les intérêts de l'avance ; quoique les avantages qu'en retirera nation fussent très-supérieurs au montant de ces intérêts. Il faut alors que la nation supporte gratuitement les frais de son établissem si elle veut jouir du bien qui peut en résulter.

---

de concession aux compagnies particulières qui se présentent pour l'e prendre ; soit sur la manière dont le gouvernement peut utilement int nir. Ce qui donne à l'entreprise d'un chemin de fer un caractère bien rent de l'établissement d'une route ordinaire ou d'un canal, c'est que l' lorsque ce chemin est terminé, ne peut pas en être donné librement riverains et au public ; il faut, de toute nécessité, que l'exploitation rest monopole pour les propriétaires du chemin lui-même : Les rainures, ou ne sont, en quelque sorte, qu'une première partie d'une machine don roues d'un chariot spécial sont le complément. (*Note de l'édite*

[1] L'incommodité et les retards font partie des dépenses d'une naviga

La confection du canal latéral du Rhône, de Lyon à Beaucaire, par exemple, coûterait, suivant les ingénieurs du gouvernement, 38 millions; mais les propriétaires des terrains à acquérir seraient peut-être, du moins quelques-uns d'entre eux, plus récalcitrans qu'on ne l'imagine; l'exécution du canal sur un si long développement et avec des accidens de terrain si variés, présenterait des difficultés imprévues, et par conséquent des dépenses qui ne le seraient pas moins; les ingénieurs, dans leurs devis, ne comptent pas l'intérêt des avances faites depuis l'instant des déboursés jusqu'au moment où l'on commence à en retirer les bénéfices; bref, il faudrait n'avoir aucune expérience de ces sortes d'affaires, pour être surpris qu'un semblable canal, une fois terminé, eût coûté 70 millions au lieu de 38.

L'intérêt de cette somme, en y joignant les frais d'entretien du canal et ceux de l'agence que nécessiterait son exploitation, en porterait aisément la dépense annuelle à 7 millions. Le roulage des marchandises qui parcourent la même route par terre, ne coûte pas davantage. Les entrepreneurs d'un canal latéral du Rhône ne pouvant leur offrir un transport plus économique, les frais de production ne seraient pas diminués, la consommation des produits ne serait pas augmentée, et la Franee n'en serait pas plus riche. Pour qu'elle le fût, pour que le transport par eau pût être réduit au quart de son prix actuel, il faudrait que le canal pût être exécuté par un entrepreneur qui consentît à perdre l'intérêt de sa mise de fonds. Dès-lors une facile communication ouverte entre la Méditerranée et le nord de la France, la production de toutes les provinces riveraines vivement encouragée par la demande, leurs moyens de consommation étendus dans la même proportion, etc., augmenteraient peut-être annuellement de 30 millions les revenus du peuple français. Une mise-dehors évaluée à 70 millions serait cause d'une production annuelle de 30 millions, ce qui serait, malgré la perte de l'intérêt de 70 millions, un très-beau résultat pour la nation; mais qui peut faire une mise dehors de 70 millions en renonçant aux intérêts de cette somme? La nation seule le peut, et l'on vient de voir qu'elle en serait amplement dédommagée.

Mais s'il convient au public de faire un canal à ses frais, il ne lui convient nullement de le faire creuser et diriger par ses agens. Il risquerait d'y dépenser beaucoup et de n'en jouir jamais. Des entrepreneurs peuvent s'en charger à forfait; et même recevoir, comme portion du prix, la concession à un taux très-modéré, du péage qui serait le prix de l'entre-

tien et de la manutention du canal. Ils seraient excités à dépenser peu, à faire bien, et à terminer promptement.

La concession du revenu, et même du fonds d'un canal, à la charge de l'entretenir, peut être faite pour un certain nombre d'années, ou à perpétuité. L'expérience a fait voir qu'il convient de la faire à perpétuité. On conserve; on entretient mieux la chose que l'on possède pour toujours et dont le revenu dépend du soin qu'on en prend. L'administration, en ne fesant une concession que pour un temps, se flatte qu'au bout de ce temps, le public jouira sans frais d'un établissement qui sera retombé dans le domaine public. Ce calcul peut convenir pour un pont au milieu d'une ville; car alors l'abolition du péage est réclamée par une multitude de passans, et elle est un véritable bienfait pour la population. Ailleurs il est rare que l'on supprime une recette établie, et si la recette est supprimée, il est rare que l'entretien n'en souffre pas. Il n'est pas même sans exemple que la recette soit conservée, sans qu'on jouisse d'un état constant de réparation.

La nation anglaise, dira-t-on, a de nombreux canaux, et pour les établir n'a pas mis à contribution le trésor de l'état. Presque tous ses canaux ont été creusés aux frais d'entreprises particulières qui n'ont obtenu du gouvernement d'autre concession que les péages éventuels des navigateurs. J'en conviens, mais des circonstances heureuses ont favorisé ces progrès. La Grande-Bretagne est une île; elle a un grand développement de côtes et des ports naturels très-nombreux; son territoire est compacte et les distances y sont rapprochées; nul grand obstacle naturel n'en sépare les parties. Des communications plus faciles à établir, y ont rendu les lumières plus communes; et les lumières à leur tour ont contribué à rendre les communications plus fréquentes et plus parfaites. Les travaux publics grâce à une bonne législation, y marchent vite; et au bout de deux ou trois ans, on commence à recueillir les fruits d'une entreprise, qu'ailleurs trente années ne verraient peut-être pas terminer. Les entreprises y sont en conséquence chargées de moins gros intérêts.

L'Angleterre étant plus généralement industrieuse, et un nouveau canal traversant toujours des cantons bien cultivés et couverts de manufactures, les débouchés qu'il ouvre, la production qu'il provoque, ont de prompts résultats, et les transports devenant tout de suite plus multipliés, permettent de modérer les péages.

Enfin, malgré toutes ces circonstances favorables, les canaux de navigation y rapportent directement de faibles revenus à leurs entrepreneurs.

Peu leur importe : les actionnaires se trouvent presque tous dans le voisinage du canal, et son dividende est le moindre avantage qu'ils comptent en retirer. Le propriétaire foncier prévoit que si le canal vient à traverser son canton, ou même son terrain, cette circonstance doublera la valeur du fonds ; il se promet de trouver dans des rigoles, de puissans moyens d'arrosement ; le fermier calcule qu'il épargnera sur le transport de ses engrais, de ses denrées, bien plus qu'il ne lui en coûtera par l'augmentation de son fermage ; le manufacturier se prépare à amener ses matières premières jusque dans son établissement ; le maître de forges sait qu'il gagnera sur le prix de son fer tout ce qu'il épargnera sur son transport ; le propriétaire d'une carrière de pierres ou de sable pourra vendre des matériaux qui restaient sans emploi ; tel autre fera fabriquer des briques ; tous prennent peu ou beaucoup d'actions, selon leurs facultés ; l'entreprise se forme ; chacun est intéressé à ce qu'elle s'accomplisse ; ils ne craignent pas de rencontrer sous leurs pas des autorités administratives ou judiciaires ; et ils sont moins intéressés en leur qualité d'actionnaires, à élever les droits du canal, qu'ils ne sont intéressés en leur qualité de producteurs à les modérer.

Il se rencontre moins de facilités dans un pays où les connaissances industrielles sont moins communes, dans un pays où les capitaux sont concentrés dans la capitale, et où les provinces ne savent encore se traîner que dans les ornières de la routine, les grands établissemens publics ont alors besoin d'être jusqu'à un certain point favorisés par la puissance de la société tout entière, c'est-à-dire par le gouvernement. Sans cela il serait à craindre que les meilleurs moyens de communication fussent trop long-temps à s'introduire. Même en Angleterre, si les grandes routes n'existaient pas, je doute que les intérêts particuliers fussent suffisamment excités à les construire. Il est fort heureux qu'elles aient été faites à une époque où il y avait beaucoup de terrains vagues, où les autres terrains avaient peu de valeur ; à une époque où le despotisme, agissant dans le sens des intérêts du pays, parce qu'ils étaient les mêmes que les siens, pouvait surmonter des obstacles qui se seraient peut-être trouvés insurmontables plus tard.

Si le public, dans son intérêt, doit aider les particuliers à creuser un canal, ce n'est pas à dire que toutes les parties du pays doivent y concourir également. Certes les provinces de l'ouest de la France tireraient peu de service du canal latéral du Rhône. M. Humblot-Conté a judicieusement remarqué, dans un discours à la chambre des députés, que trois classes

de citoyens participent aux résultats lucratifs d'un canal : ceux qui doivent en retirer un péage, ceux qui ont des terres et des établissemens industriels sur le produit desquels le canal peut exercer une favorable influence; enfin l'état dont il accroît le commerce, l'industrie, les revenus généraux, et dont font partie tous les consommateurs qui jouissent d'un adoucissement dans le prix des produits. M. Humblot-Conté propose en conséquence d'accorder un péage modéré aux entrepreneurs, et de couvrir le surplus de leurs avances, par une somme que fournirait le trésor de l'état, et par une autre somme que fourniraient les cantons que devra traverser le canal. On donnerait, comme de raison, l'entreprise à ceux des entrepreneurs qui se contenteraient d'un moindre péage et d'une moindre contribution de la part du public.

Cette considération est très-digne des gouvernemens qui s'occupent des intérêts généraux. Mais de toutes manières, il ne convient pas que les travaux dont le public doit payer les frais, soient dirigés par l'administration, ou par ses agens. Ils sont intéressés à faire durer les travaux et à multiplier les dépenses. Depuis long-temps en France, les hommes qui ont à cœur les intérêts de l'état, réclament contre le corps des ingénieurs des ponts et chaussées, qui, quoique en général composé d'hommes de beaucoup de mérite, n'empêche pas que nous n'ayons des routes souvent impraticables, et que nous ne manquions des constructions les plus nécessaires. Ce corps coûte beaucoup et produit peu. Comme toutes les corporations, il nuit au développement de l'industrie personnelle et à l'émulation qui fait naître en d'autres pays des ingénieurs civils libres. L'industrie particulière a recours à leur art, comme on a recours à l'art d'un médecin, d'un avocat, et ils ne peuvent espérer beaucoup d'emploi qu'à force d'activité, d'économie et de talens. Ils sont personnellement responsables de leurs engagemens [1]. C'est un mauvais calcul pour une nation que d'avoir des savans patentés qui prennent part à l'administration, sont soutenus par l'esprit de corps, et font usage d'une autorité autre que celle de la science et de la nature des choses. L'administration est responsable

[1] Les ingénieurs civils de l'Angleterre, soit par les travaux dont les charge le gouvernement, soit par les travaux qu'ils exécutent au compte des particuliers, font en général des gains supérieurs à ceux des ingénieurs des ponts et chaussées et des ingénieurs des mines en France; parmi ces derniers, ceux qui ont de véritables talens, donnent la préférence au régime de la liberté.

de leurs fautes ; et les erreurs de leurs calculs retombent sur les peuples [1].

On en a eu la preuve dans les canaux de navigation entrepris sur leurs données, en 1821 et 1822, dont aucun n'a été terminé, dont plusieurs ne sont pas terminables, et qui après avoir coûté à l'état 129 millions, coûteront d'autres millions pour payer les intérêts perpétuels des capitaux empruntés, et d'autres millions encore pour combler des terrains bouleversés, afin qu'ils ne développent pas des maladies pestilentielles [2].

A défaut d'un corps payé, même lorsqu'il ne fait rien, le législateur anglais s'instruit par des enquêtes. Il est pourvu du droit de mander devant ses comités, toutes les personnes qui sont en état par leurs connaissances pratiques ou par leur position, de lui fournir des lumières, de même que les tribunaux ont droit d'interroger des témoins pour connaître la vérité. Le législateur forme son opinion sur ces réponses à des questions non prévues, dont l'improvisation, le ton du témoin et la discussion orale garantissent la véracité [3].

---

[1] Le gouvernement a été obligé de payer l'indemnité due aux entrepreneurs d'un pont suspendu sur la Seine en face des Invalides, parce qu'il avait été fait sur les plans d'un ingénieur des ponts et chaussées, et qu'il n'a pu se soutenir.

[2] Voyez le Rapport fait à la chambre des pairs, le 23 juillet 1828, page 66.

[3] Quelques personnes pensent en France que les renseignemens recueillis par l'administration parmi ses subordonnés, ou parmi des hommes de son choix, peuvent suffire. Mais de semblables témoins ne déposeront pas contre l'administration, ni même contre le système qu'on lui connaît. Or, c'est sur ces points-là même qu'il est important de connaître la vérité; on la connaît en fesant comparaître tous les intérêts, même les plus opposés, en questionnant les témoins individuellement, en les confrontant, en leur opposant des objections. Ce serait une pauvre raison à faire valoir contre les enquêtes parlementaires, que la dépense de mander les témoins: une seule faute de l'administration n'entraîne-t-elle pas plus de frais que toutes les enquêtes? Les enquêtes d'ailleurs suppléent à une administration compliquée. Il vaut mieux épargner sur des fonctionnaires superflus, que sur des renseignemens instructifs.

CHAPITRE XXV.

De quelques autres établissemens publics pour le compte de l'état.

L'utilité générale peut réclamer beaucoup d'autres établissemens publics déjà connus, ou qui seront proposés par la suite. On peut déduire des applications que j'ai déjà prises pour exemple, la meilleure manière d'en faire jouir le public. La société entière doit faire les frais de ceux qui procurent des avantages trop divisés pour que chaque consommateur puisse facilement les apprécier et les payer ; mais qui en même temps sont tellement multipliés, que la possibilité d'en jouir est au total un très-grand bienfait pour le public [1]. Mais en même temps que le public en fait les frais, il doit chercher à les faire exécuter par des entrepreneurs responsables, seule manière de les obtenir promptement et au meilleur marché.

D'autres travaux peuvent être payés par les rétributions exigées des personnes qui en font usage. Le contribuable alors peut être affranchi de la dépense qu'ils occasionnent. Nous avons vu les raisons qui doivent en général faire préférer que les concessions qu'on en fait à des entrepreneurs, soient perpétuelles. La rétribution concédée est un gage que les établissemens seront toujours tenus en état de servir, et que la jouissance du public ne sera pas interrompue.

Les phares pour guider les vaisseaux dans des passes dangereuses, sont des services rendus à la marine militaire et marchande d'un pays, mais dont les navigateurs étrangers profitent gratuitement. Si les phares n'étaient pas érigés aux dépens de l'état, on grèverait les navigateurs nationaux d'une charge dont les navigateurs étrangers seraient exempts, et

[1] On peut citer comme exemple de travaux publics dont aucun péage ne peut rembourser les frais, ceux qui feraient disparaître les ruisseaux, qui sont une disgrâce pour les rues de Paris. Des conduits couverts établis sous le pavé pourraient verser les eaux dans les égouts faits pour les recevoir. Il est affligeant de penser que cette grande et riche cité emploie à des embellissemens sur la place de la Concorde, qui ne feront que l'encombrer, à des supplémens de traitemens à de riches prélats, etc., un argent qui procurerait à tous les instans et pour toujours, une satisfaction réelle à une immense population.

qu'il serait même difficile de faire payer aux nationaux. Mais ces monumens d'une utilité pour ainsi dire universelle, peuvent être construits par entreprise. Rien n'annonce mieux du reste au navigateur qu'il entre dans les eaux d'un peuple civilisé, dont les relations sont assez nombreuses pour justifier cette dépense, et qui est assez généreux pour ne pas se la faire rembourser.

Les travaux à exécuter dans les ports de mer du commerce présentent d'assez grands avantages à ceux qui les fréquentent, nationaux et étrangers, pour qu'on puisse les laisser à la charge de ceux qui en jouissent. Le tonnage des navires et la durée de leur séjour fournissent des bases sûres et équitables pour le paiement des droits qui leur sont demandés. Les bassins artificiels et entourés de larges quais, de hangars, de magasins et de murs qui permettent de décharger des cargaisons et de les recharger avec sécurité; la facilité d'abréger les séjours, et de repartir avant d'avoir terminé les ventes, la commodité des radoubs, etc., sont des avantages vivement appréciés par le commerce et qui le dédommagent des rétributions au prix desquelles il les achette. L'unique soin du gouvernement doit être que ces rétributions soient modérées ; car tout ce qui augmente les frais de commerce est une circonstance fâcheuse et décourageante pour la production et la consommation, sans l'être au même degré cependant que des ports inabordables ou dangereux.

Des compagnies peuvent de même se charger avec beaucoup d'avantage pour le public, de la distribution de l'eau dans les villes, lorsqu'elle n'y est pas amenée par la nature. L'eau est un produit indispensable et général, son prix en conséquence devient promptement une charge très-lourde pour les consommateurs. On a calculé que les habitans de Paris paient tous les ans, pour la consommation de l'eau seulement, six millions de francs; sans compter que si son prix pouvait être établi beaucoup plus bas par des moyens artificiels, la consommation de l'eau serait beaucoup plus considérable et plus favorable à la propreté et à la salubrité publiques.

Le transport de cette denrée est toujours fort dispendieux comparativement à son prix d'achat qui est peu de chose ou rien. On peut donc reprocher un grand défaut d'industrie à un peuple qui ne sait pas réduire beaucoup les frais de ce transport; d'autant plus que la nature a permis que l'eau pût se rendre toute seule à sa destination, moyennant une pente légère et des tuyaux : deux conditions qui sont à la portée de l'art : la pente, puisqu'on a cent moyens d'élever l'eau à son point de départ; les

tuyaux, puisque l'on connaît plusieurs matières propres à cet usage. Lors donc que je vois transporter péniblement une marchandise si lourde et si encombrante, à force de bras ou de chevaux, je suis porté à juger que l'industrie est peu avancée.

Beaucoup d'entreprises de ce genre ont mal réussi, dira-t-on. — C'est prouver ce que j'avance, l'industrie est peu avancée. — Le gouvernement n'a pas favorisé les tentatives. — Cette faveur ne devait pas être nécessaire. — S'il a refusé, s'il a fait attendre les autorisations nécessaires, c'est alors le gouvernement qui est peu avancé [1].

J'ai dit que cette espèce d'approvisionnement était très-propre à être faite par des compagnies particulières ; or, tout ce qui peut être fait de cette manière, ne coûte rien au gouvernement puisque le produit suffit pour rembourser ses frais de production, et lorsque ces frais de production tombent à la charge du gouvernement, ils s'élèvent et se multiplient constamment. Nous en avons un exemple dans la machine de Marly, destinée depuis Louis XIV à fournir de l'eau à la ville de Versailles pour ses usages civils [2].

La machine établie sous le règne de ce prince, coûta des dépenses énormes quoique inconnues, et fut depuis une source féconde de nouvelles dépenses pour son entretien et ses réparations ; elle a été pendant

---

[1] Une compagnie anglaise proposa, en 1817, de fournir de l'eau à Paris au moyen de machines à vapeur et de tuyaux de fonte ; mais elle demandait à fournir les fontes qui excèderaient ce que les hauts-fourneaux de France pourraient fournir pendant un certain nombre d'années. Le préjugé de la balance du commerce, et l'ignorance complète des intérêts nationaux firent rejeter cette proposition. Les maîtres de forges voulurent avoir la fourniture exclusive des fontes, et ils perdirent la vente de celles que la compagnie anglaise offrait de leur acheter. Les ouvriers français perdirent l'emploi qu'une si grande entreprise devait leur fournir ; mais ce furent surtout les consommateurs parisiens qui perdirent sur l'eau de leur consommation quatre millions par an d'économies ; ce qui à l'époque où ceci est écrit, leur a déjà fait perdre soixante millions, sans compter qu'ils n'ont eu de l'eau qu'avec parcimonie, et qu'ils sont encore à chaque pas arrêtés, accrochés par des porteurs de seaux, par des tonneaux attelés qui usurpent et salissent la voie publique.

[2] Les eaux jaillissantes des jardins de Versailles ne viennent point de la machine de Marly, mais des étangs formés dans les environs de cette résidence.

un siècle et demi, un monument de l'ignorance de cette époque ; et ce qu'il y a de pis, c'est qu'après les progrès faits dans les sciences, on a recommencé de nos jours, au même endroit, des fautes du même genre, toujours par la même cause : la manie du gouvernement de faire lui-même ce que d'autres exécuteraient plus avantageusement.

Après tout ce qu'avait coûté l'ancienne machine, la ville de Versailles était à la veille de manquer d'eau. Napoléon manda les chefs des ingénieurs et les membres de l'Institut les plus savans dans cette partie. Quelle est, leur dit-il, la meilleure machine hydraulique ? — Sire, cela dépend des circonstances. — Il ne s'agit pas de cela : quelle est la meilleure machine hydraulique? — Mais, sire, si la nature fournit des moteurs..... — Ce n'est pas là ce que je vous demande : quelle est la meilleure machine hydraulique ? — Sire, en prenant la question d'une manière abstraite, c'est la machine à vapeur. — Qu'on me fasse une machine à vapeur, et que je n'en entende plus parler. — Et il leva la séance.

La machine fut faite ; il en est résulté une dépense de deux millions et demi, et la machine consomme six cent quarante livres de charbon de terre par heure [1] !

CHAPITRE XXVI.

Des entreprises industrielles exploitées pour le compte de l'état.

Les gouvernemens sont sujets à établir, à exploiter diverses entreprises industrielles. Les unes, comme la fabrication des monnaies, le transport des lettres, la manipulation et la vente du tabac, ont pour objet de réserver au fisc, à l'aide du monopole, un bénéfice exagéré ; ce sont des moyens de lever des impôts. Nous verrons, messieurs, quand nous nous occuperons des contributions publiques, les motifs et les effets de celles de ce genre.

---

[1] Cette machine à vapeur, de la force de 64 chevaux, et qui fournit le double de la consommation de Versailles, est peut-être le plus bel ouvrage de ce genre qui existe dans le monde. Elle est l'ouvrage de M. Cécile, ingénieur habile, qui avait été membre de l'Institut d'Égypte et collègue d'Horace Say, qui perdit son bras droit et par suite la vie, au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Je vous entretiendrai en ce moment de ces industries pour lesquelles l'autorité publique ne se réserve point de priviléges, et subit la concurrence de tous les industrieux qui veulent en exercer de semblables. Ces sortes d'établissemens ne conviennent en aucune façon aux nations ; ce sont des sources d'abus. On en convient assez généralement ; mais comme un petit nombre d'hommes en profitent, on les soutient ; l'intérêt qui les défend, est personnel, actif ; l'intérêt public qui les désapprouve, est vague, peu concentré. Le public honore ses défenseurs, mais les récompense mal.

Ces établissemens sont contraires à l'intérêt public, en ce que loin d'être pour l'état des sources de profit, ils sont des occasions de perte, et de pertes qu'il est facile de déguiser. Rarement on y tient compte de la totalité des frais de production, et l'on y fait une exacte évaluation des produits. Le capital engagé dans le terrain, les bâtimens et les machines employés dans les manufactures royales des Gobelins ou des porcelaines de Sèvres, a été successivement fourni par l'état qui n'en retire point d'intérêt, car cet intérêt n'est pas précompté dans les frais généraux et courans de ces manufactures. Leurs produits sont principalement achetés par le gouvernement qui en fait des cadeaux diplomatiques ; mais comment les prix pourraient-ils être débattus entre le gouvernement qui vend en sa qualité de fabricant, et le même gouvernement qui achette pour faire une libéralité ? Il fait une dépense pour couvrir une perte. Tous les gens sensés conviennent (en supposant que des dons faits à des princes étrangers soient une dépense bien entendue) qu'il vaudrait mieux acheter à l'industrie privée, les présens que l'on veut envoyer.

L'industrie privée n'exécuterait pas, dit-on, des objets aussi magnifiques et qui donnassent une si haute idée de nos arts. — Rien ne justifie cette assertion. L'industrie des particuliers est capable d'exécuter tout ce qu'on lui commande aussi bien, et très-certainement à meilleur compte, que des manufactures royales.

Un roi ne doit pas, ajoute-t-on, lésiner sur les présens qu'il fait. — Qu'il ne lésine pas, si l'on veut, sur la magnificence ; mais qu'il ne la paie pas au-dessus de sa valeur. Il peut y avoir de la magnificence à faire des dons lorsqu'on les puise dans une bourse personnelle, dans des revenus que leur possesseur ne doit qu'à lui-même et qui ne coûtent rien à personne ; mais j'avoue que je ne vois aucune magnificence à puiser dans les impôts dont la majeure partie se compose de petites contributions péniblement payées par des hommes accablés de peine, et qui se

privent souvent du nécessaire pour subvenir à de telles prodigalités [1].

L'imprimerie royale en France a pour objet le service de toutes les administrations ; mais elle coûte beaucoup plus à l'état que l'état ne dépenserait, si les administrations payaient à des entrepreneurs particuliers, toutes les impressions dont elles ont besoin. Elles y mettraient sans doute plus de retenue, et exerceraient une sorte de contrôle sur le prix.

Lorsqu'un établissement d'industrie privée essuie des pertes constantes et annuelles, elles ont du moins un terme. Si l'entrepreneur est assez mauvais calculateur pour le continuer avec opiniâtreté sur le même plan, il y perd la totalité de son capital, et le mal s'arrête par force, quand il n'est pas arrêté par la raison. Dans les entreprises nationales, il ne s'arrête jamais. Une manufacture qui a perdu cinquante mille francs l'année dernière, peut en perdre autant cette année-ci et toutes les suivantes, parce que l'administration peut subvenir à ces pertes au moyen d'un fonds inépuisable, étranger à cette manufacture : les impôts. La production des particuliers supplée à la destruction causée par le gouvernement ; car toute entreprise qui coûte tous les ans cinquante mille francs de plus qu'elle ne rapporte, ne constitue pas une industrie *productive*, mais une industrie *destructive*. La manufacture royale de draps de Guadalaxara en Espagne, au dire de Ustaritz [2], coûte au roi le revenu de toute la province. Dans son Itinéraire d'Espagne, M. Alexandre Delaborde dit qu'il s'y trouve « un intendant, un directeur, des contadors, des trésoriers, » des administrateurs, des inspecteurs, des agens, et une infinité d'autres » officiers subalternes qui coûtent fort cher et ne travaillent point. » En conséquence le nombre des métiers, qui allait à plus de mille dans l'origine, s'était réduit à 656, lorsqu'elle fut visitée par M. Delaborde.

Ce qu'il y a de pis peut-être, c'est qu'un établissement royal qui décline, nuit à toutes les entreprises particulières du même genre. Un célèbre

---

[1] J'ai ouï parler, en certain pays, d'un homme titré, qui portait un habit brodé et des manchettes de dentelles, mais qui négligeait de faire blanchir son linge. Ce homme avait un hôtel, ou plutôt un palais, dont sa famille, faute de meubles, n'occupait qu'un petit grenier. Une méchante rosse rongeait une demi-botte de paille dans une magnifique écurie ; et tout ce monde jeûnait depuis un mois, quand il s'agissait de donner un repas de cérémonie comme fait souvent le peuple des pays les plus florissans de l'Europe, par vanité nationale.

[2] Chap. 98.

manufacturier me disait un jour : « Je ne crains pas la concurrence des » autres manufacturiers, quelque habiles qu'ils soient, pourvu qu'ils » calculent bien ; car s'ils font de bonnes affaires, pourquoi n'en ferais-je » pas? Je ne crains que la concurrence de ceux qui se ruinent ; car il n'y » a pas moyen de lutter contre eux, et en conscience on ne peut pas les » imiter. »

Le gouvernement n'est guère plus heureux, soit dans son intérêt, soit dans celui du public, lorsqu'il veut aider de son argent les entreprises particulières. Il a quelquefois reculé leur désastre ; rarement il a décidé leur succès. Un capitaliste a soin de s'informer de la moralité, de l'activité, de l'intelligence de celui qui a la direction d'une entreprise, de l'ordre qui règne dans sa gestion. Il s'assure que les produits en seront demandés à un prix qui laissera du bénéfice et par conséquent des facilités pour qu'on lui paie, tout au moins, l'intérêt de ses avances, et pour qu'on les lui rembourse au besoin. En un mot, il est guidé par son intérêt personnel, et c'est précisément ce qu'il faut. La crainte qu'il a d'essuyer des pertes, les prévient en réalité. Un gouvernement qui fait des avances, est moins avantageusement placé pour bien juger du mérite des entreprises et de celui des entrepreneurs. Il n'a point ces vues étroites et intéressées qui assurent le succès des affaires de ce genre. Il accorde la jouissance de ses fonds à l'intrigue, à la faveur ; ou s'il est dirigé uniquement par des vues de bien public, elles sont en général peu arrêtées, fondées sur des routines administratives, sur de fausses notions de la nature des choses de commerce. Qu'arrive-t-il ? Le capital prêté se dissipe, et finalement l'entreprise tombe ; car une entreprise qui ne porte pas en elle-même le germe de son succès, une entreprise qui ne se soutient que par les sacrifices qu'on fait pour elle, ne peut pas se soutenir quand les sacrifices cessent ; et ils cessent infailliblement tôt ou tard. On est toujours obligé d'en venir à cette conclusion, que les particuliers seuls peuvent produire ; que l'unique rôle qui convienne au gouvernement, est de les laisser débattre en liberté leurs intérêts, et de les préserver de tous maux.

CHAPITRE XXVII.

Que la société est intéressée à favoriser l'instruction générale.

S'il est une vérité généralement admise, triviale, c'est que les institutions font les hommes ce qu'ils sont. S'il était possible que deux enfans, l'un né

dans la Turquie, de parens turcs ; l'autre, né en France, de parens chrétiens, fussent transportés dès l'âge d'un an, le Français en Turquie et élevé par des muftis ; le Turc en France et élevé dans nos colléges, qui doute que le Français ne devînt un excellent musulman, et que le Turc ne fût un chrétien ? Le jeune Turc regardera Mahomet comme un fourbe ambitieux ; il cultivera les lettres, fera sa cour aux dames, et respectera les droits de son semblable ; tandis que le Français élève des muftis, méprisera les chrétiens, les traitera d'idolâtres, enfermera les femmes, et fera ses cinq ablutions tous les jours.

L'enseignement, l'instruction, dira-t-on, ne fait qu'une partie de l'éducation, de cet ensemble d'habitudes, bonnes ou mauvaises, d'où résultent les opinions et les actions des hommes. On n'en saurait douter ; mais l'éducation, les habitudes naissent des institutions, et les institutions sont l'ouvrage des hommes. Les nations qui demeurent incultes, barbares, ne créent que des institutions barbares comme elles. Elles en ont de meilleures quand elles sont plus instruites, quand elles entendent leurs vrais intérêts, quand la nature de chaque chose et les résultats probables de chaque mesure leur sont connus. Il n'est aucune nation qui soit jamais parvenue à ce degré d'instruction; mais elles en ont approché plus ou moins, et elles ont prospéré en proportion.

Les lumières qui concourent au perfectionnement de l'esprit humain, sont diverses, et ne sont pas toutes également avancées. Les anciens Grecs avaient porté les beaux-arts à un degré de perfection qui n'a pas été surpassé; mais ils n'avaient que des idées imparfaites ou fausses sur l'économie des nations. Les Anglais modernes sont prodigieusement avancés dans ce qui a rapport aux arts utiles; il est douteux qu'ils le soient autant que les Américains des États-Unis, dans la politique pratique, puisqu'ils gémissent sous le fardeau d'un clergé oppresseur et d'un parlement qui, au lieu de représenter les intérêts nationaux, ne représente en réalité que les intérêts du privilége. C'est faute d'avoir su apprécier l'importance de nos diverses connaissances que l'on a donné le nom de civilisation à quelques-unes d'entre elles seulement, et que l'on a, comme J.-J. Rousseau, calomnié les sciences et les lettres. On s'est plaint de ce que les hommes savaient, et il fallait se plaindre de ce qui manquait à leur savoir. Ceci n'est pas une opinion purement théorique : elle a la sanction de l'expérience. Les cantons où se trouvent de bonnes écoles primaires, fournissent peu d'occupations aux tribunaux criminels; et parmi les gens repris de justice, la très-grande majorité ne sait pas lire.

Mais quelles sont les connaissances qu'il convient à la société de rép dre, et quels sont les meilleurs moyens d'y réussir? Voilà des questi que la nature des choses sociales peut aider à résoudre.

Les choses peuvent nous servir par les propriétés qui sont en elles non par ce qui n'est pas en elles. *L'eau peut être réduite par la chal en une vapeur élastique*; voilà une vérité dont nous avons tiré gr parti. Les anciens croyaient et professaient que la zone torride n'était habitable. Ce n'était pas là une de leurs connaissances, c'était une de le erreurs; elle ne leur a été d'aucune utilité. Nous nous en sommes déb rassés; et avec de meilleurs moyens d'observation, nous avons appr non-seulement que la zone torride est habitable, mais que l'on peut tirer des biens précieux. Dans la morale, pareille observation peut é faite. *Les hommes dans leurs actions consultent leur intérêt, ou ce qu imaginent être leur intérêt.* Nous ne risquons pas grand'chose en adm tant cette proposition comme vraie; mais si nous nous imaginons qu *sacrifient ordinairement leur intérêt particulier à l'intérêt général*, c erreur pourra nous devenir funeste. La vérité nous est utile, même qu elle peut nous être désagréable. L'erreur est dangereuse, même qu elle peut nous flatter.

Vous sentez, messieurs, qu'il n'y a point d'instruction à apprendre qui n'est pas vrai; on n'est instruit qu'en proportion du nombre de vér qu'on sait. J'ajouterai qu'il ne s'agit pas d'enseigner des opinions p enseigner des vérités, car les opinions peuvent être fausses. Beauc d'opinions sont fondées, je le sais; leur vérité peut s'appuyer sur preuves incontestables; mais alors ce ne sont plus seulement des opini qu'on enseigne : ce sont des vérités.

L'observation, l'expérience, voilà la base de toutes les connaissan humaines. Mais la vie est si courte, nos forces sont si bornées, que observations et les expériences de chaque individu seraient peu de ch s'il ne les ajoutait à celles qui ont été précédemment acquises. Grâce parole, ou à l'écriture qui est la peinture de la parole, nous fesons n profit des idées acquises avant nous. Chaque génération s'avance dan vie, riche du dépôt des connaissances humaines qu'elle accroît et tr met aux générations suivantes; celles qui leur succèdent l'augmente leur tour, jusqu'à un terme qu'il est impossible d'assigner. Et comme erreur cache presque une vérité, le savoir des hommes s'augmente à la fois par les connaissances positives qu'ils acquièrent, et par les reurs dont ils s'affranchissent.

Remarquez que nul homme en particulier ne réunit en lui toutes les connaissances de son époque. L'un apprend quelles sont les plantes qu'on a observées jusqu'à lui et les parties dont elles se composent; un autre fouille cette mince écorce que nous nommons les entrailles de la terre, et apporte à l'espèce humaine le secours de cent sortes de minéraux; un troisième analyse la structure de notre corps, etc.; et toutes ces connaissances réunies composent celles de la société humaine. Celles qui se trouvent logées dans les têtes d'une nation, composent les lumières de cette nation.

Toutes les connaissances généralement contribuent au bien-être de la société. Quand le cultivateur connaît bien la nature des choses relatives à l'agriculture, qu'il sait comment on parvient à produire l'effet désiré; quand le négociant connaît de même ses marchandises, l'artiste son art, le savant sa science, tous les résultats s'obtiennent de la manière la plus simple et la plus expéditive. Or, la société entière en fait son profit, Le consommateur y gagne, aussi bien que le producteur.

Mais cela ne suffit point. Un homme n'est pas seulement producteur et consommateur : il est en même temps pour l'ordinaire, époux, père, fils, frère, citoyen. Certaines connaissances lui sont nécessaires pour remplir dignement ces diverses fonctions. Comme citoyen il doit connaître de plus les intérêts du corps social. Ce n'est pas tout encore. Les lumières en général adoucissent les mœurs, et préparent les caractères les plus désordonnés, à écouter la voix de la raison, à suivre les conseils de la douceur. Nous en devons conclure que si elles sont favorables à l'individu, elles ne peuvent être indifférentes au corps social. Pourrions-nous jouir entièrement de ce que nous savons, si nous étions condamnés à vivre au milieu d'un peuple ignorant et barbare?

A la suite de ces réflexions on conçoit qu'il convient à une nation de faire des sacrifices en faveur de l'instruction de ses membres, et comme le gouvernement est chargé des intérêts de la communauté, on conçoit qu'il doit consacrer à l'instruction une partie des dépenses publiques.

S'ensuit-il qu'il doive accaparer l'instruction? Que dès l'enfance chaque membre de la société ne doive s'instruire que dans les écoles qu'il a instituées, par l'organe des maîtres de son choix, et au moyen des livres qu'il a fait composer? Il est douteux que ce monopole fût selon l'intérêt du gouvernement lui-même. Il est insoutenable de prétendre qu'il fût selon l'intérêt de la société. Le gouvernement, comme fesant partie de la nation, a sans doute des intérêts communs avec toute la nation; mais les gouver-

nans, les personnes qui font partie du gouvernement, ont des inté particuliers qui trop souvent l'emportent dans leur esprit sur l'int national. Si, sous prétexte de maintenir le bon ordre et la saine inst tion, on enlevait aux parens le choix des études et des instituteurs [1] on leur ôtait même la faculté de communiquer avec leurs enfans; si prit humain était mis dans les attributions d'un ministre, docile ins ment des volontés du prince, alors nul progrès ne pourrait plus avoir que par ordre. Un peuple entier pourrait croître imbu des opinions et habitudes les plus contraires à sa dignité, à son bonheur. On pourrait sécurité lui faire croire tout ce qu'on voudrait qu'il crût, lui faire p tout ce qu'on jugerait à propos de dépenser; il obéirait sans raisonner obéissance, à la manière des brutes; on lui enseignerait à être fidé celui-ci, à celui-là, à tout, hors au bon sens et à la vérité. Une natio rait ainsi tenue dans un état d'infirmité intellectuelle, qui la rendr peine supérieure à un troupeau.

Il serait plus fâcheux encore que la jeunesse fût confiée à la dire des prêtres d'un certain culte, surtout s'ils recevaient l'impulsion prêtre étranger. On pourrait craindre alors que les générations ne fu élevées dans l'intérêt d'un ordre, d'une classe d'hommes dont les int seraient distincts de ceux du reste de la société; et qui tenteraien rendre hypocrites, du moins, ceux qu'ils ne parviendraient pas à re imbéciles. Un bigotisme avilissant s'emparerait de bonne heure de les esprits; les hommes faits étant abrutis, abrutiraient leurs successe semblables à ces Caraïbes qui aplatissent, entre deux ais, les têtes de enfans, sans autre motif sinon que la leur a été aplatie de la même nière.

Les hommes à vues étroites ne manquent pas de dire que les gou nemens ne peuvent sans danger permettre à l'extravagance et à l'in ralité d'enseigner tout ce qui leur plaira, et de pervertir l'enfance. I comprennent pas que la sollicitude des parens est la plus sûre sauveg de l'enfance. Quels parens peuvent consentir à ce qu'on enseigne à fils des extravagances et des immoralités? Une maison d'éducation

[1] On a vu le gouvernement autrichien (en 1821) défendre à ses suje s'instruire dans l'étranger, et s'ingérer du choix des précepteurs qu familles opulentes donnent, à leurs frais et dans leurs maisons, à leurs pres enfans.

ticulière peut-elle donner un enseignement qui soit un secret? est-elle intéressée à le faire? La bonne réputation n'est-elle pas, plus que pour tout autre établissement. nécessaire à son succès? Est-elle affranchie de la concurrence des autres maisons d'éducation? de la surveillance des magistrats ordinaires? Enfin voit-on des abus crians envahir les maisons d'éducation dans les pays où, comme en Angleterre, l'autorité publique n'a pas le monopole de l'éducation?

La propagation des lumières, le bien public, voudraient au contraire qu'il existât une grande quantité d'écoles qui, au lieu d'être jetées dans le même moule, donnassent des documens *divers*, de manière que les familles pussent choisir l'enseignement le plus propre à la vocation future de leurs enfans, et diriger leur travail vers les études qui leur seront utiles dans la carrière où leurs goûts et leur fortune les porteraient.

Quand l'instruction n'est pas libre, la nation n'est pas exposée seulement à devenir victime des vues intéressées et machiavéliques de son gouvernement, mais de ses travers et de ses erreurs. On a vu des gouvernemens qui, voulant donner à tout un peuple les mœurs d'une caserne, n'estimaient que l'instruction capable de servir aux arts de la guerre. François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, a consigné dans un *Mémoire sur la manière d'enseigner l'agriculture*, les efforts superflus qu'il fit pour persuader à Bonaparte d'utiliser le parc et les bâtimens de Chambord, en y fondant une grande école d'agriculture pratique. Bonaparte commença par accueillir sa proposition, et lui demanda de développer ses moyens d'exécution; l'auteur les exposa dans un mémoire qu'il lut devant le prince en conseil d'état. Laissons parler ici François de Neufchâteau lui-même : « Cet exposé de mes moyens, dit-il, fut écouté » d'abord avec beaucoup d'attention; mais lorsque je fus arrivé à la des» cription du château de Chambord, on n'y vit plus que des casernes; et, » tout en me louant beaucoup d'avoir conçu l'idée d'une si grande école, » on décida que Chambord serait un poste militaire.

» *Un poste militaire!* Ces mots me confondirent. J'avais un grand res» pect pour le premier consul; cependant je sentais ma raison se révolter » contre la sienne; je ne pouvais comprendre qu'il voulût sérieusement » placer un poste militaire dans un désert malsain et dominé de toutes » parts. Une foule d'objections se présentaient à mon esprit. Je me de» mandais même : où donc en serions-nous réduits, si le premier guerrier » du monde prévoyait que l'on dût jamais avoir besoin d'aller chercher » une retraite de l'autre côté de la Loire? Mais j'aurais eu mauvaise grâce

» à combattre l'opinion du vainqueur de l'Europe. De cette fluctuation
» de sentimens contradictoires, écrasé de mes doutes, n'osant les énoncer,
» désespéré de voir offrir en sacrifice à ce que je croyais une chimère ou
» un prétexte, la seule occasion que l'on eût jamais eue d'établir parmi
» nous, sur une grande échelle, l'institut polygéorgique dont la France a
» toujours manqué, et qui lui devenait plus nécessaire encore dans le
» siècle où nous entrions, je restai frappé de stupeur. Mes larmes allaient
» me trahir; je les dévorai, dans la crainte qu'on ne les imputât à un vif
» mouvement d'intérêt personnel; ma consternation ne parut que par
» mon silence, et je mis mon plan dans ma poche.

» Un aide de camp du consul me fit entendre ensuite que je m'étais
» peut-être découragé trop tôt, et que, si j'avais eu l'inspiration de donner
» à ma colonie agricole une *tournure militaire*, flattant ainsi les goûts du
» maître, j'aurais sauvé du moins une partie de mon projet ; on m'eût
» *donné un grade* qui aurait mis mon entreprise sous l'influence du dépar-
» tement *de la guerre*. Je ne sais pas jusqu'à quel point cette ouverture
» était fondée, et je n'ai pas été curieux de m'en éclaircir : modifier ainsi
» mon plan, c'eût été le dénaturer. Mon idée était simple : je voulais former
» des fermiers ; on ne voulait que des *soldats*. »

Il nous reste à chercher la somme des sacrifices qu'il convient à une nation de faire pour l'instruction.

CHAPITRE XXVIII.

Quelle est l'instruction dont il convient à une nation de faire les frais.

Les nobles, il y a trois siècles, ne regardaient pas le paysan comme fesant partie de leur espèce : ils avaient raison en ceci que le développement des facultés de l'homme, en fait un être d'un autre ordre ; mais ils avaient tort de se borner à mépriser une classe, au lieu de la tirer de son état d'abjection. Je dis qu'ils avaient tort, même dans leur intérêt ; car ce régime les retenait eux-mêmes dans une sorte de barbarie, ou du moins les empêchait de jouir de tous les avantages de la civilisation. Si un gentilhomme se plaignait des institutions qui ont amélioré le sort du tiers-état, je voudrais qu'il pût être transporté dans le manoir qu'habitait sa famille trois cents ans plus tôt, et qu'il fût obligé de partager le genre de

vie qu'elle y menait; il est probable qu'il s'y trouverait fort à plaindre.

La classe qu'on affectait de mépriser avait son excuse dans son abrutissement même. Reproche-t-on au cheval du fermier, d'ignorer les allures du manége? Beaucoup de progrès sans doute ont été faits dans cette classe; cependant, il est douloureux d'en convenir, la plupart des habitans de la partie la plus civilisée du globe, sont encore dans un état voisin de la barbarie. Les hommes n'y satisfont que les besoins les plus grossiers; ils n'ont, sur beaucoup de points, que des idées fausses, ou n'en ont point du tout. Ils ignorent les premiers principes des professions où ils sont entrés par hasard, et ne sont contenus dans les bornes du devoir, que par le danger d'en sortir. Ils ne conçoivent pas la possibilité d'une situation meilleure; et dans le désespoir d'y parvenir, ils ne prennent pas les moyens, ils ne font pas les efforts qui pourraient les y porter.

Parmi les hommes qui leur sont supérieurs en fortune comme en savoir, beaucoup s'imaginent qu'il est avantageux de les maintenir dans leur fâcheuse situation; et ceux mêmes, qui ne partagent pas cette fausse opinion, ne pourraient entreprendre de les en tirer, sans faire eux-mêmes des sacrifices disproportionnés à leur part de l'avantage qu'on en recueillerait. Ce qui n'est pas dans l'intérêt des particuliers, et ce qui est dans l'intérêt du public, doit être exécuté aux dépens du public. Il en est de cela comme des grandes routes. Nous avons vu qu'aucun particulier, ni même aucune compagnie de particuliers, ne peut y trouver assez de profits, pour en faire l'entreprise à ses frais; et que cependant les avantages qu'en retire une nation, sont infiniment supérieurs aux avances qu'exigent ces grands travaux.

Le premier pas, peut-être le seul indispensable pour civiliser les classes inférieures, est de leur enseigner la lecture, l'écriture et les premières notions du calcul[1]. Il n'en faut pas davantage pour les mettre en commu-

[1] Je ne me dissimule point les difficultés qui entourent ces études préparatoires. Nos langues, et surtout les fonctions des diverses classes des mots dont elles se composent, sont fondées sur une analyse métaphysique très déliée. Nous en avons beaucoup augmenté la difficulté par une orthographe irrégulière. L'arithmétique se compose de raisonnemens sur des quantités abstraites. Mais je crois que cette dernière étude du moins pourrait être rendue très-facile par des procédés qui tomberaient sous les sens. Comme, par exemple, en représentant les unités par des jetons. *Trois fois trois font neuf* est une abstraction, mais *trois paquets de trois jetons font neuf jetons*, est une vérité sensible.

nication avec le monde civilisé, et pour fournir aux talens qu'elles re
les moyens de se développer. Il convient de communiquer ces connais
élémentaires aux filles comme aux garçons, car elles n'en auro
moins besoin dans le cours de la vie ; et la moitié de notre espèce
qui dirige les premiers efforts de l'intelligence humaine, ne doit p
tenue dans un état d'infirmité morale qui rejaillit sur l'espèce entiè

La lecture, l'écriture et les premières règles d'arithmétique, p
être enseignées avant l'âge où l'enfant d'une famille indigente est
à l'aider du travail de ses mains ; surtout depuis les grands progrès
faits dans l'art de l'enseignement. J'ajouterai que la méthode de l
gnement mutuel, outre l'avantage qu'elle a d'instruire l'enfanc
l'affliger et la rendre malheureuse, a celui de lui donner des hal
extrêmement favorables à la société : et cet effet, l'expérience l'
confirmé.

Dans l'enseignement mutuel l'écolier paresseux et incapable n'obt
avancement, ni considération, sans que cela dépende du caprice du
et par la seule constitution de la chose. L'écolier qui *sait*, passe
celui qui *ne sait pas*, et celui-ci ne saurait passer devant l'autre
n'aurait rien à lui apprendre. Par là les élèves se forment à l'utile v
se rendre justice à eux-mêmes, de la rendre aux autres, et de ne c
absolument que sur leur mérite pour parvenir.

Dans les vieilles écoles où l'on ne sait fixer l'attention des enfans
des menaces et des punitions, le talent qu'il leur importe le plu
quérir, est celui de flatter leur pédagogue ; de là des habitudes d'hyp
et de bassesse : on dégrade leurs sentimens pour augmenter leur i
tion, et quelle instruction !

Dans les nouvelles écoles ils apprennent à employer tous leurs mo
l'oisiveté, mère des vices, leur est insupportable ; lorsqu'ils grand
ils trouvent aisément une profession, et les tribunaux n'entendent p
jamais parler d'eux.

L'homme qui sait lire et écrire peut tout apprendre ; et il parvien
tant plus aisément aux autres connaissances, qu'il y est initié p
livres élémentaires bien faits ; c'est-à-dire par des livres qui, dans
science, dans chaque art, en présentent les vérités fondamentales
gées dans l'ordre le plus favorable pour qu'elles s'éclaircissent mu
ment ; qui les présentent appuyées d'exemples et d'applications
développent et en fassent ressortir l'utilité. Mais les bons livres él
taires sont fort difficiles à composer, et la preuve en est qu'ils sont

vement rares. Ils exigent dans leur auteur une connaissance profonde e toutes les parties de la science dont il enseigne les principes. Sans cela omment parviendrait-il à les arrânger, à les coordonner à leur plus grand vantage, et à n'avancer jamais aucun principe élémentaire qui puisse tre infirmé par un examen plus approfondi du sujet? A ces qualités, auteur d'un bon livre élémentaire doit joindre l'art de se mettre à la portée es commençans. Il faut qu'il prévoie les difficultés qui s'offrent à leur prit dans chaque sujet, pour lever précisément celles-là et non les aues. Son style doit être simple et surtout clair, sans cesser d'être concis; , il n'est rien de si difficile que d'être à la fois clair et concis.

Les sommités des sciences sont de peu d'usage dans la vie ordinaire lles ne servent qu'à confirmer et coordonner les principes élémentaires, s seuls dont on ait besoin dans les applications que les arts font des sciences ıx besoins de l'espèce humaine. On se fait difficilement une idée des eureux effets qui résulteraient pour une nation d'une foule d'ouvrages étachés qui ne contiendraient que des notions justes, nettement exprimées, et à la portée de toutes les intelligences, sur les premiers principes e tous les arts et de toutes les sciences. Chacun se procurerait à peu de ais les notions fondamentales les plus utiles dans la profession qu'il aurait nbrassée; nul autre moyen ne contribuerait plus efficacement à la diffuon des lumières.

Malheureusement il n'y a ni assez de gloire, ni assez de profit, à composer un bon ouvrage élémentaire, pour engager les hommes d'un grand érite et d'un grand talent à s'en occuper [1]; ce serait donc faire un trèstile emploi des honneurs et des richesses dont l'état dispose, que de récomenser avec munificence les auteurs des bons livres élémentaires et d'en ıultiplier les exemplaires. Il ne faudrait pas proposer des prix; un prix eut être remporté par un ouvrage médiocre quand il ne s'en présente as de meilleur, et l'encouragement cesse du moment que le prix est ccordé. D'ailleurs les connaissances humaines ne sont jamais stationaires. L'ouvrage le meilleur pour le moment où il est composé, peut evenir très-imparfait vingt ans plus tard. Il vaut mieux, je crois, que la ce reste constamment ouverte, et que l'état, après avoir récompensé le

[1] On peut dédaigner les vérités communes lorsqu'elles ont peu d'imporınce; mais rien de ce qui a de grandes conséquences n'est méprisable. Kepler n'est pas déshonoré pour avoir fait des almanachs de Nostradamus à la ›ur de Rodolphe II.

premier écrivain de son époque dans ce genre ingrat, ait toujours une autre couronne prête pour celui qui le surpassera. Le gouvernement après avoir de cette manière acquis le manuscrit d'un livre élémentaire, le cèderait à un libraire sous la condition de ne pas le vendre au-dessus d'un prix modique fixé d'avance.

Passé ces premiers sacrifices en faveur des fondemens de toutes nos connaissances, je suis tenté de croire qu'un gouvernement qui ne contribuerait en rien à propager des erreurs et à fausser la rectitude naturelle de l'esprit humain, aurait peu d'efforts à faire pour favoriser ses progrès ultérieurs. Aux premiers degrés de la civilisation, l'enseignement n'est pas encore assez important, pour devenir l'occupation exclusive d'une profession particulière. Les hommes âgés communiquent aux plus jeunes ce qu'on leur a appris, ou ce qu'ils ont recueilli par eux-mêmes. Mais une fois que les peuples ont secoué la barbarie des premiers âges, qu'ils sont plus nombreux, et qu'ils ont plus d'idées, il se partagent les fonctions utiles de la société ; toutes les familles pourvues de quelque aisance, jalouses de procurer à leurs enfans des moyens de vivre en exerçant une profession, font les frais de leur éducation. Il devient possible de réunir assez d'élèves dans des institutions particulières, pour que les fonctions d'instituteur deviennent lucratives. Certaines personnes se vouent à l'emploi de recueillir les connaissances éparses dans la société. On en forme des corps de doctrine. Les jeunes gens eux-mêmes suivant les dispositions de leur esprit, suivant les progrès de l'âge, sentent à leur tour le besoin de devenir maîtres de leur sort et chefs de famille. Ils aspirent à acquérir les connaissances qui seules peuvent assurer leur avenir ; l'instruction prospère, pourvu que des intérêts sinistres ne viennent pas s'interposer entre l'homme et la vérité [1].

On a cru trop souvent que l'étude n'était bonne qu'à occuper l'esprit du jeune âge, et à donner à son activité un aliment sans danger. On regardait l'instruction comme un accessoire. On voulait seulement qu'elle fût conforme aux institutions établies, quelque défectueuses qu'elles fussent. L'étude des langues suffisait à des vues aussi étroites, et surtout celle des langues mortes, qui, ayant été parlées par des peuples dont les croyances et les institutions ne nous étaient pas applicables, ne portaient aucun om-

[1] J'entends par *intérêts sinistres*, ceux qui portent préjudice à un droit légitime, au bien public.

brage aux abus existans. De là ces colléges, écoles de pédantisme, monumens encore debout de l'infériorité de nos ancêtres dans les connaissances utiles, qui n'étaient propres qu'à donner à la jeunesse des connaissances de mots plutôt que de choses, et pour nous servir de l'expression de Montaigne, *une suffisance livresque*, de laquelle sont nés (surtout par l'importance exagérée donnée à la théologie et à la jurisprudence) beaucoup plus de maux qu'on ne croit. Il fallait des progrès très-récens pour que nous fussions avertis que le bien-être de la société repose sur des connaissances positives, que les sciences positives sont le fondement de toutes nos connaissances utiles, et que ces sciences (sans sortir des vérités susceptibles de preuves directes) sont si étendues que la vie la plus longue est trop courte pour les embrasser.

Quoi! l'on s'est occupé de nous faire perdre des instans si précieux sur des rudimens, quand le vaste sujet des connaissances humaines, quand l'univers s'ouvrait à nos yeux! Des docteurs ont entrepris de nous faire comprendre ce qu'ils n'entendaient pas eux-mêmes; et l'on a regardé cela comme de la science! Non, ce ne sont pas là les moyens d'instruction qui conviennent à notre siècle, et qui peuvent nous mériter l'approbation des siècles futurs. Dorénavant on étudiera mieux la nature des choses physiques et morales, et l'humanité recueillera de précieux fruits de ces études.

On voit que je n'attache pas un grand prix à l'éducation des colléges et à l'échafaudage des universités. Mieux vaut cent fois la liberté qui favoriserait l'établissement d'une foule d'institutions particulières où l'on s'occuperait de toutes les connaissances applicables à la vie sociale; et dans quelques-unes plus spécialement des connaissances favorables à certaines professions, à l'agriculture, aux arts, au commerce. Les familles et les individus auraient le choix de celles de ces institutions qui conviendraient à leurs projets. De la manière dont l'instruction publique est organisée en France, et, je le crois, dans la plupart des états de l'Europe, elle tend à multiplier dans les professions lettrées, plus d'individus que ces professions n'en peuvent nourrir [1].

Ce n'est pas seulement un mal pour eux-mêmes; c'en est un pour la société. Beaucoup d'entre eux ne pouvant subsister de leur état, n'ont d'autres ressources que de vivre aux dépens du public. On fait un besoin de l'intrigue et des places. Les écoles de droit, en multipliant les gens de

[1] Tel est l'inconvénient des bourses, des places gratuites, données dans les colléges, les séminaires et autres établissemens d'instruction publique.

loi, multiplient les hommes qui ne peuvent subsister que de procès, et qui prospèrent d'autant plus qu'il y a plus de contestations parmi les citoyens ; les hommes qui sont intéressés à compliquer la législation, pour que le droit paraissant incertain, chaque partie puisse se flatter d'obtenir un jugement qui lui soit favorable, et se laisse entraîner à pousser les procès aussi loin que la chicane peut les conduire.

L'art de la chicane a ceci de funeste pour la société, qu'il excite dans l'âme deux sentimens très-antisociaux : la cupidité qui cherche son profit aux dépens d'autrui, et la vanité qui s'opiniâtre à constater qu'elle n'a pas tort. Quand l'envie de gagner s'adresse à l'industrie, elle peut être innocente : là le profit résulte d'une valeur réellement créée et qui ne coûte rien à personne ; mais la chicane ne produit rien ; elle ne fait gagner personne à moins de faire perdre quelqu'un.

En voyant deux à trois mille élèves journellement endoctrinés dans les écoles de droit de Paris, on se demande si les lois en seront moins nombreuses et moins compliquées, les procès plus tôt vidés, les frais plus légers, les injustices moins criantes, les droits des citoyens mieux défendus. L'art si dangereux de soutenir le *pour* et le *contre*, de moins considérer le fond des discussions, le bon sens, l'équité naturelle, que les moyens de droit, donne à ceux qui l'ont pratiqué, et que le ciel a pourvus d'une conscience large, quelque facilité pour parler, non en faveur du bien et du juste, mais dans le sens du client qui les paie ; et quand ce client se trouve être un prince, ou un parti qui opprime et dépouille le pays, ces mêmes hommes se trouvent préparés à défendre la plus mauvaise cause, à donner des motifs plausibles aux mesures les plus funestes, et à justifier de véritables iniquités. Dans les publiques dissensions de la France, si l'ordre des juges et des avocats a vu briller plusieurs beaux caractères, combien de légistes dans les tribunaux et dans les assemblées délibérantes ne sont-ils pas devenus les organes du mauvais droit, du mauvais sens et des mauvaises intentions!

Les défenseurs des écoles de droit supposent qu'il est fort nécessaire de former des sujets propres à remplir les fonctions publiques. Eh! qu'on n'admette aux fonctions publiques que les sujets qui se trouveront propres à les remplir, et les candidats acquerront plus sûrement à leurs frais toutes les qualités qui font même les grands ministres [1].

---

[1] On a prétendu que les écoles de droit ne coûtent rien au trésor public.

Les frais que fait l'état en faveur des élèves qui se destinent à l'art de guérir, sont un peu plus justifiables. On veut éviter que les malades ne périssent victimes de l'impudence des charlatans; mais qu'on y prenne garde : échappe-t-on au danger qu'on redoute? Les bons médecins empêchent-ils les charlatans de faire des dupes? Je crains que non [1]. Les personnes mêmes d'une classe plus relevée, qui peuvent aisément consulter des praticiens habiles, consultent trop souvent des hableurs. Pour leur échapper, il faut des lumières plus généralement répandues, non parmi ceux qui entreprennent de guérir, mais parmi ceux qui ont besoin d'être guéris. Je tiens d'un médecin philosophe, que l'on rencontre très-peu de malades qui soient en état de raisonner sensément sur leur mal.

Si des diplômes de docteur paraissent une garantie nécessaire au public, aux hôpitaux, aux armées, faut-il nécessairement qu'ils soient délivrés dans des écoles publiques? Serait-ce un paradoxe d'avancer au contraire que les écoles sont de mauvais juges du mérite des candidats? Leurs professeurs ne jugent que sur les doctrines qu'ils ont enseignées. On sait que dans les écoles Aristote avait plus de crédit que Galilée. Newton voyait les universités anglaises enseigner les tourbillons de Descartes long-temps après qu'il avait publié ses Élémens de physique. Pour être reçu docteur,

---

que l'université suffit à payer ses frais; mais l'obligation qu'elle impose de suivre ses études, les rétribuuions qu'elle fait payer même aux pensionnaires des pensionnats particuliers, les droits qu'elle prélève sur les inscriptions, les examens et les dégrés, et en général toutes les recettes qu'on lui attribue, ne sortent-ils pas de la bourse des citoyens? Par la plus malheureuse des conceptions, Bonaparte, en fondant son université, en a fait supporter les frais aux parens qui confient leurs enfans à des pensionnats particuliers, c'est-à-dire qu'on a fait payer une mauvaise instruction privilégiée à ceux qui sont intéressés à en avoir une bonne sans frais pour l'état; et l'on a condamné les pères de famille à une amende proportionnée au nombre d'enfans qu'ils ont à nourrir et qu'ils veulent faire instruire !

[1] J'ai connu une grande manufacture à laquelle était attaché un médecin aussi recommandable par sa modestie et sa douceur, que par son habileté. Il était chargé de visiter les ouvriers malades; il s'acquittait de ce soin avec zèle et gratuitement pour les ouvriers : cependant la plupart d'entre eux consultaient en secret un saltimbanque homicide dont ils étaient obligés de payer les visites et les médicamens.

il fallait ignorer des vérités et se trouver capable seulement d'enseigner des erreurs. Ce fut dans un pays alors étranger à l'Angleterre et affranchi de ses réglemens, ce fut en Écosse, que l'on commença l'enseignement de la physique de Newton [1].

On croit que l'état a besoin de quelques écoles spéciales destinées à former des sujets pour certains services publics, comme l'École polytechnique, celle des mines, celle des ponts et chaussées. Que l'on n'admette dans ces différens services que des hommes capables, et ils sauront trouver les moyens de devenir tels. Il s'établira des écoles où ils acquerront le savoir qu'on exigera d'eux; et ces écoles libres auront tous les avantages qui naissent de la concurrence et de l'émulation [2]. Une place étant acquise dans les services publics aux élèves qui ont subi des examens dans les écoles privilégiées, ils n'ont d'autres efforts à faire que de bien répondre. La mémoire est la seule faculté qui décide de leur succès, tandis qu'il serait à désirer que ce fût *leur capacité dans les applications,* la seule que réclame le service de l'état comme celui des particuliers [3].

---

[1] Dugald Stewart, *Histoire des Sciences*, tome II, page 336.

[2] Les communes pourraient donner aux études un encouragement peu coûteux, en élevant aux frais du public des amphithéâtres ouverts à l'enseignement libre. Les villes obtiendraient quelque éclat par des monumens de ce genre, et il s'établirait entre elles une sorte de concurrence pour attirer des professeurs fameux. Le rôle utile de l'administration se bornerait à y maintenir le bon ordre, et à prévenir les scènes scandaleuses des universités d'Allemagne.

[3] Sur le grand nombre d'élèves qui sortent tous les ans de l'école polytechnique, on est surpris de voir combien il s'en trouve peu qui aient su former ou conduire avec succès des entreprises particulières. On en a vu qui, après avoir subi de brillans examens, ont échoué complètement dans leurs travaux. S'ils ont rendu si peu de services à eux-mêmes, ou aux compagnies qui ont mis leurs talens à l'épreuve, on peut supposer que les services rendus à l'état à la suite de la même instruction, n'ont pas été plus réels. J'ai déjà eu occasion de prouver que les notions élémentaires, mais justes, étaient les plus utiles dans les applications [*]. Convient-il à l'état de payer doublement des services de ce genre; d'abord par les frais considérables que lui coûte l'instruction de l'élève, et ensuite par son traitement quand il devient fonc-

[*] Voyez le *Catéchisme d'Économie politique*, quatrième édition, la note 51.

Adam Smith ne pense pas que les frais du culte doivent être payés par l'état. Il n'est aucun genre de vérités, dans aucune science, sur lesquelles on soit moins d'accord que sur les dogmes religieux. Ce qui est une vérité constante aux yeux d'un catholique romain, est une honteuse idolâtrie aux yeux d'un protestant; et les dogmes du protestantisme sont, dans l'opinion d'un catholique romain, une abominable hérésie. Si l'on admet qu'aucun des deux ne peut, sans injustice, imposer de force sa croyance à l'autre, on ne peut pas soutenir que les sectateurs de l'une de ces deux religions, puissent avec justice faire payer aux sectateurs de l'autre, l'enseignement des dogmes qu'ils ont en horreur.

Cette opinion est beaucoup moins contraire qu'on ne le croirait à celle qui attache une extrême importance à l'enseignement religieux en général. Smith a très-bien prouvé qu'un clergé richement doté aux dépens de l'état, propage ses dogmes avec beaucoup plus d'indolence que les ministres d'un culte qui n'est salarié que par ses sectateurs. Il remarque qu'il y a beaucoup moins de zèle et de foi chez les anglicans, que chez les méthodistes et les autres sectaires des communions dissidentes qui paient leurs ministres. La foi catholique est beaucoup plus vive en Irlande, où l'état non-seulement ne paie pas les prêtres catholiques, mais les persécute, qu'en France où le trésor public, celui des départemens, et celui des communes, concourent pour leur distribuer tous les ans, sous différentes formes, en comptant le casuel, une somme que quelques publicistes n'ont pas craint de porter à cent millions [1].

L'établissement sacerdotal lui-même, n'étant qu'un développement de l'enseignement religieux, ne devrait pas, par les mêmes raisons, être soutenu aux frais de l'état. La belle et florissante république des États-

tionnaire public? Ne vaudrait-il pas mieux que l'état ne payât que les talens éprouvés, de quelque façon qu'ils se fussent formés? Il pourrait les payer beaucoup mieux qu'il ne fait et il dépenserait beaucoup moins.

[1] Ils comprennent pour beaucoup dans leurs évaluations, les traitemens que les administrations départementales, et celles des communes, ajoutent aux sommes du budget. Il convient d'y comprendre également les palais fournis aux évêques, les presbytères fournis aux curés, et le casuel du clergé depuis la location des chaises dans les églises, jusqu'aux subventions payées au pape. La compagnie des pompes funèbres à Paris est obligée de donner aux églises 72 1/2 pour cent de toutes ses recettes brutes. Aussi est-elle obligée de mettre beaucoup de mesquinerie dans ses pompes.

Unis d'Amérique, s'est parfaitement bien trouvée d'avoir laissé entièrement les frais des différens cultes, sans exception, à la charge de ceux qui les professent.

CHAPITRE XXIX.

Des essais dans les arts.

Nos connaissances scientifiques (dont les arts ne sont, ainsi qu'on l'a vu, que des applications utiles) ont pour bases les observations et les expériences des savans; mais indépendamment des expériences qui servent de fondement à l'art. L'homme qui possède le plus complètement la physique végétale, s'il voulait se mettre à cultiver son bien avant d'avoir recueilli un grand nombre de connaissances pratiques, ferait probablement un assez mauvais cultivateur. J'en dirais autant d'un profond mécanicien qui voudrait se mettre à la tête d'un art mécanique. Le meilleur calculateur, s'il n'appelle l'expérience à son secours, échouera dans ses calculs appliqués aux arts. Aucun calcul jusqu'à présent n'a pu nous apprendre quelles corrections il faut faire à l'effet présumé d'une machine en raison des frottemens, en raison de l'inertie des masses, du peu de flexibilité des cordes. La ténacité du fer, du bois, des autres corps, ne nous sont connus que par des essais, etc.

Les progrès d'un art sont le résultat d'une foule de découvertes dont quelques-unes se perdent dans la nuit des temps et qui se transmettent de générations en générations. Beaucoup de préjugés, de pratiques oiseuses, et même nuisibles, se transmettent en même temps, et nous en avons de beaux restes, témoin les routines suivies dans les campagnes, dans les petites villes, et en général dans les pays où de bonnes méthodes d'observation et de saines lumières n'ont pas pénétré. Il y en a de si ridicules que nos neveux n'y voudront pas croire, à moins que des curieux ne prennent soin de conserver des exemplaires de ces vieux almanachs où l'on voit de quels préceptes se nourrit encore la crédulité des campagnes.

La grande révolution opérée dans les sciences depuis Bacon et Galilée, et qui a rendu nos connaissances plus sûres en ne les fondant que sur des expériences bien faites et concluantes, devait être suivie de très-grands progrès dans les arts, et l'a été en effet. Les inventions et les perfection-

nemens qui n'ont pas deux siècles de date dans l'industrie, sont immenses et ne cessent de frapper d'étonnement tous ceux qui ont eu quelque occasion de les observer et qui en sentent la conséquence. De ces perfectionnemens les uns sont dus au hasard, ainsi que d'autres plus anciens; ils ont même été plus nombreux qu'auparavant, parce que les arts étant plus cultivés, les chances du hasard ont été plus multipliées. Les autres sont dus aux recherches, aux expériences, aux essais des artistes.

Parmi les essais que l'on fait dans les arts les uns sont peu importans, se font et se renouvellent dans les ateliers, et accroissent graduellement le domaine de l'art. Un ouvrier cherche à se préserver d'un inconvénient qui, dans le cours de son travail, se représente à tout moment, et il y parvient quelquefois d'une manière fort heureuse; un autre s'avise d'un procédé nouveau qui lui réussit; la connaissance se propage d'un atelier dans l'autre, et l'art s'en enrichit. Ce n'est que depuis peu d'années qu'on a découvert l'usage que l'on peut faire du charbon d'os pour le raffinage du sucre. Depuis ce temps, le résidu des manufactures d'ammoniaque, que l'on ne croyait bon qu'à répandre sur les chemins, a pu s'employer avec beaucoup d'avantage; il a remplacé des matières plus coûteuses; il accélère la clarification, et nous permet actuellement d'acheter du sucre blanc à 10 ou 12 pour cent meilleur marché qu'il ne nous coûterait, toutes choses d'ailleurs égales.

D'autres essais sont très-importans par rapport aux résultats qu'on s'en promet, mais ils ont exigé des recherches longues et difficiles, des tâtonnemens, des pertes de temps et de matières d'un grand prix. Le rouleau pour imprimer les toiles peintes d'une manière continue et avec une admirable régularité, est une des plus profitables découvertes de notre temps; mais on y a dépensé des sommes énormes, et avant qu'il ait passé dans la pratique, il a ruiné plusieurs personnes.

On entend peu parler des tentatives qui échouent; elles sont toujours plus nombreuses que les tentatives qui réussissent; et quand elles ont réussi, elles ne tardent pas à devenir la proie de concurrens adroits, et finalement c'est le public seul qui en profite. Chacun des manufacturiers qui travaillent maintenant le coton, depuis que les procédés en sont connus de tout le monde, ne gagne pas davantage que les autres manufacturiers, *cæteris pariter*; mais le public y a gagné de jouir à très-bon marché d'une multitude de tissus de coton, auparavant inconnus.

De ces deux observations: l'une qu'il y a beaucoup de recherches infructueuses, l'autre que lorsqu'elles ne le sont pas, l'inventeur n'est pas

celui qui profite le plus de son succès, nous pouvons tirer cette conséquence qu'il y a une sorte de duperie à se livrer dans les arts à des essais dispendieux ; quelques-uns ont des suites heureuses [1], mais il en est d'autres qui causent chaque jour la ruine de beaucoup de gens.

Si c'est le public qui définitivement doit faire son profit des plus heureuses découvertes, il est permis de croire que ce n'est pas une injustice que de lui faire supporter dans l'occasion les frais des tentatives hasardeuses au moyen desquelles on est quelquefois obligé de les acheter. C'est-à-dire qu'il n'est pas contraire à l'équité naturelle que ce soit le gouvernement, administrateur de la fortune publique, qui les paie. Tout ce dont le public serait en droit de se plaindre, serait que cette branche de l'administration fût confiée à des hommes trop peu éclairés pour apprécier l'importance d'une découverte ou l'ineptie d'un moyen proposé, ce qui livrerait constamment le public à des dépenses sans objet, à une perte purement gratuite.

Ce n'est donc point ici le cas d'opposer cette maxime que le gouvernement ne peut pas se mêler avantageusement de la production. Dans les essais, il ne s'agit pas de produits proprement dits ; il s'agit de multiplier seulement les moyens de produire, de répandre l'instruction qui est peut-être le plus puissant de tous. « Dès qu'on est intéressé, dit Bacon, à découvrir le secret d'une cour étrangère, manque-t-on d'argent pour » mettre les espions en campagne? Pourquoi donc regretter les frais de » l'expérience lorsqu'il s'agit de dévoiler les mystères de la nature, souvent plus importans au bien du commerce et de l'état? »

Dans l'agriculture les essais consistent en des tentatives pour introduire soit de nouveaux procédés de culture, des méthodes nouvelles ; soit de nouveaux végétaux. C'est par des essais qu'on est parvenu à se convaincre que pendant les années de jachères, c'est-à-dire les années où l'on croyait indispensable de laisser reposer les terres à blé, on peut leur faire donner des produits d'un autre genre, qui, loin de les épuiser, ameublissent le sol et nourrissent des bestiaux qui l'engraissent.

---

[1] Dans un siècle où tout se constate, où tout s'écrit et se conserve, les inventions heureuses éternisent le nom de leurs auteurs. Les métiers *à la Jacquart* consacrent le nom de l'homme auquel on doit un des plus grands perfectionnemens que l'on ait introduits dans la fabrication des étoffes de soie. Le bleu *Raymond* consacre de même le nom de celui qui a inventé la préparation de cette couleur.

Nous devons à des essais la plupart des fruits et des légumes qui varient nos alimens, et surtout cette pomme de terre qui vaut une augmentation de plusieurs millions d'habitans à tous les pays qui la cultivent. Le nombre de nos arbres forestiers a doublé depuis un demi-siècle, par les essais qu'on a faits pour les acclimater. D'autres essais, avec le temps, nous enseigneront les moyens de couvrir de récoltes des parties de la France encore à peu près incultes, telles que la Sologne, les landes de Bordeaux, les dunes ou montagnes de sables qui surchargent plusieurs des côtes de l'Océan.

Une des grandes difficultés dans les essais agricoles, naît de la longueur des expériences. La succession des saisons embrasse une année entière : chaque essai, en supposant même que la meilleure saison ne se trouve pas tout-à-fait contraire, prend une année. Quand une méthode de culture ou un genre de produits ne réussissent pas cette année, il faut attendre la suivante pour le renouveler; ce qui, outre le temps, la façon et le capital perdus, fait perdre la rente de la terre pendant un an. Si l'on veut faire à la fois l'essai de plusieurs procédés différens, il faut un terrain plus vaste; il le faut surtout, quand les tentatives agricoles doivent être faites dans des natures de sol et des expositions diverses.

Arthur Young trouvant que l'agriculture de la France était susceptible d'immenses bonifications, proposa d'y établir des fermes expérimentales, uniquement consacrées à des essais. « Le gouvernement, dit-il, devrait » répandre l'instruction, non en fesant rédiger des mémoires, mais en » établissant une ferme dans chacun de ces grands districts qui ont besoin » d'améliorations. Il faudrait que les moyens de culture qu'on y mettrait » en usage, fussent non-seulement conformes aux notions les plus récen- » tes, mais qu'ils pussent être imités par toutes sortes de cultivateurs, par » les pauvres comme par les riches. Une grande ferme prise dans des ter- » rains vagues en Bretagne, une autre en Anjou, une troisième dans la » Sologne, une quatrième dans le Bourbonnais, et une dernière en Guyenne, » pourraient suffire. Si ces fermes étaient cultivées suivant les bons prin- » cipes éprouvés ailleurs; si l'on commençait par y multiplier les moutons » et le gros bétail, en les nourrissant pendant l'été avec des pâturages, » pendant l'hiver avec des fourrages; si l'on n'y semait du blé qu'après » avoir acquis la certitude qu'il peut y donner des épis dignes du sol et du » climat de la France, c'est-à-dire dix grains pour un (ce qui est possible » sur ces terrains perdus), au lieu d'en donner cinq ou six pour un (ce

» qui est le produit commun des terres de ce royaume); je dis que de telle
» améliorations seraient solides, immenses et durables [1].

On a formé d'après ces conseils des fermes expérimentales auxquelle certainement on a des obligations, comme d'avoir propagé les *mérinos* en France; mais combien ne laissent-elles pas à désirer quant au but indiqu par Arthur Young! Elles n'ont point été établies comme il le voulait, dan les provinces retardataires; et de plus, on a voulu en obtenir des produit au lieu de leur faire produire de l'instruction. La chose proposée par Ar thur Young est encore à faire.

Ce voyageur se moque beaucoup des instructions écrites répandues pa les gouvernemens, parce que d'ordinaire elles sont rédigées par des homme de cabinet; ce qui fait que lorsque les hommes de pratique veulent le suivre, ils sont arrêtés par des difficultés que n'ont pas rencontrées leur auteurs. Ceux-ci sont trop portés à conclure du particulier au général, e à s'imaginer que l'on peut conduire de grandes exploitations comme d petites expériences. Cependant si chaque directeur d'une ferme établi sur le plan proposé par Arthur Young lui-même, était dans l'obligatio d'imprimer chaque année un extrait d'un journal de ses travaux; d' rendre compte en peu de mots et en termes simples, de ses motifs pou faire un essai, de la manière dont chaque essai a été conduit et du résult qu'il a eu; on ne saurait douter que ce ne fût une instruction très-pré cieuse, et qui aurait de plus l'avantage de mettre les gens instruits et l gouvernement à portée de juger de la capacité des directeurs de ces éta blissemens: de semblables directions ne pourraient pas être données la faveur plutôt qu'au mérite; car les bévues ou la mauvaise administr tion du directeur, seraient alors remarquées de tout le monde.

Dans les manufactures, les essais, en général, ne sont pas si longs qu dans l'agriculture: quelques-uns sont susceptibles d'être faits en petit d'être renouvelés à peu de frais; aussi les progrès de l'industrie manufa turière ont-ils été plus rapides et plus variés que ceux de l'agricultur Cependant combien de grandes manufactures, de grands bâtimens, e

---

[1] Tome II, page 97 de l'édition anglaise. On voit que, selon cet agricult pratique, il vaut beaucoup mieux avoir plusieurs fermes expérimentales s tuées dans divers terrains et dans divers climats, qu'une seule grande ou m me un petit nombre de grandes, comme le gouvernement français l'a souve projeté.

machines compliquées, de fourneaux, d'alambics dispendieux, entrepris sur des indications que l'on croyait sûres, ont été abandonnés après avoir beaucoup coûté! L'exécution en grand d'un procédé qui n'a été éprouvé qu'en petit, est toujours une expérience plus ou moins hasardeuse. Une petite machine ne nous dit point ce qui résultera d'une grande machine construite exactement sur le même plan, et nous ne savons complètement quel en sera l'effet qu'après l'avoir éprouvée pendant un temps assez prolongé.

Il n'est pas douteux que des expériences entreprises aux frais du gouvernement, et qui ne seraient au fond que des appendices de celles qu'on fait pour l'avancement des sciences, ne fussent dans bien des cas d'un grand service aux manufactures.

Dans l'industrie commerciale les essais sont également ruineux pour les particuliers. Un négociant part pour l'Amérique avec une pacotille ; il emporte autant qu'il peut des marchandises dont il suppose la vente facile dans les pays où il doit aborder ; mais s'il essaie de porter quelques articles sur le débit desquels on n'ait aucune expérience, sa tentative n'est fondée que sur la présomption de l'utilité que ces produits pourront avoir dans ces pays lointains ; et sa présomption peut être déjouée par l'événement.

Les essais de ce genre seraient excessivement dispendieux et incertains, si l'on devait armer des navires et entreprendre de longs voyages, uniquement pour tenter de nouveaux commerces, pour se lier avec des nations lointaines ; pour connaître leurs besoins, leurs produits, et établir des échanges. Une fois les relations établies, tout le monde y viendrait prendre part. Les premiers aventuriers feraient tous les frais, courraient tous les risques, et ne recueilleraient qu'une faible partie des avantages. Il ne faut donc pas être surpris que presque tous les voyages de découvertes se fassent aux frais des gouvernemens. De tous les gouvernemens, celui qui fait le moins d'avances en faveur de l'industrie, le gouvernement anglais, est celui qui fait le plus de dépenses en découvertes. Ce qui contredit, au moins à cet égard, l'assertion qu'il se borne à protéger les efforts des particuliers sans les provoquer. Un voyage de découvertes est une véritable avance dont les particuliers retirent les fruits. Les végétaux et les animaux que les voyageurs lointains rapportent et cherchent à naturaliser dans leur patrie, peuvent passer pour des résultats d'essais agricoles ; de sorte qu'un grand voyage est à la fois un progrès pour les sciences, et un essai pour l'agriculture et pour le commerce.

Les Anglais s'autorisent de la prépondérance dont leur marine a joui

jusqu'à présent, pour écarter des contrées qu'ils ont découvertes, les commerçans des autres nations. Ils se sont même opposés à la pêche des phoques dans les parages qui entourent la Nouvelle-Hollande, quoique cette cinquième partie du monde ait été découverte par les Hollandais, et que des navigateurs français aient exploré les premiers une grande partie de ses côtes et de ses iles. C'est une prétention insoutenable autrement que par la force. Le monde appartient également à tous les hommes, et ils ne peuvent raisonnablement prétendre à aucune possession exclusive si ce n'est sur les parties où ils ont fondé des établissemens à demeure.

Par la même raison les Russes n'ont aucun droit sur la côte nord-ouest de l'Amérique. Il est ridicule que des hommes qui vont pour chasser des phoques ou des loutres marines, commencent par se pourchasser entre eux.

CHAPITRE XXX.

Des Académies.

Les vérités difficilement accessibles des sciences, ne deviennent utiles au public que par leurs applications. Jusque-là elles ne sont la source d'aucun revenu ; car un revenu ne saurait se trouver ailleurs que dans l'application de nos connaissances à nos besoins. Les hautes vérités pourraient n'être jamais découvertes, la société perdrait les applications possibles que l'avenir peut suggérer, si un petit nombre de savans ne se livraient exclusivement à l'investigation des faits et des vérités que présente la nature, et ne les recueillaient sans autre but que de les constater. La société peut favoriser ce genre de recherches en assurant quelque récompense aux savans, et en leur offrant de faciles moyens de se communiquer leurs observations et d'en découvrir ainsi la liaison et les conséquences.

De là peut se déduire l'utilité des académies. Si l'avantage que la société en retire est incertain, la dépense qu'elle fait à cette occasion n'est pas considérable ; car les encouragemens véritablement utiles qu'elle distribue de cette manière, si les abus ne s'en mêlent pas, portent nécessairement sur un bien petit nombre d'hommes.

Je donne le nom d'abus aux sacrifices que fait la société, sans obtenir la fin qu'elle se propose. Depuis deux cents ans que nous avons des académies en France, on s'est plaint de leur médiocrité et du peu d'éclat qu'elles ont

eu. On les a accusées d'être plus amies du pouvoir qui distribue des grâces, que de la vérité qui n'a rien à donner ; de préférer aux routes nouvelles qui ne sont pas exemptes de dangers, les chemins battus où l'on ne risque pas de se compromettre. On a dit que le respect des convenances était à leurs yeux le premier des mérites, et que ce mérite est à la portée des esprits les plus vulgaires ; on les a accusées en conséquence de se recruter de médiocrités. « Quand les académies, a dit Champfort, ont admis un homme de génie, il a presque toujours été rapetissé. » Rarement un ouvrage original est sorti de leur sein : un académicien est obligé à trop de circonspection pour qu'il puisse faire usage, en tout temps, du langage franc, et quelquefois austère, qui est celui de la vérité.

Ces reproches, fondés en partie, n'ont pas toujours été mérités, et il n'est peut-être pas impossible de prendre assez de précautions pour qu'ils le soient moins encore. Voyons d'abord quelles sont les fonctions qui ont été attribuées aux corps savans ; ensuite nous chercherons, suivant notre habitude, dans la nature de l'homme et des sociétés, les moyens propres à obtenir les avantages qu'on en peut attendre.

Je ne m'arrêterai pas aux motifs qui firent instituer les premières académies. En Italie, elles eurent pour objet de favoriser l'intelligence des écrits de l'antiquité, et de perfectionner la plus belle des langues modernes. Sous ces deux rapports elles furent utiles, et l'on ne peut douter que la civilisation ne leur ait quelque obligation. Elles ont depuis cultivé les sciences physiques et mathématiques avec quelque succès ; mais du reste les institutions politiques et sacerdotales qui se sont emparées de ce beau pays, les ont privées de toute énergie et les ont réduites à s'occuper des mots plutôt que des idées.

En France, l'académie française eut une noble origine : l'indépendance ; malheureusement elle fut protégée par Richelieu, et quoique le pouvoir en ait fait souvent, depuis, une école de servilité, la culture des lettres et le caractère national ont toujours tendu à lui rendre sa dignité.

Des lois raisonnables avaient fait justice de l'académie des inscriptions et belles-lettres, honteux monument de gloriole et de flatterie, auquel le règne de Napoléon a rendu l'existence. On a voulu lui donner une apparence d'utilité en y rattachant la culture des langues savantes et des antiquités ; mais cette utilité se borne à bien peu de chose. Nous avons laissé les anciens bien loin de nous dans tous les arts utiles et dans toutes les sciences. Le nombre de nos connaissances, et même de nos idées, s'est tellement accru, chaque science est devenue si vaste, il y a tant de choses

nouvelles à apprendre, qu'il est permis de regretter le temps et les efforts que l'on consacre à tirer de l'oubli des faits et des noms qui méritent d'y rester[1]. Les langues anciennes ont rendu des services aux nôtres, qui désormais sont formées, et qui ne peuvent s'enrichir et se perfectionner qu'en suivant leur propre génie. Le grec et le latin font les délices de ceux qui cultivent les lettres. J'en conviens ; mais la musique fait aussi les délices de ceux qui l'ont apprise avec succès. De vains amusemens eux-mêmes, les échecs et le billard, font les délices de ceux qui savent ces jeux là. Est-ce une raison pour employer à les apprendre les cinq ou six plus belles année de notre courte existence, et de leur consacrer des institutions nationales ? Il y a sans doute de l'esprit de routine et du préjugé dans l'importance que l'on met aux études classiques ; mais j'aime qu'on les cultive comme connaissances de luxe, et comme étant la source des plaisirs les plus délicats et les moins dangereux.

Je doute que les académies des beaux-arts contribuent beaucoup à leur perfection. Les académies ne font pas les grands maîtres. Les arts d'agrément contribuent aux plaisirs, quelquefois à la fortune, et même à la gloire de ceux qui les cultivent. Ces motifs suffisent à leur encouragement. Une nation qui attire dans cette carrière un trop grand nombre d'élèves, ne fait rien pour sa prospérité[2] ; et il est douteux qu'elle rende service aux élèves eux-mêmes.

Nous avons vu, messieurs, quels secours la société peut attendre des sociétés savantes où l'on s'occupe de l'avancement de nos connaissances positives. Elles sont en outre appelées à remplir quelques fonctions utiles au public. Elles peuvent éclairer le gouvernement lorsqu'il est appelé à prendre une décision qui suppose des connaissances supérieures à celles des gens du monde, les seules qu'on puisse raisonnablement attendre de

[1] S'il était nécessaire d'en fournir des preuves, il suffirait de jeter les yeux sur les sujets des prix proposés par l'académie des inscriptions et belles-lettres.

[2] Il est même douteux que les encouragemens donnés aux beaux-arts servent à former le goût d'une nation. Il est peu de pays au monde où les arts du dessin et la musique soient cultivés avec plus de succès qu'en France : empêchent-ils que les vêtemens, les logemens, les plaisirs des sept huitièmes du peuple, y soient absolument dépourvus d'élégance ? Les chants populaires, la justesse des sons, offensent-ils l'oreille moins fréquemment ?

l'administration. C'est ainsi qu'une académie peut rédiger les instructions que l'on donnera aux chefs d'un voyage lointain ou de toute autre expédition scientifique. Elle peut donner son avis sur la préférence que mérite une machine hydraulique. Les ministres se croient assez instruits pour adopter un plan de finances, un grand établissement d'utilité publique ; cependant on a vu si souvent échouer des mesures de ce genre, même dans les cas où la bonne foi de l'administration n'était pas suspecte, que l'on peut supposer que des lumières spéciales en économie politique auraient pu l'avertir des obstacles et même des écueils où devaient se briser ses efforts.

L'économie politique fesait partie de la classe des sciences morales et politiques dans la première formation de l'Institut de France. Cette science ne reposait peut-être pas encore sur la seule base solide qu'elle puisse avoir : la connaissance intime des ressorts de la société [1]. C'était un motif de plus pour conserver cette classe. Malheureusement la France devint la proie d'un maître absolu qui ne savait pas que le sabre est impuissant contre la nature des choses sociales, aussi bien que contre la nature des choses physiques [2] : il ne vit dans une académie où les phénomènes que présente le corps social seraient étudiés, discutés dans leurs causes et leurs résultats, qu'une société de censure, et non un auxiliaire propre à éclairer la marche des hommes d'état. Elle fut supprimée par lui, et ne sera rétablie que par un gouvernement qui, sincère ami du bien public, sera jaloux de placer la France à la tête de la civilisation [3].

---

[1] J'ai établi la solidité de ces bases dans les *Considérations générales* qui ouvrent le premier tome de cet ouvrage. Elles ne sont pas moins inébranlables que la plupart des faits et des conséquences que font connaître les sciences naturelles. Quant à leur importance, on ne persuadera pas à quiconque jouit de son bon sens, qu'il soit moins utile à l'humanité d'étudier l'organisation sociale, que l'organisation d'une mouche.

[2] Son éclatant désastre en est la preuve. Nul événement historique ne fut moins le résultat des causes fortuites. D'ailleurs les causes fortuites sont occasionnelles et non efficientes; elles peuvent avancer ou retarder un événement; mais lorsqu'on l'a rendu inévitable, il ne saurait manquer d'arriver tôt ou tard. Or, il est facile de prouver à ceux qui ne sont pas étrangers aux sciences morales et politiques, que le système de Napoléon ne pouvait pas avoir un autre résultat que sa chute. L'intérêt des sociétés est la première des connaissances de l'homme d'état. Bonaparte y était demeuré étranger.

[3] Cette classe a été en effet rétablie après la révolution de 1830; mais l'au-

Les académies peuvent encore remplir les fonctions d'un jury spécial, et distribuer les prix que le gouvernement ou les particuliers jugent à propos de décerner à de belles actions ou à de beaux ouvrages. On doit supposer en effet que les académies qui se consacrent à l'avancement des sciences physiques et mathématiques, et celles qui ont pour objet le perfectionnement des institutions sociales, renferment les hommes les plus capables d'apprécier les travaux qui tendent au même but. Dans l'absence d'une académie des sciences morales et politiques, on a pensé que les meilleurs juges des belles actions et des livres utiles, étaient les académiciens qui se sont rendus recommandables par des ouvrages de littérature. Les lettres élèvent l'âme au-dessus des intérêts de la personne et du moment ; ceux qui les cultivent ont sans cesse devant les yeux le public et la postérité dont ils ambitionnent les suffrages. Plus que qui que ce soit, ils doivent étudier le moral de l'homme et scruter les motifs de nos actions. Que seraient des littérateurs qui feraient abstraction des considérations morales ? Des espèces d'artistes qui joueraient sur des syllabes, comme le musicien sur un clavier.

Des dispositions testamentaires généreuses et bienveillantes ayant mis à la disposition de nos académies de belles récompenses à distribuer, quelques inconvéniens se sont manifestés dans l'exécution de ces nobles encouragemens. Le testateur a voulu qu'un prix fût décerné à l'ouvrage le plus utile aux mœurs ; mais vingt ouvrages peuvent être publiés dans une année avec quelques titres pour obtenir la couronne. Plusieurs de ces ouvrages peuvent avoir plusieurs volumes, et même les plus développés peuvent être les plus utiles. Il faut les lire tous ; tous les juges doivent les lire tous ; comment pourraient-ils autrement être de leur avis, satisfaire leur conscience, et justifier de leur indépendance ? mais parmi les académiciens, il s'en trouve que leur âge ou leurs maladies excluent de l'honneur de porter un jugement ; d'autres remplissent des fonctions éminentes qui leur laissent peu de loisir ; d'autres enfin ne sont pas doués de l'activité nécessaire pour s'acquitter de ce devoir : l'académie s'en rapporte à une commission, la commission à un rapporteur ; enfin les fonctions de juges, dans de semblables concours, reposent quelquefois sur un seul homme :

---

teur est mort sans en avoir fait partie et comme l'a dit M. Alexandre de Laborde sur sa tombe, l'Académie des Sciences morales et politiques, a été veuve de lui avant de l'avoir possédé.

(*Note de l'éditeur.*)

et qui peut répondre qu'un seul juge soit toujours inaccessible à une prévention, à une suggestion favorable ou contraire [1] ?

La formation des académies soulève des questions extrêmement délicates. Si l'autorité publique s'empare de la nomination des académiciens, il est à craindre qu'elle n'*oublie* les hommes de talent toutes les fois que l'indépendance de leur caractère, la hardiesse de leurs opinions, auront de quoi lui déplaire. Remettrait-on ce choix au public, ou à cette partie du public que l'on supposerait assez éclairée pour faire de bons choix? Elle pourrait introduire dans une société savante, des membres qui seraient odieux à cette société, et y sèmeraient la désunion. Les académiciens seuls doivent-ils se recruter eux-mêmes? En n'introduisant que des collègues animés de l'esprit de la majorité, l'académie pourrait dégénérer en une coterie, et bientôt ne représenterait plus qu'un système.

Il ne faut pas perdre de vue que les vérités des sciences appartiennent au monde et à la postérité; que les académies qui ne fonderaient pas sur elles leur importance, n'en auraient aucune [2]; que le choix des académi-

---

[1] Un ouvrage utile est à faire sur les dispositions testamentaires favorables au bien général, et sur les moyens les plus sûrs, les plus exécutables d'en assurer l'effet. On en sent la nécessité en voyant les nombreuses et fatigantes occupations que les distributions de prix donnent à nos académiciens. On penserait peut-être que la méthode la plus expédiente serait que le donateur nommât lui-même de son vivant parmi les hommes les plus recommandables par leurs connaissances, leur moralité, leur indépendance, une commission de curateurs qui devraient se compléter eux-mêmes en cas de décès ou de démissions. On peut supposer que le même esprit qui aurait dicté le premier choix, présiderait aux suivans. Il faudrait qu'un jeton honorable, fesant partie de la fondation, consacrât leurs réunions.

Quant aux distributions confiées au jugement des académies, un fort jeton devrait toujours faire partie de l'indemnité que méritent le temps et le travail que les académiciens consacrent à l'examen des pièces et aux réunions qui doivent précéder un jugement pour qu'il soit bon. Ce serait par une fausse délicatesse qu'on ne voudrait pas recevoir d'indemnité. Un conseiller d'état, un juge, un ministre, regardent-ils comme un affront, les émolumens qu'ils acquièrent dans l'exercice de leurs fonctions?

[2] L'assentiment de l'étranger est une preuve que la réputation d'un homme n'est pas usurpée, n'est pas le fruit d'un engouement ou d'un préjugé national, et se fonde sur des travaux généralement utiles. Il paraîtra difficile de connaître l'opinion de l'étranger sur le mérite d'un homme; on en a cepen-

ciens ne saurait être une faveur, mais un fait, une capacité qu'il s'agit uniquement de reconnaître et d'avouer, et qu'il est accompagné de peu d'honneur pour l'académie et pour la nation, quand au nom d'un académicien le public ajoute la question : *Qu'a-t-il fait ?* S'il existait deux académies pour les sciences physiques et mathématiques, deux pour les sciences morales et politiques, deux pour la littérature, etc., ne s'établirait-il pas entre elles une noble émulation soit dans le choix de leurs travaux, soit dans l'élection de leurs confrères ? Il est permis de croire qu'elles rivaliseraient d'activité et d'efforts, afin de répandre de l'intérêt sur leurs mémoires, et qu'elles se disputeraient les hommes d'un vrai mérite, afin d'ajouter à leur propre illustration.

CHAPITRE XXXI.

Des récompenses nationales.

La plupart des actions des hommes se font dans la vue d'obtenir une récompense quelconque. Le public est en général le meilleur juge de ce qu'on fait en sa faveur; et les profits ordinaires du travail et de l'industrie, sont la plus naturelle et la plus utile des récompenses; c'est elle qui provoque la production et entretient la société.

Il est d'autres services précieux pour le corps social en masse, des services que nul individu en particulier n'est intéressé à récompenser, mais que le public gagne à encourager et que des récompenses nationales peuvent, jusqu'à un certain point, provoquer, multiplier, au grand avantage de la société. Je ne parle pas des services que les fonctionnaires publics rendent dans l'exercice de leurs fonctions; c'est une espèce d'échange pareil à tous les autres, où l'on ne peut rien y désirer, sinon qu'il soit équitable; mais un sacrifice désintéressé qu'un homme fait de sa fortune, de sa vie, peut rendre à l'état d'immenses services pour lesquels nulle rétribution ne peut être stipulée. Sully apportant à Henri IV le produit de la vente de ses bois, Belzunce secourant les pestiférés de Mar-

---

dant des indices. Par exemple, on peut dire qu'un savant dont les écrits sont traduits dans toutes les langues est estimé partout; car les libraires de l'étranger ne font la dépense d'imprimer que les écrits qu'ils jugent susceptibles de se vendre.

seille, mille exemples de dévouemens militaires, des traits d'un courage civil bien plus rare et plus utile, sont des actions qui ne peuvent être bien récompensées que par la gloire. Oui, dans des circonstances extraordinaires, propres à frapper tous les regards; mais la gloire elle-même a besoin d'être provoquée; elle arrive tard; et beaucoup d'actions utiles peuvent être excitées dans des âmes qui ne portent pas leur ambition jusqu'à vivre dans la mémoire des hommes.

Jérémie Bentham, en analysant les biens qui peuvent servir de récompenses, en distingue de quatre sortes :

1° Les valeurs pécuniaires, ou l'argent;

2° L'honneur;

3° Le pouvoir;

4° Les exemptions.

Sous le rapport économique, ce qu'il convient d'examiner, c'est l'efficacité de chacun de ces moyens de récompense; ce qu'ils coûtent à la société qui les donne; et quelle est la manière de les distribuer qui répond le mieux à leur but.

En distribuant des récompenses pécuniaires, on distribue toutes les jouissances que les hommes peuvent se procurer avec de l'argent; et par là on donne à chacun l'espèce de jouissances qu'il préfère : à l'homme sensuel les plaisirs des sens; à celui que la vanité domine on fournit les moyens de briller; on procure à l'homme avide de connaissances, les moyens de s'instruire; à l'homme bienfesant, des bienfaits à répandre. De là cette grande efficacité remarquée dans les récompenses pécuniaires. Employées dans un mauvais but et par les mauvais princes, il n'y a pas de jugemens iniques, il n'y a pas de forfaits, qu'on n'obtienne par leur moyen; ce qui nous montre les fruits qu'on en pourrait attendre, si elles étaient toujours distribuées dans un bon but.

Elles ont l'avantage de pouvoir se proportionner exactement au mérite de l'action que l'on veut récompenser, de même qu'aux efforts qu'elle a dû coûter; mais elles ne se proportionnent pas aussi bien aux besoins de celui qui les mérite. Telle somme sera reçue avec joie par un artisan, qui sera dédaignée par un homme riche et repoussée par celui qui fait une certaine figure dans le monde.

Les déclamateurs prétendent que la vertu se dégrade en recevant de l'argent; ils s'appuient ainsi sur un préjugé pour le fortifier. Le négociant se dégrade-t-il en recevant une commission? le magistrat, le médecin, en touchant leurs honoraires? La honte consiste à recevoir de l'argent pour

une mauvaise action ; mais alors ce n'est pas l'argent qui déshonore : c'est le motif pour lequel on le reçoit. Qu'on se dégrade en recevant les bienfaits d'un pouvoir corrupteur, rien de plus juste. Mais que les récompenses pécuniaires aillent chercher les bonnes actions ; elles n'auront rien que d'honorable.

On s'imagine que les récompenses purement honorifiques, ne coûtent rien à la société. Mais qu'on y prenne garde : un titre de noblesse, une décoration, ne relèvent pas un homme sans rabaisser les autres. Toute prééminence suppose un abaissement correspondant. Celui qui rencontre un homme décoré, et qui le voit plus honoré qu'il ne l'est lui-même, éprouve un sentiment d'humiliation. Ce fut par ce motif que les Américains abolirent l'ordre de Cincinnatus immédiatement après sa formation. Ils y virent un germe de noblesse, c'est-à-dire, d'orgueil et d'inégalité.

La seule distinction de ce genre qui ne puisse humilier personne, parce qu'elle n'est que l'expression d'un fait, est celle que les Romains avaient adoptée quand ils joignaient au nom d'un général le nom des lieux théâtres de ses exploits. Le surnom d'Africain donné à Scipion, ne pouvait humilier personne ; et quand on voyageait sur la voie Appienne, on ne pouvait reprocher à Appius la gloire de l'avoir fait construire [1].

Plusieurs gouvernemens modernes ont mal imité les Romains en décorant les citoyens de titres ramassés dans la rouille du moyen-âge. Nous avons vu des ducs de Dantzig et des comtes de Péluse ; mais je ne sais si un homme qui troque son nom propre qu'il a illustré, contre un sobriquet, gagne beaucoup au change. Le public est porté à se moquer d'un titre qui ne lui importe guère, et qu'on lui donne la peine de loger dans sa mémoire. La plus grande illustration n'est pas celle que l'on tient du pouvoir : c'est celle que le public décerne volontairement.

Les noms des grands hommes donnés aux lieux publics les plus fréquentés, les monumens qu'on leur élève après leur mort, ne sont pas des récompenses que l'on méprise durant sa vie. Si l'homme qui rend un

---

[1] Ils furent moins sages les chefs de la république française, lorsqu'ils débaptisèrent l'hospice Beaujon, l'hospice de madame Necker. Avaient-ils peur de l'aristocratie des fondateurs d'hospices ? Était-on plus humilié d'entrer à l'hospice Beaujon qu'à l'Hôtel-Dieu ? Ces noms ont été au reste rétablis depuis.

service éminent à son pays pouvait être assuré de recueillir un semblable honneur après sa mort, il n'y serait pas insensible de son vivant, et y trouverait un grand encouragement pour bien faire. Mais tout éloge devrait être banni des inscriptions. On ne devrait y lire que des faits : s'ils sont honorables, quel plus bel éloge? s'ils ne le sont pas, c'est une satire.

Si nous considérons le pouvoir comme une récompense, nous y découvrons de grands inconvéniens. Le pouvoir est la faculté de se faire obéir. S'il est satisfesant pour celui qui commande, il est odieux pour celui qui est obligé de se soumettre; c'est pour cela que dans un état bien réglé, la loi, qui est une règle imposée à tous dans l'intérêt de tous, a seule le pouvoir de commander. Quelle latitude, quel pouvoir reste-t-il donc à celui qui commande? Toutefois, il est constant que l'homme aime à commander, même quand ce n'est que pour faire exécuter les lois. On peut donc regarder la nomination aux emplois, quand d'ailleurs celui qui les obtient a la capacité nécessaire pour les bien remplir, comme une récompense convenable. Elle ajoute d'ailleurs une rétribution pécuniaire à une situation honorable. L'avancement militaire offre un encouragement perpétuel aux vertus et aux talens utiles dans la profession des armes.

Enfin nous avons remarqué les exemptions de maux comme un des biens décernés en récompense. Un service rendu peut exempter un citoyen d'une peine qu'il aurait encourue ou d'un fardeau imposé à ses concitoyens. L'exemption de la peine coûte peu à la société; mais l'exemption du fardeau, d'un impôt par exemple, augmente la charge du reste de la nation : ce qui ajoute au sacrifice pécuniaire, un privilége toujours odieux. Quand le privilége n'est le prix d'aucun service, c'est encore pis.

Tels sont les avantages et les inconvéniens des différentes sortes de récompenses; mais tous leurs avantages peuvent être changés en maux, et tous leurs inconvéniens subsister néanmoins quand leur distribution est vicieuse.

Aux dépens de qui se donnent toutes les récompenses nationales? Aux dépens de la société. Qui donc, selon la justice, doit en recueillir le fruit? La société. Pour qu'elle fût assurée que les récompenses ne sont pas données dans l'intérêt d'un seul homme ou d'une seule classe, il faudrait que la nation les distribuât elle-même; mais une nation ne peut rien faire par elle-même, elle ne saurait agir que par ses agens. Si au prince est remise

la distribution des récompenses, il est à craindre que ses grâces ne soient répandues, non sur les hommes qui auront le mieux mérité du public, mais sur ceux qui auront le mieux mérité du prince, et travaillé avec le plus de succès à l'extension de sa prérogative: sur ceux qui auront servi son ambition ou ses vengeances; et les sacrifices faits par le public auront tourné au détriment du public. On peut combattre ces craintes par de fort belles phrases, et dire que l'intérêt du prince est le même que celui de la nation; que, placé au centre de l'état, il en connaît mieux que personne tous les besoins; qu'on ne peut attendre d'aucun homme ni plus de lumières, ni plus de désintéressement; mais l'austère vérité est là, qui, appuyée sur la nature de l'homme et sur l'expérience, nous dit qu'un prince a toutes les faiblesses et toutes les passions de l'humanité, que ses facultés sont bornées, qu'il ne peut examiner et juger par lui-même; qu'élevé par des gens tout au moins attentifs à lui épargner des contrariétés, de la peine, et de dures vérités, son éducation doit avoir été inférieure à celle de la plupart de ses sujets; qu'il est nécessairement entouré de courtisans plutôt que de conseillers intègres, parce que les qualités par le moyen desquelles on s'insinue dans la faveur des grands, sont moins les vertus civiques, que l'art d'entrer dans toutes leurs vues, de flatter leurs préjugés et de servir leurs passions.

Avec un gouvernement aristocratique, les récompenses sont beaucoup plus souvent données dans l'intérêt de l'état, parce que les intérêts particuliers se balancent entre eux, et que l'intérêt public étant seul avoué, a plus souvent la prépondérance. Cependant il est si facile de faire passer l'intérêt de corps, ou celui de caste, pour l'intérêt public, qu'il est à craindre que dans beaucoup de circonstances, le public ne soit sacrifié.

Ce qui serait désirable, c'est que les récompenses fussent distribuées par un jury tiré au sort parmi un certain nombre de citoyens recommandables par leur équité, par leurs lumières, par leur indépendance de caractère ou de fortune. On pourrait alors s'enorgueillir d'une semblable récompense; mais celles que l'on tient de la naissance, de la faveur, on ne peut pas s'en tenir honoré. Quant aux récompenses qui sont le prix de services honteux, on ne sait qui doit en rougir le plus, ou du pouvoir qui les donne, ou de l'individu qui les obtient. On est encore à comprendre comment le chapeau du cardinal Dubois put être offert et accepté [1].

[1] Tout le monde savait, dès le temps de la régence, quelles fonctions il avait remplies auprès du régent.

Quant aux pensions, on est toujours réduit à désirer que la liste en soit imprimée tous les ans avec l'exposé sommaire des services qui les ont motivées. Ces motifs relèveraient le prix de la récompense si elle était méritée, et seraient un frein salutaire opposé aux sollicitations indiscrètes.

CHAPITRE XXXII.

Des secours publics.

A parler rigoureusement, la société ne doit aucun secours, aucun moyen de subsistance à ses membres. En se réunissant à l'association, en lui apportant sa personne, chacun est censé lui apporter ses moyens d'existence. Celui qui se présenterait à elle sans ressources, serait obligé de les réclamer d'un autre membre de la même société; celui-ci pourrait demander à connaître le titre en vertu duquel on lui impose cette charge, et il serait impossible de le lui montrer. Si l'on ne peut en faire un devoir à un citoyen, on ne saurait l'imposer à un second, à un troisième, à tous.

Telle est la rigueur du droit; mais même en fesant abstraction de ce sentiment de sympathie, de charité, bien antérieur au christianisme, et qui commande à tout homme non dépravé, de compatir aux maux de ses semblables, il n'est pas dans l'intérêt du corps social de s'en tenir à la rigueur du droit. L'homme, s'il ne doit pas aux autres, se doit à lui-même, au perfectionnement de son être, d'écouter, de cultiver cette bienveillance qui l'élève tant au-dessus de la brute, qui l'honore à ses propres yeux, qui lui donne des droits à la bienveillance d'autrui, et qui est la source des plus pures et des plus délicieuses sensations. N'oublions pas cependant que nous cherchons le plus grand avantage de la société, et que nous, aussi bien qu'elle, sommes soumis à des lois sévères que jamais nous ne violons impunément.

Nous avons vu quand nous avons étudié les lois de la population, qu'elle tend sans cesse à déborder ses moyens d'exister. Malgré tous les maux que les hommes se préparent lorsqu'ils ont des enfans qu'ils sont hors d'état de nourrir et d'élever, l'expérience nous apprend qu'en tout pays, un très-grand nombre d'individus se mettent journellement dans ce cas. Si l'on comparait le nombre des ménages qui souhaitent des enfans sans en avoir, avec le nombre de ceux où il en naît plus qu'on n'en désire, on trouverait qu'il y en a bien plus de ces derniers que des autres. Quant aux

enfans qui naissent hors du mariage, on peut croire aisément que c'est presque toujours contre le gré des auteurs de leurs jours.

La plupart des enfans qui voient le jour sans être souhaités et attendus, n'ont que d'insuffisantes provisions dans ce monde. S'ils se trouvent placés dans des familles assez riches pour pouvoir sacrifier une partie de leurs ressources sans tomber dans le besoin, ils croissent et prennent rang dans la société dont ils augmentent le nombre sans beaucoup d'inconvéniens. S'ils naissent dans des familles indigentes et réduites au seul nécessaire, ils les surchargent; toute la famille se trouve plus *mal pourvue*; et par ce mot j'entends, non-seulement plus mal nourrie, mais plus mal vêtue, plus mal logée, imparfaitement chauffée en hiver, exposée à manquer de soins et de médicamens dans ses maladies; j'entends enfin une famille qui manque de quelqu'une de ces choses qui soutiennent directement ou indirectement la vie. Les plus faibles ou les plus négligés dans la famille, succombent; et c'est par les ravages que la mort exerce dans cette classe, la dernière dans l'ordre des richesses, que la société est perpétuellement réduite au nombre que l'état de ses productions lui permet d'entretenir.

Lorsqu'une production plus abondante, lorsqu'une meilleure distribution des revenus généraux de la société, lorsque la charité même, parviennent à faire subsister mille personnes de plus, la même tendance continuant à exister, le nombre des misérables n'est pas moindre, mais il est seulement reporté un peu plus loin. Au lieu de dix millions d'habitans où se trouveront compris dix mille misérables, on aura peut-être onze millions compris dix mille misérables, parmi lesquels l'impitoyable nécessité enlèvera ses victimes pour réduire la population aux onze millions d'âmes que la production du pays peut faire subsister.

De bonnes institutions peuvent réduire le nombre des malheureux proportionnellement avec le reste; de mauvaises institutions l'accroissent considérablement; mais en admettant des institutions, une fertilité, des circonstances égales quant à leur influence, les secours distribués à l'indigence ne diminueront jamais le nombre des indigens. Des expériences directes prouvent même que leur nombre peut être augmenté par ces secours eux-mêmes.

Tel est l'effet de la taxe pour les pauvres en Angleterre. Une loi qui n'a pas tenu compte de la nature des choses, a statué que chaque paroisse devait prendre soin de ses indigens. Quand les ouvriers ne peuvent pas gagner de quoi faire subsister leur famille, la paroisse leur distribue un supplément de salaire, un secours qui s'étend en proportion du nombre de

leurs enfans, et cette dépense est répartie sur les habitans de la paroisse, en proportion de l'impôt dont ils sont déjà surchargés. La partie secourue de la population tend perpétuellement à s'accroître; car les parens s'exposent d'autant plus facilement à augmenter leur famille, qu'ils entrevoient pour elle des secours plus assurés. La classe imparfaitement productive de la société, celle qui ne produit pas autant qu'elle consomme, tend à s'accroître sans cesse. La classe productive, celle qui produit autant ou plus qu'elle ne consomme, subvient au déficit de la première; et comme le mal est de nature à s'accroître, les producteurs imparfaits, après avoir atteint le superflu des autres, doivent atteindre leur nécessaire et entraîner la nation dans une misère générale, où il ne restera plus de classe aisée en état de pourvoir à l'existence des indigens.

Ce résultat est encore loin d'arriver pour l'Angleterre; cependant une foule de fermiers, de manufacturiers, y sont tombés dans le besoin, les momens fâcheux y sont accompagnés de fort grands désastres, et les hommes d'état n'envisagent pas sans effroi les résultats définitifs de la taxe des pauvres.

Née sous le règne d'Élisabeth, en 1601, ses progrès ont d'abord été fort lents. Les mesures rigoureuses qu'on prenait dans chaque paroisse pour n'admettre aucun ouvrier étranger, des maisons de travail sévèrement organisées où l'on réunissait les vagabonds, ne permettaient pas aux familles de s'accroître rapidement. Mais le mal s'est développé avec la prospérité des manufactures et l'abus des dépenses publiques; et la taxe des pauvres, qui, au milieu du siècle dernier, ne se montait encore qu'à environ seize millions de notre monnaie, s'élève maintenant à plus de cent cinquante!

L'Angleterre est le pays où il y a le plus d'asiles ouverts à l'infortune, et c'est peut-être celui où l'on trouve le plus d'infortunés qui réclament des secours. Que la bienfesance publique ou celle des associations privées, en ouvrent cent autres, en ouvrent mille, ils se rempliront tous; et il restera dans la société tout autant d'infortunés qui imploreront la faveur d'y être admis, ou la réclameront comme un droit, si on le reconnaît comme tel [1]. Telles sont les données affligeantes d'où nous sommes obligés de partir, quand nous voulons chercher à nous tirer, non pas bien, mais le

---

[1] Ce mal est si réel que les Anglais ont inventé un mot pour l'exprimer : le *paupérisme*.

moins mal qu'il est possible, de cette triste nécessité que la nature de notre être nous a imposée.

Il est évident que pour avoir moins de pauvres (et j'appelle ainsi les hommes qui ne peuvent qu'imparfaitement pourvoir à leur subsistance) il ne faut pas se borner à leur faire l'aumône, car nous ne fesons ainsi que nourrir une loupe qui grossit par l'aliment qu'elle ravit au reste du corps. Il faut lui donner les moyens de se nourrir et de former un corps vivant par elle-même. C'est ce qui a fait nettement prononcer par un de nos plus éminens économistes : « Qu'aucun plan pour secourir les pauvres ne mé» rite attention, s'il ne tend à mettre les pauvres en état de se passer de » secours [1] ».

Jugez par là, messieurs, combien sont funestes les institutions qui, non-seulement ne procurent pas aux citoyens les moyens de se tirer d'affaire par eux-mêmes, mais multiplient les empêchemens semés sous leurs pas, tels que les obstacles apportés au libre exercice de toutes les industries et les lourds impôts, c'est-à-dire les grandes dépenses. Une organisation politique dispendieuse agit de même qu'une taxe des pauvres. Elle nourrit une superfétation qui ne trouve pas en elle-même sa propre subsistance, et qui ne fait pas naître, au sein du corps social, des ressources égales à celles qu'elle lui ravit.

Quand les institutions sont meilleures, quand on met la classe laborieuse en état de pourvoir elle-même à ses besoins, les difficultés qui s'opposent à la production, ne naissent que de l'aisance même qu'elle répand [2]. Les classes les moins fortunées d'une nation se rapprochent de cette honnête médiocrité où les familles ont plus de prévoyance par la raison même qu'elles ont plus à perdre. Le frein de l'opinion acquiert plus de force; les mariages inconsidérés sont plus rares; on use avec plus de prudence de l'union conjugale, parce qu'on y sent plus vivement la difficulté et la nécessité de pourvoir à l'entretien et à l'établissement des enfans. Ce n'est point une présomption gratuite, une illusion philanthropique. L'expérience est là pour nous apprendre que, généralement parlant, les familles sont d'autant moins fécondes qu'elles deviennent plus riches. En même temps les liens du sang sont plus respectés, les infirmités mieux secourues, la population qui se multipliait inconsidérément pose elle-même des bornes

---

[1] Ricardo : *Principes d'Économie politique*, ch. V.

[2] Voyez partie III, chap. 3 de ce Cours : *Des bornes de la production*, tome I[er], page 317.

à un accroissement dont elle entrevoit tout le danger. La nature, admirable jusque dans ses rigueurs, semble avoir préparé le remède en même temps que le mal.

Qu'on ne s'imagine pas que les maux de l'indigence soient un résultat de l'état de société. Bien au contraire, l'état social offre plus de ressources contre les coups du sort, contre les occurrences imprévues. Le travail et le talent ont, dans une société nombreuse et compliquée, bien des chances qui, semblables aux planches dans un naufrage, fournissent des moyens de parvenir à des circonstances plus favorables. En comparant les peuplades incultes avec nos sociétés policées, tout imparfaites qu'elles sont, on trouvera que la loi rigoureuse qui nous réduit constamment à ne pas dépasser nos moyens de subsistance, fait, à proportion du nombre, beaucoup moins de victimes chez nous que chez elles.

Comme un exemple assez frappant des ressources que présente à cet égard la civilisation, on peut citer cette classe de fainéans vagabonds qui existait à Naples et qui s'entretenait de peu, en raison de sa sobriété, de la douceur et de la fécondité du climat. Cette classe a presque entièrement disparu dans les premières années du dix-neuvième siècle. La suppression des couvens a fait cesser la distribution de soupes qu'on y fesait gratuitement tous les jours. Les aumônes que recevaient les indigens, quoique étant en apparence les mêmes, sont devenues relativement moins fortes, à mesure que les objets de consommation ont renchéri. Par l'effet d'un progrès général dans les mœurs de l'Europe, cette classe ne s'est plus contentée de ce qui lui suffisait autrefois; l'indigent lui-même a voulu être mieux nourri, mieux vêtu; il a voulu avoir une chemise, des souliers; il a voulu coucher dans un lit; bref, les quarante mille *lazzaroni* de Naples, sont parvenus à se caser dans la société industrieuse. Les uns se sont faits pêcheurs, les autres commissionnaires, ouvriers; tous ont pris un état. Chez les sauvages il n'y en a qu'un; et lorsqu'il cesse de pouvoir les faire vivre, ces infortunés périssent.

Aussi long-temps qu'on a cru qu'une nombreuse population était une richesse pour un pays, sans égard à sa production, les gouvernemens ont cru de leur intérêt de multiplier les établissemens de bienfesance. Quelques publicistes leur en ont même imposé l'obligation comme un devoir.

M. de Sismondi croit que la société peut équitablement exiger des chefs d'entreprises, dans chaque métier, qu'ils prennent soin de leurs ouvriers et des familles de leurs ouvriers jusqu'à extinction ; le fermier, des ou-

vriers qui ont labouré ses terres ; le fabricant, de ceux qui ont tissé ses étoffes, etc. [1]. Si la législation consacrait un tel principe, elle détruirait les droits de la propriété qu'elle est chargée de défendre ; elle grèverait la production de frais inconnus, puisque pour avoir fait travailler un ouvrier à une pièce de drap, on serait obligé de grever toutes les pièces de drap qui sortiraient de la même fabrique, d'une portion de l'entretien des ouvriers vieux ou infirmes qui ne travaillent plus. Ce n'est pas tout : le fabricant qui ne trouve plus à vendre sa marchandise, qui ferme sa manufacture, qui se trouve gêné lui-même, se verrait obligé de soutenir tous les ouvriers qui auraient travaillé chez lui. Tous les fabricans étant solidaires, quelle administration ne faudrait-il pas pour recueillir leurs contributions, pour exercer des poursuites contre les réfractaires, pour distribuer les secours à des multitudes d'ouvriers ? Les familles d'ouvriers n'ayant plus d'inquiétude sur l'existence de leurs enfans, les enfans pulluleraient et surpasseraient bientôt le nombre qu'il serait possible d'employer. M. de Sismondi l'a senti ; aussi veut-il qu'aucun ouvrier ne puisse se marier sans le consentement des chefs de sa communauté ; ce qui est une autre violation de la plus sacrée des propriétés : celle de la personne ; et si on leur interdit le mariage, comment leur interdire les liaisons illicites ? Tout cela est décidément impraticable.

On paraît croire plus généralement à présent parmi les personnes éclairées, que si c'est une obligation, elle n'est imposée que par l'humanité. Tout homme qui ne vit pas de ce qu'il produit, vit sur ce que produit un autre homme ; mais il faut que ce soit du libre consentement de ce dernier ; autrement c'est une spoliation. Il n'y a pas de milieu. La nature veut que les parens soutiennent leurs enfans jusqu'à ce que ceux-ci soient en âge de se soutenir eux-mêmes. Si les parens méconnaissent ce devoir qui leur est imposé, ou se trouvent hors d'état de le remplir, l'humanité, la charité exhortent à venir au secours de la faiblesse et de l'innocence, mais l'équité ne le prescrit pas.

Maintenant voyons ce que la politique conseille dans l'intérêt de l'humanité et dans celui de l'état.

L'un et l'autre s'accordent pour souhaiter que les familles indigentes ne se multiplient pas au point que leur travail soit offert au rabais, et par là devienne insuffisant pour les faire exister avec une honnête aisance.

---

[1] *Nouveaux principes, etc.*, liv. VII, ch. 9.

L'homme d'état doit donc désirer que les indigens ne se marient pas jeunes. Des mariages tardifs résulte ce double avantage que l'ouvrier peut amasser un petit capital avant de se mettre en ménage, et que chaque ménage produit moins d'enfans. Tout dans la législation doit tendre à ce but. Les hommes d'état doivent surtout se garder de tout ce qui peut encourager au mariage les personnes qui n'ont rien. C'est une véritable imbécillité de marier de pauvres filles et de pauvres garçons dans les occasions solennelles. La moitié de la maigre somme dont on les dote, est mangée le jour de la noce, et le surplus ne va pas jusqu'au bout de l'an. L'année suivante les parens tombent dans la misère, et les pauvres petits malheureux qu'ils ont mis au monde, vont à l'hôpital. C'est une sotte manière de se réjouir que de multiplier les misérables.

En général, les mariages précoces ne conviennent pas aux états populeux et aux populations avancées, parce qu'ils favorisent la multiplication des hommes chez des peuples où il devient de plus en plus difficile de trouver des professions lucratives. Le travail ne peut être suffisamment lucratif que par le soin que l'on prend au contraire de ne pas surcharger les classes laborieuses d'un excès de population. Franklin a fait un Essai intéressant pour exciter les jeunes gens à se marier de bonne heure; cet ouvrage était fort convenable en Amérique, où les accumulations sont faciles et les terres sans bornes; mais il n'est point fait pour la vieille Europe, à qui il convient au contraire de multiplier les capitaux productifs d'utilité et d'agrémens, beaucoup plus que le nombre des enfans [1].

L'humanité commande qu'on prenne soin des enfans abandonnés, mais il ne faut pas que les parens s'accoutument à regarder l'hospice des Enfans-Trouvés comme une ressource ordinaire.

Sous le règne de Bonaparte, l'administration effrayée de la multiplication excessive des enfans-trouvés, consulta les chefs de ces maisons à Paris, pour en connaître la cause et le remède. Ils répondirent qu'elle tenait au grand nombre d'hospices destinés à les recevoir; et à l'amélioration du sort de ces infortunés sous le régime républicain. Le respect que l'on professait alors pour les droits de père et de citoyen, avait fait établir que les parens pouvaient constater leur paternité, visiter leurs enfans, et les retirer de l'hospice lorsqu'ils le jugeaient à propos. Tellement que

[1] Les capitaux productifs des produits matériels donnent moins de profits à mesure qu'ils se multiplient, tandis que les capitaux immédiatement productifs d'utilité, augmentent l'aisance de la nation sans altérer ses profits.

beaucoup de ménages d'ouvriers en étaient venus à considérer les hospices comme des espèces de pensionnats gratuits dont l'usage leur était dû.

Les chefs des hospices conseillaient d'ôter aux parens le droit de voir leurs enfans et même de recevoir de leurs nouvelles. Et en effet, un père qui ne prend pas soin de son fils, qui l'abandonne, en méconnaissant les obligations que lui impose la nature, renonce aux droits qu'elle lui avait donnés. La patrie acquiert l'autorité qu'auraient eue les parens. Elle a accompli ce qu'il y a de plus difficile à faire dans un homme : elle l'a élevé ; elle peut en disposer ; ses obligations ne sont autres que celles qu'imposent l'humanité et le malheur.

Les droits auxquels ont renoncé les parens en abandonnant leurs enfans, autorisent le gouvernement à les élever pour les professions nécessaires à l'état, comme celles de soldats et de marins. Regarderait-on cette disposition comme une violation des droits de l'humanité? Eh! ces droits ne reçoivent-ils pas un outrage plus cruel, lorsqu'on dispose à l'âge du service militaire, des enfans que les familles ont élevés à leurs frais, auxquels on est attaché par les soins mêmes qu'on en a pris, par les sentimens de reconnaissance qu'on trouve en eux, et qui se sont formés pour des professions où ils auraient rendu des services à leurs familles, aussi bien qu'à leur pays? L'état doit même aux enfans abandonnés, qui sont devenus ceux de la patrie, l'apprentissage d'une profession qui puisse les faire vivre après leur service achevé.

Les mêmes vues doivent diriger l'administration dans le soin qu'elle prend des vieillards. Si l'état leur offre des asiles, il ne faut point que ni leurs enfans ni eux-mêmes puissent les regarder comme un moyen ordinaire de passer la fin de sa vie. Y avoir recours est un malheur qu'ils doivent mettre toute leur application à éviter. Et comme on ne peut pas admettre dans les hospices tous ceux qui se présentent pour y entrer, il faudrait que le titre auquel on accorderait le plus d'égards, fût la preuve que le postulant est tombé dans la misère par des causes indépendantes de sa conduite, et qu'il ne pouvait pas prévoir.

Les infirmités naturelles, la cécité, la surdité, sont des malheurs qui ne sont ni prévus ni mérités. Ils ne se multiplient pas par les secours qu'on leur donne. L'humanité sollicite pour eux l'assistance de la société, et la politique ne défend pas qu'on la leur accorde.

J'ai dit que la société ne doit rien à celui dont les services ont été achetés et payés ; mais elle doit des secours à celui dont elle exige des services lorsqu'elle ne les paie pas à leur véritable valeur. Les militaires, par

exemple, dans les grades inférieurs, ne peuvent pas être payés d'un salaire analogue à leurs services; quel salaire d'ailleurs peut payer le sacrifice de leur vie qu'ils font journellement à leurs concitoyens?—Ils doivent leur vie à leur pays, dit-on.—Qui sont ceux qui ont dressé cet arrêt? sont-ce les tranquilles citadins dont on protége le repos et les propriétés? D'où naît leur droit d'exiger que l'on se sacrifie pour eux? que donnent-ils à leurs défenseurs en retour de la vie? et s'ils ne donnent rien, cette vie leur appartient-elle? Prenons-y garde: les belles maximes d'un dévouement gratuit pourraient bien être les restes d'un fanatisme politique dont les républiques de l'antiquité avaient besoin pour se soutenir dans un état social très-imparfait; d'un fanatisme qui n'a pas pu les faire durer, et sur lequel il serait d'autant plus dangereux de compter, que l'on est plus avancé dans la civilisation. Ce qu'un citoyen doit à sa patrie, c'est de ne jamais sacrifier les intérêts du public à ses intérêts particuliers. C'est un devoir de simple justice. Par la raison que chacun doit respecter les droits et la propriété d'autrui s'il veut qu'on respecte les siens, il doit respecter les droits et la propriété du public, car le public se compose de ses concitoyens; mais par la même raison le public, la société, n'a aucun droit sur ce qui est à lui, sur sa vie, ses talens, sa propriété. Si l'impérieuse nécessité en exige le sacrifice, la société lui doit du moins toute l'indemnité qu'elle est capable de lui donner[1]. Quant aux militaires

[1] Le sujet des secours publics est loin sans doute d'être épuisé dans ce chapitre; ce sujet a fourni et fournira encore matière à des livres spéciaux plus ou moins étendus, et qui présenteront toujours un vif intérêt. Les développemens mêmes de la civilisation porteront les hommes à prendre un intérêt d'autant plus vif aux souffrances de la portion malheureuse de la population, et les exciteront à chercher les meilleurs moyens de soulager ces maux et surtout autant que possible de les prévenir. L'auteur n'a point distingué celles des fondations de secours qui concernent les communes de celles qui concernent l'état. Il n'a point parlé non plus des associations mutuelles de secours parmi les ouvriers. Ces associations, dont le nombre augmente à Paris surtout, auront une grande influence sur le sort des travailleurs, et auront les meilleures conséquences sur leur perfectionnement moral, par le contrôle mutuel exercé par ceux qui en font partie: l'ouvrier laborieux et rangé est seul admis dans ces sortes d'associations, car aucun ne veut courir la chance de soulager sur son travail des maux ou une misère qui ne serait que le résultat de l'inconduite.

qui ont servi d'instrumens pour l'opprimer et la dépouiller, la société ne leur doit rien, que son mépris et sa haine.

Des réflexions analogues peuvent être faites sur le chapitre relatif aux dépenses pour l'instruction, ainsi que sur la plupart des dépenses publiques en général qui font l'objet de cette septième partie. De graves questions ont été soulevées sans avoir été épuisées, telles que le meilleur mode à prendre pour les concessions de travaux publics. Le système politique de la centralisation a été attaqué alors qu'il tendait à paralyser l'action des localités; il resterait à examiner d'un autre côté l'étendue qu'il convient cependant de lui donner pour maintenir la force et l'unité nationale d'un pays comme la France. Mais, dans un cours d'économie politique, il fallait présenter un tableau complet de la science, et il importait de donner des proportions convenables à chacune de ses parties, pour que l'on pût saisir à la fois tout l'ensemble. Du reste, le grand nombre de questions importantes qui se rattachent à chacun des objets traités dans cet ouvrage sont un encouragement aux travaux futurs des économistes, et c'est un grand mérite de la part du professeur que d'avoir exposé complètement la science sans avoir, dans aucune de ses branches, épuisé son sujet.

(*Note de l'éditeur.*)

HUITIÈME PARTIE.

DES FINANCES PUBLIQUES.

PREMIÈRE DIVISION.

DES IMPOTS.

CHAPITRE PREMIER.

Des finances publiques en général.

Nous avons vu, messieurs, en quoi consistent les principaux besoins d'une grande société; nous avons comparé le bien-être qu'elle recueille de leur satisfaction, avec ce qu'ils lui coûtent. La dépense qui en résulte pour elle, est puisée dans les finances publiques, ou, si l'on veut, dans l'argent du trésor public.

Cet argent ne peut provenir que des revenus du gouvernement lui-même, ou des revenus des particuliers, c'est-à-dire du produit de leurs fonds productifs, puisque les fonds productifs (les terres, les capitaux et l'industrie) sont les seules sources d'où peuvent sortir des revenus. Voilà une vérité fondamentale en cette matière; tellement que tout système d'administration qui promettrait un revenu neuf, un revenu qui ne sortirait ni des fonds productifs de l'état, ni de ceux des particuliers, décèlerait de suite une ignorance profonde ou un charlatanisme effronté.

La guerre peut remplir un trésor par des rapines, par des tributs; mais encore faut-il que les valeurs dont ces rapines se composent, aient eu leur origine dans des fonds productifs; et les fonds productifs ne sont autres que ceux qui se trouvent indiqués dans les différentes parties de ce Cours [1].

---

[1] Il est inutile de retracer ici les controverses qui divisent les économistes

Les nations consomment quelquefois des biens, des services *en nature*, c'est-à-dire sans qu'ils aient été achetés de l'argent du trésor. Nos anciens rois marchaient à la guerre à leurs frais; et les feudataires qui les suivaient, ne recevaient point de solde. Jusque-là il n'y avait point de finances publiques; il n'y avait que des revenus privément administrés, et fournis au public à mesure que le besoin l'exigeait. Les guerriers, surtout les soldats, des temps plus anciens, et ceux des temps modernes, n'ayant pas en général de revenu propre, ou ne voulant pas le consacrer à cet usage, il a fallu payer leurs services, et, pour cet effet, avoir des finances publiques.

Quand la plupart des villes se furent formées en sociétés communes et se furent donné des magistrats, elles payèrent aux rois des contributions dont elles levèrent en général les deniers, par des droits d'entrée à leurs portes. Les villageois n'ayant pas la force de résistance que donne une association, furent taxés arbitrairement à la taille; et d'autres impôts furent levés, sous différens prétextes, par les gens de guerre, c'est-à-dire par les nobles et le roi, qui avaient les armes en main [1]. Les assemblées soi-disant nationales étaient réunies pour des objets spéciaux, plutôt que pour voter habituellement l'impôt, et le véritable contribuable y venait pour exprimer ses doléances, au lieu d'y exercer un droit. Il a fallu l'importance graduellement acquise par le tiers-état en raison des besoins démesurés du gouvernement, en raison de l'accroissement des populations et de leurs richesses, pour que son consentement aux impôts, tacite d'abord, ou imparfaitement exprimé par les parlemens, fût regardé comme nécessaire. De là les formes représentatives introduites dans les pays gouvernés constitutionnellement; et les proclamations, les préam-

---

sur les fonds productifs. On a vu que plusieurs publicistes refusent cette dénomination aux capitaux et même aux terres. Peu importe : le principe est vrai, quels que soient les fonds productifs que l'on admette. Pour ceux qui admettent que le travail seul produit, le travail est le seul fonds qui fournisse aux dépenses publiques.

[1] Dans le Testament politique qu'on peut attribuer au cardinal de Richelieu, malgré les dénégations de Voltaire, on lit : « Le peuple n'est point » taxé, il est pillé; les fortunes ne se font pas par l'industrie, mais par la » rapine. » Ch. IV, § 4. Telle était, en effet, la méthode de Richelieu. Il était assez sûr de son pouvoir, pour être impunément effronté. Mazarin se contenta de piller sans le dire.

bules d'édits, les comptes financiers, publiés dans les pays qui sont encore régis par un pouvoir arbitraire

Quoique l'administration des finances publiques soit un art très-important dans nos sociétés modernes qui sont devenues si vastes et si compliquées, on ne saurait la considérer comme fondamentale dans le mécanisme des sociétés, puisqu'on a vu des corps politiques, des nations, sans finances publiques. L'importance de cette administration s'est encore accrue depuis que le choix, la proposition des dépenses publiques, c'est-à-dire le jugement qu'on fait de l'importance des besoins de l'état, des dépenses qu'*il convient* de faire ou de consentir, est devenu une annexe de l'administration publique. Néanmoins ce n'est encore, de même que le gouvernement lui-même, qu'une circonstance accidentelle qui influe puissamment sur le sort des nations, mais qui influe à la manière d'un autre art. La navigation, l'art de la guerre, influent puissamment aussi sur le sort des nations. Ces arts peuvent aller jusqu'à les renverser, sans être des parties nécessaires de l'existence des sociétés; et cette influence suffit pour qu'on y donne une grande attention quand on veut se faire une idée un peu complète des phénomènes qui accompagnent la vie du corps social.

Il semble au premier aspect que sous les gouvernemens arbitraires, il doive être plus facile de lever de l'argent pour les besoins réels ou supposés de l'état, que sous les gouvernemens constitutionnels. L'expérience prouve qu'il n'en est pas ainsi. Il a fallu sous Louis XIV et Louis XV, en France, épuiser les inventions fiscales anciennes et nouvelles pour tirer des peuples une somme de tributs annuels inférieure de beaucoup à ce qu'on en a tiré depuis, au moyen d'une législature complaisante ou abusée. Les besoins d'argent étaient quelquefois si pressans, qu'on était forcé d'avoir recours à des ressources humiliantes. En 1759, Louis XV se vit réduit, pour éteindre quelques dettes criardes, à emprunter aux gens de son écurie les épargnes qu'ils avaient mises de côté. Le ministre des finances Calonne, qui ne refusait jamais rien aux personnages en pouvoir, fesait au besoin, le soir, enlever de la caisse de l'Opéra la recette du jour; et l'on n'a pas encore oublié que le même ministre fit une description pathétique des souffrances des malades entassés dans l'Hôtel-Dieu de Paris, pour obtenir de ses habitans, sous prétexte de remplacer ce réceptacle par quatre hôpitaux situés aux confins de la capitale, une souscription dont les fonds, imprudemment versés au trésor royal, furent bientôt dissipés.

Les besoins d'argent ont été si pressans dans certaines occasions, que les agens d'un gouvernement absolu, ont été obligés d'avoir recours au langage des supplications. L'histoire des gros financiers est pleine de révélations qui l'attestent [1]. La cour d'un prince absolu, et ceux qui prennent part à ses faveurs, regardent comme un très-mauvais ministre un ministre économe. On se débarrassa de Sully aussitôt que Henri IV eut reçu le coup mortel; on obséda Louis XVI pour qu'il renvoyât Turgot et Necker. Suivant la morale des courtisans, le meilleur ministre des finances est le plus fécond en expédiens pour dépouiller le contribuable. On le met à l'œuvre quand on lui suppose des ressources dans l'esprit; et du moment que l'on a épuisé son génie fiscal, on en prend un autre.

Le peuple paie avec moins de répugnance, lorsqu'il croit que les impôts sont consentis par des délégués tirés de ses rangs, et dont les intérêts sont pareils aux siens. Cette observation n'avait pas échappé à Montesquieu: « On peut, dit-il, lever des tributs plus forts à proportion de la liberté des » sujets [2]. » C'est ainsi que des gouvernemens, fort peu amis de la liberté, ont pris leur parti de souffrir des assemblées délibérantes, s'affranchissant par là de ce qu'il y a d'odieux à faire payer de l'argent, et se réservant l'agréable soin de le dépenser. Mais il ne suffit pas d'une apparence de

---

[1] On trouve dans la *Notice sur M. Necker*, publiée par M. de Staël, son petit-fils, des lettres que lui écrivait le chef du trésor royal sous le ministère de l'abbé Terray. M. Necker, alors banquier, avait déjà fait quelques avances au trésor: « Nous vous supplions, lui écrivait-on, de nous secourir *dans* » *la journée*. Daignez venir à notre aide pour une somme dont nous avons » un besoin indispensable. » Et dans une autre occasion: « On est à la veille » du départ pour Fontainebleau; mais les passe-ports ne sont pas expédiés, » ils sont entre vos mains: le moment presse; vous êtes notre *seule ressource*. » Page 21.

[2] *Esprit des Lois*, liv. XIII, ch. 3. Montesquieu ne se trompe-t-il point sur l'explication qu'il en donne? « Il y a, dit-il, dans les états modérés, un dé» dommagement pour la pesanteur des tributs: c'est la liberté. Il y a dans » les états despotiques un dédommagement pour la liberté: c'est la modicité » des tributs. » Ne serait-ce pas plutôt que là où la liberté et la sûreté ne se trouvent pas, il n'y a qu'une faible production et par conséquent peu de chose à prendre? D'ailleurs la contre-partie n'est pas vraie: dans le temps de Montesquieu même, les cantons les plus libres de la Suisse payaient peu d'impôts, et, depuis Montesquieu, aux États-Unis, la liberté n'est point balancée par la pesanteur des tributs.

légalité pour qu'une nation subvienne à de fortes dépenses. Un grand développement d'industrie est donc devenu une condition nécessaire des gros impôts, et une grande industrie suppose des capitaux considérables, une instruction progressive, et beaucoup d'activité dans les facultés de l'esprit. De là la nécessité où se sont trouvés les gouvernemens de marcher avec le siècle, et de se concilier l'opinion. L'emploi de la force brutale ne servirait plus, ou plutôt gâterait tout et tarirait la source des tributs.

Ces considérations feraient supposer qu'un régime constitutionnel met une nation à l'abri d'une mauvaise administration financière. Mais quand l'administration a rendu une dépense inévitable, une représentation nationale peut-elle se dispenser de l'acquitter ? Quand le ministère n'est pas soutenu par une inflexible probité, en même temps qu'il ne trouve pas dans la constitution politique, un appui suffisant contre les exigences des gens en crédit, on voit se renouveler l'infâme trafic commencé en Angleterre sous le ministère de Robert Walpole [1] ; l'autorité entraîne la majorité des votes par des caresses, des places, des faveurs, de l'argent même ; et tandis qu'autrefois on se procurait de l'argent à l'aide des soldats, et des soldats avec de l'argent, on s'est procuré des impôts par le moyen d'une législature, et des législateurs dociles à l'aide des impôts.

Cependant on rencontre des consciences moins aisément maniables ; le public ne peut pas être acheté, et son opinion a toujours un certain poids ; il faut donc employer concurremment d'autres moyens encore que ceux que donne la corruption. On fait usage d'un certain art dans le choix des questions que l'on soumet aux assemblées délibérantes, dans la manière de présenter ces questions, de les soutenir [2]. On alarme les esprits faibles par la crainte des bouleversemens qui peuvent compromettre leurs personnes et leurs propriétés ; on leur persuade que l'unique moyen de conserver la tranquillité publique est de fortifier l'autorité, et qu'il est impossible que l'autorité soit forte sans quelques abus dont on a soin de dissimuler l'étendue et les dangers. Les hommes dont la vue est courte en politique, ne s'aperçoivent pas qu'un abus est un vice interne, une maladie qui ronge le corps politique et amène tôt ou tard les désordres qu'ils se flattaient d'éviter. Il serait facile de prouver que tous les bouleversemens

[1] Voyez *Goldsmith's History of England; Letter* 55.

[2] Voyez l'excellent *Traité de la tactique des assemblées législatives et des sophismes politiques*, par Jérémie Bentham; 2 vol.

arrivés de nos jours remontent à un malaise intérieur que l'on pouvait prévenir, ou auquel on pouvait porter remède ; et quant à ceux qui pensent qu'un gouvernement fort peut seul mettre à l'abri des désordres intérieurs, qu'ils songent aux désordres qu'ont entraînés le gouvernement fort de la Convention nationale, et le gouvernement fort de Bonaparte ; et qu'ils jettent les yeux sur les États-Unis, sur un pays dont le gouvernement est sans argent, sans troupes, sans gendarmes, et qui n'est jamais troublé.

Rien ne simplifie les finances comme l'économie dans les dépenses publiques. Ce sont les grosses dépenses qui donnent naissance aux inventions fiscales, aux édits bursaux qui fatiguent, écrasent et soulèvent les peuples. L'art de la finance n'est difficile que parce que l'art d'économiser n'est pas connu. Un gouvernement accoutumé à manier de grosses sommes, devient de plus en plus prodigue et avide ; de là des ressources artificielles, des abus, qui ne peuvent se soutenir qu'à l'aide de la déception et de la corruption politique ; et comme il faut étouffer les plaintes qu'excite toujours un système vicieux, on voit communément des lois oppressives et la vermine des espions et des délateurs marcher à la suite du désordre des finances.

Voulez-vous que l'impôt soit payé avec exactitude et bon cœur ? Qu'il n'excède pas les besoins réels de l'état, et que chacun soit à portée de se convaincre de la fidélité de son emploi. « Je suis convaincu, dit judicieusement Verri [1], que si le produit des impôts avait toujours été sagement employé, le public regarderait cette charge comme une dette sacrée ; quiconque chercherait à s'y soustraire, partagerait la honte encourue par un homme qui, s'étant uni volontairement à quelque association particulière, se refuserait à supporter sa part des dépenses de la société après en avoir partagé les avantages. »

CHAPITRE II.

Des Budgets.

De tout temps on a fait des tableaux de la dépense et des recettes de l'état ; mais deux circonstances qui ne sont pas fort anciennes, ont imposé la loi de dresser ces tableaux à l'avance et d'y mettre plus de soins et de

---

[1] *Réflexions sur l'économie politique*, ch. 29.

méthode. L'une de ces circonstances est l'augmentation graduelle des dépenses publiques modernes ; l'autre est la nécessité de faire sanctionner d'avance par les représentans des contribuables, les sacrifices annuels qu'il convient de faire pour l'état, aussi bien que les moyens d'y pourvoir.

Indépendamment des abus qui ont accru les dépenses publiques, et dont quelques-uns ont été signalés dans les chapitres précédens, il convient de remarquer que les populations sont devenues plus considérables et se sont étendues dans des lieux auparavant moins habités. C'était un effet des progrès de l'art social, et ces progrès mêmes ont dû multiplier le nombre des fonctionnaires publics. La guerre en même temps est devenue un art plus compliqué, et les armées sont plus nombreuses, surtout depuis la révolution française. Cette révolution attaquée dans son principe, les masses nationales ont dû se mettre en mouvement pour défendre leur indépendance. De défensives, ces masses n'ont pas tardé à devenir offensives ; dès-lors leurs antagonistes ont été forcés de mettre sur pied des forces équivalentes et d'adopter l'usage de la conscription, de ce mode de recrutement qui consiste essentiellement à enrôler de force toute la population mâle et valide, à mesure qu'elle parvient à l'âge d'homme, pour l'employer à seconder militairement la politique du gouvernement, quelle qu'elle soit [1].

Les développemens de l'industrie ont rendu plus considérables les travaux publics, les routes, les ports de mer. Ce qui surtout a augmenté les dépenses, c'est la facilité qu'on a trouvée à lever des impôts, aussi bien qu'à contracter des emprunts ; et cette facilité est due aux progrès qu'ont

---

[1] La nécessité de défendre le territoire national contre une agression étrangère, peut seule excuser la mesure barbare d'enlever à toutes les familles leurs enfans, au moment où ils viennent d'achever les études de leur état, et où ils vont commencer à être utiles à leurs proches et à la société. Il viendra un temps, qui n'est peut-être pas très-éloigné, où l'on sera bien honteux de cette iniquité commise sans remords. C'est ainsi que le gouvernement français a employé cette classe précieuse de citoyens à soutenir en Russie, en 1812, et en Espagne, en 1823, des guerres conformes à sa politique du moment, et tout-à-fait contraires aux intérêts de sa nation, non moins qu'à ceux de l'humanité. Pour déguiser cette mesure inique, on en a successivement changé le nom. C'était d'abord la réquisition, ensuite la conscription, puis le recrutement; et toujours la même chose. L'Angleterre est exempte de ce crime politique, mais non de celui de la presse.

faits simultanément tous les genres d'industrie, surtout en Angleterre et en France [1]. Cette combinaison de besoins et de ressources, a rendu fort importante la tâche d'un ministre des finances, et ce ministère est devenu, dans la plupart des états de l'Europe, le pivot sur lequel se meut toute l'administration.

On a dit qu'un peuple, de même qu'un particulier, peut bien proportionner ses dépenses à sa fortune, et se permettre même des dépenses de luxe, quand il est en état de les payer. La parité n'est pas exacte. Un particulier et sa famille peuvent, sans manquer à la justice, avoir du luxe quand ils ont plus que le nécessaire. C'est leur bien dont ils usent, et ils sont les seuls bons juges de la préférence à donner, vu leur prix, à une consommation plutôt qu'à une autre. Il n'en est pas ainsi dans une vaste société, dans une nation où chacun contribue pour la dépense commune, et où la plupart des contribuables, loin d'avoir du superflu, n'ont pas toujours le nécessaire. Ceux-là sont fort en droit de s'impatienter quand on leur prend, sous prétexte que la nation est riche, un morceau de leur pain pour contribuer à la construction d'un arc de triomphe. Pour des dépenses nationales de luxe, il semble que les seules personnes qui dussent contribuer sont celles qui s'accordent à elles-mêmes des jouissances de luxe. Au surplus, dans les pays où les contributions sont modiques et très-équitablement réparties, le luxe national a peu d'inconvéniens, parce

---

[1] Les dépenses de la France, qui, sous le cardinal de Richelieu, s'élevaient annuellement à environ 160 millions de francs de notre monnaie *, purent s'élever à 330 millions sous Louis XIV. A l'époque de la révolution, les dépenses de l'état montaient à 531,533,000 livres tournois, et le budget de 1830 a été de 979, 352,000 francs, sans les accessoires.

Les dépenses de l'Angleterre qui, sous Élizabeth, étaient seulement de 600,000 livres sterling (15 millions de notre monnaie) **, ont été portées, sous Guillaume et Marie, à 100 millions de France; sous George Ier, à 181 millions; sous George II, à 293 millions ***; et enfin en 1827, le budget des dépenses a été de 1,347,138,525 francs, comptant toujours 25 francs pour une livre sterling.

* Suivant le testament politique du cardinal de Richelieu, il la porte à 80 millions, le marc d'argent étant à 27 livres 10 sous. Quant à la valeur propre de l'argent depuis cette époque, elle n'a pas considérablement baissé.

** Napier, *Supplément à l'Encyclopédie britannique*.

*** Clarke, *Coup d'œil sur la Grande-Bretagne*.

que chacun n'y contribue alors que pour une faible quote-part, et qui joute fort peu à ses privations.

Par la raison même que les dépenses publiques ont été fort augmentées, a fallu faire sanctionner à l'avance, soit par une assemblée nationale, soit par le prince dans les gouvernemens absolus, le projet des dépenses annuelles et les moyens d'y pourvoir. Sans cela on pouvait s'embarquer dans des entreprises qu'on n'aurait pas pu soutenir. Chaque gouvernement en outre, lorsqu'il se trouve dans la nécessité d'emprunter, veut pouvoir justifier aux yeux de ses prêteurs, des moyens qu'il a de remplir ses engagemens. Sous ce rapport, les gouvernemens constitutionnels ont eu l'avantage sur les gouvernemens absolus ; car, quoiqu'il soit fort difficile, d'après les budgets rendus publics, de se faire, même dans les pays constitutionnels, une idée juste des dépenses et des recettes d'un état un peu vaste, néanmoins le droit qu'ont les représentans de prendre connaissance des documens, et surtout les controverses qui s'élèvent dans des comités particuliers et dans des discussions publiques, rendent plus difficiles à l'administration, les réticences et les déguisemens qui ont pour objet de donner le change à des créanciers.

L'Angleterre étant le premier état où il ait fallu rendre compte à des représentans, de l'état des finances publiques, a été aussi le premier qui ait eu des tableaux dressés par anticipation, des dépenses et des recettes présumées ; tableaux auxquels on a donné même en France le nom anglais de *budget* [1] ; car le grand usage qu'on fait d'une formalité entraîne la nécessité de l'exprimer brièvement. On a donné en même temps au tableau des ressources, le nom, également plus anglais que français, de *voies et moyens* [2]. Je tâcherai dans l'examen que nous ferons des impôts et des emprunts, de vous faire connaître la nature de ces ressources et les résultats de l'emploi qu'on en fait.

Un budget n'étant qu'un aperçu des recettes et dépenses présumées

---

[1] Johnson fait dériver ce mot du français, *pochette*. On appelait autrefois de ce nom le gousset où l'on avait coutume de porter de l'argent; mais cette étymologie paraît fort incertaine.

[2] *Ways and means*, manières et moyens; c'est-à-dire les ressources et la manière de les exploiter, ou les impôts et les formes de leur recouvrement, auxquels il faut ajouter les emprunts.

l'événement peut différer de la prévision ; certai d enses peuvent l'avoir excédé, certaines recettes peuvent y être r ..... inférieures ; il faut donc, pour chaque année, un autre acte de la législature qui légalise ce qui a été réellement fait. C'est ce qu'on appelle en France la *loi des comptes*, ou la loi qui approuve les comptes de telle année. La loi du budget regarde toujours une année postérieure, et la loi des comptes une année antérieure au moment où elle a été rendue. Lorsqu'une dépense imprévue et non autorisée, a néanmoins été faite, et qu'elle est approuvée après coup par la législature, cette autorisation porte un autre nom barbare : c'est un *bill d'indemnité*. Un député de la législature française, fort exercé dans les matières de finance [1], a prouvé que de l'année 1815 à l'année 1827, c'est-à-dire à une époque où le repos était rendu à l'Europe, les recettes présumées dans le budget de la France, ont toujours de beaucoup excédé les dépenses, et que, lorsqu'il s'est agi de faire approuver les comptes des exercices passés, les dépenses réelles ont toujours surpassé les recettes présumées [2].

Les impôts s'établissent presque toujours à l'époque d'une guerre : c'est le moment où les besoins de l'état sont le plus évidens, où l'on ose moins murmurer contre les sacrifices extraordinaires. La paix venue, le peuple s'y est accoutumé ; le gouvernement, de son côté, s'est accoutumé à manier beaucoup d'argent ; les prétextes ne manquent pas pour perpétuer l'impôt : il faut faire honneur à ses engagemens ; la guerre a entraîné des frais qui durent encore, et, outre les dettes dont le grand livre est demeuré grevé, la France a continué, quinze ans après la dernière paix générale, à payer des contributions qui ne devaient durer que pendant la guerre. Que dis-je ? nul ne peut dire quand elles cesseront !

Telle est la malheureuse tendance des gouvernemens. Ceux qui en tiennent les rênes ne considèrent pas l'argent du même œil que les contribuables ; ils n'y voient qu'un moyen puissant de satisfaire leurs vues

---

[1] Discours de M. Jacques Laffitte, séance du 7 mai 1827.

[2] On verra comment dans ces cas-là, à défaut d'autres ressources, l'état paie en ses billets portant intérêt et qu'on négocie (c'est-à-dire qu'on vend sous la déduction de l'escompte) sur la place. C'est ce qu'on nomme la *dette flottante*, qui prend le nom de *consolidée* lorsqu'on la rembourse au moyen de la vente que fait le gouvernement, de nouvelles inscriptions au grand livre de la dette publique. Avec le produit des inscriptions vendues il acquitte ses billets à terme.

ersonnelles, de réaliser les rêves de leur ambition, de leur vanité, de leur ipidité et quelquefois de ce qu'ils imaginent être le bien de l'état. Le plus rand ministre des finances, à leurs yeux, est celui qui sait recueillir le us d'argent. L'expérience prouve au contraire que les ministres avec squels on a fait de grandes choses, sont ceux qui savaient le mieux économiser. Rappelez-vous, messieurs, ce qu'on a pu exécuter avec s ministres tels que Sully, Colbert et Necker. Avec eux les recettes ont resque toujours excédé les dépenses. Obligés de fournir aux dissipations princes guerriers ou faibles, ils trouvaient encore le moyen d'exercer ne sage parcimonie dans les dépenses dont la nécessité ne leur était pas émontrée. Cette qualité est peût-être la première de toutes dans les pays à le gouvernement n'est pas soumis à un contrôle légal. Mais elle est ıre. On appelait, sous notre ancien régime, les ministres des finances, ontrôleurs généraux ; ils auraient dû, pour le bien de l'état, être plutôt ontrôlés que contrôleurs. Dans les états représentatifs, cet esprit d'économie doit se trouver dans les députés qui représentent les intérêts génénux ; sans cela ils sont peu dignes de leur mission.

On voit que dans un budget, l'essentiel est le côté des dépenses. C'est ussi sur ce point que les législateurs éclairés fixent leur principale atten-on. Ce n'est pas que l'assiette, le recouvrement des impôts, et la ressource es emprunts, ne soient des choses fort importantes en elles-mêmes. Mais, ans ces choses-là, l'intérêt des gouvernans n'est point en opposition avec elui des gouvernés. Il importe à la nation que les impôts soient assis sur es objets susceptibles de les supporter, et qu'ils soient équitablement épartis. Cela convient de même au gouvernement ; car alors le recouvrement en est plus facile, et le mécontentement qu'ils occasionnent est moins dangereux. Il est donc toujours aisé de s'entendre avec lui lorsqu'il 'agit de l'assiette et de la répartition. Les gouvernemens despotiques nêmes, lorsqu'ils sont bien avisés, permettent volontiers que ces objets oient réglés par des assemblées provinciales ou communales tirées du sein u peuple. Les Turcs ne chargent-ils pas les primats de lever sur leurs o-religionnaires, les Grecs, les impôts dont ils accablent ceux de ces nfortunés qui subissent encore leur joug? Un conquérant, fort peu disposé ménager un peuple conquis, laisse néanmoins à ses magistrats, la ré-artition des contributions de guerre qu'il exige des vaincus ; mais quant la quotité de la contribution et à son emploi, le despote et le conquérant e les réservent toujours à eux-mêmes. Le pouvoir, en quelques mains u'il soit logé, repousse, autant qu'il peut, tout contrôle. En effet, à voir

les choses sous un point de vue étroit, sans égard pour le bien de l'état, ou la durée et la tranquillité du pouvoir lui-même, il lui convient d'avoir de grosses sommes à sa disposition. Outre que les hommes qui occupent les postes élevés, en retiennent la première et la plus grosse part, leur importance personnelle s'accroît avec l'argent qu'ils ont à distribuer, avec le nombre des emplois dont ils ont la nomination, avec l'importance des achats qu'ils ont à faire. Les systèmes, les travers, les vices des gouvernans sont érigés en nécessités politiques. Louis XIV veut rétablir les Stuarts, Louis XV veut satisfaire l'avidité de ses maîtresses ; et jamais les argumens n'ont manqué pour justifier l'énormité des dépenses. Les droits du trône, de hautes convenances, la sûreté de l'état, la dignité de la nation, sont des lieux communs d'un effet assuré. Les mêmes hommes qui se partagent les deniers de l'état, affirment qu'il est des sacrifices auxquels un bon citoyen ne se refuse jamais, qui ne souffrent pas même de discussion ; on pose en fait ce qui doit être en question ; car la nécessité d'une dépense doit toujours être un point en question. Viennent ensuite les raisons d'état, les difficultés diplomatiques, les mariages, les naissances, les couronnemens, les décès de princes. « En Europe, dit l'auteur de » l'*Esprit des Lois*, les édits des princes affligent même avant qu'on les » ait vus, parce qu'ils y parlent toujours de leurs besoins, et jamais des » nôtres [1]. »

Mais, quand une nation n'est pas dominée par la force brutale, elle apprécie à sa juste valeur la nécessité de toutes ces dépenses, et son intérêt est de s'opposer avec une imperturbable fermeté, à toutes celles que le bien public dûment constaté n'exige point impérieusement.

C'est à la politique pratique à suggérer aux nations les moyens de dépenser peu. Tel n'est point l'objet du tribunal qu'on appelle en France la *cour des comptes*. Il est chargé de vérifier si un comptable a véritablement payé les sommes qu'il passe en compte comme ayant été déboursées ; mais il n'est point chargé d'examiner si un ministre a ordonnancé une dépense qu'il n'aurait pas dû ordonnancer. Du moment qu'un ministre a décidé une dépense dans les limites posées par le budget, il est en règle à ses yeux, et nulle autorité n'est admise à le blâmer ; une quittance suffit ici pour *justifier* une dépense. Cependant le contrôle des comptables, bien qu'il ne soit pas sans importance, n'est que d'une importance secondaire.

---

[1] Liv. XIII, chap. 15.

C'est le contrôle des *ordonnateurs* des dépenses, qui est l'essentiel ; or, il n'en existe point [1].

Il n'existerait un véritable contrôle de l'administration qu'autant que chaque article de dépense serait autorisé d'avance dans la loi du budget, et qu'une cour des comptes, nommée par les contribuables serait autorisée à vérifier si la somme appliquée à une dépense, n'a point été appliquée à une autre ; et même si le ministre qui en a ordonnancé le paiement, n'avait pas des moyens d'arriver au même but à moins de frais. Mais qui ne voit que dans une aussi vaste machine que les finances d'une grande nation, une semblable surveillance est impraticable ? D'ailleurs si c'était le même prince qui nommât le surveillant et le surveillé, le contrôle deviendrait illusoire. Puisqu'il doit se trouver nécessairement une assez grande latitude dans le choix des dépenses qu'il convient de faire et dans la somme qu'il convient d'y employer, c'est dans la constitution politique seule qu'il faudrait trouver des moyens pour que les ordonnateurs des dépenses fussent toujours dignes de la confiance des contribuables. La liberté de la presse et l'impression des comptes seraient déjà de très-grands moyens d'économie.

Jusque-là tout ce qu'on peut désirer, c'est que les articles de dépenses soient assez détaillés pour que le législateur ait l'assurance que les principaux besoins de l'état seront satisfaits, et que l'argent du public ne sera pas employé contre le vœu des représentans du public. Vous sentez en effet, messieurs, que si les personnes chargées d'administrer les biens de l'état, peuvent appliquer à une dépense les fonds destinés pour une autre, ce ne sont plus les représentans de la nation qui votent la dépense : voter une dépense, c'est décider que l'avantage que l'état doit en tirer, est assez grand pour balancer le sacrifice qu'elle occasionne. Si l'on peut se permettre de remplacer un avantage par un autre, la décision devient illusoire. C'est en mettant sous les yeux du législateur les besoins de l'état, article par article, qu'on le fait consentir à sacrifier annuellement une certaine somme, qu'il n'aurait nullement donnée, s'il eût prévu qu'elle dût être appliquée à toute autre fin. Les mauvaises administrations ont

[1] Il n'a pas existé davantage, lorsqu'il y a eu deux administrations différentes, une pour les contributions et une pour le trésor. Le ministre du trésor constatait bien, pour sa décharge, les sommes qu'il avait délivrées aux autres ministres pour leurs dépenses ; mais il ne pouvait contrôler l'usage qu'ils en avaient fait.

leurs raisons pour vouloir la non-spécialité ; elle est synonyme de l'arbi-[illegible] traire. Avec le tableau des besoins nombreux de l'état, on obtient [illegible] milliard, et avec la non-spécialité, on en fait ce qu'on veut [1].

---

[1] **Un statisticien anglais, M. Joseph Lowe, a donné le tableau suivant de l[illegible] population, des charges et du *quantum* payé par tête, en 1822, dans les pri[illegible]cipaux états de l'Europe. Cela peut servir de preuve à l'observation que j[illegible] fais dans le texte. Il convient cependant de remarquer que le quantum pa[illegible] tête ne tient pas compte des décharges qui ont lieu en faveur des ordre[illegible] privilégiés (les nobles et les prêtres), et qui retombent nécessairement [illegible] les classes non privilégiées.**

L'auteur anglais exprime les sommes en livres sterling; pour la commo[illegible]dité du lecteur français, je les donne ici en francs sur le pied de 25 fra[illegible] par livre sterling.

NATIONS.	POPULATION.	IMPOTS, DIMES et autres CHARGES PUBLIQUES.	Id. par tê[illegible].	
	âmes.	fr.	fr.	c.
Suède, sans la Norwége	2,000,000	32,500,000	12	5[illegible]
Russie d'Europe	37,000,000	450,000,000	12	1[illegible]
Turquie d'Europe (par aperçu)	8,000,000	125,000,000	15	6[illegible]
Pologne depuis le partage	2,850,000	30,000,000	10	8[illegible]
Espagne	11,000,000	150,000,000	13	1[illegible]
Portugal	3,700,000	75,000,000	20	6[illegible]
Danemarck	1,600,000	32,500,000	20	[illegible]
Suisse, 22 cantons	1,750,000	10,750,000	6	25
L'empire d'Autriche, compris la Lombardie, la Pologne autrichienne	29,000,000	450,000,000	15	80
La domination prussienne	10,500,000	175,000,000	17	50
Bavière	3,600,000	62,500,000	17	50
Le Piémont, compris la Sardaigne, Gênes et la Savoie	4,000,000	55,000,000	13	75
États du Pape	2,450,000	22,500,000	9	35
Naples et Sicile	6,700,000	67,500,000	10	
France	30,700,000	995,000,000	30	
Grande-Bretagne * l'Irlande non comprise.	14,500,000	1,000,000,000	68	75
Irlande	7,000,000	100,000,000	13	75
Wurtemberg	1,400,000	25,000,000	17	80
Saxe	1,200,000	22,500,000	18	75
Pays-Bas **	5,300,000	200,000,000	37	50
L'Europe collectivement	200,000,000	4,500,000,000	22	50

* La somme de 1,100,000,000, en y comprenant l'Irlande, n'embrasse que les impôts perçus par le fisc. Les îles britanniques paient en outre la dîme, la taxe des pauvres, les chemins et les dépenses locales. Lowe estime que le tout s'élève à 1750 millions de francs ; ce qui fait pour la contribution, par tête, 81 fr. 40 c.

** Dans la répartition des impôts les provinces hollandaises sont beaucoup moins ménagées que les provinces flamandes. Celles-ci paient, par tête, moins que la proportion commune les autres paient davantage.

corps qui est censé représenter le peuple donne à l'impôt un vernis qui fait respecter ceux qui le perçoivent et ceux qui en dépensent le ant ; d'où ce fait déjà remarqué, qu'en Europe, les nations qui supnt les charges les plus lourdes, sont en général celles qui jouissent régime constitutionnel. Les personnes chargées de l'administration ale savent rendre les dépenses indispensables ; ce qui met à l'aise la ience des législateurs auxquels on en soumet l'approbation. Dans les despotiques, les ministres sachant que la responsabilité tout entière ur eux, apportent dans les dépenses un peu plus d'esprit de critique. ul avantage que les pays gouvernés constitutionnellement retirent représentation, est dans les discussions publiques qu'elle entraîne i préviennent un certain nombre d'abus.

tre les dépenses qui figurent au budget, les peuples en ont beaucoup res qui n'y figurent pas. De ce nombre sont les dépenses locales des nces, des districts, des communes. Dans les pays qui sont bien admis, les besoins des localités sont soumis à l'approbation de leurs ans, ou des délégués de leurs habitans ; en France, depuis le règne apoléon, les conseils de départemens qui votent les dépenses locales, nommés par le prince ou par ses agens ; et, comme les administrade la localité (les préfets) sont également nommés par le prince, il sulte que les provinces et les communes sont gouvernées par une e d'aristocratie qui n'est point selon l'esprit de la constitution de ce Pour comble d'abus, les budgets des localités sont rarement soumis, impression, à l'investigation du public [1].

Angleterre, le clergé épiscopal s'étant emparé non-seulement des -fonds qui appartenaient au clergé catholique auquel il a succédé, des dîmes, ou contributions que ses prédécesseurs fesaient payer au le, il se trouve que le peuple paie, de cette manière seulement, aule cent douze millions de francs, qui ne figurent point au budget [2].

---

es fonctions de membres des conseils généraux, des conseils d'arrondisas et des conseils communaux ont enfin été rendues électives en France. lections et les attributions de ces conseils sont maintenant réglées par ls des 21 mars, 19 avril 1831, 22 juin 1833 et 20 avril 1834.

(*Note de l'éditeur.*)

omme l'état ne salarie pas les prêtres des religions dissidentes, leurs les les paient, en même temps qu'elles paient la dîme au clergé anglican.

Il en est de même de la taxe des pauvres qui est répartie et levée par les paroisses, et qui s'élève, dit-on à près de 8 millions sterling [1], (200,000,000 fr.) C'est une des plaies de l'Angleterre.

Le casuel des gens de lois, bien qu'il ne figure pas au budget, n'en est pas moins une lourde charge pour les peuples.

En France, le traitement et les pensions du clergé, les séminaires ou écoles de prêtres, et en général les dépenses relatives au sacerdoce, forment autant d'articles du budget [2]; mais les frais occasionnés par les presbytères et le casuel des prêtres, qui se compose du salaire attribué à plusieurs de leurs fonctions, n'y paraissent pas, non plus que les énormes supplémens votés par les localités, ou plutôt au nom des localités [3].

Des législateurs parfaitement indépendans et pénétrés de la sainteté de leurs devoirs, ne craindraient point de rejeter les budgets qu'on leur présente, toutes les fois qu'ils ne seraient pas fondés sur des dépenses évidemment commandées par le bien général; toutes les fois qu'on négligerait de leur donner toutes les garanties désirables contre les abus. Que les créatures du pouvoir et les co-partageans dans les biens du public ne soient pas de cet avis; qu'ils représentent cette mesure comme le bouleversement de l'état, tandis qu'elle n'est que la suspension de leurs honoraires jusqu'à ce que leurs honoraires soient mieux mérités, rien

---

C'est ainsi que les malheureux catholiques d'Irlande, après avoir payé le clergé papiste pour qu'il entretienne leur ignorance et leurs préjugés, paient les dîmes au clergé anglican pour qu'il les persécute.

[1] Suivant les *Statistical Illustrations of the London statistical Society*, page 37, la taxe des pauvres s'est élevée, en 1817, à 7,890,148 livres sterling.

[2] La France paie, pour les frais généraux du culte catholique, environ 50 millions par année, indépendamment de ce que paient les localités et les particuliers. Elle a éprouvé, par l'effet de la révolution, un grand soulagement à cet égard; car elle payait pour les dîmes seules, 120 millions, dont 20 millions pour les frais de perception. Les biens-fonds du clergé et ses droits seigneuriaux s'élevaient, en outre, à 60 millions. Le casuel des prêtres et les droits payés au pape, étaient plus considérables qu'ils ne le sont de nos jours. Cette contribution payée à un prêtre étranger, est un abus dont un bon gouvernement sait en général préserver sa nation.

[3] On fait payer aux départemens et aux communes, sur les dépenses locales, des supplémens aux traitemens des évêques, des loyers de presbytères, etc., dont on ne connaît pas le montant.

moins surprenant; mais que les personnes qui ne prennent aucune ce riche butin, regardent cette utile fermeté comme une extrémité reuse, c'est une faiblesse tout-à-fait protectrice de la dissipation, corruption, et complice de la perte des gouvernemens. Les hommes anient le pouvoir, ne sont en général contenus que par les institu-; et une institution qui ne se fait pas respecter n'est pas une insti- vivante. On craint que le gouvernement ne soit ébranlé s'il n'a pas oi satisfaire aux besoins de l'état, et l'on n'a rien de plus pressé que ourvoir; c'est ainsi que l'on nourrit les abus qui exposent véritable- la tranquillité des nations. Si du temps de Louis XIV, un corps sentant les véritables intérêts de la France, eût pu mettre un obs- à ses guerres et à ses persécutions, la France ne fût pas tombée l'avilissement et la misère qui signalèrent la fin de ce règne théâtral, roi lui-même n'eût pas été abreuvé d'humiliations. Si le corps légis- nuet de Bonaparte, avait refusé nettement de pourvoir aux dépenses aintenaient ses fonctionnaires publics et ses armées, il n'aurait pas ces entreprises gigantesques et insensées qui l'ont renversé. Mais embres du soi-disant corps législatif étaient désignés par lui!

uf des fléaux naturels, heureusement rares et passagers, les nations ouvent guère que les maux qu'elles ont mérités. Pour les éviter, ce pas une molle complaisance qui sert; ce sont les lumières et la fer-. Si des ministres complaisans ont l'art de lier une dépense abusive utres dépenses utiles, on peut sans danger refuser le tout jusqu'à e les ministres présentent ces dernières dégagées de toute autre. Ils iteront de se conformer à une telle suggestion; ils sont plus intéressés la nation à présenter un budget qui mérite d'être approuvé. Les ns subsistent par elles-mêmes, puisqu'elles subsistent de ce qu'elles uisent; tandis que les fonctionnaires publics ne subsistent que du get.

s gouvernemens dépensiers sont menacés d'un autre danger, surtout uvernement d'Angleterre, c'est d'être désertés par leurs sujets. Vous ez bientôt, messieurs, l'effet que produisent les impôts sur les prix le consommateur est obligé de payer pour satisfaire aux besoins de la La vie devient trop chère là où le gouvernement fait de trop fortes nses; on y vit mal à l'aise; avec un revenu donné, avec douze francs à dépenser par an, je suppose, et une famille, on y est exposé p de privations, on y fait une trop pauvre figure. Dès-lors, si le

revenu n'exige pas résidence, on cherche à le dépenser ailleurs; et nous avons vu des milliers de ménages s'établir en France, surtout dans les provinces où l'on vit à bon marché. Ces émigrations sont d'autant plus fâcheuses pour l'Angleterre, qu'elles ont lieu parmi les classes mitoyennes de la société, où l'on trouve ordinairement plus de moralité et de lumières que dans les hautes classes et parmi la populace. Les premières ne se déplacent pas, car elles ne veulent pas perdre les avantages attachés à leur position sociale; les classes indigentes ne peuvent pas supporter les frais d'un déplacement et sont plus esclaves des habitudes de leur pays [1]. Ces émigrations pacifiques deviendront d'autant plus faciles que les communications se multiplieront et que les préjugés nationaux s'affaibliront par l'effet des progrès indubitables des sociétés. De pareils déplacemens sont encore plus multipliés, malgré la distance, entre l'Angleterre et les États-Unis. Dans ce dernier cas, à l'avantage que présente un gouvernement à bon marché, se joint celui qui résulte d'un même langage et d'une certaine conformité d'habitudes. Ce serait bien autre chose si l'Amérique n'était pas si loin, et si elle présentait en même temps toutes les douceurs de la sociabilité et d'une vieille civilisation.

Les charges imposées à la société par les gouvernemens chers, ont encore le fâcheux effet d'y multiplier les attentats contre les personnes et contre les propriétés. La vie y devient si difficile et la disparité des fortunes si grande, que toutes les passions y fermentent et qu'une multitude de gens, pressés par le besoin, cherchent à se soutenir par le crime [2].

---

[1] Des familles d'ouvriers anglais qui sont venues chercher de l'ouvrage en France depuis la paix de 1815, la plupart sont retournées en Angleterre du moment qu'elles ont pu espérer d'y trouver de l'occupation. Beaucoup d'établissemens durables ont été formés au contraire, et des mariages contractés, dans la classe moyenne.

[2] Le nombre commun des condamnations annuelles dans la Grande Bretagne, de 1817 à 1823, a été de 13,400. Voyez *Statistical illustrations of the territorial extent*, etc., *of the British empire, published by the London statistical Society*, page 37.

CHAPITRE III.

Des comptes par exercices et des comptes par années.

Lorsqu'on a dressé le tableau des dépenses présumées d'une année, telle par exemple, que l'année 1820, on n'a pas prétendu que nulle dépense, nulle recette relatives à cette année, n'auraient lieu, passé le 31 décembre 1820. Plusieurs d'entre elles ont dû s'effectuer en 1821, 1822, etc. C'est ce qui a donné lieu, en France, à distinguer les *exercices* des diverses années; de sorte qu'après avoir, postérieurement au dernier jour de 1820, rendu compte des services (c'est-à-dire des recettes et des dépenses) de cette année-là, il a fallu en 1821, en 1822, et autres années subséquentes, rendre un compte supplémentaire des nouvelles recettes et dépenses qui ont eu lieu relativement à cette même année 1820, mais opérées seulement dans les années qui l'ont suivie.

Ce mot de comptabilité observó en France, a de très-graves inconvéniens.

On peut dire que les comptes d'un exercice ne sont jamais véritablement terminés et soldés, car il est impossible qu'il ne reste pas, durant des siècles, des articles en suspens relatifs à une année déjà passée depuis long-temps. Faut-il renoncer à une dette qu'on a droit de recevoir parce qu'elle n'a pas été payée au moment de son échéance? faut-il méconnaître un engagement qu'on a pris, parce que celui au profit de qui on l'a souscrit, n'a pas été en mesure de le faire valoir? tels sont les motifs qui ont fait adopter les comptes par exercices, où l'on sépare totalement les recettes et les dépenses qui ont rapport au service de chaque année, de celles des autres années; mais d'énormes abus ont accompagné cet usage. Les sommes que le gouvernement devait sur les exercices antérieurs à l'année courante, ont été renvoyées à *l'arriéré;* et cet arriéré donnait lieu plus tard à des liquidations où la faveur et la corruption n'étaient pas toujours sans influence, et où les dettes reconnues étaient payées en valeurs insuffisantes. Sous l'ancien régime, à plusieurs époques, les exercices anciens n'étaient clos que par des banqueroutes; et en thèse générale, il paraît difficile d'avoir une bonne comptabilité avec des comptes qui commencent tous les ans et qui ne finissent jamais, si ce n'est par le moyen de ce qu'on appelle vulgairement une *cote mal taillée* et d'une décision arbitraire du législateur.

Dans la comptabilité *par années*, on tient registre des sommes véritablement reçues ou payées dans le courant de l'année, et l'on porte au compte de l'année 1821, par exemple, les soldes qui se trouvent en caisse et les sommes qui sont encore à recevoir à la fin de 1820, de même que les sommes qui restent à payer. C'est la forme de comptabilité usitée généralement dans le commerce et en Angleterre pour les finances publiques.

On a objecté contre la comptabilité par années, qu'elle intervertissait l'application d'une ressource à l'acquit d'une dépense à laquelle elle avait été consacrée; que c'était ravir aux créanciers de l'année révolue, des fonds qui leur avaient été attribués; qu'on risquait ainsi de compromettre le crédit public, et par conséquent de rendre les conditions des emprunts plus onéreuses pour le contribuable [1].

On n'a pas fait attention, en élevant de semblables objections, que la manière de solder un compte n'altère en rien les ressources qui doivent faire face au paiement de ce qu'on doit. Dans une bonne comptabilité par années, chaque classe de dépenses doit avoir un compte ouvert aussi bien que chaque créancier. Au moment d'un réglement, ce qui reste à recevoir ou à payer sur chaque compte, est un solde que l'on porte au même compte pour l'année nouvelle; et les mêmes ressources peuvent être employées aux usages auxquels elles ont été primitivement affectées. Le crédit public, loin d'être ébranlé, est consolidé par la possibilité que l'état débiteur a de pouvoir à toute heure donner par appoint son bilan, l'état de ses dettes et de ses créances. Les bons négocians pour qui la confiance publique est si nécessaire, et dont on connaît la susceptibilité en fait de crédit, le savent bien; et ceux qui veulent que leurs écritures puissent être facilement apurées font un inventaire de leur avoir et soldent leurs comptes tous les ans. En un mot tous les inconvéniens des comptes par exercices peuvent être évités et l'on peut jouir de tous leurs avantages dans les comptes par années [2].

Ce n'est pas tout: les biens de l'état ne se composent pas seulement des écus qu'ils reçoit et qu'il dépense. Ils comprennent encore les mar-

---

[1] Voyez Ganilh, *Science des finances*, page 247.

[2] En termes de négoce, la situation de chaque compte est mieux connue lorsqu'on les solde tous les ans, que lorsqu'on ne les solde que pour les terminer.

chandises, les matières qui garnissent ses magasins. Une année qui a laissé à celle qui la suit, des vivres, des fourrages, des habits en abondance, épargne à cette année des dépenses qui sans cela seraient devenues indispensables. Le bon ordre des dépenses publiques exige donc qu'on imite en ceci les négocians qui dressent chaque année un inventaire de ce qu'ils possèdent, et qui chargent le compte de l'année 1821, par exemple, non-seulement de l'argent, mais des matières que l'année 1820 lui transmet.

CHAPITRE IV.

De l'impôt en général, de sa légitimité et de ses limites.

Cette portion du bien des particuliers que le gouvernement consacre à satisfaire ses désirs ou les besoins du corps social, est ce que nous appelons ici *impôt* [1].

Qu'il soit assis sur les terres ou sur l'industrie, qu'il soit prélevé sur les capitaux ou sur les revenus des particuliers, ses effets économiques sont les mêmes. Ce sont ses effets généraux dont je vous entretiens ici. Nous verrons ensuite les effets divers qui résultent des différentes espèces d'impôts.

Quand les peuples ne jouissent pas des avantages que l'impôt peut leur procurer, quand le sacrifice auquel il les soumet n'est pas balancé par l'avantage qu'ils en retirent, il y a iniquité. Ce bien leur appartient; on ne saurait, à moins de commettre un vol, ne pas leur donner en échange un bien qui le vaille [2].

---

[1] Pour préciser l'expression, je répèterai ici ce que j'ai dit dans mon Traité d'Économie politique : « Quel que soit le nom que l'on donne à l'im-» pôt, qu'on l'appelle contribution, taxe, droit, subside, ou bien don gratuit, » c'est une *charge imposée* à des particuliers ou à des réunions de particuliers » par le souverain, peuple ou prince, pour fournir aux consommations qu'il » juge à propos de faire à leurs dépens: c'est donc un impôt. » Liv. III, ch. 9.

[2] J'ai montré ailleurs (chap. 3 de la IIIe partie de cet ouvrage) qu'il est possible et nécessaire de comparer une satisfaction avec une valeur, quoique ces deux choses ne semblent pas de même nature; il est conséquemment possible de comparer un avantage avec un sacrifice. L'intérêt du contribuable

Ce n'est pas tout. Chaque homme a, de par la nature, le droit d'acheter les choses et par conséquent le bien-être, la sécurité qu'on lui offre en retour de l'impôt, au prix le plus bas où l'on puisse se les procurer. Si un despote ne laissait respirer à ses sujets que la quantité d'air que ses sujets lui paieraient, il est évident qu'il commettrait la plus criante des injustices; car il ferait payer une chose dont tout le monde est en droit d'user pour rien. Je ne fais cette supposition extrême, que pour faire sentir le vice du raisonnement qui prétendrait fonder la légitimité de l'impôt sur l'avantage immense, indispensable, que la protection du gouvernement procure aux citoyens dans tout état productif et policé. Ce n'est pas là la mesure de l'impôt légitime. De même que le prix d'une marchandise, lorsqu'il est fondé sur un monopole, et, en vertu de ce privilége, supérieur aux frais de production, est une atteinte à la propriété de l'acheteur, un impôt qui s'élève plus haut que les frais *nécessaires* pour procurer au contribuable la sécurité dont il a besoin, est un attentat contre la propriété du contribuable.

Ainsi, en supposant que les citoyens pussent jouir de toute la sécurité désirable, moyennant cent francs de contribution par famille, si on leur fesait payer plus que cette somme, ce surplus pourrait passer comme un prix exagéré, injuste, illégitime, de l'avantage qu'on leur procurerait; ce serait une spoliation [1].

Remarquez, messieurs, que ce principe d'équité naturelle est également vrai, quelle que soit la forme du gouvernement; et qu'une contribution qui le viole, est aussi bien illégitime, votée par une chambre des communes d'Angleterre, qu'établie en vertu d'un ukase de l'autocrate de toutes les Russies.

C'est sur ce principe que devraient être basées toutes les impositions

---

consiste à obtenir le plus grand avantage possible au prix du plus petit sacrifice.

[1] Ces principes sont fondés sur les caractères de la production exposés en divers endroits de ce Cours (voyez notamment le chap. 7 de la Ire partie). Il n'y a de valeur véritablement produite, que celle qui est fondée sur une utilité qu'on ne peut se procurer d'aucune autre manière à meilleur marché.

Montesquieu paraît avoir compris de même ces principes d'équité naturelle, lorsqu'il a dit : « Ce n'est point à ce que le peuple *peut donner* qu'il faut mesurer les revenus publics (les impôts), mais à ce qu'il doit donner. » *Esprit des Lois*, liv. XIII, chap. 1.

des peuples qui se prétendent civilisés, et que devraient être réglées par conséquent toutes les dépenses publiques.

Les anciens Égyptiens habitaient le sol le plus fécond de l'univers, et cependant le bas peuple ne s'y nourrissait que des alimens les plus grossiers; mais il fallait que les produits du pays se dissipassent pour l'entretien d'un nombreux corps de prêtres qui pesait sur la production, loin d'y contribuer, ainsi que nous le voyons pratiquer en Espagne; il fallait entretenir la multitude d'ouvriers qui, dans un temps où l'on ne savait pas employer les forces de la nature, était nécessaire pour élever ces énormes temples, ces monstrueuses pyramides que le temps n'a pu renverser, et qui subsistent encore, comme des monumens éternels de l'imbécilité des nations et de la vanité des grands.

Même de nos jours, pense-t-on que l'immense production d'un pays tel que la France, ne suffirait pas pour fournir à nos paysans une nourriture habituelle meilleure que du pain d'orge et de sarrazin, nourriture de plusieurs de nos provinces, si les hommes chargés de décider des dépenses publiques, ne consacraient pas à de fausses dépenses un argent levé sur le peuple, qui non-seulement ne jouit pas de ce qu'il paie, mais se trouve découragé de se livrer à la production de ce qui lui serait plus favorable? Que de dépenses pourraient être supprimées, je ne dis pas sans inconvéniens, mais avec profit! L'île de Corse coûte annuellement à la France 800,000 fr. de plus qu'elle ne lui rapporte [1]. Ses colonies des Antilles lui avaient coûté jusqu'en 1789, deux milliards et demi [2]. Qui peut douter que, si tout cet argent eût été consacré à des dépenses favorables à la production, notamment à favoriser les communications [3], le sort des peuples n'en eût été prodigieusement amélioré?

La vanité des nations leur coûte aussi bien que les fautes de leurs gouvernemens. On peut demander ce qui revient à l'Angleterre d'une pension annuelle de 13,000 liv. sterling (325,000 fr.) au duc de Wellington [4] qui,

---

[1] Cette somme est tirée de l'*Administration des finances* de Necker (tome II, page 506) Elle est probablement beaucoup plus forte maintenant.

[2] Arthur Young, *Voyage en France*, page 436 de l'édition anglaise.

[3] Faut-il répéter encore que les communications faciles donnent une seconde fois l'existence aux produits qui sans cela ne pourraient pas sortir du lieu de leur naissance, et aux produits qui sont achetés avec ceux-là.

[4] Voyez le budget anglais de 1818.

En quoi servent au bonheur de l'Angleterre les trois millions de notre

indépendamment d'une fortune considérable, jouit de plusieurs gros traitemens. C'est, dit-on, pour encourager d'autres généraux à défendre leur pays. Comme si l'on n'avait pas, à toutes les époques, trouvé, depuis Aristide jusqu'à Marceau, des hommes de talent pour défendre leur pays quand leur pays savait les honorer! Ce n'est pas l'amour de l'or qui fait les grands hommes et conduit aux grands sacrifices; les armées renferment des milliers de militaires aussi dévoués que le général, et beaucoup moins payés.

Il serait difficile d'expliquer ce qui pouvait revenir à la France des frais occasionnés à la France par le couronnement de Napoléon, ou des réjouissances qui accompagnèrent la naissance du roi de Rome [1]. Le progrès des lumières, la connaissance que les nations acquerront de leurs véritables intérêts, feront indubitablement, par la suite, regarder en pitié de pareilles duperies.

C'est un commun adage dans l'administration, qu'il est facile de déclamer contre l'énormité des impôts, et fort difficile de les réduire. Il n'est point ici question de ce qui peut paraître difficile ou aisé : il est question du mal que font les impôts poussés trop loin. Du reste, si l'on est assez faible pour tolérer de grosses dépenses, il faut être assez fort pour supporter de gros impôts.

Un ouvrage sans nom d'auteur, mais que l'on attribue généralement à un employé du gouvernement [2], pose en principe que l'autorité qui pré-

---

monnaie de bénéfices ecclésiastiques que reçoit annuellement l'évêque de Durham?

[1] J'ai vu les mémoires du seul berceau du roi de Rome, offert en don par la ville de Paris, dont les magistrats étaient nommés par le prince. Ils se montaient à 201,871 francs 97 centimes.

Dépense entièrement superflue et nullement volontaire de la part des citoyens de Paris, quoiqu'on ait tout fait pour que cela en eût l'air. Il n'y a quelque spontanéité dans les générosités des villes que lorsqu'elles choisissent librement leurs magistrats; et encore peuvent-elles craindre que leurs magistrats ne fassent leur cour aux dépens de leurs administrés.

[2] M. le comte d'Hauterive : Considérations générales sur la théorie de l'impôt et des dettes, ou Introduction d'une seconde édition d'un ouvrage qui portera le titre de *Notions élémentaires d'économie politique*. Brochure, 1825.

Le même auteur prétend (page 4) que *la théorie de l'impôt est le but de*

lève l'impôt, coopère à la formation de la propriété (formation que l'auteur suppose tenir au défrichement), qu'elle coopère au travail de l'exploitation, et qu'à ce titre elle a droit de participer aux produits, comme fesant corps avec les producteurs.

Il est permis de se servir de toutes les suppositions que l'on veut, pour représenter l'action des rouages compliqués de la machine sociale ; mais non pour en faire un titre à qui que ce soit. Ici la nature des choses, le fait, est que la protection accordée par la puissance sociale à chacun de ses membres, bien qu'indispensable à la production, ne la sert qu'accessoirement. L'autorité publique qui représente la puissance sociale, n'exécute directement aucune opération productive. Un boisseau de blé ne nourrit pas en vertu de la protection du gouvernement achetée par l'impôt [1] ; et quand même on regarderait l'action du gouvernement comme une façon véritablement productive, resterait toujours la question de savoir s'il n'était pas possible d'obtenir le même service à meilleur marché.

De fausses idées d'économie politique ont fait long-temps considérer l'impôt comme n'entraînant aucune perte pour la société. On a dit : l'impôt fait payer cent mille francs par des particuliers, mais il ne détruit pas cette somme. Il la reverse dans la société, puisque la société possède autant d'écus après le paiement des impôts qu'auparavant [2]. Le gouverne-

---

toutes les théories de l'économie politique. C'est comme si l'on disait que la laine est le but de l'histoire naturelle de la brebis. Sans doute, en connaissant bien l'économie des sociétés, on peut rendre plus abondante la source où se puisent tous les impôts; mais l'objet essentiel de la richesse générale, est avant tout de nourrir la société, et ce qu'on y puise pour l'impôt, diminue d'autant sa provision. Quand on connait si mal les intérêts nationaux, on est bien peu qualifié pour donner des *Notions d économie politique*.

[1] Quand le gouvernement remplit bien ses devoirs, il rend un service au producteur en le protégeant; et ce service qui est productif en ce qu'il procure un bien, n'est pas productif en coopérant à la confection du produit. Un médecin qui me rend la santé, m'est utile en ce qu'il me met en état d'exercer ma profession, mais il ne travaille pas aux produits de ma profession.

[2] Voltaire n'a été que l'interprète d'une erreur fort commune, lorsqu'il a dit dans son Dictionnaire philosophique (article *Économie*) : « Le roi d'An-

ment reverse dans la société les écus qu'il a reçus ; mais il n'y reverse pas les denrées qui ont été achetées au moyen de ces écus. Ces écus ont été une perte pour les contribuables qui les ont fournis, et n'ont pas été un gain pour le marchand des denrées que le gouvernement a achetées, ou que les salariés du gouvernement ont achetées pour lui [1].

Les profits que l'on a pu faire sur les denrées vendues au gouvernement, ne sont pas une indemnité du sacrifice fait par le contribuable. L'unique dédommagement que reçoive ce dernier, est la protection qu'il reçoit, ou qu'il doit recevoir, de la part du gouvernement [2].

Il convient, messieurs, de remarquer que ce qui constitue la contribution, est l'abandon gratuit que l'on fait au gouvernement, d'une chose pourvue de valeur (que ce soient des écus ou bien des denrées) ; et que l'achat auquel le gouvernement emploie cette valeur, n'est point une restitution faite à la société. C'est un échange. Le gouvernement est un consommateur, qui détruit, soit en consommant des denrées, soit en consommant des services, la valeur qu'il a levée sur le contribuable [3]. La société est plus pauvre de tout le montant de l'impôt, et n'est pas plus riche de son emploi ; de même que le marchand dont parle M. Robert Hamilton, n'est pas plus riche, lorsqu'un voleur vient lui acheter le soir des marchandises avec les écus qu'il lui a dérobés le matin [4].

» gleterre a un million sterling à dépenser par an... Ce million revient tout » entier au peuple par la consommation. »

[1] Si le reversement de la somme était considéré comme une restitution d'impôt, il résulterait que la même somme d'impôt serait une perte pour le contribuable en Chine, et ne le serait pas en Europe : car en Chine la contribution se paie en denrées, que les agens du gouvernement consomment en nature, et par conséquent ne reversent pas dans la société.

[2] Les profits qui ont été faits sur les denrées vendues au gouvernement, auraient été faits sur les denrées que le contribuable aurait achetées lui-même, s'il n'eût pas payé la contribution ; car des écus ne peuvent servir à autre chose qu'à des achats.

[3] Il est bon de se reporter ici aux principes que j'ai établis en exposant la nature des consommations (septième partie de cet ouvrage, chap. I). En général, les principes étant bien compris, les conséquences en découlent d'elles-mêmes.

[4] *Recherches sur la Dette nationale*, 3e édition, page 35. L'auteur anglais, et moi qui le cite, nous sommes bien éloignés de comparer le gouvernement au voleur ; nous cherchons seulement à expliquer comment les écus, quoiqu'ils

Le contribuable forcé par les lois ou par l'arbitraire, de fournir aux dépositaires du pouvoir, la valeur qui constitue l'impôt, la puise dans ses biens, c'est-à-dire dans ses capitaux ou dans ses revenus. Quelques économistes, dans leurs ouvrages, ont regardé comme illégitime l'impôt que l'on ne peut payer qu'en entamant ses capitaux. Il est vrai que si l'on considère les capitaux uniquement comme des instrumens de production, il peut paraître injuste d'ôter à un ouvrier, pour protéger son travail, l'outil qui lui servait à gagner sa subsistance. Mais une immense quantité de valeurs se rencontrent dans la société, que leurs possesseurs rangent tantôt dans leurs capitaux productifs en les plaçant utilement, tantôt dans leur fonds de consommation. S'il leur convient mieux de les assimiler à ce dernier, en les appliquant à leurs contributions, on ne peut en faire un crime au gouvernement qui, pourvu qu'on le satisfasse, est fort aise que le contribuable s'acquitte de la manière qui lui convient le mieux. Or, il est évident qu'un impôt sur les successions, qui se paie presque toujours sur un capital, est un des impôts les moins pénibles à acquitter. Il est pris sur un bien dont la destination n'était point fixée d'avance ; sur un bien que l'héritier n'avait pas compris dans ses ressources ordinaires, et dont on lui demande une portion au moment où il le reçoit, c'est-à-dire, où il a entre ses mains la chose qu'on lui demande. Cet impôt ne serait injuste et préjudiciable que par son excès.

Quant aux revenus, ils sont proprement, quelle qu'en soit la source, la véritable matière imposable, parce qu'ils renaissent incessamment [1]. Nous vivons tous, dans l'état ordinaire des choses, sur nos revenus; et, s'il faut, comme il est incontestable dans toute société bien réglée, en sacrifier une partie, pour procurer au reste la protection du gouvernement, nous devons regarder la portion vouée à cet usage, comme utilement consommée. Quand ce service est fidèlement rendu et n'est pas payé au-

---

soient rentrés par un achat dans le comptoir du marchand, n'empêchent pas que le marchand n'ait essuyé une perte par la contribution forcée qui lui a été imposée.

Je suis presque honteux d'insister sur des vérités si simples. Il le faut bien, puisqu'elles sont contestées.

[1] On appelle quelquefois ainsi la marchandise à l'occasion de laquelle on asseoit l'impôt. Le mot semble moins propre dans ce cas: car la véritable matière imposable se compose des biens au moyen desquels seuls on acquitte l'impôt. Là où elle manque, il n'y a pas d'impôt possible.

delà de sa valeur, il est légitimement exigé. Faut-il que le paiement qu'on en fait soit dans une exacte proportion avec le revenu? Cela paraît équitable; car le service rendu au contribuable, est d'autant plus important que son revenu est plus considérable. Ce principe s'opposerait à tout impôt qui s'élèverait proportionnellement plus haut quand le contribuable est plus riche.

D'un autre côté, une contribution simplement proportionnelle n'est-elle pas plus lourde pour le pauvre que pour le riche? L'homme qui ne produit que la quantité de pain nécessaire pour nourrir sa famille, doit-il contribuer exactement dans la même proportion que celui qui, grâce à ses talens distingués, à ses immenses biens-fonds, à ses capitaux considérables, non-seulement jouit et procure aux siens, toutes les jouissances du luxe le plus somptueux, mais de plus accroît chaque année son trésor?

Ne trouvez-vous pas dans cette prétention, messieurs, quelque chose qui choque l'équité? Cependant à l'époque de la révolution française plusieurs écrivains, et notamment ceux qui exerçaient une grande influence sur les décisions des assemblées législatives, conçurent une grande horreur pour l'impôt progressif [1]. On le regarda comme un motif de découragement pour tout accroissement de fortune, et par conséquent pour tous les genres de perfectionnemens; on le représenta comme une prime accordée à l'insouciance et à la paresse, puisqu'un tel impôt punissait pour ainsi dire le succès. M. Jollivet prouva dans un écrit [2] qu'en ne demandant rien à un revenu de cent francs, mais en fesant payer à un revenu de deux cents francs 10 pour cent d'impôt, à un revenu de trois cents francs 11 pour cent, à un revenu de quatre cents francs 12 pour cent, et ainsi de suite, on arriverait bientôt à un revenu qui paierait cent pour cent, c'est-à-dire à un impôt qui s'emparerait de la totalité du revenu; ce qui serait encore plus injuste. L'estimable auteur ne fesait pas attention qu'il y a plusieurs sortes de progression, et qu'il y en a telle qui n'enleverait jamais que la moindre partie du revenu; la progression par exemple qui se réglerait non sur le revenu total, mais seulement sur l'ac-

---

[1] M. Rœderer, dans son Journal d'Économie publique, de Morale et de Politique, dit positivement qu'*il n'est plus permis de mettre en doute l'incompatibilité absolue de l'impôt progressif avec aucun régime social.* (Tome I, page 217.)

[2] *De l'Impôt progressif et du Morcellement des patrimoines*, avec cette épigraphe : *C'est le vautour déchirant ses entrailles.*

croissement du revenu. Une portion de cet accroissement ne l'atteindrait jamais tout entier.

En second lieu, l'impôt progressif ne peut avoir lieu que relativement à l'impôt direct; il est impossible de l'appliquer à l'impôt indirect comme celui des douanes, et à celui qu'on fait payer sur les consommations. L'impôt sur les consommations est nécessairement proportionnel à la quantité de la marchandise consommée; et comme la quantité de la chose consommée ne peut suivre la proportion de la fortune, il s'ensuit que ce genre d'impôt, qui joue le principal rôle dans les pays fortement imposés, tombe sur les contribuables d'autant plus qu'ils sont moins riches. En effet, un homme qui jouit de trois cent mille francs de revenu, ne saurait consommer trois cent fois plus de sucre ou de vin, que l'homme qui n'a que mille francs. Les petites fortunes supportent donc sous ce rapport un impôt véritablement progressif; c'est-à-dire d'autant plus fort proportionnellement, que les facultés du contribuable sont moindres. C'est un des grands défauts des contributions indirectes; et dont une progression croissante dans l'impôt direct, ne serait qu'une juste, mais imparfaite compensation.

On représenta que si l'impôt était d'autant plus fort proportionnellement que la propriété est plus grande, on encourageait les gens à dénaturer leurs biens-fonds, à disperser, à déguiser leurs propriétés. Ces inconvéniens disparaissent dans la pratique, surtout quand la progression est modérée. Que l'impôt soit progressif ou simplement proportionnel, l'intérêt du contribuable est de déguiser sa propriété. Si l'impôt progressif offre un léger motif pour morceler les héritages, d'autres motifs plus puissans tendent à conserver grandes les entreprises agricoles, et même à concentrer les propriétés [1].

Les autres objections élevées contre l'impôt progressif, ont encore moins de force que celles-là : Montesquieu l'adopte complètement comme le plus équitable [2]; et Adam Smith, qui avait des idées bien plus justes sur les véritables intérêts des sociétés, l'approuve également [3].

---

[1] Ce n'est que pour les grandes entreprises agricoles que l'on trouve de solides fermiers; ce n'est que là que l'on peut employer certains procédés expéditifs, élever de grands troupeaux, etc. En morcelant les terres, on est obligé de multiplier les bâtimens d'exploitation.

[2] *Esprit des Lois*, liv. XIII, chap. 7.

[3] *Richesse des Nations*, liv. V, chap. 2.

Tout impôt a une borne nécessaire, car il est payé au moyen des capitaux et des revenus d'une nation ; et s'il allait au point de demander plus que les capitaux et les revenus de cette nation, il est évident qu'elle ne pourrait l'acquitter. C'est alors que le peuple se fâche et refuse de payer ; ou bien l'impôt renchérit les objets de consommation au point que leurs frais de production excèdent la satisfaction qui peut résulter de leur usage. Mais dans l'économie des nations presque aucun effet n'est instantané. Un despote commence par exiger de ses sujets plus que leur industrie ne peut annuellement produire. Les sujets ne parviennent à le satisfaire qu'au moyen de leurs épargnes. Leurs capitaux diminuant ainsi par degrés, ils ont tous les jours moins de moyens de satisfaire leur oppresseur. Leur famille décline ; la misère les anéantit ; le despote lui-même perd de sa puissance, et à son tour devient la proie d'un de ses pareils. L'Asie nous en fournirait plusieurs exemples. Combien de contrées qui jadis fesaient une certaine figure dans le monde, comme le pays des Phéniciens, Babylone, Persépolis, dont on ne trouve plus de traces ! On en peut dire autant des bords de la Méditerranée entre l'Égypte et Tripoli.

Cette marche peut être fort lente quand une sorte de modération accompagne l'arbitraire.

Dans les états mieux policés et où une sorte de règle préside à la spoliation des citoyens, le mal se présente sous des formes plus mitigées. Un impôt s'élève-t-il assez haut pour nuire à la production d'une certaine espèce de produits? le déclin de cette production, le déclin des recettes du fisc dont elle est l'occasion, avertit le fisc de modérer ses prétentions ; il n'y a qu'un gouvernement stupide autant que violent, qui coupe l'arbre au pied pour en cueillir les fruits. Celui qui sait mieux rattacher les effets à leurs causes, se garde de pousser l'impôt au point d'altérer les capitaux engagés dans les entreprises, et de paralyser les efforts des travailleurs ; du reste, il tire de la production tout ce qu'il en peut tirer, et si la production, malgré cela, s'est accrue en Europe, si les recettes des gouvernemens se sont accrues en proportion, on ne le doit qu'à des progrès qui sont ceux de l'esprit humain, et nullement à l'économie des gouvernans.

On ne peut pas plus comparer les impôts de deux nations, que leurs richesses et leurs revenus respectifs, parce que les impôts sont relatifs aux prix des choses chez l'une et l'autre nation. On les évalue en argent, et l'on dit que l'argent ne diffère pas de plus de deux ou trois pour cent dans deux pays voisins. J'en conviens ; mais ce n'est pas le rapport de la

valeur de l'argent avec l'argent dont il s'agit ici : c'est de la comparaison de l'argent avec toutes les autres denrées. Si l'une dans l'autre leur valeur commune est, en argent, d'un tiers plus haute en Angleterre qu'en France, un milliard et demi d'impôts en Angleterre, ne sont pas une somme plus forte qu'un milliard en France [1].

Le terme où l'on n'ajoute rien aux recettes du fisc en ajoutant à l'impôt, varie selon les divers impôts, c'est-à-dire suivant la manière dont ils sont assis, qui sera la matière du prochain chapitre.

CHAPITRE V.

De l'assiette de l'impôt.

Nous avons vu que, par l'impôt, ce sont les capitaux ou les revenus des contribuables qu'il s'agit d'atteindre ; mais à moins de taxer arbitrairement les contribuables, on est obligé d'exiger leur contribution à l'occasion d'un fait qui serve de base à la prétention du fisc. Ses préposés exigent l'impôt foncier en vertu du fait que le contribuable est propriétaire d'un bien-fonds d'une certaine valeur ; la patente, en vertu du fait qu'il exerce une profession industrielle ; un droit d'entrée, en raison de l'introduction de telle ou telle marchandise, etc. Ce sont là les faits qui servent de base à l'impôt, c'est sur eux qu'il est *assis*, et c'est la nature diverse de ces faits, qui sert à la classification, à la dénomination des impôts [2].

L'économie politique n'a pas pour objet de faire connaître tous les impôts dont on s'est avisé, et encore moins d'en suggérer de nouveaux. C'est ce qu'on pourrait attendre d'un traité général des finances publiques. Pour l'économie politique, il suffit de montrer quel est l'effet des impôts sur l'économie sociale, suivant leur grandeur et la manière dont ils sont assis.

La nature de l'autorité qui s'arroge le droit de déterminer la quotité de

[1] Le mal de l'Angleterre vient de ce qu'un territoire plus ingrat, et une population moins considérable, paie néanmoins autant d'impôts; en supposant toutefois que le rapport du prix des choses en général soit comme le rapport des deux sommes d'impôts.

[2] C'est une locution convenue, mais peu exacte, que de dire que les sucres paient tant pour cent de droits d'entrée. On ne prélève pas une portion de la marchandise introduite; mais on fait payer une somme à l'occasion de l'introduction d'un certain nombre de kilogrammes de sucre.

l'impôt et sa perception, ne change rien à ses effets économiques. Un impôt n'est pas meilleur pour être commandé par une paroisse, ou par une municipalité, au lieu de l'être par des représentans chargés spécialement de le voter et d'en déterminer l'assiette. Si un vernis de légalité donne quelque facilité pour l'accroître et le faire payer, ce n'est que relativement à sa quotité et à l'influence qu'il exerce sur le gouvernement, que nous en avons fait la remarque. Quand un despote, comme l'empereur d'Autriche, met un impôt, le blâme ne porte que sur lui ; et la modération peut lui être conseillée par le désir de conquérir une sorte de popularité, ou même pour sa propre sûreté. Quand il est consenti par des magistrats populaires, ou soi-disant tels, quelque mauvais que soit l'impôt, le peuple n'ose pas s'en plaindre. Ne nous occupons plus de sa légitimité, mais de sa forme et de ses effets.

Tout impôt est une charge que le contribuable cherche à rejeter sur les autres membres de la société. L'homme industrieux qui contribue, soit à raison de son travail, ou des capitaux qu'il emploie, que ce soit sous le nom de patente ou de droits d'entrée, ou tout autre, élève sans doute le prix du produit dont il s'occupe, et jusque-là parvient à se faire indemniser par le consommateur ; mais ce renchérissement même diminue le débit, la demande de la marchandise ; il diminue l'importance des ventes qu'on en peut faire, et met le producteur dans la nécessité de sacrifier une portion de son bénéfice plutôt que d'abandonner son état et de renoncer à la totalité de ses profits. Chaque contribuable, chaque consommateur parvient ainsi à s'affranchir de l'impôt, mais dans des proportions infiniment variées.

Il en est résulté une grande diversité d'opinions relativement aux classes de la société, qui, en définitive, supportent les différens impôts. On sait que les partisans de Quesnay étaient d'avis que les impôts retombent en totalité sur les propriétaires des terres. Toute autre industrie, disaient-ils, n'opère que des transformations ; la terre seule produit une valeur *nouvelle ;* rien par conséquent, si ce n'est la terre, ne peut fournir la valeur que l'impôt réclame *de nouveau*, chaque année. Si vous mettez un impôt sur les toiles, le tisserand, se trouvant forcé par la concurrence à se contenter des profits qui peuvent l'entretenir dans sa professsion, ne peut la continuer qu'autant qu'il retiendra sur le cultivateur du lin, le montant de l'impôt sur les toiles. Le cultivateur à son tour ne peut continuer son métier, sans retenir le même impôt sur le propriétaire foncier, qui, ne pouvant le faire payer à aucun autre, en supportera tout le faix.

David Ricardo et ses partisans, au contraire, partant de cette supposition que, toutes choses d'ailleurs égales, les capitaux s'appliquent *toujours à l'industrie* qui rend les plus gros profits, prétendent qu'un impôt sur un objet manufacturé, est entièrement payé par le consommateur ; car si le prix de l'objet, disent-ils, ne s'élevait pas à un taux suffisant pour payer la totalité de l'impôt, le fabricant appliquerait ses capitaux à une autre production [1].

Toute opinion trop absolue à cet égard me semble téméraire. Il n'est probablement aucune espèce de contribution qui ne retombe sur plusieurs classes de citoyens, et dans des proportions qui varient non-seulement en raison des différens impôts, mais en raison de la position particulière de chaque contribuable et des circonstances générales et très-variables où se trouve la société. Ces circonstances ne sont pas toujours accidentelles ; il en est qui durent autant que les nations elles-mêmes ; telle profession a des désavantages constans relativement à ses rapports avec le fisc, comme les marchands de boissons, et il ne paraît pas que leurs bénéfices soient proportionnés à leurs tribulations. La nature de l'impôt, la nature de l'homme ne peuvent fournir qu'un petit nombre d'indications générales qu'on puisse considérer comme des lois, et que l'expérience vienne confirmer.

On distingue deux manières générales d'asseoir l'impôt.

Ou bien on demande directement au contribuable une somme que certaines indications font supposer qu'il est en état de payer ; comme dans le cas où il est taxé en raison de la propriété foncière dont il est possesseur, soit en raison de la grandeur et de la cherté du logement qu'il occupe, du nombre des fenêtres qui laissent entrer le jour chez lui, des domestiques qui le servent. C'est ce qu'on nomme en France les *contributions directes*. Ou bien on le taxe en raison de la marchandise qui est l'objet de son travail, ou qu'il veut consommer, ou qu'il fait transporter d'un lieu dans un

---

[1] Ricardo : *Principles of political economy and taxation*, chap. 17. Le tort de cette école est de considérer chaque principe trop absolument; et, après l'avoir énoncé sous la forme d'un théorème, d'en tirer des conséquences rigoureuses, qui, très-souvent, ne cadrent pas avec les faits. Il est très-vrai que les capitaux cherchent à s'employer dans les occupations qui rendent le plus, et il n'est pas moins vrai que les capitaux rendent des profits très-divers. Les profits industriels sont plus divers encore, quoiqu'on soit libre, en thèse générale, d'appliquer son industrie à la production la plus lucrative.

autre, de l'étranger dans son pays, ou de la campagne dans les villes, etc. C'est ce qu'on nomme les *contributions indirectes*.

Celles-ci ayant pour base, une certaine quantité de marchandises consommées, sont proportionnées au nombre des consommateurs plutôt qu'à l'étendue de leurs facultés. Une famille indigente a besoin de la même quantité de sel, qu'une famille dont le revenu peut être dix mille fois plus considérable. Le recouvrement des impôts indirects s'opère en général facilement parce qu'il se fait par petites portions; mais au total il est dispendieux; il exige beaucoup de soins, et des formes vexatoires qui rendent cette espèce de contribution odieuse aux peuples.

Parmi les contributions directes, celle dont on a fait le plus généralement usage a été la contribution foncière, celle qu'on exige en proportion des propriétés immobilières que l'on possède. Ici, la base de l'impôt est visible, le contribuable ne peut pas se soustraire à l'obligation de le payer sans renoncer à sa propriété; et cependant la répartition en est difficile et inégale, par la raison que l'équité ne veut pas qu'un terrain paie en raison de sa dimension, ni d'aucune qualité sensible, mais bien en raison de sa valeur qui est une qualité morale, fugitive et variable. Un hectare de terre stérile ne peut pas payer autant qu'un hectare de bonne terre. Une terre bien bâtie, fortement amendée, doit incontestablement supporter une plus forte contribution qu'un espace vide ou non défriché.

On a cru pouvoir vaincre cette difficulté par un tableau comparatif de toutes les propriétés et de leurs valeurs; mais la grandeur et la valeur de chaque propriété est perpétuellement variable, et ce qui serait vrai à une époque, cesserait de l'être quelques années plus tard. D'ailleurs, la valeur des biens à l'endroit où ils sont situés, n'est pas la même qu'au lieu où l'impôt est réparti. On en peut dire autant du rapport qui se trouve entre la valeur vénale et la valeur locative de la propriété taxée. Dans une certaine situation un bien de la valeur de trente mille francs ne rapporte que mille francs, tandis qu'il rapporterait aisément quinze cents francs dans d'autres circonstances. La monnaie qui sert aux évaluations varie de son côté. Somme toute, il est certain, que les cadastres sont des opérations dispendieuses, et il n'est pas également certain qu'elles soient utiles dans la pratique.

Comme il convient que toutes les industries soient taxées dans un rapport quelconque avec ce qu'elles rapportent, de même que leurs instrumens qui sont les capitaux et les terres, bien des sources de revenus ne

aient pas taxées ou le seraient imparfaitement avec un impôt unique, impôt qui ne reposerait que sur une seule base. Il convient que ces es soient assez multipliées pour que les producteurs [1] qui ne seraient atteints par un impôt puissent l'être par un autre.

L'instinct fiscal de la plupart des gouvernemens l'a emporté à cet égard les idées systématiques. Leurs tributs ont pu s'élever d'autant plus ils ont diversifié davantage les impôts; mais quelque habiles que leurs anciers aient été jusqu'ici, ils sont encore loin, dans quelque pays que soit, d'avoir atteint, et surtout d'avoir atteint dans une équitable pro-rtion, tous les revenus de la société.

Est-ce un bien? Est-ce un mal? Je n'oserais décider la question. Lors-'un revenu se trouve surchargé outre mesure, les réclamations contre surcharge se multiplient; l'impôt rend moins que s'il était plus modéré; un peu plus tôt, un peu plus tard, les répartiteurs entendent raison. attendant, les revenus qui contribuent en moins forte proportion, gardent de réclamer. S'ils étaient tous également grevés, les revenus ieraient au total une contribution plus forte, et nul n'aurait ce motif de plaindre, savoir, qu'il est surchargé.

Il ne convient cependant pas que la modération du fisc aille pour les venus jusqu'à l'exemption complète, comme il arrive pour les rentes r l'état. M. de Tracy regarde ce genre de contribution comme le meil-ır de tous [2]. Seulement il le regarde en même temps comme une ban-ieroute. Je ne partage pas ce scrupule. C'est pour un capitaliste un acement comme tout autre, que les rentes sur l'état. Et quel est le pitaliste qui, en fesant un placement avantageux, n'est pas exposé à ir le fisc venir prendre part à ses revenus? Certes, ce serait justice le les créanciers de l'Angleterre payassent une portion du revenu qu'ils çoivent du trésor public : ils ont reçu, d'après le budget de 1827, pour dette consolidée, la rente de la caisse d'amortissement déduite, une mme de 27,245,750 liv. sterl. . . . . . . (fr. 681,143,750)

Et en outre, pour la dette flottante, 831,207 liv. st. (fr. 20,780,175)

Total de la dette anglaise en 1827. . . fr. 701,923,925

---

[1] Ne perdons pas de vue que dans le langage de l'économie politique ex-érimentale, on est producteur, non-seulement par son industrie, mais par le istrumens que l'on fournit à l'industrie (les capitaux et les terres).

[2] *Élémens d'idéologie*, tome IV, page 456.

Une taxe d'un dixième devrait paraître aux rentiers, modérée en comparaison de ce que paient tous les autres revenus, et il pourrait en résulter un allégement de plus de soixante-et-dix millions de francs pour tous les autres contribuables qui se plaignent avec grande raison d'être trop imposés.

Et qu'on ne dise pas que les sept cents millions de la dette, ont déjà payé leur contingent, au moyen de l'impôt que le gouvernement a levé sur les terres, sur l'industrie, etc.; ce sont précisément les valeurs versées dans le trésor public, les revenus du gouvernement, qui n'ont rien payé, et c'est au contraire la portion de revenus échue aux producteurs qui a été diminuée de tout le montant de l'impôt; quant à l'impôt lui-même, il n'a été grevé d'aucune retenue, pas même des frais de perception qui ont été payés par le contribuable et non par le rentier.

Le fait est que les rentes, avant que l'emprunt ne soit fait, ne sont grevées d'aucune retenue pour que l'emprunt soit négocié à un meilleur prix et que le trésor reçoive davantage; et qu'elles ne sont pas frappées de l'impôt après l'emprunt effectué, pour que le gouvernement ne soit pas accusé de banqueroute et conserve tout son crédit, afin d'emprunter encore. Sous quelque jour qu'on envisage cette exemption, c'est ici, comme toujours, le contribuable qui est sacrifié au profit du gouvernement et de ceux qui partagent avec lui; c'est-à-dire la totalité des citoyens au profit du plus petit nombre. Et qu'on ne dise pas que l'intérêt de tous est que l'état ait un bon crédit; car un bon crédit ne diminue pas les charges du peuple, et n'est propre qu'à étendre les dépenses du gouvernement, qui ne sont bornées que par l'impossibilité de recevoir davantage.

On ne peut pas dire que les rentiers doivent être exemptés d'un impôt sur les rentes, par la raison qu'ils paient des impôts sur les consommations : est-ce que les impôts sur les consommations exemptent les propriétaires fonciers de payer l'impôt sur les terres?

On a dit que les contributions indirectes étaient moins vexatoires et moins pénibles à acquitter que les autres; on a même dit que le contribuable les payait *sans s'en apercevoir*, et confondait leur montant avec le sacrifice auquel il se résout pour jouir des consommations atteintes par les droits. Il semble pouvoir s'y soustraire, en s'interdisant les actes (les consommations) qui donnent lieu à les exiger. Mais elles sont accompagnées de beaucoup d'inconvéniens.

C'en est d'abord un très-grand que de produire et de ne pas consommer

ses produits, ou les produits qu'on pourrait acquérir au moyen des premiers. Par la raison même qu'elles ne sont pas susceptibles de réclamations personnelles, et que les agens du fisc peuvent répondre à ceux qui s'en plaignent : *Vous êtes libres de vous y soustraire*, le fisc a pu leur donner une extension scandaleuse, comme dans les droits d'accises en Angleterre, et dans la régie des contributions indirectes en France.

Elles ne sont point proportionnées aux facultés des contribuables. Le riche et le pauvre consomment du sel; mais le riche qui jouit d'une fortune cent mille fois plus considérable que celle du pauvre, ne consomme pas cent mille fois plus de sel que lui. L'impôt sur les boissons fermentées oblige les sept huitièmes des habitans de la France à se priver dans leur vie ordinaire, de vin, d'une boisson fortifiante, que leur sol produit en abondance [1]; or c'est une inégalité de répartition, que celle qui permet aux uns l'usage d'un produit qu'elle interdit aux autres.

Cet impôt n'est point non plus en proportion des prix. Il ne peut se proportionner ni aux récoltes, ni aux qualités. Trente francs, qui sont une taxe d'un dixième sur un tonneau de trois cents francs, sont une taxe de trois cents pour cent sur un tonneau de dix francs; et ce qu'il y a de pis, c'est que la plus forte taxe est payée par l'indigent, et la plus faible par le riche.

On peut affirmer que les impôts sur les consommations, sont les plus inégalement répartis de tous; et que dans les nations où ils dominent, les familles les plus indigentes sont sacrifiées. C'est une des plaies de l'Angleterre.

Il est reconnu que l'impôt doit être dans une proportion quelconque avec la fortune du contribuable; et cependant l'argent dont on paie l'impôt a des valeurs très-diverses selon les lieux [2]. Quand le législateur

---

[1] L'impôt exagéré sur la consommation des vins a ce fâcheux inconvénient qu'en interdisant à un ouvrier l'usage modéré de cette boisson à ses repas et en famille, il excite la consommation du cabaret, au détriment de sa bourse et de sa santé.

[2] La valeur de l'argent consiste dans la quantité des choses qu'il peut acheter; en conséquence vingt francs valent beaucoup plus à cent lieues de Paris qu'à Paris. Cela est vrai, quoique l'argent qu'on achette avec de l'argent, vaille seulement deux ou trois pour cent de plus dans un lieu du même pays, que dans un autre. Sa différence de valeur naît, non du rapport de

établit un impôt d'une certaine somme sur les portes et fenêtres d'un logement, cet impôt est bien plus considérable au fond d'une province où l'on jouit, moyennant peu d'argent, d'un logement étendu, que dans la capitale où l'argent a relativement moins de valeur. Cette différence est peu sensible quand l'imposition est modérée, mais importante sur une grosse somme. Si la valeur relative moyenne de la monnaie avec les autres denrées, est de moitié moins grande à Paris, la différence qui en résultera relativement à deux contribuables, pourra n'être que de dix francs; elle sera de cinq cents francs si l'impôt peut s'élever à mille francs.

Une contribution sur le tonnage des navires est à peine sensible, si le bâtiment transporte de la cochenille, des pierres précieuses, ou de l'or; elle devient importante si le navire transporte du riz ou du coton.

Les frais de recouvrement sont très-considérables dans les contributions indirectes, et c'est un des inconvéniens qu'on leur reproche. Le nombre des employés des douanes excède en France le nombre de vingt mille. Le nombre des agens préposés au recouvrement de l'impôt sur les boissons, n'est pas moins considérable, et ceux que réclament l'octroi ou les droits de consommation des villes, sont aussi très-nombreux. Tout cela est une charge pour le peuple sans rien ajouter à son bonheur.

J'ai déjà signalé l'inégalité de l'impôt en nature qui prélève les droits, non sur le produit net, mais sur le produit brut [1]; mais de tous les impôts en nature, le plus inégalement réparti est la conscription militaire. Il peut se mesurer par le prix du remplacement. Un millionnaire pour racheter son fils, n'a pas à débourser une plus forte somme qu'une famille d'artisans.

Quoiqu'il soit permis de soutenir qu'une grande diversité d'impôts soit moins onéreuse dans la pratique qu'un petit nombre d'impôts, et surtout un impôt unique, cependant, il en résulterait une si grande économie dans les frais de perception et tant de soulagement pour les classes indigentes, qu'on arriverait vraisemblablement à une répartition beaucoup plus équitable que celle que nous voyons suivie maintenant.

De quelque manière qu'on s'y prenne, il faut que l'impôt soit payé par le capital ou le revenu du contribuable. On convient assez généralement

---

l'argent avec lui-même, mais de son rapport avec la valeur de toutes les autres marchandises qui s'achettent avec de l'argent.

[1] Voyez mon *Traité d'Économie politique*, 5e édition, tome III, page 208.

qu'il serait fâcheux pour la société de lui voir porter atteinte aux capitaux qui sont un instrument de production ; il faut donc qu'il porte sur les revenus, soit proportionnellement, soit progressivement; et, dans les revenus, il est juste de comprendre ceux que le contribuable retire de ses terres, de ses capitaux et de son industrie ; mais avec l'intérêt qui l'excite à déguiser la véritable somme de ses revenus, il est très-difficile de les atteindre.

En général cependant les hommes d'un même canton, d'une même ville, d'un même quartier, ne se trompent guère sur les revenus les uns des autres, et, je crois beaucoup moins que les agens de l'administration. On sait assez bien d'après la somme des consommations d'une famille, d'après le plus ou moins de facilité avec laquelle elle pourvoit à ses dépenses, d'après la nature et le nombre de ses relations, d'après les héritages qu'elle a recueillis, etc., on sait, dis-je, assez bien, si elle a de l'aisance et dans quelle classe on peut ranger ses revenus. Il y a d'ailleurs des bases positives pour connaître plusieurs sortes de revenus. Ceux qui sont fondés sur les traitemens, les rentes, les pensions, qui sont payés par l'état, sont connus, et jusqu'à un certain point ceux qui dérivent des baux et des fermages que l'on pourrait déclarer n'être obligatoires que jusqu'à concurrence de la somme déclarée et enregistrée ; il est vrai que les produits des capitaux cachés ou placés à l'étranger, ou d'un produit incertain, et surtout les revenus fondés sur les facultés personnelles et industrielles, sont très-difficiles à évaluer. C'est ici que la voix publique remplissant la fonction de jury, devrait décider.

Il faudrait que l'administration de l'état, assistée de la représentation nationale, fît les fonctions de jury pour la répartition des dépenses entre les provinces ou départemens ; que les administrations départementales que je suppose élues, ou du moins en grande partie, par les contribuables, fussent chargées de la fonction de répartir la contribution départementale, et les délégués de chaque commune, de la répartition entre les familles. Il y aurait sans doute de grandes inégalités dans une semblable assiette ; mais à tout prendre je pense qu'elles seraient beaucoup moins considérables qu'en suivant tout autre mode de répartition. Et quelle simplicité de perception ! On n'aurait plus à payer ces armées d'agens du fisc, commis aux exercices, préposés de l'octroi, douaniers, répandus sur le sol, au grand détriment de la liberté d'industrie, et de la circulation utile. Les contributions générales allégées en même temps des dépenses inutiles et de celles du recouvrement; divisées en douzièmes, et réparties sur beaucoup de privilégiés, tels que les créanciers de l'état, ne seraient pas

aussi difficiles à acquitter qu'on serait tenté de le croire; et je ne pense pas que la répartition en fût aussi vicieuse qu'elle l'est actuellement en France.

CHAPITRE VI.

Des impôts qui ne rapportent rien au fisc.

Un impôt qui renchérit un certain produit met tout de suite un certain nombre de consommateurs hors d'état de se le procurer, ou du moins de s'en procurer en aussi grande quantité; dès-lors la portion qui n'est pas produite ne rapporte rien au fisc.

Cet effet est surtout bien sensible dans les droits d'entrée. On sait que, lorsque le système continental réduisit en France la consommation du sucre de cinquante millions de livres à quatorze millions, les droits sur 36 millions qui cessèrent d'être produits et consommés, ne rapportèrent rien au fisc [1].

Quand l'impôt ne renchérit pas directement un produit en particulier, quand il est directement demandé au contribuable, comme l'impôt sur les portes et fenêtres, il réduit les facultés du contribuable, il le met hors d'état de consommer en même quantité des produits quelconques, et alors l'impôt payé par les produits qu'on ne consomme plus, est réduit d'autant.

L'école économique de Ricardo pose en principe abstrait que toujours la production est proportionnée au capital, et que les capitaux qui ne furent pas employés à produire 36 millions de livres de sucre, furent employés à autre chose. Ce principe, vrai dans beaucoup de cas, est trop souvent démenti dans la pratique, pour pouvoir servir de base à un raisonnement général. L'industrie s'y prend de mille manières, soit pour tourner à un usage productif des valeurs qu'on n'employait pas, ou qu'on employait mal. Il est une foule de petites industries qui marchent à l'aide de capitaux qui n'ont jamais été réduits en sommes et soumis à des placemens formels. Quand le monopole du tabac n'existe pas, une multitude de petits ménages élèvent des pieds de tabac autour de leurs

[1] Voyez au chap. 3 de la III[e] partie, pourquoi les produits ne peuvent se vendre quand ils excèdent un certain prix.

nnes. Quand l'impôt du sel l'autorise, mille ménages évaporent l'eau mer dans leur marmite, sans autre feu que celui de leur foyer, sans tre main-d'œuvre que celle de la famille. Dans un pays industrieux et plé, on est étonné de la quantité de productions qui ont lieu sans un ital assignable; et malgré cela, de la quantité de valeurs qui pourent être employées reproductivement, et qui ne le sont pas. L'industrie nque à la production peut-être aussi souvent que les capitaux à l'instrie; j'entends à l'industrie véritable, qui crée avec les capitaux et ne compromet pas.

Mais en supposant même, comme le font les partisans de l'économie itique abstraite, que la production se proportionne *toujours* à l'étendue capitaux, il ne peuvent nier du moins que l'impôt n'oblige les capitaes à retirer leurs fonds d'un emploi qu'ils jugeaient le meilleur puisqu'ils aient préféré, pour les consacrer à un emploi moins avantageux; et t précisément le tort qu'eux-mêmes reprochent au système réglemene, avec cette différence qu'avec le système réglementaire, le fisc ne au moins quelque chose par ses droits; tandis que, dans ce cas-ci, orte un préjudice sans rien recevoir.

Pour encourager la pêche de la baleine, le gouvernement anglais proe les huiles végétales que nous brûlons en France dans les lampes à rant d'air. Qu'en résulte-t-il? C'est qu'une de ces lampes qui coûte à Français 60 francs par année [1], coûte 150 francs à un Anglais. C'est r favoriser la marine et multiplier les matelots, dit-on, que chaque de lampe coûte aux Anglais 90 francs de plus qu'en France. En ce , c'est multiplier les matelots par le moyen d'un commerce où l'on perd: audrait mieux les multiplier par un commerce lucratif. Et si le connmateur préfère se passer de cet éclairage, plutôt que de faire cette ense, l'impôt coûte aux Anglais la satisfaction qui résulterait de cette sommation. Des deux façons le sacrifice est le même.

Un ouvrier laborieux, m'a-t-on dit, avait coutume de travailler à la mière. Il avait calculé que dans sa veillée, il brûlait une chandelle de 4 sous gagnait 8 sous par son ouvrage. Un impôt sur les suifs et un autre sur

---

[1] En supposant qu'elle soit allumée quatre heures par soirée, l'une portant itre. On sait que c'est en précipitant au moyen de l'acide sulfurique le ncipe mucilagineux des huiles végétales, que l'on a fait la conquête de ce éclairage.

la fabrication des chandelles, ont augmenté de 5 sous la dépense de son luminaire, qui est devenu ainsi plus coûteux que la valeur du produit qu'il pouvait éclairer. Aussitôt la nuit venue, l'ouvrier est demeuré les bras croisés ; il a perdu les 4 sous que son ouvrage lui pouvait procurer, sans que le fisc ait rien perçu au sujet de cette production. Une semblable perte doit être multipliée par le nombre des ouvriers d'une ville et par le nombre des jours de l'année.

Cet effet, au reste, est commun à tous les impôts exagérés ; ils rapportent moins et en outre coûtent au pays tout ce qu'ils empêchent de produire. Ustaritz, en plusieurs endroits de son ouvrage [1], attribue la ruine des manufactures de l'Espagne aux droits d'*alcavala* et de *cientos*. L'Espagne a perdu les profits qui résultaient de ses manufactures, et le fisc a perdu les droits qu'il pouvait en percevoir.

En France, la poste aux lettres, qui en 1792 rapportait au trésor public 12 millions, n'a plus rapporté en 1821 que 9,887,000 francs, malgré l'activité plus grande du commerce et la faculté donnée aux courriers de la malle, de transporter des voyageurs. Un tarif plus élevé entre sans doute pour beaucoup dans ce résultat [2].

Visitant un jour, à Newcastle, une verrerie où l'on fabriquait de superbes cristaux, j'aperçus dans le coin d'une halle, un employé absolument oisif. L'oisiveté est choquante dans un pays où l'activité est générale. On m'apprit que c'était un employé de l'accise dont l'unique fonction était de veiller à ce qu'on ne sortît aucune pièce du four à refroidir, sans la peser pour le paiement des droits. Quand il était forcé de s'absenter, il fermait le four avec une clef particulière ; et le manufacturier entendait se briser ses cristaux par un changement de température, sans pouvoir y porter remède. Cette perte pour le producteur, n'était point un gain pour le fisc.

On en peut dire autant des pertes qui résultent des visites qui se font aux frontières ou à l'entrée des villes. Beaucoup de marchandises et d'effets y éprouvent des avaries ; les caisses et emballages y sont gâtés ; les marchandises sont remballées précipitamment, en désordre ; les voituriers et les propriétaires des effets y perdent un temps précieux ; et le fisc ne profite en rien de ces pertes.

---

[1] Ustaritz : *Théorie et pratique du Commerce*

[2] Comment le capital occupé par cette production peut-il se vouer à une autre quand le produit baisse ? et que devient, dans ce cas, l'argument des économistes ricardiens ?

Il faut placer dans la catégorie des impôts, ou de la portion des impôts, qui n'entrent pas dans le fisc, tous les frais de recouvrement quels qu'ils soient.

Les droits-réunis [1] étaient modérés dans l'origine, lorsqu'ils furent organisés par Bonaparte. C'est une maxime dans les finances que pour tirer beaucoup d'argent des peuples, il faut commencer par leur en demander peu; car, quand on ajoute graduellement au fardeau d'une bête de somme, on parvient à lui faire supporter une charge considérable ; elle dépérit plus promptement, il est vrai ; mais on en a tiré un service plus grand. Les mauvais gouvernemens, peu ménagers de l'avenir, écoutent volontiers les préceptes des gens de finance ; les droits-réunis devenus si vexatoires depuis, surtout les droits sur les boissons, étaient alors fort supportables. On représenta au prince que cette perception qui exigerait une armée de plus de vingt mille employés, coûterait au gouvernement au-delà de ce qu'elle lui rapporterait [2]. Bonaparte sourit de la bonhomie de l'objection ; il répondit qu'il ne fallait pas s'arrêter aux calculs d'une première année, et donna à entendre que ses droits-réunis étaient une machine fiscale qu'il établissait; et, qu'à mesure qu'on y joindrait de nouvelles perceptions à faire, ou que l'on donnerait de l'extension aux droits anciens, la machine ne coûterait rien de plus, et rapporterait davantage [3].

A ne considérer là-dedans que la question économique, et mettant absolument de côté le motif sinistre de multiplier les créatures du pouvoir, les frais de perception qui entrent dans la bourse des receveurs de l'impôt, sont une charge pour les peuples, et ne sont pas un gain pour le trésor du prince. Suivant un de nos budgets (celui de 1820), et je n'ai pas de raisons de croire que les choses se soient améliorées depuis, les frais de perception des contributions indirectes, en y comprenant les douanes et l'impôt sur le sel, se montaient à 71 millions sur 226 millions, c'est-à-dire pres-

---

[1] Qu'on appelle maintenant les contributions indirectes.

[2] Un des principaux personnages de sa cour me dit à ce sujet : « Vous lui avez reproché ses armées d'employés ; c'est pour lui un motif de tenir à son projet : il aime autant à multiplier ses créatures, qu'à remplir ses coffres. »

[3] Le prince héréditaire de Danemark, que j'ai eu l'honneur de compter depuis ce temps au nombre de mes élèves, me demandait à ce sujet comment Bonaparte avait osé avouer si naïvement son projet. La réponse était simple; il ne craignait pas de passer pour un despote; mais il craignait beaucoup de passer pour un imbécile.

qu'à un tiers de la recette. Il n'est pas nécessaire de vous rapporter, messieurs, que c'est une illusion de croire que ces soixante et onze millions sont reversés dans la nation par les dépenses des employés du fisc. Les fabricans d'étoffes, de pain, de viande, etc., qui ont fait des fournitures à l'employé pour ses consommations, ne conviendront pas qu'on leur ait fait restitution de leur quote en leur payant leur marchandise. Ils diront qu'ils ont fourni à l'employé une valeur qui leur appartenait déjà, en échange d'une valeur en argent. L'idée qu'on restitue en dépensant ne peut venir qu'aux hommes demeurés étrangers aux premiers élémens de l'économie sociale.

Le régime financier établi par Bonaparte, et malheureusement conservé depuis dans tout ce qu'il avait de mauvais, a été beaucoup trop vanté[1]. Là, comme dans tout le reste, ce n'était qu'au prix des plus grands sacrifices qu'on obtenait des résultats toujours moins grands que ceux que l'on pouvait obtenir avec des moyens si étendus.

Cependant l'art d'administrer les finances a fait des progrès, de même que tous les autres arts. Avant Sully, les frais de recouvrement se montaient à cinq cents pour cent ; et maintenant en Angleterre, sur l'ensemble des recettes, ils ne s'élèvent guère qu'à cinq pour cent ; malheureusement les peuples n'y ont rien gagné ; les économies introduites dans la perception n'ont presque jamais profité qu'aux gouvernemens ; car ceux-ci, sous différens prétextes, trouvant toujours le moyen de faire payer aux peuples à peu près tout ce qu'ils peuvent payer sans se fâcher, ce qu'ils ont épargné sur le recouvrement a été ajouté à leurs dépenses ; les besoins publics n'ont presque jamais été, selon le vœu de Montesquieu[2], la mesure de leurs contributions ; on persuade aisément aux défenseurs des intérêts généraux, même à ceux qui sont de bonne foi, que le maintien de la paix dans l'État exige qu'ils secondent toutes les vues de l'administration ; on leur vante l'harmonie là où il est nécessaire qu'il y ait divergence, pour qu'il existe un véritable contrôle.

---

[1] Je lis dans un mémoire de M. Hennet, premier commis des finances, qu'en 1813, la France composée alors de 130 départemens, pour toucher 170 millions de l'enregistrement et des domaines, fesait payer 240 millions par les contribuables, c'est-à-dire, 70 millions de frais de perception (41 pour cent.)

[2] *Esprit des Lois*, liv. XIII, chap. 1.

Certains impôts sont établis sur les citoyens par des réglemens de police, et même par les coutumes d'un pays, sans qu'il en soit fait mention dans les lois. L'interdiction du travail dans certaines solennités, quand elle est d'obligation, est un impôt qui ne rapporte rien au gouvernement. On a vu en France, depuis la restauration, des curés soutenus de la force publique, interdire à de pauvres cultivateurs le soin de leurs récoltes qui se détérioraient dans les champs. Le repos forcé était ordonné par la loi des Hébreux en faveur des serviteurs, et pour que leurs maîtres n'abusassent pas de leur force; mais elle est sans objet dans les pays où le travailleur est libre. En Chine, il n'y a point d'oisiveté obligée. Il est vrai que dans le même pays, il n'existe point de clergé salarié, ni rien qui ressemble au casuel des prêtres [1].

CHAPITRE VII.

De la perception par des régies, et de la perception par des fermiers.

Des régies sont des corps d'administrateurs qui lèvent les impôts pour le compte de l'État.

Les fermes rendent à l'État une somme fixe pour avoir le droit de percevoir l'impôt conformément aux lois de l'État.

Montesquieu dit qu'il est utile de donner à ferme un droit nouvellement établi, parce que l'intérêt des fermiers leur suggère des moyens de prévenir les fraudes, que des régisseurs n'auraient su imaginer; et que, après que la levée a été imaginée par le fermier, on peut avec succès établir la régie. C'est une vue machiavélique uniquement dans l'intérêt de ceux qui vivent de la sueur des peuples. Les fermiers d'un droit ne s'occupent pas seulement de *prévenir les fraudes*, mais de donner à l'impôt le plus d'extension qu'il est possible. De la manière dont l'impôt a été entendu jusqu'ici, il semble que son produit est une valeur conquise sur la nature; tandis qu'il n'y a pas une obole de l'impôt qui, si elle est gagnée par le gouvernement, ne soit perdue pour le contribuable.

Sous l'ancien régime français, le gouvernement se réservait souvent une part dans les bénéfices des fermiers des droits. Il se défiait de l'âpreté de ses agens et voulait prendre part aux recettes dues à celle de ses fer-

---

[1] Macartney, tome IV, page 78 de la traduction.

miers. Il leur laissait tout l'odieux de l'exaction et voulait en partager les profits. Les fermiers, de leur côté, n'avaient nul besoin de la popularité d'un gouvernement qui ménage les peuples. De gros profits étaient pour eux une indemnité suffisante de la haine que leur valaient leurs exactions [1].

Dans d'autres temps, le gouvernement ne craint pas de s'associer à la haine qui entoure les exacteurs, en créant des régies intéressées, où les percepteurs des impositions ont une part aux produits de leurs extorsions. Les grands besoins des gouvernemens les obligent trop souvent à traiter les contribuables en peuples conquis.

Aux époques des grands désordres financiers et des profits exorbitans qui en sont la suite, l'autorité a eu recours à des moyens extra-légaux pour obliger les traitans à rendre gorge. Tel fut l'objet des chambres ardentes, des chambres étoilées, des chambres de justice, créées à diverses époques et dans divers pays. Ces moyens toujours odieux, parce qu'on ne peut les employer qu'à l'aide de l'arbitraire, ont presque toujours été sans effets importans. Les principaux vampires trouvent dans leurs gains excessifs, des moyens de fermer les yeux des commissaires rectificateurs, dont les rigueurs tombent communément sur de légers malversateurs. Sully était fort opposé aux mesures de ce genre souvent employées par Henri IV, qui, de même que tous les princes guerriers, aimait les voies expéditives, et trouvait tout simple de se faire justice de vive force [2]. Mais ce n'est pas le tout d'être fort : il faut être juste.

Quoique la perception des droits par des fermiers introduise l'âpreté de l'intérêt privé dans les affaires publiques, et que Montesquieu trouve qu'elle ne convient point aux états libres, peut-être y aurait-il de l'exagération à la proscrire dans tous les cas. Si l'on mettait en ferme la poste aux lettres, elle rapporterait probablement davantage, car elle serait exploitée avec plus d'économie ; et le tarif qui ferait la loi pour le fermier comme pour le contribuable, serait un obstacle aux exactions. Les citoyens

[1] Des fermiers-généraux vertueux, pour justifier à leurs propres yeux l'énormité de leurs gains, fesaient un noble usage de leurs richesses : Helvétius donnait des pensions à des hommes de lettres peu fortunés, comme à Saurin, à Dumarsais. Lavoisier consacrait les siennes à l'avancement des sciences. Peut-être auraient-ils dû faire le bien plus ouvertement, afin que justice fût faite à qui elle était due.

[2] On peut consulter divers endroits des Mémoires de Sully, et notamment ce qu'il en dit au livre 24[e].

ient alors une garantie contre l'abus du contre-seing, et une garantie re plus importante contre la violation du secret des lettres. On peut iire le fermier d'un droit devant les tribunaux ; on ne peut pas en ice y traduire un fonctionnaire public.

CHAPITRE VIII.

De l'esprit de fiscalité.

est une chose toute naturelle que chaque homme prenne l'esprit de état ; et c'est en même temps une chose assez fâcheuse, quand ce e état pèse sur la société. La position des agens du fisc, depuis le stre des finances jusqu'au dernier employé, les rend perpétuellement les envers les citoyens. Tous considèrent le contribuable comme un rsaire, et les conquêtes que l'on peut faire sur lui comme légitimes. rive même que les employés trouvent à vexer le redevable, une cer- satisfaction d'amour-propre, un plaisir analogue à celui que ressen- les chasseurs lorsqu'ils réussissent, par force ou par ruse, à se rendre res du gibier. Cette disposition tient tellement à notre nature, que l'on des administrateurs d'un grade supérieur, se vanter devant des nblées législatives, d'avoir, par des saisies, causé la faillite de plu- s maisons de commerce.

ns une circonstance pareille, un autre administrateur se glorifiait ir fait payer à une classe de producteurs, des sommes considérables qu'ils s'en doutassent. Il était loin de s'en faire scrupule ; cependant ait nécessairement que ce fussent ou des producteurs ou des consom- urs qui en supportassent la perte, et dans tous les cas, c'étaient des atriotes.

s employés inférieurs n'ont pas plus de bienveillance, et ils ont moins litesse ; aussi ce sont eux qui portent principalement le poids de la e populaire. Dans leurs momens de liberté, leurs conversations roulent les contraventions devinées, sur des vexations exercées légalement ; e ne parle pas ici de celles que punissent les lois [1].

---

[1] u milieu de la multitude d'exemples que me fournissent les régimes ciers de différens peuples et de différentes époques, de ce que j'avance je me bornerai à donner l'analyse succincte d'un mémoire que j'obtins

Les besoins, je ne dis pas de la nation, mais du gouvernement, donnent encore naissance aux interprétations. L'interprétation d'une loi de finance

---

d'un des principaux employés des droits-réunis sous le gouvernement impérial. Ces abus qui naissaient d'une administration sans contrôle, se sont malheureusement propagés depuis, sous d'autres noms.

La régie envoie à ses agens des instructions manuscrites et secrètes autres que les circulaires imprimées et publiques. Dans ces instructions, les lois et les arrêtés du gouvernement sont toujours interprétés dans le sens le plus défavorable au redevable. Quelque excessives et vexatoires que soient leurs dispositions par elles-mêmes, on les aggrave toujours. Dans la correspondance, les seuls employés qui obtiennent l'approbation des administrateurs, sont ceux qui, *per fas et nefas*, tirent le plus d'argent des redevables. L'employé qui se renferme dans les termes de la loi, ou qui veut être juste, est mal noté, sa recette est *mauvaise*, et ne trouvant aucun protecteur dans l'administration, il finit toujours par succomber.

Pour obtenir les augmentations de recettes exigées par les administrateurs, on porte, dans le regiître *portatif*, les boissons à une valeur supérieure au prix où le marchand peut les vendre, prétextant une fausse déclaration de sa part. On accorde 3 ou 4 pour cent par année pour les coulages, l'évaporation, etc. Quelque insuffisante que soit cette allocation, l'on fait payer au contribuable le droit sur les boissons qu'il est obligé d'employer au remplissage, comme s'il les avait vendues. Deux aréomètres ne marquent jamais exactement les mêmes degrés; on éprouve un tonneau qui montre 18 degrés; le lendemain nouvelle vérification avec un autre aréomètre qui montre 17 1/2 d.: *Vous avez mis de l'eau; vous avez changé sans déclaration l'état de vos boissons!*—Fraude, procès-verbal, confiscation, amende. Les préfets, sous-préfets, mettent du retard dans la promulgation d'un décret impérial (ce qui depuis a été nommé *ordonnance royale*); le maire d'un bourg reçoit le Bulletin des lois et le garde chez lui; la régie le fait connaître sans retard à tous ses employés; le contribuable ne connaissant pas ses obligations, est pris en contravention: procès-verbal, poursuite.

On emploie le ministère des agens provocateurs, des faux témoins. Une vieille femme, en apparence accablée par la fatigue, prie un voiturier de mettre sur sa voiture le paquet dont elle est surchargée: au détour d'une rue, la vieille disparaît, un contrôleur ambulant survient, visite le paquet, trouve une carotte de tabac..... Procès-verbal, amende considérable dont les employés de tous grades ont leur part, après avoir été juges et parties *.

* L'auteur ne parle pas de ce fait sur un ouï-dire: l'aventure est arrivée à l'un de ses domestiques, et l'amende a été payée par lui.

équivaut à un nouvel impôt. On peut augmenter par exemple à volonté le tarif des lettres à la poste, suivant le poids qu'on attribue à une feuille de

---

Que ne réclame-t-on auprès de l'administration supérieure? diront les bonnes gens. — Il est de principe dans l'administration, de donner toujours raison à ses employés et toujours tort au contribuable. On se donne bien garde d'attiédir le zèle d'un employé et d'exciter le contribuable à la résistance. Si le redevable invoque les tribunaux, ordre aux employés de tous grades de suivre, pour la moindre affaire, tous les degrés de juridiction; de manière à ruiner le redevable. La condamnation est impossible à éviter, parce que les procès-verbaux et les registres des employés, font foi devant les tribunaux. La cour de cassation pose en principe que la régie n'est pas responsable des erreurs de ses agens; tellement que lorsqu'un employé honnête homme confesse lui-même sa faute, la régie ne restitue pas le montant du dol. Je veux bien croire que les contribuables cherchent par toutes sortes de moyens à se soustraire au paiement des droits; mais ce n'est que lorsque les droits sont exagérés; et d'ailleurs celui qui défend une partie de son bien, n'est-il pas plus excusable que celui qui cherche à faire son chemin en devenant l'instrument des rigueurs du fisc?

Afin d'augmenter les droits de détail, la régie donne pour instruction à des contrôleurs extraordinaires, de faire *tomber le commerce en gros*, au moyen de vexations toujours faciles sous un gouvernement qui n'est soumis à aucune censure. Veut-on des exemples de vexations: on tourmente les redevables par l'éternelle présence des commis qui occupent les particuliers aux instans où on les sait le plus pressés par leurs affaires.

On oblige les brasseurs à détourner à chaque instant les ouvriers de leurs travaux, pour les occuper à porter de l'eau afin de vérifier la contenance d'une chaudière, déjà vérifiée vingt fois. A la moindre opposition, même sur une simple remontrance de la part du redevable, procès-verbal pour refus d'exercice.

On arrête des transports de boissons que des employés, sous divers prétextes, vérifient sur la route, ou font déposer dans les entrepôts de la régie, où elles se détériorent avant que le propriétaire puisse terminer un procès;

On exige que les débitans de boissons n'enlèvent aucun vaisseau, ne fassent aucun transvasement, sans avoir appelé les commis dont il faut saisir la commodité.

Les commis sont laissés juges des redevables qu'ils qualifient à leur gré de fraudeurs, et frappent ainsi d'anathème, de manière à leur ôter toute protection.

Ces derniers faits sont extraits d'un mémoire dressé par un employé même

papier et la distance qu'on assigne entre deux villes. Une loi veut que les bateaux paient à la régie des contributions indirectes, un droit proportionné à leur longueur ; et une *instruction ministérielle* porte que la longueur sera comptée de l'extérieur de la poupe à l'extérieur de la proue ; ce qui comprend non-seulement l'épaisseur du bâtiment, espace qui ne peut point contenir de marchandises, mais les avancemens en saillie sur lesquels aucun chargement ne peut être assis.

Il n'y a de remède à l'abus des interprétations que dans des lois assez détaillées pour ne rien laisser à la décision arbitraire de l'autorité exécutive ou des agens qu'elle emploie ; et dans des garanties de l'exécution scrupuleuse des lois, suffisantes pour ouvrir aux citoyens des recours faciles devant des magistrats indépendans de l'autorité [1]. Il est vrai que cette précaution rend la loi plus difficile à rédiger ; mais cette difficulté n'arrête pas, lorsqu'on veut de bonne foi la rendre plus parfaite, et prévenir l'invasion de l'arbitraire dans toutes les parties de l'administration. Il n'y a plus de loi lorsque l'administration peut l'exécuter ou non, à volonté, ou seulement l'interpréter à sa manière. L'administration est fort intéressée à destituer les lois de tous détails, afin d'avoir la faculté de suppléer selon ce qui lui convient, aux dispositions qui leur manquent ; aussi dans les pays où l'initiative des lois appartient à l'autorité exécutive, on trouve qu'elles se réduisent peu à peu à n'être que des principes tellement généraux, qu'elles ne lient point véritablement l'administration.

Pour qu'une loi contienne toutes les dispositions de détail propres à assurer les droits des citoyens, il faut que le législateur s'instruise des dispositions exécutables, et propres à être suivies de l'effet qu'on en attend. Or le législateur ne peut prendre des décisions éclairées, sans consulter les personnes qui doivent être affectées par le dispositif de la loi. De là la nécessité des enquêtes dans lesquelles toutes les personnes dont on peut

---

de la régie, indigné des vexations dont il était l'instrument. C'est ce que les flatteurs du pouvoir appelaient *avoir remis de l'ordre dans les finances.*

[1] On n'a plus de garantie contre les abus d'autorité lorsqu'il est nécessaire d'obtenir la permission de l'autorité supérieure pour poursuivre un de ses agens. Elle est alors juge dans sa propre cause. Un magistrat doit pouvoir être attaqué devant des juges indépendans, sauf à rendre le demandeur passible de dommages-intérêts envers la partie publique, s'il n'est pas fondé. Cela suffit pour garantir les fonctionnaires publics des dénonciations indiscrètes. Il est bien difficile de mettre en cause un magistrat intègre.

attendre des lumières, sont mandées et interrogées devant un comité de la législature [1]. De telles enquêtes sont pratiquées en Angleterre et contribuent puissamment à la bonne exécution des lois qu'on remarque en ce pays. Le procès-verbal des questions et des réponses est imprimé quand l'objet en vaut la peine; et il en résulte cet avantage que le public est éclairé en même temps que les législateurs. Quand c'est l'administration qui se charge dans des rapports, dans des discours de tribune, de fournir au législateur les renseignemens nécessaires, l'administratian qui ne consulte que ses agens, les donne de la manière qui convient à ses vues plutôt qu'aux administrés; le législateur ne pèse plus des intérêts contradictoires, et consacre souvent des mesures vexatoires ou des priviléges injustes [2].

C'est par une invention toute fiscale que l'on proportionne le traitement des percepteurs au montant de leurs recettes [3]. C'est un encouragement à pressurer, à tort ou à droit, les contribuables. Quand les procès-verbaux

---

[1] Voyez un petit ouvrage intitulé: *Des Garanties offertes aux capitaux et aux autres genres de propriétés*, par M. Charles Comte, avocat. Paris 1826. Dans cet écrit substantiel, la question des *enquêtes parlementaires* est traitée sous toutes ses faces et avec supériorité.

[2] La tâche du législateur est sans doute rendue plus difficile quand on veut que la loi soit bien faite et qu'elle soit rendue avec connaissance de cause; d'où il résulte que dans les pays industrieux où le temps et la capacité ont une valeur, il est nécessaire qu'aux fonctions de législateur soit attachée une *indemnité*, si l'on a trop de vanité pour nommer cela un *salaire*. Les mauvais gouvernemens n'aiment point les indemnités, parce qu'elles rendent le législateur plus indépendant; il préfèrent que son sort dépende des faveurs du pouvoir.

[3] Dans le recouvrement des contributions indirectes, une partie des traitemens est mise en réserve pour n'être payée qu'à la fin de l'année sous forme de gratifications. Elle est répartie entre les employés en raison des produits obtenus dans leurs recettes en sus d'un *minimum* fixé aux 3/4 des produits d'une année moyenne. Chaque trentième de ce minimum qu'ils parviennent à faire rentrer de plus, augmente leur traitement d'après une proportion marquée dans un tableau. Les receveurs centraux ont par exemple pour le premier trentième 1/48 de leur traitement, et cette proportion va en augmentant, tellement que pour le 30e trentième ils ont 1/16 en sus de leur traitement; et que si la recette allait au double du minimum, leur traitement serait doublé.

Cette disposition est textuellement extraite du budget de 1820.

des percepteurs sont admis comme pièces probantes devant les tribunaux, le contribuable n'a plus aucune garantie contre les vexations. Alors le percepteur est excité par sa cupidité à commettre une injustice, et il est autorisé par sa place à fabriquer lui-même la pièce qui l'absout.

C'est ainsi qu'une administration civile, pacifique, instituée pour le plus grand bien des nations, devient une institution hostile ; que les agens du fisc, au lieu de paraître, ainsi qu'ils le pourraient, des fonctionnaires utiles, sont transformés en ennemis. Les contraintes, les ventes forcées, les militaires, les recors, sont mis en jeu ; tout sentiment d'intérêt public et d'équité devenu étranger aux exacteurs, n'est plus qu'une duperie aux yeux des contribuables. Mais quand les dépenses publiques n'ont d'autre objet que la satisfaction des besoins du public, quand les percepteurs sont sévèrement contenus dans les bornes de l'équité et des lois, quand les dépenses sont modérées, les contributions s'acquittent facilement, et l'opinion publique devient l'auxiliaire du fisc.

CHAPITRE IX.

Sur qui retombent les impôts.

Le prix des choses est d'une importance fondamentale dans toute l'économie de la société. Vous vous rappelez, messieurs, les démonstrations qui établissent que chacun de nous est d'autant plus riche, ou moins pauvre, à proportion du bon marché des choses que ses besoins le portent à acheter. L'impôt ne nous appauvrit donc pas seulement de ce que le percepteur nous ôte, mais de tout le renchérissement des objets de notre consommation.

Un auteur anglais décrit ainsi l'état actuel de son pays, sous le rapport de la consommation : « Comment se fait-il qu'une nation (l'Angleterre), » qui plus qu'aucune autre est pourvue de matières premières, de ma- » chines et d'outils, d'habitations et de denrées ; qu'une nation qui abonde » en producteurs actifs et intelligens, et qui semble pourvue de tous les » moyens de bonheur ; se trouve (du moins pour ce qui regarde le plus » grand nombre de ses enfans) exposée à plus de privations que d'autres » nations beaucoup moins opulentes en apparence ; comment se fait-il que » les fruits de son travail, d'un travail opiniâtre et fructueux, lui soient

» mystérieusement et constamment ravis, sans convulsions dans la nature, » sans qu'on ait aucun reproche à lui faire? L'amour du travail, l'esprit » d'entreprise, les connaissances nécessaires se trouvent chez elle, tout, » hors l'abondance. D'où vient ce contre-sens dans les affaires humaines? » Que des tribus sauvages sans industrie, vouées à la paresse, manquent » de tout, il n'y a rien là qui doive surprendre; mais qu'une société hau- » tement productrice, soit privée de tout, c'est certainement un fort étrange » spectacle [1]. »

Quand on cherche l'explication du triste phénomène que signale l'auteur anglais, et qui frappe les économistes du continent, quand ils visitent l'Angleterre, on est porté à croire que ce ne sont point en effet les produits qui manquent à ce pays, mais des revenus suffisans pour les acheter. Je ne parle point de ces gros revenus que les gens riches tirent d'un vaste domaine, d'un gros capital, ou des faveurs d'une cour. Je parle des revenus que l'on est obligé d'obtenir par l'exercice assidu de facultés personnelles et de capitaux productivement employés; car telle est la source des revenus de la grande majorité de la population. Or, ce sont ces revenus que rendent insuffisans les exigences de l'état.

Remontons à quelques principes.

L'impôt que le producteur est obligé de payer, fait partie des frais de sa production; c'est une difficulté qu'il rencontre sur son chemin, qu'il ne parvient à surmonter qu'en payant une certaine somme. Et comme il ne peut continuer à produire qu'autant que tous ses frais de production (sa peine comprise) se trouvent remboursés, il faut bien qu'il augmente le prix de ses produits; et de cette manière fasse supporter au moins une forte partie de l'impôt, à ses consommateurs [2].

On a remarqué que, dans la plupart des cas, le producteur ne réussit pas à élever le prix de son produit, de tout le montant de l'impôt qu'on

---

[1] *Thompson's inquiry into the distribution of wealth;* page 15.

[2] Je parle ici d'un prix réel, et quelle que soit la valeur de l'argent et de la monnaie dont on paie le produit. Toutes les ventes et les achats se réduisent, comme on sait, à des échanges en nature, et quand on troque deux produits, on troque en réalité les frais de production auxquels ils doivent l'existence. Ainsi, quand je dis que l'impôt renchérit un produit, je dis qu'il le renchérit soit qu'on le paie en argent, en plomb, en blé ou en travail. Voyez tome Ier, page 369, comment tous les prix peuvent hausser ou baisser

lui fait payer; car l'effet de tout renchérissement, est de diminuer la demande et la consommation. La raison en est bien évidente : L'impôt qui augmente la valeur vénale du produit, n'augmente pas de même les revenus des consommateurs [1]. Or la même somme de revenus ne peut pas acheter une plus grosse somme de produits. Il faut donc nécessairement qu'on les demande en moins grande quantité. Cet effet n'est pas seulement l'effet de l'impôt : il a lieu quelle que soit la cause du renchérissement ; il a lieu dans le cas de l'impôt, comme dans le cas d'une mauvaise récolte, des ravages de la guerre, d'un emploi de procédés imparfaits, etc. Dans toutes ces occasions, si la consommation d'un certain produit en particulier se soutient favorisée par les circonstances, c'est la consommation d'un autre produit qui décline en place de celle-là. La conséquence est forcée [2].

Si nous voulons donner un corps à cette abstraction, représentons-nous une famille de travailleurs, ouvriers ou petits entrepreneurs, qui consommeraient volontiers dix livres de viande par semaine. Mais soit qu'ils se trouvent forcés de payer un impôt sur leurs consommations, soit que la diminution de demande dans la production dont ils s'occupent, les oblige à réduire leurs prix et leurs bénéfices, ils réduiront leur consommation à neuf livres de viande par semaine. On peut changer, on peut étendre la supposition à tous les genres de consommations, et dans des proportions fort diverses ; car une famille qui se trouve plus gênée en conséquence

---

[1] Il ne faut pas perdre de vue un seul instant qu'ici, comme dans tout le cours de cet ouvrage, j'appelle *revenu* le profit, le bénéfice que chacun trouve dans l'emploi de son industrie, de ses terres ou de ses capitaux. Les personnes qui ne font pas leurs dépenses sur le revenu de leurs fonds productifs, comme les pensionnaires de l'état, font leurs dépenses sur les revenus des contribuables. De toute manière, on ne peut dépenser que des revenus ou des capitaux que l'on tient de soi-même ou d'autrui.

[2] Il paraîtra singulier à un riche qui, sans rien retrancher à ses jouissances, met de côté cinquante mille francs tous les ans, que je lui dise que sa consommation est diminuée. C'est pourtant la vérité. Si ses jouissances lui coûtent dix mille francs de plus, il épargne dix mille francs de moins. Ses capitaux placés sont grossis d'autant moins; ce sont donc dix mille francs de moins qui sont consommés en main d'œuvre, en bâtimens, en matières premières, etc., selon les travaux productifs auxquels ils auraient été employés par lui ou par les personnes à qui il les aurait prêtés.

des impôts, fait d'abord porter ses privations sur les superfluités, et dans les choses nécessaires, remplace des consommations plus délicates par d'autres plus grossières et moins dispendieuses. Telle est à peu près la condition de tout pays fortement imposé.

Si vous vous reportez, messieurs, aux principes professés dans tout le cours de cet ouvrage [1], vous sentirez que, comme la valeur est une quantité relative, si les produits sont plus chers, la nation est plus pauvre; elle ne peut plus en consommer en même quantité, elle est moins bien accommodée, elle a plus de privations à supporter.

C'est la même doctrine que celle que je vous ai enseignée en commençant: *la richesse est en proportion* de la valeur des choses qu'on possède, et la valeur *en proportion* de la quantité de choses consommables qu'elles peuvent acquérir [2]. Or notre propriété constante, ce qui nous fournit incessamment le moyen d'acheter les choses que nous voulons consommer, ce sont nos fonds; nous sommes d'autant moins riches en fonds, que, quel que soit leur prix nominal et le prix des produits qui en sortent, nous ne pouvons acheter par leur moyen qu'une moins grande quantité de choses [3].

Cette doctrine complétement confirmée par l'expérience de tous les temps et de tous les pays, est méconnue de David Ricardo, et faute de l'avoir adoptée, je crains qu'il ne se trompe dans la plupart des explications qu'il donne des phénomènes de l'impôt. Il dit que, « si un contribuable paie 100 francs au gouvernement, le gouvernement possède 100 fr. de plus à dépenser, en place du contribuable [4].» Il en résulte bien en effet que la somme totale des revenus de la société n'a pas été diminuée; mais les frais de production ayant été augmentés du montant de l'impôt, les mêmes revenus ne peuvent pas acheter la même quantité de produits.

---

[1] Notamment aux chapitres 4 et 5 de la IIIe partie de cet ouvrage, tome 1er, pages 355 et 367.

[2] Première partie, chap. 1 de cet ouvrage.

[3] On peut se rappeler (voyez tome Ier, page 367) qu'avec nos fonds nous nous procurons les objets de notre consommation, soit directement en les créant, soit indirectement en les achetant avec ce que nous avons créé. L'importance de nos fonds productifs quels qu'ils soient, est proportionnée à la quantité de choses consommables qu'ils peuvent nous procurer d'une ou d'autre manière.

[4] *Principles of political economy and taxation;* chap. 16.

Ricardo prétend que lorsque les consommations du fisc sont d'une autre nature que celles du public, la production change d'objet, et c'est là tout l'inconvénient qu'il y trouve; mais n'est-ce point un grave inconvénient que de détourner l'industrie de sa pente naturelle? Un pareil changement n'entraîne-t-il pas de grandes pertes de capitaux? Les talens acquis sont des capitaux aussi, et, de même que les instrumens de l'industrie, sont au moins perdus en grande partie lorsqu'ils s'appliquent à une autre production. La même école ne regarde-t-elle pas comme un très-grand mal la direction forcée que la prétendue balance du commerce donne à tous les travaux?

J'avais dit dans mon *Traité d'Économie politique* que Turgot, en diminuant de moitié les droits de la marée qui venait à Paris, en doubla la production. Ricardo croit que la production ne saurait être augmentée quand la somme des capitaux ne l'est pas. Il ne voit, en conséquence, aucun avantage dans la bienfesante mesure de Turgot: les capitaux que l'on donna de plus, dit-il, à la production de la marée, furent retirés d'une autre production [1]. Mais il n'est pas possible d'admettre que la production soit *toujours* proportionnée à la somme des capitaux. Nous avons vu plus haut qu'une foule de petites portions de capitaux peuvent être employées qui ne le sont pas; et que beaucoup de capitaux productifs peuvent être réduits à l'inaction.

Il faut y prendre garde, messieurs, l'économie politique métaphysique arrive à des résultats que ne confirme pas l'économie politique expérimentale, qui a les faits pour elle. Qu'une seule circonstance accidentelle reste inaperçue ou méconnue, la chaîne des raisonnemens de la plus subtile métaphysique, s'éloignent d'autant plus de la réalité, qu'ils sont plus rigoureux. La perfection de l'économie politique ne consiste pas à en savoir plus que les faits, mais à savoir rattacher les faits à leurs véritables causes.

Il résulte de ce que je viens de vous dire, messieurs, que le reflet des circonstances générales et particulières, diversifie à l'infini l'influence des divers impôts, et la gravité du poids avec lequel ils retombent sur les contribuables, suivant la position de ceux-ci dans la société [2]. De là la diversité

---

[1] Même ouvrage, même chapitre.

[2] Par exemple, les droits sur les contrats, sur les ventes, tombent en général sur la partie contractante la plus nécessiteuse, sur celle qui a le plus

des opinions qui les publicistes ont énoncées à ce sujet. Les uns ont nettement affirmé que tous les impôts retombent sur les terres. D'autres, sous couleur que le travail seul est productif, ont pensé que c'était l'industrie qui supporte principalement le fardeau des impôts, et que l'impôt sur les terres équivaut à la confiscation d'une partie du fonds. Quelques-uns ont pensé que les impôts sur les objets de luxe étaient payés en entier par leurs consommateurs. Sans nier que les consommateurs en payassent une forte part, d'autres ont été d'avis que les producteurs des objets de luxe ne pouvaient entièrement s'y soustraire; d'autres encore ont soutenu que tous les impôts étaient bons pourvus qu'ils fussent anciens, et qu'il n'en était pas un qui, avec le temps, ne se répartit équitablement sur tous les citoyens. Tous se sont fondés sur de bonnes raisons, et sous le point de vue qu'ils envisageaient, peut-être aucun d'entre eux n'avait tout-à-fait tort; le reproche qu'on peut leur faire, c'est d'avoir étendu à tous les cas, des effets particuliers à un petit nombre d'entre eux. Pour ne pas encourir le même reproche, je laisserai à ceux de vous, messieurs, qui se sont bien pénétrés des lois véritablement fondamentales, le soin d'en faire l'application aux cas particuliers dont ils voudront porter un jugement.

CHAPITRE X.

De l'influence de l'impôt sur la production.

Il n'est pas de mauvaise cause qui n'ait eu ses avocats. Un écrivain anglais dont je ne me permets pas de suspecter les intentions, a pris systématiquement la défense des grandes dépenses publiques et des gros impôts [1]. Il est bon, dit-il, que le peuple apprenne à supporter de fortes charges, afin qu'il subvienne au besoin à la défense du pays, afin que le gouvernement puisse améliorer les institutions, récompenser les services, encourager les sciences, les lettres et les arts.

---

besoin que le marché soit conclu. Quand un propriétaire est forcé de vendre son bien, l'acquéreur n'est pas forcé de l'acheter; il peut s'arranger d'un autre; il peut différer l'acquisition, ou ne la jamais faire. Il ne comptera les biens que pour ce qu'ils valent, les frais déduits.

[1] M. John Bristed, dans ses *Ressources de l'empire britannique*.

Garnier, dans sa préface d'Adam Smith (page lxviij), dit qu'il est bon que la classe laborieuse, après avoir travaillé assez pour subvenir à ses besoins, travaille encore pour satisfaire à ceux des personnes que nourrit l'impôt. D'autres écrivains encore qui pour la plupart tiennent, du moins par leurs espérances, à l'administration, soutiennent la même thèse. — Pour combattre ces auteurs, messieurs, il faut tenir pour vrai, ce qu'ils supposent l'être, c'est-à-dire que le produit de l'impôt est *toujours* employé à bonne fin ; qu'il ne soudoie point d'hommes inutiles ou malfesans ; qu'il n'est jamais un moyen de corruption et d'oppression, et que les institutions qu'il favorise, servent toutes au bonheur, à l'amélioration, à la véritable gloire des nations. Admettons donc toutes ces suppositions.

Des dépenses du gouvernement anglais et des impôts qui en ont été la suite, il a dû sans doute résulter quelques progrès dans toutes les industries. Un peuple industrieux au sein duquel de grands capitaux ont été amassés, perpétuellement aux prises avec tous les genres de besoins, a dû mettre son esprit à la torture pour tirer parti de tous les moyens de produire, pour découvrir les méthodes les plus expéditives. « Nos fermiers, me disait un Anglais éclairé, sont obligés, sous peine de prison, de tirer du même terrain que chez vous, une fois plus de produits[1]. » De là sans doute, en partie, l'exploitation en grand des entreprises d'agriculture, l'emploi des machines, la multiplication et la bonification des races de bestiaux, enfin un travail opiniâtre d'esprit et de corps[2].

Qu'en est-il résulté ? L'Angleterre a eu des colonies dans les cinq parties du monde, une marine immense ; il a fallu qu'elle s'assurât partout des points de relâche pour ses vaisseaux, qu'elle entretînt des garnisons et des approvisionnemens par toute la terre, qu'elle fût mêlée dans toutes les intrigues et dans toutes les querelles, qu'elle fût accablée de dettes, de gros traitemens et de places abusives. Mais que revient-il aux producteurs,

[1] Le fermier anglais, outre le fermage dû à son propriétaire et ses contributions à l'état, doit la dîme au clergé, et de plus, à sa paroisse, la taxe des pauvres, son contingent pour l'entretien des chemins, etc. ; et les voies de contraintes sont rigoureuses.

[2] Un auteur américain a dit que : « Le système de contribution des Anglais » semble avoir pour objet de résoudre ce problème : *Comment faut-il s'y » prendre pour que les producteurs aient le plus de peine et le moins de jouis- » sances qu'il est possible ?* » *An examination of the new tariff proposed, by Henry Baldwin*, 1821.

de cette politique ? On vient de le voir : un approvisionnement insuffisant pour la majorité des citoyens, un travail excessif, et quelquefois la prison. Les accroissemens de l'industrie ne sont un bien que lorsqu'il en résulte un accroissement de bien-être pour ceux qui produisent ; autrement il faudrait vanter comme des lieux de délices, les maisons de force et les bagnes, où le travailleur ne jouit pas non plus du produit de ses peines. On ne saurait regarder comme un bien, une production stimulée comme celle des nègres dans les colonies. Les formes sont différentes, j'en conviens ; mais il n'y a que la différence qui peut se trouver entre le fouet et la prison.

Au reste, ces effets ne se montrent dans toute leur rigueur que parmi ceux des producteurs qui n'ayant d'autres fonds productifs que leur travail, sont obligés de payer de leur personne. Beaucoup de familles possèdent en outre quelques biens-fonds ou quelque capital qu'elles tiennent soit de leurs familles, soit de leurs alliances ; et joignant quelques revenus à celui de leur travail, peuvent mener une vie plus supportable. Si jamais la nation anglaise est véritablement représentée, si jamais les producteurs ont la jouissance de ce qui est légitimement à eux, je veux dire des fruits de leur travail, ils éprouveront un grand bien-être en jouissant des perfectionnemens que leur a suggérés une dure nécessité.

Les exacteurs de l'ancien gouvernement de France avaient coutume de dire : *Il faut que le paysan soit pauvre ; c'est le seul moyen pour qu'il ne soit pas paresseux*. Et en même temps je lisais dans M. Necker qui le savait bien, puisqu'il avait administré les finances : « Si les collecteurs de » la taille et des vingtièmes n'avaient pas soin de veiller sur les momens » où la plupart des habitans de leur paroisse viennent de faire une vente » et ont reçu quelque argent, ils ne parviendraient jamais à se faire » payer [1]. » Comment n'auraient-ils pas été paresseux ? Ils ne pouvaient pas jouir en paix du fruit de leurs travaux. S'ils élevaient quelques bestiaux, s'ils engraissaient leur champ, s'ils augmentaient le nombre de leurs outils aratoires, s'ils appropriaient et embellissaient un peu leur habitation, aussitôt leur quote était augmentée. Dès-lors point d'émulation pour amasser un petit capital, un petit fonds de meubles et d'ustensiles. Les mœurs se forment sur cette impossibilité. Le paysan s'habitue à la vie des brutes. Il devient indifférent aux goûts qui caractérisent l'homme civilisé ;

---

[1] *Administration des finances*, tome I, page 171.

et nous avons l'explication de ce qui frappe nos yeux dans nos voyages.

Ces tristes conséquences, je le répète, ne sont pas universelles ; ce qui l'est, ce qui est la conséquence inévitable de l'impôt, c'est d'accroître les frais de production, d'où résulte une augmentation de prix et une réduction dans la quantité produite. Ricardo et ses partisans m'opposent que les frais sont remboursés par les consommateurs, et que l'impôt ne diminue pas leur nombre ; car la consommation de ceux qui vivent de l'impôt, remplace celle que les contribuables sont obligés de s'interdire. Mais on a vu que l'impôt n'augmente pas la somme des revenus ; qu'il ne fait que substituer un consommateur à un autre, que donner à Paul le revenu de Pierre ; et qu'avec une somme de revenu qui n'est pas augmentée, il est impossible d'acheter la même quantité de produits, lorsqu'ils ont nécessairement augmenté de prix.

Indépendamment de cet effet général de l'impôt, divers impôts nuisent à la production d'une manière spéciale. En réfutant le système de la balance du commerce, je vous ai montré comment dans maintes circonstances les douanes entravent, suppriment même les communications si puissantes sur la production. Vous pouvez en inférer le tort que font à la production les obstacles intérieurs qui s'opposent à la facilité, à la rapidité des communications, tels que les visites, les péages, les tarifs de la poste aux lettres, qu'on exagère à l'abri du monopole.

On gêne quelquefois le transit, la faculté d'entrer les marchandises par une frontière pour les faire sortir par une autre frontière, sous prétexte que le transit favorise la contrebande. On lui impose des frais et des formalités. On établit une gêne pour en protéger une autre ; un mal par égard pour un vice. Afin de mieux perdre les avantages du commerce d'importation, on renonce aux avantages que notre territoire a reçus de la nature, aux profits du transit, où l'industrie nationale s'exerce principalement sur des capitaux étrangers, et ne compromet jamais les siens !

Souvent les impôts en dépravant les mœurs industrielles d'un peuple, nuisent au développement de ses facultés. La taille était en France un impôt assis sur les profits supposés du cultivateur, et l'on se formait une idée de ses profits sur le nombre et sur la qualité des instrumens de culture qu'il employait et sur les bonifications qu'il ajoutait à sa terre. On conçoit dès-lors que son fonds d'instrumens (l'un des plus puissans moyens d'accroître le produit des terres) devait rester misérable ; et qu'il devait s'abstenir de laisser paraître aucune amélioration du fonds de terre.

En Angleterre, un tireur d'or ne peut commencer son travail sans que le préposé de l'accise soit présent, et sans qu'il ait pesé les matières, il faut qu'il vérifie ensuite les quantités fabriquées et vendues. On sent combien dans ce cas, et dans beaucoup d'autres semblables, les mouvemens utiles de l'industrie doivent être contrariés.

Dans le même pays, on fait une grande consommation de bois de sapin*. Les sapins du Nord sont excellens, mais frappés de droits considérables pour favoriser les sapins du Canada qui ne valent rien. Dans ce cas-ci l'impôt nuit à une production désirable et avantageuse, pour obliger les consommateurs à se servir d'un produit inférieur. Le système colonial a toujours pour effet de sacrifier la métropole.

CHAPITRE XI.

De la moralité de l'impôt.

Bien des fois dans le cours de notre instruction, nous avons eu lieu de nous convaincre, messieurs, de l'heureuse influence de la bonne conduite des individus sur le sort de la société en général. L'impôt à son tour exerce une assez grande influence sur la conduite des individus, et par là même, sur le sort de la société.

Toute contribution est un sacrifice, partant une peine imposée à certaines personnes et à certaines actions. Malheureusement elle est toujours une peine, une amende imposée à l'industrie, action si favorable au bien-être du corps social, puisque, après les richesses naturelles, c'est sur celles que lui procure l'industrie, qu'il subsiste et qu'il recueille ces jouissances permises qui embellissent l'existence. C'en est assez pour que l'on doive désirer comme citoyen, de voir l'impôt réduit à sa moindre expression. C'est l'article sur lequel nos grandes sociétés laissent le plus à désirer.

Après cette considération générale qui est la plus importante de toutes, on peut apprécier des effets moins généraux, de divers impôts en parti-

* Pour les usages civils qui n'exigent pas une durée séculaire, le sapin, qui est plus léger et moins coûteux que le chêne, est d'un emploi avantageux dans les charpentes; surtout de la manière dont les Anglais le mettent en œuvre. Ils remplacent les poutres par des madriers placés *de champ*, et maintenus parallèles par de légères entretoises qui ont la forme d'un ✕.



culier, et en tirer quelques directions favorables à ı ion. Si comme il vous a été démontré en plusieurs circonstances, les ses de luxe sont fâcheuses, si elles sont contraires aux accumul d'où naissent les capitaux, si elles exaltent la vanité et la sensualité de la classe qui se les permet, en excitant l'envie des classes qui n'y peuvent atteindre, il est en général utile de les frapper de l'impôt beaucoup plus fortement que les dépenses mieux entendues. Vauban voulait qu'on mît un impôt considérable sur les énormes perruques des hommes de son temps, objet à la fois incommode et dispendieux. Cet impôt n'aurait pas fait entrer de grosses sommes dans le fisc; mais on pourrait citer beaucoup d'autres consommations inutiles et même dangereuses, qu'il serait possible d'atteindre ; et quand le gouvernement est économe, les plus faibles rentrées ne sont pas méprisables.

Il est superflu de faire sentir le tort que les loteries font à une nation. Il suffit de dire que les législateurs qui sanctionnent un pareil impôt, votent un certain nombre de vols et de suicides tous les ans. Il n'est aucun prétexte de dépense qui autorise la provocation au crime.

Les impôts qui ont pour objet de préconiser des superstitions fâcheuses ont d'autres conséquences également funestes. C'est mettre une amende sur des actions utiles, celles qui coopèrent à la production, pour multiplier celles qui sont nuisibles à la société [1].

L'impôt est encore coupable des mensonges, des fausses déclarations qu'il provoque [2].

---

[1] Aux époques où la nation française avait le moins de confiance dans l'administration, tous les ministres disposaient de sommes considérables pour encourager et répandre les journaux et les écrits les plus contraires à ses véritables intérêts.

[2] M. Ferrier cite un exemple assez curieux d'une fraude provoquée par les hauts droits perçus sur le sucre. On visite assez négligemment les marchandises expédiées de France pour un autre port de France. Des expéditeurs déclarent à la douane de Rouen, par exemple, un certain nombre de barriques de sucre pour Bordeaux. Au lieu de sucre, les barriques contiennent des marchandises dont la sortie est prohibée, telles que du blé, des chiffons; on leur remet, suivant l'usage, une expédition indicative de ces barriques qui sont autorisées à rentrer sans payer de droits. Le navire dépose la marchandise à Jersey, et prend en échange une pareille quantité de sucre qu'il introduit par une double fraude à Bordeaux, sans droits, au moyen de son expédition de Rouen.

HUITIÈME PARTIE. — IIe DIVISION.

DES EMPRUNTS PUBLICS [1].

CHAPITRE XII.

De la nature des emprunts.

Quand les dépenses ordinaires ou extraordinaires d'un état excèdent ses revenus, il n'a d'autre ressource que de vendre une portion de son domaine, ou d'emprunter.

Sous le point de vue politique, on peut ne pas regarder comme un mal l'aliénation du domaine. Les biens fonciers conviennent à certains établissemens publics et de bienfesance, comme les musées et les hôpitaux. Il importe que les fonds sur lesquels ils subsistent, ne puissent pas être dissipés; l'administration en est confiée à des curateurs, en petit nombre, qui sont électifs et responsables. Les domaines de l'état sont d'une utilité plus douteuse : leur administration est plus dispendieuse ; les abus s'y glissent aisément ; et ils affranchissent le gouvernement de la salutaire nécessité d'avoir recours au peuple [2].

D'ailleurs les domaines considérés comme ressource extraordinaire, ne peuvent l'être qu'une seule fois; car l'état ne peut vendre de nouveau un

[1] J'ai traité des emprunts des particuliers en plusieurs endroits de cet ouvrage, et notamment dans la Cinquième partie, chapitres 14, 15, 16 et 17, sur l'intérêt des capitaux prêtés.

[2] L'importance que le clergé attache à posséder des biens-fonds, indique assez le danger de remettre une propriété indépendante à un corps puissant. En Amérique, où le clergé tient sa subsistance de la communauté, il n'agit ni ostensiblement, ni secrètement, contre la communauté: En Espagne et en Portugal, il est maître, et n'agit que dans son intérêt; dans ces pays-là, les prêtres et les moines sont gras, le peuple est maigre.

bien-fonds déjà vendu; il ne peut, non plus qu'un particulier, disposer pour des dépenses qui peuvent renaître, d'une ressource qui n'est pas renaissante. Il ne paie l'intérêt de ses emprunts qu'au moyen de ses revenus ; il en résulte que, même lorsqu'il dépense le principal emprunté, il ne dépense que ses revenus ; mais ce sont ses revenus futurs, au lieu de ses revenus courans.

Combien d'erreurs n'ont pas été professées relativement aux emprunts, et dont vous pouvez d'ici, messieurs, reconnaître la fausseté !

Voltaire avait dit : « Un état qui ne doit qu'à lui-même ne s'appauvrit » pas, et ses dettes même sont un nouvel encouragement pour l'indus» trie[1]. » L'état n'est pas appauvri par le fait de l'emprunt, mais il l'est par la consommation qu'il fait de la somme empruntée dont il a détruit la valeur ; car quelque service qu'ait pu rendre cette consommation, elle ne peut se renouveler avec la même valeur. Si l'état a emprunté un million pour construire un vaisseau de guerre, et si le vaisseau a été pris par l'ennemi, l'état a perdu un million. Cette perte se réalise dans tous les cas ; car, en supposant que le bâtiment ne soit pas devenu la proie de l'ennemi, il devient tôt ou tard la proie du temps. Voltaire, ni personne, ne pouvait se persuader que la consommation fût une perte de richesse pour la société, avant qu'on eût appris par l'analyse, ce que c'est que la richesse et la consommation.

Le passage cité regarde l'achat que le gouvernement fait, au moyen de l'emprunt, comme un *nouvel encouragement* pour l'industrie. Voltaire, qui était en ceci l'organe de l'opinion générale de son époque, ne voit pas que la valeur empruntée, si elle n'avait pas été dépensée par le gouvernement, l'aurait été par le capitaliste qui la lui a prêtée; même quand il l'aurait dépensée reproductivement; puisque dans ce cas même il en aurait acheté de la main-d'œuvre ou des matériaux, et n'aurait pas donné à l'industrie moins d'encouragemens que le gouvernement dépensant la même somme. Reportez-vous, messieurs, aux élémens de notre science; vous vous rappellerez que, de toute manière, une somme accumulée n'est bonne qu'à être dépensée, reproductivement ou non; et qu'elle l'est toujours un peu plus tôt ou un peu plus tard.

Condorcet, quoique venu après Voltaire[2], ne le combat qu'avec de

---

[1] *Observations sur le commerce, le luxe, les monnaies et les impôts*, tome 29, édit. de Kehl.

[2] Tome 29, page 158 de l'édition de Kehl.

uvaises raisons. Il dit que la dette de l'état est fâcheuse en ce qu'une tie des intérêts est payée à des étrangers, et qu'ils ne sont pas intéssés à faire servir leurs capitaux aux progrès de l'industrie nationale. n'est point en cela que consiste le malheur de la dette. Les intérêts que at paie à des étrangers ne sont point un capital : c'est un revenu qui ne ut former un capital que par leur accumulation ; et qui, en supposant 'on les accumule, forment un capital nouveau que l'étranger peut êter à d'autres, sans endommager le capital du pays emprunteur. Le mmage vient encore ici de la consommation du capital emprunté, et il st pas plus grand, par la circonstance que cette avance vient d'une in étrangère.

Comment un publiciste qui a écrit après tous ceux-là et depuis les prograès récens de l'économie politique, a-t-il pu imprimer que *les gouvernemens rendent toujours à la circulation les fonds qu'ils en retirent par mprunt, puisqu'ils n'empruntent que pour payer?* [1] C'est la même reur que celle qui prétend que le gouvernement restitue par ses dépens, les fonds qu'il lève par les impôts. L'erreur naît du mot *fonds* que n substitue à celui de *monnaie* ou d'*argent*. Le gouvernement rend à circulation de la *monnaie*, de l'*argent* qu'il en a retiré ; d'accord. Si r le mot *fonds* on entend une *valeur*, une *propriété mobilière* livrée au uvernement, il ne la rend pas ; car les achats qu'il fait ne sont pas une stitution. Il n'est plus permis de méconnaître une vérité si simple, et de nder aucun argument tolérable sur une erreur de mots.

Par un emprunt, l'état consomme d'avance le revenu du contribuable ; donne virtuellement au prêteur qui favorise cette anticipation, une déation sur le contribuable qui se trouve forcé par là de lui abandonner e portion de son revenu [2]. Vous voyez qu'il n'y a nulle différence, ant au tort que l'emprunt fait au contribuable, entre l'emprunt et mpôt, si ce n'est que l'emprunt est un peu plus fâcheux, en ce que, tre la valeur consommée par le gouvernement et perdue pour le conibuable, il charge celui-ci des frais nécessaires pour escompter sa propre ntribution, pour fournir au gouvernement les moyens de dépenser, s à présent, une contribution future.

---

[1] M. Dufresne Saint-Léon : *Etudes du crédit public*, page 91.

[2] Voyez à la fin de mon *Traité d'Economie politique*, un tableau synoptique l'on voit d'où viennent et ce que deviennent les valeurs prêtées à l'état. a nation perd absolument le revenu du capital emprunté.

La nécessité de payer un intérêt augmentant la somme de l'impôt, élève dans l'avenir le prix de tous les produits; et après qu'il vous a été démontré, messieurs, qu'un prix plus élevé équivaut précisément à une diminution de la valeur des fonds productifs de la société et des revenus des citoyens, à un appauvrissement général, nous serons forcés de conclure que les emprunts appauvrissent doublement l'avenir, et par les consommations qu'ils permettent aux gouvernemens aux dépens des contribuables, et par le renchérissement de tous les objets de leurs consommations.

Cette fidèle représentation de la nature des emprunts publics nous donnera quelque avantage pour juger de la valeur des argumens au moyen desquels on a prétendu les faire valoir.

On a dit qu'ils favorisent les économies des particuliers, en leur offrant un moyen facile, toujours ouvert, de placer leurs épargnes jusqu'au moment où ils jugent à propos de retirer leurs fonds placés sur l'état, pour les employer dans quelque entreprise productive. Il n'est pas douteux que les effets publics ne soient commodes pour les capitalistes, quels que soient leurs motifs, et qu'ils n'offrent des placemens au moyen desquels ils peuvent aisément retirer leurs fonds par la vente de leurs créances. Aussi ne blâmé-je pas les emprunts comme blessant les intérêts des capitalistes, mais comme funestes à la chose publique. Il est douteux au surplus qu'ils servent beaucoup à provoquer les épargnes. Chacun fait des accumulations autant que le permettent les revenus dont il jouit, les goûts, les habitudes qu'il veut satisfaire, le rang qu'il se croit obligé de tenir dans le monde, et non suivant les placemens qui s'offrent à lui. Jadis les placemens étaient difficiles, hasardeux, et néanmoins on épargnait; ne pouvant acheter des rentes, on achetait des champs, des maisons, on formait des trésors. Aujourd'hui que l'industrie est infiniment plus répandue, elle présente plus de moyens qu'on n'en a jamais eu de faire valoir des accumulations. La disposition à accumuler est naturelle: chacun cherche à se ménager des ressources pour l'avenir; et il se peut que, si les gouvernemens n'offraient pas, par leurs emprunts, des placemens favorables à la paresse, l'industrie serait plus stimulée, les terres surtout plus améliorées, mieux pourvues de bâtimens et de bestiaux, les entreprises utiles plus multipliées; les dispositions généreuses que l'on fait rarement de son bien, seraient plus communes.

Ne pourrait-on pas dire au contraire avec plus de fondement que les

emprunts des gouvernemens sont favorables à la dissipation des capitaux en attirant dans le gouffre des dépenses publiques, des fonds qui seraient plus utilement placés, quoique à un moindre intérêt, dans des entreprises particulières; des fonds qui contribueraient toujours mieux au bien-être de la société s'ils s'appliquaient à des consommations lentes, à des dépenses durables, à des améliorations d'habitation, de meubles, de bibliothèques, à des placemens enfin dont le revenu serait l'utilité ou l'agrément des familles? [1]

Mais quand il serait vrai que la facilité qu'on vous offre de placer vos accumulations, en provoquât quelques-unes, quel avantage en résulte-t-il pour la société si ces accumulations ne sont faites que pour être anéanties? —Le propriétaire d'un capital placé en rentes, le retrouve au besoin, dit-on, lorsqu'il veut l'employer productivement.—Non, il ne le retrouve plus: il rencontre un autre capitaliste qui juge à propos de se substituer au premier, en acquérant son intérêt dans les fonds publics. Si le pre-

---

[1] Je ne me dissimule pas que les placemens lucratifs présentent de grandes difficultés; que beaucoup de gens, surtout dans les provinces, ne savent placer qu'en terre et en maisons; et que de tels placemens ne sont pas illimités. Les placemens qui sont destinés à féconder l'industrie sont presque sans bornes; mais pour les faire avec succès, il faut connaître les ressources de l'industrie et les besoins de la société; or, ces connaissances ne se trouvent pas dans les pays retardés; c'est ce qui m'a souvent donné lieu de gémir sur le défaut d'instruction des peuples.

Quant aux gens très-riches, et qui après avoir beaucoup placé, ont chaque année de nouveaux placemens à faire, on a lieu d'être surpris que, déjà possesseurs de revenus plus que suffisans pour contenter tous les goûts, ils ne disposent pas plus souvent de leurs nouvelles économies pour acquérir une espèce de revenu que l'on peut toujours obtenir avec de gros fonds : je veux dire la considération publique. Un homme riche, indépendamment de l'exercice de la bienfesance qui n'a point de fâcheux résultats lorsqu'elle répare des maux que les secours ne peuvent pas multiplier, comme ceux que l'on donne aux aveugles, etc., ne peut-il pas élever un monument utile, un aqueduc, une fontaine? Il est vrai qu'il faut que la législation le favorise, et qu'il ne soit pas contrarié par l'administration. Ces sortes d'établissemens ne devraient dépendre que des communes et nullement de l'administration centrale; et l'administration des communes devrait être nommée par elles-mêmes. Tout établissement public dû à un fondateur particulier devrait porter son nom. Ce titre de noblesse ne serait pas sans utilité.

mier de ces deux capitaux devient disponible en faveur de la production, l'autre cesse de l'être.

Les effets publics favorisent la circulation, dit-on ailleurs; mais il y a des circulations oiseuses, nuisibles, aussi bien que des circulations utiles. On est trop porté à prendre ce mot en bonne part et sans se rendre raison de ce qu'il signifie. Dans l'économie des nations, ce qu'on entend par le mot de *circulation* est le passage de la monnaie ou des marchandises d'une main dans une autre par voie d'échange. On s'imagine que le corps social a d'autant plus de vie et de santé, que la circulation des valeurs est plus générale et plus rapide. Oui, quand cette circulation sert à la confection des produits. Non, quand elle n'ajoute à l'objet qui circule, aucune utilité, aucune valeur nouvelle [1].

Lorsqu'un raffineur achette du sucre brut pour en faire du sucre en pain, il est avantageux pour la société, aussi bien que pour lui-même, qu'il exécute cet achat aussitôt qu'il a des fonds disponibles; il est avantageux que les opérations de sa fabrique s'exécutent rapidement, et qu'il vende ses produits aussitôt que terminés, afin de pouvoir recommencer plus tôt à créer de nouveaux produits. Son capital étant moins long-temps occupé, ses frais de production sont moins considérables; le consommateur acquiert le produit à meilleur marché, sans que les gains du manufacturier s'en trouvent altérés. Voilà une circulation favorable et dont l'activité est un indice de prospérité. Mais quand on agiote sur le sucre, quand on l'achette et qu'on le revend, sans rien ajouter au mérite de cette denrée, une telle circulation est funeste à la prospérité publique. Si elle ne renchérit pas le sucre, elle cause une perte à ceux qui se sont livrés à un travail sans fruit; si elle le renchérit, elle cause une perte au consommateur qui paie un prix additionnel, sans recevoir une utilité nouvelle.

Or, une telle circulation est celle qui s'opère sur les fonds publics. Semblable à celle des jetons sur une table de jeu, elle ne procure aucun gain sans causer une perte équivalente; et les intérêts des capitaux qu'on y emploie, sont une perte pour les capitalistes et pour les industrieux, dont ils pouvaient favoriser les conceptions et l'activité.

---

[1] Voyez les principes fondamentaux de l'industrie commerciale, Partie II, chap. 13, de cet ouvrage.

On a dit encore que les emprunts, en fournissant aux capitalistes un emploi de leurs fonds, empêchent qu'ils ne les envoient dans l'étranger. — Eh ! qu'on les laisse aller dans l'étranger plutôt que de grever nos contribuables! Quand nos capitaux vont au dehors, c'est notre nation qui en touche les intérêts, et c'est l'étranger qui les paie. Ce capital national n'est pas perdu pour la nation; car c'est un gouvernement étranger qui le dépense, et néanmoins nous le retirons quand nous voulons.

Un auteur nommé Saint-Aubin, mort il y a peu d'années, après avoir beaucoup écrit, non sans quelque succès, sur les finances, s'est pourtant avisé un jour d'imprimer que le gouvernement, lorsqu'il emprunte, rend un signalé service aux contribuables, et voici comme il le prouve (je dois renverser son sophisme, car on le reproduit encore tous les jours) : L'état a besoin, dans sa supposition, d'une somme de cinq millions : s'il la demande aux contribuables, dit Saint-Aubin, voilà cinq millions retranchés des capitaux du pays, et les revenus annuels de la nation sont diminués en proportion. Si au lieu d'exiger ce sacrifice, le gouvernement se borne à demander aux contribuables, les intérêts seulement de cette somme, et leur laisse l'usage du principal, il leur laisse les moyens de faire des profits qui leur rendront facile le paiement des impôts. Il n'a pas vu que de toutes manières, quand le gouvernement emprunte cinq millions, il retire, par la main des prêteurs, cinq millions des capitaux de la société. On empêche de même cette somme de servir à l'entretien de la classe industrieuse.

Le même auteur s'extasie sur les encouragemens que la dépense des rentiers procure aux productions de l'industrie. Il ne songe pas que lorsque les rentiers ont moins à dépenser, les contribuables en ont davantage. De toutes façons, l'encouragement de la production est égal à la somme des produits créés; car on ne saurait acheter un produit qu'avec un autre; ou, ce qui revient au même, avec le prix qu'on a tiré d'un autre; et ce n'est pas en transportant aux rentiers le revenu des contribuables, que l'on multiplie la somme des revenus.

On a prétendu que les emprunts de l'Angleterre ont multiplié les ressources de cet état; et l'on en donne pour preuve, que c'est à l'époque même où ces emprunts ont été le plus multipliés, que sa population s'est prodigieusement augmentée, que l'accroissement de ses exportations a

surpassé celui de sa population, etc. Voilà des *vérités de fait*[1], a-t-on dit, auxquelles on ne peut rien opposer. Mais de ce que ses progrès ont eu lieu *pendant* qu'on empruntait, il ne s'ensuit pas que les emprunts *soient la cause* des progrès; or, tel était le fait qu'il s'agissait de prouver[2].

Les doctrines que je signale ont mis à l'aise la conscience des gouvernemens emprunteurs; elles ont puissamment secondé chez les peuples, l'amour de la domination et de la guerre; en facilitant l'excès des dépenses publiques, elles ont favorisé l'insatiable avidité des gens en faveur, l'amour des plaisirs sensuels et les entreprises du pouvoir. Il est si doux de dépenser l'argent que des prêteurs apportent en foule, et, tout en se livrant à de scandaleuses profusions, de pouvoir se dire: *Nous sommes d'habiles gens; nous travaillons à la prospérité nationale: des gens du métier nous l'ont dit.*

On doit considérer comme des emprunts publics, toutes les manières de lever de l'argent, lorsque l'état contracte en même temps l'engagement de reconnaître, soit par un remboursement intégral, soit par des rentes, soit par des annuités[3], soit par des traitemens, soit par les lots d'une loterie, l'argent qu'on lui a confié.

---

[1] Voyez la *Science des finances* de M. Ganilh, page xxxiij.

[2] Les progrès des arts ont, en Angleterre, diminué les frais de production plus encore que les impôts ne les ont augmentés. Dans l'agriculture, on a supprimé les jachères, on a perfectionné les races de bestiaux, on a beaucoup plus cultivé les pommes de terre, on a employé plusieurs machines expéditives. Dans les manufactures, on a introduit des matières nouvelles et des machines puissantes, notamment la machine à vapeur, et perfectionné l'administration des entreprises. Dans l'industrie commerciale, on a facilité les communications, amélioré les chemins et creusé des canaux. Les voyages de long cours sont devenus plus rapides, des ports ont été creusés, etc. Enfin l'Angleterre a joui, pendant la guerre de plusieurs monopoles de fait; plusieurs des fautes mêmes de son gouvernement ont favorisé son industrie: la banqueroute partielle de son papier-monnaie a diminué d'un côté les intérêts de sa dette, tandis que ses emprunts l'augmentaient d'un autre côté; la baisse de son change, et les subsides que son gouvernement payait à l'étranger, ont favorisé ses exportations; beaucoup d'autres causes, moins évidentes, ont ainsi produit les effets qu'on a un peu ridiculement attribués aux impôts et aux emprunts.

[3] Une annuité est une rente annuelle qui comprend chaque année le remboursement d'une partie du principal.

t est dans l'erreur [1] lorsqu'il ne fait remonter qu'à François Ier iers emprunts du gouvernement français. On voit par un régle- fit Sully en 1604, pour mettre de l'ordre dans les dépenses, que it encore des rentes créées en 1375, par Charles V. François Ier rentes portant 8 1/3 pour cent d'intérêt pour faire la guerre en il fut fait prisonnier. Il fallut en créer d'autres pour le tirer de obligea d'autorité ses officiers, les conseillers dans les parlemens, *ter pour les besoins de l'état;* et ce fut la première origine de la des charges, l'une des plaies de ce royaume, qui fut confirmée onnée par Charles IX [2]. La vente des grades militaires qui con- le l'avancement et des emplois de finances, qui procuraient des plus d'un genre, souffrit encore moins de difficultés. Les intérêts pèces d'emprunts étaient payés sous le nom d'émolumens.

'emprunta point; il fit au contraire des économies; mais aussitôt , le gouvernement français, entre les mains de Richelieu, reprit de ses profusions; et, d'emprunts en banqueroutes, est arrivé nos jours.

part des gouvernemens paraissent avoir abandonné les emprunts perdus, en rentes viagères et en tontines; et en effet ils sont ex- nt onéreux pour l'emprunteur. Les gouvernemens, comme les ers, en prenant un engagement destiné à durer autant que la vie me, en calculent la durée d'après les tables générales de morta- oute une population. Il ne font pas attention que les gens qui n capital pour qu'on leur en serve l'intérêt pendant une vie quel- le placent sur une tête choisie, sur une personne qui, par son son sexe, son genre de vie, sa fortune, doit vivre plus long-temps lividu pris au hasard dans toute la population, et plus exposé à isques inhérens à l'humanité et à la mauvaise fortune. Des obser- écentes ont prouvé que l'on vit plus long-temps dans la première asses que dans les autres [3]. C'est un exemple des erreurs où l'on entraîné par des faits et des chiffres, quand on n'y joint pas le ment.

l le gouvernement inscrit le nom de ses créanciers sur un registre

---

II, page 377.

ult : *Abrégé chronologique de l'Histoire de France.*

z un Mémoire de M. L. R. Villermé, communiqué à l'Institut.

conservé au trésor public, et leur promet un intérêt perpétuel de 3, 4, ou 5 pour cent, sur les sommes qu'ils y ont déposées, ou qu'ils sont censés y avoir déposées, la dette qui en résulte pour l'état, se nomme *dette consolidée*. Les prêteurs peuvent transmettre leurs créances à d'autres prêteurs dont ils font substituer les noms aux leurs. On leur donne un certificat de leur inscription au livre de la dette publique.

En France, les intérêts de ces inscriptions sont payés par semestre; en Angleterre, ils le sont par trimestres. Peut-être ferait-on bien d'adopter partout cette dernière méthode; car si l'on réserve pendant le cours de six mois, une partie de l'argent des contributions pour les rentes qu'il faut acquitter à la fin du semestre, on perd beaucoup d'intérêts, et l'on risque d'appliquer à d'autres usages, l'argent qu'on réservait pour ce service. Quand on ne met pas cet argent en réserve, on est obligé de vendre des bons du trésor pour se le procurer, et dans ce cas on ajoute à l'intérêt d'une dette consolidée, les intérêts d'une dette flottante. D'ailleurs il est commode pour les rentiers de recevoir leur rente en quatre paiemens plutôt qu'en deux [1].

Quand le trésor public, ou toute autre administration générale, émet des promesses à terme (des bons du trésor, de la marine), et les négocie à des prêteurs qui retiennent le montant de l'intérêt (l'escompte), la dette se nomme, à l'imitation d'une expression anglaise, *dette flottante* [2]. Les bons que l'on fait souscrire aux receveurs des impôts, à compte sur les rentrées qu'ils doivent avoir, sont du même genre. Les dettes qui en résultent font partie de la dette consolidée, quand au lieu d'acquitter les billets échus, en négociant de nouveaux billets, on les acquitte au moyen de la vente que l'on fait de nouvelles inscriptions au grand livre.

Il est évident que si l'état s'assujettissait à ne dépenser le montant de l'impôt qu'après que l'impôt est entré dans ses coffres, il épargnerait l'intérêt de la dette flottante, intérêt qui s'est élevé en France, dans certaines

---

[1] Pour avoir moins de rentiers à servir à la fois, et payer les rentes à mesure qu'on reçoit l'impôt, on pourrait partager les rentiers en trois séries, dont l'une serait payée le premier, le quatrième, le septième et le dixième mois de l'année; l'autre, le second, le cinquième, le huitième et le onzième mois, etc. Le travail serait plus divisé, et les sommes plus facilement rassemblées.

[2] Peut-être parce qu'elle *flotte* entre de certaines limites, selon que les ministres négocient plus ou moins de leurs billets à échéance.

nées, à plus de vingt millions, ce qui suppose un capital de quatre cents illions. Ces anticipations à des époques de paix, où les récoltes ont été nnes et l'industrie florissante, annoncent un défaut d'économie qui cuse la facilité qu'ont les gouvernemens de dépenser, non-seulement rs revenus réguliers, mais tout l'argent qu'ils peuvent trouver, à quele titre que ce soit; disposition qui, si elle n'est pas contenue par un stème représentatif réel et sévère, n'a de bornes que la banqueroute.

CHAPITRE XIII.

Du crédit public et de ses bases.

Le crédit public, comme le crédit personnel, consiste dans la ferme rsuasion où est le public, que le débiteur (qui est l'état), s'acquittera lèlement des engagemens qu'il a contractés envers ses créanciers. C'est ulement alors que des prêteurs mettent volontiers leurs capitaux à sa sposition et se contentent d'un intérêt modéré. Le prêteur fait une avance rce qu'il est certain de pouvoir rentrer dans ses fonds; et il se contente un modique intérêt, parce qu'il ne se croit pas obligé d'y ajouter une ime d'assurance qui le dédommage du risque de tout perdre [1].

C'est ainsi qu'un état, quand il jouit d'un bon crédit, outre l'avantage trouver de l'argent au moment du besoin, paie un intérêt moins fort, , avec une moindre somme d'intérêts, dispose d'un principal plus considrable.

Pour que le crédit de l'état soit stable, il faut que le public (entre les ains de qui sont les capitaux) soit dans l'opinion que le gouvernement i stipule pour tout l'état, a les moyens, aussi bien que la volonté, de nir ses promesses. Dans les siècles précédens, la faculté de manquer x engagemens du prince, semblait faire partie des droits régaliens. Les ntiers gémissaient quelquefois, mais n'osaient se plaindre trop haut. La gèreté avec laquelle Boileau parle de cet accident prouve qu'il n'était pas ès-rare [2]. Louis XIV, une fois, sentit bien quelque scrupule en violant ses

[1] Voyez quels sont les fondemens du crédit personnel, page 82 de ce lume.

[2] . . . . . . Plus pâle qu'un rentier
A l'aspect de l'arrêt qui retranche un quartier.

promesses ; mais son confesseur les leva en lui prouvant que les propriétés de ses sujets lui appartenaient, et qu'en les retenant, il ne fesait qu'user de son bien. Aussi, dans les malheurs de la guerre de la Succession, n'ayant plus aucun crédit, il fut obligé de passer par les mains des maltôtiers, et d'avoir recours aux plus violentes exactions.

De nos jours les gouvernemens les plus despotiques ont mis au premier rang de leurs dépenses, le paiement de la dette. Ils ont compris ce que l'on ne comprenait pas dans les siècles précédens : c'est-à-dire que l'on peut trouver plus d'argent en fesant de nouveaux emprunts, qu'en retenant de vieux intérêts. Un seul a manqué de l'intelligence nécessaire à ce calcul, et l'argent ne s'est point montré. Toutefois il n'est personne qui ne sente que les gouvernemens sont des débiteurs trop puissans pour n'être pas un peu dangereux. Dans le contrat passé entre eux et leurs créanciers, ils sont juges en même temps que parties. Comme dépositaires du pouvoir souverain, ils déterminent l'époque et la manière dont en leur qualité de débiteurs, ils devront s'acquitter. La loi qu'ils font est la règle que suivent les tribunaux.

Quant aux ressources, un gouvernement en possède que n'a pas un particulier. Celui-ci, quand le malheur l'atteint, ne peut aller puiser dans la bourse d'autrui. Le gouvernement puise dans celle des contribuables. Quand ils sont nombreux et prospères, quand leurs terres sont bien cultivées, leurs capitaux et leur industrie en plein rapport, ils pourront subvenir aux engagemens contractés par le gouvernement, pourvu toutefois que ces engagemens ne soient pas excessifs.

Les facultés des contribuables, comme celles d'un particulier, ne peuvent manquer toutes à la fois ; la multiplicité et la diversité de leurs revenus, offrent une sécurité que des accidens particuliers ne sauraient détruire ; mais il faut que le gouvernement soit en mesure d'en disposer. Les revenus des contribuables seraient plus que suffisans pour payer des intérêts, qu'il se pourrait que le gouvernement ne trouvât point de prêteurs, s'il n'était pas assez puissant pour lever les impôts. Le Directoire qui gouvernait la France quand Bonaparte usurpa le pouvoir, ne trouvait de prêteurs à aucune condition, et l'on pouvait acquérir une rente de 5 fr. sur l'état pour le prix de 10 francs 50 centimes, c'est-à-dire, à peu de chose près, sur le pied du denier deux. Bonaparte devenu maître, et ses succès ayant mis entre ses mains un immense pouvoir, les mêmes engagemens de l'état augmentèrent successivement de prix, jusqu'à valoir au-delà de 80 francs. S'ils n'allèrent pas beaucoup au-delà, c'est que les

ıcultés des contribuables et les forces du gouvernement ne sont pas tout : faut encore que le paiement des intérêts ne dépende pas de la volonté 'un seul homme, et surtout d'un seul homme insatiable de pouvoir et de nommée. Cet homme peut faire de folles entreprises, il peut trahir ses romesses, il peut perdre la vie. Il faut donc, pour que les créanciers 'aient point d'inquiétudes sur leurs droits, que leur exécution repose ır les promesses de plusieurs personnes, et sur l'autorité des lois. Voilà ourquoi les gouvernemens où l'autorité réside dans un prince, et n'est streinte par aucune forme, ont toujours moins de crédit que les gouvernemens représentatifs, où il ne dépend pas du roi de violer des promesses ıxquelles d'autres que lui ont pris part.

Telles sont les bases fondamentales du crédit de l'état ; mais indépenımment de ces motifs légitimes que chacun a pour mettre entre ses ains sa fortune, il en est d'autres que l'on peut regarder comme des priléges que le gouvernement, en vertu de sa suprême puissance, accorde ses prêteurs.

Tandis que le génie fiscal exploite les revenus de tous les contribuables, s rentes qu'on a sur l'état sont mises à l'abri de ses entreprises : elles nt exemptes de toute contribution. La transmission de cette espèce de opriété a été affranchie des droits aussi bien que des formalités qui compagnent toute autre transmission. Ces fonds ainsi que ses intérêts, ıt été déclarés insaisissables ; tellement qu'un créancier de l'état, criblé dettes, peut tranquillement manger ses revenus en bravant ses créanrs. On a ouvert un marché public que l'on appelle la *bourse*, où le éancier de l'état peut vendre ses inscriptions du moment qu'il conçoit elque inquiétude sur la solidité du titre. La possibilité de vendre fait garder comme nul le danger de garder. Soit à un prix, soit à un autre, est assuré de trouver des acheteurs. Nul genre de placement n'est plus néralement connu : tous les journaux avertissent chaque jour toutes les rsonnes qui ont quelque argent à placer, de ce placement-là, et du venu qu'il rapporte. Il n'en est point qui exige moins de capacité dans prêteur, et l'expose moins aux chicanes de la mauvaise foi. Il est égament ouvert à toutes les professions, à toutes les sommes, grandes et tites ; on en fait usage sans frais [1], sans être obligé de mettre le public

[1] Les seuls frais sont le courtage de l'agent de change, qui est en France ntermédiaire obligé de la vente et de l'achat des effets publics français. Ce ivilége exclusif leur a, dans les temps de jeu et d'agiotage, procuré des

dans sa confidence ; et rien n'est plus commode pour ceux qui cherchent à cacher des gains dont on pourrait soupçonner la pureté.

Tous ces avantages sont appréciables : ils équivalent à un, deux, trois pour cent d'intérêt, plus ou moins, et quand ils ont réussi à mettre les placemens dans les fonds publics, au même taux que les placemens les plus solides, on a appelé cela du crédit. Tenons la chose pour vraie, puisque le fait en est le même, et voyons quelles en sont les conséquences.

CHAPITRE XIV.

Des emprunts par souscription.

Nous avons vu quelles sont les sources ordinaires du crédit des gouvernemens ; nous avons vu de quels puissans auxiliaires ils accompagnent les ressources réelles qui leur permettent de faire des emprunts. Je ne vous ai pas encore parlé, messieurs, de la plus puissante de toutes peut-être.

Jusqu'à l'époque à peu près de la révolution française, les gouvernemens ouvraient des emprunts. Ils déclaraient qu'ils avaient besoin d'une certaine somme ; ils annonçaient qu'ils en paieraient un certain intérêt déclaré d'avance ; ils y joignaient de certains avantages qu'ils fesaient valoir : des lots, des annuités, un remboursement ; ils hypothéquaient des immeubles au paiement des intérêts et du principal. Malgré toutes ces amorces, ils avaient de la peine à remplir leurs emprunts et n'y réussissaient pas toujours. Il fallait trouver un mode par lequel on fût assuré de trouver la somme qu'on voulait avoir, quel que fût le crédit dont on jouissait ; et ce mode, on l'a trouvé.

L'intérêt qu'on promet maintenant aux prêteurs importe peu : c'est indifféremment 3, 4 ou 5 pour cent. On annonce qu'on paiera une somme de 5 francs, par exemple, pour chaque somme de 100 francs inscrite sur

---

gains considérables qui ont porté très-haut le prix de leurs charges ; le gouvernement n'en a pas profité ; mais les gouvernemens aiment à multiplier les nominations qu'ils ont à faire, et à jouir de l'influence qui leur en revient. En Angleterre, l'industrie des agens de change et celle des agens du commerce pour les marchandises, sont des industries libres, et la confiance du public y est plus rarement trompée.

le livre de la dette publique au nom du prêteur; et cette somme de cent francs, on la vend le plus qu'on peut et le plus souvent pour une somme fort inférieure à celle pour laquelle on est inscrit. Que le prêteur apporte 60, 80, 90 francs, elle procure toujours l'intérêt d'une somme de cent francs pour laquelle il est inscrit sur le livre de la dette publique, et dont on se reconnaît débiteur envers lui.

Ce n'est pas tout. Les petits capitalistes n'aiment pas à inventer les placemens, à juger par eux-mêmes de leur solidité; et ils sont portés à suivre, par imitation, les exemples les plus nombreux, et surtout ceux des gros spéculateurs. Un gouvernement pourrait mettre en vente ses rentes et les céder à très-bas prix, sans que les particuliers voulussent se hasarder à en acquérir [1]. Les ministres des finances se sont donc adressés à des compagnies de contractans qui consentent à se charger de la totalité d'un emprunt pour le revendre soit à des spéculateurs en second, soit à des particuliers qui désirent y placer leurs économies. Le gouvernement négocie son emprunt à celle de ces compagnies qui lui fait les propositions les plus avantageuses [2].

---

[1] « J'ai vu, pendant que j'étais dans l'administration, un emprunt en rentes » viagères rester deux ans ouvert sans succès. Quelques prêteurs se succé- » daient de loin en loin : l'argent n'arrivait pas. Pour la première fois des » banquiers spéculèrent; ils demandèrent à souscrire pour la totalité de ce » qui restait de l'emprunt; leur proposition fut acceptée. Le trésor royal » annonça que l'emprunt était fermé; qu'il ne recevrait plus d'argent du » public. Aussitôt le public voulut de cet emprunt qu'il dédaignait la veille; » et les banquiers souscripteurs le lui vendirent plus cher parce que l'i- » magination s'échauffa. » Dufresne St-Léon : *Etudes du crédit public*, page 88.

[2] Dans le premier emprunt de 1817, la France a négocié 23,600,000 francs de rente, dont le gouvernement, pour chaque rente de 5 francs, n'a touché en principal que 55 francs.

Dans le second emprunt de la même année, il a vendu.	9,000,000	de rentes sur le pied de 64 fr.	pr 5 fr. de rentes.
Dans l'année 1818.	14,600,000	à 66 fr. 50	pr 5 fr.
Même année	17,800,000	à 67 fr.	pr 5 fr.
Dans l'année 1821.	12,512,220	à 85 fr. 55	pr 5 fr.
Dans l'année 1823.	23,114,516	à 89 fr. 65	pr 5 fr.
En tout. . . .	100,626,736	de rentes,	

Quoique fort riches, des compagnies financières ne se seraient pourtant jamais assez pour fournir aux différens gouvernemens de l'Europe, les millions dont ils ont besoin. Les banquiers dont elles se composent, seraient fort peu disposés d'ailleurs de mettre toutes leurs fortunes entre les mains des princes et de leurs ministres, quelque haute opinion qu'ils en eussent conçue. Ils s'arrangent en conséquence pour effectuer un premier paiement entre les mains du ministre qui n'a jamais besoin de recevoir en une seule fois toute la somme empruntée ; et ils revendent *en détail* les rentes qu'ils ont achetées *en gros ;* les sommes qu'ils tirent de ces reventes, leur fournissent de quoi subvenir aux paiemens subséquens, pour lesquels ils ont eu soin de se réserver un an à dix-huit mois de terme. Dans le traité, les compagnies stipulent d'autres avantages, comme de jouir de la totalité des intérêts de chaque semestre, quoique le principal de l'emprunt ne soit versé au trésor que par portions, et que les derniers versemens ne soient exécutés quelquefois que plus d'un an après l'époque où le prêteur a touché les premiers intérêts.

Vous demanderez par quels moyens les compagnies de traitans parviennent à rassembler les sommes immenses qu'ils livrent de cette manière aux exigences des gouvernemens. C'est effectivement en cela que leur talent se manifeste. Une compagnie de traitans ne se met pas sur les rangs sans avoir de nombreux correspondans, et même des associés dans les principales villes de l'Europe ; chacun d'entre eux a des cliens qui le rendent dépositaire de leurs fonds, ou de leurs désirs de placer leurs épargnes, ou simplement de spéculer dans les fonds publics. Chacun de ces correspondans, par la connaissance qu'il a des ressources qu'offre sa résidence, est en état d'estimer combien on pourra placer de rentes à Paris, à Londres, à Amsterdam, à Francfort, à Vienne, et dans les villes qui ont des relations avec celles-là. Il s'agit ensuite de savoir à quel taux il convient aux contractans de se charger de l'emprunt ; car ils ne veulent pas seulement s'en défaire avec certitude, mais avec bénéfice.

Chaque ville a une bourse, un marché où les rentes des différens états de l'Europe, ont un cours ouvert. Le taux auquel les compagnies de contractans, se chargent d'un emprunt, est toujours inférieur au cours établi dans ces différentes villes, pour des emprunts du même genre ; les com-

---

que l'on peut regarder comme ayant été négociées au taux commun de 70 fr., c'est-à-dire de 7 1/7 pour cent d'intérêt ; mais un des avantages de cette manière d'emprunter, est de déguiser le taux usuraire de l'intérêt.

pagnies ne se chargent d'un emprunt qu'avec toutes les chances de hausse; et du moment que le marché est conclu, elles ont d'immenses moyens pour en faire monter le cours encore davantage. Elles donnent, par exemple, à leurs correspondans, dans plusieurs lieux à la fois, l'ordre de faire des achats du nouvel emprunt, et d'en offrir un prix élevé qui ne leur coûte rien, parce qu'étant vendeuses, en même temps qu'acheteuses de cet emprunt, elles reçoivent par les mains d'un de leurs agens, les sommes qu'elles ont déboursées par les mains d'un autre. Pendant que des opérations de cette espèce se renouvellent, plusieurs portions des mêmes rentes sont achetées par de véritables consommateurs, qui les achettent pour les garder et s'en faire un revenu [1]. De cette manière, les traitans qui se sont chargés de tout l'emprunt d'un gouvernement, sont quelquefois les capitalistes qui en conservent le moins pour leur compte; et après avoir réalisé d'immenses bénéfices, ont de nouveau leurs capitaux disponibles pour recommencer une opération semblable avec un autre gouvernement.

On voit que lorsqu'on vend une rente de 5 francs pour un capital de 100 francs que l'on suppose avoir reçu, et que l'on n'a réellement pas reçu, on déguise le véritable taux de l'intérêt; et que quand l'état s'engage à payer 5 francs de rente pour un principal de 70 francs qu'il reçoit, il emprunte, dans le fait, à 7 1/7 pour cent, ou au denier 14, au lieu du denier 20; et il est assez singulier d'observer que des gouvernemens qui ont proscrit entre particuliers, les emprunts portant un taux supérieur à cinq pour cent, comme en France et en Angleterre, ont eux-mêmes donné l'exemple de la violation de leurs propres lois.

---

[1] Un auteur anglais (Joseph Lowe : *On the present state of England*, p. 311) estime que les rentes placées à poste fixe, s'élèvent à peu près aux quatre cinquièmes de la dette publique; mais que le cinquième restant des possesseurs des rentes sont les seuls qu'on aperçoive, qui fassent sensation à la bourse. Ce sont eux qui spéculent sur les fonds; qui achettent et qui vendent; qui confèrent avec les ministres et se chargent des nouveaux emprunts. Ils y emploient occasionellement leurs capitaux, à défaut d'autres spéculations, et les en tirent lorsque l'achat des fonds publics de quelque autre état leur présente des chances de gain. Ce sont eux qu'on appelle *banquiers cosmopolites*. Ils ne songent qu'à la hausse et à la baisse. Quant aux rentiers définitifs, ils ne songent qu'au paiement régulier des intérêts.

En France, on paraît croire qu'une portion plus grande que les quatre cinquièmes de la dette, compose ce qu'on appelle les rentes *casées*.

Je ne prétends blâmer aucun taux d'intérêt, quand on en exclut toute fraude; mais il est impossible de ne pas remarquer que cette forme d'emprunt est très-funeste aux intérêts des nations, en ce qu'elle rend ceux de leurs gouvernemens dont une haute moralité ne dirige pas les résolutions, indifférens sur le prix auquel ils obtiennent des capitaux pour l'exécution de leurs desseins. S'ils ont besoin de quatre cents millions, ne pouvant obtenir que 89 francs 65 centimes [1] pour chaque fois 5 francs de rente, ils inscrivent sur le livre de la dette publique, 23,114,516 francs de rente au lieu d'en inscrire 20 millions qui auraient procuré le même capit al si les compagnies de traitans avaient donné 100 francs, qui est la somme dont le gouvernement s'est reconnu débiteur envers les prêteurs.

C'est grâce aux emprunts par souscription, que des traitans ont pu pomper dans tous les coins de l'Europe, les capitaux de toutes dimensions qui s'y trouvaient disponibles, pour les livrer aux puissances, et que les épargnes les plus innocentes, comme les gains les plus coupables, au lieu de servir à féconder des terres incultes et tous les genres d'industrie profitables, ont favorisé des dépenses funestes au bonheur des nations [2]. C'est ainsi que des puissances qui n'avaient aucun crédit auparavant, ont pu cependant emprunter à des conditions que n'obtiennent pas toujours les meilleures hypothèques territoriales : le roi de Naples à 94 en reconnaissant au prêteur un capital de cent; la Russie à 95 1/2; l'Autriche à 96; la Prusse à 99 1/2 [3].

On prétend qu'il est de l'intérêt des nations que leurs gouvernemens empruntent à bon marché, parce que les peuples ont alors d'autant moins d'intérêts à payer. Cette raison serait fort bonne si les besoins indispensables déterminaient seuls la quotité des sommes empruntées; mais si les besoins se multipliaient d'autant plus qu'on a plus de facilité pour les satisfaire; si le bas intérêt, au lieu de diminuer la somme de rentes qui pèse sur les contribuables, n'avait d'autre effet que de grossir la somme

---

[1] Taux où l'on a négocié à une compagnie, l'emprunt fait pour entreprendre la guerre d'Espagne en 1823.

[2] « En réunissant le capital de toutes les dettes publiques de l'Europe, je trouve qu'il s'élève de 38 à 40 milliards de francs, dont l'Angleterre seule doit plus des trois quarts. » Dufresne Saint-Léon : *Etude du crédit public*, page 128.

[3] Voyez les *Réflexions sur la réduction de la rente*, par M. J. Laffitte, page 43.

des capitaux qu'on détruit; si l'état qui emprunte au plus bas intérêt (l'Angleterre) était aussi celui qui a le plus de dettes, et se trouve chargé d'une plus grosse somme d'intérêts, pourrait-on soutenir qu'une nation gagne à emprunter à bon marché? L'intérêt des peuples n'est point que leurs gouvernemens empruntent à un taux modéré: c'est qu'ils n'empruntent pas du tout [1]. Il est à craindre que plus ils ont de facilité pour trouver de l'argent, plus ils en aient pour en dépenser. Il est à craindre que cette facilité ne mette la force aux mains de la sottise, des préjugés, et des passions politiques. Alors on verrait les dépenses *ordinaires* d'un état, s'élever au niveau des circonstances les plus *extraordinaires;* on multiplierait les emplois inutiles, et les traitemens scandaleux; le pouvoir prodiguerait ses récompenses à d'hypocrites enthousiastes de la royauté, à des écrivains mercenaires toujours prêts à justifier les mesures les plus fâcheuses, que sais-je? peut-être à des législateurs empressés à les convertir en lois; à des juges serviles moins disposés à suivre les lois de l'équité, qu'à lire dans les yeux des grands, les jugemens qu'ils doivent prononcer. On pourrait même craindre que l'on ne fît marcher des bataillons que pour soutenir des intérêts sinistres et des doctrines décriées; et qu'on ne procurât aux nations la douleur de ne payer de plus gros impôts, qu'afin de les tuer, de les piller et de les corrompre plus sûrement.

On n'est pas bien certain de l'époque où l'on s'est avisé pour la première fois de donner des emprunts par souscription. On voit dans l'ouvrage de M. Robert Hamilton, ouvrage nourri de faits et fondé sur les meilleurs principes de l'économie politique, que dans l'année 1759, le gouvernement anglais fit un emprunt dans lequel il se reconnut débiteur envers son créancier de 115 livres sterling pour 100 livres qu'il avait reçues; et qu'en 1760, il se reconnut débiteur, de 103 livres pour 100 livres avancées par le prêteur [2]. Mais ces emprunts portaient intérêt, le premier à 3 pour cent, et le second à 4 pour cent; et il paraît que cet avantage offert pour

---

[1] On dira que cette maxime est fort bonne lorsqu'on est libre de dépenser ou de ne dépenser pas; mais qu'elle ne convient pas lorsqu'il s'agit de payer un tribut imposé de force. A cela je n'ai rien à répondre: celui qui impose un tribut est un ennemi; et il est bien évident que lorsqu'on ne sait pas s'acquitter envers lui avec du fer, il faut s'acquitter avec de l'or.

[2] *Rob. Hamilton's Inquiry concerning the rise and progress of the national debt*, page 88.

...PITRE XV.

... de balancer la modi-
... y a encore loin de là à
... rucans, et négociés au taux
... s ce temps, il a suffi, quand
... de ses rentes, de multiplier le
... en principal à la somme qu'il
... public, est dû à Pitt; et l'on
... de cette manœuvre, ce ministre
... dations de Calonne ne l'ont été

... RE XV.

...giotage.

... reconnus dans les placemens en
... est leur facile transmission, tellement
... ses épargnes, ou une partie de ses
... sans autre frais qu'un courtage payé à
... rentes et disposer de son capital. On a
... de spéculation, de jeu: on a acheté
... n'étaient pas à leur véritable valeur,
... serait plus élevé. Jusque-là rien de
... là de l'agiotage tel qu'il se pratique

... que tel effet négociable sera monté, ou
... déterminée: que, par exemple, une
... publique, donnant droit à cinq francs
... Paris, le dernier jour du mois, plus de
... contre le premier, que cette rente
... premier se nomme joueur à la hausse:
... événement décide. Si la rente vaut cent
... au premier un franc pour chaque rente
... du pari: en supposant qu'ils aient joué
... il y a dans mille francs, deux cent fois
... gagnant 200 francs. Dans la supposition
... franc et que le cours serait tombé à 99, le
... francs au joueur à la baisse.

Voilà, messieurs, l'opération réduite à ce qu'elle a d'essentiel; voici maintenant les formes dont la revêt une opération de bourse.

Le joueur à la hausse s'adresse à un agent de change et lui donne l'ordre d'acheter pour son compte, à la bourse du jour, mille francs de rente livrables à la fin du mois et que l'on peut obtenir par supposition pour 20,000 francs. La fin du mois arrivée, et la rente montée au prix de 101 francs, le marché se *liquide*, se solde. Comme l'intention de l'acheteur n'est pas d'avoir mille francs de plus en rentes sur l'état, il ne demande pas qu'on lui fournisse une inscription de cette somme, que le vendeur ne possède même pas; mais celui-ci lui paie, par le ministère du même agent de change, une somme de 200 francs, montant de la différence qui se trouve entre le prix auquel l'acheteur a acheté la rente, et le prix qu'elle vaut au moment du réglement. L'acheteur est censé dire au vendeur : *Vous m'avez vendu pour me la livrer aujourd'hui, une inscription de mille francs de rente, au prix de vingt mille francs: si je vous obligeais à acheter cette inscription, pour me la livrer, elle vous coûterait* 20,200 *francs: payez-moi les* 200 *francs d'excédant, et je vous tiendrai quitte.* Vous voyez bien, messieurs, qu'une pareille vente n'est qu'un pari déguisé que j'avais réduit à ce qu'il est en réalité.

Je vous fais grâce de quelques clauses qui se mêlent quelquefois à de semblables marchés [1], clauses qui ne sont que des modifications de ce jeu, inutiles aux conséquences que le publiciste peut en tirer.

Vous remarquerez que ce jeu exige que les joueurs fixent le terme où le prix courant de l'inscription détermine la perte et le gain des joueurs. Il est bien évident que lorsqu'il est question seulement de transférer véritablement une rente, le vendeur et l'acheteur peuvent déterminer à l'instant même le prix qui convient à l'un et à l'autre, et qu'un marché de ce genre ne donnant lieu à aucune incertitude, ne peut être l'objet d'un pari. L'agiotage n'a lieu que dans les *marchés à terme*. Le danger de ce jeu a été signalé dès long-temps; en Angleterre comme en France, la loi ne reconnait pas les marchés à terme; le joueur gagnant ne peut exercer

---

[1] On fait des *marchés à primes*, où l'acheteur paie d'avance au vendeur, une somme au moyen de laquelle il reste libre, en fesant le sacrifice de cette somme, d'annuler le marché au terme convenu, si la perte qui en résulterait pour lui, excédait la prime qu'il a déjà payée. C'est une manière de limiter la perte à laquelle on s'expose.

une action juridique contre le perdant; mais celui-ci est déshonoré s'il ne tient pas sa promesse. C'est la loi des tripots.

Vous remarquerez encore que les rentes réelles, les inscriptions sur le livre de la dette publique ne sont pour rien dans les jeux de bourse, si ce n'est pour fournir le prix courant qui sert de base au paiement des différences. Les joueurs ne sont ni des emprunteurs, ni des prêteurs véritables; le seul emprunteur réel est le gouvernement qui reçoit un principal et qui promet une rente; et le seul prêteur réel est celui qui ayant accumulé un capital, achette et *garde* son inscription. Il semblerait, en conséquence, que le gouvernement devrait rester indifférent à l'agiotage, ou plutôt s'efforcer de le réprimer. C'est pourtant ce que ne font pas les gouvernemens emprunteurs quand ils obéissent à un intérêt sinistre, à un intérêt qui n'est pas celui du peuple qui les paie, et auquel seul ils devraient leur protection. Ils ouvrent des lieux splendides de réunion, où les transactions utiles des négocians entre eux, les ventes et les achats qui ont pour objet d'approvisionner le pays, de procurer à l'industrie ses matières premières, à la consommation ses alimens, ne font qu'une humble figure à côté des opérations où s'élèvent et se renversent les fortunes financières. On conçoit en effet qu'un gouvernement qui est disposé à emprunter, veuille avoir un *marché* constamment ouvert, où, soit à un prix, soit à un autre, il ait la certitude de trouver un capital pourvu qu'il offre une rente. C'est une institution sans laquelle nul traitant n'oserait contracter avec aucun gouvernement; car il ne serait pas assuré de vendre au public ce qu'il aurait acheté de l'autorité. Du reste le taux du cours n'est, ni pour l'une ni pour l'autre des parties contractantes, un objet de la première importance. Haut ou bas, le traitant peut faire ses offres et le ministre peut les accepter. Il suffit d'observer que, comme le ministre veut toujours avoir la même somme, quel que soit l'état du cours, il met en vente moins de rentes si le cours est élevé, et qu'il en met davantage, s'il ne l'est pas. Et pour ne point violer ce qu'on appelle assez gratuitement la *foi publique*, le contribuable qui n'a rien promis, tient les engagemens pris par le ministre.

A ce motif ostensible qu'on a pour tolérer, et même pour favoriser l'agiotage, il ne serait pas impossible qu'il s'en joignît quelquefois d'autres plus secrets et non moins puissans. Les opérations du gouvernement exercent une influence nécessaire sur les fonds publics. Si la guerre est probable, on prévoit des dépenses extraordinaires et par conséquent des emprunts. De nouvelles rentes seront mises sur le marché et entrent

en concurrence avec les rentes anciennes : leur prix baissera. Si l'on prévoit la paix, les accumulations devenues plus faciles et les emprunts plus rares, les rentes seront plus recherchées, les fonds publics monteront. Un revers qui rendra nécessaires de nouveaux sacrifices, des succès qui procureront au gouvernement de nouvelles forces, auront des effets analogues [1]. Quel avantage n'ont donc pas les hommes qui, placés au timon de l'état, et disposant des courriers du cabinet et des télégraphes, ont plus de données que d'autres pour être instruits, avant le public, des événemens importans, ou seulement des mesures qui peuvent influer sur les prix courans! On comprend que par le moyen d'agens qui, en apparence, leur sont étrangers, ils peuvent vendre à terme lorsqu'ils sont assurés d'une baisse, et acheter lorsqu'ils ont lieu de croire que les fonds doivent monter. Chacun de leurs gains est une perte pour autrui. On peut les comparer à des joueurs placés de manière à voir le dessous des cartes qui demeure caché pour leurs adversaires ; ou bien à des combattans armés contre des antagonistes qui portent un bandeau sur les yeux. On ne peut que gémir sur les dupes qui entrent dans cette lice dangereuse. Il n'est point de ministre dans les différentes cours de l'Europe qui, depuis l'année 1815, n'ait pu amasser d'immenses trésors, sans compromettre sa tête, ni même son honneur. S'il en est qui l'ont perdu, c'est par d'autres causes.

Les jeux de bourse, malgré tous ces désavantages, ont l'attrait de toutes les loteries : l'attrait que présente au joueur un gain rapide. On voit autour de soi, des gens qui dépensent beaucoup, qui font une grande figure dans le monde ; on se flatte toujours d'avoir le même bonheur ou la même adresse ; on fixe ses regards sur l'appât brillant que vous offre la fortune;

---

[1] Bonaparte devenu consul, les fonds publics éprouvèrent une hausse. On pensait avec raison que sous un gouvernement puissant et ferme, les contributions seraient toujours exactement acquittées. Cependant avant la victoire de Marengo on n'était pas assuré que le nouveau gouvernement pût se maintenir, et les fonds montaient faiblement. On savait que le premier consul avait passé les Alpes; mais sa situation en Italie était extrêmement périlleuse et l'on attendait l'issue du conflit. Un jour, à l'heure de la bourse, un orage lointain fit entendre quelques coups de tonnerre. On crut que c'était le canon qui annonçait le gain d'une bataille : les fonds montèrent aussitôt. C'était probablement la première fois que le tonnerre avait fait monter le cours des effets publics.

on en est ébloui, et l'on ne voit pas l'abîme qui vous en sépare. Le nombre des familles qui, depuis quelques années, ont été ruinées par les spéculations de la bourse, est véritablement effrayant. Les loteries publiques portent leurs ravages parmi les indigens et souvent les conduisent au vol; les maisons de jeux données à ferme par la police, ruinent les fortunes mitoyennes de la société; l'agiotage renverse les maisons de commerce et les grandes fortunes. C'est un triste accessoire au système des emprunts et du crédit public.

Les rentes de l'état ne sont pas la seule matière de l'agiotage. On agiote sur les eaux-de-vie, les huiles, les cafés, les savons; c'est-à-dire qu'on s'engage à livrer ou à recevoir une certaine quantité de ces marchandises à une certaine époque. Ce n'est pas à dire que l'on veuille réellement en vendre ou en acheter; mais le terme arrivé on résout le marché en payant, ou recevant, la différence qui se trouve entre le prix courant. On parie que le prix de cette marchandise haussera ou baissera dans l'intervalle. Comme toutes les ventes fictives, c'est une circulation dont il ne résulte rien de plus qu'un coup de dés qui met souvent, suivant l'expression énergique d'un anonyme [1], la sottise sur l'édredon et le mérite sur la paille; mais le mérite qui joue de pareils jeux n'est-il pas un peu contestable? Tous ces jeux qui entraînent beaucoup de malheurs et dont l'industrie et la production ne profitent jamais, pourraient, je crois, être supprimés, si le gouvernement le voulait.

CHAPITRE XVI.

De l'utilité du crédit public.

En fesant abstraction des domaines d'une nation, elle ne possède que des revenus qui se composent des contributions annuelles de ses citoyens. Est-il à désirer qu'elle ait en son pouvoir de consacrer à la dépense de l'année présente, une portion de ses revenus futurs ; qu'elle puisse les aliéner pour un certain temps, ou à perpétuité ?

La réponse à cette question ne paraît pas devoir être le sujet d'une

[1] D. J., *Sur les Emprunts.*

controverse. On conviendra qu'il est toujours fâcheux d'engager son revenu futur ; mais il faut, dira-t-on, avoir la possibilité de le faire, en cas de nécessité.

Remarquez bien, messieurs, cette restriction : *en cas de nécessité*. Elle change la question, qui devient dès-lors celle-ci : *Qui sera juge de ce cas de nécessité ?* Sera-ce le gouvernement [1] ? Mais les hommes qui gouvernent ont quelquefois un intérêt différent de celui des nations qui devront payer les rentes de la dette ; et, dans tous les cas, ils sont beaucoup plus faiblement lésés dans leurs intérêts comme contribuables, qu'ils ne sont favorisés par la disposition qu'ils se trouvent avoir du capital emprunté.

Il faut bien, dira-t-on, que l'état ait du crédit pour résister à une injuste agression, pour affermir son indépendance..... Il serait désirable en effet que la cause la plus juste eût constamment du crédit, car elle en ferait un bon usage ; et il ne serait pas moins désirable que l'injustice manquât toujours d'un crédit dont elle ne peut se servir qu'au détriment de l'humanité. Mais c'est ce qu'on ne voit guère. La cause la plus juste est en général celle de la faiblesse opprimée. N'étant pas appuyée de la force, elle ne peut invoquer que la justice et les droits de la nature. Ce n'est point la cause qui sourit aux traitans : ils sont du parti qui paie le mieux les arrérages ; or, c'est le parti qui dispose des forces matérielles. Ils n'examinent point si un gouvernement a tort ou raison ; mais s'il a de bons législateurs, ou à défaut de législateurs, un bon ministre des finances, pour donner un vernis légitime à l'impôt, et de bons soldats, bien disciplinés, pour le faire payer. L'alliance des gens à argent, à la tête de ses millions, marche toujours au secours du plus fort. En 1776 l'Angleterre trouvait de grosses sommes pour soutenir les injustes monopoles qu'elle voulait imposer aux États-Unis ; et les États-Unis n'en trouvaient point pour assurer leur indépendance. La France, lorsqu'elle ne cherchait encore qu'à défendre ses institutions nouvelles, ne trouvait point de prêteurs ; elle n'en trouva que lorsqu'il fut question de la dépouiller.

En même temps que le crédit public est une arme qui n'est guère qu'à l'usage du mauvais sens et du mauvais droit, il entretient des habitudes

[1] Dans tout le cours de cet ouvrage, j'entends par le mot de *gouvernement* aussi bien les hommes qui font les lois, que ceux qui les exécutent. On gouverne par les injonctions d'un administrateur ; ou plutôt les injonctions d'un administrateur ne devraient jamais être que des conséquences de celles de la loi. Quand ses ordres vont au-delà, c'est lui qui fait la loi.

funestes à l'industrie et à la moralité des nations. Il donne naissance à des fortunes scandaleuses. Il excite une cupidité générale qui fait ranger au nombre des duperies, les conseils de la modération et l'emploi des moyens lents de faire fortune, les seuls qui ne soient pas préjudiciables aux nations [1].

Les auteurs du jour les moins déraisonnables, en convenant que la faculté d'emprunter est, entre les mains des gouvernemens, une arme dangereuse, ajoutent que, semblable à l'artillerie, cette arme, du moment qu'elle est à l'usage d'une puissance, doit être adoptée par toutes les autres ; et que celle qui s'en interdirait l'usage, serait inévitablement écrasée par des gouvernemens moins scrupuleux. Mais pense-t-on que les nations qui auraient des garanties efficaces contre les prodigalités de leurs gouvernemens, voulussent se laisser écraser ; et s'il fallait des emprunts pour se conserver, peut-on supposer qu'elles consentissent à être écrasées, et qu'elles refusassent à leur gouvernement l'autorisation de rassembler de l'argent avec toutes les garanties propres à donner de la sécurité aux prêteurs ? Quand un gouvernement est digne de la confiance d'une nation, il dispose toujours au moment du danger de toutes les ressources de cette nation ; des peuples ont perdu leur indépendance faute de courage : jamais faute de crédit. Quand un grand danger survient, un état abonde en ressources d'autant plus sûres, qu'il est moins grevé de dettes. Mais si la nature du gouvernement ôte toute espèce de garantie à la nation contre la politique de son cabinet, ses revenus s'engageront à perpétuité, et elle deviendra incapable d'action au moment du danger ; elle ne trouvera plus en elle-même de ressources pour en avoir abusé.

La guerre la plus heureuse, est un fort grand malheur. Tout ce qui tend à la faciliter, est fâcheux ; et la possibilité d'emprunter et de tirer des contribuables l'intérêt au lieu du fonds des sommes que la guerre engloutit, est une des causes qui ont multiplié et prolongé les guerres depuis cent ans. Le malheur passager des guerres se transforme, grâce aux emprunts, en malheur durable ; car les gouvernemens ne savent pas réduire leurs dépenses une fois consenties. Le dépôt des caisses d'amortissement a été

---

[1] J'ai été témoin d'une réponse faite par un financier à un industrieux qui demandait des fonds pour une entreprise sûre, éprouvée, utile au public : *Mes capitaux me rendront-ils plus de 20 pour cent et rentrerai-je dans mes avances avant la fin l'année ?* disait le financier. — *Non.* — *En ce cas mon affaire vaut mieux que la vôtre.*

Angleterre comme en France. Des taxes de guerre qui devaient la paix, ont été continuées jusqu'à ce qu'une autre guerre en ait à l'augmentation. Les suites de la guerre causée par la révolution ı, ont été aussi difficilement supportées par l'Angleterre, que la lle-même.

le crédit de l'Angleterre qui la surcharge maintenant de cette table dette qui prive le plus grand nombre de ses citoyens de la d'atteindre au prix, et par conséquent de jouir de cette abondance mmations auxquelles on peut prétendre dans beaucoup de pays :édit est beaucoup moins solide. Depuis la paix générale, la France ıup moins souffert, parce que Bonaparte, avec moins de crédit, as le pouvoir d'endetter au même point sa nation.

ı que les gouvernemens peuvent avec fruit faire des emprunts pour des établissemens publics, hautement favorables au public, et saurait convenir aux particuliers de fonder à leurs frais[1]. Des s qui auraient été faits pour donner un facile accès aux provinces ı de la France, pour franchir aisément des montagnes, pour es rivières navigables en tout temps, pour former des ports où aborder sans danger, pour détruire des écueils féconds en nau-ous ces emprunts auraient pu doubler les revenus généraux et ıtion de la France; mais nous savons malheureusement par expé-que l'argent des emprunts favorise les mauvaises opérations, et bonnes en souffrance. On sait que les canaux entrepris sous la de nos ponts et chaussées, ont consommé des capitaux immenses, oit par les fautes de l'administration, soit par l'ascendant des ›rivés, ils ont répondu tard, ou jamais, aux heureux effets qu'on roit d'en attendre[2].

te un moyen de borner les effets du crédit à ce qu'il a de réelle-orable au bonheur des nations. Les états qui jouissent d'une représentation nationale, ne devraient consentir que des em-›éciaux, des emprunts consacrés à une guerre, à une entreprise ıt serait spécifié. Peut-être que la difficulté de trouver de l'argent ı entreprise funeste, pour une guerre peu conforme aux intérêts

---

[1] z à l'article des *dépenses publiques*, la dépense des voies de commu-, et particulièrement des routes: partie VII, chap. 23.

[2] z plus haut page 321, les sommes énormes empruntées pour des ui ne s'achèvent pas.

du pays empêcherait qu'on ne s'y précipitât. Et si malgré cela, le gouvernement persistait à vouloir emprunter dans un mauvais but, il lui serait heureusement impossible de l'accomplir. Une chambre des députés qui serait le résultat de la fraude, de la séduction, ou de la violence, aurait beau sanctionner de son vote, une mesure anti-nationale; les prêteurs ne se mettraient pas en avant : ils pourraient craindre qu'un gouvernement mieux avisé, une représentation nationale plus éclairée, ne voulussent pas, dans la suite, ratifier les engagemens contractés par leurs prédécesseurs. Il me semble que cette crainte salutaire, en ruinant le crédit des mauvaises mesures, n'ôterait rien aux ressources que les bonnes mériteraient de rencontrer [1].

Cette forme d'emprunts rendrait leur extinction plus facile, et chaque fonds d'amortissement aurait tout son effet parce qu'il ne serait pas divisé. C'est ce qu'ont très-bien senti des hommes qui ne sont pas moins recommandables par leur savoir en finances, que par la pureté de leurs intentions [2].

Il me semble que convaincus, comme nous devons l'être, de la fâcheuse influence que la faculté d'emprunter met entre les mains des gouvernemens, les publicistes honnêtes gens doivent tendre à fortifier le crédit capable d'accomplir de louables desseins, et affaiblir celui dont l'erreur ou les passions politiques se servent pour le malheur de l'humanité. Si nous comparons la dépense où la dernière grande lutte a précipité l'Angleterre et la France, avec les avantages que l'une et l'autre en ont recueillis, nous trouverons que le crédit public a valu à l'Angleterre la faculté d'emprunter, seulement de l'année 1793 à l'année 1818, tant en

---

[1] Grâce à la fusion de toutes les rentes françaises en une seule masse (le grand livre de la dette publique), les rentes qui ont servi à rétablir le pouvoir absolu et le pouvoir sacerdotal en Espagne, jouissent de la même faveur que celles qui ont servi à les détruire en France. C'est le fruit de la pusillanimité du ministre (M. de Richelieu) qui consentit, comme on sait, à la suggestion d'un banquier anglais (M. Baring), à confondre la dette ancienne de la France, avec la nouvelle; de manière qu'il ne fut plus possible de distinguer l'une de l'autre. Voyez *Etudes du crédit public*, par M. Dufresne de Saint-Léon, page 62.

[2] Voyez outre les *Etudes du crédit public*, par M. Dufresne de Saint-Léon, les Discours de M. Laffitte, notamment celui qu'il a prononcé dans la chambre des députés, le 14 mai 1828.

rentes consolidées, qu'en billets de l'échiquier, et en déduisant les fonds amortis par le rachat, une somme qui ne s'élève pas, en principal, à moins de 10 milliards 700 millions de francs, d'où résulte une dette qui double ses dépenses annuelles, qui rend toute consommation difficile pour ses habitans, sauf ceux qui jouissent d'une grande fortune ; une dette qui l'épuise à tel point, que, malgré l'orgueil national qui la tourmente, elle ne réussit pas à influer sur les affaires générales de l'Europe. Tandis que la France, avec une dette beaucoup trop considérable sans doute, mais qui pourtant s'élève à peine, en principal, à 4 milliards [1], a conquis un gouvernement représentatif, l'égalité des droits et des impôts, un code de lois uniformes, la liberté de la presse, et une amélioration sensible dans son instruction et dans ses mœurs.

Les meilleurs économistes d'Angleterre ont discuté la question de savoir s'il convenait à une nation, d'emprunter pour subvenir aux dépenses extraordinaires, comme à celle d'une guerre, par des emprunts ou par des impôts ; c'est-à-dire par des contributions levées sur les peuples dans le temps même de la guerre et qui cessent à la paix, ou par des contributions moins fortes, mais durables et progressives, destinées à payer seulement les intérêts des emprunts annuels [2]. Ils ont été unanimes à préférer les impôts aux emprunts.

Il est incontestable que si l'on veut suivre la voie la plus aisée, mais en même temps la plus funeste, on dépensera seulement le principal qu'on empruntera cette année, et l'on ne chargera le contribuable que d'un intérêt. Pour défendre cette opinion on représente que la dépense d'une année de guerre dépasse la borne des facultés annuelles d'une nation, si les capitalistes ne viennent à son secours. Mais il convient de calculer les charges qui résultent d'un nouveau capital dépensé chaque année, et dont

---

[1] En y comprenant même 1300 millions pour la guerre d'Espagne en 1823, et pour l'indemnité donnée aux émigrés.

[2] Les intérêts des emprunts peuvent tous être considérés comme perpétuels; car si on en rembourse par portions le principal, on se rapproche jusqu'à un certain point du paiement fait à présent d'une partie de la dépense présente. Le paiement de la totalité des dépenses de l'année, dans l'année, est le système de l'amortissement poussé à sa plus grande perfection ; c'est l'amortissement dans l'année; c'est l'équivalent de l'escompte qu'on ferait des intérêts de la dette.

les intérêts, joints au fonds d'amortissement, croissant de même que les intérêts, durant chaque année de guerre, laissent à la paix une nation accablée d'une dépense annuelle supérieure à celle que l'on regardait, dès la première année, comme dépassant les forces de la nation.

La *Revue d'Édimbourg*, dans un article attribué à M. Macculloch, a fait un relevé des contributions payées par le peuple anglais depuis la première année de la guerre (1793) jusque après la dernière (1816), et elle a trouvé que, pour les 24 années, la dépense n'a excédé les rentrées fournies par l'impôt réellement payé, que de 114 millions sterling. Ce qui fait, pour chaque année de guerre, quatre millions et demi seulement (ou 112,500,000 francs), auxquels il a fallu pourvoir par des moyens de crédit (qui se réduisent tous à des emprunts).

Or quelles étaient à l'époque où la guerre a commencé, les dépenses annuelles de l'Angleterre, l'Irlande comprise? 28 millions sterling. Quelles étaient-elles en 1816? 101 millions [1] ! N'est-il pas naturel de supposer que des contribuables qui ont pu supporter des charges croissantes d'années en années, jusqu'à excéder en 1816, une dépense annuelle de 101 millions, pouvaient supporter, dès 1793, une dépense annuelle de 28 millions, plus quatre et demi, c'est-à-dire 33 millions? Il est vrai que la dépense de 101 millions a été réduite depuis la paix, en vertu des économies et des amortissemens. On payait néanmoins encore en 1827, onze ans après la paix, 54 millions sterling, compris les intérêts de la dette [2]; tandis que si chaque année de guerre avait supporté sa dépense, on n'aurait payé pendant la guerre seulement, que 33 millions, sauf les accroissemens naturels de l'état de paix. Et remarquez que c'est en supposant les profusions et les dilapidations aussi grandes qu'elles l'ont été.

Que l'on vérifie toutes ces données; que l'on y fasse toutes les corrections qu'on voudra, on trouvera toujours que pour faire un peu moins de dépense dans les premières années de la guerre, il en faudra faire davantage au bout de quelques années, et que l'état demeurera long-temps après la paix, chargé de beaucoup d'intérêts.

---

[1] Voyez les *Statistical illustrations by the London statistical society, in the folding sheet prefixed*. Les dépenses particulières à l'Irlande y sont comprises pour 15 millions (annuels) à la fin de la guerre; et les rentes de la caisse d'amortissement pour 13 millions.

[2] Voyez le budget anglais de 1827. Il ne comprend même pas la portion des rentes dues à la caisse d'amortissement (*Sinking fund*.)

Les auteurs anglais ne sont-ils pas fondés à se plaindre que la facilité qu'on donne au gouvernement de dépenser des capitaux qui ne lui appartiennent pas, au lieu de ses revenus annuels, favorise singulièrement la légèreté et les passions des gouvernans? « On est forcé d'avouer, dit » M. Robert Hamilton, que nous avons souvent fait la guerre par des mo» tifs insuffisans, et dans un but qu'il n'était pas possible d'atteindre, et » qui en effet n'a pas été atteint [1]; que sous prétexte d'éviter des dangers » éloignés et douteux, nous nous sommes jetés dans des embarras réels et » imminens; que la colère et la vanité nationales, plutôt que des vues rai» sonnables et modérées, ont servi de règle à notre politique; qu'après » nous être engagés dans la guerre avec imprudence, nous y avons per» sisté par obstination, et rejeté des propositions meilleures que celles que » nous avons plus tard acceptées forcément [2]. »

David Ricardo, quoique riche capitaliste lui-même, et l'un des traitans qui sont le plus entrés dans les emprunts par souscription, mais en même temps homme d'honneur, savant en économie politique, et plus disposé à défendre les intérêts de la vérité que ceux de sa bourse, se prononce formellement pour la ressource de l'impôt préférablement à celle des emprunts. Certains contribuables, dit-il, surtout les propriétaires fonciers, ne pourront peut-être pas subvenir en cas de guerre, à une augmentation d'impôts; que les mêmes prêteurs qui voulaient faire des avances au gouvernement, en fassent aux contribuables propriétaires, et aux chefs d'entreprises, pour les aider à payer leurs impositions. Ricardo est d'avis qu'avec un bon système hypothécaire, il serait possible de leur donner une sécurité suffisante pour leurs fonds [3]. Les contribuables qui sont les plus imposés sont en même temps ceux qui donnent de plus fortes garanties.

Les financiers qui n'osent pas soutenir qu'une nation est plus riche en empruntant et en fesant des dettes, ont exagéré la commodité que les emprunts procurent pour faire une dépense qu'ils supposent toujours *indispensable*. Mais en admettant qu'elle le soit en effet, convient-il de payer cette commodité à un prix si onéreux? On peut la comparer à celle dont jouissent les petits ménages, qui n'ayant pas assez d'argent pour acheter

---

[1] Un homme d'esprit a remarqué que faire la guerre à des opinions, c'était tirer le canon contre des idées.

[2] *Rob. Hamilton : on the national debt*, page 37 de la 3e édition anglaise.

[3] Ricardo, article *Funding system*, dans l'*Encyclopédie britannique*.

leur bois ou leur charbon par grandes mesures, les achettent chez le détaillant à la bûche ou au boisseau : ils paient ainsi leur provision au double de sa valeur. Une grande nation, à moins d'être bien mal conduite, n'est jamais réduite aux mêmes extrémités.

Les emprunts que fait un gouvernement pour soutenir une guerre, sont toujours faits et remboursés aux époques qui lui sont les plus défavorables. Il emprunte à l'époque où son crédit est le plus bas, à l'époque où il met chaque année sur le marché de nouvelles rentes qui font concurrence aux anciennes, et occasionnent la baisse des unes et des autres. S'il les rachette, avec les fonds d'une caisse d'amortissement, c'est à l'époque où la paix est revenue, où son crédit est plus solide que jamais, et où le prix des effets publics est à son apogée. Règle générale, le gouvernement vend toujours à plus bas prix qu'il n'achette : il supporte toujours une perte égale aux bénéfices que font les possesseurs de rentes, soit spéculateurs, soit simples rentiers; et c'est ce qu'à la bourse on appelle *amélioration du crédit, augmentation des capitaux placés dans les fonds publics* [1].

Ricardo regarde en outre les jeux de bourse comme hautement préjudiciables à la morale. Personne n'a osé le nier, mais cet auteur est louable de les condamner; et nul ne s'y connaissait mieux que lui qui avait été agent de change pendant long-temps.

« Enfin, ajoute-t-il, de quelque côté qu'on envisage cette question, nous » arrivons à la même conclusion : il est fort à désirer que nous débarras» sions notre politique du système des emprunts. Surmontons les difficultés » à mesure qu'elles se présentent; et soyons libérés de toutes dépenses » anciennes, dont nous ne sentons bien le fardeau que lorsqu'il est devenu » intolérable [2]. »

---

[1] Quand la caisse d'amortissement rachette sur le pied de 100 francs, des inscriptions dont elle n'a touché que 55 francs, le contribuable perd 45 francs pour chaque rente de 5 francs. C'est le contribuable français qui paie les frais de ces bénéfices qu'ont empochés à diverses époques, et selon l'importance de leurs rentes, les porteurs d'inscriptions depuis 1817 jusqu'à nos jours.

[2] Ricardo, *Encyclopédie britannique*, article *Funding system*.

CHAPITRE XVII.

Du remboursement de la dette publique.

Voici, messieurs, des vérités communes, triviales même, et cependant je ne puis faire autrement que de les énoncer en traitant ce sujet, puisqu'on parle, et, ce qui est plus fâcheux, on agit comme si elles n'existaient pas.

Souffrez donc que je vous rappelle qu'une nation, de même qu'un particulier, est plus pauvre de tout ce qu'elle doit. Si l'état est obligé de payer tous les ans deux cents millions d'intérêts à ses créanciers, les contribuables ont deux cents millions *de moins* à dépenser chaque année pour les besoins ou les plaisirs de leurs familles. Tous les éloges qu'on répandra sur les ressources du crédit, et les avantages des dettes publiques, ne changeront rien à ce résultat.

Or, il n'y a qu'un moyen de se libérer : c'est de consacrer chaque année une part de ses revenus, à former un nouveau capital jusqu'à ce qu'il soit devenu aussi considérable que celui qu'on a emprunté et consommé. Tous les miracles de la caisse d'amortissement et de l'intérêt composé, se réduisent à cette opération vulgaire; et tous les calculs des publicistes, tous les raisonnemens des plus profonds économistes, aboutissent tous à mettre hors de doute une vérité si simple.

Cependant il ne faut point jurer sur la parole des maîtres; il convient que toute vérité soit démontrée à la raison. Voici en abrégé en quoi consistent les opérations d'une caisse d'amortissement.

Si l'état emprunte cent millions à cinq pour cent, il faut qu'il se procure tous les ans une portion du revenu national égale à cinq millions, pour acquitter les intérêts de cet emprunt. Il établit ordinairement un impôt dont le produit s'élève à cette somme chaque année.

Si l'état porte l'impôt à une somme un peu plus forte, à celle de 5 millions 462,400 fr., par exemple ; s'il charge une caisse particulière d'employer les 462,400 francs d'excédant à racheter chaque année, sur la place, une somme pareille de ses engagemens; si cette caisse emploie au rachat, non-seulement le fonds annuel qui lui est affecté, mais de plus les arrérages des rentes dont elle a racheté le titre [1], au bout de cinquante

[1] Comme il a été pourvu au paiement des intérêts de la dette, c'est-à-dire des rentes attachées aux inscriptions sur le livre de la dette publique, la

ans, elle aura racheté le principal tout entier de l'emprunt de cent millions.

Telle est l'opération qu'exécute une caisse d'amortissement.

Un tel calcul, un tel effet sont incontestables ; mais il n'est pas besoin d'une caisse d'amortissement pour parvenir au même résultat. Il suffit de consacrer chaque année la même somme de 462,400 francs au rachat de la dette, pour jouir de même de tout l'avantage des intérêts composés, et parvenir à l'extinction de la dette au bout du même nombre d'années. En effet si, dès la première année, on emploie cette somme à racheter une pareille somme d'inscriptions, on a de moins à payer, dès la seconde année, les intérêts des inscriptions rachetées. Dès-lors l'excédant des recettes sur les dépenses est accru du montant de ces intérêts, et permet d'acheter l'année suivante une plus grande somme d'inscriptions; on jouit ainsi de l'intérêt composé, de l'intérêt des intérêts; il n'est pas nécessaire pour cela d'obliger une caisse du gouvernement (le trésor), de payer à une autre caisse du gouvernement (celle de l'amortissement) un excédant de recette que la première de ces caisses peut employer elle-même. Il vaut mieux cesser de payer chaque année une portion d'intérêts, que de les accumuler, pour les supprimer tous à la fois. On épargne ainsi les frais d'administration de la caisse d'amortissement [1].

On a pu croire que des excédans de recettes se trouvaient plus en sûreté étant confiés aux mains des commissaires de l'amortissement, que consignés dans le trésor, pour être employés chaque année au rachat d'une portion de la dette; mais l'évènement a prouvé contre une semblable précaution. Les sommes d'inscriptions rachetées par les caisses d'amortissement, tant en Angleterre qu'en France, ont été détournées de leur emploi primitif, et consacrées à satisfaire les exigences nées de la politique du gouvernement, tout aussi facilement que les excédans de recettes du trésor public [2]; de sorte que ces fonds d'amortissement accumulés aux dépens

caisse d'amortissement reçoit annuellement, de même que tous les rentiers, les rentes attachées à ses inscriptions.

[1] Les frais d'administration de la caisse d'amortissement d'Angleterre, d'après les papiers officiels de la session de 1819 (nº 68), ne se sont pas élevés à moins de 187,000 livres sterling (4 millions 675,000 francs).

[2] Le dépôt des caisses d'amortissement a été violé sous le ministère de M. Vansitartt en 1813, et celui de M. de Villèle, en 1825, pour donner une indemnité aux émigrés.

En 1765, un arrêt du conseil du roi de France avait créé une *caisse des*

des contribuables qui ont payé des surcroîts d'impôts destinés à rembourser les dettes publiques, ont eu le même sort que les trésors accumulés par l'économie de quelques princes, tels que Charles V et Henri IV, rois de France, et Frédéric II, roi de Prusse. On ne peut compter sur la conservation des valeurs accumulées par les gouvernemens, que lorsqu'elles sont inébranlablement fixées dans des établissemens publics [1].

On s'est imaginé pendant quelque temps que, même en empruntant tous les ans, pourvu qu'on attachât à chaque emprunt un fonds d'amortissement combiné de manière à le racheter entièrement au bout de trente ans, le premier de ces emprunts se trouvant remboursé à cette époque, permettrait qu'on lui donnât pour successeur un autre emprunt qui ne grèverait pas le contribuable de nouveaux intérêts. On croyait qu'au bout de ce terme il était possible d'affecter au nouvel emprunt, le fonds d'amortissement auparavant consacré au précédent, et qu'il en résultait une espèce de périodicité au moyen de laquelle il devenait possible de faire une guerre éternelle. Mais qui ne voit que si l'on remplace les dettes remboursées par des dettes nouvelles, on ne rembourse rien en effet? On se borne à élever les recettes ordinaires (les impôts) au niveau des recettes extraordinaires. Mettons les illusions de côté : on ne peut s'affranchir des charges de la guerre, que pendant les années de paix ; et une longue expérience nous apprend que les grands états, toujours mêlés aux querelles du reste du monde, et perpétuellement compromis par les intrigues de la diplomatie, n'ont jamais des intervalles de paix suffisans pour rem-

---

remboursemens, pour laquelle on fit une retenue d'un dixième sur les rentes viagères et d'un quinzième sur les rentes perpétuelles. Un M. Dubut de Longchamp, à qui l'on voulait conférer une faveur, fut nommé caissier. On nomma en même temps deux conseillers au parlement pour veiller à la sûreté du dépôt. Cette caisse ne remboursa rien ; le dépôt fut versé au trésor royal; et l'on donna à chacun des deux conseillers mille écus de pension pour qu'ils se tinssent tranquilles. M. Dufresne de Saint-Léon, alors garde du trésor royal, m'a dit avoir payé pendant plusieurs années la pension des deux conseillers au parlement.

[1] « L'unique service qu'ait rendu la caisse d'amortissement a été de mettre » les ministres en état de négocier leurs emprunts plus aisément, d'avoir en » maniement des sommes énormes, et de persuader au public d'en payer les » intérêts de bonne grâce. » *Edinburgh Review, January*, 1820.

bourser leurs dettes; même lorsqu'ils se piquent de beaucoup d'esprit de conduite [1].

La caisse d'amortissement, à laquelle le docteur Price, et plus tard le ministre Pitt, donnèrent une vogue qui dure encore, est totalement décriée par les économistes éclairés. Il a été arithmétiquement prouvé par MM. Ricardo et Rob. Hamilton [2], que nul remboursement véritable ne peut avoir lieu que par des revenus supérieurs à la dépense; et que, quant à la manière d'opérer ce remboursement, la plus simple est la meilleure; c'est-à-dire que lorsqu'on a un excédant de recette, il faut se hâter d'acheter des inscriptions de rentes, et les annuler.

Un particulier peut s'enrichir en empruntant, même en payant tous les ans cinq mille francs d'intérêts, parce qu'il peut en gagner dix mille par son capital joint à son industrie. Un état n'a pas le même avantage, parce qu'il n'agit pas comme un particulier, et que ses dépenses extraordinaires se dissipent improductivement, et par conséquent sans créer aucune nouvelle valeur. Les contribuables à la vérité, produisent et paient l'impôt; mais ils ne remboursent pas les prêteurs, aussi long-temps que ceux-ci fournissent de nouveaux fonds qu'on dépense à mesure, comme il arrive quand on se sert de capitaux pour faire la guerre.

Et qu'on ne pense pas que la doctrine des merveilleux effets d'une caisse d'amortissement, soit innocente et sans dangers. C'est en fesant croire à la nation que sa dette, quelque immense qu'elle soit, pouvait être acquittée par le produit mystique d'opérations financières, que le gouvernement anglais est parvenu à l'extension démesurée et déplorable pour l'Angleterre, des emprunts répétés. On a pendant un temps emprunté chaque année plus qu'on n'a remboursé, et le résultat a été une dette toujours croissante. Ce n'est que dans ces dernières années que la dette anglaise a été en diminuant; mais cet effet n'est pas dû à la puis-

---

[1] « De 1689 à 1813, l'Angleterre a eu 63 années de guerre et 61 années de paix. Dans ces 124 années elle a emprunté chaque année, l'une portant l'autre, 225 millions de francs, et elle a aussi remboursé chaque année, l'une portant l'autre, 14 millions de fr. » (*Études du crédit public*, page 115.)

Empruntant 225 millions par année, tandis qu'on en remboursait 14, comment la dette ne se serait-elle pas progressivement augmentée ?

[2] *Principes de l'Économie politique et de l'impôt* par David Ricardo, et dans l'article *Funding system*, de *l'Encyclopédie* d'Édimbourg, par le même; et dans les *Recherches sur la dette publique* de Rob. Hamilton.

sance de l'intérêt composé ; c'est tout bonnement parce que les économies qu'on a pu faire sur les dépenses publiques, ont permis au trésor de recevoir plus qu'il n'a dépensé. Si cet excédant de recette avait été directement appliqué à l'extinction de la dette, on se serait libéré exactement de la même somme ; et l'on ne se serait pas libéré du tout, si avec ou sans caisse d'amortissement, on avait détourné pour d'autres usages, les fonds destinés à éteindre la dette publique, ainsi qu'on l'a fait ailleurs.

Vous voyez, messieurs, qu'une nation, non plus qu'un particulier, ne s'affranchissent d'une dette et des obligations qu'elle impose, qu'en proportion de la supériorité qu'on parvient à maintenir de leurs recettes pardessus leurs dépenses ; et qu'on la rembourse à mesure qu'on a des sommes disponibles. Tout autre amortissement est un pur charlatanisme, dont il ne résulte aucun avantage réel pour l'état. Nul plan de finance ne saurait tenir lieu d'esprit de conduite et d'économie [1].

---

[1] Le développement du crédit public en France, les encouragemens donnés aux spéculations sur les fonds publics, l'affluence des capitaux étrangers ; d'un autre côté, la difficulté des placemens dans les entreprises manufacturières ou agricoles, ayant fait monter le cours des effets publics au-dessus du pair ; c'est-à-dire, ayant amené des capitalistes à payer plus de cent francs pour une reconnaissance de la dette nationale de cette somme, on a pensé qu'il résulterait un soulagement pour le contribuable, d'une opération financière qui consisterait à rembourser les détenteurs de la *rente cinq pour cent*, au moyen d'un emprunt réalisé à un taux d'intérêt inférieur. Il est vrai que les inscriptions sur le grand livre de la dette publique portant la mention de *rente perpétuelle*, quelques publicistes avaient pensé pouvoir dénier à l'État le droit de se libérer au moyen du remboursement du capital ; mais ce droit étant désormais reconnu par le vote des chambres législatives, toutes les difficultés de l'opération consistent maintenant dans les moyens à prendre pour convertir la dette existante en une dette sur laquelle l'intérêt payé aux prêteurs serait moindre que l'intérêt actuel. Du reste, la prétention de ménager complètement la position des anciens rentiers conduirait à une véritable impossibilité d'exécution ; car, comment soulagerait-on les contribuables sans diminuer ce qui revient aux parties prenantes ? Enfin, le droit pour l'état de se libérer dans l'avenir, au moyen du remboursement du capital au pair, étant bien établi, il est important de ne s'arrêter à aucun projet de conversion qui aurait pour effet de reconnaître l'État débiteur envers les prêteurs, d'un capital supérieur en somme à celui dont le montant serait éteint par l'opération. Les moyens d'exécution d'une semblable mesure

Hors de là, on ne peut se débarrasser de ses dettes que par la banqueroute; mais la banqueroute, en affranchissant les gouvernans de quelques-uns des embarras où ils se sont jetés par leur propre faute, n'est qu'un changement de malaise. Quel serait en effet le résultat d'une banqueroute? Le revenu des contribuables se trouverait augmenté de tous les millions qu'ils paient aux rentiers; mais le revenu des rentiers se trouverait diminué de tout le montant des rentes. Les produits seraient moins chers, étant diminués d'une partie des frais de production; ils seraient plus abondans sans doute, et les profits de la production probablement plus considérables. Mais que de fortunes bouleversées! Les familles qui auraient confié tous leurs capitaux aux gouvernemens, seraient subitement plongées dans la misère; le bien qui en résulterait serait lent, graduel, divisé entre tous les citoyens. On souffre des maladies: on ne s'aperçoit pas de la santé. Le mal que fait un gouvernement lorsqu'il emprunte, est irrémédiable. Il est commis du moment que l'emprunt est négocié et son produit consommé; car une valeur consommée ne peut plus être recouvrée. Il faut qu'elle soit produite de nouveau. Si l'on se dispense de la rembourser, on fait tort au prêteur. Si on la rembourse, on fait tort au contribuable; car il faut alors qu'il produise par ses sueurs et avec les instrumens qui sont sa propriété, le capital *tout entier* qui a été emprunté, accru de tous les frais, de tous les profits usuraires, de toutes les dilapidations, cortége ordinaire des opérations de finance.

CHAPITRE XVIII.

De la comptabilité commerciale.

AVERTISSEMENT.

Le morceau qu'on va lire, devait naturellement être placé dans la division des Monnaies. Je l'en ai ôté parce qu'il me semblait trop spécial, et devoir faire partie de l'art du commerçant, plutôt que de l'économie des nations. Cependant on m'a fait remarquer qu'à mesure que les finances publiques se perfectionnent, on applique à leur comptabilité, les

---

rentrent dans les questions de finance pratique et sortent du domaine de l'économie politique proprement dite. (*Note de l'éditeur.*)

procédés du commerce qui sont une garantie du bon ordre. Mais pour appliquer ces formes, il faut en connaître les motifs, et sous ce rapport elles ne sont pas tout-à-fait inutiles au publiciste et au citoyen. On a remarqué de plus que la comptabilité en usage dans le haut commerce, étant considérée dans son essence et d'une manière philosophique, n'était pas sans intérêt pour les commerçans eux-mêmes, dont plusieurs m'ont avoué que, lorsque j'ai fait usage de ce morceau dans mon Cours oral d'économie industrielle, ils avaient découvert pour la première fois le but et les ressources de cette comptabilité.

Au surplus, on peut, si l'on veut, passer la lecture de ce chapitre, qui ne tient pas essentiellement aux recettes et aux dépenses des nations.

Si quelqu'un d'entre vous, messieurs, se proposant de suivre, non la comptabilité de son entreprise, mais seulement les procédés de son art, croyait en conséquence n'avoir pas besoin de connaître la comptabilité commerciale, je prendrais la liberté de lui représenter qu'il lui convient toujours d'en connaître la marche générale et l'esprit, ne fût-ce que pour être à portée de juger sainement de la capacité des hommes chargés de cette partie. J'en dirais autant à ceux d'entre vous qui ne se proposent pas même d'exercer l'industrie, mais à qui il importe cependant de savoir comment les entreprises sont bien gérées; car il est bien difficile que les revenus de mes auditeurs (quelle qu'en soit la source) ne soient pas affectés par une bonne ou une mauvaise gestion.

La nature des monnaies, leur usage et leurs modifications, nous sont connus; nous avons vu par quels signes on les remplace, et ce qui résulte de cette substitution; il nous reste à savoir comment elles nous servent à tenir nos comptes, à constater ce que nous devons, et ce qui nous est dû, aussi bien que les variations qui surviennent dans nos fortunes.

La fortune d'un particulier, d'une association, d'un peuple, se compose de la valeur de toutes les choses qu'ils possèdent, quelles qu'elles soient. Ces choses sont très-variées dans leur nature et dans leurs usages; mais comme portion de fortune, nous ne devons observer en elles qu'une seule de leurs qualités, qui est leur valeur; qualité qui leur est commune à toutes; car celles qui n'ont aucune valeur, qu'on dédaigne, qu'on rejette, ne font partie d'aucun bien, d'aucune fortune.

Pour constater l'importance de nos biens, des augmentations, des

diminutions qu'ils subissent, nous sommes obligés de les évaluer en une marchandise unique, en monnaie. Nous avons vu que la monnaie est éminemment propre à cet usage, par la facilité qu'elle a de se diviser en unités de même nature, en quelque quantité que ce soit, et de présenter à notre esprit une idée exacte de la valeur qui s'y trouve contenue, en raison de la grande habitude que nous avons de faire des échanges où la monnaie entre comme un des termes de l'échange. Pourquoi concevons-nous clairement quelle est valeur d'un édifice de vingt mille francs? C'est parce que nous avons une idée claire de la valeur des francs; et pourquoi avons-nous une idée claire de la valeur des francs? c'est parce que nous les échangeons journellement contre toutes sortes de choses.

L'usage commun et la législation sont donc ici d'accord avec notre plus grande commodité; mais quand l'usage, quand la législation nous obligent à tenir nos comptes dans une monnaie nominale, dans une monnaie représentée tantôt par une plus grande, tantôt par une plus petite quantité de métal, alors nous sommes exposés à compter ensemble, sous le même nom, des unités de nature différente. Un exemple le fera sentir tout de suite.

Lorsque la valeur de la monnaie anglaise déclina par suite de la suspension du remboursement des billets de la banque, en 1797, une livre sterling qui pouvait jusque-là acquérir 113 grains d'or fin, ne put bientôt plus en acquérir que 112, puis 100, puis 90, et même moins. La valeur de la livre sterling déclina de même dans l'échange qu'on en fit contre toute autre espèce de marchandise; et ceux qui additionnaient une même page d'un compte, où il y avait eu des articles couchés, les uns au commencement, les autres à la fin de la même année, additionnaient, dans la réalité, des unités de valeurs diverses. Ils additionnaient des livres sterling de 113 grains d'or, avec des livres sterling de 104 grains, de 95 grains, etc.

Si l'on eût tenu ses comptes en grains d'or au lieu de les tenir en livres sterling, il se peut qu'on eût additionné ensemble des grains d'or qui n'auraient pas eu aux deux époques précisément la même valeur par rapport aux autres marchandises; mais en premier lieu cette différence eût été insensible, et finalement on n'eût mis ensemble que des unités pareilles, dont chacune aurait représenté un grain d'or fin, avec toutes ses propriétés.

La base de tous les comptes est un inventaire ou un bilan; c'est-à-dire

un état de toutes les choses évaluables qu'on possède, avec leur évaluation en une même marchandise, en un dénominateur commun, en monnaie d'argent, en francs. Les créances, les sommes qui vous sont dues par d'autres particuliers, y figurent évaluées de même que toutes les autres propriétés. Les comptes que l'on tient régulièrement se continuent en ajoutant à ce premier fonds, toutes les valeurs qui deviennent notre propriété; et en retranchant toutes celles qui cessent de l'être. Quelque formule que l'on emploie, c'est à cela que se réduisent toutes les comptabilités. Inventaire; addition de tout ce qui doit y entrer; défalcation de tout ce qui doit en sortir.

Il semble que pour connaître la situation de sa fortune, il suffise de regarder dans sa bourse, ou dans sa caisse, pour savoir ce qui s'y trouve. Cela suffirait tout au plus si l'on n'avait jamais sa fortune qu'en argent comptant; mais il n'est presque personne qui ne possède autre chose que des espèces. Quand on n'a ni capitaux placés, ni terres, on possède du moins son mobilier; et dans tous les cas, il faut déduire de ce qu'on a, les dettes dont on est passible. En d'autres mots, l'état de la caisse vous montre bien ce que vous possédez en argent, mais non ce que vous avez sous d'autres formes. Elle ne vous donne qu'une idée imparfaite de votre situation, de vos droits et de vos engagemens; elle ne vous le montre pas d'un coup-d'œil et dans un tableau unique. En quelque état de fortune que l'on se trouve, il est utile aux familles de connaître exactement leur fortune et de pouvoir s'en rendre compte. C'est le premier guide qu'on doit consulter dans la conduite de son bien; c'est l'unique moyen de se faire rendre par les autres ce qu'ils vous doivent, et de ne pas leur faire tort de ce que vous leur devez. Sans doute, le soin qu'on met à tenir ses comptes, n'ajoute rien à nos revenus; mais il nous rend plus présente la nécessité de redoubler nos efforts pour les améliorer, ou de diminuer nos dépenses pour les y proportionner. L'homme qui dépense plus qu'il ne reçoit, à coup sûr, dépense le bien d'autrui, soit qu'il ait obtenu ce surplus par l'abus qu'il a fait de leur confiance, ou qu'il le tienne de leur générosité. Dans tous les cas, on se doit à soi-même, on doit aux siens, de connaître exactement sa situation. La première règle de l'économie, est de tenir ses comptes, et le premier pas qui conduit au désordre, est de les négliger.

Cette obligation est bien plus étroite encore pour les négocians; et en général pour tous les entrepreneurs d'industrie. Ils ont des rapports d'intérêts avec une foule de personnes, avec des vendeurs, des acheteurs, des

créanciers et des débiteurs, des prêteurs de fonds, des associés, des employés, des ouvriers. Les lois le leur prescrivent; et cette intervention des lois dans les affaires privées, est tellement utile en point de fait, que je ne l'ai jamais entendu blâmer en point de droit. Les livres de compte régulièrement tenus sont le seul moyen de constater les transactions, de régler les droits des créanciers en cas de faillite, de décès, ou de litige; et les tribunaux y ajoutent foi lorsque rien n'y peut faire présumer la fraude.

Les livres de compte des négocians (et tous les entrepreneurs d'industrie peuvent passer pour des négocians), leurs livres, dis-je, se tiennent suivant deux méthodes qu'on nomme *parties simples* et *parties doubles*.

Un négociant qui tient ses livres en parties simples, couche sur un registre qui se nomme *journal*, toutes les opérations de son commerce, à mesure qu'elles se présentent. S'il a acheté des cafés, il écrit sur son journal :

Acheté tant de livres de café à Pierre, Jean ou Guillaume, à tel prix, payables dans tel temps.

C'est là le fondement de tous ses comptes. En tenant note ainsi de toutes les affaires qu'il fait, à mesure qu'elles se font, le négociant est sûr de n'en pas omettre. Mais comme une liste de beaucoup d'affaires successives, ne lui donnerait aucune idée de ce qu'il doit à chacun de ses correspondans, ni de ce qui lui est dû par eux, il relève chaque article en particulier, et le porte sur son *grand livre,* au compte du correspondant que cette affaire rend son créancier ou son débiteur. Le grand livre peut passer, comme on voit, pour le classement ou le répertoire du journal.

Chaque compte de correspondant occupe sur le grand livre, deux pages, les deux qui sont en regard. On a soin de coucher sommairement, et en une seule ligne, sur la page de gauche, les affaires qui constituent le correspondant *débiteur;* et sur la page de droite, celles qui le constituent créancier, ou *créditeur*. Il suffit dès-lors, chaque fois qu'on veut connaître si ce correspondant doit plus ou moins qu'on ne lui doit, d'additionner l'un et l'autre côté de son compte, et de comparer les résultats.

Quand un négociant règle ses comptes avec un correspondant (ce qui arrive au moins une fois tous les ans), il réduit tout compte antérieur à

un *solde* qui est la différence du *débit* ou *crédit*, et, après qu'on s'est réciproquement entendu, ce solde forme le premier article d'un compte nouveau.

Tel est le fond de toutes les écritures d'un négociant; mais pour mettre un plus grand ordre dans les détails de son affaire, il a plusieurs autres registres, au moyen desquels il peut se rendre compte en détail de chaque partie. Il a un *livre de caisse,* qui présente sur la page de gauche toutes les recettes, et sur la page de droite tous les paiemens opérés à mesure qu'ils ont lieu. Chaque jour le caissier fait ce qu'il appelle le compte de sa caisse; c'est-à-dire vérifie, après que toutes les recettes et tous les paiemens de la journée ont été terminés si les espèces qui s'y trouvent se rapportent avec celles qui ont été couchées sur le registre. Il a un livre d'entrée et de sortie des marchandises, afin de pouvoir chaque jour vérifier de même l'existence de celles qui doivent se trouver dans son magasin, ou se rendre compte de la manière dont il en a été disposé.

Les négocians ont encore un registre où sont copiées toutes les lettres qu'ils écrivent, et qui sert de contrôle aux autres registres; parce que, excepté dans les ventes au détail, toutes les affaires qui se font se constatent par lettres.

Toutefois vous concevez que si, par l'oubli d'un commis ou par une erreur de plume, tel article est omis, ou s'il a été mal couché, on n'est pas nécessairement averti de l'erreur. Dans la tenue des livres *en parties doubles,* chaque article est contrôlé par un autre article correspondant, tellement qu'il faudrait commettre deux erreurs précisément de la même somme, et qui se balançassent l'une par l'autre, pour qu'on n'en fût pas averti. La même méthode permet en outre qu'on se rende compte beaucoup plus exactement du résultat de chaque opération, ou de chaque nature d'opérations, parce qu'on les *personnifie* pour ainsi dire, on leur demande compte de ce qu'elles doivent, et on leur tient compte de ce qu'on leur doit.

Je ne sais si dans un développement purement oral, je pourrai vous faire entendre ce qu'il y a de fondamental dans la tenue des livres en parties doubles qui nous vient des Italiens, et qui a été adoptée par toutes les maisons de commerce du monde, lorsqu'elles ont quelque importance.

Le fondement des livres en parties doubles, est, comme dans la méthode précédente, le *journal*, ce registre dans lequel on consigne [illegible] par jour, heure par heure, s'il le faut, toutes les opérations qui [illegible] dans une maison de commerce, dans une entreprise quelconque. [illegible]

la manière dont les articles sont conçus, est un peu différente et forme le caractère essentiel de cette méthode.

En toute affaire d'intérêt, il y a transmission d'une valeur ; par conséquent il y a une partie qui *donne* et une partie qui *reçoit ;* ce qui pour chaque affaire constitue un *créditeur* et un *débiteur*. Le créditeur est celui qui se dessaisit de la valeur ; le débiteur est celui en faveur de qui l'on s'en dessaisit. Dès-lors pour représenter complètement chaque affaire, il faut désigner un débiteur et un créditeur, et constater sur chacun de leurs comptes, la transmission qui a été opérée. De là la méthode des parties doubles. On y écrit doublement chaque affaire ; on la passe sur deux comptes.

Ce n'est pas tout. On personnifie certaines affaires, certaines branches de la maison de commerce ; on en fait des débiteurs et des créditeurs ; de sorte qu'à chaque instant on peut connaître non-seulement les rapports qui existent entre les correspondans et la maison, mais ceux des différens embranchemens de la maison entre eux. C'est ce qu'un exemple fera beaucoup mieux comprendre.

Théophile m'a fait une remise, c'est-à-dire, m'a fait l'envoi d'un effet de commerce payable dans un mois. Mon teneur de livres constatera ainsi cette opération sur le journal :

Remises (c'est-à-dire mon compte de remises) doivent à Théophile pour telle et telle transmission (ici le détail de la somme, de l'effet de commerce, de son échéance, de l'accepteur qui doit l'acquitter, etc.).

Lorsque cet article sera rapporté du journal sur le grand livre (c'est le classement des articles du journal), il paraîtra dans deux comptes différens : dans celui de *Théophile* qui sera reconnu *créditeur* de sa remise, puisque c'est à lui qu'on la doit ; et dans un autre compte, celui des *remises*, qui sera établi *débiteur* du montant de cette même lettre de change. En effet, à qui a-t-elle été confiée ? à un personnage fictif, dépositaire d'un porte-feuille où se trouvent les effets non encore échus, et ce personnage fictif *doit* ce qu'on lui confie jusqu'au moment où il en rend compte et où on l'en décharge. Cette écriture met, comme vous voyez, le négociant à portée de connaître toujours ce qu'il possède en effets de commerce, et de comparer ce qui doit se trouver dans le porte-feuille, avec ce qui s'y trouve réellement.

Lorsque l'échéance de la remise faite par Théophile est arrivée, autre opération, qu'il faut de même constater sur les livres de la maison et sur

deux comptes différens. On va chez l'accepteur, chez celui qui doit payer l'effet; on en touche le montant, et on le verse dans la caisse. De là un article sur le journal, qui porte :

CAISSE doit à REMISES.
Soit le détail, c'est-à-dire la date, la somme, etc.

Le compte de *remises* qui avait été *débité* du montant de l'effet, s'en trouve maintenant *crédité*; il en est déchargé de même qu'une personne réelle qui en aurait été dépositaire et qui l'aurait rendu. Mais en même temps la *caisse* se trouve constituée débitrice; comme elle l'est de toutes les sommes qui lui ont été confiées, jusqu'à ce que de nouveaux articles l'en aient déchargée.

Lorsqu'on puise dans la caisse pour un achat de marchandises au comptant, c'est alors la caisse qui est créditée de la somme, et le compte de *marchandises générales* qui en est débité. Ce dernier compte reste débiteur de la valeur de ces marchandises, jusqu'au moment où l'on juge à propos d'en disposer. Supposez qu'on les expédie à un manufacturier de province nommé CHRYSÈS, le journal porte :

CHRYSÈS doit à MARCHANDISES GÉNÉRALES.

Et au-dessous de ce titre, vient le détail. Lorsqu'on porte cet article sur le grand livre, à chacun des deux comptes de *Chrysès* et de *marchandises générales*, on le fait sommairement en une seule ligne sur la page de droite, si c'est *au crédit* du compte ; et sur la page de gauche si c'est *au débit*; et lorsqu'on a besoin d'avoir le détail d'une affaire trop sommairement exprimée sur le grand livre, on revient au journal pour le consulter; et on le trouve facilement, car dans une des colonnes du grand livre, on a soin de consigner le folio du journal d'où l'article est tiré.

Ici se présente une difficulté. Un article entre au compte de *marchandises générales* pour le prix auquel elle a été vendue ; mais ces deux prix n'étant presque jamais les mêmes, ce compte ne peut pas, comme celui de *caisse*, se balancer par appoint. Les sommes qui en sortent peuvent être plus ou moins fortes que les sommes qui y sont entrées. Cependant, il faut que tous les comptes se balancent par appoint ; car il faut que toutes les personnes réelles ou fictives, s'acquittent si elles doivent ; comme il faut qu'elles soient payées, si elles sont créditrices. On solde donc le compte de *marchandises* tous les ans, tous les mois, toutes les semaines, si l'on veut; et pour cet effet, on additionne la valeur de toutes les marchandises qui s'y trouvent entrées, de toutes celles qui en sont ressorties. S'il en reste

en magasin, on les évalue au cours du jour, et l'on en porte le montant au côté du crédit en un seul article, qui représente le produit que donneraient ces marchandises, si l'on voulait les vendre et en décharger leur compte. Le résultat des additions faites d'un et d'autre côté du compte, montre le résultat de cette partie du commerce qui a rapport aux marchandises. S'il en est *sorti* sur le compte des marchandises, pour une plus forte somme qu'il n'en est *entré*, on a gagné sur les marchandises. S'il en est *sorti* pour une moins forte somme, on a perdu. Mais comment solde-t-on la différence?

On a un autre compte pour y consigner les profits et les pertes; et si les marchandises ont produit à la vente 10,000 francs par exemple, au-delà de ce qu'elles ont coûté, on rédige ainsi l'article du journal destiné à solder le compte des marchandises:

MARCHANDISES GÉNÉRALES doivent à PROFITS ET PERTES,
Pour bénéfices réalisés sur ces marchandises, 10,000 *francs.*

En effet, on a confié au personnage fictif, nommé *marchandises générales*, non seulement les marchandises au prix qu'elles avaient à l'instant de l'achat, mais, en outre, les bénéfices résultant du prix qu'elles avaient au moment de la vente, puisqu'on a tenu compte à ce personnage fictif, de la totalité du prix qu'on en a tiré. Il faut bien dès-lors qu'il tienne compte à son tour de ces bénéfices; et il en tient compte en les versant entre les mains d'un autre personnage fictif appelé PROFITS ET PERTES; lequel à son tour les répartit aux associés suivant les proportions convenues entre eux.

Cette manière de tenir les comptes, admet une foule de modifications favorables au bon ordre des affaires. Un négociant, par exemple, a dans son magasin, non-seulement des marchandises qui lui appartiennent, mais il en a qui appartiennent à ses correspondans. Ceux-ci les ont consignées entre ses mains, pour les vendre à leurs périls et risques. De là des propriétés séparées, diverses, qui peuvent avoir une marche différente et conduire à des résultats opposés, selon qu'elles ont été conduites avec plus ou moins de jugement et de bonheur. C'est ce qu'il faut représenter par comptes bien distincts.

J'ai fait, par exemple, un envoi au Brésil, et j'ai chargé mon correspondant, *Moralès*, de m'envoyer en retour des cotons; il exécute mes ordres et me remet une facture des cotons qu'il m'a expédiés, montant, avec les frais, par supposition, à 25,000 francs. Je l'en crédite par le débit

de *marchandises générales* ; c'est-à-dire que je décharge mon correspondant de cette valeur qu'il m'a transmise, et que j'en charge mon compte de marchandises générales qui va les recevoir. Mais, en même temps, ce même correspondant m'a expédié, *pour son compte*, des peaux de bœufs, présumant qu'elles se vendraient avec profit en Europe où l'on use beaucoup de souliers. Son ballot entre aussi dans mon magasin; mais il ne doit pas entrer dans le compte de mes marchandises; non plus que le produit de la vente que j'en fais en suivant ses intentions. Aussi pour ces deux transmissions différentes, il y a dans mon journal deux articles différens; le premier ainsi conçu :

MARCHANDISES GÉNÉRALES doivent à MORALÈS de Bahia, pour mon compte,
Pour tant de balles de coton qu'il m'a expédiées, suivant la facture jointe à sa lettre de tel jour. . . . . 25,000 francs.

L'autre article ainsi conçu :

CAISSE doit à MORALÈS de Bahia, pour son compte,
Pour tant de peaux de bœufs qu'il m'a consignées, et que j'ai vendues pour son compte, suivant le compte de vente que je lui en ai donné par ma lettre de tel jour. . . . . *tant.*

Il y a donc sur mon grand livre deux comptes pour *Moralès* : l'un des deux désignés par ces mots : *Moralès* SON *compte*; et l'autre, *Moralès* MON *compte*.

Je peux de la même manière distinguer sur mes livres, les opérations qui ont rapport à certaines affaires entr'autres, lorsqu'il me convient d'en connaître le résultat en particulier. Si j'essaie un commerce nouveau, avec la Russie, par exemple, et si je veux connaître les résultats particuliers que j'en obtiendrai, afin de le continuer au cas qu'il me soit avantageux, ou de l'interrompre dans le cas contraire, j'ouvre un compte à ce commerce. J'en fais un personnage fictif. Je porte à son débit tout ce qu'il me coûte, toutes les avances que je lui fais; et je porte à son crédit, tout ce qu'il me rapporte ; je sais par là le cas que j'en dois faire.

Il n'y a point d'armateur qui n'ouvre un compte à chacun de ses navires, et même à chacun des voyages de ses navires, pour en connaître les résultats ; et comme tous ces résultats arrivent dans un compte commun, celui de *profits et pertes*, la multiplicité des comptes ne cause jamais ni gêne, ni confusion. Il y a tel négociant qui a trois ou quatre cents comptes ouverts sur son grand livre ; il n'a qu'à le parcourir pour savoir

où il en est, non-seulement par rapport à chacun de ses correspondans, mais aussi par rapport à chacune de ses spéculations.

Souvent des maisons de commerce font des spéculations de concert et en commun. Elles ne sont point associées pour leurs autres affaires; elles n'en font de compte à demi, qu'une seule, ou une suite d'affaires du même genre. Alors elles ouvrent chacune de leur côté, sur leurs livres, un compte à cette affaire. Elles portent au débit de ce compte, toutes les avances qu'elles lui font, dans l'intérêt commun, et suivant les conventions qu'elles ont consenties. Elles portent au crédit de la spéculation ce qu'elle rapporte, et elles se partagent la perte ou le gain qui résulte de la balance de ce compte, qu'on nomme un *compte en participation*, parce que chacun y participe tant pour les frais et pour les soins, que pour les profits.

Les *comptes-courans* sont des relevés qu'on fait sur le grand livre, du compte, tantôt d'un correspondant, tantôt d'un autre. Les négocians se communiquent ces relevés, afin de se mettre d'accord sur l'état de leurs dettes et créances respectives. Lorsque j'envoie à un correspondant l'extrait de son compte, il le compare avec ses propres livres. S'il a omis, s'il a mal *passé*, c'est-à-dire mal enregistré un article, il le rectifie. Si c'est moi qui me suis trompé, il m'en avertit; on se met d'accord sur le solde de compte que l'un des deux doit à l'autre, et quand ce solde ne se paie pas, il forme le premier article d'un compte nouveau.

L'époque où se font les transmissions de valeurs, est importante entre négocians. Ils jouissent de la faculté d'employer une somme, de jouir de l'intérêt qui s'y attache, dès le moment où elle est effectivement entrée dans leurs mains. De même ils sont privés du pouvoir d'en tirer parti, dès le moment où ils s'en déssaisissent. Pour cette raison, aux comptes courans que s'envoient les négocians entre eux, se trouve joint ordinairement un *compte d'intérêts*. Il paraît difficile au premier aperçu de balancer les intérêts d'une foule de sommes, les unes payées, les autres reçues, à toutes sortes d'époques différentes. Voici comment l'on s'y prend.

On établit à côté de la colonne des sommes portées soit au débit, soit au crédit d'un compte courant, une autre colonne destinée à contenir les intérêts de chaque article. Pour calculer ces intérêts, on fixe arbitrairement une époque pour l'ordinaire plus reculée que la dernière échéance des valeurs contenues dans le même compte; par exemple, si l'un de mes correspondans m'a fait des remises dont quelques-unes ne seront payables qu'à la fin de l'année, je prends pour une époque commune, la fin de l'année, et je suppose que les sommes du compte sont toutes à recevoir et

payer ce jour-là. Je dois dès-lors à mon correspondant les intérêts de toutes les sommes que j'ai reçues ou que je dois recevoir pour lui, depuis le moment de leur échéance véritable, jusqu'à la fin de l'année ; comme lui, de son côté, me doit les intérêts de toutes celles que j'ai déboursées pour son compte, depuis l'époque du déboursement jusqu'à la fin de l'année également. Ces deux colonnes d'intérêts comparées par l'addition qu'on en fait, montrent quel est celui des deux qui a été le plus long-temps en avances à l'égard de l'autre, et le solde des intérêts est porté dans la colonne des sommes principales, au débit de celui des deux qui doit plus d'intérêts qu'il ne lui en est dû. On solde ensuite les sommes principales, et le solde que l'un des deux doit à l'autre, est dû dès l'instant qui a été choisi pour une époque commune.

Si, par exemple, à la suite du compte courant et d'intérêts que j'ai remis à mon correspondant dans l'exemple ci-dessus, il se trouve être mon débiteur d'une somme de 9000 francs, je lui mande que son compte est soldé par 9000 francs, que je porte à son débit dans un compte nouveau, *valeur à la fin de l'année*, c'est-à-dire une somme pour solde dont il me devra les intérêts à partir de ladite époque. En effet, le compte d'intérêts ayant modifié chaque somme du principal pour la réduire à ce qu'elle aurait été à l'époque unique qui a été fixée, toutes les sommes sont comme si elles avaient été reçues et payées ce jour-là. Or, si ce jour-là j'ai payé pour mon correspondant 9000 francs de plus que je n'ai reçu pour son compte, il me les doit à partir de ce jour-là.

Il me reste à vous expliquer, messieurs, ce que devient le solde du compte de *profits et pertes*, où nous avons renvoyé les soldes de tous les comptes qui n'ont pu se solder par leurs propres moyens.

Ce compte m'offre à son débit toutes les sommes perdues, et à son crédit toutes les sommes gagnées durant l'espace qu'il embrasse. Ces deux côtés ne se balancent presque jamais par appoint. Supposons qu'il y ait au crédit un surplus, un solde qui représente l'excédant des bénéfices sur les pertes. Cet excédant a été confié au personnage fictif appelé *compte de profits et pertes*; comment son compte sera-t-il soldé ? Si je suis seul propriétaire de mon entreprise, on portera ce solde au crédit de mon compte de capital, au crédit du compte par lequel, en formant mon entreprise, j'ai mis un capital quelconque au service de cette entreprise. En d'autres termes, mon capital se trouvera accru de ce que j'ai gagné ; comme dans le cas contraire, il se trouverait diminué de ce que j'aurais perdu.

Dans une entreprise où se trouvent plusieurs associés, l'acte de société a dû régler d'avance dans quelle proportion seraient partagés les pertes ou les bénéfices : on porte alors une, deux, ou trois, ou cinq de ces parts, au crédit ou au débit des comptes particuliers de chaque associé. Chacun sait par ce moyen quels sont ses droits dans l'entreprise.

Après avoir en différentes occasions fourni des fonds à une entreprise et en avoir retiré au besoin, après que chaque associé a eu son compte crédité de ce qu'il a fourni, et débité de ce qu'il a reçu, on voudra savoir comment chaque associé, au moment d'une liquidation, retirera sa part accrue de ses bénéfices, ou diminuée de ses pertes : avec quels fonds sera-t-il payé de la portion qui lui revient ? — Avec les fonds détaillés dans l'inventaire de l'entreprise, tels qu'ils résultent de l'excédant de ce qui lui est dû sur ce qu'elle doit. Les soldes de comptes dus par les correspondans ne sont-ils pas exigibles à l'époque convenue pour le réglement de chacun ? Les marchandises encore en magasin, si elles ne sont pas évaluées au-delà de leur valeur au comptant, ne répondent-elles pas de toute la somme pour laquelle on les a portées au débit du compte de *marchandises ?* Enfin la caisse ne renferme-t-elle pas les espèces du montant desquelles elle est débitée ? S'il y a eu des pertes à supporter, à quelqu'un de ces égards, n'ont-elles pas dû être portées au débit du compte de *profits et pertes*, et par conséquent n'ont-elles pas dû réduire d'autant l'actif à partager ?

C'est ainsi, messieurs, que se tiennent et se règlent les comptes de tous ceux qui ont des entreprises industrielles. Ce que je vous en ai dit peut suffire aux personnes qui ont des intérêts à débattre avec des entreprises de ce genre ; à celles qui veulent exercer convenablement des fonctions judiciaires et administratives. Pour les hommes qui veulent être commerçans, manufacturiers, et même agriculteurs, ces considérations, toutes rapides et abrégées que j'ai été forcé de les rendre, faciliteront beaucoup l'étude plus détaillée qu'ils feront des procédés de leur art, parmi lesquels je comprends pour beaucoup l'ordre et la tenue des comptes. On arrive avec le temps à savoir toutes ces choses par routine ; mais combien n'apprend-on pas plus vite et plus aisément la pratique, quand on sait d'avance le motif et le but de chaque opération ?

Un administrateur des finances de l'état a beaucoup de bonnes idées à prendre dans les procédés du commerce. Ils tiennent à l'art de l'une et de l'autre, plutôt qu'à la science ; je le sais. Mais la science en général ne s'éclaircit-elle pas par les applications qu'on peut en faire ?

NEUVIÈME PARTIE.

NOTIONS COMPLÉMENTAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

Des rapports de la statistique avec l'économie politique.

A mesure que les nations de l'Europe sont devenues plus populeuses, plus riches, et plus puissantes, l'attention des hommes instruits, et de ceux qui aspirent à l'être, s'est plus particulièrement dirigée sur la situation, la manière d'être des différens états. On a cherché à rattacher la condition de l'espèce humaine aux institutions des divers pays. On avait l'histoire des princes : on a voulu avoir celle des nations ; on a été conduit à rechercher ce qui pouvait les rendre plus heureuses ; les progrès déjà faits ont permis d'apprécier ceux qui restaient à faire ; et cette époque de transition a rendu nécessaire l'étude des choses sociales. On a voulu en connaître la nature et en juger les effets. De là l'importance que chaque jour acquièrent l'économie politique, c'est-à-dire la connaissance de la nature des choses, et la statistique qui nous instruit des phénomènes qui en sont les résultats.

Cette première vue générale nous indique que l'économie politique est une science fixe, et la statistique une science essentiellement progressive comme l'histoire. Dans tous les temps et dans tous les pays l'industrie aidée des capitaux et du sol, donnera des produits qui feront nos richesses ; dans tous les temps et dans tous les pays, la satisfaction de nos besoins, les consommations et les jouissances qui en sont la suite, diminueront ces richesses. Mais dans tous les temps, le nombre des hommes dont se compose chaque nation, ne sera pas le même, et ils ne jouiront pas des mêmes avantages ; ils ne seront pas également bien accommodés.

Ces deux genres de connaissances sont fondés sur des faits d'un ordre différent. Le sang circule dans les veines : voilà un fait des mieux avérés ; mais c'est un fait constant qui arrive toujours dans des circonstances pareilles ; il a toujours les mêmes causes et produit les mêmes effets, sauf les circonstances accidentelles qui troublent son action ; mais, en lui-même, il ne présente point de phénomènes nouveaux. On le connaît pour

avoir été solidement établi une fois pour toutes. Il n'a plus besoin d'être constaté dans aucun journal de faits médicaux. Or, il est en économie politique des faits absolument du même genre. Bien que l'argent soit employé dans la plupart des échanges, on peut se convaincre que les achats et les ventes se réduisent tous à des échanges en nature, et qu'au fond, les produits ne s'achettent pas avec de l'argent, mais avec d'autres produits. Ce fait, tout aussi constant que celui qui précède, quoique non moins avéré, n'est pourtant pas plus que l'autre, de nature à être consigné dans une statistique. Il est une conséquence nécessaire de la nature des choses, et non d'un concours de circonstances fortuites. Si l'on en parle dans une statistique, ce n'est pas pour l'annoncer : il est déjà connu. C'est accidentellement et pour remettre sous les yeux du lecteur, un fait dont l'existence ne dépend pas d'une observation nouvelle.

De là les différences qui caractérisent ces deux genres d'études : l'une (l'économie politique) appartient à tous les temps, à tous les lieux. L'autre (la statistique) n'enseigne point de vérités générales, et s'attache à constater les phénomènes à mesure qu'ils arrivent. Il est impossible de ne pas ajouter au mot de *statistique*, ceux-ci : *de tel endroit et de telle époque.* On ne peut pas dire absolument : tel ouvrage enseigne la statistique ; car la statistique du jour de demain, de l'année prochaine, n'existe point encore; tandis que l'on peut dire : tel ouvrage contient les vérités fondamentales et invariables de l'économie politique.

L'homme qui prétendrait que la statistique est le fondement de l'économie politique, confondrait ces deux natures de faits. Toute science se compose de faits. Qui pourrait en douter ? Que serait une science qui nous apprendrait autre chose que ce qui est, ou ce qui se fait ? Une chimère. Mais on peut envisager les faits sous divers points de vue ; on en tire des conclusions de plusieurs sortes. Si l'on disait à un chimiste : *Vous prétendez nous enseigner la manière de faire de l'acide sulfurique ; mais savez-vous quelle quantité de soufre on extrait habituellement des mines ? de quelle quantité d'oxigène nous pouvons disposer au besoin ? Telles sont les bases de la fabrication de l'acide sulfurique.* — Le chimiste serait en droit de répondre : *Je n'ai nul besoin de savoir combien de livres de soufre on peut trouver dans Paris, ni combien il y a d'oxigène dans toute l'atmosphère. Cela ne m'apprendra point comment se forme l'acide sulfurique, mais j'ai besoin de savoir quelles sont la nature et les propriétés du soufre et de l'oxigène.*

Ce ne sont pas davantage les états d'importation et d'exportation qui

nous apprendront ce qui cause de la perte ou du profit pour une nation. C'est la connaissance de la nature du commerce : la manière dont les choses sont et dont les choses se passent par rapport au commerce. Voilà quels sont les faits importans, ceux dont nous pouvons tirer quelque lumière relativement aux évènemens passés et à ceux que nous réserve l'avenir.

Pour signaler de tels faits, il est indispensablement nécessaire de connaître la physiologie de cet être vivant et compliqué qu'on nomme la *société* ; il faut connaître les organes par le moyen desquels il agit et se conserve. Or, la physiologie de la société, c'est l'économie politique, telle qu'elle est comprise et cultivée de nos jours. On sait, par la voie de l'analyse, quelle est la nature des différens organes du corps social ; l'expérience montre ce qui résulte de leur action ; on sait dès-lors sur quels points doivent porter les observations dont il est possible de tirer des conséquences. De sorte qu'on peut dire que *l'économie politique est le fondement de la statistique* ; proposition bien différente de l'opinion commune qui regarde la statistique comme le fondement de l'économie politique. Si l'on avait fait des statistiques du temps de Philippe-le-Bel, et qu'elles fussent exactes ; si on les comparait avec celles qu'on fait de nos jours, et que celles-ci fussent exactes aussi, que nous apprendraient-elles ? Que l'Europe produit et consomme beaucoup plus de choses qu'elle ne fesait il y a cinq cents ans. Le fait n'est pas douteux ; il est généralement reconnu pour vrai ; mais quelle en est la cause ? Comment les progrès de l'agriculture, des arts et du commerce, ont-ils pu produire cet effet ? En quoi consistent ces progrès ? et de même, quelle en est la cause ? C'est là que gît la difficulté. La statistique peut énoncer le fait, et ne saurait l'expliquer ; et ceux qui tentent de l'expliquer sans connaître l'économie des sociétés, sont convaincus d'absurdité à tout moment.

Je voudrais bien que ces gens qui ne veulent que des faits, nous apprissent si le montant des impôts est reversé dans la société par les dépenses des gouvernemens. Je voudrais qu'ils défendissent par des raisons tolérables, la politique de ces princes qui encouragent la population, sans s'inquiéter de ce qui est indispensable pour que le peuple subsiste, comme ferait un fermier qui multiplierait ses brebis sans avoir des pâturages pour les nourrir. Sans doute, toute espèce de connaissance est fondée sur des faits ; mais c'est sur l'action qu'une chose exerce sur une autre ; cette action est un fait constant, quelquefois silencieux et obscur, comme le progrès de la sève qui gagne le tronc, les branches et les feuilles d'un

arbre ; un fait qui ne se découvre qu'à l'observateur diligent et patient à la fois ; un fait dont les statistiques ne peuvent indiquer la cause ni les résultats, mais seulement constater l'avancement.

Les meilleurs tableaux statistiques ne fournissent aucune lumière sur une foule d'autres questions. Les honoraires des avocats, des chirurgiens, etc., font-ils, ou ne font-ils pas partie des revenus généraux d'une nation ? Y a-t-il ou n'y a-t-il pas un double emploi, lorsque l'on comprend dans les revenus généraux de la nation, tout à la fois le produit de l'herbage où l'on a engraissé un bœuf, et la valeur du bœuf engraissé sur l'herbage ? Le blanchisseur qui gagne deux mille écus par année, sans introduire dans le monde un seul produit nouveau, introduit-il une nouvelle somme de revenu dans la société ? Questions qui sont toutes susceptibles de solutions rigoureuses.

Les faits les plus concluans ne suffisent pas à notre instruction, si nous n'y joignons le raisonnement. Lui seul nous conduit aux conséquences qu'on en peut tirer. Tous les faits sont dans la nature ; mais ils y sont comme les mots dans le dictionnaire. Ce ne sont point encore des vérités : il faut qu'ils s'enchaînent, qu'ils soient liés entre eux pour qu'il en sorte des idées. L'homme qui dit : *Je m'en tiens aux faits : ils sont toute l'économie politique*, ne saurait nous apprendre rien, si ce n'est qu'il ne connaît bien ni les faits, ni l'économie politique.

Prétendrait-on d'un autre côté, que l'économie politique ne peut tirer aucun secours de la statistique ? Cette conclusion serait trop absolue. Toutes les vérités se tiennent par quelque endroit. Le rapprochement constant de quelques faits consignés dans les statistiques, peut éclairer sur leur cause et jeter du jour sur la chaîne qui les lie. Dans le grand laboratoire de la société, il ne nous est pas permis de répéter à volonté les expériences dont le résultat serait le plus favorable à notre instruction. Ces expériences sont trop chères et trop dangereuses. L'amour de la science a coûté la vue, l'existence même à des savans excités par leur zèle. Mais les expériences où la vie de plusieurs milliers d'êtres humains, où le sort des nations entières peuvent être compromis, quelquefois sans aucun résultat, sont trop hasardeuses. C'est par l'observation des phénomènes qu'amène le cours ordinaire des choses, que nous devons y suppléer ; mais pour le faire avec fruit, nous devons mettre un certain art dans la manière d'en tenir registre, ainsi que je le montrerai bientôt.

C'est ainsi que nous pourrons nous convaincre de la possibilité de fertiliser, de peupler des provinces entières, avec moins de frais qu'on ne forme une colonie lointaine. Les heureux effets remarqués dans une localité peuvent servir de base à des calculs plus étendus. Des communications ouvertes en faveur d'une seule commune, montrent la prospérité qui peut régner sur tout un pays.

La statistique fournit d'importantes confirmations à des principes contestés. L'ignorance et la routine soutiennent encore tous les jours, même aux États-Unis, qu'un pays s'enrichit par ses exportations, et se ruine par ses importations. L'économie politique démontre qu'un pays ne gagne dans son commerce avec l'étranger, qu'autant que la somme de ses importations excède au contraire celle de ses exportations. Et deux faits également bien constatés, c'est, d'une part, que les marchandises que les États-Unis reçoivent, surpassent en valeur celles qu'ils expédient au dehors; et, en même temps, que ces mêmes États croissent en prospérité. Ce double résultat est inexplicable aux yeux des hommes qui sont restés étrangers aux principes de l'économie politique, et s'expliquent naturellement pour ceux qui les connaissent [1].

Ce sont les recherches de la statistique, aidées du raisonnement, qui ont appris à l'Angleterre que le nombre des indigens s'est accru en proportion des sacrifices qu'on fesait pour le diminuer.

Le motif pour multiplier les hospices d'enfans trouvés, a été d'ôter tout prétexte à l'indigence de se défaire de ces infortunés par des voies plus criminelles; et tout récemment un statisticien habile (M. de Gouroff) a montré par de simples tableaux statistiques, que les pays où l'on n'ouvrait point d'hospices aux enfans trouvés, étaient aussi ceux où il se commettait le moins d'infanticides [2]. Une coïncidence qui frappe tous les voya-

---

[1] Voyez le chapitre 15 de la IVe partie de cet ouvrage, intitulé : *De la libre importation des marchandises étrangères, et de l'avantage qu'une nation en retire*, tome Ier, page 593.

[2] « Mayence n'avait point d'établissement de ce genre, et depuis 1799 jus-
» qu'en 1811 (pendant 12 ans) on y exposa seulement trente enfans. Napoléon
» qui s'imaginait qu'en multipliant les maisons d'enfans trouvés, il préparait
» des recrues pour ses armées, ordonna d'établir un *tour* dans cette ville. Ce
» tour fut ouvert le 7 novembre 1811, et subsista jusqu'au mois de mars 1815,
» où le grand-duc de Hesse-Darmstadt le fit supprimer. Pendant ces 3 ans
» et 4 mois, la maison reçu 516 enfans trouvés. Une fois qu'elle fut suppri-

geurs est l'amour du travail, le soin de la famille, qui règnent dans tous les pays protestans de l'Europe ; et l'incurie, la misère, qui rongent tous les pays catholiques, et surtout ceux où dominent les pratiques superstitieuses et les moines.

La nature des choses et le raisonnement pouvaient faire prévoir de tels résultats; mais ils sont bien plus éloquens, quand ils ont reçu la sanction de l'expérience.

CHAPITRE II.

De l'imperfection des ouvrages de statistique.

Comme dans tous les genres de connaissances dont on a confusément senti la nécessité, mais dont on n'a pas eu le temps de connaître les ressources et de déterminer les limites, on s'est jeté, au sujet de la statistique, dans des divagations qui ont nui à son perfectionnement.

Un membre du parlement d'Angleterre (sir John Sinclair), dont on ne peut cependant que louer le zèle patriotique et la diligence, a réuni sur l'Écosse seulement, une masse d'informations contenues dans cinquante grands volumes in-8° d'une impression très-serrée, qu'il a réduits à 21 volumes in-8°, terminés en 1799, après beaucoup de soins et de peines, et dont les renseignemens avaient probablement cessé d'être vrais un an plus tard. A ce compte, et sur la même échelle, une statistique de l'Europe entière exigerait au-delà de mille volumes. Et comme il est douteux que dans tous les pays de l'Europe, il se trouvàt dans chaque paroisse, le même zèle qui s'est manifesté en Écosse, pour recueillir et diriger vers un centre commun, les documens relatifs à chaque localité, il est permis de croire que si l'on fesait une pareille statistique pour toute l'Europe, un tel ouvrage destiné à ne contenir que des vérités de fait, présenterait plus de lacunes, d'inexactitudes et d'erreurs qu'aucun autre.

Ce n'est pas tout : comme on a vu que la statistique se compose de faits auxquels chaque année, chaque jour apporte des modifications, il

---

» mée, comme l'habitude de l'exposition n'était pas encore enracinée dans le » peuple, tout rentra dans l'ordre : on ne vit dans le cours des 9 années suivantes, que 7 enfans d'exposés. » De Gouroff : *Recherches sur les Enfans trouvés*.

faudrait fréquemment, sur nouveaux frais, recueillir des matériaux nouveaux, en soigner l'impression, etc., jusqu'à ce qu'on eût une quantité de volumes qui, par leur abondance même, deviendraient d'une absolue inutilité.

L'Écosse forme un pays peu étendu; il jouit d'une administration régulière; un esprit d'ordre, un esprit national y font partout sentir leur utile influence; le clergé presbytérien est en général éclairé; il est répandu jusque dans les moindres villages. Ce sont de puissans secours à qui veut recueillir des notions statistiques, et bien peu de pays réunissent de pareils avantages; aussi est-il difficile d'accorder une grande confiance à la plupart des livres de statistique. Les auteurs trop souvent se copient les uns les autres. Le dernier venu cite comme garantie l'assertion de celui qui l'a précédé; mais celui qui l'a précédé, sur quoi s'était-il fondé? On est souvent réduit aux données les plus vagues et les plus fugitives, pour appuyer des conjectures sur lesquelles on se fonde ensuite, comme sur des vérités de fait. Lavoisier, qui est bien certainement un des écrivains les plus consciencieux qui se soient occupés de ces matières, convient lui-même que les résultats en sont toujours fort hypothétiques (p. 13); et, comme s'il avait besoin de fournir lui-même la preuve de cette assertion, il évalue, d'après des raisonnemens où je ne le suivrai pas, la consommation moyenne des habitans de la France, à 110 livres tournois par tête; d'où il conclut le revenu agricole de toute la nation française, qu'il porte en conséquence à deux milliards sept cent cinquante millions. « Les écrivains français, dit Arthur Young, auteur également consciencieux [1], pour connaître les revenus du pays, se sont fondés principalement sur le produit de certains impôts, particulièrement des vingtièmes, et sur la quantité de nourriture consommée : il était difficile de choisir de plus mauvaises bases... Autant valait consulter la position des étoiles pour établir des calculs d'économie politique. » Quant à lui, d'après des bases qu'il croit meilleures, il évalue les revenus agricoles de la France, vers la même époque, à cinq milliards deux cent quarante millions. Ainsi, voilà deux hommes renommés pour leur jugement et pour leur exactitude, qui, sur un fait contemporain, diffèrent du double au simple.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que, dans la nécessité où sont les auteurs de statistiques d'avoir recours à l'administration pour beaucoup

---

[1] *Voyage en France*, édit. anglaise, t. Ier, p. 155.

de documens qu'elle seule peut fournir, les documens officiels ne sont pas plus sûrs que les autres. Un ministère porte la dette flottante à 250 millions; un autre ministère prouve qu'à la même époque elle était de 800 millions [1]. Un ministre des finances dit à la législature que les sommes dues au trésor, s'élèvent à 311 millions, et qu'elles figureront en recette dans les budgets subséquens, à mesure qu'elles rentreront, et elles n'y figurent pas du tout [2].

Ce sont surtout les états d'exportations et d'importations dont il faut se défier. Presque tous, dans tous les pays de l'Europe, ils annoncent un excès de marchandises exportées sur les marchandises importées, et l'on en conclut l'accroissement de richesse de tous les grands états; il est cependant impossible qu'ils exportent, en même temps, tous, plus qu'ils n'importent; et ce cas serait très-fâcheux pour eux, car ils seraient tous en perte. En effet, les profits du commerce extérieur ne proviennent que de la supériorité des retours sur les envois [3]. Il suffit d'avoir un peu d'expérience en ces matières, pour s'être aperçu qu'avec des tableaux on prouve tout ce qu'on veut, pourvu qu'il y ait beaucoup de chiffres [4].

Une source intarissable d'erreurs dans les statistiques, est l'évaluation en argent des objets produits et consommés. La valeur des choses varie perpétuellement; elle varie, selon les époques et selon les lieux. Les tableaux qui présentent une évaluation quelconque font naître autant d'idées différentes qu'ils ont de lecteurs. Une voie de houille coûte, à Saint-Étienne, près de la mine, 8 francs, et la même voie coûte, à Paris, 60 fr. Est-ce sur le pied de 8 francs ou de 60 francs qu'elle doit être comprise dans les productions générales de la France? La valeur de la monnaie elle-même change perpétuellement. Mille francs à Paris, en 1829, ne valent pas ce qu'ils valaient avant la révolution. Lavoisier convient lui-même que c'est dans l'évaluation des produits, qu'il est aisé de se tromper:

---

[1] Ganilh : *Science des finances*, p. 43.

[2] Même ouvrage, p. 53 et 56.

[3] Voyez dans mon *Traité d'Économie politique*, 5e édition, tome I, p. 222, et tome II, p. 241, pourquoi deux nations peuvent à la fois importer plus qu'elles n'exportent, et profiter réciproquement.

[4] Depuis dix ans les documens officiels publiés par l'administration des douanes, en France, ont été dressés avec conscience et méthode; aussi les données que l'on peut y puiser viennent-elles toujours confirmer les principes développés dans cet ouvrage. (*Note de l'éditeur.*)

« Dans presque tous les essais de ce genre, dit-il, on a fait entrer en » compte deux ou trois fois la même valeur, et l'on est arrivé à des ré- » sultats faux ou exagérés [1]. »

On serait tenté de croire que le nombre des habitans qui peuplent une ville, un canton, est susceptible d'être exprimé avec une tolérable exactitude. Il semble qu'un nombre d'hommes est un fait tellement positif, qu'il doit être facile à constater. Rien, au contraire, n'est si difficile. On n'agit pas ici sur une matière inerte, sans volonté; mais sur des êtres animés, que leurs besoins, leurs goûts, leurs intérêts, leurs passions, mettent perpétuellement en activité. Il s'agit de constater leur existence dans les lieux civilisés, et par conséquent populeux; de la constater à une époque déterminée, parce que leur nombre varie sans cesse. Il faut donc employer simultanément plusieurs agens, parmi lesquels il peut s'en trouver de négligens ou d'inexacts. Il y a des doubles emplois, ou des oublis à craindre. Aussi a-t-on cherché divers moyens d'estimer le nombre des habitans d'un pays, sans les compter immédiatement. On a voulu, par exemple, déterminer leur nombre, d'après la consommation de blé qu'on observait; mais, outre que le même nombre d'hommes achette et consomme beaucoup moins quand les denrées sont chères que lorsqu'elles sont à bon marché, quels calculs peut-on baser sur la consommation d'un peuple comme celui de la France, dont la moitié ne mange presque jamais de blé, et dont la nourriture se compose d'ailleurs d'orge, de seigle, de sarrasin, de châtaignes, de maïs, de haricots, de pommes de terre, sans compter les proportions variables de porcs, de lapins, et même de viande de boucherie, qui s'y mêlent accidentellement?

L'un des plus respectables administrateurs qu'ait eus la France, Necker, recommande le relevé des naissances, comme une des meilleures bases qu'on puisse avoir pour connaître la population; et il en a fait usage lui-même pour ses évaluations. On peut s'étonner qu'un protestant ait accordé sa confiance aux registres des curés, à une époque (1784) où, dans le fond des campagnes, on attachait peu d'importance aux enfans des familles très-indigentes, et où l'on n'enregistrait point les enfans nés dans les religions protestantes [2]. Mais la grande difficulté par cette voie, est le

---

[1] *Résultats d'un ouvrage sur la richesse territoriale de la France*, par Lavoisier, page 4.

[2] Malthus est convaincu qu'il y a de grandes omissions dans les registres de

choix de la proportion qu'il convient d'établir entre le nombre des naissances et la population des vivans. Cette proportion diffère beaucoup, suivant la marche progressive ou rétrograde de la prospérité publique, et suivant la longueur moyenne de la vie, chez le peuple dont on veut connaître le nombre.

Comme le nombre des habitans n'excède jamais les moyens d'exister dont ils disposent, et qu'il parvient toujours à atteindre cette limite, dans un pays où la production va croissant, le même nombre d'habitans donne le jour à un bien plus grand nombre d'enfans. Dans ce cas, la population est moins nombreuse relativement aux naissances. Dans le cas contraire, lorsque la population décline, le même nombre de naissances indique une population moins nombreuse qu'elle n'est réellement.

Indépendamment de ces causes qui, d'état à état, détruisent la proportion entre le nombre des naissances et celui des habitans, il est une autre cause qui, dans un même pays, change tout-à-fait cette proportion; c'est la durée moyenne de la vie. En effet, le nombre des hommes ne pouvant dépasser leurs moyens d'existence, si les hommes vivent plus long-temps, il en naît un moins grand nombre ; le genre humain est tenu au complet avec moins de naissances et moins de décès ; ce qui est beaucoup plus favorable à son bonheur.

L'imperfection des connaissances économiques antérieurement à l'époque où nous sommes, a nui aux évaluations statistiques. Lavoisier ne craint pas de dire : « J'ose affirmer avec confiance que la somme numé» raire à laquelle s'élève le revenu national du royaume, n'excède pas » un milliard deux cents millions [1]. » Or, de son temps, les impôts s'élevaient à 600 millions, et beaucoup au-delà en y comprenant la dîme et les droits seigneuriaux ; d'où il serait résulté que le gouvernement et ses agens auraient consommé plus de la moitié de tous les revenus de la France, et que le reste de la nation aurait vécu sur l'autre moitié! Les dépenses actuelles du gouvernement qui, avec les dépenses des communes

---

naissances, particulièrement en Angleterre. (Voyez l'*Essai sur la population* liv. II, chap. 11.)

[1] Lavoisier veut dire le revenu national évalué en numéraire ; il savait très-bien que le numéraire effectif, l'argent et l'or monnayés, s'élevaient à plus de deux fois cette somme. On a acquis une plus grande rigueur d'expression à mesure que l'on a mieux connu la nature de la chose désignée.

et des départemens, s'élèvent à plus de 1200 millions, emporteraient la totalité des revenus de toute la France à cette époque! Ce qui n'est pas possible. Les plus basses évaluations actuelles portent le revenu total, de quelque nation que ce soit, à cinq ou six fois la somme des dépenses du gouvernement, et je crois que, si tout y était compris, il s'élèverait beaucoup au-delà. Il n'est pas possible d'après cela d'évaluer le revenu national de la France à l'époque où écrivait Lavoisier, à moins de six ou sept milliards.

Un préfet, en donnant la statistique officielle de son département, donne la balance de son commerce, l'évaluation des marchandises qui entrent et sortent de ses limites; et il en conclut la somme de numéraire qui s'y trouve en circulation! Tout cela est imprimé à l'imprimerie nationale. Ce n'est pas seulement du papier, de l'encre et de la main-d'œuvre perdus. Ce sont des mots et des chiffres où il est impossible qu'il se trouve un seul document qui ne soit une erreur.

CHAPITRE III.

De l'arithmétique politique.

On a pu s'apercevoir que les moyens qu'on met en usage pour se procurer des données statistiques, sont de deux sortes. Tantôt on emploie l'observation directe, comme lorsque l'on constate la population d'un endroit par un dénombrement, ou bien la quantité de marchandises exportées ou importées par l'inspection des registres des douanes. Tantôt on cherche la vérité par les calculs de l'*arithmétique politique*; c'est-à-dire que l'on part de certaines données pour arriver, au moyen de l'induction, à des résultats auxquels on ne peut parvenir directement. C'est ainsi qu'avec la difficulté qu'on éprouve à connaître la population d'une ville, d'un pays, par un dénombrement direct, on l'estime d'après le nombre des maisons, en supposant un certain nombre d'habitans par chaque maison. Lagrange, instruit par les distributeurs des vivres de l'armée, de ce qui compose la nourriture journalière d'un soldat, ayant remarqué d'ailleurs qu'il existe au moins un cinquième de la population qui n'a pas dix ans d'âge, et que deux enfans et une femme consomment autant qu'un homme fait, en a conclu la consommation de la France.

On voit que, dans l'arithmétique politique, comme dans la statistique, tout dépend de l'exactitude des bases. Un grand appareil de chiffres ne

suffit pas pour établir une vérité. Quand une première observation est défectueuse, les multiplications et les divisions que l'on bâtit sur ce fondement, éloignent les calculateurs de la vérité, au lieu de les en rapprocher. Si l'on cherche le nombre des habitans par le nombre des maisons, on peut se tromper de dix millions d'habitans sur vingt, selon que l'on estime à cinq ou à dix, le nombre des personnes qui habitent sous chaque toit. Je crois qu'il ne convient d'employer de semblables données, que lorsqu'on n'a aucun autre moyen plus simple d'arriver à la vérité. Voulant vous donner, messieurs, une idée, bien imparfaite sans doute, de la valeur annuellement produite par les cordonniers de France, j'ai cherché à la conclure du nombre de leurs consommateurs; et cela nous a suffi pour présumer que ces artisans, tout seuls, produisaient plus de richesses que toutes les mines d'argent du Nouveau-Monde [1]. Mais il était facile de voir que je ne me serais pas contenté d'un calcul aussi vague, si j'avais eu un autre but que de montrer quelle immensité de valeurs nouvelles, les plus humbles industries pouvaient produire chaque année, dans un grand état.

L'abus de l'arithmétique politique est de vouloir, à l'aide d'un appareil de chiffres, fournir des bases à des règles de conduite et donner des suppositions comme des vérités.

Un plus grand abus encore est de donner, par une pétition de principe, la supposition même pour le résultat d'un calcul, comme a fait Colquhoun, lorsqu'il a dans son *Traité de la richesse et des ressources de l'empire britannique*, estimé la quantité de fourrages produite par la Grande-Bretagne, d'après le nombre des bestiaux qu'elle nourrit, et le nombre de ses bestiaux, d'après les fourrages qu'elle récolte.

Un journal anglais, où l'on met en parallèle l'industrie de la Grande-Bretagne avec celle du reste du monde, pour donner une haute idée de la première, prétend que les travaux anglais qui ont le coton pour objet, ne pourraient pas être exécutés par soixante-deux continens aussi grands que l'Europe, moins l'Angleterre; ce qui pourrait faire croire qu'il y a dans un Anglais soixante-deux fois plus de capacité industrielle que dans tout autre habitant du globe [2]. Or, comment les auteurs de cet écrit font-

---

[1] Voyez tome I, page 86 de cet ouvrage.

[2] *The Quarterly Review*, n° 67. Il est vrai que c'est un journal *tory*; mais, pour ce qui est de la vanité nationale, les journaux *wighs* ne valent pas mieux que les autres; témoin les articles ridicules où la *Revue d'Edimbourg* com-

ils pour soutenir une proposition si gonflée de ridicule? Ils comparent la superficie de la terre entière avec la superficie de la Grande-Bretagne; et, répartissant sur toute cette immense surface, hors l'Angleterre, la quantité de coton travaillée en Angleterre, ils trouvent aisément que, sur chaque mille carré, on fabrique soixante-deux fois moins de coton que dans la Grande-Bretagne. De cette manière, l'industrie de la France, de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, etc., disséminée sur les terres désertes ou mal peuplées de l'intérieur des Amériques, sur les solitudes de l'Arabie ou du Sahara, de la Sibérie et de la Laponie, où l'on ne voit guère de filatures de coton, ne saurait en effet briller d'un grand éclat.

Je ne pense pas qu'on doive grossir les statistiques de calculs d'arithmétique politique qui peuvent se déduire des données fournies par l'observation; calculs susceptibles de s'étendre indéfiniment, et que les publicistes peuvent faire lorsqu'ils en ont besoin, et de la manière qui leur convient. A quoi bon me donner le rapport des naissances et celui des mariages à la population, si j'ai la population, aussi bien que le nombre des naissances et des mariages? Au moyen de ces données, j'aurai les rapports si j'en ai besoin. L'*Annuaire du bureau des longitudes*, qui est pourtant l'ouvrage qui renferme le plus de données positives sous le moindre volume, serait plus concis encore, s'il laissait aux arithméticiens politiques le soin de déduire ce qu'il appelle les *lois de la mortalité,* les *lois de la population,* qui montrent, sur un nombre donné de naissances, combien il reste d'individus à chaque âge. Des rapports variables ne sont pas des lois : ils changent, selon la manière de vivre des peuples, et il faut de toute nécessité recommencer les observations et les calculs, suivant les époques et suivant les lieux. Comme, d'ailleurs, ces tables confondent des manières de vivre très-différentes, elles donnent des résultats faux pour presque toutes les classes de la société. Quand on se sert de la longévité des classes aisées de la société, pour balancer celle des classes indigentes, et de la longévité de ces dernières pour balancer celle des classes aisées, on ne donne une idée juste de la longévité ni des unes ni des autres.

A vrai dire il n'y a point de loi commune pour la durée de la vie. Les

---

pare l'état des sciences et des lettres en France et en Angleterre. Le même recueil (*july* 1819) prétend qu'un anglais lit cinquante fois plus de gazettes qu'un Français; d'où il résulterait que si un Français passe un quart-d'heure chaque jour à lire les journaux, un anglais y passe sa vie entière.

tables qui sont dans l'Annuaire du bureau des longitudes, ont beau annoncer qu'un homme de 40 ans n'a que 23 ans à vivre, ce calcul n'est une indication pour personne. L'homme bien constitué et menant une vie régulière, vivra plus de 23 ans; et celui qui sera dans le cas contraire, vivra beaucoup moins. Les compagnies qui ont voulu se servir de semblables données pour régler des conditions relativement aux rentes viagères et aux assurances sur la vie, se sont gravement méprises, en attribuant à des individus de choix, une longévité commune.

Ce qui rend les calculs de l'arithmétique politique véritablement intéressans, ce sont les rapprochemens que l'on peut faire des nombres fournis par des données positives, et d'où résultent des aperçus nouveaux et importans. M. Charles Dupin, par exemple, a calculé ce que les simples relevés des naissances et des décès annuels, ôtent à l'empire des opinions anciennement enracinées; et ce qu'ils ajoutent à l'empire des opinions formées à des époques plus récentes et plus éclairées.

M. Daru, dans ses *Notions statistiques sur la librairie*, est arrivé à des résultats piquans sur les progrès intellectuels et les produits commerciaux qui sont résultés de la révolution qui, en 1814 et 1815, a neutralisé un gouvernement militaire et despotique. Pour ne pas sortir de notre sujet, nous pouvons y remarquer que dans les dernières années du règne de Napoléon il s'est publié, année commune, seulement 139 ouvrages sur l'économie politique, les finances, le commerce, etc. Et que de 1816 à 1825, il s'en est publié, année commune, 264; et qu'en résultat, l'industrie de la presse crée annuellement une valeur de près de trente-quatre millions, création d'autant plus profitable que la matière première que cette industrie manipule, se compose d'objets presque sans valeur.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans citer une observation judicieuse de M. A. Quetelet. « Je suis loin de prétendre, dit cet économiste, que quelques » tableaux numériques peuvent suffire pour déterminer tous les élémens » compliqués de nos sociétés modernes. Il faudrait, pour remonter des » effets aux causes, ou pour conclure de ce qui est à ce qui sera, avoir » égard à un ensemble de circonstances qu'il n'est point donné à l'homme » de pouvoir embrasser; de là la nécessité de négliger toujours, dans » toute espèce d'appréciation, un certain nombre de circonstances dont il » aurait fallu tenir compte [1]. »

---

[1] *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*, mémoire lu à la séance de l'Académie du 6 décembre 1828.

CHAPITRE IV.

Des formes qui conviennent à la statistique.

La statistique n'est pas proprement une science ; on ne peut pas dire que l'on sait la statistique : on a seulement des notions statistiques sur certains lieux et certaines époques. Il en résulte que la statistique ne saurait composer un livre, mais une *suite de livres* pour chaque portion de pays, pour chaque localité qui présente des faits assez distincts les uns des autres, pour ne pouvoir être compris dans la même description. On peut faire la statistique, ou plutôt les statistiques d'une ville, d'une province, et même d'un pays tout entier, en réunissant les données fournies par chaque lieu, quand elles ont quelque intérêt pour l'ensemble du pays. Les ouvrages où ces faits sont consignés à mesure qu'ils arrivent, sont nécessairement des espèces d'ouvrages périodiques ; on est obligé de les refaire au bout d'une période quelconque. Devant se renouveler fréquemment, ils ne sauraient être très-volumineux. On ne pourrait pas en faire les frais ; et il serait impossible de les lire.

Il résulte de cette nature des choses, qu'il convient de les réduire aux notions essentielles, aux faits dont il est possible de tirer une conséquence, une instruction utile. Les circonstances futiles, sans importance, chargeraient inutilement le papier et la mémoire.

La nécessité de réduire les statistiques à leur moindre volume et de les renouveler fréquemment, nous impose encore l'obligation de n'y point consigner les faits qui ne sont susceptibles d'aucune variation [1]. Outre que la situation physique des états ne peut nous éclairer que faiblement sur les moyens d'améliorer le sort de l'homme, c'est un genre de connaissances qui ne peut pas se perdre, ou que l'on peut du moins toujours retrouver aisément. Il dépend de nous de savoir quelle a été, à toutes les époques, la distance qui a séparé deux îles de la Grèce, ou quelle a été la hauteur du mont Olympe ; tandis que nous n'avons aucun moyen de retrouver certains faits qu'on a négligé de constater dans le temps, tels que la popu-

[1] L'étymologie du mot statistique, du latin *status*, semble nous indiquer une situation qui peut changer. Mais ici je fais peu de cas de l'étymologie en comparaison de la nature de la chose et du service qu'on en peut tirer.

lation des états de l'antiquité, la longévité de leurs citoyens, les différentes industries qu'on y exerçait, les profits qu'on y trouvait, la valeur des produits, le montant des impôts, etc. : connaissances qui jetteraient cependant de vives lumières sur la condition des peuples et sur les effets de leurs institutions. Ce sont là les faits qu'il est bon de consigner dans les statistiques. Si l'on y décrit en même temps les rivières, les lacs, les montagnes et les côtes d'un pays, et si, pour être utiles, de semblables descriptions doivent être répétées, on redira pendant cent années de suite, que la Hollande est un pays plat, et que le Rhône est un fleuve qui se jette dans la Méditerranée.

Une autre question se présente. Les institutions sociales sont sujettes à de grands changemens. La Rome du pape n'est plus celle de César. Mais ces changemens qui sont en général excessivement lents[1], peuvent devenir l'objet de descriptions géographiques et historiques qui ne sont publiées qu'à de longs intervalles, qui ont pour objet de faire connaître les mœurs générales d'un peuple dans tel ou tel siècle, et seraient mal placées dans la description de l'état où se trouve un peuple dans une telle année en particulier.

N'est-ce point, dira-t-on, appauvrir la science que de réduire le nombre de ses observations? Devons-nous craindre de connaître les nations sous trop de rapports? Non; mais, à mesure que nos connaissances se multiplient, nous sommes obligés de les distribuer en différentes classes, soit pour les acquérir d'une manière plus certaine, soit pour les conserver plus aisément. Les mêmes nécessités ont été observées, relativement à toutes les sciences. A mesure que le champ de la statistique croît en étendue, et que les objets qu'il s'agit d'observer se multiplient, il devient plus nécessaire de classer nos observations. Le monde civilisé, susceptible de fournir des faits statistiques intéressans, s'est étendu aussi. Sans parler d'un hémisphère tout entier qui s'est ouvert aux recherches des modernes, combien, dans l'ancien monde même, d'îles, de continens tout nouveaux,

---

[1] Les changemens de mœurs sont lents dans les nations, parce que ce sont de grandes masses, auxquelles il faut beaucoup de temps pour être pénétrées jusqu'au centre. Une boule de grande dimension n'est jamais réchauffée rapidement et n'est pas moins long-temps à perdre sa température. Les provinces de France les plus soumises à l'empire des prêtres, sont celles qui, comme la Franche-Comté, la Flandre, se sont trouvées long-temps sous la domination de l'Espagne, où le clergé est tout puissant.

et dont nos ancêtres ne soupçonnaient pas l'existence, peuvent maintenant avoir des statistiques! Dans nos vieilles contrées, que de notions nouvelles à acquérir! Pouvait-il être question, au commencement du dix-septième siècle, de savoir ce que l'on consommait, en Europe, de café, de thé, de pommes de terres? Ces choses y étaient complètement inconnues. Ce n'est que dans les premières années du dix-huitième siècle, qu'on a commencé à avoir des journaux; ce n'est, par conséquent, que depuis lors qu'il a pu être question de faire un relevé de leur nombre. Avant le dix-neuvième siècle, les machines à vapeur n'étaient pas une puissance; maintenant, elles figurent dans les statistiques, à côté de la population des états. Une foule d'arts nouveaux, dont nos pères ignoraient jusqu'au nom, créent des millions de richesses industrielles dans plusieurs contrées de l'Europe[1]. C'est une entreprise folle, de nos jours, que de vouloir tout dire, et surtout de vouloir tout dire dans un seul ouvrage.

Il n'y aurait pas moins d'inconvéniens à grossir les livres de statistique de doctrines d'économie politique. On ne peut bien savoir si deux phénomènes dépendent l'un de l'autre, sans s'être familiarisé avec une foule de principes dont la solidité ne peut être établie en peu de mots, et dont il faut connaître la connexité. Si à l'occasion des importations et des exportations, une statistique établit une doctrine sur la liberté du commerce, elle risque de grossir ses volumes de beaucoup de sottises. A peine peut-elle faire remarquer la coïncidence de deux faits successifs ou simultanés; c'est au publiciste à savoir si l'un tient à l'autre. Si la Sologne et le Berry, misérables et dépeuplés, se couvrent de produits et d'habitans à mesure que des chemins et des canaux bien entretenus s'y multiplient, je ne peux prouver que ces deux faits sont une suite certaine l'un de l'autre, qu'en démontrant la liaison nécessaire des communications faciles avec la production et de la production avec la population[2]. Les inductions

[1] L'art du lampiste; la fabrication du sulfate de quinine, du sucre de betteraves, de l'eau-de-vie de pommes de terre; celle des acides nitrique, muriatique; des chlorures, de l'iode, et une foule d'autres.

[2] Les habitans des villes des États-Unis se chauffent avec de la houille d'Angleterre qui est à plus de mille lieues de distance, préférablement au bois de leurs forêts qui est à dix lieues. Un transport de dix lieues par terre est plus dispendieux qu'un transport de mille lieues par mer. Nos provinces de l'intérieur ne pourront être florissantes, qu'autant que les transports y seront devenus beaucoup plus faciles.

tirées même des données de la statistique la plus sûre, pour être bonnes, veulent être fondées sur des principes; et les principes sont du ressort de l'économie politique.

Mais, je le répète, il est impossible ou au moins très-difficile, de tirer des inductions d'ouvrages de statistique qui ne nous présentent pas des faits successifs, en nous les montrant dans leurs différens états de progression ou de rétrogradation [1]; il est impossible de les montrer dans ces différens états successivement, si les ouvrages de statistique ne sont pas périodiquement renouvelés; et il est impossible qu'ils soient renouvelés régulièrement s'ils sont trop considérables.

De ces prémisses nous pouvons tirer quelques directions sur la manière de composer avec fruit les statistiques.

Dans les faits statistiques les uns sont de nature à pouvoir être facilement constatés tous les ans. Tel est le nombre des naissances, des mariages, et des décès. L'ordre des successions, l'intérêt des familles, l'exécution des lois civiles et politiques, exigent qu'on en tienne registre [2]; et s'il règne quelque ordre dans l'administration, ces faits importans sont aisément constatés.

D'autres faits statistiques sont difficiles à constater; il en est qui ne peuvent subir que de faibles variations d'une année à l'autre, dont la vérification entraîne de grandes dépenses, et dont on peut déduire des conséquences importantes, sans les reproduire tous les ans. Tels sont les dénombremens, contrôle indispensable de tout autre moyen de connaître la population.

Il suffit de bien constater les fait de ce genre une fois tous les dix ans;

---

[1] C'est ainsi que M. Daru a pu faire des rapprochemens tirés du Journal de la librairie, d'où il résulte que,

En 1812, sous le règne de Napoléon, époque où l'opinion était comprimée, l'on n'a imprimé, en livres sur la politique, que 42,950 feuilles.

En 1814, époque où l'on a joui de beaucoup plus de liberté, on a imprimé 2,751,184 feuilles.

En 1825, époque où les journaux étant libres, on composait moins de brochures, on n'a plus imprimé sur la politique, que 1,579,604 feuilles.

[2] On est obligé de constater le lieu de naissance et l'âge du citoyen pour savoir s'il doit un service militaire, s'il est capable d'être juré, d'exercer ses droits politiques, etc.

d'autant plus que les époques intermédiaires peuvent se conclure des données décennales et des documens annuels. Un dénombrement bien fait doit être le premier article d'une statistique décennale pour quelque pays, ou portion de pays que ce soit. C'est la base de toute recherche utile. Qu'y a-t-il pour les hommes de plus important que les hommes ? Ce qui influe sur leur condition plus ou moins heureuse, ce sont les proportions qui existent entre leur nombre et les ressources dont ils disposent, ou les maux qu'ils ont à supporter. Or, ces proportions se découvrent par la comparaison, la combinaison qu'on peut faire des différentes circonstances de la société, avec cette base essentielle, la population.

Mais un dénombrement bien fait, en même temps qu'il est le seul bon moyen de connaître la population d'un pays, est le plus difficile de tous. Pour un dénombrement, il faut avant tout le concours de l'autorité. Sans cela, les chefs de familles et même des communes entières pourraient refuser de donner les renseignemens indispensables ; on ne connaîtrait pas le nombre de personnes qui se trouvent dans les communautés religieuses ou civiles, dans les hôpitaux, dans les prisons ; et même avec le secours de l'autorité, la vérité n'est pas aisée à découvrir. Dans les pays où les citoyens sont sujets à des contributions par tête, ou bien à un service personnel, à des levées de troupes, les chefs de familles font des déclarations imparfaites. Les magistrats eux-mêmes déguisent quelquefois la vérité, soit dans leur intérêt, soit dans celui de leurs administrés. On m'a assuré que le préfet d'un département de France, à une certaine époque, avait eu le talent, quoique le chef-lieu ne comptât que 29,000 habitans, de lui en donner 35,000, en comprenant dans la ville une commune qui en est à une petite distance. Ceux qui cherchaient la cause de cette anomalie, remarquaient que le traitement que reçoivent les préfets est d'autant plus élevé que la ville de leur résidence est plus considérable.

Quelquefois, au contraire, un intérêt de localité porte les habitans à diminuer la population réelle. Lorsque les droits d'octroi ou d'entrée aux portes des villes, sont proportionnés au nombre de leurs habitans ; ils paient les objets de leur consommation moins cher, quand eux-mêmes sont moins nombreux ; et l'on peut craindre que beaucoup de maires de villes ne fassent des déclarations inférieures à la vérité [1]. La population

[1] Il est facile d'embrasser ou de ne pas embrasser dans le nombre des habitans d'une ville, ceux d'un faubourg considérable, qui a souvent ses magistrats particuliers.

officielle de Saint-Étienne porte 19,000 habitans, tandis qu'on évalue sa population réelle à près de 50,000 âmes. La population de Lyon est évaluée à 200,000 âmes; sa population officielle n'est que de 145,000.

Il faut donc tâcher d'ajouter à l'emploi de l'autorité administrative, un moyen quelconque de contrôle qui serve de garantie, non-seulement que le dénombrement est exécuté à l'époque voulue, mais qu'il est exécuté avec une certaine fidélité.

Aux États-Unis, un dénombrement a lieu tous les dix ans: chaque chef de famille ou d'entreprise, est obligé de signer une déclaration de toutes les personnes qui composent sa maison, sous peine de payer une amende de 20 dollars [1]. On dresse un tableau de ces déclarations, qui reste affiché pendant quelques jours au chef-lieu. Les officiers publics qui négligent les fonctions qui leur sont assignées pour cet objet, sont assujettis à une amende [2]; mais ils reçoivent d'un autre côté une assez forte indemnité pour le surcroît de soins et les déplacemens que nécessite l'opération.

Glasgow est peut-être la ville d'Europe où l'on s'est procuré les renseignemens les plus exacts sur la population; mais il a fallu pour cela le zèle actif d'un citoyen éclairé (M. Cleland). L'autorité communale en 1819-20, le nomma commissaire spécial, et permit qu'il s'adjoignît neuf commis intelligens dûment autorisés et accompagnés, dont l'unique occupation consistait à aller de maison en maison recueillir, de chaque chef de famille ou d'établissement, le sexe, le nom et l'âge de tous les individus qui dépendaient de lui. Le surintendant du dénombrement avait eu soin d'expliquer auparavant, dans des affiches et des avis insérés dans tous les papiers publics, le but purement scientifique et entièrement inoffensif de l'opération; et, lorsqu'elle fut achevée, tous les citoyens furent invités, par la même voie, à venir vérifier, dans les bureaux du surintendant, si les rapports étaient fidèles, soit dans ce qui regardait leur propre famille, soit dans ce qui avait rapport aux autres.

On obtint, de cette manière, non-seulement le nombre à peu près

---

[1] Les amendes encourues pourraient servir à payer une partie des frais du dénombrement.

[2] Une fois les tableaux affichés, on pourrait faire payer, pour chaque inexactitude découverte, une amende dont la moitié serait au profit de celui qui la découvrirait, et dont l'autre moitié serait appliquée aux frais du dénombrement.

exact des habitans d'une cité de 150,000 âmes, mais encore leur classement suivant l'âge, le sexe, la profession, l'état de célibataire ou de marié, d'indigène ou d'étranger; de même que le nombre des maisons occupées et inoccupées, et divers autres renseignemens de nature à éclairer sur la condition des hommes, comme par exemple :

Le nombre commun d'individus par famille; 4 681/1000.

Le nombre des enfans au-dessous de douze ans, comparé avec le reste de la population : un quart et 56/1000.

Le nombre de personnes pour chaque chambre : 2 1/2.

Le nombre des hommes mariés, comparé à celui des autres mâles : 21,473 sur 47,521.

Le nombre des femmes mariées, comparé à celui des autres personnes du sexe féminin : 21,473 sur 56,730.

Les anomalies se corrigent par la moyenne proportionnelle d'une année sur dix. La même observation s'applique aux principales productions, comme celle du blé; quantités toujours incertaines, et où les variations annuelles se perdent jusqu'à un certain point dans la production moyenne.

Il n'est rigoureusement utile de consigner qu'une fois en dix années l'étendue des terres cultivées en blé [1], en prairies, en forêts, en vignes, en plantes potagères et en arbres à fruits. Il n'y a qu'un bien petit nombre de productions manufacturières et commerciales dont on puisse constater la quotité; car, excepté les produits que le fisc a un grand intérêt à connaître en raison des droits qu'ils supportent, comme les boissons fermentées, le sel, le tabac, etc., le surplus des productions intérieures, c'est-à-dire les façons que font subir les arts et le commerce intérieur, ne sont susceptibles que d'évaluations extrêmement vagues [2].

---

[1] Il ne faut comprendre dans les terres à blé que la portion des fermes annuellement emblavées, c'est-à-dire que dans les pays où la rotation des récoltes est de trois ans, il ne faut compter comme terres à blé que le tiers des fermes ou des héritages.

[2] Cependant on pourrait y comprendre la valeur annuelle moyenne de la quantité des produits des grandes manufactures, donnée d'après leur propre déclaration. De semblables renseignemens soumis ensuite par l'impression au contrôle de la publicité et des concurrens, ne sauraient s'écarter beaucoup de la vérité.

Les recensemens de bestiaux, tels que chevaux, ânes, mulets, bêtes à cornes, bêtes à laine, peuvent n'avoir lieu, comme la population, que tous les dix ans; cela suffit pour faire connaître la marche progressive ou rétrograde du pays, et pour éclairer suffisamment sur les années intermédiaires..

L'état des recettes et des dépenses, ce qu'on nomme vulgairement le *budget*, étant nécessairement connu par la législation annuelle sous les gouvernemens représentatifs, semble devoir, au moins par totaux, faire partie des annuaires statistiques; mais, dans le budget des localités, on pourrait se contenter de consigner l'année moyenne prise sur dix [1]; car, tandis que les contribuables peuvent savoir, par les comptes annuels des administrateurs, et par appoint, à quoi leur argent a été dépensé, le publiciste n'a besoin que de savoir quelle est, année commune, la dépense d'une province ou d'une ville.

On peut dire, pour les consommations annuelles, de même que pour les productions, qu'il en est fort peu sur lesquelles on puisse avoir des données tolérablement exactes. Comment savoir ce qu'un fermier a consommé des produits de sa ferme; une famille, des produits de son domaine; un fabricant, des produits de sa fabrique? Tous ces produits cependant font partie de la production générale du pays. Il suffit bien de consigner dans les statistiques décennales les renseignemens de ce genre qu'il est possible de se procurer.

Enfin, un chapitre des statistiques décennales, que je regarde comme très-important, et dont le préfet du département de la Seine a donné

---

[1] Dans les statistiques, on ne devrait pas consigner les *budgets* qui ne sont que des projets de recettes et de dépenses, mais les recettes et les dépenses réellement opérées, ce qu'on appelle en France les *comptes de l'exercice de telle année*; malheureusement ces comptes ne sont définitivement réglés que plusieurs années après que l'année est finie. Aussi n'est-il guère possible de comprendre dans nos statistiques les recettes et les dépenses effectives de l'état, objet pourtant si important dans l'économie des sociétés. La seule bonne méthode est celle que suit l'Angleterre et que suivent tous les bons négocians dans leurs inventaires, qui est de ne regarder comme recettes et dépenses d'une année, que celles qui sont effectuées dans le courant de cette année, et de porter au débit des comptables, tous les soldes qui restent dans leurs caisses à la fin d'une année, comme s'ils étaient une portion de la recette de l'année suivante.

exemple [1], dans les recherches très-curieuses qu'il a publiées sur la ville e Paris, c'est le *prix moyen des principaux objets de consommation.* On ait que les nations sont riches, autant en raison du bon marché que de abondance des objets que nous consommons; ou plutôt que ces deux ormules ne sont que l'expression d'un même fait. Conséquemment les rix sont, parmi les faits, ceux qui fournissent le plus de lumières sur la ondition des peuples. Je sais que les prix ne signifient quelque chose u'autant que l'on connaît la valeur des monnaies, ou, si l'on veut, des iétaux précieux; mais le prix de plusieurs objets, et surtout des objets 'une consommation générale, offre un des meilleurs moyens de savoir uelle est la valeur des métaux précieux eux-mêmes. Si nous avions le rix courant de diverses choses en or ou en argent dans l'antiquité, nous urions des idées bien plus justes de l'économie des anciens peuples.

Les *Annuaires statistiques* doivent contenir, outre les recettes et les lépenses du gouvernement, l'état des exportations et des importations, ion pour connaître la balance du commerce qu'elles ne font pas connaître [2]; mais parce qu'elles donnent, malgré l'inexactitude des déclarations, ıne idée approximative des besoins des consommateurs des différens ays et de l'importance des débouchés.

Lorsque les préjugés sur la balance du commerce n'existeront plus, l faudra s'attacher à constater plutôt la quantité que la valeur des marhandises qui passeront, dans un sens ou dans l'autre, les frontières. Quant à la valeur des envois et à la valeur des retours, on peut s'en apporter aux négocians.

Les minéraux dont il est le plus essentiel de constater la quotité annuelement produite, sont, au premier rang, la *houille,* la chaleur étant le plus employé de tous les agens physiques, et le bois ne pouvant se reproluire aussi rapidement que les arts le consomment; puis le *fer*, qui est

---

[1] Voyez *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine*, par M. le comte de Chabrol. Paris, 1826; in-4°, tableaux 86, 87, 88, 90 et 130.

[2] Les états d'importation et d'exportation ne font pas connaître la totalité les objets d'échange qui passent d'un pays dans un autre, notamment les nétaux précieux, ni les pierres fines, ni tout ce qui passe en contrebande. ls deviendront d'autant plus fidèles que les droits seront moins élevés et que a fraude sera moins profitable.

le plus employé des métaux [1]; ensuite, le *sel*, etc. Les droits du fisc sur la plupart de ces productions, fournissent des moyens pour en connaître la quotité. Il en est de même des pêcheries.

Les annuaires sont propres à faire connaître encore l'importance de certaines consommations qui paient tribut au fisc, comme le nombre des écrits périodiques; celui des écoles nationales ou particulières, et quelquefois aussi le nombre des élèves qui les fréquentent; les jugemens rendus en matières criminelles, etc.

En rapportant les décès annuels, il est fort essentiel de faire mention de l'âge du décédé, et, autant qu'il est possible, de la maladie qui l'a enlevé, comme aussi de sa profession. Ces notions font connaître l'influence des professions sur la longueur de la vie; et la longueur moyenne de la vie est l'indice le plus assuré peut-être de la condition des peuples. On sait, d'après les données, bien imparfaites à la vérité, que la statistique a fournies jusqu'aujourd'hui, que la durée moyenne de la vie humaine a augmenté considérablement depuis un siècle ou deux, d'où l'on peut inférer que le bien-être du genre humain s'est accru dans la plupart des états policés; mais les statistiques à venir donneront à nos neveux des idées plus exactes et plus précieuses là-dessus.

Les occurences extraordinaires, les faits qui intéressent les sciences ou les arts, tels que les pierres tombées du ciel, doivent trouver place dans les statistiques annuelles [2]. Il faudrait y consigner aussi quelques faits physiques qui influent sur le sort de l'humanité, mais dont les résultats ne sont sensibles qu'après un certain laps de temps, comme l'influence du déboisement sur la quantité de pluie tombée annuellement. Outre les expériences directes, on peut, à ce sujet, calculer avec assez d'exactitude la quantité d'eau qui s'écoule par les rivières [3].

---

[1] La valeur du fer annellement produit en France, ou en Angleterre, excède beaucoup la valeur de l'argent annuellement produit au Pérou.

[2] Cette dernière circonstance appartient mieux aux almanachs, de même que les phénomènes célestes, les observations météorologiques : aussi, dans bien des cas, surtout dans les provinces secondaires, peu riches en faits statistiques, l'annuaire statistique et l'almanach pourraient-ils se trouver réunis. Des annuaires bien faits pour chaque province, pourraient fournir des documens précieux pour les sciences physiques, éclairer par exemple sur la cause et la marche des vents, sur l'influence d'une saison sur l'autre, sur l'étendue des phénomènes physiques, etc.

[3] On peut mesurer la section des eaux au passage d'un pont, leur hauteur

Pour recueillir les renseignemens propres aux statistiques, on fait usage avec beaucoup de fruit, de séries de questions imprimées; il faut seulement se garder d'y comprendre des questions frivoles.

Des tableaux imprimés, où l'on n'a plus que les nombres à remplir, sont aussi d'un grand service. Ils ont l'avantage de préparer des matériaux uniformes qui rendent facile la réunion des quantités totales.

TABLEAU GÉNÉRAL

DE L'ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS[1].

Le but du morceau qu'on va lire a été de faire sentir les rapports, la cohérence de toutes les parties du système social, éparses dans l'ouvrage qu'on vient de lire. Il faut que l'on puisse rattacher toutes les questions séparées, au corps dont l'ouvrage entier est l'analyse.

ORGANES ESSENTIELS.

L'homme qui veut avoir une juste idée des sociétés humaines, doit d'abord observer et saisir ce qui constitue essentiellement toute espèce de société, et s'occuper ensuite des formes et des accidens qui caractérisent chacune d'elles. Voulons-nous avoir de justes idées de l'état du mariage? nous remarquons d'abord ce besoin de nature qui porte l'homme et la femme à s'unir, à procréer des enfans, et à les élever, pour, avec le temps, se voir remplacés par eux. C'est là ce qu'il y a d'*essentiel* dans le mariage, ce qui le constitue. Ce sont les traits sans lesquels le mariage n'existerait pas, et qui se rencontrent dans tous les mariages. Du reste, les formes dont on a revêtu ce lien, les conditions, les cérémonies dont il a été accompagné, le bonheur ou le malheur qui en ont été la suite, sont des *accidens* qui ne constituent pas l'état de mariage,

---

moyenne et leur rapidité moyenne dans le cours d'une année; ce qui fait connaître le décroissement ou l'accroissement des eaux, en supposant l'évaporation égale dans tous les cas.

[1] Il est inutile de remarquer qu'ici comme chez tous les publicistes, on entend par le mot société, les sociétés civiles, composées d'un grand nombre d'hommes réunis par des vues communes, tacitement reconnues ou positivement exprimées.



qui ont varié à l'infini; qui ne sont pas les mêmes au Japon, au Congo, en France. Mais ce qui constitue l'union conjugale, se rencontre partout.

Pareille observation peut être faite relativement à l'état social. La nature de l'homme le porte à vivre en société. Quelle qu'en soit la cause, ce fait se manifeste en toute occasion. Partout où l'on a rencontré des hommes, ils vivaient en troupes, en hordes, en corps de nation. Peut-être est-ce afin d'unir leurs forces pour leur sûreté commune; peut-être afin de pourvoir plus aisément à leurs besoins; toujours est-il vrai qu'il est dans la nature de l'homme de se réunir en société, comme font les abeilles et plusieurs espèces d'animaux; on remarque des traits communs dans toutes ces réunions d'hommes, en quelque partie du monde qu'elles habitent. Du reste, nous voyons toutes les nations de la terre différer de mœurs, de gouvernement, de langage. Ne sommes-nous pas dès-lors fondés à regarder comme *essentiels*, les caractères communs à toutes les sociétés, nécessaires à leur existence; et comme des circonstances *accessoires, accidentelles,* les caractères qui, se rencontrant dans un lieu, et non dans un autre, ne sauraient passer pour des caractères essentiels à l'état de société?

Ce sont ces caractères essentiels des sociétés humaines que nous voulons d'abord connaître, et qui seuls sont capables de nous guider dans la recherche des formes accidentelles que nous devons souhaiter ou craindre, pour le bonheur de l'espèce. Ces caractères essentiels appartenant également à toutes les sociétés, intéressent à un égal degré toutes les nations. Cette considération nous explique la faveur que l'économie politique a obtenue partout, depuis que la méthode expérimentale l'a élevée au rang de science.

Une même société n'est pas toujours au même état. Nous avons vu des nations, avec de faibles commencemens, avoir ensuite des périodes de force et de santé, et même se montrer dans un état qu'on a pu, sans impropriété, comparer à la décrépitude. Dans lequel de ces états convient-il de les observer? Quelques philosophes ont cru qu'il convenait de saisir dans leur enfance les traits plus naïfs de la nature des sociétés; et de les suivre dans leurs développemens successifs, jusqu'à leur dissolution. Ils ont même donné des noms particuliers à ces diverses phases. Ils ont regardé comme le moins avancé de tous, l'état des peuples chasseurs, ou qui vivent principalement du produit de leur chasse. Ils ont cru voir une association moins imparfaite chez les peuples pasteurs qui mul-

tiplient et soignent les troupeaux au moyen desquels ils pourvoient à leurs besoins. Et enfin ils ont jugé que la civilisation la plus complète se rencontrait chez les peuples cultivateurs, qui trouvent dans le sol qu'ils cultivent, leurs principales ressources. Ils pouvaient y ajouter l'état des peuples manufacturiers et commerçans, qui, sans chasse, sans troupeaux, et sans territoire, vivent des produits de leurs capitaux et de leur industrie.

Cherchant à nous former l'idée la plus complète et la plus étendue de la société, nous n'en observerons pas l'enfance, quoique nous pussions y démêler les rudimens d'une civilisation plus avancée ; nous soumettrons de suite à notre étude [1], les sociétés les plus développées que nous connaissions. C'est l'état de la société qui nous importe le plus, car c'est le nôtre ; c'est celui qui frappe nos yeux ; les autres ne donnent lieu qu'à de vaines spéculations, à des projets imaginaires ; à moins qu'on ne voulût nous faire rétrograder à l'état de pasteurs, de chasseurs, que sais-je ? de sauvages, qui réduirait notre nombre au dixième, au centième, et rendrait nécessairement ce qui resterait de nos sociétés, plus féroce ; car le dénuement et le besoin poussent les hommes à la violence et à l'injustice.

Je vous ferai seulement remarquer un trait commun dans ces divers états de la société dont il nous reste des exemples dans plusieurs lieux de la terre : c'est que le soin principal des sociétés humaines, est dans toutes, de pourvoir à leurs besoins. Que les hommes poursuivent des animaux, ou qu'ils multiplient des troupeaux, ou qu'ils provoquent la fécondité du sol ; c'est toujours pour y trouver leur subsistance, accompagnée des autres biens, dont la nature de l'homme, le climat qu'il habite, les mœurs de ses semblables, et en général toutes les circonstances au milieu desquelles il se trouve placé, lui ont fait un besoin.

Nous pouvons confondre dans les mêmes considérations, la famille et le chef qui pourvoit à ses besoins, et dont il représente seul toutes les volontés. Leurs intérêts sont les mêmes ; ils sont pour nous un seul individu. Les principes, les observations qui les concernent, composent l'*économie privée*.

L'*économie publique* embrasse les observations et les principes qui ont rapport aux intérêts d'une nation considérée en particulier, et comme pouvant être opposés aux intérêts d'une autre nation.

---

[1] J'aurais dit *à notre dissection*, si le corps social n'était pas un corps vivant, dont nous devons étudier les organes en action.

Enfin l'*économie politique* regarde les intérêts de quelque nation que ce soit, ou de la société en général.

L'homme doit à la libéralité de la nature, plusieurs biens indispensables à son existence : son industrie lui procure tout le reste ; et ce reste paraîtra bien important, si l'on considère qu'il compose tout ce qu'une nation civilisée possède de plus qu'une peuplade de sauvages. La nature donne gratuitement au sauvage l'air, la lumière, et tout ce qu'elle nous donne à nous-mêmes en pur don. Ce que nous possédons de plus, ce que le sauvage lui-même possède de plus, est par conséquent de création humaine ; et, à quelque degré de civilisation que la société soit parvenue, il faut qu'elle reconnaisse, qu'elle garantisse à chacun, la faculté exclusive de disposer de ce qu'il a produit, c'est-à-dire le droit de propriété ; autrement chaque homme fuirait avec sa proie, pour n'être pas dépouillé par les autres hommes, et la société serait détruite.

Si chaque individu ne produit pas toutes les choses qui lui sont nécessaires, il est du moins obligé de produire de quoi les acheter. Il échange ensuite ce qui excède ses besoins, contre les produits créés par d'autres hommes, et se met ainsi en possession de tout ce qui convient à sa nature et à sa position. C'est cette faculté, particulière à l'homme, d'échanger les produits entre eux, qui, dans nos grandes sociétés, permet à chaque personne en particulier de ne s'occuper que d'une seule classe de produits, et même d'une certaine portion d'un seul produit.

De là la division du travail, ou, pour parler plus exactement, la séparation des occupations, qui augmente prodigieusement le pouvoir productif de l'homme.

Il semblerait, par suite de cette observation, que chaque homme en particulier ne devrait jouir que des produits qu'il s'est procurés, soit en les créant, soit en les acquérant au prix de ceux qu'il a créés ; mais alors d'où viendrait l'énorme disproportion qu'on remarque entre les ressources dont les hommes disposent ? Comment les uns peuvent-ils se livrer à d'abondantes consommations, tandis que d'autres parviennent à peine à subvenir à leurs premières nécessités ? Quelque supérieurs qu'on veuille supposer les facultés corporelles et les talens de certaines personnes, comparés aux facultés et aux talens de toutes les autres, cette supériorité ne suffit pas pour expliquer une aussi grande disparité dans leur production. Ce serait une économie politique bien peu avancée que celle qui ne nous donnerait pas l'explication d'un phénomène aussi commun dans la vie sociale.

L'analyse de la production suffit pour nous éclairer à cet égard. Chaque produit est le résultat d'un concours d'actions et de moyens mis en œuvre par une seule intelligence. C'est l'entrepreneur de ce produit, qui se procure à ses frais tous les travaux et l'usage de tous les instrumens au moyen desquels le produit s'achève ; cet entrepreneur dès-lors fait seul son profit de la valeur produite. Or, comme la portion de talent qu'il y met se multiplie par le nombre des agens qu'il emploie, et qu'au moyen de ces agens, la quantité de la chose produite peut être fort grande relativement aux facultés d'un seul entrepreneur, les profits de celui-ci peuvent être considérables relativement à ceux des agens secondaires qu'il met en œuvre.

De plus, cet ensemble de travaux industriels ne peut être exécuté qu'à l'aide de deux grands instrumens, qui sont des capitaux et des fonds de terre. C'est avec leur aide que l'industrie transforme les matériaux de ses produits, en objets propres à nos consommations. On peut dire que les instrumens de l'industrie travaillent de concert avec elle, et que les produits sont toujours le résultat de leurs services réunis. Dès-lors les possesseurs des instrumens, en même temps qu'ils travaillent directement à la production par leurs talens, y travaillent indirectement par le moyen de leurs capitaux et de leurs terres. On peut, sous ce rapport, même lorsqu'ils ne travaillent pas immédiatement à la production, les nommer producteurs. Leur coopération est commode pour eux ; mais elle n'en est pas moins indispensable pour la formation des produits ; car, s'ils ne fournissaient pas l'usage de leur instrument, les produits n'existeraient pas [1].

---

[1] On a vu que quelques économistes respectables, attribuant au seul travail la faculté de produire, ne voient dans les produits qui composent un capital, que du *travail accumulé*. Cela ressemble au système des physiocrates, qui ne voyaient dans un capital que du *produit net accumulé*. Mais de même qu'on peut accumuler les profits de la terre, qui sont autre chose que la terre, on peut accumuler les profits du capital, qui sont autre chose que le capital; et ni les profits de la terre, ni les profits du capital, ne sont la même chose que les profits du travail. Ce sont trois sortes de valeurs différentes et nouvellement créées.

Nous n'avons de mesure de la production que la valeur des choses produites; et, du moment que le consommateur attache à un produit une valeur suffisante, non-seulement pour rétablir le capital, mais pour que le capitaliste soit payé de ses intérêts, et le propriétaire de son fermage, nous devons regarder ces dernières valeurs comme effectivement produites. Il est impossible sans cela d'expliquer raisonnablement les revenus.

Nous devons donc regarder les produits comme les résultats de trois services productifs : ceux des hommes industrieux, ceux des capitaux, et ceux des fonds de terre ; et, comme l'entrepreneur d'industrie est celui qui a conçu l'idée du produit et trouvé les moyens de l'exécuter, nous devons mettre sa coopération au premier rang des travaux industriels.

Tout produit est un moyen de se procurer une satisfaction à soi-même, à sa famille, à la société; il est donc un bien. Le travail au prix duquel on l'obtient est un sacrifice, un mal [1]. Lors même qu'on achette un produit, on fait, pour l'avoir, le sacrifice d'une valeur déjà acquise, et de laquelle on pouvait se promettre une jouissance. La perfection de l'industrie consiste, par conséquent, à se procurer le plus grand et le meilleur produit, au prix du moindre travail, du moindre sacrifice. Ceci montre la nécessité d'admettre dans l'économie politique une appréciation rigoureuse, une évaluation du mal et du bien, qui résultent du jeu de cette grande machine. Or, qui peut mieux évaluer ces choses, que les hommes dont se compose le public, et qui sont perpétuellement appelés à comparer l'étendue du sacrifice, avec la jouissance qui en est le prix ? et quel meilleur moyen de connaître leur évaluation, que d'observer le prix courant des divers travaux et celui des divers produits?

C'est ainsi que l'on sait quel produit, selon l'estimation des hommes, vaut ou ne vaut pas ce qu'il coûte ; et qu'en introduisant dans les calculs de l'économie politique, la valeur échangeable, ou le prix courant des services et des produits, on a donné à ses déductions un fondement qui les a élevées au-dessus du vague des hypothèses et des conjectures. Quand on veut savoir si une production est avantageuse ou ne l'est pas, il suffit de comparer tous les sacrifices nécessaires pour qu'elle s'accomplisse, ou les frais de sa production, avec la valeur produite, le prix que les consommateurs consentent à payer pour le produit, lorsqu'il est mis en vente. L'entrepreneur, qui représente ainsi tous les producteurs réunis, est en lutte, d'une part, contre la nature des choses, pour acquérir d'elle un produit, et, d'une autre part, avec le consommateur, pour le vendre.

---

[1] Il ne faut pas ici chicaner sur le mot. Moralement le travail est un bien, et le désœuvrement est le pire des vices. Ce n'est pas non plus le travail qui est un amusement, dont il est ici question. C'est le travail laborieux, si je peux ainsi m'exprimer; le travail soutenu dont on fait son état, sa profession, et non celui où nous ne cherchons qu'à satisfaire nos goûts.

Pourvu que le consommateur consente à lui payer ce que le produit a coûté, son intérêt est sauf [1] ; c'est le calcul vulgaire, et celui qui suffit aux intérêts privés. Nous verrons bientôt comment ils se lient aux intérêts généraux, c'est-à-dire en quoi ils leur sont opposés, en quoi ils s'accordent.

De la manière seule dont les biens parviennent à la société, naît le droit de propriété. Ceux que la nature donne gratuitement, ne confèrent aucun droit. Quand il serait possible de se les faire payer, une telle prétention blesserait l'équité naturelle : ce serait faire payer ce qui ne coûte rien [2]. Il n'en est pas de même des biens que nul homme ne peut acquérir qu'au moyen d'un sacrifice, d'un travail, ou d'un produit fruit d'un sacrifice, d'un travail antérieur. Quiconque voudrait acquérir cette espèce de biens, sans donner un équivalent à leur possesseur, blesserait à son tour l'équité naturelle; il commettrait une spoliation. De là, pour les acquérir quand on ne les produit pas, la nécessité de l'échange; de là l'existence de deux sortes de biens, de richesses ; les unes communes à tous : les *richesses naturelles* ; et les autres propriétés exclusives : les *richesses sociales*, les seules auxquelles le vulgaire donne le nom de richesses par excellence.

Ces dernières sont proportionnées à leur *valeur échangeable*, c'est-à-dire à la quantité de tout autre bien qu'il est possible d'obtenir en les offrant en échange. Mais ce mot *valeur* a donné lieu à bien des controverses venues, comme à l'ordinaire, faute de s'entendre. Les uns ont pris le mot dans une de ses acceptions ; les autres dans une autre. En effet, il a deux sens différens. Tantôt il signifie le mérite qui est dans une chose en vertu des services qu'elle peut nous rendre ; et alors on ne considère point sa valeur échangeable. Tantôt on exprime par le mot *valeur*, la qualité de pouvoir nous procurer, par la voie de l'échange, un autre objet d'égale

---

[1] Le travail de l'entrepreneur lui-même fait partie des frais de production. C'est une avance de la même nature que toutes les autres; il est en perte si elle n'est pas, de même que les autres avances, couverte par le prix courant du produit.

[2] Les terres cultivables forment une exception; car elles sont à la fois données gratuitement à tous les hommes, et leur propriété réservée seulement pour quelques-uns. On verra plus tard que c'est l'unique moyen pour que tous les hommes puissent prendre part à leurs produits.

valeur. Dans ce dernier sens, la valeur n'est une indication qu'avec les restrictions qui naissent de la nature même des valeurs : dans cette acception, et lorsqu'il est question d'échanges, elles sont toujours variables et relatives. En d'autres mots, la valeur d'échange n'est une mesure des richesses qu'à une époque donnée, et en supposant toutes les circonstances égales d'ailleurs.

Telles sont les richesses qui président à toutes les transactions sociales. Elles se rattachent aux intérêts des individus dans leurs rapports entre eux ; à leurs intérêts par rapport à l'état ; aux intérêts de l'état par rapport aux particuliers ; et même, considérant les nations comme des individus ayant des intérêts séparés, elles se rattachent aux intérêts que les états ont à débattre ensemble ; c'est ainsi que l'économie politique se mêle non-seulement à la politique intérieure, mais au droit inter-national[1].

Tel est le mécanisme de la production vu de très-haut. Il présente de nombreux phénomènes quand il est observé dans ses détails.

L'industrie de l'homme, qui consiste en général dans la faculté de créer des richesses sociales, y parvient par des voies prodigieusement variées ; mais son but est toujours le même : elle cherche à pourvoir au besoin des hommes de telle manière que l'usage de ses produits présente aux consommateurs assez de jouissances pour qu'ils consentent à les payer ce qu'ils ont coûté. Si la jouissance qu'ils sont capables de procurer aux consommateurs, ne porte pas le prix d'un produit au niveau de ses frais de production, non-seulement il n'y a point de production, mais il y a une perte. Les frais de la production sont le prix des divers services de tous ceux qui ont concouru à la formation du produit ; et c'est pour cette raison que les profits de la production sont égaux à la production, pourvu que le produit rembourse toutes les avances qu'il a occasionnées sans autres bénéfices ; mais il faut comprendre dans les avances qu'il a nécessitées, la valeur du travail de l'entrepreneur, ce que le vulgaire appelle son bénéfice ou son profit. Le prix qu'un travailleur retire de son travail compose le profit d'un travailleur ; le prix qu'un propriétaire foncier retire du loyer de son ter-

---

[1] Les richesses sociales données *gratuitement* à des individus ou à des réunions de personnes qui peuvent être considérées comme des individus, ne jouent pas un rôle important dans l'économie des sociétés. On peut les regarder comme des biens échangés contre de la reconnaissance, ou bien les mettre au rang des richesses acquises ou perdues par des accidens fortuits.

rain, compose le profit du propriétaire ; et le prix qu'un capitaliste retire du loyer de son capital, compose le profit du capitaliste. L'analogie de tous ces services productifs entre eux, et du salaire qui en est le prix, a permis qu'on leur donnât à tous le nom de profits ; et leur analogie est complète, car ils sont tous le prix d'un service rendu à la production, d'un service productif.

Il y a un certain nombre de produits qui ont une valeur, puisqu'on les paie ; mais une valeur qui ne reste attachée à aucune matière. Les services rendus, soit aux individus, soit à la société tout entière, sont des services aussi réels que ceux qui contribuent à la valeur donnée à un produit matériel. On achette le service que rendent un médecin, un avocat, un fonctionnaire public ; mais leur service une fois rendu, il ne reste aucune valeur attachée à aucune substance matérielle et qui puisse se transmettre de nouveau, comme il en reste dans une étoffe qui, ayant été achetée, peut être revendue. Cependant, comme l'utilité qui résulte de ce genre de service, a toutes les mêmes propriétés que celle qui résulte des produits matériels ; comme elle est, ainsi que cette dernière, le fruit d'une industrie et même d'un capital [1], qu'elle est vendue par une personne et achetée par une autre, cette utilité, quoique fugitive, veut être nommée un produit ; mais c'est un produit immatériel [2].

Toutes ces productions sont la source de tous les revenus légitimes. Si une personne quelconque jouit d'un revenu qui ne procède pas d'une des sources que je viens d'indiquer, ce revenu est usurpé ; il provient d'une perte équivalente supportée par la société ou par une partie de la société,

---

[1] Les études d'un médecin, d'un avocat, d'un fonctionnaire public, sont une avance dont l'intérêt se confond avec le profit résultant de leur travail. Seulement c'est un capital placé à fonds perdu, et qui doit porter le remboursement du principal en même temps que les intérêts.

[2] « Depuis qu'il a été prouvé que les biens immatériels, tels que les talens » et les facultés personnelles, forment une partie intégrante des richesses, » et que les services rendus dans les plus hautes fonctions, ont leur analogie » avec les travaux les plus humbles ; depuis que les rapports de l'individu « avec le corps social et du corps social avec les individus et leurs intérêts » réciproques, ont été clairement établis, l'économie politique, qui semblait » n'avoir pour objet que les biens matériels, s'est trouvée embrasser le sys- » tème social tout entier. » Voyez tome I, page 4.

de même que les gains du jeu qui entraînent une perte précisément équivalente. Il suffit à l'intérêt personnel dépourvu de moralité, d'acquérir des biens, quelle qu'en soit la source ; mais une nation ne s'enrichit pas par des gains qui entraînent des pertes, et l'homme d'état, le véritable publiciste, qui doivent à tous une égale protection, ne cherchent les biens qui font la prospérité publique, que dans leurs sources.

Heureusement que dans une société, même corrompue, le nombre des hommes qui cherchent leurs revenus dans une production véritable, est infiniment plus considérable que le nombre de ceux qui les cherchent dans des gains abusifs ; sans cela il n'est aucune société politique qui pût se maintenir.

Quand, par un progrès de l'art, le produit revient moins cher au producteur, il peut, sans y perdre, le faire payer moins cher au consommateur, c'est-à-dire à la société, qui ne subsiste que par ses consommations. Dans ce grand échange que nous avons appelé *production*, la société donne alors *moins* pour obtenir *plus*. Elle fait un gain, non aux dépens d'une partie des associés, mais aux dépens de la nature, qui devient plus libérale envers l'homme, à mesure qu'il apprend à mieux connaître la nature des corps dont elle se compose et les lois qui les régissent : c'est-à-dire à mesure qu'il est plus instruit.

Il est facile de se convaincre que, dans le cas d'un progrès fait par l'industrie, l'avantage qu'en retire une portion de la société n'est point obtenu aux dépens d'une autre portion : les consommateurs d'un produit jouissent pour le même prix d'une plus grande quantité ou d'une meilleure qualité, et les producteurs ne gagnent pas moins ; car ils peuvent, sans y perdre, donner à plus bas prix ce qui leur a coûté moins de frais de production. Un pareil avantage peut s'obtenir successivement par rapport à tous les produits ; car une baisse de ce genre n'est pas relative ; elle est réelle. Dans ce cas, le prix d'une marchandise ne se compare pas avec le prix d'une autre, mais avec les frais de sa production, avec le prix qu'elle coûtait auparavant.

Cette démonstration, poussée à la dernière évidence par l'étude des principes fondamentaux [1], a donné la clef d'une proposition qui semblait paradoxale : on ne pouvait pas jusque-là concilier ces deux idées également vraies, que la valeur des choses qu'on possède constitue le degré de

---

[1] Voyez dans cet ouvrage, la première division de la III[e] partie : *Des échanges et des monnaies*, tome I[er], page 337.

richesse qui réside en elles ; et, en même temps, qu'un peuple est d'autant plus riche, que les produits y sont à meilleur marché. En effet, nous serions tous infiniment riches si tous les objets que nous pouvons désirer, ne coûtaient pas plus que l'air que nous respirons ; et notre indigence serait extrême, si les mêmes objets coûtaient infiniment cher, si nous n'avions aucun moyen d'atteindre à leur prix [1].

Je n'ai fait, pour ainsi dire, que nommer les capitaux. L'économie politique donne seule des notions sûres relativement à la nature et à l'usage de cet instrument de l'industrie.

L'industrie, considérée d'un point de vue élevé, se compose d'une multitude d'occupations dans la plupart desquelles les hommes agissent sur des objets matériels et à l'aide d'objets matériels. Ce sont là des capitaux, et ces capitaux mêmes peuvent être considérés sous deux points de vue différens. Lorsqu'on les voit à l'œuvre et sous leurs formes visibles, ce sont des matières premières façonnées à différens degrés, des outils, des machines employés à toutes ces transformations, objet des opérations productives ; ce sont encore des bâtimens ou d'autres valeurs répandues sur un bien-fonds ; des monnaies employées à acheter des services productifs, et qui ne sont pas plutôt rentrées par des ventes, qu'elles demandent à sortir de nouveau par des achats. Sous ce rapport, on peut faire différens classemens des valeurs capitales, selon leurs emplois. Considérés plus philosophiquement, les capitaux sont des sommes de valeurs où la forme matérielle est mise à l'écart, et dans lesquelles on ne voit que des avances faites ou à faire aux opérations productives, et qui sont remboursées par la valeur qu'ont acquise les produits.

Sous le premier point de vue, les objets dont se compose un capital, sont essentiellement consommables ; mais, comme ils se reproduisent sous d'autres formes où ils ont la même valeur, leur consommation n'a été qu'une avance faite à la production.

Lorsque l'on considère le capital seulement sous le rapport de sa va-

---

[1] Les sectateurs de Quesnay regardaient tout renchérissement comme un bien, parce qu'une plus grande valeur est une plus grande richesse. Ils n'envisageaient la question que d'un seul côté ; ils ne s'occupaient que de la valeur vénale des produits et ne pouvaient pas savoir encore à quel prix on les obtient, parce que le phénomène de la production n'était pas alors complètement analysé.

leur, comme cette valeur est perpétuellement reproduite, ou, si l'on veut, *logée*, tantôt dans une matière, tantôt dans une autre, on voit en lui un fonds permanent qui remplit son office de même qu'un fonds de terre, et qu'on prête ou qu'on loue aussi bien que ce dernier. C'est ainsi que le considère le capitaliste, qui ne s'informe qu'accidentellement de ce qu'on fait de son capital, comme un propriétaire, qui va voir ses fermes, s'informe des cultures variées qui couvrent son bien, et au résultat desquelles l'entrepreneur (le fermier) seul est intéressé.

Il est bon, toutefois, lorsqu'on ne veut pas nourrir son esprit d'illusions, de ne pas perdre de vue qu'un capital, quoiqu'il semble ne consister que dans une valeur, qualité morale et fugitive, n'existe réellement que lorsque cette valeur réside dans un objet matériel. Le crédit, qui est une qualité morale aussi, n'est pas un capital; il n'est que la faculté possédée par un particulier, par une association, de pouvoir obtenir, à telles ou telles conditions, la jouissance d'un capital possédé par une autre personne ou une autre association; mais il n'est point un capital. Celui-ci est tout autre chose; il existe par lui-même et réside toujours dans des objets matériels, car il n'y a que des objets matériels qui puissent être cédés, prêtés, passer d'une main dans une autre [1].

Les négocians réfléchis verront aisément comment ces principes d'une science fondée sur les faits, s'accordent avec les faits qu'ils ont sans cesse devant les yeux. Lorsqu'un commerçant vend à crédit des marchandises d'outre-mer à un manufacturier, n'est-ce pas un prêt que le commerçant fait d'une partie de sa valeur capitale au manufacturier, prêt qui dure jusqu'au moment où ce dernier s'acquitte? Et cette double translation ne s'opère-t-elle pas en objets matériels, puisque le prêt s'opère en marchandises et le remboursement en argent ou en effets donnant droit à une somme d'argent.

---

[1] Un titre, un effet de commerce, un simple transfert d'un compte sur un autre, sont le signe représentatif d'un capital, mais ne sont pas le capital lui-même. Un titre n'aurait aucune valeur, ne serait rien, s'il n'avait été précédé d'un versement réel, fait à une époque ou bien à une autre, et s'il ne donnait le droit au porteur du titre, de retirer, en valeurs réelles et matérielles, le montant du dépôt.

Le talent d'un avocat, d'un médecin, qui a été acquis au prix de quelque sacrifice et qui produit un revenu, est une valeur capitale, non transmissible à la vérité, mais qui réside néanmoins dans un corps visible, celui de la personne qui le possède.



En même temps on peut voir combien cette manière scientifique de considérer les capitaux, est propre à rectifier les notions imparfaites ou fausses, que l'on pourrait s'être formées d'une chose aussi commune et aussi généralement employée. En effet, si ce qui caractérise les capitaux est d'être une valeur avancée à des opérations productives, pour être remboursée par elle, toute valeur qui n'est pas sur la route de l'avance au remboursement n'est point une valeur capitale. Toute la portion de numéraire qui ne sert pas à la circulation des objets fesant partie d'un capital, par conséquent toute la portion du numéraire employée à acquitter des profits, des revenus, et destinée à l'achat d'objets de consommation, ne fait nullement partie des capitaux d'une nation. Augmenter l'agent de la circulation, n'est donc pas nécessairement la même chose qu'augmenter les capitaux; et c'est une grande erreur des feseurs de statistiques, de mettre la valeur tout entière des monnaies au rang des capitaux d'un pays; j'ai bien de la peine à croire que la moitié de cette valeur fasse partie des capitaux d'une nation.

L'économie politique, après avoir indiqué les sources de cette sève qui nourrit et développe le corps social, toujours armée du flambeau de l'expérience, montre comment elle se répand dans ses divers canaux.

Les entrepreneurs de la production, en achetant les services que peuvent vendre les possesseurs de facultés personnelles, de fonds de terre et de capitaux, leur distribuent, d'avance ou après coup, une portion des valeurs produites. Les entrepreneurs en prennent eux-mêmes leur part au moyen de l'excédant de la valeur produite sur les frais de production, quand l'opération est bien conçue et bien exécutée. Les portions que chacun de ces producteurs retire ainsi des valeurs produites, sont très-diverses, et dépendent de la quotité de la valeur produite et de la situation de chacun d'eux par rapport aux autres [1]. Ici la véritable instruction, la

---

[1] Dans la plupart des cas, un produit parfait n'est pas le résultat d'une seule entreprise industrielle, mais de plusieurs entreprises successives. Avant qu'un habit fût en état d'être porté, il a fallu qu'un fermier élevât des brebis. Leur laine a été un produit acheté par le fabricant, et le produit de ce dernier a été acheté par le tailleur. Chacun de ces entrepreneurs a remboursé à ceux qui l'ont précédé les avances, et, par conséquent, les profits qui avaient eu lieu jusqu'à lui; et lui-même est remboursé de ses avances par le consommateur.

science, ne consiste pas à connaître les droits auxquels chacun peut prétendre, mais ce qu'il obtient en réalité ; elle prouve que la valeur de chaque service est en raison directe de la quantité qu'on en demande, et en raison inverse de la quantité qu'on offre d'en fournir.

Mais pour offrir les services productifs, il faut être en possession des fonds dont ces services ne sont que des émanations ; il faut posséder un fonds de facultés industrielles, ou un fonds de terre. On est ainsi conduit par l'économie politique à examiner ce qui constitue la propriété, et les effets qui en résultent.

Si l'on étudiait le point de droit, on verrait que la plus sacrée de toutes les propriétés est celle des facultés personnelles ; elle est la plus incontestable, car ces facultés ont été données à celui qui les possède, et à nul autre. La plus sacrée des propriétés après celle-là est celle des capitaux, parce qu'ils sont de la propre création de l'homme qui les possède, ou de celui qui les lui a transmis. Quiconque a retranché sur sa consommation de quoi former une portion de capital, pouvait ne pas faire cette épargne; il pouvait dès-lors anéantir toute autre prétention que la sienne sur la même valeur. C'est par une suite du même principe que les propriétaires des fonds productifs ont un droit incontestable sur le produit qui en émane; car ils étaient maîtres de faire que ce produit n'existât pas, en le consommant après l'avoir créé. La propriété dont la légitimité est la plus douteuse est la propriété foncière. Est-il un seul héritage qui ne remonte à une spoliation violente ou frauduleuse, récente ou ancienne, si ce n'est celui des descendans de Penn, légitimes acquéreurs du terrain des sauvages ?

Heureusement qu'il suffit à l'économie des sociétés que, malgré les différens degrés de légitimité, les propriétés de tout genre soient invariablement reconnues et maintenues, même la propriété foncière, la moins honorable de toutes. En effet, quel motif aurait-on pour ensemencer un champ, si l'on n'était pas assuré d'en recueillir les fruits ? On est d'autant plus excité à produire, qu'on dispose plus librement de ses capitaux et de ses actions, et que la jouissance exclusive de leurs produits est plus assurée [1]. De là l'invariable progrès des nations qui jouissent de la liberté et de la protection de leurs lois.

---

[1] L'appropriation du sol étant une condition nécessaire pour qu'il soit cultivé, le simple travailleur, le manouvrier, ne peut jouir de son salaire, de

Après avoir étudié la marche des richesses dans leur distribution, l'économie politique observe les effets de cette distribution sur le corps social. Ils se manifestent par le nombre et la condition des hommes.

La nature a pris de fortes précautions pour conserver les espèces vivantes. Le besoin qu'éprouvent tous les êtres organisés de se reproduire, le soin dont ils protégent leurs rejetons, l'admirable contexture de leurs organes, montrent assez quel est son but; mais de toutes les précautions qu'elle a prises, celle sur laquelle elle semble avoir le plus compté est l'extrême profusion des germes, assurée par là que, quel que soit le nombre des individus qui périssent, il en restera toujours assez, non-seulement pour perpétuer l'espèce, mais pour en couvrir le globe, pour peu qu'ils y trouvent de quoi subsister.

Nous subissons cette loi commune, et c'est un des faits maintenant le mieux avérés, qu'il n'y a pas de guerres, de massacres, ni d'épidémies, qui arrêtent les progrès de la population, toutes les fois que les moyens d'existence ne lui manquent pas. Mais pour une société civilisée, les moyens d'existence ne sont pas uniquement des subsistances; chaque classe de la société, pour se conserver au même état, et, à plus forte raison, pour se multiplier, doit pouvoir consommer tout ce qui est indispensable au maintien de cette classe.

Si la population a une tendance à s'accroître progressivement, et si elle ne peut dépasser ses moyens d'existence, on peut établir comme une vérité de fait que la population d'un pays n'est jamais bornée que par ses produits.

Mais comment la production en général suffit-elle pour satisfaire aux besoins variés des différentes classes de la société? Si c'est de blé qu'elle a besoin, comment une production de toile y pourvoira-t-elle, sa valeur fût-elle supérieure? L'économie politique démontre alors que le produit dont on a le plus de besoin est celui dont la valeur surpasse davantage celle de ses frais de production, et qu'une société, dans l'état donné de ses mœurs et de ses moyens de production, produit toujours ce qui convient le mieux à ses besoins; mais en même temps elle montre combien la nature de ses besoins, c'est-à-dire les consommations qu'elle préfère et

---

son revenu, qu'autant que la terre cultivée appartient à un propriétaire. Le capitaliste qui a prêté pour amender la terre, pour la garnir de bâtimens, ne serait pas payé de l'intérêt de son capital si la terre n'avait point de propriétaire, si elle n'était qu'un terrain vague et commun.

l'étendue de ses moyens de production, influent sur la condition, sur le sort des individus qui la composent.

L'art de guérir n'ajoute pas un individu à la population; mais il améliore considérablement le sort des hommes. Leur nombre peut se maintenir de deux manières différentes: ou par une plus longue durée des mêmes individus, ou par des renouvellemens plus fréquens. Si, dans la population totale d'un pays, il y a trente millions de places où les individus se succèdent et sont remplacés les uns par les autres, il faudra la moitié moins de naissances et de décès, si la vie moyenne des individus se prolonge à quarante ans, que si la vie moyenne se réduit à vingt. Des deux façons, l'effet sera le même par rapport au nombre des hommes; mais il sera fort différent par rapport à leur condition. L'humanité doit souffrir dans ces deux occasions solennelles: naître et mourir. L'homme jouit de la plénitude de son existence et de sa capacité dans les lieux où la vie moyenne est plus longue; et nous avons lieu d'être satisfaits des progrès qui ont été faits à cet égard dans presque tous les pays habités par des peuples de race européenne. Une connaissance plus parfaite de la physiologie du corps humain, le traitement plus éclairé des maladies, de nouveaux spécifiques découverts, des habitations plus aérées, des soins mieux entendus du premier âge, beaucoup d'entraves supprimées, ont prolongé la durée de la vie moyenne, et elle gagne encore tous les jours [1].

Ce n'est pas uniquement le rapport qui existe entre la somme des produits et le nombre des hommes, qui lie les questions relatives à la population aux principes de l'économie politique; les phénomènes que présentent la distribution des habitans sur le globe, les colonisations, la formation et l'accroissement des villes, et les communications ouvertes entre les peuples, trouvent leurs explications dans les mêmes principes.

La connaissance des procédés suivant lesquels les richesses se distri-

---

[1] On en a quelques preuves irrécusables qui ne peuvent pas entrer dans une esquisse aussi rapide; comme, par exemple, le nombre des naissances qui n'augmente pas dans la même proportion que la population; et l'on aurait à cet égard des remarques bien importantes à faire si les feseurs de statistiques entendaient mieux l'économie politique, c'est-à-dire, la nature des choses et la liaison des causes avec leurs effets. Ils entasseraient alors moins de chiffres inutiles et nous fourniraient des données capables de conduire à des résultats précieux.

buent dans la société, n'est complète que pour les personnes qui possèdent la théorie des échanges et des débouchés; et cette théorie, qui n'est bien connue que depuis peu d'années, a répandu un nouveau jour sur les monnaies, cet agent si important de la circulation et des échanges.

Dans une société nombreuse et avancée, la presque totalité des consommations ne s'opère qu'à la suite d'un échange; car chacun ne s'occupant que d'un seul produit, ou même d'une portion de la production d'un seul produit, ne jouit que par le moyen de l'échange, de l'immense variété de choses dont il fait usage. Mais l'échange en nature est presque toujours impossible; il faut vendre ce qu'on produit pour acheter ce qu'on veut consommer. La vente est la moitié d'un échange dont l'achat est le complément; et, l'échange accompli, il se trouve qu'on a troqué ce qu'on a vendu contre ce qu'on a acheté. L'intermédiaire que cette double opération exige, est la monnaie.

Il en résulte que la valeur propre de la monnaie est pour nous de peu de considération auprès de la valeur des autres produits; nous la donnons pour la même valeur qu'on nous la donne, il nous est indifférent de recevoir de l'or au lieu d'argent, ou de l'argent au lieu d'or, quoiqu'un de ces métaux soit plus précieux que l'autre, assurés que nous sommes que, si l'on donne moins d'or pour obtenir nos produits, nous en donnerons moins à notre tour dans nos achats. Mais la valeur relative des produits entre eux est la circonstance essentielle, celle qui influe sur notre sort: je suis d'autant plus riche que les fruits de ma production ont plus de valeur, et que les objets que je veux consommer en ont moins. Cette théorie cadre parfaitement avec celle des services productifs et des progrès de l'industrie. Que l'on soit un industrieux, un capitaliste ou un propriétaire foncier, on est marchand de services productifs; c'est par une espèce d'échange que l'on acquiert les produits qui résultent de ces services productifs: or, quand pour la même quantité de services on obtient une plus grande quantité de produits, on donne *moins* de la marchandise que l'on vend, et l'on reçoit *plus* de celle que l'on achette.

La théorie des débouchés se lie de même à celle-là. Puisqu'en réalité on n'achette pas les produits avec de l'argent, mais avec d'autres produits, nous devons vendre ce que nous produisons avec d'autant plus d'aisance, que les autres hommes produisent davantage. Chaque producteur est intéressé à se voir entouré d'une multitude d'autres producteurs: c'est ce qui fait que l'on vend en France vingt fois plus de produits

que dans les siècles passés, où la production était moins abondante [1].

Ce qui est vrai d'un individu par rapport à un autre, est également vrai d'une nation à l'égard des nations étrangères; chacune est intéressée à la prospérité de toutes les autres; car on ne saurait vendre qu'à celles qui sont en état d'acheter; et une nation, quelle qu'elle soit, ne peut acheter qu'avec ce qu'elle produit. C'est cette conception plus juste de la nature des choses, qui dirige maintenant les conseils éclairés de quelques nations, et qui, par degrés, doit changer la politique du monde; car, à mesure que les hommes deviennent plus éclairés, ils cèdent aux suggestions de leur intérêt bien entendu, sur lequel il est permis de compter beaucoup plus que sur les rêves de la philanthropie. Les gouvernemens qui marchent les premiers dans cette voie, ne sont pas médiocrement heureux de savoir chercher leurs avantages dans la prospérité d'autrui, et de recueillir de la gloire, simplement parce qu'ils ont fait un bon calcul.

L'économie politique prouve avec la dernière évidence, que la monnaie est une marchandise de même nature que toutes les autres; une marchandise qui tire sa valeur de ses usages et non des lois. En effet, dans tout échange où la monnaie entre comme l'un des termes du contrat, le vendeur ne peut-il pas refuser sa marchandise si le prix ne lui convient pas? et la valeur d'une chose, de la monnaie dans ce cas-ci, n'est-elle pas proportionnée à la quantité du produit qu'elle peut obtenir? Combien de fausses mesures et de mauvaises lois peut prévenir une seule question bien posée!

La nature et l'office des monnaies bien connus, beaucoup d'erreurs tombent d'elles-mêmes, une foule de notions fausses ou imparfaitement entrevues s'éclaircissent; on sépare dès-lors complètement les fonctions de la monnaie de celles des capitaux; on voit comment l'abondance ou la rareté du numéraire, qui influent sur sa valeur propre (celle qui se manifeste par l'échange), ne sont d'aucun effet sur ce qu'on nomme si improprement l'*intérêt de l'argent*; on demeure convaincu que l'intérêt

---

[1] Cet effet ne peut être attribué à la découverte des mines d'Amérique; car si maintenant l'argent était quinze fois plus rare qu'il n'est, il vaudrait quinze fois davantage, et cette quantité servirait également bien à la masse actuelle des échanges, qui ne s'opèrent pas avec moins de facilité dans les pays où l'on se sert de monnaie d'or, quoique ce dernier métal soit quinze fois plus rare que l'argent.

est le loyer d'un capital, et que les valeurs capitales consistent en des valeurs tout autres que les valeurs monétaires, et sont bien plus considérables [1].

Les mêmes principes font comprendre l'espèce d'influence qu'exerce sur la valeur des monnaies la matière dont elles sont faites. Les richesses et les besoins de la société portent à un certain taux la valeur du produit appelé *une once d'argent*, valeur déterminée par la quantité de tout autre produit que l'on consent à donner pour obtenir celui-là. Le possesseur de cette once d'argent, quelque nom qu'on ait jugé à propos de lui donner en la frappant en monnaie, ne peut sans perte la donner au-dessous de ce taux [2]. Mais, quand la matière dont la monnaie est faite est de nulle valeur intrinsèque, comme le papier, la monnaie ne peut plus tirer sa valeur que de ses usages comme instrument des échanges. Dans l'état donné de la société, le nombre des ventes et des achats qui s'y opèrent, réclame une certaine somme de monnaie, ou de tout autre intermédiaire des échanges. Si l'on multiplie le nombre des unités dont il se compose, on diminue en proportion la valeur de ces unités; et si le public ne trouve aucun intermédiaire des échanges à lui substituer, le besoin qu'il en a peut en maintenir la valeur, malgré le discrédit. On les prend sur un certain pied, seulement à cause de la persuasion où l'on est, que l'on peut les replacer sur le même pied, et sans égard au remboursement.

La valeur des billets de banque ou de confiance, remboursables à bureau ouvert, a tout un autre fondement: elle est égale à celle de la monnaie qu'elle donne le droit de toucher. Des billets remboursables ne

[1] Si l'abondance de l'argent-métal influait sur le taux de l'intérêt, il serait plus bas au Pérou que partout ailleurs, car nulle part l'argent n'est si abondant et sa valeur relative moindre. Le taux de l'intérêt s'y trouve au contraire fort élevé. On comprend qu'il n'est point ici question des phénomènes qui dépendent de l'usage des billets de banque et des papiers-monnaies.

[2] A un taux déterminé, la société ne peut obtenir qu'une certaine quantité d'onces d'argent; celle dont ce taux permet de payer les frais de production de ce produit. Pour que la société obtienne une plus grande quantité d'argent, il faut que l'état de ses productions et de ses besoins la mette dans le cas de payer l'argent à un taux plus élevé (c'est-à-dire de donner une plus grande quantité de tout autre produit pour l'avoir); alors son prix permet d'exploiter des mines plus dispendieuses. Si de meilleurs procédés d'extraction permettent d'obtenir le métal d'argent à moins de frais, son prix baisse et ses usages s'étendent.

sont pas une monnaie de papier; ils sont un signe représentatif de la monnaie, ainsi que les autres engagemens du commerce. Ils tirent toute leur valeur de leur crédit; c'est-à-dire de la persuasion où l'on est qu'ils seront remboursés.

Les signes représentatifs de la monnaie suppléent complètement la monnaie jusqu'à concurrence de leur montant. L'économie politique fait voir les résultats quelquefois heureux et quelquefois funestes de ces supplémens. Ils remplacent avec économie un intermédiaire prodigieusement utile, mais qui n'est pas un des principes vitaux de la société, et dont la somme est nécessairement bornée par les besoins de la circulation. Ils ne peuvent jamais sans danger excéder cette somme.

Le rapport de valeur des métaux entre eux, et des monnaies principales avec leurs coupures, donne lieu à des faits qui ne sont que la conséquence de ces principes, et que l'expérience confirme toujours.

Poursuivant la marche des richesses jusqu'au terme de leur existence, l'économie politique dévoile les phénomènes qui accompagnent leur consommation. De même que l'analyse a fait connaître leur nature et leur formation, elle nous a appris que la consommation n'est pas une destruction de matière qui excèderait le pouvoir de l'homme; la consommation n'est autre chose que la destruction de cette utilité qui avait fait d'une chose un produit en lui donnant de la valeur.

Quand cette destruction de valeur s'opère de telle sorte que la valeur, détruite dans un produit, passe dans un autre, c'est une consommation reproductive. C'est par elle que servent et se perpétuent les valeurs capitales. Lors même que cette consommation ne fait que rétablir le capital, sans l'accroître, elle suffit pour donner un profit aux propriétaires fonciers, aux capitalistes et aux industrieux; car la reproduction qui s'ensuit, ne peut s'opérer sans acheter leurs services productifs [1], et l'achat que l'on fait de leurs services compose leurs revenus.

---

[1] C'est à l'achat des services productifs que le capital est employé; c'est là l'objet de l'avance qu'on lui demande. Les développemens nécessaires pour faire bien comprendre l'effet de la consommation reproductive ne peuvent entrer ici; mais on les trouve dans mon *Traité d'Économie politique*, liv. III, chap. 3; dans mon *Catéchisme d'Économie politique*, 4e édition, pages 197 et 212; et enfin, avec de plus grands développemens, dans cet ouvrage-ci, VIIe partie.

Quand cette destruction n'a pour objet que la satisfaction de nos besoins ou de nos goûts, c'est une consommation pure et simple, une consommation stérile.

Le terme de toute richesse sociale, le but de sa production, est la consommation. C'est par elle que subsistent les sociétés. L'effet de l'épargne et de l'accumulation n'est pas de restreindre cette consommation, mais de l'augmenter. Les valeurs épargnées ne sont pas des valeurs soustraites à toute consommation ; mais des valeurs soustraites à la consommation stérile pour être livrées à la consommation reproductive. Loin donc que l'épargne nuise à la consommation, elle la double, elle la centuple. A chaque opération productive, le capital est consommé par les producteurs ; et, rétabli par eux, il est consommé de nouveau dans l'opération suivante. Une valeur qui n'a pas été capitalisée n'est consommée qu'une seule fois.

On doit en conclure que, si la consommation en général provoque la reproduction, la consommation stérile dans un cas particulier, ne la provoque pas plus que n'aurait fait la consommation reproductive ; et que celle-ci la provoque, en thèse générale, infiniment plus que la première, puisqu'elle la perpétue aussi long-temps que le même capital n'est pas dissipé par l'impéritie ou par l'amour désordonné des jouissances. C'est sans doute l'envie de consommer qui détermine les hommes à rechercher les produits, et qui est par conséquent le premier mobile de la production ; or l'envie de consommer est inspirée aussi bien par le désir d'accroître sa fortune, c'est-à-dire de consommer reproductivement, que par l'amour des satisfactions présentes.

Ce désir qu'éprouvent les hommes d'accroître leur bien-être futur, sur lequel se fonde la prospérité progressive des nations, est bien nécessaire pour balancer les sollicitations du présent ; d'autant plus que la consommation stérile ne présente aucune difficulté. Il ne faut aucun talent pour dépenser de l'argent ; et il en faut beaucoup pour le dépenser d'une manière qui en fasse renaître la valeur, sans compter que l'exercice même de ce talent, est un travail. L'impulsion de chaque moment nous excite à la consommation improductive, et les êtres les plus faibles, les femmes, les enfans, s'y laissent aisément entraîner. Mais elle n'offre à la société ou aux familles d'autres dédommagemens que la satisfaction actuelle qu'elle procure, et dont l'économie politique est loin pourtant de contester l'importance, puisque c'est elle qui entretient la société et contribue à son bonheur.

Cette seule analyse fait tomber complètement la question de l'utilité du luxe.

Dans le cours ordinaire des choses, tout produit se consomme ; car il n'est un produit qu'autant que sa valeur égale ses frais de production ; sa valeur ne provient que de la demande qu'on en fait, de la demande réelle accompagnée de l'achat ; et l'achat serait une perte s'il n'était suivi de la consommation. Ce n'est donc que par accident, par de faux calculs, par des exceptions en un mot, que la production peut être en excès sur la consommation.

Nous nous sommes représenté la production comme un grand échange dans lequel nous donnons nos services productifs, ou, si l'on veut, nos frais de production, pour recevoir des produits qui deviennent par là notre bien ; nous pouvons nous représenter à son tour la consommation comme un autre échange dans lequel nous donnons nos produits, notre bien, pour recevoir en retour soit d'autres produits accrus par des profits, soit des satisfactions d'où résultent le maintien de la vie et la plupart des jouissances dont elle est accompagnée.

Dans le premier cas, qui est celui de la consommation reproductive, l'échange est d'autant plus avantageux que le produit qu'on obtient vaut plus que ceux qu'on sacrifie ; mais pour que la reproduction soit complète, il suffit que le produit obtenu soit égal en valeur au produit consommé ; dès-lors le capital est remboursé et tous les services productifs sont acquittés.

Dans la consommation stérile, qui est un échange des produits déjà acquis contre des jouissances, l'échange est d'autant plus avantageux que les jouissances obtenues sont plus grandes en proportion des produits sacrifiés. C'est d'après cette règle que les consommations de ce genre, doivent être considérées comme bien ou mal entendues. L'économie politique les distingue en consommations privées qui ont pour objet de satisfaire aux besoins des individus et des familles, et en consommations publiques qui satisfont aux besoins de la société.

Les préceptes de l'économie privée s'appliquent aux premières ; ceux de l'économie publique aux secondes. Dans les unes de même que dans les autres, comme l'achat des objets consommés précède ordinairement la consommation qu'on en fait, ce dernier mot est souvent confondu avec celui de dépense.

Les dépenses publiques et les dépenses privées sont exactement de même nature, car la nature des richesses est la même pour les nations

et pour les particuliers. Les lois qui président à leur formation et à leur consommation ne diffèrent pas suivant l'usage qu'on en fait, de même que les principes de l'hydrostatique ne changent pas, soit qu'on les applique à des travaux publics ou bien à des constructions particulières. Mais nous ne pouvons pas fonder l'appréciation des dépenses, sur des bases aussi sûres que celles qui nous déterminent dans l'appréciation des consommations reproductives. Dans ces dernières, nous avons à comparer des quantités de même nature, c'est-à-dire le prix courant des services productifs avec le prix courant des produits qui en résultent ; mais, dans la consommation stérile, nous ne pouvons comparer une dépense qu'avec une satisfaction. Il y a nécessairement quelque chose de vague et d'arbitraire dans une semblable appréciation. La nature des choses qui rend notre marche si sûre dans toutes les autres parties de l'économie politique, nous abandonne ici aux seuls conseils de l'expérience ; mais ce n'est point un motif suffisant pour que nous renoncions à étudier cette partie de l'économie des sociétés : toutes les parties des sciences ne sont pas susceptibles du même degré de précision ; il est utile à l'avancement de nos connaissances, de savoir distinguer ce qui est susceptible ou non de démonstrations rigoureuses, et c'est une partie essentielle de la science d'en connaître les limites.

Ainsi, malgré la difficulté que présente une exacte comparaison entre le montant des dépenses et les satisfactions qui en résultent, soit pour les particuliers, soit pour le public, on ne saurait nier qu'elles s'éloignent ou s'approchent plus ou moins de leur but. Les phénomènes qui accompagnent la consommation n'arrivent pas par hasard, non plus que ceux de la production. Il y a encore ici des lois qui veulent que les mêmes causes, dans des circonstances pareilles, soient suivies des mêmes effets. On en peut déduire quelques règles pour provoquer des résultats favorables à notre bonheur comme particuliers ou comme citoyens, plutôt que des résultats nuls ou fâcheux.

Par exemple, le choix que peuvent faire les consommateurs de tels produits préférablement à tels autres, avec une dépense égale, donne toutes sortes d'avantages aux consommateurs éclairés sur ceux qui n'ont que des goûts grossiers ou dépravés. Un peuple est servi comme il veut être servi ; mais il ne distingue ce qui lui convient le mieux, depuis le service qu'il retire des plus simples ustensiles de ménage, jusqu'à ceux que lui rendent les fonctionnaires les plus éminens, que lorsqu'il sait apprécier ce qui est bon et rebuter ce qui ne l'est pas. C'est pour cette

raison que, toutes choses d'ailleurs égales, les consommations sont d'autant mieux entendues qu'une nation est plus éclairée.

Les dépenses qui satisfont à des besoins réels sont mieux entendues que celles qui n'ont pour objet que de satisfaire à des besoins factices, et procurent des jouissances plus grandes en comparaison des sacrifices qu'elles réclament. On en peut dire autant des produits dont la consommation est lente, comparés à ceux dont la consommation est rapide [1]. En soumettant à ces règles et à quelques autres du même genre, tous les articles des dépenses privées et publiques, on se forme des idées un peu plus justes relativement aux avantages qu'on retire des consommations, comparés avec ce qu'elles coûtent; et des idées justes sont un premier pas vers des réformes salutaires.

Et quand on songe que les consommations publiques et privées sont ce qui fait exister les familles, le gouvernement et tout l'état; quand on songe que leur indépendance, leur prospérité, leur puissance, dépendent de l'étendue des ressources dont ils disposent, et qu'aucune richesse n'entre dans le monde autrement que par les moyens dont l'esquisse précède, n'est-on pas fondé à répéter, après Fénelon, la vérité qui sert d'épigraphe à cet ouvrage : « Après tout, la solidité de l'esprit consiste à » vouloir s'instruire exactement de la manière dont se font les choses qui » sont le fondement de la vie humaine. Toutes les plus grandes affaires » roulent là-dessus. »

TABLEAU GÉNÉRAL

DE L'ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS.

DEUXIÈME SECTION.

ORGANES ACCIDENTELS.

Nous venons de jeter un rapide coup d'œil sur les organes essentiels des sociétés, ceux sans lesquels nulle grande société humaine n'est pos-

---

[1] C'est tout le contraire dans la consommation reproductive. Ici la consommation des matériaux et des services ne procurant pas une jouissance, mais la réintégration d'un capital, plus prompte est la consommation, et plus tôt les travaux s'achèvent et les capitaux sont remboursés.



ible ; les organes accidentels sont ceux qui, quoique très-importans pour es sociétés, peuvent *être* ou *n'être pas*, sans que l'existence du corps ocial en dépende rigoureusement.

Sous ce rapport, il est permis d'élever la question de savoir si une société eut exister sans aucun gouvernement. Je ne me jetterai pas à cet égard lans une discussion spéculative ; je remarquerai seulement qu'il y a quelues exemples de sociétés, comme celle de certains peuples en Arabie ou n Tartarie, dont il serait difficile de caractériser le gouvernement ; mais es peuples n'appartiennent pas à un état très-avancé de la civilisation, ui est celui que nous étudions. Ce qui m'a plutôt déterminé à regarder le ouvernement comme une des circonstances accidentelles où se trouvent es sociétés, c'est qu'on y rencontre des exemples de toutes les sortes de ouvernemens. Montesquieu, avec les publicistes de l'ancienne école, en dmet trois : le monarchique, l'aristocratique et le démocratique. D'autres lus récens [1], ayant vu des peuples prospérer, et d'autres décliner indifféemment avec des gouvernemens monarchiques, aristocratiques, ou opulaires, n'admettent que deux formes : celle dont le plus grand bien lu plus grand nombre détermine les opérations ; et celle où l'on met au remier rang, le plus grand bien des privilégiés. C'est à la politique ratioelle, et surtout à la politique expérimentale, à déterminer la forme la plus avorable au but qu'on se propose. L'économie politique ne considère pas es motifs qui dirigent les gouvernemens, mais leurs actes ; et pour elle, out commandement en vertu duquel on est tenu d'obéir, soit qu'il parte lu législateur ou de l'autorité exécutive, est également un acte du gouernement.

En voyant tous nos états civilisés, on peut se demander si la portion de iberté que l'on sacrifie pour vivre en société, si la peine qu'on est obligé le s'y donner quand il s'agit de pourvoir aux besoins de soi-même et de sa amille, aussi bien que pour fournir son contingent aux dépenses sociales, e fait pas acheter trop chèrement les avantages de la civilisation. Le auvage de l'Amérique du nord regarde nos villes comme de vastes alères, où chaque forçat est contraint à un travail opiniâtre, qui (du noins pour le plus grand nombre d'entre eux) ne leur procure qu'une hétive subsistance. Faut-il être surpris qu'il se sauve dans les forêts, du noment que l'occasion s'en présente ? On n'a point d'exemple qu'un

---

[1] De Tracy, Jérémie Bentham.



sauvage de l'Amérique du nord, soit venu volontairement s'établir dans une ville des États-Unis ; on a de nombreux exemples, au contraire, d'hommes élevés dans la civilisation, qui ont embrassé la vie des forêts ; et si nos villes avaient pour voisines des peuplades de sauvages, peut-être devrions-nous craindre que de pareils exemples ne fussent bien plus communs. Il faut bien que la vie de ces peuplades ait quelques avantages ; autrement pareille chose ne se verrait jamais.

D'un autre côté, il nous est permis de croire que les citadins qui se sont faits sauvages, n'étaient pas les meilleurs sujets de la société ; ils avaient peut-être une horreur de toute discipline, ou tout au moins une paresse native que repousse la civilisation. On peut dire que la sécurité, la paix, la vie, sinon abondante, du moins tolérable, que la civilisation procure à tous les hommes qui veulent se bien conduire, sont des avantages qui méritent d'être appréciés. Néanmoins des désertions comme celles que je viens de rapporter, peuvent faire supposer que les avantages de la civilisation, qu'on ne peut obtenir qu'avec un gouvernement, ne sont pas tellement précieux, que l'on ne puisse les payer trop cher. Et quand j'ai touché en passant la question de droit, nous avons vu qu'un avantage est toujours trop cher, toutes les fois qu'on peut l'obtenir à meilleur marché [1].

Ceci nous indique des points de contact entre l'économie politique et la politique pure. Tout le monde conviendra que les sacrifices que nous impose l'état des sociétés, sont d'autant moindres que le gouvernement est meilleur. S'il est violent, capricieux, il peut être insupportable sans être excessivement dispendieux ; cependant, même alors, ses excès ne portent que sur un nombre restreint de gens plus en butte que d'autres à ses passions. Ce sont les obligations qui ont leurs sources dans les besoins du gouvernement, d'où naissent les vexations les plus constantes ; celles qui blessent le grand nombre ; celles que l'on supporte le plus impatiemment.

Ces vexations sont causées soit par la prodigalité des gouvernans, soit par les mauvais systèmes qui les dirigent. Les uns et les autres de ces motifs rentrent dans le domaine de l'économie politique. Elle nous montre, par exemple, quels sont les effets nécessaires de la prodigalité [2].

---

[1] Voyez plus haut, page 256 de ce volume.

[2] Le duc de Saint-Simon, quoique courtisan et grand seigneur, ne se méprend pas sur les causes du délabrement de la France vers la fin du règne de Louis XIV. « Il n'y a point de trésor, dit-il dans ses Mémoires (année 1715),

Quant aux mauvais systèmes, l'économie politique en présentant la nature de chaque chose, et en posant nettement les questions, en préserve les gouvernemens. C'est ainsi qu'elle montre ce qu'un gouvernement coûte à ses peuples, en chargeant de droits, en frappant de prohibitions les produits d'une industrie étrangère. Elle nous apprend que le commerce n'est qu'une autre manière de produire, qui substitue la production de l'objet qu'on envoie, à la production de l'objet qu'on reçoit. — Mais, disent les vieux préjugés, en achetant au dehors, ce ne sont pas des produits que l'on donne, c'est son argent. — Puérile terreur! La nature des choses commerciales nous fait voir que les métaux ne sont qu'une marchandise qui, de même que toute autre, cherche le marché où elle se place le plus avantageusement : or, les métaux précieux que nous possédons ne se placent pas avantageusement dans l'étranger lorsque nos besoins, lorsque notre circulation en réclament ; car alors ils valent plus chez nous qu'au dehors, et les spéculations du commerce nous en apportent au lieu d'en exporter. Ce n'est pas un solde à payer ou à recevoir qui fait voyager les métaux précieux, c'est uniquement le rapport de leur valeur dans les deux pays, c'est-à-dire de la quantité de marchandise qu'ils peuvent acheter. Quand, au lieu de marchandise, les commerçans envoient de l'argent, c'est parce que l'argent leur procure de plus gros retours que toute autre marchandise ; or, ce qui leur est plus avantageux, est aussi ce qui est plus avantageux à leur pays [1].

Le fait est que l'on ne paie jamais les produits étrangers qu'avec ses propres produits, même lorsqu'on les paie en argent. Un pays contient des mines ou bien n'en contient pas ; dans le premier cas, en payant l'étranger avec de l'argent, il paie avec un produit de son sol et de son

---

» qui suffise à un gouvernement déréglé. Le salut d'un état n'est attaché qu'à » la sagesse de le conduire ; et pareillement sa prospérité, son bonheur, la » durée de sa gloire et de sa prépondérance sur les autres. »

[1] Cette dernière maxime n'est constamment vraie que pour ce qui a rapport au commerce extérieur. Dans le commerce intérieur, les bénéfices d'une classe peuvent avoir lieu aux dépens d'une autre classe, et le pays n'en être pas plus riche. C'est le cas de tous les priviléges. Quand on établit une maîtrise, la corporation peut maintenir ses produits plus chers, en les préservant de la concurrence générale ; mais c'est alors le consommateur qui paie ce gain abusif ; abusif en ce que le consommateur a droit d'acheter les objets de ses besoins à quiconque les lui fournit au meilleur marché.

industrie; s'il n'en contient pas, il ne peut donner de l'argent, qu'après l'avoir acquis avec ses produits indigènes. Ces derniers peuvent seuls subvenir d'une manière suivie aux exportations, parce que, renaissant sans cesse, ils peuvent seuls être constamment exportés sans devenir plus rares, et sans s'élever à un prix qui en ferait cesser l'exportation. Le système de la balance du commerce est une vieillerie qui n'a pu réussir que dans un temps où l'on ignorait quelle était la nature des richesses et les procédés qui les font naître. Il accuse par conséquent l'ignorance de ceux qui le soutiennent encore; il n'y a rien à leur répondre, si ce n'est: étudiez l'économie politique.

Si les nations ne peuvent, d'une manière suivie, acquitter leurs importations qu'avec l'exportation de leurs produits indigènes; si leurs bénéfices ne se composent que de l'excédant de la valeur des retours qu'elles reçoivent, sur la valeur des envois qu'elles font; si, dans tous pays, nul commerce ne se continue qu'autant qu'il donne des bénéfices, on peut conclure avec certitude que les valeurs importées annuellement sont, en tout pays, supérieures aux valeurs exportées, et d'autant plus que le pays fait un commerce plus avantageux. Tous les états officiels qui montrent des exportations supérieures aux importations, sont menteurs et accusent des déclarations fausses [1].

On démontre, d'après les mêmes principes, l'inutilité ou plutôt les fâcheux effets des lois qui prohibent l'exportation des matières premières et favorisent celle des produits manufacturés. Les promoteurs de ces lois ignorent qu'une matière première qui s'exporte, nous procure, à égalité de valeur, autant de profits que le produit le plus élaboré. De quoi se compose en effet la valeur d'un produit quel qu'il soit? de ses frais de production. Or les frais de production d'une matière première, comme d'un produit achevé, sont composés d'un profit foncier payé à l'un des propriétaires du sol, d'un intérêt gagné par un capitaliste quelconque, et du salaire reçu par les industrieux de tous grades dont les travaux ont concouru à leur production, à commencer par l'entrepreneur qui en a conçu l'idée, jusqu'au dernier manouvrier dont il s'est fait aider. Lors donc que nous vendons à l'étranger une matière première de cent francs, et un produit élaboré de la même somme, nous leur vendons pour une

---

[1] Ceux qu'on a des raisons de croire plus véridiques, montrent toujours des importations supérieures aux exportations.

valeur pareille de services productifs rendus par nos terres, nos capitaux et notre industrie.

On voit qu'un gouvernement peut coûter trop cher à proportion des services qu'il rend à une nation, soit par des dépenses trop fortes, soit par son incapacité et ses fausses mesures. Ce qui a servi de fondement à une proposition qui n'est peut-être pas paradoxale, lorsqu'on a dit qu'un gouvernement est d'autant plus mauvais qu'il coûte plus cher. En effet, pour lever de gros impôts, il faut avoir des agens nombreux qui, ne produisant pas, ne peuvent servir qu'à gêner les mouvemens des hommes qui produisent. Vingt mille douaniers qui veillent à ce que telle ou telle marchandise ne passe pas d'un lieu dans un autre[1], et vingt mille commis des contributions indirectes, sans lesquels il n'est permis ni de faire la vendange, ni de distiller de l'eau-de-vie, ni de brasser de la bière, entravent les opérations productives et paralysent l'activité bienfesante des producteurs. Le dernier quart du XVIII[e] siècle a enfanté une grande république, qui est une réponse vivante, toujours prête à confondre les détracteurs de l'économie. Dans quel pays est-on mieux gouverné, c'est-à-dire peu gouverné et à meilleur marché, qu'aux États-Unis?

Un des systèmes qui coûtent le plus aux nations est celui que leur gouvernement suit à l'égard de ses colonies. Les nôtres nous coûtent chaque année une cinquantaine de millions gratuitement, et sans nous valoir le moindre équivalent[2].

Les puissances maritimes commencent à comprendre qu'il est de leur intérêt de trafiquer avec tous les points du globe indistinctement; elles finiront par protéger l'indépendance des pays d'outre-mer, pour que nulle

---

[1] On a reconnu l'avantage qu'il y avait pour deux provinces (telles que la Bretagne et la Normandie) à renverser les barrières, les frontières artificielles qui les séparaient. Un progrès reste à faire; c'est de renverser les barrières qui séparent les états, en prenant les précautions et en admettant les lenteurs nécessaires pour ne point léser les intérêts particuliers. Alors tous les états y gagneront, de même que nos provinces ont gagné à communiquer librement l'une avec l'autre.

[2] Quoique ce soit déjà une assez grande sottise que de considérer comme une province de France des pays dont les intérêts sont opposés aux nôtres, et qui ne reconnaissent pas nos lois, c'en est une plus grande encore que de soutenir à si grands frais un régime caduc que rien ne peut sauver, et qui ne se prolonge qu'à force d'iniquités.

d'entre elles ne puisse en écarter les autres ; et nous les verrons, après s'être battues au XVIIIe siècle pour asservir les colonies, se battre au XIXe siècle pour affermir leur liberté.

Les populations sont devenues trop nombreuses, les richesses des particuliers trop considérables, la société trop importante, en un mot, pour que de si graves intérêts puissent désormais demeurer le jouet des vues personnelles, et quelquefois de l'ignorance des gouvernemens. Comme, d'un autre côté, des sociétés nombreuses et où chacun est obligé de s'occuper avant tout de ses propres affaires, c'est-à-dire de son existence, rendent les républiques démocratiques de plus en plus impossibles, les peuples devront être gouvernés par des procureurs fondés ; mais ces procureurs fondés, chargés des intérêts généraux, sentiront le danger de lutter contre la nature des choses, au moral comme au physique, et pour ne pas risquer d'y briser leurs efforts et d'y perdre leur crédit, ils voudront connaître cette nature des choses : ils voudront devenir les plus instruits de chaque nation.

Les mœurs et les coutumes des nations, leurs lois, leur religion influent au plus haut degré sur le sort des peuples ; cependant elles ne sont pas une des conditions essentielles de leur existence ; les belliqueux et sévères Romains des premiers siècles de la république, ne ressemblent guère aux Romains serviles et dépravés des empereurs. Les lois modifient les mœurs, les mœurs agissent sur les lois, et ce serait un ouvrage important que celui qui montrerait la marche que suivent ces influences réciproques, et quelles conséquences on en pourrait tirer en faveur de l'humanité.

Je me contenterai de remarquer que la mauvaise foi, le vice, le crime, ne sauraient infecter la majeure partie des hommes en société, sans entraîner la ruine entière du corps social. Le corps social ne peut se maintenir sans un échange de bons offices qui exigent une certaine sécurité, une certaine confiance mutuelle, qui en forment le lien. Le vice n'est pas productif. Au milieu de cette activité générale nécessaire à la vie des sociétés, le paresseux, le traître, l'homme sans bonne foi, celui dont le penchant l'entraîne au crime, sont repoussés de tout le monde, parce qu'ils sont dangereux ou inutiles pour tout le monde ; et quand ils ne sont pas atteints par les lois, ils le sont par le redoutable pouvoir de l'opinion : ils demeurent alors sans ressources. Toutes les portes leur sont fermées. Le mouvement social, de même que la fermentation qui s'opère dans nos

cuves, rejette l'écume de la société [1]; et la crainte de cette excommunication civile, est peut-être le frein qui retient avec le plus d'efficacité les hommes dans les sentiers de la vertu.

Plusieurs des jouissances les plus précieuses de la vie, ont leur source dans des biens naturels qui ne sont pas de création humaine, tels que l'existence elle-même, la santé, la gaîté, l'attachement de nos proches et de nos amis, l'estime de nos concitoyens, etc. Quelques philosophes ascétiques en ont tiré un sujet de blâme pour les vérités dépendantes de l'économie politique, qu'ils ont représentée comme nous attachant trop exclusivement aux intérêts matériels de l'humanité. Mais leurs vues ne sont-elles pas elles-mêmes trop exclusives et trop bornées? D'abord, les richesses sociales, qui sont proprement l'objet des considérations de l'économie politique, n'excluent en aucune façon la recherche des biens qui nous sont accordés par la nature. En second lieu, les richesses sociales sont loin de nous attacher à des intérêts purement personnels et matériels. En dirigeant sans cesse, au contraire, notre attention sur des biens accessibles à la société tout entière, sur les moyens de les acquérir sans préjudice pour autrui, et de les répandre sur ceux que nous chérissons, elle étend nos relations et nos affections sociales. Qui ne voit d'ailleurs la liaison de nos biens matériels avec notre perfection morale? Est-ce chez les Hurons ou chez les peuples riches que l'on trouve le plus de douceur et de délicatesse dans les rapports entre les époux, les parens et les amis? Est-ce le sauvage ou l'homme civilisé qui fait travailler sa femme comme une bête de somme, et qui tue son vieux père lorsqu'il ne peut plus se nourrir? Et, sous le rapport intellectuel, que ne devons-nous pas à l'économie des sociétés! Ce sont les progrès de la production, c'est la division du travail, qui ont perfectionné l'homme; la charrue n'a pas moins cultivé les esprits que les terres, et l'on ne peut calculer encore l'influence que la machine à vapeur est destinée à exercer sur le sort de l'humanité.

L'économie politique se mêle à tout dans la vie de l'homme en société; mais il n'en faut pas conclure que tous les faits moraux et physiques fassent partie de cette science. Il en est de la politique, de la morale expé-

---

[1] On sait quelles difficultés rencontrent les forçats qui ont achevé le temps de leur punition. Leur immoralité avérée leur ôte tout moyen d'existence; c'est une des plaies de la société, jusqu'à ce que des institutions meilleures diminuent le nombre des crimes, et ouvrent aux criminels repentans une voie de salut.

rimentales, comme des sciences naturelles, de la technologie, etc. Certes, nous avons vu quel grand parti notre industrie sait tirer des arts; le publiciste, mieux que qui que ce soit, peut dire comment ils se rattachent aux intérêts de la société; cependant l'étude des spécialités n'est indispensable que pour l'artiste. De même les spécialités de la politique et de la morale composent un ensemble de connaissances importantes; mais pour les rendre applicables à la société, il faut connaître la physiologie du corps social. La marche des réformateurs des nations, en ne parlant que de ceux dont les intentions sont pures, est incertaine et vague aussi long-temps qu'elle n'est pas fondée sur la nature des choses. Un gouvernement qui croirait sur la parole de ses devanciers, et sans l'avoir étudiée, en avoir une juste idée; un gouvernement qui ne voudrait rien améliorer, satisfait de décorer sa routine du nom de pratique; et d'un autre côté, des hommes impatiens d'améliorer, sans connaître davantage ce que la nature des choses admet ou repousse, risqueraient de faire beaucoup de mal au pays, en ne voulant que son bien. Ce n'est pas *réformer* que de *changer*, que de substituer un système à un autre, et des maux à des maux. Les défenseurs-nés de toutes les sottises, sont enchantés du mauvais succès des fausses améliorations : ils s'en prévalent pour préconiser les abus dont ils vivent, pour vanter la *sagesse de nos pères*, pour répéter que nos devanciers en savaient plus que nous; comme s'ils pouvaient savoir alors ce que l'on a découvert depuis qu'ils ne sont plus; et comme si la vraie nature de chaque chose ne devait pas être mieux connue, depuis que les hommes ont eu plus de moyens de l'étudier [1]. Ils prétendent que le monde est assez vieux pour s'être avisé de toutes les bonnes méthodes, si elles avaient été réellement bonnes; comme si l'on avait trouvé la boussole et les lunettes avant leurs inventeurs, quoique l'on eût eu des centaines de siècles pour y rêver! Tout nous prouve au contraire que tout est récent, que tout se perfectionne, et que le monde commence à peine à jouir des destinées auxquelles il peut se flatter de prétendre. On dit quelquefois que nous sommes caducs; ne pourrait-on pas dire avec plus de raison que nous ne sommes pas encore mûrs?

Si l'on se formait un type idéal de la perfection pour s'en rapprocher sans cesse, on risquerait de s'approcher d'une chimère. Les lois de la na-

---

[1] La méthode et l'analyse sont comme les télescopes et les microscopes qui nous ont découvert un si grand nombre de secrets de la nature.

ture, non plus que celles des sociétés humaines, ne sont pas dans notre pensée : elles sont dans la nature des choses qui, elle-même, a été établie par la volonté du créateur. Notre ambition doit être de l'étudier pour nous y conformer, et non de prétendre à une perfection chimérique. C'est déjà avoir fait un grand pas dans la philosophie que de savoir quel état est moins imparfait qu'un autre, et par quel moyen on peut se rapprocher de celui qu'on doit préférer.

Ce tableau général, mais trop resserré, de l'économie des nations, peut du moins laisser entrevoir l'intérêt que l'étude de cette économie présente quand on l'observe dans ses détails; il peut aussi mettre en garde contre cette multitude d'idées fausses qui circulent parmi le vulgaire, relativement aux plus hauts intérêts des sociétés. Nous avons pu nous convaincre que le corps social est un être vivant par lui-même, par sa nature, de même que le corps de l'homme individuel dans lequel nous voyons le premier des élémens dont il se compose. Il ne reçoit pas son impulsion d'une force étrangère. Son principe d'action est dans son propre sein. C'est pour ainsi dire une machine animée. La puissance du gouvernement n'est pour elle que protectrice, comme la boîte qui enveloppe un mouvement d'horlogerie. Nous avons pu mille fois sentir la fausseté de cet emblème suranné qui représente l'état comme une famille, dont le chef de l'administration est le père. Dans la famille, c'est du père que viennent tous les moyens de subsistance; c'est dans sa tête que naissent toutes les pensées utiles ; c'est lui qui procure les capitaux ; c'est lui qui travaille et dirige le travail de ses enfans, qui les élève, qui pourvoit à leur établissement.

Dans l'état, c'est tout le contraire : les conceptions qui procurent l'entretien du corps social, les capitaux, l'exécution, se trouvent chez les gouvernés. C'est là qu'est la pensée et l'action; c'est là que l'on étudie les lois de la nature et que se forment les entreprises productives d'où naissent les revenus de la société. Plus accessibles à tous les genres de vérités, ce sont les gouvernés qui analysent avec le plus de succès la constitution physique et morale de l'homme, aussi bien que l'économie sociale. Les nations sont réduites à s'estimer heureuses lorsque des rayons de lumière pénètrent jusqu'aux lieux où s'agitent leurs destinées.

La nature a créé la supériorité du père sur les enfans. C'est elle qui a voulu qu'il fût dans leur enfance le plus fort, ensuite le plus sage et le plus expérimenté. Jusqu'à ce qu'ils soient hommes, ils sont incapables de produire, et dépendent de l'auteur de leurs jours, au moins par leurs besoins.

Dans la société civile, c'est tout autre chose : non-seulement la force morale, mais la force physique est du côté de ceux qu'on a nommés, non sans quelque niaiserie, des enfans. On n'est pas mieux fondé à voir en eux des brebis, et des pasteurs dans les hommes chargés de veiller sur leurs intérêts. De telles images ne représentent point la vérité; et ces bergeries politiques ne conviennent plus à un siècle parvenu à sa maturité.

HISTOIRE ABRÉGÉE
DES PROGRÈS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

On a dit que *le temps présent est gros de l'avenir*; on aurait pu remarquer auparavant qu'il est l'*enfant du passé*. Il fallait que les sociétés humaines parcourussent des états divers, qu'elles subissent de nombreuses vicissitudes, qu'elles éprouvassent de longues souffrances et de courts momens de bonheur, pour qu'on apprît à les connaître. Ce n'est que par degrés que leurs organes se sont manifestés et qu'il a été permis à l'observateur d'en saisir le jeu et les effets.

Mais l'histoire d'une science ne ressemble point à une narration d'événemens. Elle ne peut être que l'exposé des tentatives, plus ou moins heureuses, qu'on a faites à diverses reprises et dans plusieurs endroits différens, pour recueillir et solidement établir les vérités dont elle se compose. Que pourrions-nous gagner à recueillir des opinions absurdes, des doctrines décriées et qui méritent de l'être? Il serait à la fois inutile et fastidieux de les exhumer. Aussi l'histoire d'une science devient-elle de plus en plus courte à mesure que la science se perfectionne; car, suivant une observation très-juste de d'Alembert, « plus on acquiert de lumières sur » un sujet, moins on s'occupe des opinions fausses ou douteuses qu'il a » produites. On ne cherche à savoir ce qu'ont pensé les hommes que faute » d'idées fixes et lumineuses auxquelles on puisse s'arrêter [1]. » Ainsi dans le cas où nous connaîtrions parfaitement l'économie des sociétés, il nous importerait assez peu de savoir ce que nos prédécesseurs ont rêvé sur ce

---

[1] *Elémens de Philosophie*, page 17.

sujet, et de décrire cette suite de faux pas qui ont toujours retardé la marche de l'homme dans la recherche de la vérité. Les erreurs ne sont pas ce qu'il s'agit d'apprendre, mais ce qu'il faudrait oublier.

Cependant toute espèce d'histoire est en droit de flatter la curiosité; elle apprend à connaître les procédés de l'esprit humain; une erreur dévoilée empêche qu'on n'y tombe de nouveau; sa discussion dégage et consolide les fondemens d'une vérité; et enfin, quand les principes d'une science sont encore à quelques égards débattus, son histoire admet des controverses qui répandent du jour sur les points contestés et même sur l'ensemble de la science. Celle-ci n'est parvenue que récemment à un degré de certitude propre à satisfaire les bons esprits; ce n'est que depuis le commencement de ce siècle, qu'on a pu mesurer l'espace qu'elle a parcouru; et sa marche ne saurait être indifférente au monde instruit qui entrevoit déjà la haute influence qu'elle est appelée à exercer sur le sort de l'humanité.

Les anciens paraissent avoir peu réfléchi sur l'ensemble des connaissances qui forment aujourd'hui le domaine de l'économie politique. Les deux seules nations qui nous ont transmis ce qu'ils savaient à cet égard, étaient deux peuples guerriers, obligés d'avoir sans cesse les armes à la main, d'abord pour se défendre contre les attaques de leurs voisins, puis eusuite pour envahir des états plus éloignés. Ils se composaient d'une caste de nobles qu'on appelait des citoyens, et d'une caste de travailleurs qu'on appelait des esclaves. Leurs institutions étaient plutôt militaires que civiles. Elles avaient pour objet des hiérarchies de pouvoirs, des partages de butin, des cérémonies, des évolutions, plutôt que la protection des libres mouvemens de l'homme, le développement de son intelligence et les arts de la paix. Leur subsistance, leurs accumulations étaient fondées sur la conquête et la déprédation. Les capitaux servaient au luxe plutôt qu'à la production, et le travail ne donnait de droits qu'au mépris. C'est peut-être parce que les Grecs et les Romains ont été nos premiers, et pendant long-temps nos seuls instituteurs, que l'économie politique s'est développée si tard en Europe [1]. Il est permis de croire que nous aurions été moins

[1] Leurs mauvaises doctrines sur l'objet et les ressources des sociétés se sont propagées jusqu'à nos jours, et c'est à elles peut-être qu'il faut imputer les systèmes soutenus par deux célèbres écrivains, J.-J. Rousseau et Mably, auxquels des intentions pures et de beaux talens ont fait pardonner beaucoup d'erreurs. Ils ont fait du tort à l'économie politique en la confondant avec

retardés, si deux nations vaincues par eux, les Phéniciens et les Carthaginois, avaient laissé des écrits qui eussent pu parvenir jusqu'à nous.

Tous ces peuples de l'antiquité vivaient sous l'empire de la force brutale; leurs fortunes privées étaient défendues par l'ascendant de leur nation sur les autres, c'est-à-dire par la force des armes, jamais par l'ascendant de l'intérêt réciproque. La force des armes seule devait être par conséquent le premier objet de leurs soins et de leurs respects. La rapine était l'industrie des hommes libres, comme la chasse l'est chez les sauvages; et, comme chez les sauvages encore, les occupations productives étaient chez les peuples de l'antiquité le lot des femmes et des esclaves. Il faut voir avec quel mépris tous les auteurs anciens parlent du commerce et des manufactures [1]. On sait la répugnance que les Égyptiens manifestaient pour la navigation, qui maintenant est le principal lien des nations; et Platon, voulant donner le type d'une république parfaite, en a placé le siége dans l'intérieur des terres, afin qu'on ne pût pas y faire le commerce. Aristote, en discutant la même question, quoiqu'il paraisse opposé à Platon, n'ose pas cependant prendre un parti décisif là-dessus [2].

Cette manière de voir ne doit pas nous étonner : l'économie politique avait pour les anciens un intérêt beaucoup moins pressant que pour nous. Ils ne possédaient pas les moyens de préparer à leur industrie les vastes développemens que nous avons pu lui donner, en supposant même qu'ils en eussent deviné l'importance. Leurs connaissances en géographie, en physique, étaient extrêmement bornées. Ils connaissaient imparfaitement la séparation des travaux et des professions. Chez eux, les terres, les capitaux et les travailleurs (les esclaves), étaient la propriété d'un même maître. Leur système politique n'admettait point ces immenses villes où pullulent notre population et nos arts. Leurs préjugés repoussaient l'activité laborieuse ; et les moyens de communications leur manquaient. Ils croyaient en conséquence n'avoir rien à apprendre par-delà la bonne administration de la fortune privée et publique, aussi presque tous leurs ou-

---

l'administration de l'état; c'est comme s'ils avaient confondu la science de la mécanique, avec l'art du mécanicien. Ils ne fesaient pas attention que la nature des choses est indépendante de l'usage qu'on sait en faire.

[1] M. Macculloch explique fort bien dans son édition d'Adam Smith (*Introductory discourse*, page iv), le mépris que les anciens avaient pour la production des richesses.

[2] *De Republ.*, lib. VII, cap. 6.

vrages économiques ne paraissent pas avoir passé la portée du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres ou de la *Maison rustique* [1]. Tel est, sauf la différence des fonctions et des talens de leurs auteurs, l'objet des *Économiques* de Xénophon.

Platon, voulant donner le type d'une société imaginaire, entre davantage dans chacune de ses parties constitutives. M. de Sismondi a élevé très-haut la précision avec laquelle il s'en explique; mais je suis porté à croire qu'il a prêté à ce philosophe, la netteté des idées que M. de Sismondi lui-même a puisée dans les écrits des modernes. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir dans la suite de sa *République*, combien les conceptions de Platon sont incompatibles avec la nature des choses sociales.

Aristote, esprit vaste et avide de toute espèce de connaissances, est beaucoup plus positif sur ce point. Il avait senti qu'il existe un ordre d'idées qui tient à l'existence naturelle des nations. Il distingue deux sortes de production, l'une, la *production naturelle*, où l'on ne se propose que la consommation de ce qu'on a produit, soit par le moyen des terres, de la chasse, de la pêche, soit même par le moyen des arts utiles; l'autre, la *production artificielle*, qui n'a pour objet que de vendre ce qu'on a produit.

La première de ces productions, suivant Aristote, est louable, de même que le troc en nature, parce qu'ils ont tous deux pour objet la satisfaction d'un besoin. La production artificielle ne l'est pas, en ce qu'elle a pour objet une acquisition d'argent [2]. Quant au profit que l'on peut faire sur l'argent, en le prêtant ou en spéculant, c'est le pire de tous les moyens de produire, car il ne tend qu'à amasser [3]. La médecine est un art respectable, suivant le même auteur, parce qu'il a une fin, qui est de guérir. Du reste, Aristote a tous les préjugés politiques de son époque. A ses yeux

---

[1] Charète de Paros et Apollodore de Lemnos ont écrit sur la grande et la petite culture. Stobée a donné des fragmens d'auteurs qui avaient fait des traités d'économie, comme Hiéroclès, Byson, et Callicratidès. Ce dernier était Lacédémonien; le morceau assez long qu'en cite Stobée, est peut-être le seul écrit qu'on ait recueilli des Lacédémoniens.

[2] Aristote n'avait pas remarqué que l'on n'acquiert l'argent que pour l'échanger contre des objets consommables, et que les ventes et les achats qui ont tous pour objet la consommation, et qu'il réprouve, équivalent exactement à des trocs en nature qu'il approuve.

[3] Comme s'il était possible de produire sans capitaux, et comme s'il était possible de former des capitaux sans amasser.

l'esclavage, et par conséquent la guerre qui procure des esclaves, agens indispensables de la production, et le pillage qui subvient aux dépenses de l'état, sont conformes au vœu de la nature.

Ce n'est point là de la science; ce n'est point la description de la physiologie sociale. Aussi n'en pourrions-nous rien tirer d'utile, quand même le philosophe de Stagyre, aussi bien que le disciple de Socrate, auraient, en parlant de cette science, saisi quelques vérités qu'ils étaient incapables de prouver et de lier à toutes les autres.

On ne trouve rien, absolument rien qui ait rapport à l'économie politique, dans les écrivains de l'antiquité romaine; en général toutes les vues des anciens ne remontent pas à la source des richesses, de ce qui fait vivre la société; elles ne tendent qu'à en opérer le déplacement. Aussi ne peuvent-ils fournir que quelques idées d'économie domestique et quelques inventions fiscales, où nous les avons même dépassés. Je crains que les travaux consciencieux des érudits d'Allemagne pour en extraire quelque chose d'utile, ne soient des peines absolument perdues. Il en est de cela comme des idées d'autrefois sur le système du monde. La science nouvelle s'est mise à la place de l'ancienne, et ne saurait être remplacée par une autre, parce que celle-ci est fondée sur l'observation de la nature, et que nous avons des moyens d'observation que n'avaient pas les anciens.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Lorsque les nations ne trouvent plus rien à piller, elles commencent à chercher les moyens de produire. Nous venons de voir comment les conceptions que les anciens se formaient de la société, et la tournure de leurs idées, étaient peu propres à leur donner d'utiles directions à cet égard. Quand ils eurent envahi les portions civilisées, ou à peu près civilisées du globe, ils n'étaient pas capables de les organiser d'une manière durable; et l'irruption des barbares ne serait pas venue, qu'il aurait fallu que la civilisation déclinât, ou que la société ancienne entrât dans de nouveaux erremens et suivît, comme les modernes l'ont fait, une route péniblement progressive [1].

[1] J'en demande pardon aux contrées de l'Asie, comme l'Inde et la Chine, qui pouvaient, dès l'antiquité, se vanter de quelque civilisation, et qu'ici je

L'intérêt personnel avait suffi pour inculquer le soin qu'il faut prendre de conserver et d'accroître les propriétés privées ; il en avait pris le signe toujours visible et mesurable, pour la chose même; et, au moyen âge, les métaux précieux, jouant déjà le rôle important qu'ils ont toujours joué depuis, furent regardés comme les seules richesses, parce qu'elles pouvaient toutes se résoudre en métaux précieux. Ils étaient d'autant plus précieux, que les propriétés foncières et capitales qu'on fesait valoir se trouvèrent plus exposées aux ravages des temps de barbarie et de guerres, qui suivirent, et que les métaux, en même temps qu'ils offraient un appât au pillage, étaient une espèce de biens que l'on pouvait plus facilement que d'autres, se flatter de soustraire à sa rapacité.

Mais leur quantité était bornée par la nature, et elle ne l'aurait pas été qu'ils n'étaient utiles que comme intermédiaires dans les échanges, et, du reste, nullement propres à la consommation qui fait vivre les nations. Toutefois l'attention des peuples devait se porter d'abord sur cette portion des richesses sociales, la plus sensible et la plus capable de frapper des regards inhabiles. Comme on voyait que les productions quelconques se résolvaient par des échanges en or ou en argent, avant d'être transformées en objets de consommation, on prit le moyen pour la fin ; on crut que l'agriculture, les arts et le commerce, n'étaient rien qu'autant qu'ils procuraient de l'or et de l'argent; et que nulle richesse n'était perdue aussi long-temps qu'on parvenait à conserver ces métaux, qui, bien que beaucoup plus multipliés de nos jours, forment cependant encore une si petite partie de la richesse des nations. Une loi de l'empereur Constance porte que les négocians étrangers qui mettront le pied sur le territoire de l'empire, devront faire constater la somme d'argent qu'ils apportent, et qu'ils ne pourront rien y ajouter en s'en retournant [1]. Depuis ce temps, et par-

---

ne compte pour rien. Avec leurs mœurs immobiles, elles ne paraissent pas capables de perfectionner l'art social. Elles ont été, ou achèveront d'être dominées par la race européenne. Elles l'auraient été par les anciens, s'ils avaient eu le temps de se développer. La barbarie du moyen âge a interrompu cet envahissement pendant quelques siècles. Il a repris sa marche progressive depuis environ trois cents ans; et probablement cette marche continuera dans le même sens, jusqu'à l'entière civilisation du globe.

[1] Cela nous montre qu'il y avait dans l'empire romain, au moins vers le temps de Constance, un système complet de douanes ; autrement ce décret n'aurait pu être mis à exécution.

tout où le gouvernement s'est trouvé assez puissant pour empêcher la sortie des métaux, il a eu soin de la prohiber.

Mais il ne suffit pas de défendre l'exportation de l'argent pour s'en procurer. Il fallut trouver les moyens de l'attirer. Cependant ce n'est pas sur ce point que se dirigèrent les premières études. Suivant une observation très-juste de M. Macculloch, le clergé et les universités devaient placer au premier rang des études importantes, la théologie et les langues anciennes. Sous la même influence, on devait repousser comme dangereuses, les sciences morales et politiques. Elles tendent à rectifier les idées et à donner aux citoyens et à l'état, un bien-être et une importance contraires à la puissance sacerdotale qui fonde, comme on sait, son importance et son pouvoir, sur d'autres biens que ceux de ce monde, qui les représente comme les seuls qu'on doive ambitionner, et qui s'en rend l'arbitre. De là ces disputes de l'école sur des sujets qui excèdent nos moyens de savoir, et dont l'effet fut de retarder les progrès utiles [1].

Mais la force des choses ne tarda guère à prévaloir sur de vaines discussions et des controverses sans résultats. Au milieu de la barbarie féodale, quelques petits états libres s'étaient élevés dans quelques parties de l'Europe par l'industrie et les richesses. Quelques villes d'Allemagne, de Belgique et surtout d'Italie, s'étaient acquis, par une sage administration, une sorte d'importance. Venise et Gènes étaient devenues des puissances: elles avaient arraché quelques lambeaux à la vieillesse valétudinaire de l'empire d'Orient et même à l'ambition féroce des Turcs. Le goût des lettres et des sciences se répandait rapidement, et le monde s'agrandissait. grâce à l'audace aventureuse de Colomb et de Gama. Vers le même temps se formaient de grandes monarchies rivales, celles de Charles-Quint, de François I[er] et de Henri VIII, toujours prêtes à poursuivre la liberté, à détruire les petits états, et à dévorer les richesses à mesure que l'industrie et l'esprit d'entreprise les fesaient naître. Car, suivant une observation judicieuse de M. de Sismondi, les petits états de cette époque étaient gouvernés par des hommes de talent, élevés dans la vie privée, et connaissant le prix de l'économie et du travail; tandis que les ministres d'un Charles-Quint, d'un François I[er], élevés par l'intrigue, et se soutenant par

---

[1] « Par cette apparence de savoir, dit d'Alembert, on tâche de suppléer à » la science véritable. Et c'est pour cela que l'histoire des sophismes est si » courte en mathématiques, et si longue en philosophie. » *Essai sur les élémens de philosophie.*

l'intrigue, ne savaient que dissiper les trésors accrus par l'économie. Les intérêts des petits états d'une part, les besoins désordonnés des rois d'une autre part, ne pouvaient manquer de donner quelque crédit à la science des richesses, et forcément on s'occupa de la prospérité publique.

Mais la vérité ne se montre pas sans une sorte de pudeur. L'homme qui la recherche est d'abord la dupe des apparences : les premiers astronomes ont tous jugé que la terre était immobile et que le soleil marchait. Les premiers économistes ont dû croire que là où se trouvait le plus d'argent, se trouvait aussi le plus de richesses. L'Italie, qui, au temps où l'Europe recommença à penser, était le pays le plus lettré de l'Europe, paraît avoir produit les premiers ouvrages où l'on ait réduit en système l'économie des nations; et ce système fut celui qu'on a désigné ensuite par les mots de système mercantile, système de la balance du commerce, système exclusif [1].

Ces trois mots caractérisent les mêmes principes et conduisent aux mêmes conclusions. Dans ce système, l'or, l'argent, les monnaies, sont les seules richesses réelles, parce que ce sont les seules au moyen desquelles on puisse acquérir indifféremment tout ce qu'on désire; les produits, les biens consommables ne sont des richesses que comme des moyens d'en produire et comme pouvant rapporter de l'or et de l'argent. Les premières conséquences qu'on en tire, sont que l'essentiel pour les particuliers comme pour les nations, est de se procurer beaucoup d'argent; d'où résulte un état d'hostilité ouverte ou cachée entre soi et les autres hommes [2]. Par une seconde conséquence, il faut être puissant, c'est-à-dire

---

[1] M. Macculloch, s'autorisant de quelques passages détachés d'ouvrages peu connus, croit pouvoir attribuer ce système à des écrivains de sa nation; mais ne serait-ce point un effet de la vanité que l'on reproche quelquefois aux écrivains de la Grande-Bretagne, et qui va jusqu'à refuser aux autres nations, même la priorité des erreurs? Dès le commencement du dix-septième siècle, je vois plusieurs traités écrits *ex professo* en Italie, pour établir ce système, qui d'ailleurs était une opinion commune et qu'on ne croyait pas susceptible de contestation. Elle fut alors seulement rédigée dogmatiquement.

[2] Montaigne intitule un chapitre de ses *Essais : Le profit de l'un est le dommage de l'autre*. C'est le chapitre où il dit : « Le marchand ne fait bien ses » affaires qu'à la débauche de la jeunesse ; le laboureur à la cherté des blés; » l'architecte à la ruine des maisons; les officiers de justice aux procès et aux » querelles des hommes. » Liv. I, chap. 21.

ennemi de tout le monde, soit comme individu, soit comme nation; car les métaux précieux étant donnés au monde en quantité limitée, on ne peut en obtenir qu'aux dépens les uns des autres. Par une troisième conséquence, chacun doit ajouter à sa force individuelle, la force de la société et réclamer du gouvernement qui en est le dépositaire, une action constante et des lois qui assurent aux particuliers et à l'état, des priviléges que n'ont pas les autres particuliers, les autres états.

Cette idée erronée que les richesses ne peuvent ni se produire, ni se consommer, qu'il en existe une masse invariable dans le monde, et qu'il ne s'agit que de se la disputer, fut adoptée par tous les publicistes de l'Europe, soit écrivains, soit hommes d'état. Elle dirigea la politique de tous les cabinets; elle règne encore dans l'administration publique, tant il est difficile de réformer des préjugés et des institutions invétérés, et de persuader des intérêts nés d'une législation vicieuse! Quelques personnes trop paresseuses pour étudier des principes, ou trop âgées pour les concevoir, n'osent plus défendre ouvertement des maximes décriées chez tous les hommes instruits; mais prenez la peine d'examiner leurs argumens, de vérifier leurs assertions, et vous vous apercevrez que ces assertions, ces argumens, supposent toujours la réalité d'un principe démontré faux. Quant à l'autorité, elle ne suit qu'à un long intervalle le progrès des lumières. Celles-ci naissent en général dans la classe moyenne, et ne parviennent que par degrés aux deux classes extrêmes qui, investies de la force brutale, cedent lentement à l'autorité de la raison.

C'est ainsi que chaque peuple n'a plus songé qu'à exclure par force ou par adresse, des marchés de l'intérieur, les produits de l'étranger, et à lui faire acheter les siens [1]. On a soumis à des entraves l'exportation des matières premières, afin d'attendre que la main-d'œuvre, en augmentant leur valeur, fît entrer de plus fortes sommes de l'étranger. On a donné

[1] On se rappelle que la nature des choses, mieux connue, a montré depuis que les achats que nous fesons à l'étranger, ne peuvent être acquittés que par les produits de notre sol et de notre industrie; que les métaux précieux ne voyagent pas pour payer les soldes de compte, mais seulement pour se rendre aux lieux où ils ont le plus de valeur; que les profits que nous obtenons dans notre commerce avec l'étranger, se manifestent par l'excédant de la valeur importée sur la valeur exportée; et que, sous quelques formes qu'aient lieu les importations, pourvu que la valeur y soit, nos profits sont également réels et nos capitaux aussi réellement rétablis.

aux manufactures le monopole de la consommation intérieure; on a même accordé des gratifications et des primes à l'exportation de leurs produits [1]. Ce système a, sinon enfanté, du moins nourri et exalté les jalousies nationales; il a conseillé aux différens peuples l'emploi de la ruse au défaut de la force, pour se dépouiller mutuellement; il a multiplié les obstacles qui nuisent à leurs utiles communications, et mis sur pied des armées de douaniers, payées par la production, non pour la servir, mais pour la gêner; il ne marche qu'entouré de réglemens et d'entraves; il a maintenu sous le joug les colonies des Européens pour ménager des marchés exclusifs à leurs métropoles; il a été la cause directe ou indirecte de la plupart des guerres, des dépenses et des dettes qui, depuis deux siècles, ont accablé les états les plus industrieux du globe.

Dugald Stewart, dans son *Histoire abrégée des sciences métaphysiques, morales et politiques*, prétend que nous sommes principalement redevables à l'ouvrage de Grotius: *De jure belli ac pacis* (publié en 1625) de la science moderne de l'économie politique. Loin de là, ce livre me paraît fondé tout entier sur le principe d'inimitié et de rivalité naturelle qui anime toute la vieille diplomatie. L'économie politique moderne au contraire regarde les intérêts des peuples comme identiques, et leur prépondérance militaire ou diplomatique, comme la source de toutes les guerres. Nul ouvrage, nul auteur en particulier, n'a créé la science, quoique plusieurs aient contribué à ses progrès. Ils sont les résultats d'un grand nombre d'antécédens; mais il ne convient pas de remonter trop haut pour en découvrir l'origine. Le livre du Hollandais Van-Groot, lui-même, fut un des résultats de l'affranchissement des Provinces-Unies, lequel fut de son côté un résultat du sombre fanatisme de Philippe II; tellement que nous serions redevables au tyran espagnol des progrès destinés à devenir le lien des nations et à cimenter la liberté du monde. Avouons plutôt que nos idées actuelles sont les produits d'un grand nombre d'antécédens qui chacun n'a influé sur leur naissance que pour une faible part; ces antécédens sont eux-mêmes les produits de plusieurs autres, dont chacun n'a

---

[1] On sait que la valeur tout entière d'un produit, soit brut, soit travaillé, est composée de profits qui, tous ensemble, égalent sa valeur. A égalité de valeur, il n'y a donc pas plus de profits gagnés sur les produits manufacturés que sur les produits bruts.

Quant aux primes, elles équivalent à un don gratuit fait aux étrangers aux dépens des contribuables.

exercé qu'une influence d'autant moindre, qu'elle est plus ancienne. C'est de cette manière que chaque homme est le résultat de l'union de deux personnes, qui elles-mêmes sont le fruit de quatre autres, etc.; ce qui donne à chacun de nous des milliers d'ancêtres, dont un seul a influé sur notre existence d'autant moins qu'il est plus reculé.

Une erreur très-grave, née du système exclusif, et qui s'est prolongée jusqu'à nos jours, a été de confondre la science de l'économie politique avec l'art de l'administration. C'est comme si l'on avait confondu l'art de l'agriculteur et trop souvent la routine du cultivateur, avec les lois de la physique végétale. Le chancelier Bacon, qui nous a enseigné le premier que pour connaître les procédés de la nature, il faut consulter, non les écrits d'Aristote, mais la nature elle-même, par des observations judicieuses et des expériences bien faites; Bacon ignorait complètement que la même méthode était applicable aux sciences morales et politiques, et qu'elle y obtiendrait des succès du même genre. Sans consulter la nature de l'industrie et du commerce, il a vanté les lois de Henri VII, qui fixait le prix des draps et des chapeaux, et le salaire des ouvriers. Notre Henri IV, qui voulait avant tout le bien du peuple, confirmait les édits de Charles IX sur les maîtrises, et les aggravait [1] en y assujettissant les marchands, de même que les artisans.

C'est sans doute une pauvre administration que celle qui provoque des lois et des réglemens sans connaître les principes de l'économie des nations; mais ce n'est pas elle qui les gouverne, pas plus que le mécanicien ne gouverne les lois de la mécanique. Cette erreur est déplorable; on est confus de voir J.-J. Rousseau, un défenseur des libertés publiques, conseiller à l'administration d'ôter aux particuliers les moyens d'accumuler [2]; tandis que c'est par le moyen des accumulations seulement, que l'indigent peut éviter d'être prolétaire, et devenir un membre utile et heureux de la société.

M. de Sismondi nomme l'économie politique : *la science qui se charge de veiller au bonheur de l'espèce humaine* [3]. Il a sans doute voulu dire *la*

---

[1] Par son édit de 1597.

[2] « Une des plus importantes affaires du gouvernement est de prévenir » l'extrême inégalité des fortunes, non en enlevant les trésors à leurs posses» seurs, mais en ôtant à tous les moyens d'en accumuler. » J.-J. Rousseau, article *Economie politique*.

[3] *Nouveaux Principes*, etc. Avertissement, page xxiv de la seconde édition.

science que devraient posséder ceux qui se chargent de veiller au bonheur de l'espèce humaine: sans doute les gouvernans, s'ils veulent être dignes de leurs fonctions, doivent savoir l'économie politique; mais le bonheur de l'espèce humaine serait cruellement compromis, si au lieu de reposer sur l'intelligence et le travail des administrés, il dépendait des gouvernemens.

C'est par suite des fausses notions répandues par le système réglementaire, que la plupart des écrivains allemands regardent l'économie politique comme la science de l'administration. Ils y joignent la statistique. L'administration n'est point une science; elle serait plutôt un art, si la perfection de l'administration n'était pas, à l'opposé des autres arts, d'agir le moins possible. Cependant, comme pour administrer avec succès, tous les procédés ne sont pas indifférens; que les uns valent mieux que les autres, l'administration sans doute est un art; et l'on y réussit d'autant mieux que l'on est plus avancé dans les sciences; mais ce n'est pas dans une seule science: il n'en est presque aucune qui ne puisse fournir à l'administrateur d'utiles conseils. Si les gouvernans chargés de la confection des chemins, sont étrangers à l'économie politique, ils négligent d'ouvrir les routes qui seraient les plus importantes; ils les construisent de la façon la plus dispendieuse; ils y établissent des péages qui en détruisent le bienfait. Mais les connaissances de la physique ne leur sont pas moins profitables: s'ils y demeurent étrangers, ils creusent des canaux qui restent à sec, ils construisent à grands frais des routes impraticables. Est-on fondé pour cela, à nommer la physique la science de l'administration [1]?

Bien que le système exclusif se fonde sur de mauvais principes et conduise à de dangereuses conséquences, il doit néanmoins être considéré comme un pas fait dans la carrière de la civilisation. Quoiqu'il n'eût au fond d'autre motif que de procurer de l'argent aux princes, il a favorisé

Le même auteur dit à la page 8: « La science qui enseigne au gouverne- » ment le vrai système d'administration de la richesse nationale..., etc. » La richesse nationale, la richesse de la nation, est la somme des richesses des particuliers, que le gouvernement heureusement n'administre point.

[1] La statistique paraît être moins utile à l'administration, en ce qu'elle ne fait pas connaître la nature des choses et la liaison des effets à leur causes. Cependant elle peut rendre des services pour l'assiette des impôts; et elle peut diriger les particuliers dans leurs spéculations et dans leurs calculs.

une production réelle ; il a relevé les arts utiles dans l'estime des hommes, et surtout des gouvernemens, qui ne considéraient auparavant les industrieux que comme des espèces de serfs qu'on pouvait impunément vexer. La fausse idée que les richesses, quand on ne possédait pas de mines, ne pouvaient arriver que du dehors, tout en élevant des entraves nuisibles à la transmigration des produits, a été favorable aux communications des hommes entre eux ; elle a donné le goût des voyages et inspiré le génie des découvertes. Ce n'est pas sans doute le système exclusif qui a conduit Colomb en Amérique et Vasco de Gama par-delà le cap des Tempêtes ; mais peut-être que, sans cette inquiétude vague qui entraînait les esprits vers un mieux inconnu, ces deux grands hommes n'eussent pas trouvé des princes pour seconder leurs desseins, et des compagnons pour partager leurs périls.

L'apogée de ce système fut le ministère de Colbert. Un ensemble de lois les unes protectrices, les autres restrictives, s'éleva soutenu par la puissance de Louis XIV ; Colbert rattacha ces vues à de nobles et grandes pensées, et des Italiens eux-mêmes ont salué le système exclusif du nom de Colbertisme [1], quoiqu'il eût pris naissance dans leur pays. Les succès du milieu de ce règne, les grands talens par lesquels il fut illustré, lui furent favorables. Savary, Melon, Dutot, Forbonnais, quoique pourvus les uns de beaucoup de sagacité, les autres de beaucoup de faits, ne portèrent pas plus loin leurs idées ; et, quoique le système agricole, dont je parlerai bientôt, ait rallié, dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, la plupart des publicistes amis du bien public, les administrations et ceux qui en dépendent, continuent à vanter ses doctrines.

Pour observer les premières atteintes qu'il reçut, nous sommes forcés de nous reporter en arrière et de franchir le canal de la Manche.

TROISIÈME ÉPOQUE.

La compagnie anglaise des Indes, originairement fondée en 1600, puis supprimée, puis rétablie en 1658, en acquérant quelque importance, ne tarda pas à s'apercevoir que l'objet de commerce que l'on pouvait envoyer avec le plus d'avantage en Asie, était l'argent ; nulle autre marchandise,

---

[1] Voyez *Il Colbertismo*, de Mengotti.

à valeur égale, ne produisait d'aussi gros retours. Malheureusement le préjugé de la balance du commerce était dans toute sa force; on croyait généralement que la nation perdrait la valeur des sommes qu'elle envoyait au dehors, et toute la législation était contraire à de tels envois; l'existence même de la compagnie en était compromise. Il fallut obtenir de quelques écrivains de talent qu'ils en fissent l'apologie; malheureusement le public, le gouvernement, bien plus, la compagnie elle-même, et ses avocats, partageaient le préjugé commun. On fut réduit, pour défendre une cause qui nous paraît maintenant si simple à la fois et si juste, à soutenir que l'argent exporté par la compagnie en ramenait davantage du dehors, au moyen de la vente qu'elle fesait des produits de l'Inde. Thomas Mun, l'un de ses plus habiles défenseurs, la comparait au laboureur qui jette son grain à la volée, pour en recueillir plus qu'il n'en a semé.

Quand l'opinion publique n'est pas éclairée, les intérêts généraux demeurent privés de leur appui naturel, celui du grand nombre, jusqu'à ce que des intérêts particuliers viennent à leur secours. Ceux qui trafiquaient au dehors ne pouvaient manquer de s'apercevoir que les prohibitions bornaient l'étendue de leurs affaires; l'exportation de la laine brute était défendue dans la Grande-Bretagne, sous le prétexte qu'il fallait favoriser les manufactures de l'intérieur, et les propriétaires de troupeaux ne trouvaient pas leur compte à cette défense; ces intérêts spéciaux fournirent à plusieurs écrivains anglais des occasions d'embrasser dans leurs spéculations des intérêts plus étendus, et même l'économie générale de la société. Josiah Child, William Petty, Dudley North, le célèbre Locke, Steuart, y firent successivement des découvertes; mais n'ayant encore que des idées confuses sur la nature et la source des richesses, ils étaient privés du fil qui seul pouvait les guider dans ce labyrinthe. Cependant nous approchons du milieu du dix-huitième siècle, époque où l'économie politique, vue de plus haut, devait absolument changer de face.

C'est de Quesnay, de Hume, d'Adam Smith, que datent ses véritables progrès. Quesnay, le premier, proclama l'existence d'un ordre d'idées tout nouveau. Il en forma un système complet, duquel, malgré beaucoup de fausses déductions, surgit néanmoins une fort grande découverte. Il s'aperçut que la société ne subsiste pas sur l'or et l'argent qu'elle possède; car après avoir vécu pendant toute une année, la société possède encore la même quantité de métaux précieux, et qu'elle n'a en réalité subsisté que sur les biens susceptibles de se consommer, l'office des métaux précieux étant seulement de faciliter les échanges. Il a montré par là que la

richesse réside dans la chose qui a un prix et non dans le prix qu'on en tire, qui n'en est que la suite nécessaire. C'est cette considération bien simple qui a mis ses successeurs sur la voie de rechercher en quoi consistent les choses qui sont des richesses, et par quels procédés elles se multiplient et se distribuent. On voit dès-lors quel vaste champ s'ouvrait aux recherches. Les opinions ont pu se partager ensuite sur la nature et la mesure des richesses; mais les discussions même qui en sont résultées, ont servi à éclaircir plusieurs questions importantes, et à renverser les doctrines du système exclusif.

Je n'entreprendrai pas de développer ici la doctrine de Quesnay : sur plusieurs points elle ne mérite guère d'arrêter notre attention; d'autres points ont été critiqués dans le courant de cet ouvrage; mais je dois faire remarquer ceux qui ont contribué, en méritant d'être adoptés ou combattus, au progrès de nos idées.

La valeur des choses produites est selon lui la mesure de la production; je dis *la valeur* de ces choses, puisque c'est ainsi qu'il apprécie le *produit net* (c'est-à-dire l'excédant de la valeur des récoltes sur les frais de culture). On voit qu'il n'apercevait qu'une partie de la vérité; car si la production consiste à procurer des produits qui puissent être consommés, et si leur valeur nous donne la mesure de la richesse qui est en eux, la culture de la terre n'est pas l'unique source de la richesse. D'autres actes encore que la culture, influent sur cette valeur; il n'a donc pas embrassé l'ensemble de ce grand et important phénomène de la production.

Mais si Quesnay a ouvert une carrière dont il n'a pu mesurer toute l'étendue, il y a laissé du moins des monumens qui ne sauraient être ébranlés; il a dirigé l'attention publique sur un des sujets les plus dignes de la fixer, sur celui qui influe le plus puissamment sur le bonheur de l'humanité. Il a donné à la paix entre les nations et à la bonne conduite entre particuliers, un autre fondement que la force : c'est l'intérêt bien entendu des uns et des autres [1].

---

[1] Quesnay était né à Ecquevilly, village de Normandie, d'une famille de gros cultivateurs. Il exerça d'abord la chirurgie à Mantes; puis vint à Paris, où il étendit considérablement ses idées sur l'art de guérir, et où il composa sur cet art plusieurs ouvrages estimés. Médecin de madame de Pompadour, elle obtint qu'il fut logé dans le château de Versailles, pour être plus à portée de lui donner ses soins. Elle obtint ensuite qu'il fut nommé chirurgien et médecin du roi. Il mourut en 1774, à l'âge de 80 ans. Il ne vit point

La doctrine de Quesnay produisit un très-grand mouvement dans tous les esprits éclairés de l'Europe. Les amis du bien public l'embrassèrent avec peu de modifications. Quesnay disait que la terre seule produit une valeur nouvelle, tandis que celle que donnent les manufacturiers, est détruite par les frais de main-d'œuvre. Gournay soutint que l'homme qui fabrique ajoute aux valeurs consommables. Il démontra mieux que personne les effets funestes des réglemens, des douanes, des obstacles de tous genres qu'on oppose à la production; c'est de lui qu'est le fameux aphorisme: *Laissez faire, et laissez passer* [1].

Turgot développa la théorie de la monnaie, et cette vérité, neuve alors, que la monnaie ne remplit pas son office en vertu de l'autorité du gouvernement, qu'elle n'est pas plus un signe représentatif que la marchandise qu'elle achette; il distingua fort bien la somme des monnaies de celle des capitaux, et ses principes sur ce qu'on appelle mal à propos intérêt de l'argent, sont excellens; mais sa doctrine que la terre seule introduit de nouvelles valeurs dans la société, le range parmi les sectateurs de Quesnay, et n'est propre qu'à égarer ceux qui voudraient apprendre, dans ses écrits, comment se produisent et se distribuent les richesses [2].

Le ton d'oracle que l'on a reproché aux économistes de l'école de Quesnay, est bien plus le tort, où plutôt le ridicule de ses enthousiastes sectateurs, que le sien. Ses disciples crurent posséder l'*évidence*, quand

---

par conséquent le ministère de Turgot, qui aurait répandu quelque baume sur les blessures que son âme, vraiment philanthropique, avait reçues des honteux malheurs qui signalèrent la fin du règne de Louis XV.

M. Macculloch s'est honoré par les termes équitables et vrais dont il s'est servi en parlant de Quesnay, dans le discours qu'il a prononcé à Londres, à l'ouverture de son Cours d'économie politique. « Ce que les écri» vains anglais avaient essayé vainement, dit-il (page 41), fut entrepris par » un philosophe français, remarquable tout à la fois par l'originalité, la finesse » de son esprit, et par l'intégrité et la simplicité de son caractère. Ce fut le » célèbre Quesnay à qui appartient, sans aucun doute, le mérite d'avoir » analysé les causes de la richesse dans le but de poser des principes fonda» mentaux en économie politique. Il donna par là à l'économie politique » une forme systématique; il en fit une science. »

[1] Voyez son éloge par Turgot (Œuvres complètes de ce dernier; tome III, page 321).

[2] Voyez les *Réflexions de Turgot sur la formation et la distribution des richesses*, § 7 et 8.

on doit s'estimer heureux d'avoir trouvé quelques vérités, ou détruit quelques erreurs. Les véritables reproches que l'on peut faire à cette école, c'est d'avoir confondu les principes résultant de la nature des choses, avec l'administration de l'état; tellement que Mercier de La Rivière et l'abbé Baudeau, comptant un peu trop sur le pouvoir de l'évidence qui, fût-elle reconnue, ne triomphe pas toujours, ont cru qu'elle devait nécessairement dominer les princes plus aisément que les nations; de là leur *despotisme légal*, qui n'est pas une de leurs moindres rêveries.

C'était la suite d'une erreur de la secte entière, qui confondait perpétuellement la nature des choses relatives à l'existence de la société, avec la nature des choses qui tiennent au gouvernement, c'est-à-dire, l'économie politique avec la politique; et par suite la politique spéculative avec l'art de gouverner [1], qui n'est que l'art de se servir habilement de la nature des choses politiques et économiques; tout comme l'art du machiniste consiste à se servir habilement de la nature des choses en mécanique, science qui fait partie de la physique. Sous ce rapport, les économistes de Quesnay ne s'étaient pas affranchis de la manière de voir de leurs devanciers.

C'est une obligation que nous avons à Adam Smith, que d'avoir soigneusement distingué ces différentes connaissances, de l'art de s'en servir. Il a rendu par là un très-grand service aux sciences dont nous nous occupons. En distrayant de la science tout conseil direct, il l'a rendue indépendante; il l'a mise au-dessus des imputations de parti. Du moment que la science se mêle de déterminer quel est le vœu qu'elle forme, le but auquel on doit tendre, elle manifeste un projet qui peut n'être pas celui de l'homme qui cherche à s'instruire. Dès-lors l'esprit de parti se met en garde contre ses conclusions, qui doivent être impassibles pour inspirer la confiance et ne point susciter d'opposition. Celui qui connaît comment les faits s'enchaînent, s'il dit : *Faites ainsi; ne faites pas ainsi*, parle dans le sens de sa volonté; celui qui se borne à dire : *Si vous faites ainsi, voilà quel sera le résultat de votre action,* ne déclare que la volonté de la nature des choses, et il en a toute l'autorité.

C'est peut-être à l'erreur des physiocrates (que je relève ici) que l'on

---

[1] Dupont de Nemours définit l'économie politique l'*art de gouverner*. (Voyez Œuvres de Turgot, tome III, page 310). On voit qu'il confond l'art de gouverner avec la science de la nature des choses en politique; et qu'il confond l'un et l'autre avec la science de la nature des choses économiques.

doit le nom d'économie politique qu'ils ont donné à cette science, et qu'on ne trouve dans aucun écrivain antérieur. Adam Smith, sans partager cette erreur, l'a favorisée en adoptant la dénomination d'une science que, selon moi, il eût mieux fait de nommer *économie sociale*. Il ne lui a pas moins rendu un très-grand service, en séparant totalement les principes indépendans des volontés humaines, des vues des gouvernemens. Il est en résulté qu'il n'a pas armé contre la science, les hommes de bonne foi de tous les partis. Ibrahim-Pacha peut vouloir l'étudier comme M. Huskisson. Si le premier est moins éclairé que l'autre, il n'a pas le pouvoir du moins d'ébranler des vérités bien établies; et nul ne peut s'en prendre aux volontés humaines, si les principes contrarient ses projets. Il était commode à ceux que dirigent des vues intéressées, de s'en prendre à leurs antagonistes des oppositions qu'ils éprouvaient. Maintenant ils sont réduits à être bons observateurs et à tirer des conclusions justes, s'ils veulent être écoutés.

J'en reviens à l'école de Quesnay et des physiocrates que j'ai laissés en arrière, en remarquant les progrès de la science. On peut lui reprocher encore de s'être trop souvent appuyée sur des raisonnemens métaphysiques, plutôt que sur des observations directes; reproche au surplus qui, sans avoir d'aussi graves conséquences, a pu être adressé à une autre école plus récente.

Quant à la doctrine par laquelle l'école de Quesnay prétend établir que nuls biens ne sont produits que ceux qui viennent de la terre, soit qu'elle les produise spontanément comme les métaux qu'elle recèle dans son sein, les animaux qui peuplent sa surface et les eaux dont elle est baignée; soit que ces biens soient provoqués par la culture, c'est un système qui, depuis, a trouvé son pendant dans un autre qui maintient qu'aucun de nos biens ne vient de la terre, et qu'ils sont tous le fruit du travail. Leur dissentiment n'a lieu que parce qu'on ne s'entend pas sur les biens dont il s'agit. L'un de ces systèmes les fait consister dans les matériaux où se trouve engagée leur valeur; l'autre les fait consister uniquement dans cette valeur en fesant abstraction de la matière. Mais la nature des choses n'affecte pas des formes aussi simples, et n'admet pas des décisions si absolues. On a pu en trouver ailleurs les raisons, et sentir le danger des principes absolus quand on a vu que, par des conséquences rigoureusement déduites, l'un de ces systèmes tend à faire porter sur les terres le fardeau tout entier de l'impôt, et l'autre à les en affranchir entièrement.

Je n'entrerai pas plus avant dans les doctrines des économistes du dix-

huitième siècle et dans les conséquences qu'ils en tirent : il faut les chercher dans les nombreux écrits qui ont pour objet de les exposer et de les combattre [1] ; je me contenterai de dire que, sauf celles qui ont rapport à l'impôt, elles sont presque toutes favorables au bien public, à la saine politique et à la bonne morale. Ils arrivent à des conclusions semblables à celles auxquelles les derniers progrès de la science ont conduit les publicistes, mais par des motifs différens [2].

Les hommes ne changent guère d'opinion que dans leur jeunesse. Si, passé un certain âge, on peut acquérir des idées justes sur des sujets auxquels on n'a jamais pensé, on ne rectifie point des idées fausses protégées par une longue habitude. Les écrivains qui avaient professé les doctrines de Quesnay dans leurs différentes nuances, les ont conservées et défendues jusqu'au tombeau. Nous avons vu le marquis Germain Garnier demeurer économiste du siècle dernier, après avoir traduit, analysé lui-même la réfutation irréfragable qu'Adam Smith a faite de leur système, beaucoup trop restreint, de production [3]. Mais ce qui ne demeure pas réfuté pour des cervelles endurcies, l'est pour les jeunes intelligences à qui l'avenir appartient. Je ne crois pas qu'il reste maintenant un seul partisan de la doctrine de Quesnay [4]; on n'en a conservé

---

[1] Voyez aussi dans cet ouvrage, tome I, pages 25, 41, 46, 211, 213, 301, 533 ; tome II, page 402.

[2] Ils pensaient, par exemple, qu'il convient de réduire par la concurrence, au taux le plus bas, les frais de production qui diminuent le *produit net*, suivant eux le seul produit sur lequel vit la société. Les économistes de notre temps réclament la même liberté d'industrie dans le but de diminuer les frais de production, parce que, suivant eux, les consommateurs, c'est-à-dire la société, est d'autant plus riche que les producteurs, obtenant les produits à meilleur marché, peuvent les donner à plus bas prix. Mais, par une inconséquence qui vient de ce que les partisans de Quesnay n'avaient pas bien approfondi la nature des richesses, ils veulent que les produits agricoles soient chers, pour que le produit net soit plus considérable. Voyez au tome Ier, page 213 de cet ouvrage-ci, qu'il n'y a de produit net que relativement aux intérêts des particuliers, et que la société vit sur son produit brut.

[3] Voyez les notes que Garnier a jointes à sa traduction de Smith, note LX. 2e édition.

[4] Je me trompe : un professeur à l'université de Berlin, M. Schmalz, a reproduit la doctrine de Quesnay dans un ouvrage traduit en 1826 : « Pour

que les propositions qui ont résisté aux analyses plus exactes qu'on a faites depuis, et aux conclusions plus rigoureuses qu'on en a tirées. Ses théories, purement systématiques, n'ont pas survécu à l'abbé Morellet et à l'estimable Dupont de Nemours, dont les écrits (dans les faits positifs et les applications directes) ont rendu néanmoins des services constans et consciencieux.

Dupont de Nemours, indépendamment de trois ouvrages périodiques auxquels il a travaillé pendant plusieurs années [1], et de beaucoup d'écrits sur des matières économiques, a secondé Turgot pendant son ministère, et a élevé un beau monument à sa mémoire, en recueillant et en publiant tous les ouvrages de lui qu'on a pu retrouver [2].

Les réflexions de Turgot sur la formation et la distribution des richesses, s'élèvent trop peu au-dessus des propositions fondamentales des premiers économistes, pour donner des idées justes sur ces deux grands phénomènes [3]; mais il est fort supérieur à son époque, dans la manière dont il représente les monnaies qu'il distingue fort bien des capitaux (mérite que n'ont pas encore beaucoup d'écrivains de nos jours), et, ce qui en est la conséquence, dans ce qu'il dit du prêt à intérêt.

Laissant de côté les erreurs purement théoriques de Turgot, il n'est guère d'ouvrages qui puissent fournir au publiciste et à l'homme d'état, une plus ample moisson de faits et d'instruction, que les neuf volumes de ses œuvres. Sauf quelques morceaux de littérature qui font foi de la justesse de son esprit naturel, toutes ses recherches, toutes ses vues ont pour objet la prospérité de son pays et le bien de l'humanité; jusque dans ses

---

» moi, dit-il, (tome I, page 226), je fais humblement l'aveu que le système » de Quesnay me paraît être le seul véritable, et j'ai la conviction intime » que tôt ou tard il triomphera partout. »

[1] Le *Journal d'agriculture, du commerce et des finances*, les *Éphémérides du citoyen*, sous l'ancien régime; et l'*Historien*, depuis la révolution.

[2] A un âge où il devait soupirer après le repos, Dupont de Nemours ne put supporter le choc de 1815, et il s'embarqua, malgré ses 75 ans, pour rejoindre deux fils aux États-Unis, d'où il n'est plus revenu. J'ai une longue lettre de lui sur des sujets économiques, qu'il m'écrivit durant la traversée : « Je vous » écris, me disait-il, à bord du *Fingal*, allant en Amérique, pour n'être pas » exposé, comme un courtisan, ou une courtisane, à passer d'une main dans » une autre. »

[3] Ne reconnaissant pas d'action productrice dans le travail et les capitaux, il ne saurait expliquer le revenu des industrieux et des capitalistes.

études sur le style, on reconnaît l'homme qui sent la nécessité de bien manier l'instrument au moyen duquel nous communiquons nos pensées. Il possédait bien les langues anciennes et tous les langages modernes où il y a quelque chose à apprendre. Les articles *étymologies*, *foires*, *marchés, fondations*, qu'il fit pour le *Dictionnaire encyclopédique*, décèlent une vaste instruction; et les doctrines de l'économie politique les plus sévères, ne trouveraient pas un mot à y changer, même à présent. Mais ses plus beaux titres de gloire, sont les travaux de son intendance et de son ministère, dans lesquels on le trouve constamment dirigé vers le but de remplacer l'administration abusive et barbare de nos pères, par des institutions favorables au plus grand bien du plus grand nombre.

Les progrès du siècle se manifestaient graduellement. Chastellux, dans son excellent ouvrage *de la Félicité publique*, prouvait que le bien-être des nations dépend de l'abondance de leur production, comparée à leur population. Après cinquante ans, tout ce qu'on trouve dans ce livre, est aussi vrai que le premier jour. C'est un de ceux que l'homme d'état peut lire avec le plus de fruit.

Un grand nombre de publicistes italiens ont publié des vues plus ou moins justes, plus ou moins ingénieuses, sur l'économie politique. On peut leur reprocher en général de ne leur avoir pas donné des fondemens assez solides; ce sont des opinions inspirées presque toujours par l'amour de la patrie, mais non des déductions rigoureuses de faits bien établis. Des opinions, des vœux, ne sont pas une science; cependant on peut puiser dans leurs écrits des idées précieuses, qui n'ont pas d'antécédens et dont il faut inventer les conséquences.

Telle est l'idée mise en avant par Verri que l'utilité qui résulte du commerce, consiste dans le simple transport, dans la façon qui place le produit sous la main du consommateur; mais cette idée sans développemens, sans liaison avec le système entier de la production, n'est devenue une partie de la science que dans les mains de ses successeurs [1]. Verri est un des esprits les plus judicieux qui aient écrit sur l'économie politique. Il

---

[1] On en peut dire autant de l'observation suivante du même auteur: « L'argent lui-même est une chose, un métal, dont la valeur est représentée » par tout ce qu'on donne en échange pour l'avoir. La propriété de repré» senter la valeur, est commune à toutes les marchandises. Cette définition » ne convient donc pas exclusivement à l'argent. » *Meditazioni sulla economia politica*, § 2.

voyait mieux le fond des choses que les économistes. Beccaria et lui étaient compatriotes et amis ; tous deux se sont occupés de morale, de même que la plupart des économistes anciens et modernes.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Tandis que de saines notions d'économie politique s'introduisaient à l'aide des doctrines de Quesnay et de ses partisans, elles avançaient d'un pas plus ferme, grâce aux travaux de deux Écossais, contemporains et amis : l'historien David Hume et le célèbre Adam Smith [1]. Il est probable que l'un et l'autre perfectionnèrent successivement leurs doctrines; cependant les *Essais* de Hume, publiés dès l'année 1752, donnent une très-haute idée de ses conceptions à cette époque.

Smith, lorsque les *Essais* de Hume furent publiés, était, depuis environ une année, professeur de philosophie morale à l'université de Glasgow. Son Cours était divisé en quatre parties. Les trois premières, sans doute pour se conformer aux usages de l'établissement, traitaient dogmatiquement de la morale naturelle et des devoirs qui en découlent. La quatrième partie était réservée au développement des règles qui, avec la nature donnée de l'homme et de la société, procurent aux individus et aux nations la plus grande somme de prospérité. On a tout lieu de croire que c'est à cette dernière partie des leçons du professeur écossais, dont les idées furent probablement mûries par ses communications avec Hume, et plus tard avec Quesnay et ses partisans, que nous devons remonter, comme à la première origine de la doctrine développée plus tard dans le livre de la *Richesse des nations*.

---

[1] Adam Smith naquit en 1723 à Kirkaldy, village d'Écosse. A l'âge de trois ans, étant allé avec sa mère visiter un oncle habitant un autre village, l'enfant, pendant qu'il jouait dans la rue, fut enlevé par une troupe de bohémiens, ou d'ouvriers ambulans. L'oncle apprenant qu'une troupe de vagabonds avait passé devant sa porte, les poursuivit avec les personnes qu'il put réunir, les atteignit dans un bois, et délivra l'enfant. Sans la résolution et la promptitude de cet oncle, l'homme dont les lumières ont déjà exercé une influence favorable sur le sort des nations, et qui est destiné à en exercer une bien plus grande encore, n'aurait jamais été à portée de développer ses facultés intellectuelles ; que sait-on ? il serait peut-être devenu un chef de brigands.

Les grands hommes sont le résultat des événemens non moins que de la nature. La nature fait les frais de leurs facultés, et les circonstances, au milieu desquelles la fortune les place, sont le terrain où ce germe se développe. La paix de 1763 eut lieu. La France paya cher l'incapacité de son gouvernement; mais la plus mauvaise paix vaut mieux qu'une guerre prolongée. Les Anglais riches se répandirent sur le continent, et, parmi eux, le jeune duc de Buccleugh. Un ami commun fit à Smith la proposition d'accompagner le duc; et les avantages qui lui furent offerts, joints au désir de comparer d'autres mœurs et d'autres institutions avec celles de son pays, déterminèrent Smith à accepter cette proposition. Je remarque ce voyage, parce que je pense qu'il eut une fort grande influence sur les progrès de la science qui nous occupe. Smith, avec le jeune duc, après s'être arrêtés peu de temps à Paris, se rendirent à Toulouse, où ils passèrent un an et demi. Là ils se rendirent maîtres de notre langue qu'il ne suffit pas d'avoir étudiée dans les livres, pour être en état de sentir les agrémens et souvent l'instruction que l'on trouve dans la bonne compagnie en France. Smith, après avoir parcouru nos provinces du midi et une partie de la Suisse, se rendit à Paris, où il passa dix mois avec tous les avantages que pouvaient procurer la grande fortune, aussi bien que le nom de son compagnon de voyage, et surtout les recommandations de Hume.

Introduit dans la société du duc de La Rochefoucauld, de Turgot, d'Helvétius, il s'y rencontrait habituellement avec les hommes les plus recommandables de la France dans les lettres et la philosophie, et surtout avec Quesnay et ses partisans, qui, à cette époque, étaient en fort grand crédit, non encore dans l'administration, mais parmi le monde savant, parmi les amis de leur pays et de l'humanité. Dupont de Nemours m'a dit s'être souvent rencontré avec Adam Smith dans cette société, peut-être la plus recommandable de l'Europe, et il y était regardé comme un homme judicieux et simple, mais qui n'avait point encore fait ses preuves [1].

---

[1] Dupont de Nemours, dans ses Notes sur les OEuvres complètes de Turgot, dont il est l'éditeur, en parle comme ayant vécu dans l'intimité de Quesnay. « Smith en liberté, dit-il à l'occasion d'un point d'économie poli» tique, Smith dans sa chambre, ou dans celle d'un ami, comme je l'ai vu » quand nous étions condisciples chez M. Quesnay, se serait bien gardé de » le nier. » OEuvres de Turgot, tome V, page 136.

M. Macculloch, dans son introduction à l'édition qu'il a commentée de la

On ne saurait douter que dans la conversation de ces hommes de bien, en général très-savans, et dans les premières sociétés de l'Europe, au moment où les matières économiques étaient le principal sujet de leurs entretiens, Adam Smith n'ait réformé les idées imparfaites qu'il pouvait avoir, et conçu différemment plusieurs parties de sa doctrine. On peut l'inférer du moins du soin minutieux qu'il a pris de détruire tout ce qu'il avait écrit sur l'économie politique avant cette époque [1], et notamment la totalité des cahiers sur lesquels il avait professé cette science à Glasgow.

De retour de France en 1766, il se retira dans la petite maison qu'occupait sa mère au village de Kirkaldy, à quelques lieues d'Édimbourg, au-delà du golfe que domine cette cité. C'est dans la retraite qu'un philosophe se retrace nettement ce qu'il a observé, qu'il juge par induction de ce qu'il n'a pas vu, et en tire d'importantes vérités. C'est là qu'il entre en communication avec le monde entier, dont la société ne lui offre que des parties. C'est là qu'Adam Smith composa ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, ouvrage qui élève l'économie politique au rang des sciences positives, par le soin qu'il a pris de ne jamais fonder un raisonnement que sur l'observation et l'expérience. S'il énonce une vérité générale, cette proposition abstraite n'est que l'expression commune de plusieurs faits réels. De cette manière, il ne s'égare jamais dans des suppositions gratuites, ni dans des conjectures hasardées, ni dans des raisonnemens déduits les uns des autres où l'on ne tient pas assez de compte des circonstances qui influent sur les résultats sans influer sur l'argumentation. C'est ainsi qu'il a soumis à son examen la plupart des questions qui intéressent l'économie des nations. S'il ne les a pas toutes traitées, c'est parce qu'il n'a pas soumis à un examen systématique, l'ensemble de la science, arrangement qui lui eût fait apercevoir les lacunes qu'il a laissées, et qui a été essayé par un de ses élèves, mais non de ses concitoyens; en supposant toutefois que les hommes qui s'occupent du bien de l'humanité ne soient pas tous concitoyens entre eux.

Richesse des nations (page xxvii), dit que Smith se proposait de dédier son ouvrage à Quesnay, et qu'il n'en fut empêché que par la mort de ce dernier, arrivée en 1774. La *Richesse des Nations* ne fut publiée pour la première fois, qu'au commencement de 1776

[1] La Théorie des sentimens moraux qui servait à une autre partie de son enseignement, et quelques essais de moins d'importance, ont seuls été conservés.

C'est ainsi qu'Adam Smith n'a pas analysé complètement les procédés généraux de la production, de la distribution et de la consommation des richesses. Leur nature même n'est nulle part dans son ouvrage clairement expliquée, et les différentes propriétés de cette qualité si variable et si fugitive, qu'on appelle la valeur, n'y sont pas déterminées d'une manière satisfesante. La théorie de la production commerciale y est oubliée, de même que la théorie des échanges, qui rend les nations intéressées au progrès les unes des autres, et sera pour l'avenir le gage le plus assuré de leur bienveillance réciproque.

Mais s'il fallait seulement esquisser le nombre des vérités que Smith a mises au-dessus du doute, les conséquences utiles qu'il a tirées des principes le plus solidement établis, les aperçus à la fois fins et justes que lui fournissent à chaque instant les observations le mieux dirigées, les exemples variés que lui fournit l'instruction la plus vaste, on ferait un volume.

Précisément parce que l'ouvrage d'Adam Smith a été beaucoup étudié, on en a remarqué les défauts plus que ceux de beaucoup d'autres. C'est un genre de succès qui n'est pas à la portée de beaucoup de livres : ceux qui ne méritent guère d'éloges n'éprouvent pas beaucoup de critiques. Parmi ces critiques, il en est qui ne sont dignes d'aucune attention ; les seules qu'on doive remarquer, sont celles qu'inspire l'amour de la vérité à des juges compétens. Sous ce rapport il est impossible de ne pas relever celles que M. Macculloch a cru devoir énoncer dans son discours d'ouverture déjà cité.

Il se plaint (page 55) que Smith s'écarte de ses propres principes en admettant que les gains d'un particulier sont plus ou moins avantageux pour le public, selon les divers emplois de son temps et de ses capitaux. C'est se refuser à l'expérience de tous les temps que de nier qu'un commerce peut être fort profitable pour celui qui l'exerce et ne procurer aucun autre profit à ses concitoyens, même en écartant le cas d'un monopole. Un capital qui s'emploie dans le commerce de transport de l'étranger à l'étranger, peut donner de fort gros profits à celui qui le fait, et fort peu à ceux qui, faute d'un capital, ne tirent aucun revenu d'un autre capital qui est leur industrie [1].

---

[1] Il ne s'agit point ici de l'exportation des matières premières. Les matières premières qu'on envoie à l'étranger, donnent à notre pays la même somme de profits que les matières ouvrées ; car leur prix tout entier se compose de frais de production, c'est-à-dire de profits gagnés par des nationaux.

Le même auteur reproche à l'auteur des *Recherches sur la richesse des nations*, de n'avoir aucunes notions claires et exactes sur la nature et les causes du profit foncier (la rente ou le revenu du propriétaire). Il est évident que ce reproche vient de ce que Smith n'en a pas la même idée que David Ricardo, dont M. Macculloch suit les doctrines. Mais il est permis de croire que Ricardo n'en a pas lui-même une juste idée, et que, si le propriétaire d'une bonne terre reçoit un fermage, ce n'est pas *par la raison* que le propriétaire d'une mauvaise terre n'en reçoit point[1]. Le critique en prend occasion de regarder comme vicieuses beaucoup de conséquences de Smith sur la distribution des richesses et les principes de l'impôt. Par les mêmes motifs, les conséquences du philosophe de Kirkaldy me semblent moins hasardées que celles qui sortent de l'école de Ricardo. Prenons-y garde, c'est précisément cette méthode expérimentale qui fonde ses raisonnemens plutôt sur l'observation que sur des principes abstraits, qui a fait la révolution qui s'est opérée dans l'économie politique. La précession des équinoxes n'a pas été trouvée par le calcul; mais quand elle a été trouvée par l'expérience, on en a cherché l'explication par le calcul : l'étude des données doit précéder le calcul.

Malgré ces reproches et un petit nombre d'autres, M. Macculloch n'en reconnaît pas moins, avec tous les économistes de nos jours, l'immense mérite d'Adam Smith; et il s'étonne avec raison qu'une place de commissaire des douanes en Écosse, fût jugée une récompense digne d'un si grand publiciste. « Des milliers de personnes, dit-il, étaient capables de » remplir les fonctions de commissaire des douanes, aussi bien et mieux » que Smith; mais il n'en était pas une seule qui fût capable d'exécuter » l'ouvrage qu'il projetait : l'Exposé des principes généraux de législation » et de gouvernement, aussi bien que des révolutions que ces principes

---

[1] L'opinion de Ricardo est discutée dans cet ouvrage-ci (Part. V, chap. 20.) Les besoins d'une population nombreuse portent le prix des produits agricoles au-delà du montant de la main-d'œuvre des cultivateurs. Il en résulte un excédant qui forme le profit foncier (*the rent*); et il en résulte que le prix du blé, comme celui de tous les produits, renferme une portion de valeur autre que le salaire de la main-d'œuvre et le profit du capital. La terre rend un service qui n'est pas gratuit, parce qu'elle est une propriété ; un service comme celui d'un ouvrier, lequel est mieux payé quand il est habile que lorsqu'il ne l'est pas.



» ont subis dans les différens siècles et dans les différentes circonstances
» de la société [1]. »

Je ne pourrais pas, sans faire un livre, caractériser tous les progrès que Smith a fait faire à l'économie politique ; je me contenterai de dire qu'il attribue, non à la terre seule, comme avait fait Quesnay, la formation des richesses, mais qu'il l'attribue à la terre, au travail humain et aux capitaux [2]. Ce qui surtout le met hors de pair avec les économistes qui l'ont précédé, c'est la méthode qu'il suit dans la recherche de la vérité. Je ne saurais mieux caractériser cette méthode et faire un plus bel éloge de Smith, qu'en lui appliquant les expressions dont notre célèbre Laplace se sert en parlant de Newton. On y verra en même temps la possibilité d'appliquer cette méthode aux sciences morales et politiques, et le succès dont elle peut être couronnée.

« Les lois générales, dit Laplace, sont empreintes dans tous les cas par-
» ticuliers; mais elles y sont compliquées de tant de circonstances étran-
» gères, que la plus grande adresse est souvent nécessaire pour les faire
» ressortir. Il faut choisir, ou faire naître les phénomènes les plus pro-
» pres à cet objet; les multiplier pour en varier les circonstances, et ob-
» server ce qu'ils ont de commun entre eux. Ainsi l'on s'élève successive-
» ment à des rapports de plus en plus étendus, et l'on parvient enfin aux
» lois générales, que l'on vérifie, soit par des preuves ou des expériences
» directes, lorsque cela est possible, soit en examinant si elles satisfont à
» tous les phénomènes connus.

» Telle est la méthode la plus sûre qui puisse nous guider dans la re-
» cherche de la vérité. Aucun philosophe n'a été plus que Newton fidèle
» à cette méthode ; aucun n'a possédé à un plus haut point ce tact heu-
» reux qui, fesant discerner dans les objets les principes généraux qu'ils
» recèlent, constitue le véritable génie des sciences ; tact qui lui fit re-
» connaître dans la chûte d'un corps, le principe de la pesanteur univer-
» selle.....

» Les philosophes de l'antiquité, suivant une route contraire, et se pla-
» çant à la source de tout, imaginèrent des causes générales pour tout
» expliquer. Leur méthode, qui n'avait enfanté que de vains systèmes,

---

[1] Vie de Smith, page 31.

[2] Il confond trop, je crois, l'action du travail avec l'action des capitaux. Voyez plusieurs endroits de cet ouvrage aux mots *capitaux, services productifs, profits du capital, Smith*, etc. de la table alphabétique.

» n'eut pas plus de succès entre les mains de Descartes. A l'époque où
» Newton écrivit, Leibnitz, Malebranche et d'autres philosophes l'em-
» ployèrent avec aussi peu d'avantage. Enfin l'inutilité des hypothèses
» qu'elle a fait imaginer, et les progrès dont les sciences sont redevables
» à la méthode des inductions, ont ramené les bons esprits à cette der-
» nière méthode, que le chancelier Bacon avait établie avec toute la force
» de la raison et de l'éloquence, et que Newton a plus fortement encore
» recommandée par ses découvertes [1]. »

CINQUIÈME ÉPOQUE.

Après avoir parcouru dans tous les sens le vaste champ de la société, puis ensuite jeté un coup-d'œil sur son ensemble, nous sommes comme des voyageurs qui, parvenus au sommet d'une haute montagne, et regardant en arrière, peuvent mesurer l'étendue du pays dont ils ont visité les moindres localités, reconnaître leurs positions respectives, et les endroits où des voyageurs moins heureux ont pu s'égarer.

L'excellent jugement d'Adam Smith, son instruction vaste et variée, le soin qu'il a pris de faire de l'économie une science toute expérimentale, où chaque loi n'est que l'expression commune de plusieurs vérités particulières, semblaient laisser peu de chose à faire à ses successeurs. Cependant on sentait qu'il manquait d'ordre et d'arrangement dans ses idées; on pouvait croire qu'ayant beaucoup vu, il n'avait pas tout vu; et, en supposant même qu'il n'eût laissé aucune lacune dans le système entier de nos connaissances économiques, ne pouvait-on pas en faire de nouvelles applications? Enfin la marche ordinaire des événemens ne devait elle pas amener de nouvelles combinaisons, et nous fournir la plus solide de toutes les instructions, celle que l'expérience vient confirmer?

Il ne faut donc pas s'étonner si la fin du XVIII[e] siècle et le commencement de celui-ci, ont vu naître un immense nombre d'écrits économiques, tellement que leur simple nomenclature remplirait tout l'espace qui doit être consacré à signaler leur effet. Je ne m'attacherai donc qu'aux ouvrages qui ont ajouté quelque chose à nos connaissances.

Vers la fin du siècle dernier, quelques personnes cherchèrent à faire

---

[1] *Exposition du système du monde*, 1[re] édition, page 420.

passer Herrenschwand comme un penseur profond. Je n'ai pas pu découvrir ce qu'il nous avait appris, mais je pourrais dire sur quels points il était retardé. Il revient au système qui fesait dépendre la prospérité d'un peuple de la quantité de ses métaux précieux, et confond la monnaie d'une nation avec ses capitaux [1]. Voici une de ses phrases : « C'est sur la masse » de la population qu'il faut établir la proportion du numéraire ; et c'est à » quoi n'ont jamais pensé les gouverneurs, ni les instituteurs de l'espèce » humaine [2]. » Il appelle les gouvernans d'une nation, les *conducteurs de son économie politique;* c'est comme s'il les appelait les *conducteurs de sa physique* ou *de sa mécanique.*

Il dit que Necker a administré la France sur de mauvais principes; inculpation sans fondement. Necker connaissait mal l'économie politique ; mais la science n'est pas indispensable pour administrer. Un ministre peut commander de très-beaux établissemens d'utilité publique, sans être hydraulicien ni architecte, pourvu qu'il ait le bon sens de consulter des gens qui s'y connaissent. Necker a gouverné les finances de France avec probité, avec économie ; voilà les premiers de tous les principes pour un administrateur de la fortune publique.

Franklin et Raynal ont fait des ouvrages précieux pour les publicistes, sans avoir assez réfléchi sur l'économie politique, pour avoir enseigné aucune loi nouvelle. Mais il est digne de remarque que Franklin, en s'occupant d'intérêts publics et d'économie privée, n'a blessé aucun principe, parce qu'il ne s'appuyait jamais que sur des réalités pour arriver à des réalités, et ne s'est jamais écarté de l'observation. C'est ainsi qu'il a trouvé que le régime des colonies est une très-mauvaise institution pour les nations, en même temps qu'odieuse aux yeux de la morale. Ses conseils d'économie privée sont favorables au public et aux particuliers. Raynal s'est rendu utile en rassemblant beaucoup de faits; il se serait rendu bien plus utile encore, s'il en avait mieux connu les conséquences. Je crois que ni l'un ni l'autre n'ont eu connaissance de l'ouvrage d'Adam Smith.

M. Malthus, dans son *Essai sur la population*, a fourni une belle con-

---

[1] Voyez la Ire partie, chapitre 10 du présent ouvrage, où cette erreur est combattue. Voyez aussi dans la IVe partie, le chap. 12.

[2] La somme du numéraire que peut avoir une nation est déterminée, non par sa population, ni par ses *gouverneurs*, mais par l'importance de sa circulation. Si l'on augmente numériquement les monnaies, on réduit leur valeur. Voyez partie III, chap. 8.

firmation des plus saines doctrines. David Ricardo, dans plusieurs brochures et dans ses *Principes d'économie politique*, a fait plus : il a montré par les faits et par le raisonnement que les valeurs des métaux, des monnaies métalliques et des signes monétaires, suivent des lois différentes, sous le nom commun d'*agens de la circulation (circulating medium)*; et il a expliqué tous les effets qui ont été observés à cet égard. C'est maintenant une des parties les mieux connues de l'économie des nations. Je ne pense pas qu'on doive à cet estimable écrivain rien de neuf sur le profit du propriétaire foncier *(the rent)*; j'en ai dit les raisons ailleurs [1].

M. Storch a publié en français un *Cours d'économie politique*, où malheureusement sa position ne lui a pas permis de comprendre plusieurs parties importantes de la science [2]. On trouve dans les notes de l'auteur des faits intéressans et des remarques judicieuses sur les états du Nord. Son livre et celui qu'a publié en Italie M. Gioja [3], composés l'un et l'autre en majeure partie avec les écrits de l'école d'Adam Smith, ont eu l'avantage de contribuer à répandre au nord et au midi des principes que l'on peut avouer pour la plupart.

En Angleterre, un très-grand nombre d'ouvrages et de brochures provoqués par les mesures de l'administration et les exigences du moment, ont fait connaître beaucoup de faits importans, donné lieu à beaucoup de remarques judicieuses, et rendu plus évidentes des vérités connues. De ce nombre sont les écrits de MM. Thomas Tooke, Mill, Senior, Macculloch, Malthus; d'importantes questions ont été complètement éclaircies par leurs auteurs, comme celles qui ont rapport aux subsistances, aux variations des prix, aux monnaies de papier, aux banques, à la taxe des pauvres, à l'Irlande, etc.

Au temps de Smith, on ne pouvait prévoir l'abus scandaleux qu'on ferait des emprunts publics, des emprunts par souscription et des caisses d'amortissement. M. Robert Hamilton a mis à nu cette politique dangereuse [4]. En traitant des fonds publics d'Angleterre qui ont servi de type à ceux du monde entier, il a porté dans cette branche de l'économie po-

---

[1] V^e partie, chap. 20 de cet ouvrage.

[2] Il était instituteur des grands ducs de Russie, fils de Paul Ier, et n'a pu traiter les questions d'où serait résultée une critique des douanes, des réglemens et des impôts de ce pays.

[3] *Nuovo prospetto delle scienze economiche.*

[4] Voyez dans cet ouvrage-ci, partie VIII, chapitres 14, 15, 16, 17.

litique, une lumière qui préviendra sans doute le retour des mêmes abus [1]. Peut-être est-il permis de reprocher aux écrivains anglais de s'occuper trop exclusivement d'eux-mêmes et de leur pays. Le reste du monde ne les intéresse que par les rapports qu'il peut avoir avec eux. Cependant cette nation renferme quelques véritables philanthropes qu'anime le seul amour de la vérité et une bienveillance universelle. Aussi les écrits de ceux-ci, plus répandus hors de l'Angleterre, exercent-ils une influence plus favorable à la science et à l'humanité.

En France, M. de Tracy, qui sut toujours empreindre ses écrits de la netteté de ses pensées, a montré les importantes relations qui lient l'économie politique aux opérations de l'entendement et aux lois de la morale.

M. Joseph Droz a publié dans ces dernières années une *Economie politique*, dont le but est de donner aux principales vérités de cette science, l'attrait qui peut résulter du sujet et du style. Grâce à lui les gens du monde ont vu qu'ils pouvaient puiser de solides principes dans une lecture agréable. Si la diversité des opinions a quelquefois excité des doutes chez quelques esprits trop paresseux pour se livrer à aucun examen, M. Droz leur fait remarquer fort à propos qu'il est impossible qu'il n'y ait pas plusieurs opinions sur tous les sujets, « puisqu'il y aura toujours des » esprits justes et des esprits faux. Les premiers sont les seuls dont les » débats seraient inquiétans; mais ils s'entendent sur les points fonda- » mentaux, ils arrivent aux mêmes résultats pratiques. Vouloir davantage, » ce serait oublier que la liberté de penser exclut l'identité absolue des » opinions, et que cette identité ne saurait se concilier avec les recherches » qu'exige l'avancement des sciences [2]. »

Les divisions d'opinions viennent presque toujours d'une analyse incomplète des faits qui sont le fondement de la science. Lorsque tous ceux qui se mêlent d'en parler, les auront sérieusement étudiés, il y aura parmi les personnes de bonne foi beaucoup moins de dissentimens qu'on ne suppose. Le mal est qu'on veut être créateur, et, en conséquence, on se forme une opinion *à priori*. Or une telle opinion n'est qu'un système, une

---

[1] Son ouvrage est intitulé : *An inquiry concerning the rise and progress, the redemption and the management of the national debt of Great Britain and Ireland.*

[2] *Économie politique ou Principes de la Science des richesses*, par M. Joseph Droz, de l'Académie Française ; vol. in-8°, page xiv.

pure hypothèse. Elle ne devient un principe que lorsqu'on a complètement analysé et connu les faits, et qu'on en tire des conséquences rigoureuses.

Les écrits des économistes n'ont pas toujours été faits dans des vues entièrement désintéressées. Ils ont trop souvent été inspirés par la profession qu'on exerçait, par la place qu'on occupait, où par celle où l'on voulait parvenir. C'est ainsi qu'on s'est occupé de la science, non pour chercher des vérités, mais pour soutenir une thèse. Quand on veut exercer une grande influence, il faut faire preuve d'une grande indépendance de caractère; car l'expérience a prouvé trop souvent que l'indépendance de fortune n'offre pas une garantie suffisante.

Il ne faut pas qu'on s'imagine que l'économie politique telle qu'elle est actuellement comprise par les bons esprits, soit précisément ce qu'on entendait par ce nom, même dans le temps où Smith écrivait. On s'en forme des idées plus précises que lui-même ne pouvait les avoir. Deux immenses événemens, indépendamment des hommes, ont été les instituteurs du genre humain : la révolution de l'Amérique septentrionale, et celle de France. La politique spéculative et l'économie politique y ont fait d'importantes récoltes de notions justes, et ces deux mêmes événemens ont détrôné plus d'une erreur. L'intérêt des événemens, l'activité des esprits, ont favorisé plusieurs sortes d'investigations; et la preuve en est dans la marche rapide des sciences physiques et mathématiques depuis la même époque. L'industrie, les arts, le commerce, ne pouvaient pas rester en arrière.

Et pour ne nous occuper que de la série d'idées dont les progrès nous occupent ici, on a su rattacher à notre provision de connaissances, beaucoup de ces idées que Galiani compare à des champignons, de ces idées qui naissent sans antécédens et sans conséquences prévues; mais qui, se trouvant vraies, sont devenues des pierres angulaires d'un édifice destiné à orner désormais les domaines de l'esprit humain. Ferguson avait dit : « Le prix d'une marchandise se mesure par la quantité de » quelque autre marchandise qui est donnée en échange [1]. » Cette idée rattachée aux notions de l'économie politique, ne montre-t-elle pas que les tentatives faites pour mesurer les valeurs *par les valeurs* n'apportaient aucune nouvelle idée dans l'esprit; mais que la *valeur* mesurée par la *quantité* de quelque chose que ce soit, réalisait une idée jusque-là vague

[1] *Institution de philosophie morale*, VII[e] partie, chap. ij, sect. 3.

et abstraite. Dès-lors on a pu comparer la *valeur des frais de production*, avec la *quantité des choses produites*, et trouver dans ce simple aperçu, d'importantes solutions, telles que celles qui concilient la *richesse des nations* avec le *bon marché*, c'est-à-dire avec l'*abondance* des choses produites [1].

Verri avait dit que l'action utile du commerce consiste dans le *transport des marchandises d'un lieu à un autre* [2], et il établit avec beaucoup de raison qu'il n'y a aucun effet productif dans l'échange [3]; mais il a si peu connu la portée de cette idée, qu'il dit ailleur : « Réunir et séparer sont » les *deux seuls* élémens auxquels parvient l'esprit humain, lorsqu'il » analyse la production. »

Il a donc passé, sans s'y arrêter, à côté d'une importante démonstration, celle de la production commerciale, effet incontestable, qui n'était nullement expliqué, qui ne l'a pas même été par Smith, et qui laissait une lacune dans l'analyse du grand phénomène de la production; lacune qui n'existe plus. On sait maintenant pourquoi le commerce des nations est un des élémens de leur prospérité.

Smith avait complètement rejeté cette production d'utilité d'où naissent les *produits immatériels*. En montrant qu'ils sont de même nature que les produits matériels, et ne servent pas moins qu'eux à l'entretien de la société, on a rattaché à l'économie politique, la politique et la morale; on a pu soumettre à une appréciation rigoureuse des services qui jusqu'à présent étaient parvenus à s'y soustraire [4], ce qui tend à l'amélioration de toutes les institutions sociales.

Peut-on croire que Smith ait vu en totalité le phénomène de la production, lorsqu'il attribue ses produits au seul travail de l'homme? L'utilite des produits élève évidemment leur prix au-dessus de celui du travail de l'homme, et une partie de ce prix acquitte évidemment le concours de la terre; et une autre partie encore, le concours du capital [5]. Cette portion

---

[1] Voyez dans cet ouvrage-ci, tome Ier, page 37.

[2] *Meditazioni sulla economia politica*, § 3 et 4.

[3] Voyez cet ouvrage-ci, tome Ier, pages 303 et suivantes.

[4] Voyez VIIe partie de cet ouvrage, chap. 13.

[5] Voyez partie V de cet ouvrage, chap. 13 et 18.

Ce qui a fait méconnaître à Smith et à plusieurs économistes, la faculté productrice des agens naturels appropriés et des capitaux, est le besoin qu'ont ces agens de la main de l'homme, pour les conduire. Mais si la main

du prix des produits n'est point la même chose que la valeur de la terre et la valeur du capital, puisque le loyer que le fermier et l'emprunteur paient pour l'usage qu'ils font de ces deux instrumens, n'altère la valeur ni de l'un ni de l'autre.

La nature et les fonctions des capitaux eux-mêmes, ont été soumis à une analyse plus rigoureuse et plus complète, qui montre comment la production a pu tout à la fois servir à l'entretien des travailleurs et à la réintégration du capital [1].

C'est postérieurement à Smith, qu'on a rattaché les richesses naturelles à l'économie des sociétés, quand on a fait voir que les biens que nous devons à la libéralité de la nature, équivalent à une valeur que nous ne sommes pas obligés d'acheter par des services coûteux, et augmentent en proportion des progrès de l'art, la richesse des consommateurs [2].

Sans doute, il résulte de la doctrine de Smith qu'un impôt, ou tout autre fléau qui fait renchérir les produits, loin d'augmenter les richesses d'une nation, les diminue; mais l'explication de ce phénomène ne se trouve pas dans son livre. On la trouve dans la doctrine qui représente la production comme un grand échange qui devient d'autant plus avantageux pour la société, qu'elle acquiert les produits à moins de frais [3]; tellement que si, par impossible, on pouvait les avoir pour rien, les hommes, à la vérité, n'auraient point de revenus, puisqu'on n'aurait plus besoin de leur acheter leurs services productifs; mais ils n'auraient plus besoin d'avoir des revenus, puisqu'ils jouiraient de tous les biens, de même qu'ils jouissent de l'air et de la lumière.

La théorie des débouchés, en montrant que les intérêts des hommes et des nations ne sont point en opposition les uns avec les autres, répandra

---

de l'homme est nécessaire pour tenir le manche de la charrue, l'action de la terre n'est pas moins nécessaire pour produire le blé. Quant aux capitaux, quoique ce soit le travail humain qui les a produits, ce n'est pas le travail auquel on doit la machine, qui crée la valeur qui naît de la machine. La machine est un produit créé par le travail ; mais l'étoffe est un produit créé *en partie* par le métier et en partie par le travail ; car, indépendamment du prix du travail de l'ouvrier, et des frais d'entretien de la machine, la valeur du produit terminé paie le service du capital, sans quoi le produit n'a pas lieu.

[1] Voyez Ire partie, chap. 10 de cet ouvrage.

[2] Voyez IIIe partie, chap. 5.

[3] On sait que les impôts sont une des dépenses de la production.

nécessairement des semences de concorde et de paix, qui germeront avec le temps, et qui ne seront pas un des moindres bienfaits de l'opinion plus juste qu'on se sera formée de l'économie des sociétés [1].

---

[1] L'auteur comptait compléter le tableau qu'il a tracé des progrès de l'économie politique, en examinant les travaux des économistes qui auraient été postérieurs à la première édition de son ouvrage. Il avait même préparé une note sur les doctrines prêchées un moment par les sectateurs de Saint-Simon, mais ce travail est resté inachevé, et l'on ne saurait mieux faire, si l'on veut prendre une idée exacte de ces doctrines et de leur portée, que de se reporter à l'excellent chapitre que leur a consacré M. Blanqui aîné, dans son *Histoire de l'économie politique*, (2 vol. in-8°, Paris 1837, chez Guillaumin libraire.) (*Note de l'éditeur.*)

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE

DES MATIÈRES

DU TOME SECOND.

CINQUIÈME PARTIE.

EXPOSITION DE LA MANIÈRE DONT LES REVENUS SONT DISTRIBUÉS DANS LA SOCIÉTÉ.

SIXIÈME PARTIE.

DU NOMBRE ET DE LA CONDITION DES HOMMES.

SEPTIÈME PARTIE.

DES CONSOMMATIONS OPÉRÉES DANS LA SOCIÉTÉ.

PREMIÈRE DIVISION. — CARACTÈRES ET EFFETS DES CONSOMMATIONS EN GÉNÉRAL.

HUITIÈME PARTIE.

DES FINANCES PUBLIQUES.

PREMIÈRE DIVISION. — DES IMPÔTS.

NEUVIÈME PARTIE.

NOTIONS COMPLÉMENTAIRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU SECOND VOLUME.

TABLE

GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

A.

B.

C.

HUITIÈME PARTIE.

DES FINANCES PUBLIQUES.

PREMIÈRE DIVISION. — DES IMPÔTS.

NEUVIÈME PARTIE.

NOTIONS COMPLÉMENTAIRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU SECOND VOLUME.

TABLE

GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

A.

B.

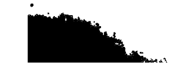
C.

D.

E.

F.

G.



H.

I.

J.

K.

L.



N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.





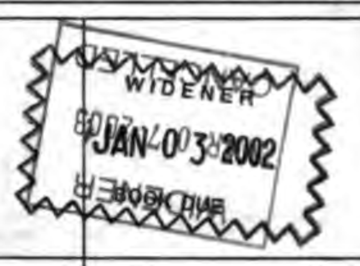
W.

Y.

FIN.




3 2044 012 638 53


WIDENER
JAN 03 2002

